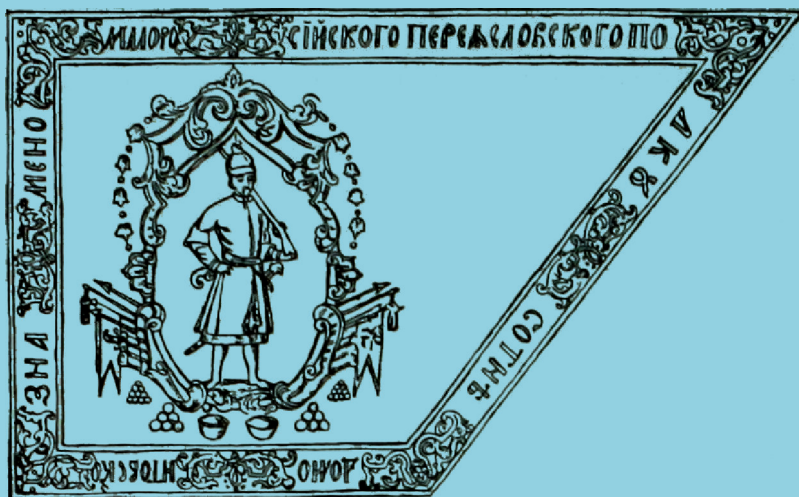


Jean-Benoît SCHERER

ANNALES DE LA PETITE-RUSSIE
OU HISTOIRE DES COSAQUES SAPOROGUES
ET DES COSAQUES DE L'UKRAINE

Introduction et notes de Maxime Deschanet



Présence Ukrainienne

L'Harmattan

**ANNALES DE LA PETITE-RUSSIE
OU HISTOIRE DES COSAQUES SAPOROGUES
ET DES COSAQUES DE L'UKRAINE**

Titres de la collection :

- Iaroslav LEBEDYNSKY, *Le Prince Igor*, 2001.
- Guillaume LE VASSEUR DE BEAUPLAN, *Description d'Ukraine*, 2002. Texte de 1661 ; introduction et notes de Iaroslav Lebedynsky.
- Mykola RIABTCHOUK, *De la « Petite-Russie » à l'Ukraine*, 2003. Préface d'Alain Besançon, de l'Institut ; trad. I. Dmytrychyn et I. Lebedynsky.
- Roxolana MYKHAÏLYK, *Grammaire pratique de l'ukrainien*, 2003. Trad. I. Lebedynsky.
- Iryna DMYTRYCHYN, *Grégoire Orlyk, un Cosaque ukrainien au service de Louis XV*, 2006.
- Iryna DMYTRYCHYN, *L'Ukraine vue par les écrivains ukrainiens*, 2006. Sélection de textes, éd. bilingue.
- Prosper MÉRIMÉE, *Bogdan Chmielnicki*, 2007 (fac-similé éd. 1865).
- Iaroslav LEBEDYNSKY, *Ukraine, une histoire en questions*, 2008.
- *Maroussia*, 2009. Fac-similé de l'édition originale du classique de P. J. Stahl, avec le texte inédit de l'œuvre en français de Marko Vovtchok ; introduction d'I. Dmytrychyn.
- Victor GRÈS, *L'Iliade Zaporogue* (scénario), 2009 ; trad. et préface de L. Hosejko.
- Iaroslav LEBEDYNSKY, *Scythes, Sarmates et Slaves*, 2009.
- Anastassia LYSSYVETS, *Raconte la vie heureuse, souvenirs d'une survivante de la Grande Famine en Ukraine*, trad. I. Dmytrychyn, préface de J.-L. Panné, postface de M. Riabtchouk, 2009.
- Marko VOVTCHOK, Pierre-Jules HETZEL, *Le voyage en glaçon*, présenté par I. Dmytrychyn et N. Petit. (Présence Ukrainienne / Jeunesse), 2009.
- *La moufle, conte populaire ukrainien*, trad. I. Dmytrychyn et F.-J. Besson, ill. I. Mekhtiev, éd. Bilingue Présence Ukrainienne / Les Quatre Vents), 2009.
- Iaroslav LEBEDYNSKY, *Skoropadsky et l'édification de l'Etat Ukrainien (1918)*, 2010.
- *Le coq et l'épi de blé, conte populaire ukrainien*, trad. I. Dmytrychyn, ill. I. Mekhtiev, (Présence Ukrainienne / Les Quatre Vents), 2010.
- Iaroslav LEBEDYNSKY, *La « Constitution » ukrainienne de 1710*, 2010.
- Renaud REBARDY, Roman RIJKA, François RIVARD, *Ukraine, 20 ans, Nouvelles*, 2011.
- Roman RIJKA, *La fiancée noire*, roman, 2012.
- Iaroslav LEBEDYNSKY, *La Crimée, des Taures aux Tatars*, 2014.
- Pierre CHEVALIER, *Histoire de la guerre des Cosaques contre la Pologne*, 2014.



PRÉSENCE UKRAINIENNE

Collection dirigée par Iaroslav Lebedynsky et Iryna Dmytrychyn

Jean-Benoît SCHERER

**ANNALES DE LA PETITE-RUSSIE
OU HISTOIRE DES COSAQUES SAPOROGUES
ET DES COSAQUES DE L'UKRAINE**

Introduction et notes de Maxime Deschanet

L'Harmattan

© L'Harmattan, 2015
5-7, rue de l'Ecole-Polytechnique, 75005 Paris

<http://www.harmattan.fr>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-343-06672-1
EAN : 9782343066721

INTRODUCTION

JEAN BENOIT SCHERER ET L'UKRAINE

Au cours du XVIII^{ème} siècle, les recherches sur les Cosaques et sur l'Ukraine furent importantes en France. La publication la plus remarquable et qui a fait date est, sans conteste, l'ouvrage de Jean-Benoît Scherer : *Annales de la Petite-Russie ou histoire des Cosaques Saporogues et des Cosaques de l'Ukraine*, vaste monographie, dont la première édition de 1788 regroupait 742 pages en 2 volumes. L'auteur, « pensionnaire du Roi », employé au Bureau des Affaires étrangères, membre de plusieurs académies, est aussi attaché à l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg. Pendant son séjour en Russie, Scherer est entré en contact avec des Ukrainiens qui lui ont vraisemblablement inspiré le livre, dont sûrement le dernier Hetman Kyrylo Rozoumovsky¹. Cet ouvrage est le premier produit en français, consacré à l'Histoire globale de l'Ukraine. Il reflète un intérêt personnel de l'auteur pour le sort du peuple ukrainien et le désir de faire comprendre l'Ukraine à l'Occident, ainsi que les moyens de son développement historique et sa relation avec les trois pays voisins - la Pologne, la Moscovie/Russie et l'Empire ottoman.

¹ Ohloblyn, Oleksandr, « *Annales de la Petite-Russie Шерера і Історія Русов* », *Науковий Збірник Українського Вільного Університету* (« *Les Annales de la Petite-Russie de Scherer et l'Histoire des Ruthènes* », dans *Recueil scientifique de l'Université libre ukrainienne, en ukrainien*), t.V, Munich, 1948, p.87-94.

Dans son discours préliminaire, Scherer explique que les *Annales de la Petite-Russie* présentent l'Histoire des deux formations cosaques de l'Ukraine : les Zaporogues et l'Hetmanat. Selon l'auteur, les origines de ces peuples dateraient de 800 ans et sont peu connues, déclarant qu'il s'agissait d'un peuple paisible, qui fut contraint de se défendre face aux usurpations de la noblesse polonaise, tout en combattant les Turco-tatars. Les relations entre les Cosaques d'Ukraine et la Moscovie/Russie sont également abordées avec un regard tantôt bienveillant, tantôt critique.

Le premier volume réunit des données générales sur l'Ukraine et ses habitants, c'est en fait une compilation de différents ouvrages francophones sur l'Ukraine, comme la *Description d'Ukraine*², de Guillaume Levasseur de Beauplan (1651), et l'*Histoire de la guerre des Cosaques contre la Pologne*³, de Pierre Chevalier (1663), que Scherer a complétés avec ses propres explications géographiques et historiques. Le tout étant un mélange de données, sans véritable ordre systématique, comme le montrent les passages où Scherer désigne le Dniro par le nom Dnieper, puis, dans le chapitre suivant, par le nom Borysthène. On trouve également des données historiques, remontant à l'an 800 (l'auteur fait une comparaison erronée entre les Kosares et les Kosaques), et se terminant avec l'anéantissement de la Sitch zaporogue par Catherine II.

Pour ce qui est du second volume, intitulé *Abrégé de l'Histoire des Hetmans*, il commence avec la reconquête de l'Ukraine par les Lituaniens sur les Tatars (1340), et se termine avec la mort de l'Hetman Danylo Apostol (1734), fait tiré de l'ouvrage *Краткая летопись Малыя России* (Petite chronique de la Petite Russie) de l'Historien russe Vassili Ruban,

² Levasseur de Beauplan, Guillaume, *Description d'Ukraine*, Paris, L'Harmattan, 2002.

³ Chevalier, Pierre, *Histoire de la guerre des Cosaques contre la Pologne*, Paris, L'Harmattan, 2014.

publié en 1777. Une partie de ce volume est consacrée aux « Pièces justificatives » qui sont la traduction française d'un choix de documents très importants relatifs à l'Histoire de l'Ukraine et des Cosaques, comme par exemples les traités de paix de Zboriv (17 août 1649), de Bila Tserkva (1651), le discours très patriotique de Pavlo Paloubotok (1723) et la tentative de justification d'éradication de la Sitch zaporogue par Catherine II (1775)⁴.

L'ouvrage, très complet, même si non exempt d'erreurs, se veut une Histoire totale, telle que l'a définie Voltaire, en 1744 dans les *Considérations sur l'histoire*, en insistant sur la nécessité du recours aux documents originaux, pour une chronologie précise et pour un renouvellement des sujets tels que la démographie, la vie quotidienne, etc.

Beaucoup de passages du livre de Scherer nous prouvent sa sincère sympathie envers l'Ukraine, montrant les pages héroïques de la lutte des Cosaques pour leur liberté. Lorsqu'il décrit les actions majestueuses de Bohdan Khmelnytsky, Pavlo Poloubotok et d'autres patriotes ukrainiens, Scherer approuve inconditionnellement leurs actions. Cette fascination des historiens français de l'époque des Lumières se résument par cette phrase que Scherer cite dans son introduction : « Ce peuple, plein de souvenirs de ses ancêtres, a rejeté le joug, et c'est ce qu'on n'a pu lui pardonner ».

L'ouvrage est également marqué par l'admiration de l'auteur pour l'Empire tsariste, qui a lutté contre les Cosaques et leur autonomie. Il est probable que cette incohérence est due à la fois au séjour de travail à Saint-Pétersbourg de Scherer et à ses tentatives pour être tout à fait

⁴ Joukovsky, Arkady, « Les publications-sources françaises au sujet des Cosaques ukrainiens de Beauplan à Mérimée », dans Cadot, Michel, et Kruba, Emile (dir.), *Les Cosaques de l'Ukraine*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1995, pp.30-31.

objectif, en rendant hommage à chaque parti de ce long conflit historique. En effet, par opposition au XVII^{ème} siècle, qui est souvent considéré comme un temps d'arrêt pour la réflexion historiographique, au XVIII^{ème} siècle, l'Histoire a connu un changement majeur : l'esprit des « Lumières » et sa philosophie d'une part, la découverte de l'altérité des autres cultures avec l'« exotisme » d'autre part, suscitent un nouvel essor de l'esprit critique. Celui-ci s'exerce principalement dans la remise en cause des préjugés culturels et de l'universalisme classique. La tendance s'exprime chez Fénelon, qui s'intéresse aux mœurs du corps de la nation. Elle est également présente chez Voltaire dans ses ouvrages *Histoire de Charles XII*, *Le Siècle de Louis XIV* et *L'Histoire de la Russie sous Pierre le Grand*. Mais ce dernier, qui fait de la précision un aspect majeur du travail de l'historien, indique aussi, par son œuvre, les limites de l'histoire de la fin du XVIII^{ème} siècle : celle-ci, soumise à la morale, émet des jugements partisans, alors que son objet reste limité. Scherer suit le même chemin, ce qui fait que son œuvre mélange jugements naïfs et grains de vérité.

Une évaluation objective des événements historiques et exempte de parti pris concerne la destruction de la Sitch par Catherine II, tandis que cette tsarine instaure un véritable culte sur sa personne, culte qui se forme grâce à des fabrications habiles de l'Histoire par Saint-Pétersbourg et en soudoyant des personnes influentes. Même des penseurs éminents tels que Diderot et Voltaire sont devenus des instruments de louange de l'"impératrice éclairée", ces chœurs d'admirateurs enthousiastes ont noyé les gémissements de l'Ukraine asservie. C'est à cette époque que commence la falsification éhontée de l'histoire du peuple ukrainien, dont ses héros (Dorochenko, Mazeppa) ont été vus comme des traîtres et ses traîtres (Samiylovitch) considérés comme des héros, et la destruction de l'indépendance ukrainienne fut alors présentée comme un grand bien pour l'Ukraine. Peu à peu, le nom même d'Ukraine sombre dans l'oubli, et remplacé par des noms artificiels tels que « Petite Russie », ou « Nouvelle Russie » (ce qui

reconnaît pourtant que les peuples y vivant étaient différents des Moscovites), qui conduisirent à des confusions incroyables dans la perception des Européens de ce pays, confusions qui posent encore des problèmes aujourd'hui.

Ainsi, en se basant sur ce contexte, et en voyant les incohérences de points de vue de l'ouvrage de Jean-Benoît Scherer, on peut déduire que les *Annales de la Petite-Russie*, ont été écrites pendant la période où le culte de Catherine en Occident était le plus répandu.

Pour écrire son livre, Scherer a utilisé plusieurs sources d'information, principalement ukrainiennes ou russes, sans ajouter son propre raisonnement à la présentation des événements. Ces travaux sont particulièrement précieux pour l'historien dans l'étude des relations entre la France et l'Ukraine dans la seconde moitié du XVIIIème siècle.

PRINCIPES SUIVIS POUR L'ETABLISSEMENT DE LA PRESENTE EDITION

Le texte qui suit reprend intégralement celui de l'édition de 1788, publiée à Paris, chez Cuchet. Les procédés utilisés pour l'établissement de cette édition sont ceux établis, en 2002, par Monsieur Iaroslav Lebedynsky, lors de la réédition de la *Description d'Ukraine* de Guillaume Le Vasseur de Beauplan⁵, puis de celle de l'*Histoire de la guerre des Cosaques contre la Pologne*⁶.

La présentation de l'original a été conservée autant que possible et le découpage en paragraphes et en chapitres a été globalement respecté. Dans le cas du second volume, qui n'a pas de chapitrage, nous avons choisi de procéder par chronologie, en indiquant les événements, année par année, plutôt que de laisser le texte en un seul bloc, comme dans l'original. Les notes de bas de page, qui sont les commentaires originaux

⁵ Beauplan, Guillaume Levasseur (sire de), *Description d'Ukraine*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp.16-18 pour les commentaires.

⁶ Chevalier, Pierre, *Histoire de la guerre des Cosaques contre la Pologne*, Paris, L'Harmattan, 2014.

de l'auteur, ont été incluses en note de bas de page, avec la mention (Note de l'auteur) et en italique. De plus, tous les ajouts et corrections apportés à cette édition ont été placés entre crochets. Enfin, la ponctuation aléatoire de Scherer ou de son éditeur a été corrigée, pour rendre le texte plus accessible.

L'orthographe a été modernisée par rapport à l'écriture du XVIIIème siècle. Les graphies incompréhensibles et les mots trop anciens, bien que rares, ont été remplacés par leurs équivalents actuels ; dans ce cas, le mot remplacé est indiqué en note de bas de page.

Concernant les noms propres des personnalités connues de cette guerre, les noms de lieux et les nombreux termes ukrainiens, russes ou polonais, ils ont été conservés sous leur forme originelle - généralement fautive - et sont suivis de leurs équivalents corrects entre crochets à chaque fois, car le même nom peut être, parfois, écrit sous différentes orthographe. Par exemple, le secrétaire de l'Armée Zaporogue et futur Hetman d'Ukraine Ivan Vyhovsky est mentionné plusieurs fois dans le texte et, à chaque fois, son nom est écrit avec une orthographe différente. Dans les notes et corrections, les termes et noms russes, ukrainiens et polonais sont donnés dans l'orthographe correcte actuelle.

Les *Annales de la Petite-Russie* possèdent une valeur historique certaine, et ces quelques retouches permettent donc au lecteur d'aujourd'hui de mieux appréhender l'une des pages les plus importantes de l'histoire de l'Ukraine que fut l'Hetmanat cosaque d'Ukraine.

Page de garde du tome second de l'édition 1788 :

A N N A L E S
D E
LA PETITE-RUSSIE;
O U
H I S T O I R E
D E S
COSAQUES-SAPOROGUES
E T

DES COSAQUES DE L'UKRAINE,
OU DE LA PETITE-RUSSIE,
Depuis leur origine jusqu'à nos jours;
SUIVIE d'un Abrégé de l'Histoire des Hetmans
des Cosaques, & des Pièces justificatives :

Traduite d'après les Manuscrits conservés à Kiow,
enrichie de Notes,

Par *JEAN-BENOIT SCHERER*, Pensionnaire
du Roi, Employé au Bureau des affaires étrangères,
Membre de plusieurs académies, Conseiller du grand
Sénat de Strasbourg, ci-devant Jurisconsulte du collège
impérial de justice à Saint-Petersbourg pour les affaires
de la Livonie, d'Estonie & de la Finlande.

T O M E S E C O N D .



A P A R I S,
Chez **CUCHET**, Libraire, rue & hôtel Serpente.

M. D C C. L X X X V I I I .
Avec Approbation & Privilège du Roi.

Privilège du Roi (Autorisation de publication) de 1788 :

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux un Ouvrage intitulé, *Histoire de la Petite-Russie* ; & je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impression. A Paris, ce 11 Novembre 1787.

Signé, PERRIN DE CAYLA

PRIVILÈGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenants nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juficiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le Sieur CUCHET, Libraire, Nous a fait expofer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public les *Annales de la Petite-Russie, contenant l'Histoire des Cosaques-Saporogues & de l'Ukraine, depuis leur origine jusqu'à nos jours, traduites par M. SCHERER, & tirées des manuscrits conservés à Kiow* ; s'il nous plaîtoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera ; & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de cinq années consécutives, à compter du jour de la date des pré-

Tome II.

B b

sentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs , Libraires
 & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles
 soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun
 lieu de notre obéissance : A la charge que ces Présentes
 seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Com-
 munauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois
 mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ou-
 vrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs,
 en bon papier & beaux caractères ; que l'Impétrant se
 conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & no-
 tamment à celui du 10 Avril 1725, & à l'Arrêt de notre
 Conseil du 30 Août 1777, à peine de déchéance de la
 présente Permission ; qu'avant de l'exposer en vente,
 le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit
 Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Appro-
 bation aura été donnée, es mains de notre très-cher
 & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur
 DE LAMOIGNON, Commandeur de nos Ordres ; qu'il
 en fera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bi-
 bliothèque publique, un dans celle de notre Château du
 Louvre ; un dans celle de notre très-cher & féal Che-
 valier, Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU,
 & un dans celle dudit Sieur DE LAMOIGNON : le tout
 à peine de nullité des Présentes : Du contenu des-
 quelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit
 Exposant & ses ayans-cause pleinement & paisiblement,
 sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empê-
 chement. Voulons qu'à la copie des Présentes, qui sera
 imprimée tout au long, au commencement ou à la fin
 dudit Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'original.
 Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce
 requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes re-

quis & nécessaires ; sans demander autre permission ,
& nonobstant clameur de Haro , Charte Normande , &
Lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. Donné à
Versailles , le quinzième jour du mois de Novembre ,
l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-sept , & de notre
Règne le quatorzième. Par le Roi en son Conseil.

Signé , LE BEGUE.

*Registré sur le Registre XXIII de la Chambre Royale
& Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris ,
N^o. 1259 , fol. 406 , conformément aux dispositions
énoncées dans la présente Permission ; & à la charge
de remettre à ladite Chambre les neuf exemplaires
prescrits par l'Arrêt du Conseil du 16 Avril 1785.
A Paris , le 7 Décembre 1787.*

Signé , NYON l'aîné , Adjoint.

A Monsieur

GERARD DE RAYNEVAL¹,

Conseiller d'Etat, Chevalier de l'Ordre de Charles III, ci-devant Ministre plénipotentiaire du Roi auprès de Sa Majesté Britannique

Monsieur,

L'Histoire d'un peuple dont le premier établissement ne paraît être fondé que sur le patrimoine et sur la bravoure ne doit pas être sans intérêt ; telle est celle des Cosaques, inconnue jusqu'à présent, on n'avait même pas la liste de leurs chefs ou Hetmans.

Le commerce qu'ils firent de tout temps jusqu'à Dantzic [Dantzic/Gdansk], où vous avez pu les voir comme résidents, vous a mis

¹ Mathias-Joseph Gérard de Rayneval (1736-1812) était un diplomate français, né à Masevaux (Haut-Rhin), d'une famille originaire de Vagney, dans les Vosges. Il était le frère de Conrad Alexandre Gérard, comme lui, diplomate. Il fut premier commis aux Affaires étrangères et eut, comme ministre plénipotentiaire à Londres, une grande part au traité de commerce conclu avec l'Angleterre en 1786, dit traité Eden-Rayneval. On lui doit les *Institutions au Droit de la nature et des gens* (1803 et 1832). Il est le père de Maximilien Gérard, comte de Rayneval, également diplomate. D'après Bouillet, Marie-Nicolas et Chassang, Alexis (dir.), *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*, article «Mathias Joseph Gérard de Rayneval», 1878

à portée de les connaître. Vous pouvez les apprécier ainsi que cet ouvrage ; c'était un titre pour vous l'offrir.

Un autre motif encore qui me détermine à vous donner un témoignage public de l'estime particulière, que je vous ai vouée, c'est le souvenir des bontés et de l'affection dont vous m'avez toujours honoré.

Recevez, Monsieur, avec indulgence ce gage de la reconnaissance et du dévouement inviolable, avec lesquels je ferai toute ma vie avec une considération particulière,

Monsieur,

Votre très-humble et
très-obéissant serviteur,
SCHERER.

Discours préliminaire

Les Annales qu'on donne ici au public présentent l'Histoire de deux peuples, plus célèbres jusqu'ici que bien connus, dont les commencements remontent à plus de 800 ans, et dont le nom n'a pénétré jusqu'à nous que depuis deux siècles².

Si nous avons acquis quelques notions vagues sur ces peuples, ce n'est qu'aux troubles de la Pologne et aux guerres de Russie que nous en sommes redevables. Dans cet ouvrage ils montent eux-mêmes sur le théâtre ; ce sont eux qui nous parlent de leur constitution, de leurs mœurs, de leur religion, et des actions qui doivent les illustrer.

L'histoire des révolutions qu'ils ont éprouvées et la liste de leurs Hetmans serviront à compléter les connaissances que nous en avons déjà, et ce vide dans l'Histoire moderne sera rempli pour la première fois.

Si le tableau des efforts de ces peuples pour le maintien de leur liberté, de leur gouvernement, de leur religion, de leurs usages, enfin de tout ce qui est cher à l'homme, peut intéresser ce siècle philosophique, on ne méconnaîtra pas en eux l'enthousiasme que de tels motifs doivent leur inspirer.

L'histoire ancienne n'offre pas d'objets plus piquants ; on trouvera dans ces annales comme dans celles de l'antiquité, des sociétés formées par

² On verra plus tard que Scherer confond les Cosaques avec le peuple ancien des Kassoges. Joukovsky, Arcady, « Les publications-sources françaises au sujet des Cosaques Ukrainiens, de Beauplan à Mérimée », dans *Les Cosaques de l'Ukraine. : Rôle historique, représentations littéraires et artistiques. 5ème colloque international franco-ukrainien, 6-8 juin 1991*, 1995, pp. 25-34. Surtout pp.30-31.

l'esprit militaire, et cet esprit entretenu par des institutions particulières et systématiques. Elevés comme des Spartiates, et toujours en armes, comme les Romains, on ne verra pas les citoyens de cette République soumettre la terre, connue comme ces derniers, mais défendre du moins leurs autels et leurs foyers, courageusement et avec constance, préférer les fatigues d'une vie errante et agitée à la mollesse de l'esclavage. On verra les pères transmettre à leurs fils l'orgueil de l'indépendance, et ne leur laisser pour tout héritage qu'un sabre, avec la devise *vaincre ou mourir*.

On verra l'adoption réparer les pertes de la guerre, et donner à ces peuples, jaloux de leur liberté, de nouveaux bras pour les défendre ; on suivra les détours de la politique et les élans du courage, les chocs de l'oppression et de la résistance ; on remarquera des temps héroïques et non fabuleux, des vices enfin et quelques vertus ; et ces vertus, qu'on exalterait avec admiration s'il s'agissait des Grecs ou des Romains, peut-être les traitera-t-on de barbares, lorsqu'il s'agira des Cosaques.

Les Cosaques n'ont pas accru nos connaissances ; Rome nous a laissé des lois et des ruines ; la Grèce des poètes et des statues ; le cœur s'émeut au souvenir des beaux jours d'Athènes ; l'esprit s'étonne à l'aspect des sept collines. Quel sentiment accorderons-nous aux Cosaques chez lesquels on ne nous a montré que des traîtres, et que nous jugerons avec d'autant moins d'indulgence que leur grandeur ne fait pas, comme chez les Romains, oublier leur berceau, et que leur enfance n'est pas, comme chez les Grecs, embellie de tous les charmes de la mythologie.

Les Cosaques de l'Ukraine étaient un peuple tranquille ; aux usurpations de la noblesse et du clergé de Pologne, les habitants de la Petite-Russie ont d'abord répondu par la retraite ; voyant par la suite qu'on ne pensait qu'à les écraser, est-il étonnant que l'éloignement d'un joug insoutenable leur ait mis le sabre à la main et les ait fortifiés dans le goût de l'indépendance ? Mais si, d'un bras, ils ont vengé les atteintes portées

à la liberté qu'ils tenaient de leurs pères, de l'autre, n'ont-ils pas arrêté le Croissant³ et repoussé les Tatars ? N'ont-ils pas défendu les provinces méditerranéennes de l'invasion des *barbares* de l'Orient, et bravé avec plus de succès la *fanatique fureur* de ces ennemis du nom chrétien ? C'est aux nations éclairées et impartiales à décider de quel côté est l'ingratitude et à juger, entre eux et la Pologne, dont ils faisaient la sûreté et qu'ils ont fait trembler.

La reconnaissance est une vertu individuelle ; les gouvernements ont eu longtemps une morale à part. Depuis que les Cosaques se sont joints à une nation dont ils étaient issus en partie, dans un moment critique pour cette nation, ils en ont redouté les chaînes.

Longtemps accoutumés à une vie libre, à une forme de gouvernement approuvée par leurs nouveaux protecteurs, qu'ils ont servis avec zèle, et qui devaient s'attendre à ce que l'obéissance des Cosaques cesserait dès le moment qu'ils passeraient les bornes que les conventions avaient mises en leur pouvoir ; ce peuple, plein de souvenirs de ses ancêtres, a rejeté le joug, et c'est ce qu'on n'a pu lui pardonner.

Ce que les Cosaques ont fait pour s'en garantir, on l'a regardé comme une révolte, et l'insurrection est un crime quand les forces ne répondent pas à l'entreprise.

De ces deux peuples, l'un est soumis, l'autre est détruit, son nom est effacé des annales du monde ; la politique inquiète l'a sacrifié à des voisins qu'il gourmandait dans ses courses, à ces mêmes voisins qu'on dépouillait dans les traités ; l'habitude et le besoin ne peuvent justifier les Cosaques ; et la *convenance*, ce principe si naïf, est un droit dont l'usage *n'est réservé qu'aux souverains*.

On ne trouvera pas ici l'histoire de tous les Cosaques. Ce nom prodigué en Russie est étranger à notre plan. Outre qu'on le donne en Sibérie à la

³ L'Empire Ottoman

milice qu'on emploie dans les villes et dans les ostrogues [Ostrog]⁴ (espèce de fort), les Cosaques du Don et du Iaïk y demanderaient aussi une place ; mais nous nous bornerons aux Cosaques de l'Ukraine et aux Cosaques Zaporogues, qui demeuraient ci-devant aux cataractes et aux environs du Borysthène [Dnipro].

On n'est ici que le rédacteur des fastes écrits par les indigènes dans la langue russe ; ils n'y ont point mis leurs noms, c'est un fort qui leur est commun avec la plus grande partie des annales de la Grande-Russie. On ne les a altérés en rien, car la manière dont un peuple écrit sa propre histoire annonce son caractère, qu'il est important de conserver. On a ajouté des notes et des éclaircissements aux endroits qui semblaient en exiger.

On trouvera dans cette histoire des détails qui satisferont la curiosité, une description exacte des mœurs, une tactique particulière, des exploits qui semblent tenir du romanesque, des armées dont le nombre nous fait concevoir ce qu'on a écrit de celles des Huns, des Goths et des Vandales, des Sarrasins et des Perses ; et ce qui doit attirer les regards, un homme seul, qui pour s'élever au-dessus de tous, fait mouvoir ces vastes machines et répand la terreur dans un royaume que les puissances chrétiennes et celle du Turc même n'avaient pu ébranler.

Quant à l'orthographe des mots russes, on a préféré les écrire de la manière qu'on les prononce dans la langue française.

Si cette histoire peut fixer un instant l'attention du public impartial, le rédacteur aura trouvé sa récompense, et se livrera, avec plus de courage, au travail qu'il a entrepris pour lui faire connaître l'histoire d'un peuple, longtemps obscur, qui doit aux Cosaques en général un tiers de l'Asie, et qui ne serait, encore rien dans l'Europe, sans ses deux grands hommes, Pierre le Grand et Catherine II.

⁴ Rus : *Ostrog/Ocmpos*, qui désigne une construction militaire russe du Moyen-Age.

Tome Premier

HISTOIRE DE LA PETITE-RUSSIE

CHAPITRE PREMIER

Notions générales sur l'Ukraine, ou la Petite-Russie, et ses habitants.

L'Ukraine est un pays très fertile, ainsi que la Russie et la Podolie. Pour peu que la terre soit cultivée, elle y rapporte tant de grains de toutes les espèces que les habitants ne savent la plupart du temps qu'en faire, et leurs rivières n'étant pas navigables, ils n'ont pas de moyens de les exporter¹.

Le pays abonde en bétail, en gibier, en poisson, en miel, en cire et en bois, qu'ils emploient principalement à bâtir leurs demeures ; il ne leur manque que du vin et du sel. Le vin leur vient de Hongrie, de Transylvanie, de Valachie, de Moldavie et de France ; et le ratafia² de toutes sortes de fruits, dont ils sont grands amateurs, peut au besoin y suppléer. Pour le sel, ils le tiennent des salines de Wieliczka³, près de

¹ Scherer fait ici référence au Dniro, principal fleuve d'Ukraine, qui à l'époque était impraticable à cause des Porohis (Ukr. Попир = *porih* < vieil-ukr. Порогъ = *poroh* « rapides, cataractes »). Les Porohis ont donné leur nom aux Cosaques Zaporogues, établis « au-delà (za) des Rapides ».

² Boisson obtenue par la macération de fruits, de plantes ou de fleurs, produite généralement par le particulier.

³ Mines du Sud de la Pologne, en activité depuis le XIIIème jusqu'en 1996, inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1978.

Cracovie ou de Pokatie⁴, province de Pologne qui s'avance entre la Transylvanie et la Moldavie, où l'eau de la plupart des puits est salée ; cette eau étant bouillie, il s'en fait de petits pains de sel d'un goût agréable, mais qui ne sale pas autant que le sel de Brouage.

Toutes les maisons d'Ukraine sont en bois ; les murailles des villes ne sont que de terre, soutenues par une charpente liée comme les batardeaux⁵. Elles sont sujettes au feu, mais aussi elles résistent mieux aux coups de canon que les murs maçonnés. La Petite-Russie s'étend du 50^{ème} degré de latitude, sous lequel elle se trouve, jusqu'au 53^{ème}. Sa plus grande étendue en longueur renferme 500 verstes⁶, et sa largeur 400. Au-delà il n'y a plus, jusqu'à la Mer Noire, que des plaines désertes, qui d'un côté tiennent au Danube, et de l'autre au Liman ou Palus Méotide⁷. Toute la plaine abonde en herbes potagères de toute espèce : les fleurs les plus odoriférantes, que les Européens cultivent avec le plus grand soin dans leurs jardins⁸, y viennent naturellement dans les champs, et

⁴ Le Sud de la Galicie historique, intégré à la Pologne à partir de 1352. La capitale de région est Halytch (Ukr : Галич, actuel Oblast d'Ivano-Frankivsk, Ukraine).

⁵ Digue destinée à la retenue d'eau provisoire en un lieu donné sur une surface donnée. Sur une fortification, elle permet la régulation du niveau de l'eau du fossé.

⁶ *(Note de l'auteur) Le mot verste s'emploie en Russie pour en déterminer une distance de 500 pieds ; 104,5 de ces pieds font un degré ; c'est l'arrangement fait par Pierre I. Anciennement, l'étendue des verstes était une fois plus grande, ils étaient appelés tiselschine verstes ou verstes de mille pieds. On se sert encore de ces derniers verstes aux frontières de la Russie vers le Nord et l'Est ; mais aux environs des villes capitales de la Russie, on se sert des premiers, et on y trouve, de distance en distance, des poteaux exposés et élevés sur lesquels les distances des villes l'une de l'autre se trouvent marquées.*

⁷ La Mer d'Azov.

⁸ *(Note de l'auteur) « L'Ukraine, dit le feu Chevalier de Linné, l'une des plus belles contrées de l'Europe, et l'une des moins cultivées, n'a guère attiré l'attention des voyageurs, des naturalistes, ni des Historiens. Soit qu'un pays aussi peu habité ait effrayé les observateurs, soit que les guerres continuelles les en aient empêchés, soit que pour les voyages, comme pour tout le reste, on*

s'abandonne au torrent de la mode, ils n'en ont parlé qu'en passant, et encore, la plupart ont-ils copié des anciens, qui eux-mêmes n'ont observé que fort légèrement, ou ont écrit d'après des traditions. Elle mériterait cependant beaucoup plus l'attention des uns et des autres pour plusieurs raisons. »

Jusqu'ici la Suède soutenait le titre fastueux de Vagina et officina gentium et nationum. Cependant, le feu Chevalier de Linné, dans une dissertation imprimée à Upsal en 1764 non publiée, que j'ai eu l'occasion de parcourir lorsque j'y fus, paraît plutôt porté à transférer ce fameux nom de sa patrie et à le donner à l'Ukraine et à la partie de la Sibérie qui est vers le Sud. Voyons ses propres paroles, page 18, paragraphe 11 :

« Le houblon, les épinards, l'arroche, l'estragon et d'autres plantes qui se trouvent aujourd'hui en grand nombre sur les marchés de l'Europe étaient inconnus des Anciens, et furent introduits dans les siècles de barbarie lorsque les Goths possédaient l'Italie. Ce furent eux qui, selon toute apparence, apportèrent dans ce pays leurs herbes potagères. Des botanistes russes ont trouvé ces mêmes plantes dans la Sibérie, où elles croissent spontanément.

Et page 19, paragraphe 12 :

« En réfléchissant sur cette observation, j'ai fait une conjecture nouvelle et peut-être paradoxale, que je hasarde cependant de soumettre à l'examen du lecteur. Les savants ont jusqu'ici cherché en vain quelle fut la première contrée de que les hommes habitèrent après le déluge. Quoique l'Écriture Sainte ne dise pas que les premiers hommes ont été créés entre les tropiques, cependant leur nudité ainsi que celle de plupart des animaux, tels que l'éléphant, le rhinocéros, les chiens, le cochon, qui naissent sans poils dans ces climats, semblent le démontrer assez clairement. Là où le palmier offrit aux hommes leur première nourriture, je passe sous silence les autres arbres qui y étaient continuellement couverts de fruits et de fleurs, et qui leur fournissaient également la nourriture la plus naturelle. L'Écriture-Sainte nous apprend qu'après la destruction du genre humain par le déluge, l'arche de Noé s'arrêta au sommet de la montagne Ararat. Une chaîne de montagnes les plus hautes, mène de celle-là aux plages situées entre la Sibérie et la Tartarie, et les rivières qui se déchargent dans la Mer Glaciale, dans l'Océan oriental, dans la Mer Caspienne et dans tous les endroits voisins, prennent pour cette raison leur source sur elles. Il s'ensuit donc qu'après le déluge, la première demeure et la plus convenable pour les hommes a été dans ces endroits où ils pouvaient facilement se multiplier. Et pour qu'ils puissent s'y soutenir, celui qui pourvoit à tout, y a planté les grains, la nourriture la plus commune des hommes qui demeurent hors des tropiques et qui, suivant les botanistes, ne croissent nulle part spontanément que dans ces endroits de la Russie. Heinzemann, dans sa description manuscrite des plantes de Samara, dit avoir trouvé dans les champs des Bachkirs le froment et l'orge, qui s'y

l'herbe y est d'une telle hauteur qu'un homme à cheval peut s'y cacher aisément.

Deux raisons nous portent à croire que l'Ukraine a été connue des Romains ; la quantité de monnaies romaines d'argent qu'on y déterre continuellement, le tombeau d'Ovide qu'on y voit à six journées du Borysthène⁹, dans des plaines désertes mais qui doivent avoir été habitées anciennement ; des ruines, des amas de pierre, et quantité de puits charmants, semblent confirmer cette vérité. Sur la tombe de ce poète on trouve l'épithaphe suivante : « *Hic situs est vares, quem divi Caesaris ira Augusti latio cedere jussit humo. Saepè miser voluit patriis occumbere terris, Sed frustra : hunc illi fata dedêre locum.* »

Les Cosaques ou les Kosares [Kassoges]¹⁰, car s'était leur premier et plus ancien nom, étaient, à ce que nous apprend Constantin Porphyrogénète¹¹ dans son livre intitulé *De administrando Imperio*, chap.

produisent spontanément. Les habitants de la Sibérie font du pain de seigle qui y croit spontanément. Il me semble donc qu'on peut de tout cela tirer la conclusion que la Sibérie a été le pays dont les hommes sont tous sortis après le déluge pour peupler l'univers, puisque dans ces endroits hors des tropiques la nourriture y croît spontanément. »

Cette opinion nouvelle lui fournit une occasion de fixer son attention sur ce pays. Quant à moi, bien loin de penser que l'Europe ait peuplé l'Asie, il me paraît que l'Asie a peuplé l'Europe. Il est dommage sans doute que les Annales de la Petite-Russie ne remontent pas plus haut, mais les émigrations continuelles des peuples de ces contrées, leur origine couverte par la nuit des fables, et l'incendie arrivé à la cathédrale de Kyiv nous ont dérobé les plus précieux restes des émigrations des Huns, des Goths, et de beaucoup d'autres peuples.

⁹ Nom antique du Dniro.

¹⁰ Le peuple des Kassoges est un peuple originaire du Caucase et longtemps vassal des Khazars. Ils prirent leur indépendance quand l'Empire khazar s'effondra, mais furent rapidement battus par les Rus'. Une hypothèse veut justement que les Kassoges fussent déplacés dans la région du Dniepr et fondèrent la ville de Tcherkassy, ville longtemps considérée comme un des berceaux de la Cosaquerie dans la première moitié du XVIème siècle.

¹¹ Constantin VII Porphyrogénète (905-959), empereur byzantin de la dynastie macédonienne. Auteur de deux ouvrages :

X, déjà connus en 948 de notre ère ; ils demeuraient dans la Cabardie¹² au pied du mont Caucase. En l'an 1022, ils furent défaits par le prince Mstislav¹³ ; voici ce que Nestor nous en dit dans ses Annales Russes¹⁴ :

« L'an 6530 ou 1022, Mstislav, prince de Tmoutarakan¹⁵, alla contre les Kosares ou Cosaques. Le prince des Cosaques vint au-devant de lui, et lorsque les deux armées furent en présence, Rededya, prince des Kosares, dit à Mstislav : Pourquoi faire périr nos troupes qui sont innocentes, combattons plutôt nous deux, si vous me tuez, vous aurez mes richesses, ma femme, mes enfants et mon pays ; si je vous tue, je prendrai aussi tout ce qui vous appartient. Mstislav accepta la proposition. Alors Rededya dit à Mstislav : Ne nous battons pas avec les armes, mais luttons ensemble comme font les paysans. Ils commencèrent donc à se saisir fortement l'un l'autre ; cependant comme ce combat durait longtemps, Mstislav commençait à perdre ses forces, lorsqu'il s'écria : Sainte Vierge, secourez moi ! Car si j'ai la victoire, je ferai bâtir une église en l'honneur de votre nom. Après cette prière, il reprit courage, et renversa bientôt son adversaire. Aussitôt il prit son couteau et le poignarda. Ensuite il entra dans son pays, s'empara de ses biens, de sa femme, de ses enfants, imposa un tribut aux Cosaques, et retourna à Tmoutarakan. Dès qu'il y fut arrivé, il fit bâtir une église, à laquelle il

- *De Ceremoniis Aulæ Byzantinæ* (Le livre des cérémonies)

- *De Administrando Imperio* (De l'administration de l'Empire).

¹² Le Sud de l'actuelle région du Kouban.

¹³ Mstislav Vladimirovitch (Ukr : *Мстислав Володимирович*), dit Mstislav de Tchernigov, mais plus connu sous le nom de Mstislav le Brave (Ukr : *Мстислав-Костянтин*). C'est un prince du Rus' de Kiev, de la dynastie des Riourikides (né en 983 et mort en 1036 à Tchernigov), prétendant de Kiev en 1024.

¹⁴ Il s'agit de La *Chronique des temps passés*, aussi appelée *Chronique de Nestor* (en slavon: *Повѣсть времяньныхъ лѣтъ*).

¹⁵ Tmoutarakan correspond à l'ancienne citée grecque d'Hermonassa, elle est située dans la péninsule de Taman, en face du détroit de Kertch.

donna le nom de la *Sainte Vierge*; elle subsiste encore aujourd'hui telle qu'elle fut construite alors »¹⁶.

Kiow [Kyïv], la ville principale de l'Ukraine, fut la résidence des grands princes russes¹⁷ jusqu'au grand André Iourievitch Bogolioubski¹⁸ qui, en 1158, transféra sa résidence à Wolodimer [Vladimir]¹⁹, n'aimant pas être toujours aux prises avec les Polovtzes et les autres peuples qui envahirent la Rus' de ce côté-là. Kiow [Kyïv] perdit par là, de jour en jour, sa grandeur, et fut enfin renversée et entièrement ruinée par Batu²⁰ qui, après la fameuse bataille donnée auprès de la rivière de Halka [Kalka]²¹ aux princes russes, ravagea toute la Rus' et rendit ses princes tributaires; en sorte que Kiow [Kyïv] et ses environs devinrent la proie des Tartares.

¹⁶ Ce passage se retrouve dans la traduction française de la Chronique de Nestor, mais Scherer a volontairement changé Kosares par Cosaques pour justifier ses dires. Cf. *La chronique de Nestor* Volume 1, traduction en français de 1834 (Manuscrit dit de Koenigsberg), p.171.

¹⁷ Comprendre Ruthènes ou Rus' et ne pas confondre avec l'actuelle Russie.

¹⁸ Andreï ou André Iourievitch (en russe : *Андрей Юрьевич* et en ukrainien : *Андрій Юрійович*), dit André Ier ou plus couramment surnommé « André Bogolioubski » (en russe : *Андрей Боголюбский* et en ukrainien : *Андрій Боголюбський*), est un prince de la dynastie des Riourikides (né en 1113 à Rostov et mort le 28 juin 1174), qui régna de 1169 à 1171.

¹⁹ En fait, André Bogolioubski accéda au pouvoir, en 1158, comme prince de Vladimir et se posa en rassembleur des terres ruthènes, ce qu'il acheva en conquérant Kyïv, en 1169, et en livrant la ville au pillage pour venger son père.

²⁰ Batu ou Batu Khan (en mongol Bat Khaan), né vers 1205, mort en 1255 à Saraï, dans l'actuelle Russie, petit-fils de Gengis Khan, est le premier khan de la Horde d'or ou khanat de Kiptchak, après avoir dirigé, sous le règne de son oncle, le grand khan Ogodeï, la conquête des principautés ruthènes (1237-1240).

²¹ Scherer fait une grande confusion. La rivière Kalka ou Kaltchyk se situe dans l'Oblast de Donetsk en Ukraine. La bataille eut lieu le 31 mai 1222 ou 1223. Les princes rus' avaient alors été appelés à l'aide par le Khan des Coumans. Les chefs mongols étaient les généraux Djebé et Subotaï, qui n'exploitèrent pas leur victoire et repartirent auprès de Gengis Khan. La vraie invasion de la Rus' par Batu commença en 1236 et se termina par le sac de Kyïv en 1240. Toutes les terres de la Rus' de Kyïv, à l'exception de la Galicie-Volhynie, passèrent alors sous le « joug tatar ».

Les Cosaques qui s’y étaient établis²², virent bientôt arriver Vitoud Kesbutieuritsch²³, grand Prince de Lituanie, qui, profitant de l’impuissance des princes russes, fit la conquête de la ville de Kiow [Kyïv], et y établit en qualité de Namestnik ou de gouverneur, Mindon, prince d’Olschansk [Mindovg Olschansky]²⁴. La ville de Kiow [Kyïv] resta dans cet état jusqu’en 1340²⁵, lorsque mourut le prince Siméon Olelkowitsch [Semen Olekovitch]²⁶, qui avait rétabli les églises et les Pechères [Perchersk] ou cryptes²⁷, détruites par Batu ; alors, Casimir Ier, roi de Pologne²⁸, érigea la principauté de Kiow [Kyïv] en gouvernement.

La vie unie et simple des Cosaques ne leur attira ni jaloux ni envieux, mais leurs actions héroïques ouvrirent les yeux à tous leurs voisins, principalement les Polonais, qui reconnurent leur mérite, et s’en servirent avec le plus grand succès comme d’une barrière contre les Turcs, les Russes et les Tatars. Pour mieux s’assurer de ces peuples, les Polonais firent avec eux un traité, par lequel ils s’engageaient à leur payer une solde, et promirent solennellement de ne jamais les inquiéter, ni leur prescrire aucune loi, encore moins de changer la moindre chose dans leurs privilèges et constitution, car les Cosaques se regardaient toujours comme un peuple libre et indépendant. Mais lorsque, par la suite, les

²² Confusion entre le peuple ukrainien et les Cosaques ?

²³ Scherer veut certainement parler de Vytautas Kiejstutavič, dit le Grand, Grand-Duc de Lituanie (1350-1430) ; mais les dates sont trop tardives. Selon toutes hypothèses, il s’agirait du Grand-Duc Gediminas (1275-1341), qui battit les Tatars sans conquérir Kyïv.

²⁴ Mindovg Olschansky, il fut proclamé Grand-Prince de Kyïv en 1321.

²⁵ En fait, 1470. Cf note suivante.

²⁶ Semen Olekovitch (1418-1470), dernier Grand Prince de Kyïv (1455-1470).

²⁷ La Laure des grottes de Kyïv (Ukr : *Києво-Печерська лавра*), qui aujourd’hui est le lieu de résidence du primat de l’Église orthodoxe d’Ukraine (Patriarcat de Moscou), métropolitaine de Kyïv.

²⁸ En fait Casimir Ier de Lituanie ou Casimir IV de Pologne (1427-1492), de la dynastie Jagellon.

Polonais s'avisèrent de leur ôter leurs prérogatives, alors ils se mirent sous la protection de la Russie²⁹.

Les habitants de l'Ukraine, qui étaient tous appelés Cosaques et qui se faisaient gloire de porter ce nom, préfèrent, depuis qu'ils ont été enrégimentés³⁰ et principalement depuis l'anéantissement des Cosaques Zaporogues³¹, le nom de *Mala-Rossianes*, ou habitants de la Petite-Russie³². Ils sont de belle taille, robustes, adroits, généreux, désintéressés, jaloux de leur liberté, et très impatients à porter le joug ; ils sont infatigables, hardis et braves, mais aussi un peu ivrognes. Ils s'occupent de la guerre, de la chasse, de la pêche et de tous les arts nécessaires à la vie. Ce qu'ils ont de particulier, c'est qu'ils s'entendent, on ne peut mieux, à préparer le salpêtre, dont leur pays abonde, et d'où, après en avoir fourni la Grande-Russie, ils en voient en quantité dans d'autres parties de l'Europe, principalement à Danzik [Gdansk], où les Hollandais et les autres nations viennent le prendre.

Ce pays est si fort infecté de mouches en été, qu'on en a bientôt le visage rongé, si l'on ne s'accoutume à coucher sous un pollené, qui est une hutte assez semblable à celles des soldats. On couvre cette hutte d'un drap de toile de coton, dont on ferre les bords, qui pendent d'un demi-pied sous le matelas, afin qu'il n'y reste aucune ouverture.

Ce qui les incommode encore bien plus, ce sont les sauterelles, dont ils sont affligés en certaines années, principalement quand le temps est fort sec. Ces insectes, poussés par un vent d'Est ou Sud-Est de la Tartarie,

²⁹ Ce fut lors de la révolte de Khmelnytsky contre la Pologne, débutée en 1648, que l'Ukraine chercha un protecteur qui fut d'abord l'Empire Ottoman, puis la Moscovie à partir de 1654, avec le Traité de Pereïaslav, considéré, dans l'historiographie impériale russe, comme la « réunification de la Grande et de la Petite-Russie ».

³⁰ L'Hetmanat a été aboli en 1783 et les régiments cosaques ont été convertis en régiments réguliers.

³¹ La Sitch fut détruite en 1775.

³² Par crainte de subir le même sort que les Zaporogues.

Virgassie et Mingrelie³³, pays qui en sont presque toujours infectés, arrivent par nuées de cinq ou six lieues de long, et trois ou quatre de large, et obscurcissent tellement l'air que, le temps le plus serein en devient tout-à-coup sombre. Partout où elles se posent, en moins de deux heures, elles moissonnent les bleds, même encore en herbe. Ces insectes n'ont que six mois d'existence : en automne ils pondent leurs œufs, chacun en fait environ 300, et lorsque le printemps suivant se trouve sec, ce sont autant de sauterelles. Les grandes pluies les font mourir et c'est, par ce seul moyen, que les campagnes sont délivrées de ce fléau, ou bien lorsque le vent tourne vers le Nord ou Nord-Ouest, car il les chasse vers la Mer Noire. Quand ces insectes n'ont point encore les ailes assez fortes pour voler, ils entrent dans les maisons, se mettent dans les lits, sur les tables, et jusque sur les viandes, de sorte que l'on ne peut rien manger sans en avaler. La nuit, ils s'abattent sur les chemins et dans les terres, qui en sont couverts de plus de quatre pouces de hauteur ; et quand un chariot vient à passer dessus, il s'en exhale une puanteur insupportable.

Les Cosaques sont affligés d'une maladie qui leur est particulière, appelée par les médecins *plica*, et dans la langue du pays *goschest*³⁴. Ceux qui en sont atteints restent, un an, perclus de tous leurs membres, comme des paralytiques, avec de grandes douleurs dans les nerfs. Ce temps passé, il leur vient, en une nuit, une grande sueur de tête, de sorte que le matin suivant ils trouvent tous leurs cheveux collés ensemble, alors le malade se sent fort soulagé et, peu de jours après, il est guéri de sa paralysie, mais ses cheveux demeurent entortillés, et s'il se les faisait couper à ce moment, l'humeur, qui sort par les pores de la tête, lui tomberait sur la vue et le rendrait aveugle. Cette maladie, à laquelle les chevaux sont aussi bien sujets que les hommes, est regardée dans le pays comme incurable, mais par le changement d'air, en passant d'un

³³ Région côtière de la Géorgie.

³⁴ Ukr. Гостець = *hostets'* Le nom de cette terrible maladie est apparemment celui du « rhumatisme » ou de la « goutte ».

pays à l'autre, quelques-uns en ont été délivrés. Ce mal vient, selon la plus commune opinion, de la crudité ou autre qualité secrète des eaux ; et ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il se gagne, ainsi que le mal vénérien, par l'union des sexes, et qu'il se trouve des enfants qui l'apportent en venant au monde ; mais ceux qui l'ont ainsi en naissant, outre qu'ils en guérissent à mesure qu'ils croissent en âge, ils en sont après cela garantis pour toute leur vie.

La langue des Cosaques est un dialecte de la Polonaise, comme celle-ci l'est de l'Esclavon. Elle est fort délicate et remplie de diminutifs et de façons de parler fort mignonnes.

CHAPITRE II

Description du cours du Dnieper [Dnipro], depuis la rivière de Samara jusqu'aux villes d'Oczakoff [Otchakiv] et Kinbourg [Kinbourn]³⁵, des rivières qui entrent dans ce fleuve (avec le nom des villes et places remarquables), des forteresses anciennement et nouvellement bâties sur les bords de ces rivières, ainsi que des endroits où les Cosaques ont des habitations.

Le Dnieper [Dnipro], connu anciennement sous le nom de Borysthène, prend ses sources d'un marais dans le gouvernement de Smolensk, marque en différents endroits la séparation de la Petite-Russie et de la Pologne, et se décharge à la fin dans la Mer Noire, entre les villes d'Oczanoff [Otchakiv] et de Kinbourg [Kinbourn].

³⁵ Ces deux forteresses avaient vocation, lorsque le territoire était ottoman, à barrer l'entrée en Mer Noire par les Cosaques.

I°. Du côté de la Crimée³⁶ :

1. La rivière de Samara prend ses sources dans les déserts, et tombe dans le Dnipro³⁷. Il y a, auprès de cette rivière, un couvent du rite grec³⁸. Les Russes construisirent, en 1736, pendant la guerre avec les Turcs, plusieurs retranchements, depuis ce couvent jusqu'à l'embouchure de cette rivière, et des redoutes de distance en distance, qu'ils appellent l'embouchure de Samara. Le long de cette rivière les Cosaques Zaporogues ont des habitations pour quelques milliers d'entre eux, qui y demeurent avec leur chef³⁹.

2. La rivière de Tatarka est distante de celle de Samara d'une verste. Les Russes avaient construit sur ses bords, en 1736, une redoute⁴⁰.

3. La rivière de Worona [Vorona] est à une verste de celle de Tatarka. Il y eut, auprès de cette rivière, des redoutes et un retranchement construits par les Russes dans la même année 1736.

4. La rivière de Wolianka [Vilyanka]⁴¹ est éloignée d'une verste de la Worona [Vorona] ; et la même année, les Russes y construisirent un retranchement et des redoutes.

5. La rivière Moskooka Suchaja [Sukha Moskovka]⁴², ou sèche, est à une verste de la rivière de Wolianka [Vilyanka].

³⁶ Comprendre, rive gauche du Dnipro, à partir de l'entrée des Porihs.

³⁷ Au niveau de la ville ukrainienne de Dniepropetrovsk.

³⁸ Le Monastère de Samara de Saint-Nicolas de la steppe (Ukr : *Самарський пустельний монастир*) fondé en 1602 par les Cosaques Zaporogues.

³⁹ Camp de Nova Samara (Nouvelle Samara ; Ukr : *Нова Самара*).

⁴⁰ La rivière Tatarka est un affluent de la rivière Samara.

⁴¹ Le nom de cette rivière viendrait, d'après la légende, du fait qu'il s'agissait d'une rivière de la terre libre (Ukr : *вільна/Vilna*) des Cosaques zaporogues.

⁴² Ukr : *Суха Московка/Sukha Moskova*, littéralement la Moskova sèche.

6. La grande Moskooka [Morka Moskovka]⁴³, à 20 verstes de Moskooka et la Sèche [Sukha Moskovka]. Auprès de cette rivière il y a un retranchement et des redoutes construits par les Russes en 1736.

Ces deux dernières rivières prennent leurs sources dans les déserts⁴⁴, aux eaux de Moloschna, et leur cours jusqu'au Dnieper [Dnipro] est de 200 verstes.

7. la rivière Korskaja [Kins'ka] commence dans les déserts où sont les sources de la rivière de Berde [Berda]⁴⁵ ; elle fait au travers des déserts un chemin de 400 verstes jusqu'au Dnieper [Dnipro]. Là, elle se partage en deux bras, dont l'un se jette auprès d'un endroit sablonneux dans le Dnieper [Dnipro], sans se mêler avec lui, jusqu'à Kinbourg [Kinbourn], et se jette après du Liman dans la Mer Noire. C'est dans l'endroit, où l'un des bras de la Korskaja [Kins'ka] se jette dans le Dnieper [Dnipro], que les Russes ont élevé un retranchement avec des redoutes, en 1736. Auprès de la même rivière Korskaja [Kins'ka], non loin du Dnieper [Dnipro], était autrefois une ville appelée Samik, capitale des anciens Tartares, qui avait fait 700 metschedes [Mosquées]⁴⁶.

8. La rivière Jantschekrak [Yantchekrak] est éloignée de la rivière de Korskaja [Kins'ka] de 200 verstes ; son cours est au travers des déserts ; et à la centième verste de son cours, 10 verstes en deçà du Dnieper [Dnipro], il y eut autrefois un bourg composé de plusieurs metschedes [Mosquées], et dont le nom est aujourd'hui inconnu.

⁴³ Ukr : *Мокра Московка* / *Morka Moskovka*, littéralement la Moskova humide. Scherer l'a peut-être traduite par la « grande Moskovka » car il s'agirait d'une rivière qui a un plus fort débit que la Sukha Moskovka.

⁴⁴ Comprendre la steppe.

⁴⁵ Rivière d'Ukraine qui se jette dans la Mer d'Azov.

⁴⁶ *Metsched* est un mot arabe. *Mesgid*, en prononçant le *g* à la manière des Français, signifie originellement le lieu de l'humiliation où l'on se prosterne. Voir « *les Voyages de M. Shaw* », tome I, page 366. Chez les Tartares, ce mot signifie indistinctement un oratoire, une maison où le peuple se rassemble pour prier l'«*Etre souverain* ».

9. La rivière Karatchekrak est à 20 verstes de celle de Janstschekrak [Yantchekrak]. Elle prend sa source dans les déserts, et a 100 verstes de cours. Il y eut anciennement auprès de cette rivière une ville nommée Nagaisko, qu'on appelait aussi du nom de la rivière Karatcherkrak. En 1736 les Russes y ont construit une redoute.

10. La rivière Majatschra [Mayatchka], à 40 verstes de la rivière Karatchekrak, prend sa source dans les déserts, et son cours est de 20 verstes. Il y eut autrefois une ville nommée Majak sur les bords de cette rivière, avec une metschede [Mosquée].

11. La rivière Atalikowa [Atal'kova], distante de 20 verstes de la Majatschka [Mayatchka], prend sa source dans les déserts : après un cours de 100 verstes, elle passe devant un bourg nommé Pletenoi Rog, et à 18 verstes de là se jette dans le Dnieper [Dniro]. Les Russes y construisirent en 1736 une redoute. De ce bourg au Dnieper [Dniro], on trouve la petite ville de Paltschik, qui appartenait autrefois aux Tatars. Depuis ce bourg jusqu'à Kamanoi-Saton [Kam'yanyi Zaton]⁴⁷ (c'est-à-dire la submersion des pierres), on compte 19 verstes. Kamanoi-Saton [Kam'yanyi Zaton] fut construit par les Russes⁴⁸ pendant la guerre avec les Turcs en 1696, et en 1736 les Russes y construisirent une redoute.

12. La rivière Beloserka [Bilozerka]. Cette rivière est à 10 verstes de Kamanoi-Saton [Kam'yanyi Zaton] ; elle prend sa source dans les déserts, et se jette dans le Dnieper [Dniro] après un cours de 195 verstes. Il y a eu anciennement auprès de cette rivière une ville très célèbre, nommée Beloserka, bâtie par un ancien peuple qu'on appelait les Francs. Lors de l'émigration de ce peuple en Allemagne, il y avait dans la ville de Beloserka⁴⁹ une gouvernante, nommée Beloserkaja, qui se fit de

⁴⁷ Ukr : *Кам'яний Затон/Кам'яний Затон*

⁴⁸ En fait par l'Hetman Ivan Mazepa (1639-1709) en 1701.

⁴⁹ Il s'agit du village de Mala Bilozerka (Ukr : *Мала Білозерка/Mala Bilozerka*, jusqu'en 1923 *Верхня Білозерка/Verkhnya Bilozerka*). La légende de sa fondation est totalement fantaisiste.

Beloserka et des environs une espèce de seigneurie, qui, sans être fort grande, ne laissait pas d'être considérable. Lorsque Beloserkaja vit arriver Mamai⁵⁰, Khan des Tatars, qui venait faire la guerre à la Russie, la peur lui fit abandonner sa ville, et elle vint s'établir en-deçà du Dnieper [Dniro] du côté d'Oczakoff [Otchakiv]. Nous parlerons, par la suite, de son établissement. Mamai, à son arrivée, détruisit la ville et la rasa. En 1736, les Russes construisirent auprès de cette rivière un retranchement et une redoute.

13. La rivière Mamai-Surka. Le Khan Mamai bâtit sur ses bords une ville, à laquelle il donna son nom. Cette rivière est à 10 verstes de celle de Beloserka [Bilozerka], prend sa source dans les déserts, et se décharge dans le Dnieper [Dniro] après un cours de 10 verstes.

14. La rivière Rogatschik, à 20 verstes de Mamai-Surka, prend sa source dans les déserts, et arrive au Dnieper [Dniro] après un cours de 150 verstes.

15. La rivière Tschapliva, à 10 verstes de la dernière, commence dans les déserts, et tombe, après un cours de 11 verstes, dans le Borysthène [Dniro].

16. La rivière Lopaticha [Lopatikha], éloignée de 30 verstes de celle de Tsapliva, prend comme celle dont nous venons de parler, sa source dans les déserts, et après 30 verstes de cours, se perd dans le Dnieper [Dniro].

17. La rivière Russinova-Boka [Russinova-Balka], éloignée de 10 verstes de celle de Lapiticha [Lopatikha], a sa source dans les déserts, et se jette dans le Dnieper [Dniro], après 11 verstes de cours.

18. La rivière Kair-Suchaja-Schirokaja [Kaïr-Sukha-Chiroka], c'est-à-dire Kair la Sèche, est largement à 30 verstes de la Russinova-Bolka

⁵⁰ Mamai (Tatar : Мамай, Mamay) est un émir de la Horde Bleue, qui détient le pouvoir effectif sur la Horde d'or entre 1361 et 1380.

[Russinova-Balka] ; elle coule vers le Dnieper [Dnipro], et y arrive après un cours de 20 verstes.

19. La rivière Kair-Metschetnaja [Kaïr-Metchena], à 10 verstes de la précédente, sort, comme elle, des déserts, et tombe dans le Dnieper [Dnipro] après un cours de 30 verstes.

20. La rivière Kair-Sapadnaja [Kaïr-Zakhidna], c'est-à-dire Kair occidentale, à 10 verstes de Kair-Metschetnaja [Kaïr-Metchena], vient des déserts et se jette dans le Dnieper [Dnipro], à 30 verstes de sa source.

21. La rivière de Kair-Krutaja [Kaïr-Kruta], à 10 verstes de la rivière Kair-Sapadnaja, se jette dans le Dnieper [Dnipro], à 20 verstes de sa source qui est dans les déserts.

22. La rivière Kair-Durizkaja [Kaïr-Duryzka], à 10 verstes de la Kair-Krutaja, vient des déserts et tombe dans le Dnieper [Dnipro] à 11 verstes de sa source.

23. La rivière Wiliwela [Vilivaylo], à 8 verstes de la Kaire-Durizkaja [Kaïr-Duryzka], se jette dans le Dnieper [Dnipro] après 20 verstes de cours.

Après 18 verstes de la rivière Wiliwela [Vilivaylo], près de Konskaja-Woda [Kins'ka Voda], c'est-à-dire les eaux du cheval, il y eut anciennement une grande ville appartenant aux Tatars, dont le nom nous est inconnu. Elle fut détruite par les Tatars eux-mêmes, à cause d'un insecte, appelé mamuk par les Turcs, et tarantula par les Cosaques, qui s'y trouvait en grande quantité. Cette abondance de tarentules obligea les Tatars à déserrer leur ville, parce que la piqûre de ces animaux est le plus souvent mortelle pour les hommes.

A 5 verstes de cette ville il y en avait une autre dont le nom ne nous est pas plus connu. La même raison, qui fit quitter la première, fit aussi abandonner celle-ci, dans l'enceinte de laquelle on trouve encore une metschede [Mosquée] bâtie en pierre, et absolument déserte. Dans l'enceinte et aux environs de cette ville se trouve l'insecte qui la fit

désert, et les troupes russes, qui y campèrent en 1738, en souffrirent considérablement, aussi fut-ce avec le plaisir le plus sensible qu'elles quittèrent ce poste.

Il y a 4 verstes de cette ville à celle de Schin-Giray [Chan-Giray], appartenant autrefois aux Turcs.

A une verste de Schin-Giray [Chan-Giray], en traversant la rivière Konskaja [Kins'ka], se trouve une île du Dnieper [Dniro], dans laquelle les Turcs possédèrent autrefois une ville nommée Oslans [Aslan]⁵¹. Dans cette même île, les Russes ont construit en 1738 une redoute.

Vis-à-vis de Kisikermen [ou Kasikermen]⁵², à 3 verstes de distance, il y eut une ville nommée Tawan [Tavan']⁵³, autrefois aux Turcs ; mais les Russes en devinrent les maîtres et y bâtirent en 1739 une redoute, nommée Tawanskoi [Tavanskyi].

Toutes ces villes de Tawan [Tavan'], de Kisikermen, d'Oslan [Aslan] et de Schin-Giray [Chan-Giray] furent prises en 1696 par les Russes, sous les ordres du général Scheremetoff [Cheremetiev]⁵⁴ qui les fit démolir.

Vis-à-vis de Tawan [Tavan'], du côté de la Crimée, en traversant la rivière de Konskaja [Kins'ka], est l'île dont nous avons parlé tout à l'heure ; les Russes construisirent en 1736 un retranchement auquel ils donnèrent le nom de Kisi-Kermen. De ce retranchement on compte 70

⁵¹ Aujourd'hui Lyubimovka (Ukr : *Любимівка*)

⁵² Ancienne place-forte turque, conquise par les Russes en 1700.

⁵³ Tavan' (Ukr : *Тавань*) est le nom ukrainien de Kisikermen. Il s'agit aujourd'hui de la ville de Beryslav (Ukr : *Берислав*)

⁵⁴ Le comte Boris Petrovitch Cheremetiev (1652-1719) est un aristocrate russe, familier de Pierre le Grand, qui s'illustra à la bataille de Poltava. Il est nommé Feldmarschall en 1701.

verstes jusqu'au bourg d'Oleska [Oleshka]⁵⁵, auprès duquel les Cosaques Zaporogues eurent autrefois leur Sitch⁵⁶.

Depuis Oleska jusqu'au Liman, il y a 28 verstes ; du Liman jusqu'au lac salé dans le désert, 30 verstes. Les Russes, en 1738, ont construit des redoutes auprès de ce lac salé. On compte 20 verstes de ce lac jusqu'à Kinbourg [Kinbourn], qui est situé sur un banc de sable, entre le Liman, Oczakoff [Otchakiv], et la Mer Noire. Les Turcs s'y établirent anciennement les premiers, et en 1696 ils y bâtirent une muraille de pierre ; mais en 1736 le général russe Lezontieff [Leontieff]⁵⁷ la prit et la démolit ; cependant, dans la même année, elle fut rétablie par les Turcs.

En 1737, les Russes la reprirent et ils y mirent une garnison. En 1738, quand les Russes détruisirent Oczakoff [Otchakiv], ils démolirent, en même temps, Kinbourg [Kinbourn].

CHAPITRE III

Rivières, Bourgs et Cataractes qui se rencontrent sur le Dnieper [Dniro], depuis l'embouchure de la Samara jusqu'à Oczakoff [Otchakiv]

Du côté d'Oczakoff [Otchakiv]⁵⁸ :

Tout vis-à-vis de l'embouchure de la Samara, en passant le Dnieper [Dniro], on voit une île, nommée Kamenskoi [Kam'yanskyi], dans

⁵⁵ Aujourd'hui Tsiouroupynsk (Ukr : Цюрупинськ)

⁵⁶ C'est-à-dire la Sitch d'Oleshka, où s'établirent les Cosaques Zaporogues de 1711 à 1728, lorsqu'ils se placèrent sous la protection du Khan de Crimée.

⁵⁷ Mikhail Ivanovitch Leontieff (1672-1752), général de l'armée russe, gouverneur de Kyiv en 1738.

⁵⁸ La rive droite du Dniro, depuis les Porihs jusqu'à Otchakiv.

laquelle les Russes construisirent en 1737 des retranchements et des redoutes.

En dessous de Kamenskoi [Kam'yanskyi], du côté d'Oczakoff [Otchakiv], il y eut anciennement une ville appartenant aux Cosaques, nommée Kaidak ou Kudak [Kodak]. Celle ville fut construite en 1637⁵⁹, par ordre de Wladislaw [Ladislav IV de Pologne], septième roi de Pologne, pour tenir plus sûrement les Cosaques dans l'obéissance. Les Russes, en 1737, construisirent au même endroit une redoute, qui eut le nom de Kondazkoi [Kodatskyi].

I. Tout près de Kudak [Kodak], on trouve, au-delà du Dnieper [Dniro], la première cataracte, nommée Kodazkoi-Porog [Kodatskyi]. On trouve ensuite la rivière de Sura qui prend sa source à 10 verstes de Kudak [Kodak].

Et tout près de cette rivière, au-delà du Dnieper [Dniro] :

II. La cataracte nommée Surkoi [Surskyi].

III. La cataracte, appelée la Chanskoi [Lohans'kyi]⁶⁰, à quelques verstes de la rivière de Sura.

IV. La cataracte Swonez [Dzvonetskyi], à 10 verstes de la précédente.

V. La cataracte Knaginez [Knyazhinez], à 6 verstes de la cataracte Swonez [Dzvonetskyi].

⁵⁹ 1635.

⁶⁰ Ukr : *Лоханський поріг*/Porih de Lohans'kyi. Une hypothèse veut que, lors de la fondation de la ville de Luhansk en 1795, les Petits-Russiens qui, selon l'Oukase impérial, devaient être relocalisés, venaient des environs de cette région. Cf. Forostyouk, O.D., « До питання про походження найменувань "Лугань" і "Луганськ" » (« Sur l'origine des noms "Luhan" et "Luhans'k" ») dans *Лінгвістика (Linguistique)*, n°3-2, 2012, pp.69-75.

VI. La cataracte Nenasitez [Nenasitets'], à 3 verstes de la cataracte Swonez [Dzvonetskyi]. Cette cataracte est la plus considérable ; les vaisseaux de guerre ne peuvent la franchir, et on est forcé de les transporter par terre, avec des machines faites exprès. Près de cette cataracte, les Russes construisirent en 1737 des redoutes et des retranchements.

VII. A 4 verstes de la cataracte Nenasitez [Nenasitets'], on voit celle de Woronowa-Sabora [Voronova-Zapori].

VIII. A 3 verstes de Woronowa-Sabora [Voronova-Zapori], est la cataracte nommée Wolnich [Vovniczkyi]

IX. Celle-ci est éloignée de 2 verstes de celle de Budilskoi [Budil's'kyi].

X. La cataracte, nommée Litschnoi [Lishnyi], est à 3 verstes de Budilskoi [Budil's'kyi].

XI. De Litschnoi [Lishnyi] à la cataracte Towolschanoi [Tavoltchanyi], il y a 2 verstes.

XII. Et de celle-ci 4 verstes jusqu'à celle de Wolnoi [Vilnyi].

Auprès de cette cataracte, du côté d'Oczakoff [Otchakiv], les Russes construisirent en 1737 des redoutes et un retranchement.

2. La rivière Chortiza-Suchaja [Khortytsia-Sukha], c'est-à-dire Chortika-la-Sèche [Khortytsia-Sukha], à 5 verstes de Malischeffza [Malichevytsa], qui prend sa source dans les déserts et tombe dans le Dnieper [Dniipro], après un cours de 20 verstes.

Les Russes ont construit, à 2 verstes de cette rivière, un retranchement avec des redoutes.

Entre ce retranchement et Malischeffza [Malichevytsa], les Russes construisirent quelques redoutes, de distance en distance, pour couvrir la flotte russe.

A une verste de ce retranchement, et plus bas, dans une île du Dnieper [Dnipro], les Russes construisirent, en 1737, une petite forteresse, qu'ils appelèrent « le chantier des Saporogues [Zaporogues] »⁶¹.

3. La rivière Chortiza-Welikaja [Khortytsia-Velika], c'est-à-dire Chortiza-la-grande [Khortytsia-Velika], tombe dans le Dnieper [Dnipro] en face du chantier des Saporogues [Zaporogues]. Elle prend sa source dans le désert, et c'est après 18 verstes de cours qu'elle se perd dans le Dnieper [Dnipro].

4. La rivière Chortiza-Nischnaja [Khortytsia-Nijnja], c'est-à-dire, Chortiza l'inférieure [Khortytsia-Nijnja], à 10 verstes de Chortiza-Welikaja [Khortytsia-Velika], prend comme elle sa source dans le désert et se jette dans le Dnieper [Dnipro], après 18 verstes de cours.

Vis-à-vis de ces trois rivières, on voit dans le Dnieper [Dnipro] une grande île, nommée Chortiza [Khortytsia], dans laquelle les Cosaques Saporogues [Zaporogues] eurent anciennement leur Sitch⁶².

En 1630⁶³, se trouvant sous la protection de la Pologne, ils suivirent les Polonais dans la guerre qu'ils firent à la Russie. Pendant cette guerre, un

⁶¹ Il s'agit de l'île de la Petite Khortytsia (Ukr : *Мала Хортиця/Мала Khortytsia*), parfois appelée Khortytsia la Haute. C'est justement sur cette île qu'avait été fondée la première Sitch Zaporogue par le Prince Baïda Vychnevetsky dans les années 1550. Aujourd'hui l'île est devenue un musée dédié à la gloire des Cosaques. Cf. Leschenko, Volodymyr, « La Sitch zaporogue, capitale cosaque du 16^{ème} au 18^{ème} siècle », dans Cadot, Michel, Kruba, Emile (dir.), *Les Cosaques de l'Ukraine. : Rôle historique, représentations littéraires et artistiques. 5ème colloque international franco-ukrainien, 6-8 juin 1991*, Presses Sorbonne Nouvelle, Paris, 1995, pp. 51-60.

⁶² Scherer fait référence à Khortytsia, parfois appelée la Grande Khortytsia. L'île où les Zaporogues avaient leur camp est la Petite Khortytsia. Cf. note précédente.

⁶³ En fait 1612. Cf. note suivante.

Cosaque nommé Sagaidatschnü [Sahaïdatchnyi]⁶⁴ construisit, pour la sûreté de la Sitch de cette île, une petite forteresse à laquelle il donna le nom d'Okop, c'est-à-dire circonvallation. Selon le rapport de ces mêmes Cosaques, habitants de cette île, elle n'existait pas dans les temps anciens et fut formée par les sables que le courant des eaux y charriait et qui s'accumulèrent avec le temps⁶⁵.

En 1738, les Russes construisirent, dans cette île, un grand retranchement et plusieurs redoutes, et c'est là que s'arrêtèrent, pendant très longtemps, l'armée et la flotte russes, après l'expédition d'Oczakoff [Otchakiv].

5. La rivière Bielaja [Bila], c'est-à-dire blanche, à 40 verstes de distance de Chortiza-Nischnaja [Khortytsia-Nijnya], prend sa source dans les déserts et se jette dans le Dnieper [Dnipro], après un cours de 2 verstes.

6. La rivière Tschewonaja [Tchervona], c'est-à-dire rouge, est à 30 verstes de distance de la rivière de Bielaja [Bila]. Sa source est dans les déserts et, après un cours de 20 verstes, elle se décharge dans le Dnieper [Dnipro].

7. La rivière Tarasowka [Tarasivka], distante de celle de Tschewonna [Tchervona] de 20 verstes, prend naissance dans les déserts et coule dans le Dnieper [Dnipro] par un chemin de 10 verstes. Près de cette rivière, et non loin du Dnieper [Dnipro], fut autrefois un bourg construit par les Francs, on ne sait pas en quel temps.

⁶⁴ Petro Sahaïdatchnyi (1570-1622), Hetman des Cosaques de 1614 à 1622. Il meurt suite aux blessures qu'il a subies à la bataille de Khotyn contre les Ottomans ; ce qui montre que Scherer parle des interventions polonaises dans le temps des troubles de Moscovie.

⁶⁵ Et ce sont peut-être les Cosaques qui ont raison, car la Sitch de Khortytsia n'existait plus depuis 1557. A l'époque de Sahaïdatchnyi et jusqu'en 1638, la Sitch se situait à Bazavlutska, bien plus au Sud.

8. La rivière Gruscheoka [Hrushivka], à 10 verstes de la précédente, prend sa source dans le désert et décharge ses eaux dans le Dnieper [Dniro], après un cours de 10 verstes.

9. La rivière Tomaooka [Tokmakivka], à 9 verstes de la rivière Gruscheoka [Hrushivka], prend sa source dans les déserts à 60 verstes du Dnieper [Dniro] dans lequel elle se jette. Au près de cette rivière fut anciennement la Sitch des Cosaques Saporogues [Zaporogues]⁶⁶. On y voit aussi les ruines d'un bourg très anciennement détruit.

10. La rivière de Kamenka [Kam'yanka], à 10 verstes de la Tomaooka [Tokmakivka], prend sa source dans les déserts et décharge ses eaux dans le Dnieper [Dniro], après un cours de 19 verstes.

11. La rivière de Kamenka-Tscherwonnaja [Kam'yanka-Tchervona], c'est-à-dire rouge, est à 10 verstes de la Kamenka [Kam'yanka] ; elle prend sa source dans les déserts et décharge ses eaux dans le Dnieper [Dniro], après 20 verstes de cours.

12. La rivière Podpolnaja [Pidpil'na], à 10 verstes de distance de la Kamenka-Tscherwonnaja [Kam'yanka-Tchervona], vient du désert et se jette dans le Dnieper [Dniro], comme elle. Au près de cette rivière est un bourg nommé Mikitina, où fut autrefois la Sitch des Cosaques-Saporogues [Zaporogues]⁶⁷. Au près de ce bourg, les Russes construisirent un retranchement dans la guerre contre les Turcs. Pendant cette guerre, ce fut là le campement des Cosaques Saporogues [Zaporogues], commandés par le fils de l'Hetman Popowitsch⁶⁸.

13. La rivière Tschertomlik [Tchortomlyk], distante de 25 verstes de la rivière Podpolnaja [Pidpil'na], vient des déserts et se jette dans le

⁶⁶ De 1564 à 1593. Détruite par les Tatars

⁶⁷ De 1628 à 1652. Déplacée près de la rivière Tchortomlyk (Cf. infra) pour raison stratégique.

⁶⁸ L'Hetman Popovitch (Litt. L'Hetman fils de Pope) est Ivan Samoylovytch (Ukr : *Іван Самойлович*) (1630-1690), Hetman de la rive gauche, de 1672 à 1687.

Dnieper [Dnipro], après avoir parcouru un espace de 30 verstes. L'ancienne Sitch des Cosaques Saporogues [Zaporogues] fut près de cette rivière⁶⁹. En 1738, les Russes y ont construit une redoute. On compte 7 verstes de distance entre l'ancienne et la Nouvelle Sitch⁷⁰. Celle-ci était proche de la rivière Podpolnaja [Pidpil'na].

14. La rivière Basuluk [Bazavluk], séparée de celle de Tschertomlik [Tchortomlyk] par un espace de 30 verstes, prend sa source dans les déserts et son cours, jusqu'au Dnieper [Dnipro] dans lequel elle se décharge, est de 150 verstes.

15. La rivière Basaluzkaja-Kamenka [Basalutska-Kam'yanka], à 10 verstes de la Basuluk [Bazavluk], commence dans les déserts et coule dans le Dnieper [Dnipro] par un chemin de 148 verstes.

16. La rivière Grushevka [Hrushivka], à 9 verstes de la précédente, commence aussi dans les déserts et se jette dans le Dnieper [Dnipro], à 20 verstes de sa source.

17. La rivière Ternyewka-Bolschaja [Ternivka Bil'sha], c'est-à-dire la grande, est éloignée de la rivière Grushevka [Hrushivka] de 8 verstes ; elle a sa source dans les déserts, et a 30 verstes de cours jusqu'au Dnieper [Dnipro], dans lequel elle se jette.

18. La rivière Ternyewka-Suchaja [Ternivka-Sukha], c'est-à-dire la sèche, est à la distance de 4 verstes de la grande-Ternyewka [Ternivka Bil'sha] ; elle sort, comme elle, des déserts, et se jette dans le Dnieper [Dnipro], après 28 verstes de cours.

⁶⁹ De 1652 à 1709. Cette Sitch fut détruite par les troupes de Pierre Ier, en punition de l'alliance avec les Suédois.

⁷⁰ La Nouvelle Sitch (de 1734 à 1775) fut créée suite au retour des Zaporogues sous la protection russe. Elle se trouve sur les berges de la rivière Bazavluk (Cf. infra).

19. La rivière Asakarinka [Osokorivka], à 15 verstes de la précédente, vient aussi des déserts et se décharge dans le Dnieper [Dniro], après un cours de 51 verstes.

20. La rivière Solotaja [Zolota], c'est-à-dire d'or, à 9 verstes de la précédente, vient comme elle des déserts, et arrive au Dnieper [Dniro] par un chemin de 21 verstes.

21. La rivière Durnaja [Durna], c'est-à-dire folle ou mauvaise, à 11 verstes de la Solotaja [Zolota], prend sa source dans les déserts et entre dans le Dnieper [Dniro], après 15 verstes de cours.

En-deçà du Dnieper [Dniro], à 2 verstes et demie de cette rivière, les Russes bâtirent une redoute du nom de Nikolajewskoi [Mykolayivskiy], en 1738. A 7 verstes et demie de cette redoute, il y eut anciennement un bourg, mais on ne sait ni son nom, ni qui l'a démoli, ni pour quelle raison il a été démoli.

22. La rivière Nanosokioka-Suchaja [Nanosots'ka-Sukha], c'est-à-dire sèche, à 18 verstes de la Durnaja [Durna], prend naissance dans les déserts, et se jette dans le Dnieper [Dniro], après un cours de 5 verstes.

23. La rivière Nanoskioka-Mokraja [Nanosots'ka Mokra], c'est-à-dire humide, à 9 verstes de la précédente, venant comme elle des déserts, se jette dans le Dnieper [Dniro], après 5 verstes de cours.

24. La rivière de Melowaja [Milova], à 19 verstes de la Nanoskioka-Mokraja [Nanosots'ka Mokra], se décharge dans le Dnieper [Dniro] à 10 verstes de sa source. Près de cette rivière fut autrefois une ville nommée Melowoi [Milove].

25. La rivière Kamenka [Kam'yanka], à 9 verstes de la Melowaja [Milova], vient du Maloi-Ingulez [Malyi-Inhulets], passe par les déserts, et a 100 verstes de cours. Les Cosaques Saporogues [Zaporogues] eurent leur

Sitch près de cette rivière⁷¹. Il y eut aussi, à 4 verstes de la Kamenka [Kam'yanka], une ancienne ville nommée Propoasinoje [Propasne]. Entre cette ville et le bourg Wischanja Golowa Kosmacha [Vyshnya Holova Kosmatch], fut anciennement une ville nommée Kosmacha [Kosmatch], à 20 verstes de la précédente.

26. La rivière Drimailooka [Drimailivka], à 6 verstes de Kosmacha [Kosmatch], prend sa source dans le désert. Son cours jusqu'au Dnieper [Dniro], dans lequel elle se jette, est de 20 verstes. Cette rivière est à 10 verstes de la ville de Kisikermen [ou Kasikermen], qui fut rétablie par les Russes en 1737. Depuis Kisikermen jusqu'au Dnieper [Dniro], on compte 8 verstes. C'est dans les environs qu'étaient 2 bourgs, à 6 verstes l'un de l'autre, sans qu'on sache le nom de celui qui les a bâtis, ni celui du peuple qui les a détruits.

27. La rivière Tiegnika [Tyahinka] est à 26 verstes de distance du dernier de ces deux bourgs. Elle prend sa source dans les déserts, et se jette, après un cours de 23 verstes, dans le Dnieper [Dniro]. Tout près de son embouchure était une grande ville, nommée Tiegnika [Tyahink], et près de la ville, un château bâti en triangle, garni d'une tour ronde et entouré d'eau de tout côté. Ce château, qu'on croit avoir été bâti par les anciens Francs, avait une verste de long sur plus d'une demi-verste de large. Ses fondements, tout en pierre, ont été conservés jusqu'à nos jours. En 1738, les Russes l'ont réparé.

28. La rivière Maloi-Ingulez [Malyi-Inhulets], c'est-à-dire petite, est à 15 verstes de la précédente. Elle prend ses eaux dans les déserts et se décharge, après un cours de 115 verstes, dans le Dnieper [Dniro] ; c'est là qu'on trouve les restes d'une ville entièrement effacée de la mémoire

⁷¹ De 1709 à 1711 puis de 1728 à 1734. Cette Sitch fut fondée lorsque les Zaporogues durent se placer sous la protection de l'Empire Ottoman, après la bataille de Poltava. Cette Sitch fut détruite en 1711 par les troupes de Pierre 1^{er} et les Zaporogues durent se déplacer à Oleshkivska, jusqu'à la reconstruction de la Sitch en 1728.

des hommes. A 17 verstes de cette ville, les Russes ont bâti en 1737, dans la guerre contre les Turcs, un grand retranchement nommé Alexanders-Schanz [Oleksandr-Shants], c'est-à-dire le fort d'Alexandre.

29. la rivière Beloserka [Bilozerka]⁷², à 3 verstes d'Alexanders-Schanz [Oleksandr-Shants], sort des déserts et se jette, après quelques verstes de cours, dans le Dnieper [Dniro]. Au près de cette rivière fut une ville, nommée Beloserka, habitée par une gouvernante qui porta le même nom : lorsque les Francs, qui l'avaient bâtie, l'abandonnèrent à l'arrivée de Mamai, Khan de la Crimée, cette gouvernante s'enfuit et alla s'établir en-deçà du Dnieper [Dniro], du côté d'Oczakoff [Otchakiv]. Entre cette ville et le Dnieper [Dniro] est un grand chemin qu'on nomme le chemin royal. C'est par là que les Rois de Pologne passaient autrefois quand ils marchaient contre leurs ennemis. Ce même chemin est fameux par la bataille qui s'y donna entre les Polonais, les Turcs et les Tartares. Les Russes construisirent, tout près de ce chemin, une redoute, nommée Sainte-Anne, dans une île du Dnieper [Dniro], à 25 verstes de Beloserka. En-deçà de cette redoute, sur les bords du Liman, était une ville nommée Stanislav, démolie anciennement par les Polonais.

30. La rivière de Bug ou de Bog [Bouh] est à une distance de trente verstes des ruines de la ville de Stanislav. Elle prend sa source dans la Pologne ; c'est près de cette rivière qu'était une grande ville nommée Tschitschiglet, à 200 verstes de distance du Liman. Cette ville construite et détruite par les turcs, eut beaucoup de metschedes [Mosquées]. A l'embouchure de la rivière de Bug [Bouh], on trouve un bourg nommé Semenov-Rog [Semeniv-Rih], c'est-à-dire la corne de Siméon. Nous en parlerons au chapitre VI, lorsque nous traiterons de l'ancienneté des Cosaques Saporogues [Zaporogues], jusqu'au temps où ils s'habituaient à une vie sédentaire.

Parmi les rivières les plus considérables de l'Ukraine, on compte :

⁷² Scherer se répète ici par rapport au chapitre II, rivière numéro 12.

I. Le Dnieper [Dnipro] dont nous avons parlé.

II. La Desna, qui prend sa source dans le gouvernement de Smolens [Smolensk], à peu de distance de la source du Dnieper [Dnipro], et se décharge dans cette même rivière, à peu de distance au-delà de Kiow [Kyïv]

III. La rivière Iput [Pripiat] prend sa source dans le gouvernement de Smolensk, se décharge en Pologne, dans la Sosh [Soj], et celle-ci dans le Dnieper [Dnipro].

Ces rivières sont navigables jusqu'aux 12 cataractes, auprès du bourg Perewolotschna [Perevolotchna], qui rendent la navigation jusqu'à la Mer Noire très difficile.

IV. Les rivières de Seim,

V. De Sudost,

VI. Et d'Ïspof [I'špof] se déchargent dans la Desna.

VII. La Psiola [Pslo],

VIII. La Sula,

IX. Et la Woroskla [Vorskla], dans le Dnieper [Dnipro].

Ces rivières sont considérables et seraient partout navigables si les digues des moulins construits sur ces rivières n'en empêchaient le cours.

X. La Smugna [Stuhna]

XI. Et la Trubeska [Trubij] se déchargent dans le Dnieper [Dnipro]

XII. La rivière d'Oster se jette dans la Desna.

Ces trois dernières rivières étaient très considérables et fort fréquentées anciennement. On y trouve aujourd'hui des ruines de bâtiments importants, ce qui prouve que leurs bords furent autrefois fort habités. A présent, leur cours intercepté en a fait de grands et vastes marais qui, dans différents endroits, ont jusqu'à 3 verstes de largeur.

31. La ville d'Oczakoff [Otchakiv] est située à l'embouchure du Liman dans la Mer Noire. Cette ville a été bâtie par un peuple auquel les Cosaques donnèrent le nom de Poloosiens [Polovtses ou Coumans]⁷³,

⁷³ Le peuple des Polovtsi ou Coumans désigne les Turcs kiptchaks (Kaptchaks ou Qiptchaqs) de la région du fleuve Kouban. Ils étaient appelés en slavon Polovtses (« de couleur fauve »). Peuple turcophone semi-nomade, les Kiptchaks occupèrent un vaste territoire qui s'étendait du nord de la mer d'Aral jusqu'à la région au nord de la mer Noire.

parce qu'il s'occupait de la chasse des bêtes sauvages et habitait des plaines. Ce peuple, reste des anciens Cimbres et des Goths, et dont la langue était un mélange de mots russes, polonais et valaques, se donna lui-même le nom d'Uzy⁷⁴, et voulut que le Dnieper [Dniro] portât le même nom. C'est pour cette raison que les Turcs, dans la grande carte dressée l'an de l'hégire 1137, et de notre ère 1724, de la Mer Noire et de ses environs, donnent au Dnieper le nom d'Ozi-Zujy, et nomment Ozai-Mursa, ou le fort du prince des Uzi, un poste auprès d'un petit bourg d'Abloja. Les Russes, en venant dans ces environs, formèrent du nom général Ozi-Zujy le mot Oczakoff [Otchakiv]⁷⁵, qui est marqué sur les cartes turques par le nom de Kaahlch-Ozi [Kaal'-Ozi], c'est-à-dire la forteresse des Ozi.

Les Polooziens [Polovtses] ou les Uzi possédaient, en 1103, les villes de Slute [Slyut], à 4 journées des cataractes du Dnieper [Dniro], Rukoff [Rukov] auprès du Don, Suboroff [Suboriv] et Asoff [Azov].

Il y a cent et quelques années que les Grecs s'établirent à Oczakoff [Otchakiv]. Mais, Constantinople ayant été prise par les Turcs, Oczakoff [Otchakiv] tomba de même entre leurs mains, et ils la conservèrent jusqu'à l'année 1737, où les Russes la prirent d'assaut. Les Turcs l'assiégèrent la même année, avec une grande armée, et continuèrent le siège, comme des désespérés, pendant 15 jours. Mais, les troupes, sous les ordres du général Stoffel [Stofeln]⁷⁶, la défendirent si bien qu'ils obligèrent les Turcs, après plusieurs sorties, de se retirer ; ensuite, les

⁷⁴ Du nom de la tribu dominante des Uz (ou Oguz). Cf. Vasary, Istvan, *Cumans and Tatars, Oriental military in the Pre-Ottoman Balkans 1185-1365*, Cambridge, University Press, 2005. (Particulièrement l'introduction pp.1-12)

⁷⁵ Sur l'origine de la transformation du nom d'Otchakiv de l'Ottoman aux langues slaves, il est généralement accepté que la forteresse était appelée Atchi-Kale (litt. Forteresse près de la sortie de la mer).

⁷⁶ Fedor Stoffeln (?-1747), familier de la Tsarine Anna. Lors de la guerre russo-turque de 1735-1739, il était sous les ordres du Maréchal Burckhardt Christoph von Münnich (Son nom a été russifié en Khristofor Antonovitch Minikh).

ayant attaqués dans leur camp, ils les obligèrent de s'enfuir la nuit et d'abandonner presque tout leur bagage. Les Russes démolirent ensuite Oczakoff [Otchakiv], en 1738, et en retirèrent la garnison, à cause de la peste et autres différentes maladies qui se déclarèrent avec une telle violence que la moitié de la garnison y succomba⁷⁷.

CHAPITRE IV

De l'étendue des possessions des Cosaques Saporogues [Zaporogues] et des Cosaques de l'Ukraine.

Lors de la soumission des Cosaques de l'Ukraine à la Russie, le privilège qu'on leur confirma, en premier, fut la possession du pays qu'ils possédaient déjà. Ces privilèges, quoique confirmés successivement par tous les Tsars, et achetés au prix du sang des Cosaques, eurent cependant le même sort que tous. On tâcha de les abolir, ou du moins de les ôter l'un après l'autre à ceux qui en jouissaient, ce qui n'aboutit qu'à faire des mécontents de tous les habitants de la Petite-Russie.

Sous le règne de l'Impératrice Elisabeth⁷⁸, qui cependant à cause de son favori le feld-maréchal Rasumofski⁷⁹, était assez portée en faveur des

⁷⁷ En 1739, la forteresse est abandonnée aux Turcs selon les termes du traité de Belgrade, qui met fin à la guerre. Otchakiv sera reconquise, en 1788, lors d'une autre guerre russo-turque (1787-1792), inachevée lorsque Scherer écrit son ouvrage.

⁷⁸ Qui régna de 1741 à 1762.

⁷⁹ Le comte Alexis Grigorievitch Rozoumovsky (Russ. : *Алексей Григорьевич Разумовский*) (1709-1771), était un ancien cosaque russe qui fut l'amant et sans doute l'époux de l'impératrice Élisabeth de Russie. Son frère, le comte Cyril Grigoriévitch, dernier hetman des cosaques de Petite-Russie, est la tige des Razoumowsky actuels. Il ne fut nommé Maréchal qu'en 1756 et n'eut aucun rôle militaire.

Cosaques, mais qui malheureusement, sur la fin de son règne, fut plus de seize ans sans assister aux assemblées et aux décisions du Sénat, et sans signer aucune ordonnance ; on érigea la nouvelle Servie [Nouvelle Serbie]⁸⁰ en gouvernement, et l'on y ajouta une étendue de pays et de forêts appartenant aux Cosaques de toute ancienneté. On y établit aussi une milice ou des troupes de hussards, pour cultiver la terre et veiller sur la conduite des Cosaques.

Les Cosaques voyant bien que de tels établissements tendaient à leur ruine, ne cessèrent de porter des plaintes. Au lieu de les satisfaire, on prit le parti d'emprisonner ceux qui avaient été chargés, par leurs compatriotes, de faire ces remontrances. Ces députés furent conduits à la forteresse de Saint-Pétersbourg, où on les laissa mourir de chagrin. Un traitement aussi dur ne découragea cependant pas les Cosaques ; ils envoyèrent de nouveaux députés pour soutenir leurs droits, et représenter à leurs protecteurs que, sans eux, sans leurs bras, sans le courage avec lequel ils avaient répandu leur sang, la Grande Russie n'aurait pas conservé tous les vastes états qu'elle possède. Ces remontrances, loin de leur être utiles, ne firent qu'aigrir l'esprit de ceux qui étaient à la tête des affaires, et non seulement on leur ôta le reste des privilèges qu'ils avaient conservés jusqu'alors, mais ils purent encore s'apercevoir que leur perte était décidée.

Le principal sujet de la dispute portait sur une très grande forêt, qui représente aujourd'hui une partie considérable de la nouvelle Servie [Nouvelle Serbie] et dont le nom est Tschornoi-Les [Tchorny Lis], c'est-à-dire la forêt noire. Les députés des Cosaques avaient prouvé que, de tout temps, ils en avaient eu la paisible possession ; que suivant le rapport des plus anciens Cosaques Saporogues [Zaporogues], Tschornoi-Les [Tchorny Lis] ou la forêt noire, leur appartenait. Ils avaient prouvé que

⁸⁰ La Nouvelle Serbie correspond au Nord de l'Oblast de Kirovohrad, en Ukraine centrale. Elle fut créée en 1752, après avoir été séparée de l'Hetmanat, pour être donnée à des colons serbes (d'où son nom). Sa capitale était Novomirgorod.

leurs plus anciens Attamans [Otamans] et Coschewoi [Kochovyï]⁸¹ et, de leur temps, Serko [Sirko]⁸² avec ses Cosaques s'étaient servis de cette forêt pour y entretenir leurs ruches ; que le bois ou forêt, nommé kruglik [kruglyak], n'était pas moins anciennement en leur possession ; qu'enfin qui que ce soit ne leur avait jamais disputé leur forêt. Ils prouvèrent encore que les Cosaques Saporogues [Zaporogues] avaient eu leurs possessions auprès de la rivière Ingula [Inhoul]⁸³ jusqu'à sa source ; qu'ils y faisaient le commerce en toute liberté, aussi bien que dans un autre endroit nommé Balka-Lasowatka [Balka-Losovatka] ; qu'ils avaient fait la pêche de tout temps dans le Dnieper [Dniro] et dans toutes les autres petites rivières qui sont dans le désert d'Oczakoff [Otchakiv], depuis l'île de Chorliza [Khortytsia] jusqu'à la rivière de Bog [Bouh].

Les Cosaques-Saporogues [Zaporogues] ajoutaient à ces raisons un long détail des terres sur lesquelles ils avaient chassé de tout temps, ainsi qu'une liste non moins longue des rivières - dans lesquelles ils avaient pêché, depuis leur source jusqu'à leur embouchure. Ils ajoutaient, de plus, que si quelqu'un désirait des Kurgans [Kourganés]^{84 85} pour faire

⁸¹ Deux grades des chefs cosaques.

⁸² Ivan Sirko (Ukr : Іван Сірко) fut le kochovyï otaman des Cosaques Zaporogues de 1663 à 1680. Il est principalement connu pour ses raids maritimes audacieux, contre l'Empire ottoman et le Khanat de Crimée, qui rappellent ceux déjà effectués par les Cosaques dans les années 1610-1620.

⁸³ La rivière Inhoul (Ukr : Інгул) ou Ingoul (Rus : Ингул) est un cours d'eau d'Ukraine et un affluent du Boug méridional. Elle jaillit au nord de Kirovohrad et, après un cours de 354 km orienté nord-sud, se jette dans le Boug méridional à Mykolaïv.

⁸⁴ *(Note de l'auteur) Les Kurgans [Kourganés] qu'on trouve en grande quantité dans les déserts d'Oczakoff [Otchakiv] et de la Crimée, sont des collines élevées par les anciens Uzes, Turcs et Tartares, et par les Cosaques eux-mêmes :*

- *En mémoire de braves et illustres gens d'entre eux.*
- *Au dessus de la tombe des riches qui avaient le moyen d'en faire les frais.*
- *Pour marquer la frontière.*

Ces Kurgans [Kourganés] portent toujours le nom de ceux qui y sont enterrés. Du reste ils diffèrent en quelque façon de ceux que les Tartares élèvent à leurs morts, et d'ont j'ai parlé autre part.

du salpêtre, on en demandait avis aux Cosaques, de qui dépendait la permission ; et ceux-ci les accordaient, moyennant une redevance annuelle.

Leurs raisons ne furent pas écoutées et pour les punir de la hardiesse de leurs réclamations, toutes ces terres leur furent ôtées ; on les dépouilla même du Tschornoi-Les [Tchorny Lis] ou la forêt noire, pour la donner aux nouveaux habitants de la nouvelle Serbie [Nouvelle Serbie].

CHAPITRE V

De la division des Cosaques de l'Ukraine en régiments

Les habitants de la Petite-Russie sont divisés en régiments⁸⁶, qui sont au nombre de dix ; à savoir, les régiments, 1. De Starodub [Starodoub]⁸⁷ ; 2. De Tschernigof [Tchernihiv] ; 3. De Neschir [Nijyn] ; 4. De Kiow [Kyïv] ; 5. De Perejaslaf [Pereïaslav]⁸⁸ ; 6. De Priluzk [Prylouky] ; 7. De Lubensk [Loubny] ; 8. De Hadiatsch [Hadiatch] ; 9. De Mirgorod [Myrhorod] ; 10. De Pultawa [Poltava].

Nous allons désigner les villes principales de chaque régiment.

⁸⁵ Le terme kourgane, orthographié également kourgan ou kurgan — un mot d'origine turque —, est la désignation slave des tumulus. Il s'agit de monticules, voire de collines artificielles, recouvrant une tombe.

⁸⁶ Ukr : *Polk/Полк*. Dans l'Hetmanat des Cosaques d'Ukraine, ce terme désigne également une subdivision administrative.

⁸⁷ La ville est aujourd'hui sur le territoire de la Fédération de Russie.

⁸⁸ Aujourd'hui Pereïaslav-Khmelnytskyï. C'est dans cette ville que fut signée l'alliance entre l'Hetmanat et la Moscovie. Pereïaslav fut renommée Pereïaslav-Khmelnytskyï en 1943 pour commémorer cet événement.

I. *Le régiment de Starodub [Starodoub]*

Dans le district de Starodub [Starodoub] on trouve :

Starodub [Starodoub], ville dans laquelle il y a un magistrat. Les bourgeois suivent les lois de Magdebourg⁸⁹, et sont beaucoup plus à leur aise que ceux des autres régiments. On trouve dans cette ville des habitants de la première distinction, entre-autres le Colonel⁹⁰ avec ses officiers, les officiers civils de la bourgeoisie, et beaucoup de noblesse. Starodub [Starodoub] est à 150 verstes de Gluchoff [Hloukhiv].

Mglin [Mgline], qui suit aussi les lois de Magdebourg. La pauvreté de ses habitants et sa mauvaise position n'y ont rien laissé de remarquable. Elle a une forteresse pour garantir les frontières.

Pogar, ancienne ville connue sous le nom de Radegost [Rodogoshchy]. Elle suit les mêmes lois que les deux précédentes, et fait un commerce considérable, surtout pour ce qui concerne le chanvre et l'huile de chènevis.

Novgorodok-Sjewerskii [Novhorod-Siverskyi], près de la rivière de Desna, suit les mêmes lois. Cette ville servit, jusqu'en 1523, de résidence à la régence du Prince ; elle est éloignée de Gluchoff [Hloukhiv] de 64 verstes.

Potschep [Potchep] a des marchands forts riches qui appartiennent au comte Kirille-Gregoriwtsch-Rasumofki [Kyrylo Grigorievitch Rozoumovsky]⁹¹, général feld-marchéchal, et ci-devant hetman [Hetman] de la Petite-Russie.

⁸⁹ Le Droit de Magdebourg prend ses racines dans le droit coutumier des marchands, dans les privilèges accordés par le seigneur et dans les règles décidées par la communauté elle-même. À l'intérieur de la ville, il garantissait aux citoyens leur liberté personnelle, leur droit de propriété, leur intégrité physique et leurs vies et il réglait l'activité économique.

⁹⁰ Ukr : *Polkovnik*/ *Полковник*. Il désigne le chef du Polk ou régiment comme entité militaire et administrative.

⁹¹ Le comte Kyrylo Grigorievitch Rozoumovsky (Ukr : *Кирило Григорович Розумовський*, soit Kyrylo Hryhorovych Rozoumovsky), né le 18 mars 1728 et mort le 1er janvier 1803, est un aristocrate russe d'origine ukrainienne (appelée à l'époque Petite-Russie) qui joua un grand rôle sous les règnes d'Élisabeth Ire de Russie et de la Grande Catherine. Entre 1750 et 1764, il a été le dernier hetman cosaque. Il est le frère d'Alexis Grigorievitch Rozoumovsky qui fut favori de la Tsarine Elisabeth.

II. *Le régiment de Tschernigof [Tchernihiv]*

Dans le district de Tschernigof [Tchernihiv] on trouve Tschernigof [Tchernihiv], ville très ancienne, ci-devant la capitale des princes russes de Tschernigof [Tchernihiv]⁹². Sa position auprès de la Desna est des plus heureuses. Elle est aujourd'hui le siège d'un Evêque, et a une très bonne école. Les bourgeois suivent les lois de Magdebourg. Le Colonel demeure avec les autres chefs et les chancelleries dans la ville, et le commandant dans la forteresse. Exceptés quelques petits bourgs peu remarquables, comme Bereszno [Bereznó], Sosniza [Sosnytsya] et Mena, il n'y a pas d'autres villes dans ce régiment. Tschernigof [Tchernihiv] est à 195 verstes de distance de Gluchoff [Hloukhiv].

III. *Le régiment de Neschin [Nijyn]*

Dans le district de Neschin [Nijyn] on trouve Neschir [Nijyn], ville située près de la rivière Oster. Dans la ville il y a un tribunal militaire et provincial et un magistrat. Les habitants vivent selon les lois de Magdebourg.

Les Grecs sont presque les seuls qui font le commerce dans cette ville dans laquelle soit qu'ils passent, soit qu'ils y établissent leur demeure, ils se jugent eux-mêmes suivant leurs lois. Il y a cependant aujourd'hui beaucoup de marchands de la Grande-Russie.

Cette ville est, par sa position, très peu fertile ; elle manque cruellement d'eau, elle a souffert beaucoup de ravages par de fréquents incendies. Elle est distante de Gluchoff [Hloukhiv] de 164 verstes.

Gluchoff [Hloukhiv], ville située près de la rivière Jesman [Yesman'] sur les frontières du gouvernement de Biclogorod [Belgorod].

Depuis 1708, le hettman [Hetman] et les autres officiers en chef, qui gouvernaient avec lui le pays, avaient fixé leur demeure dans cette ville⁹³.

⁹² Comprendre la Rus' de Kyïv.

⁹³ Sur décision de Pierre 1^{er}, la capitale fut déplacée de Batourine à Hloukhiv après la destitution de Mazepa. Comme le remarque bien Scherer, Hloukhiv est proche des frontières de la Russie et donc facile à capturer.

Maintenant il y a le collège de Petite-Russie⁹⁴, et les Statschini [la Starchyna] ou anciens généraux⁹⁵. Cette ville est à 70 verstes de Sjeuusk [Sevs'ka].

Baturin [Batourine], ville située près de la rivière Seim, appartient au comte Cirille Gregoriwtsch Rasumofski [Kyrylo Grigorievitch Rozoumovsky].

Elle est connue pour avoir été la résidence des hettmans [Hetmans] depuis 1669 jusqu'en 1708. A cette dernière époque, ayant été prise d'assaut, elle fut anéantie pour la punir du fait que tous ses habitants étaient entrés dans les intérêts de Mazepa⁹⁶.

Du temps du dernier hettman [Hetman], le comte Rasumofski [Rozoumovsky] fit bâtir près de la rivière Seim un fameux moulin à eau par le mécanicien Hirschberger, mais il fut réduit en cendres en 1765.

Baturin [Batourine] est à 83 verstes de Gluchoff [Hloukhiv].

Krolewez [Krolevets], ville située à 39 verstes de Gluchoff [Hloukhiv], a une foire assez connue.

La ville a cinq églises, plusieurs étangs mais point de rivières. Borsna [Borzna], Nowaja [Nova], Mliny [Mlyny], Konotop, Jampol [Yampil'] et Woronesh [Voronij] sont les meilleurs bourgs de ce régiment.

IV. Le régiment de Kiow [Kyiv]

Dans le district de Kiow [Kyiv] on trouve Kiow [Kyiv], située près du Dnieper [Dnipro], construite, selon les anciens écrivains, en l'an 4030⁹⁷, par 3 princes, Kii, Schtchek et Choref [Kyi, Scek et Khoriv]⁹⁸. Elle était autrefois dans l'état le plus florissant et la résidence des grands princes de Russie⁹⁹; mais les guerres intestines et les invasions continuelles des

⁹⁴ Le collège de Petite-Russie est une assemblée composée de 6 nobles de Grande-Russie qui administrent l'Hetmanat depuis 1722. Leur pouvoir était supérieur à celui de l'Hetman.

⁹⁵ La Starchyna (littéralement « Anciens » en ukrainien) représente l'assemblée cosaque constituée des dignitaires, des officiers et « oligarques » cosaques.

⁹⁶ C'est-à-dire quand l'Hetman Ivan Mazepa préféra l'alliance suédoise à l'alliance moscovite.

⁹⁷ C'est-à-dire 862.

⁹⁸ Kyiv signifierait d'ailleurs « appartenant à Kyi ».

⁹⁹ Comprendre les princes de la Rus'.

Polonais et des Tartares l'ont fait bien déchoir de sa splendeur. C'est cependant encore la ville dont la situation est la plus avantageuse et la plus belle de toute la Petite-Russie. Le Métropolitain de toute la Russie¹⁰⁰ y demeure aussi bien que le Gouverneur général. Il y a une garnison, deux forteresses, un commandant, une célèbre académie, la plus ancienne et la meilleure école de toute la Russie¹⁰¹, beaucoup de monastères, un magistrat dans la ville basse, nommée Podol [Podil], dont on interjette appel au Gouverneur général de Kiow [Kyïv]. Les Cosaques et les paysans qui vivent aux environs sont du ressort du collège de la Petite-Russie. La ville est à 302 verstes de Gluchoff [Hloukhiv].

Kosselez [Kozelets] et Oster, près de la rivière Oster, sont deux villes qui suivent les lois de Magdebourg.

Dans la première de ces deux villes, résident le colonel et les autres officiers du régiment de Kiow [Kyïv], et dans la seconde, le conseil provincial (Semskoi-Sud [Zems'kyi Sud]) et le conseil pour les limites des terres (Sud-Podkomorskoi [Sud-Pidkomors'kyi]). A Kosselez [Kozelets], il y a le juge de la ville (Gorodskoi-Sud [Miskyi-Sud]), un magistrat et un tribunal de régence.

V. *Le régiment de Perejaslavl [Pereïaslav]*

Dans le district de Perejaslavl [Pereïaslav] on trouve Perejaslavl [Pereïaslav], ville bâtie au onzième siècle près de la rivière Trubescha [Trubij].

Elle a un évêque et un séminaire, et elle suit les lois de Magdebourg. Elle est la résidence du colonel et de tous les officiers de ce régiment. Elle est à 255 verstes de Gluchoff [Hloukhiv].

VI. *Le régiment de Priluzk [Prylouky]*

Dans le district de Priluzk [Prylouky], on trouve Priluzk [Prylouky], ville connue pour la seule raison qu'elle est la demeure de la régence militaire et provinciale. Elle est à 175 verstes de Gluchoff [Hloukhiv].

¹⁰⁰ Le Métropolitain de toute l'Ukraine.

¹⁰¹ L'académie Mohyla de Kyïv.

VII. *Le régiment de Lubensk ou Lubni [Loubny]*

Dans le district de Lubensk ou Lubni [Loubny], on trouve Lubna [Loubny], située auprès de la rivière de Sula [Soula] sur une haute montagne¹⁰².

Elle est le siège de l'état-major et de la direction du régiment. On y trouve un monastère, et une belle pharmacie pour les troupes. Elle est éloignée de Gluchoff [Hloukhiv] de 227 verstes.

Romen ou Romny, auprès de la Sula [Soula], est une ville assez considérable, et renommée à cause de ses foires, et surtout de celle qui s'y tient le 20 juillet. Sa distance de Gluchoff [Hloukhiv] est de 133 verstes.

VIII. *Le régiment de Hadiatsch [Hadiatch]*

Dans le district de Hadiatsch [Hadiatch] on trouve Hadiatsch [Hadiatch], ville située sur une haute montagne¹⁰³, près de la rivière Psiola ou Psula [Psel].

Elle appartient au feld-maréchal et ci-devant hettman [Hetman] de la Petite-Russie le comte Cirille-Gregoriwtsch-Rasumofki [Kyrylo Grigorievitch Rozoumovsky].

Elle est la demeure du Colonel et d'une cour de justice provinciale. Sa distance de Gluchoff [Hloukhiv] est de 157 verstes.

IX. *Le régiment de Mirgorod [Myrhorod]*

Dans le district de Mirgorod [Myrhorod] on trouve Sorotschinzy [Sorochyntsi], petit bourg près de la Psiola [Psel], appartenant à un noble, à 212 verstes de Gluchoff [Hloukhiv].

Ce bourg doit son existence à la réunion de différentes petites terres¹⁰⁴ données en récompense à de braves gens qui s'étaient distingués à la guerre.

¹⁰² 150 mètres d'altitude

¹⁰³ 132 mètres d'altitude.

¹⁰⁴ (Note de l'auteur) *Pomestischtsche*; ce mot russe dont on se sert ici vient de *Po-meste*, de l'endroit. Anciennement on récompensait les braves soldats en leur donnant un petit endroit où vivre ou une terre pour en jouir leur vie durant.

Le Colonel et les juges provinciaux du régiment de Mirgorod [Myrhorod] demeurent dans ce bourg, qui est à 212 verstes de Gluchoff [Hloukhiv].

Mirgorod [Myrhorod] est un petit bourg connu seulement à cause du régiment auquel il a donné son nom.

Gorodischtsche [Horodishche] est le meilleur bourg qui soit près du Dnieper [Dnipro], dont les foires ne laissent pas d'être considérables.

X. Le régiment de Pultawa [Poltava]

Dans le district de Pultawa [Poltava] on trouve Pultawa [Poltava], ville située tout près de la rivière de Worskla [Vorskla], elle fut un endroit haut et étendu. Elle est la demeure du Colonel et de plusieurs officiers.

Le général en chef de la division de l'Ukraine y réside presque toujours.

Les bourgeois de Pultawa [Poltava] suivent les lois de Magdebourg. Les habitants font un grand commerce de bœufs avec la Silésie.

D'ailleurs elle est assez connue par la bataille de 1709 qui se donna entre Charles XII et Pierre 1^{er}. Elle est à 292 verstes de Gluchoff [Hloukhiv].

Dans les quartiers de tous ces régiments on respire l'air le plus pur et le plus salubre. La meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est que les habitants de ce pays ne connaissent guère que les maladies de leur pays, dont nous avons parlé plus haut.

Quoique leurs plus proches voisins, les Tartares de la Crimée et les Turcs, soient très souvent affligés de la peste, cependant il est rare que ce fléau pénètre dans la Petite-Russie, et quand ce malheur arrive, il se dissipe ordinairement en peu de temps.

Dans les régiments entourés par les déserts, il y a peu de temps que l'épizootie y a étendu ses ravages. Elle recommence encore de temps en temps.

Ceux qui en jouissaient s'appelaient les Bojares de telle ou telle Po-Meste, ou de telle ou telle campagne ou terre. Leur devoir était d'aller à la guerre quand les circonstances le requéraient et qu'on les demandait.

Excepté une petite partie du régiment de Starodub [Starodoub], les habitants de tous ces régiments ont les possessions les plus vastes, et recueillent toutes sortes de blé avec la plus grande abondance, en sorte qu'ils sont très souvent en peine de trouver de la place pour le garder.

Dans les régiments de Perejaslavl [Pereialav], de Priluzk [Prylouky], de Pultawa [Poltava], de Hadiatsch [Hadiatch], de Lubensk ou Lubni [Loubny], et de Mirgorod [Myrhorod], le terrain est si grand et vaste que les habitants ne peuvent pas trouver assez de journaliers pour couper tout. C'est pourquoi ils en laissent une portion très considérable et très grande pour la nourriture du bétail, qu'ils ont en grande quantité.

Les habitants des régiments de Tschernigof [Tchernihiv], de Neschin [Nijyn] et de Kiow [Kyïv] sont plus laborieux que ceux des déserts ; et ceux du régiment de Starodub [Starodoub] les surpassent tous en ardeur pour le travail, et en ont autant ou même plus que les paysans de la Grande-Russie ; aussi les gentilshommes et les paysans sont les plus riches de toutes ces contrées. Le régiment de Starodub [Starodoub] et une partie de celui de Tschernigof [Tchernihiv] ont plus de bois qu'il ne leur en faut. Les régiments de Neschin [Nijyn] et de Kiow [Kyïv] n'en sont pas mal pourvus. Dans les autres régiments il y a des endroits qui en manquent. La plupart des habitants y suppléent, pour la construction des maisons, par la terre glaise dont ils les enduisent ; et pour le chauffage en se servant de la paille, de fumier et de toutes sortes de broussailles et de plantes sèches, etc.

Le foin est des plus abondants dans ce pays. Les rivières, les lacs et les étangs sont très poissonneux.

La plupart des jardins sont remplis de fruits de toute espèce et des plus exquis.

Le raisin seul se trouve rarement dans la Petite-Russie, et les mûriers y manquent presque partout. On vient cependant d'en élever à Kiow [Kyïv]

et à Pultawa [Poltava], et d'y planter des vignes qui réussissent bien, en sorte que leurs habitants commencent à faire du vin et à filer la soie.

Les productions ordinaires du pays sont du chanvre, du lin, des mâts, de la potasse, de l'huile de chènevis et de lin, du tabac provenant de plantes américaines transplantées en Ukraine, du miel, de la cire, de la laine de toute espèce, du suif, de l'eau-de-vie, du salpêtre, beaucoup de chevaux et de bétail en général, surtout des bœufs, dont il se fait un commerce très considérable à Saint-Petersbourg, et principalement en Silésie.

La Petite-Russie abonde aussi en canards et en oies. Ce qu'il y a de singulier par rapport à ces animaux, c'est que si on veut les conserver, il faut les enfermer dès le commencement de l'hiver, autrement ils s'envolent et s'en vont vivre tout l'hiver près des sources dans les déserts. L'hiver fini, ils reviennent toujours dans les mêmes basse-cours où ils ont été élevés, et jamais on n'en a trouvé un seul qui soit entré dans une basse-cour étrangère.

Outre cela, il y a déjà dans différents endroits, des manufactures et des fabriques, entre autres, de draps, des tanneries, de cuir, etc.

CHAPITRE VI

De l'histoire des Cosaques Saporogues [Zaporogues] et de l'Ukraine, jusqu'au temps où ils s'habituèrent à une demeure fixe.

Quoique dès leurs origines les Cosaques aient été des guerriers, et se soient fait connaître par là des pays voisins, on ne peut cependant pas fixer le temps auquel ils se sont formés en corps de nation. La guerre qui était la source de leur gloire, ne leur laissait pas le temps d'écrire leurs belles actions. Continuellement armés, ils se souciaient peu de transmettre leurs exploits à la postérité. Ils menaient une vie simple,

subsistaient du butin qu'ils faisaient sur l'ennemi à la guerre, s'occupaient de la conservation de leur liberté, et ne voulaient point souffrir un chef perpétuel. Un hettman [Hetman] ou coschevoï [Kochovyï] et quelques assistants étaient les seuls magistrats qu'ils eurent établis.

Leur origine, si on les en croit, remonte à l'an 800, et leur première assemblée guerrière est de l'année 948.

Voici ce qu'ils nous disent de leur ancienne histoire. Un nommé Siméon vint de Pologne à Liman, qui est une ville à l'embouchure du Bog [Bouh]. De là il passa à une kossa¹⁰⁵, mot qui désigne une langue de terre, ou banc de sable en général. Celle-ci s'appelle encore aujourd'hui pour cette raison la corne de Siméon. Ce Siméon vint à cette terre pour y tuer des chèvres sauvages, des sangliers et d'autres animaux. Après avoir fait une chasse abondante pendant l'été, il revint chez lui passer le reste de l'année. Ses compagnons, instruits de la grande quantité de bêtes sauvages qui se trouvaient aux environs de la kossa, s'assemblèrent au nombre de cent pour l'accompagner, et l'élurent pour chef ou attaman [Otaman].

Durant plusieurs années ils séjournèrent à la même embouchure du Bog [Bouh], et par leur adresse acquirent, parmi leurs voisins, qui les appelaient Kosares [Kassogues], la réputation d'excellents archers.

L'Empereur grec qui vivait à Zaragrad [Tsargorod ; comprendre Constantinople, aujourd'hui Istanbul], ayant une guerre à soutenir contre les Turcs, qu'on appelait Saracènes [Sarrasins], leva partout des soldats. Il entendit parler de l'adresse des archers cosaques, qui ne manquaient jamais leur coup, et dont les habitations n'étaient pas loin de lui.

¹⁰⁵ (Note de l'auteur). *De ce mot est venu le nom de Cosaque. Plusieurs personnes ont soutenu que Cosaque venait du mot Kossa polonais, qu'elles ont expliqué par le mot chèvre, et que les Cosaques avaient reçu ce nom à cause de leur extrême agilité. Mais ce nom leur vient de la kossa, langue de terre qui s'avance dans l'eau, où ils se fixèrent.*

Charmé de cette nouvelle, il leur envoya un député, avec une somme considérable d'argent. Celui-ci les trouva dans leur Kosch [Koch]¹⁰⁶ avec leur attaman [Otaman], et leur dit qu'il était envoyé par l'empereur grec pour leur remettre, en son nom, une somme d'argent et les engager à venir sur les bords du Danube faire la guerre à ses ennemis. L'attaman [Otaman] accepta les offres, reçut l'argent, et à la tête de tous les Kosares [Kassogues], se mit sur le champ en chemin pour cette expédition.

Il alla premièrement dans les petits bourgs de l'Ukraine, appelés Lysinka-Medwedewka [Lysyanka et Medvedivka], et autres circonvoisins, y augmenta ses troupes de 2000 hommes, et gagna le Danube.

Arrivé sur les bords de ce fleuve, il poursuivit les Turcs à différentes reprises, se signala peu après dans une bataille, dans laquelle il enleva tous les chevaux et tout le bétail des Turcs, leur coupa toute communication avec le plat pays, détruisit les villes qui n'avaient que des redoutes pour fortifications, en fit les habitants prisonniers ou les passa au fil de l'épée.

Après une victoire aussi signalée sur les Saracènes [Sarrasins], l'empereur Grec fit assurer les Kosares [Kassogues] de sa bienveillance et de sa protection. Il leur donna le nom de Cosaques, et des lettres de recommandation pour le roi de Pologne, dans lesquelles, après leur avoir rendu toute la justice qui leur était due, il pria le Roi de leur accorder sa protection en faveur de leur bravoure, et de changer leur nom de Kosares [Kassogues] en celui de Cosaques.

¹⁰⁶ (Note de l'auteur). *Le mot kosch signifie chez les Cosaques Saporogues des cabanes éparses ça et là, dont les possesseurs ont le droit d'avoir un cabaret et un corps-de-garde commun à tous ceux qui demeurent dans le même district. Voyez les observations de M. Tunker sur les provinces et les peuples entre le Dnieper et le Don.*

L'attaman [Otaman] se chargea de remettre lui-même ces lettres au roi de Pologne ; il en fut reçu avec beaucoup de distinction et comblé d'éloges sur la gloire qu'il s'était acquise à la guerre.

L'attaman [Otaman], à son retour, fixa sa demeure aux environs d'Oczakoff [Otchakiv], près du Dnieper [Dniπρο], et s'y construisit une de ces habitations qu'on appelle une ulusse¹⁰⁷. Depuis ce temps-là, le nombre des Cosaques augmenta de jour en jour, et s'accrut surtout par l'arrivée d'un grand nombre de nobles polonais, qui, se voyant réduits à la dernière nécessité par leurs débauches et prodigalités, aimaient mieux aller en course avec les Cosaques pour faire du butin, que de mourir de faim dans leurs villages. Ces forces réunies rendirent les Cosaques la terreur de l'Orient.

CHAPITRE VII

Des charges et des dignités des Cosaques Saporogues [Zaporogues] et des Cosaques de la Petite-Russie.

Du Hettman [Hetman]

De tout temps le chef des Cosaques s'est appelé Hettman [Hetman]. Ce nom est emprunté des Polonais, qui nommaient ainsi leurs chefs, avant même qu'il existât des Cosaques.

¹⁰⁷ (Note de l'auteur). *Le mot ulusse, tartare d'origine, désigne un assemblage de cabanes rangées les unes auprès des autres, ou un village. C'est apparemment des Tartares que plusieurs peuples de la Sibérie ont emprunté ce mot et sa signification. Les Kalmuks et plusieurs autres se servent de la même expression. Voyez les Voyages en Sibérie de M. le Professeur Gmelin, tome I, p.380, et le Journal des voyages de M. le Professeur Pallas.*

Le pouvoir de ce chef était très limité à l'origine ; il n'osait rien entreprendre sans avoir pris conseil des Starschines [la Starchyna], et sans le consentement de toute la nation des Cosaques.

Les revenus du hettman [Hetman] consistaient d'abord dans la seule starostie de Tschigirin [Tchyhyryne]. Avec le temps on y ajouta celle de Hadiatsch [Hadiatch], et enfin ces revenus allèrent au-delà de 100 000 roubles.

Celui qui aspire à la dignité de hettman [Hetman] doit être guerrier, né d'un mariage légitime, et s'être concilié la faveur de tous les Cosaques et de tout le peuple ; car la troupe entière a toujours eu le privilège d'élire le hettman [Hetman] d'un consentement unanime. Sa résidence est dans la ville de Baturin [Batourine]¹⁰⁸.

Des Starschines généraux [Starchyna]

Après le hettman [Hetman], viennent les Starschines généraux [la Starchyna] ou anciens généraux. On en porta le nombre à neuf, lorsque la Petite-Russie se soumit à la grande.

Le hettman [Hetman] ne peut rien faire sans leur avis. Ils sont perpétuels, et leur chef ne peut même pas les punir. Quand ils se rendent coupables d'un crime, il est obligé d'en avertir le Czar [Tsar] de la Grande-Russie.

Des autres dignités

Ce ne sont pas les seules dignités connues chez les Cosaques. Ils ont plusieurs autres grades parmi eux, outre ceux qui ne subsistent plus.

¹⁰⁸ Pourtant Scherer déclare, dans le chapitre V, que la capitale de l'Hetmanat est Hloukiv et que Batourine ne l'est plus depuis 1708. Ce qui était le cas. On peut penser, ici, que Scherer a simplement traduit le passage d'un ouvrage différent, sans faire attention à cette erreur.

1. Du nombre de ces derniers est l'obosmi général [Oboznii général]¹⁰⁹, c'était le commandant en chef de l'artillerie de la Petite-Russie, tant en campagne que dans les villes. Il avait séance dans l'ancienne cour générale de justice, présidée par le hettman [Hetman]. On lui avait abandonné, pour son entretien, des terres qui contenaient quatre cents maisons.
2. Deux juges généraux qui devaient avoir séance dans la cour générale de justice de la Petite-Russie, à laquelle on appelait des juges de villes, bourgs, villages, etc. Les terres qui leur avaient été données, pour leur entretien, étaient composées de trois cents maisons.
3. Le podskarbii [Pidskarbii]¹¹⁰ ou trésorier général. Cette dignité fut créée en 1729 pour veiller aux recettes et aux dépenses de la nation. Le lieu des assemblées, la chancellerie du podskarbii [pidskarbii] général. Des terres, composées de trois cents maisons, lui ont été données au lieu d'appointements.
4. le generalnii-pisar¹¹¹, ou secrétaire général, doit donner son avis sur toutes les affaires, soit civiles, soit militaires, qui sont du ressort de la chancellerie générale.
5. Deux jessauls [Osavouls] généraux¹¹² ou aides de camp généraux. Leur charge les oblige à prévenir et à réformer les abus dans les troupes, soit en paix, soit en guerre, et à en faire les revues.
6. Le chorendschii [Khorunjyi] général¹¹³ est le gardien des grands drapeaux, dont la cour de Russie fait présent à chaque hettman [Hetman], après son élection.

¹⁰⁹ Ukr. : *генеральний обозний/Heneral'nyi Oboznyi.*

¹¹⁰ Ukr. : *Підскарбій/Pidskarbii.*

¹¹¹ Ukr. : *Генеральний писар/Heneral'nyi pisar.*

¹¹² Ukr. : *Генеральний осавул/Heneral'nyi Osavul.*

¹¹³ Ukr. : *Генеральний хорунжий/Heneral'nyi khorunjyi.*

7. Le buntchuscniï [Buntchujnyi] général¹¹⁴ est le gardien d'une marque guerrière nommée buntcak [Buntchuk] ou queue de cheval¹¹⁵, dont la cour de Russie fait aussi présent à chaque hettman [Hetman] nouvellement élu. En temps de guerre, il commande tous ses compagnons dont nous parlerons ci-après.

Chacun de ces quatre derniers offices a deux cents maisons pour appointement. En temps de paix, ils sont employés au service de la nation, surtout lorsque le hettman [Hetman] tient la cour de justice.

Dignités militaires

1. Le polkovnik ou colonel. Il a toute autorité sur les soldats qui lui sont subordonnés. Il pourvoit à tous leurs besoins, et décide sur toutes les affaires militaires du régiment, d'après le conseil des anciens officiers. Il fait disposer l'artillerie dans les villes ; et pour cela, l'obosniï [Oboznii] du régiment est toujours à côté de lui. Outre cela, il est chef de la cour de justice provinciale de son régiment.

2. Le jesaul [Osavoul] ou aide de camp du régiment. Il y en a deux dans chacun, pour maintenir l'ordre.

3. Les deux chorunshii [Khorunjyi] du régiment. Ils font l'inspection sur les drapeaux dont on se sert à la guerre. Ce sont toujours les chorunshii

¹¹⁴ Ukr. : *Генеральний бунчужний/Heneral'nyi buntchujnyi.*

¹¹⁵ (Note de l'auteur). *Les queues de cheval tirent leur origine des Turcs et des Tartares. Il y a des gens de lettre qui, pour trouver l'origine de ces marques guerrières, ont imaginé de dire que les Turcs, ayant perdu dans une bataille contre les Chrétiens leur drapeau principal, coupèrent la queue d'un cheval, s'en servirent en lieu de drapeau, et remportèrent la victoire. Ceci est dénué de toute vérité, en ce que les Turcs ne se servaient jamais anciennement de drapeaux. Les Turcs et les Tartares se servirent toujours d'une queue de cheval ou de vache. Les empereurs de la Chine, en donnant l'investiture à un chan Tartare, se servent toujours d'une timbale et d'une queue de cheval ou de vache. Voyez Desguignes, Histoire des Huns, tome II, p.431. Timur-Beg en fit de même. Voyez Desguignes, Histoire des Huns, tome III, p. 297.*

[Khorunjyi] qui commandent les Cosaques qu'on envoie sur les frontières.

4. Le sotnik¹¹⁶ est un centurion ou commandant de cent Cosaques. Leur nombre n'est pas fixé dans les régiments, parce que le nombre de Cosaques ne l'est pas non plus. Son devoir est de pourvoir à tout ce qui peut contribuer au bonheur des cent hommes qui lui sont subordonnés et qui se trouvent dans les villages. Il a, pour aide, le plus ancien de ces cent hommes. Le chorunschii [Khorunjyi] a la garde de leur drapeau.

5. Les snatschkovii-tovarischtschi, sont quatre cents hommes choisis ordinairement dans tous les régiments des Cosaques. Leur devoir est de prendre et d'exécuter les ordres de leurs colonels, qui en servent également pour toutes les affaires militaires ou autres.

Dignités dans l'artillerie

1. Nous avons déjà parlé de l'obosnii général [Oboznii général], qui est le chef de l'artillerie de la Petite-Russie, soit dans le camp, soit dans les villes. Il a sous ses ordres l'artillerie en général, les jesauls [Osavouls], les chorunschii [Khorunjyi] et les obosnii [Oboznii] des régiments, qui doivent inspecter chacun l'artillerie de leurs corps. Ils prennent les ordres de la chancellerie générale de l'artillerie.

2. Les buntschukovii-tovarischtschi. Leur dignité date du temps où les places les plus importantes dépendaient de l'élection des Cosaques. Les premiers woskowii-tovarischtschi [Vis'kovi tovarischtschi] qui servirent à la guerre, prenaient les ordres du buntchuscii [Buntchujnyi] général, et de là furent appelés buntschukovii-tovarischtschi, ou aides du buntchuscii [Buntchujnyi]. Mais lorsqu'ils eurent établi un meilleur ordre dans les dignités militaires, on les plaça immédiatement après le colonel. En temps de paix, ils sont employés à différentes choses.

¹¹⁶ Du mot ukrainien *Cmo/Sto* qui signifie cent.

3. Les voskovie-tovarischtschi [Vis'kovi tovarischtschi] sont des officiers qui, soit en guerre soit en paix, exécutent les ordres dont ils sont chargés par la cour de Petersbourg. Ces deux dignités dépendent du gouvernement général, et ne reçoivent point d'ordres de la chancellerie des colonels.

On avait autrefois introduit dans la Petite-Russie des troupes à pieds et à cheval, sur le modèle des autres troupes régulières de ce temps là. En 1709, elles furent réduites à trois compagnies de pied, dont les commandants sont les mêmes que ceux indiqués ci-dessus.

Le nombre ordinaire de la milice ou des troupes est de vingt mille hommes qu'on recrute en prenant un homme par maison. Les armées sont composées, outre cela, de paysans, qui travaillent comme journaliers auprès des Cosaques, qui les aident, et qui font même le service militaire en cas de besoin. En temps de paix, on s'en sert pour les besoins intérieurs de l'Etat. Outre ces troupes, il y a encore trois compagnies qui ont des appointements et des rations, et quelques soldats réguliers, appelés autrefois scholdaki [Joldaki], et actuellement fusiliers, qui servent à garder la ville de Gluchow [Hloukhiv] leur capitale. N'omettons pas le beau corps des Saporogues [Zaporogues], car c'est avec raison qu'on peut l'appeler ainsi. Ce corps de troupes est formé de ceux qui habitent dans la Sitch près du Dnieper [Dnipro], qui n'ont point de familles, et qui vivaient de la chasse, de la pêche et du commerce qu'ils font avec les Tartares. Ils étaient partagés en 38 kurènes [Kurin] ou chaumières, dans lesquelles on comptait trente ou quarante mille hommes. Le commandant s'appelle Coschevoc-ataman [Kochovyi-Otaman]. Le dernier qui a été revêtu de cette dignité, a reçu de l'impératrice Catherine II, pour les services qu'il lui a rendus, une médaille d'or, sur laquelle est gravée l'image de cette princesse, et qu'il porte pendue sur la poitrine à un ruban bleu.

Leurs juges, secrétaires et jesauls [Osavouls] changent souvent au gré de la nation, et chaque Sitch a, auprès d'elle, une garnison aux ordres d'un commandant particulier.

CHAPITRE VIII

Du gouvernement ancien et actuel de la Petite-Russie.

1. la chancellerie générale était jadis sous la seule direction du hettman [Hetman], et les affaires y étaient expédiées par le secrétaire général. Sous l'hettman [Hetman] Daniel Apostol [Danylo Apostol]¹¹⁷ et le comte Rasumofski [Rozoumovsky], toutes les affaires militaires et civiles étaient du ressort de la chancellerie, composée de trois assesseurs de la Grande-Russie et de trois de la Petite. Depuis qu'on a érigé à Gluchof [Hloukhiv], un collège pour les affaires de la Petite-Russie, il a été mis en possession du maniement de celles qui étaient auparavant du ressort de la chancellerie.

2. La cour générale de justice est un tribunal, dans lequel on juge, en dernier ressort, les appels sur des sentences rendues par les juges des villes, bourgs et villages, sur toutes les affaires criminelles et sur les civiles qui sont de quelque importance, et cela, d'après les informations prises par des commissaires envoyés sur les lieux. Anciennement cette cour était composée des anciens généraux. Elle le fut, ensuite, de membres originaires de Grand-Russie. Par la suite, les juges choisirent chaque année un membre dans chaque régiment. Aujourd'hui, les membres de cette cour de justice sont désignés par le sénat de Saint-

¹¹⁷ Danylo Apostol (Ukr : *Данило Апостол*, 1654-1734), Hetman de 1727 à 1734.

Pétersbourg, qui nomme quelquefois aussi des membres originaires de la Grande-Russie.

3. La chancellerie du Skarbe¹¹⁸, ou receveur de la Petite-Russie, sous la direction du Pod-Starbii [Pidskarbii] général. Elle a l'inspection sur l'économie, les recettes et les dépenses de la nation.

4. La commission générale chargée de la révision des comptes. Elle vérifie tous les registres de recettes et de dépenses de la caisse nationale. Elle a, sous ses ordres, une commission, dans chaque régiment, pour faire le travail de ces vérifications.

Les Cours de justice des villes ou Sud-Grodskii [Horodskii Sud]

Il y a dans toute la Petite-Russie, dix cours pareilles, suivant le nombre des régiments, où l'on instruit les procès criminels. Le colonel y a la première place. La seconde est pour le juge du régiment, suivi de deux anciens officiers.

Cours de Justice pour les paysans ou Sud-Semskii [Zemskii Sud]

Il y a dix de ces cours de justice dans la Petite-Russie qui décident des contestations entre les paysans. Le juge de la bourgeoisie et son aide y président.

La cour, appelée Podkomorskii [Pidkomorskii]. Le podkomorie [Pidkomorie] ou arpenteur reçoit les plaintes que les cours de justice des villes et de la bourgeoisie lui envoient, concernant la limite des terres. On appelle de ces décisions à la cour générale de justice. Suivant la demande, cette cour envoie des commissaires sur la terre en litige qui, après avoir examiné le jugement du géomètre, le confirment ou le cassent. Le podkomorie [Pidkomorie] a pour aides des arpenteurs qu'il envoie sur les lieux quand les affaires sont de peu de conséquences.

¹¹⁸ C'est-à-dire de la Trésorerie, qui vient du mot ukrainien *skarbnnytsya/скарбниця*

Voici comme on partage les habitants de la Petite-Russie :

I. classe : les prêtres ou le clergé blanc¹¹⁹.

II. classe. La noblesse ; les employés ou ceux qui se sont retirés.

III. classe. Les troupes ou Cosaques.

IV. classe. Les bourgeois ou habitants des villes de différentes conditions.

V. classe. Les pospolites, c'est-à-dire les paysans ou laboureurs, appelés communément dans le pays poddanie [Piddanie], c'est-à-dire serfs attachés à la glèbe. On ne peut vendre leurs personnes au détail ; mais quand on vend la terre dont ils sont serfs, ils passent avec elle sous le pouvoir du nouveau possesseur.

Le clergé, suivant les lois du pays et les conventions faites avec les hettmans [Hetmans], jouit de tous les avantages des gentilshommes, excepté de celui d'acheter des immeubles, ce qui lui a été défendu par une ordonnance du 22 août 1728, donnée sur les remontrances du hettman [Hetman]. Le clergé est composé de métropolitains, d'évêques,

¹¹⁹ (Note de l'auteur). *Voilà ce qu'est un clergé blanc. De toute ancienneté, les peuples d'Orient attachèrent aux couleurs des idées figées et métaphoriques : Un peuple blanc était un peuple libre et exempt d'impôts ; un peuple noir était un peuple esclave et chargé d'impôts. Le mot rouge désignait toute idée de beauté. De là, les noms de Russie-Blanche ou libre, de Russie-Noire ou esclave, et de Russie-Rouge ou belle et fertile. Cette dénomination, transportée d'abord aux pays, le fut ensuite aux peuples : c'est ainsi que, très anciennement, les Huns étaient distingués en noirs et blancs, ou libres et esclaves. Les Kalmaks avaient les mêmes noms, avec la même signification. Les Turcs en usaient de même, en disant, Ak-Vlach, Valachie-bleanche ou libre et Kara-Vlach, Valachie-noire ou esclave. (Voyez Cantemir, Histoire Ottomane). Les Kitayens, chassés de la Chine et obligés de se chercher une autre demeure, s'appelaient Kara-Kitayens, Kitayens noirs ou esclaves. Les Russes étendirent encore plus l'usage de cette façon de parler : Ils appelèrent terre blanche une terre où l'on pouvait construire une maison exempte de toute imposition ; et terre noire celle dont la maison qu'on y construisait devait être sujette à des charges ; les Cosaques, auxquels on accorde en Sibérie des terres franches et libres de toute imposition, pour récompense de leurs services, sont appelés Belomestnie-Cosaki, Cosaques qui possèdent des terres blanches ou exemptes. Pour cette même raison, lorsque les Czars de Russie eurent secoué le joug des Tartares, on leur donna le titre de blancs et ils le portent encore aujourd'hui dans tout l'Orient».*

d'archimandrites dans les couvents, et d'Igumènes ou abbés qui tirent leurs revenus des terres dont on a doté leurs couvents. Les portopopes ou archiprêtres et les prêtres, avec le reste de ceux qui servent dans les églises, s'entretiennent, de même, du revenu de ces terres, administrées comme celles des gentilshommes.

Voici ce qui compose la noblesse :

1. Quelques anciennes familles nobles du pays qui y ont demeuré de tout temps, et qui ont reçu leurs terres des grands princes de Russie, avant que ce pays eût passé sous la domination de la Pologne. Ces familles ne sont pas en grand nombre.

2. Quelques familles nobles polonaises qui ont encore des diplômes, portant permission de posséder des immeubles, qui leur ont été donnés du temps de la domination des Polonais, et confirmés par les rois de Pologne et les grands princes de Lituanie. Si ces titres ont été perdus, pendant la guerre, on leur permet de constater leurs droits par d'autres preuves, comme par exemple la jouissance non interrompue des revenus de ces mêmes terres, etc.

3. La noblesse envoyée, de temps en temps, de la Grande-Russie dans la Petite.

4. Ceux auxquels on a conféré la noblesse grâce à leurs mérites, quoi qu'ils ne descendent que des Cosaques, alors même qu'ils n'ont rendu des services que pendant la paix. Ceci a été expressément statué et avoué par le traité de Zborov [Zboriv], entre le roi et la république de Pologne et Chmelmizki [Khmelnysky]¹²⁰.

5. Ceux qui, pour leurs services ou pour promesses arrêtées entre la Russie, d'un côté, et le hettman [Hetman] et les peuples de la Petite-Russie, de l'autre, ont reçu de la Grande-Russie des terres, et qui sont munis des titres justificatifs de leur possession.

6. Ceux qui, pour leurs services ont reçu des terres du hettman [Hetman], quoiqu'ils n'aient pas de titres à montrer ; Les grands-ducs de

¹²⁰ Bohdan Khmelnysky (Ukr : *Богдан Зиновій Хмельницький*), né le 27 décembre 1595, mort le 27 juillet 1657, fut chef militaire et politique des Cosaques d'Ukraine. Il organisa un soulèvement massif, en 1648 contre la noblesse polonaise, qui conduisit à la création de l'Hetmanat lors du traité de Zboriv.

Russie s'étant engagés à confirmer les donations des hettmans [Hetmans], si on leur demande. Il n'y a point de temps fixé pour la prescription, et il n'est pas dit qu'on puisse leur ôter ce qu'ils tiennent des hettmans [Hetmans], dont la donation, seule, leur tient lieu de titre.

Toute cette noblesse jouit de la plus grande franchise par rapport à ses terres et autres immeubles, ainsi que des plus grandes prérogatives, comme par exemple d'acheter des terres, d'entrer dans le service, de choisir entre la place d'assesseur et celle de conseiller dans les cours de justice du pays, et d'employer les productions de leurs terres selon leur volonté.

Aucun noble ne peut être arrêté, sauf pour crime de lèse-majesté et de sédition, et d'après les témoins qui peuvent les en convaincre et qu'on entend sur le champ. Cette nation combattit pour sa liberté au risque de sa vie, de ses biens et de ses autres avantages. C'est ce que Pierre Ier a reconnu, dans un manifeste qu'il leur adressa le 6 novembre 1708, dont voici les termes : « Il n'y a pas de nation sur la terre qui puisse se glorifier de jouir d'autant de privilèges utiles fondés sur la liberté et particuliers à elle et à son pays, que les habitants de la Petite-Russie, qui sont sous notre glorieux sceptre. Nous voulons, ordonnons et statuons par ces présentes, que personne, à moins que d'encourir notre disgrâce, ne s'avise d'exiger d'eux plus d'un copeke [Kopek] (un liard) par tête pour notre caisse. En cas de contravention, nous leur promettons notre secours. En outre, nous nous engageons à les assister et soutenir de nos troupes, contre tout danger, dans l'étendue de la Petite-Russie ; comme aussi de défendre leurs églises chrétiennes, leurs couvents, villes et habitations contre toute irruption des Infidèles et des Turcs ».

Pour ce qui est des troupes de la Petite-Russie, qu'en général on nomme Cosaques, la Pologne, lorsque la Petite-Russie était sous sa protection, leur a accordé beaucoup d'immunités et de privilèges, en récompense des grands et loyaux services qu'elle en avait reçus ; et lorsqu'elle est passée sous la protection de la Grande-Russie, tous leurs

privilèges leur ont été conservés. Ces privilèges sont de disposer librement de leurs biens, de choisir leurs hettmans [Hetmans] et autres chefs, et, à l'égard du service militaire, on leur a accordé de venir librement et sans contrainte pour assister la Grande-Russie. Ces conventions ont été observées depuis le Czar Michailowtsch [Tsar Mikhaïlovitch]¹²¹ jusqu'à la mort de l'impératrice Elisabeth¹²²; en sorte que chacun des Czars [Tsars] qui régna durant cet intervalle leur donna sa parole de Czar [Tsar] et signa de sa main la promesse de les conserver.

Les bourgeois des onze villes que nous avons nommées dans la division de la Petite-Russie en régiments suivent les lois de Magdebourg, qui servent de règle dans tout ce qui regarde les marchands, les poissonniers, les artistes et les ouvriers. En sorte que les nobles et les Cosaques, qui ont le droit de pêcher dans les villes, ou qui y ont des maisons, doivent se conformer aux lois de cette ville.

Les magistrats de ces villes sont un conservateur, des bourgmestres et des conseillers qui connaissent de toutes les affaires quelconques. C'est à la cour de justice générale qu'on appelle de leurs jugements.

Les paysans et les laboureurs de la Petite-Russie ont conservé le droit, selon leurs privilèges, de passer d'un endroit à un autre, et de la terre d'un seigneur dans celle d'un autre, moyennant une petite taxe qu'ils payent à la Grande-Russie, et qui sert aux fonds destinés à l'entretien des troupes régulières de la Petite-Russie. Quant aux impôts sur leurs possessions, il n'y a rien de bien fixe sur ce point. Excepté les bourgeois, dont nous avons déjà parlé, tous les habitants sont taxés d'après les privilèges qui leur ont été accordés lorsqu'ils se sont mis sous la

¹²¹ Alexis Ier Mikhaïlovitch (1629-1676), Tsar de 1645 à 1676. C'est sous règne que fut signé l'accord de Pereiaslav en 1654, qui conclut une alliance entre l'Hetmanat et la Moscovie.

¹²² Elisabeth Ière (1709-1762), tsarine de 1742 à 1762. A sa mort, la charge d'Hetman fut abolie par Catherine II.

protection de la Lituanie, ensuite, sous celle de la couronne de Pologne, et enfin, sous celle de la Grande-Russie, d'après les lois du grand-duché du Lituanie nommées ordinairement statuts ; d'après les ordonnances dans les diètes de la couronne jusqu'à l'année 1654, temps auquel ils se sont mis sous la protection de la Grande-Russie ; enfin, d'après les ordonnances des Czars [Tsars] de la Grande-Russie, données en l'an 1655.

Le commerce des habitants de la Petite-Russie était des plus considérables du temps des anciens princes de la Grande-Russie jusqu'aux invasions des Tartares et des Polonais, avant la décadence de l'empire grec, et même depuis l'expulsion des Grecs de la Crimée, parce qu'alors, si nous en croyons les anciennes annales russes, on pouvait franchir les cataractes du Dnieper [Dniro] avec les plus grands bâtiments, et arriver ainsi jusqu'à la Mer Noire. Depuis ce temps là, les troubles et surtout la diminution des eaux du Dnieper [Dniro] qui ne permettent plus de passer les cataractes, tout cela a considérablement ralenti le commerce. Aujourd'hui, ils commercent avec les productions de leur pays en les transportant par terre à Riga, à Dantzig [Gdansk], en Silésie, en Pologne, en Crimée et dans d'autres contrées.

CHAPITRE IX

De quelques coutumes des Cosaques Saporogues [Zaporogues] et des Cosaques de la Petite-Russie.

Les Cosaques Saporogues [Zaporogues] portent, pour marque distinctive, une queue sur le sommet de la tête, grosse à peu près comme un tuyau de plume ; tout le reste de la tête est rasé. Cette queue s'appelle, dans leur langue, schubru [Tchupryna ou Tchoub], et ils y

attachent une telle importance, que si un Cosaque l'arrache à l'autre, il est obligé de lui payer cinq roubles.

Les filles de basse naissance portent, dans la Petite-Russie, des tresses liées au-dessus de la tête, comme dans différents endroits de l'Allemagne ; mais celles qui sont d'une condition plus relevée, nouent leurs cheveux avec un ruban et les laissent pendre, par derrière, sans y mettre ni poudre ni pommade.

Lorsque qu'une fille de la Petite-Russie aime un jeune homme, elle va trouver les parents de son amant, et en entrant dans la maison, leur dit : Pomagai-Bog, Dieu vous bénisse, c'est le salut que l'on fait toujours en entrant chez quelqu'un. Ensuite, elle s'assied et, s'adressant à celui qu'elle aime, elle lui fait sa déclaration en ces termes : Iwan [Ivan], Teodor [Bogdan], ou tel autre nom de baptême, la bonté qu'on voit peinte sur ta physionomie m'est un sûr garant que tu sauras bien gouverner et aimer ta femme, et ta vertu me fait espérer que tu feras bon gospodar, c'est-à-dire mari ou maître ; c'est en vertu de ces bonnes qualités, que je me suis décidée à venir te prier très humblement de m'accepter pour ta femme. Après ces paroles, elle en dit autant au père et à la mère du jeune homme, les priant instamment de consentir à ce mariage. Si elle reçoit un refus ou une excuse, elle répond qu'elle ne sortira pas d'ici sans avoir épousé l'objet de son amour. Quelquefois les parents persistent dans leur refus ; mais si la jeune fille est opiniâtre, et qu'elle a la patience de rester pendant quelques jours ou quelques semaines, ils sont forcés, non seulement de consentir au mariage, mais souvent même de persuader leur fils de l'épouser. D'ailleurs, le jeune homme qui voit la persévérance de cette fille, en est ordinairement touché, et s'accoutume à l'idée d'en faire sa femme. Ainsi les paysannes de l'Ukraine ne peuvent manquer d'être bientôt pourvues à leur gré, si elles ont un peu de constance. Il n'est point à craindre qu'on les contraigne de sortir de la maison de leur amant. Les parents n'auraient garde d'user de cette contrainte, parce qu'ils croient qu'ils encourraient

le courroux du ciel, et s'exposeraient à quelque malheur. De plus, ce serait offenser grièvement la famille de la fille.

Il existe encore, chez ces peuples, un singulier usage qui se pratique au mariage des filles. Lorsque l'heure de conduire l'épousée au lit nuptial est arrivée, ses parentes s'en emparent, et avant de l'y introduire, elles la visitent avec la plus grande exactitude, pour l'empêcher d'user de supercherie dans le mystère qui va se célébrer. Dès que les époux sont couchés, tous les conviés entrent dans la chambre en dansant. Si la mariée pousse des soupirs, les danses redoublent, et les parents se livrent à la joie ; mais si la mariée reste muette, les danses cessent, et la tristesse s'empare de ses amis. Bientôt la chemise nuptiale, qui doit manifester sa gloire ou sa honte, est mise sous les yeux des assistants. Si on y trouve des signes de virginité, on arbore l'étendard rouge à sa fenêtre, et les amis et les voisins viennent la féliciter et lui faire des présents, quand elle est pauvre. Mais si sa mauvaise conduite, ou quelque malheur dans sa constitution l'ont empêchée de faire voir les signes désirés, le drap troué est arboré, et chacun est en droit de l'accabler de reproches : c'est surtout à sa mère que ces reproches s'adressent.

A l'instant du mariage, le père de la jeune épouse lui donne quelques coups, en lui disant : si désormais tu n'obéis pas, ce sera ton époux qui te châtiara.

Quelquefois, le seigneur d'un village fait danser les paysans devant son château et danse aussi avec eux, ainsi que sa femme et ses enfants. Or, il faut observer que la plupart des villages de l'Ukraine sont environnés de taillis épais, où les paysans se cachent pendant l'été lors qu'ils craignent une invasion des Tartares. Quoique ces paysans soient serfs, ils ont, de temps immémorial, le droit d'enlever, en dansant, une demoiselle, fût-ce même la fille du seigneur, pourvu qu'ils le fassent avec beaucoup de dextérité car, sans cela, ils sont perdus. Alors ils emportent leur proie, et se cachent dans l'épaisseur des taillis voisins. S'ils peuvent y rester vingt-

quatre heures sans être découverts, ils sont absous de leur rapt, et peuvent épouser la demoiselle si elle y consent ; mais s'ils sont pris dans les vingt-quatre heures, ils perdent la tête, sans autre forme de procès.

Le lundi de Pâques, de grand matin, les garçons vont en troupe dans les rues, se saisissent de toutes les filles qu'ils rencontrent, les mènent au bord d'un puits, et leur jettent cinq ou six seaux d'eau sur la tête. Ce jeu n'est permis qu'avant midi. Le mardi suivant, les filles ont leur revanche, mais elles s'y prennent plus adroitement. Plusieurs filles se cachent dans une maison, après s'être pourvues chacune d'une cruche d'eau. Une petite fille fait la sentinelle et avertit lorsqu'elle voit passer un garçon. Aussitôt, toutes les filles sortent en même temps, saisissent le garçon avec de grandes huées, deux ou trois des plus fortes le tiennent, les voisines accourent, et le pauvre diable est accablé de cruches d'eau qu'on lui jette sur la tête.

Les hommes ont un autre amusement le lundi de Pâques. Ils s'attroupent, vont dès le matin trouver le seigneur, à qui ils offrent des poulets et d'autres volailles. Le seigneur, en reconnaissance, les régale avec de l'eau-de-vie. Il en fait défoncer une pièce qu'il met sur fût, au milieu de la cour, et la fait entourer par les paysans. Il prend ensuite une grande cuillère-à-pot, la remplit d'eau-de-vie, et boit au plus ancien de la troupe. Celui-ci boit à son tour dans la cuillère, qui passe ainsi de main en main et de bouche en bouche ; ensuite, on recommence, et l'on continue jusqu'à ce que la pièce soit vidée ; et si elle l'est avant le soir, il faut que le seigneur en fasse apporter une autre, que l'on boit comme la première, puisqu'il est obligé de régaler ainsi ces paysans jusqu'au coucher du soleil. Après le soleil couché, on sonne la retraite ; ceux qui se portent bien retournent chez eux, et les autres restent coucher à la belle étoile, et dorment jusqu'à ce qu'ils se réveillent. On en a vu dormir de cette manière pendant plus de vingt-quatre heures.

Dans la Petite-Russie, lorsqu'une fille met au monde un enfant, on la condamne à être liée par ses cheveux à la porte de l'église, et tous ceux qui y entrent lui crachent au visage et lui disent des injures.

Lorsqu'une femme mariée est attrapée en flagrant délit, elle est enterrée vivante jusqu'au col, et on la laisse périr dans cet état de faim et de soif. Cette punition était utilisée de même, autrefois, dans la Grande-Russie, mais aujourd'hui elle n'y subsiste plus.

Comme les Cosaques Saporogues [Zaporogues] ne souffrent point de femmes dans leurs kurènes [Kurin], ils vont en Pologne ou sur les frontières de la Grande-Russie pour y enlever des garçons.

Si un Cosaque a la méchanceté d'en tuer un autre de dessein prémédité, on le met sous le cadavre du mort, et on les enterre tous deux ensemble. Cette coutume, qui ne subsiste plus dans la Petite-Russie, s'est conservée chez les Cosaques Saporogues [Zaporogues], jusqu'au moment de leur extinction.

Dans la Petite-Russie, auprès de chaque église, sans exception, il y a une espèce d'hôpital ou d'infirmerie, dans laquelle des hommes réellement pauvres et incapables de gagner leur vie, sont soignés aux dépens de l'église, et à proportion de ses revenus.

Le respect et la vénération pour les personnes avancées en âge est la première leçon qu'on donne aux jeunes gens. Preuve incontestable que ce gouvernement dérive du gouvernement patriarcal.

L'hospitalité est en usage par toute la Petite-Russie, et un étranger qui y voyage n'a jamais besoin de faire de la dépense pour son logement et sa nourriture.

Chez les Cosaques Saporogues [Zaporogues], les kurènes [Kurin] sont toujours ouvertes. Tout voyageur ou étranger peut y entrer, et manger de tout ce qu'il y trouve de comestible, même s'il n'y a personne dans la

maison ; il n'est même exposé à aucun reproche en mangeant tout ; mais il ne peut rien emporter, sans s'exposer aux plus grandes peines, parce qu'on regarde comme un principe sacré, que tout soit en sûreté dans les kurènes [Kurins].

De ce principe, strictement observé chez eux, découlait l'obligation pour quiconque avait trouvé quelque chose dans la Sitch, de lier à un grand poteau ce qu'il avait trouvé, et de l'y laisser pendant trois jours, au bout desquels, s'il ne se présentait personne pour la réclamer, il pouvait la garder pour lui. Mais s'il s'en emparait sans l'exposer, et qu'on vînt à le découvrir, on le liait, lui-même, à un grand poteau au milieu de la place publique, avec nombre de baguettes tout près de lui. Chaque passant était obligé d'en prendre une, et de lui en donner trois coups, et lors même que le premier coup est mortel, personne n'y trouvait à redire, et on applaudissait. Après avoir donné les coups, on offrait au patient un verre d'eau-de-vie, qu'on tenait près de lui, et on lui disait *bei vrage fin*, bois, enfant de chien.

Dès qu'un Cosaque Saporogue [Zaporogue] quitte sa kurène [son Kurin] pour n'y plus revenir, il perd son nom de Cosaque Saporogue [Zaporogue], et on lui donne celui de Haidamak, ou voleur de grand chemin.

Pour se garantir des poux, les Cosaques Saporogues [Zaporogues] font cuire un poisson, appelé ocetrina¹²³, qui est très chargé de graisse. Dès que la graisse surnage, celui qui fait cuire le poisson y trempe une chemise neuve, et l'y laisse imbiber quelque temps ; ensuite, il la met sur son corps, et ne la quitte que lorsqu'elle est usée.

Les Cosaques Saporogues [Zaporogues] et de l'Ukraine ont coutume d'ériger des kurgans ou collines, et d'y enterrer ceux d'entre eux qui se sont distingués ; et si quelqu'un est mort en combattant pour la patrie, ils lui élèvent un pareil mausolée, quoique son corps n'eût pas été

¹²³ L'esturgeon.

retrouvé. On voit encore quantité de kurgans dans les déserts d'Oczakoff [Otchakiv] et de la Crimée. Les Turcs et les Tartares en ont conservé l'usage mais les Polonais l'ont abandonné.

Aucune nation ne garde autant de modération dans les différends que les habitants de la Petite -Russie. Là, les deux parties se mettent tranquillement sur le même chariot, boivent, mangent et dorment ensemble, fallût-il faire 300 verstes pour arriver chez le juge ; et quand ils sont devant lui, chacun expose ses raisons et intente son procès. Une telle conduite est certainement une des plus grandes preuves qu'ils puissent donner de leur respect pour les lois, et du désintéressement et de l'équité de ceux qui doivent en maintenir l'exécution.

Anciennement on ne connaissait pas de médecins dans la Petite-Russie ; mais ils y étaient remplacés par de vieilles femmes, qui connaissaient si bien la botanique et la nature des plantes, qu'elles guérissaient toutes sortes de maladies par le moyen des simples et avec le plus grand succès. Mais ces mêmes femmes, si utiles par leurs connaissances, s'en servaient quelquefois pour nuire à ceux qu'elles haïssaient.

Quand les Cosaques ont la fièvre, leur remède ordinaire est une demi-charge de poudre à canon, délayée dans de l'eau-de-vie de grain. Après avoir avalé ce mélange, ils se couchent, dorment et se réveillent bien portants. D'autres substituent de la cendre à la poudre.

Sont-ils blessés et éloignés de tout secours, ils prennent de la terre, la délayent dans le fond de leur main avec de la salive et l'appliquent sur la plaie.

Sous le Czar Alexis Michailowitsch [Alexis Mikailovitch], il existait une loi, en vertu de laquelle un Tartare qui se faisait baptiser, obtenait les prérogatives de prince de Russie, s'il était gentilhomme dans son pays.

Les Juifs qui se faisaient baptiser dans la Petite-Russie jouissaient des droits des nobles du pays ; mais aujourd'hui qu'un homme d'une religion quelconque se fasse baptiser, on le fait esclave, et son nom est inscrit dans le poduschnoï-ouk, qui est le livre où sont les noms de tous ceux qui paient une capitation annuelle.

Autrefois, tous les habitants de la Petite-Russie jouissaient de la liberté la plus entière. Quand quelqu'un se déplaisait sur les terres d'un seigneur, il les quittait pour s'établir dans celles d'un autre. Une ordonnance de l'impératrice Catherine II le leur défend. Si quelqu'un a sujet d'être mécontent de son seigneur, il doit porter ses plaintes devant le juge. Malheureusement pour le paysan, ce procès ne finit pas, ou ne se termine qu'en renvoyant le paysan chez son seigneur, avec quelques coups de bâton par-dessus le marché¹²⁴.

Les habitants de la Petite-Russie étaient jadis exempts de toutes impositions. L'impératrice régnante, pour ne pas les rebuter par une imposition sur chaque tête, ordonna qu'on perçût annuellement un rouble par chaumière. Aujourd'hui, nonobstant leurs privilèges, ils sont obligés de payer la capitation, comme les paysans de la Grande-Russie. Cette taxe les a aigris au point que plusieurs milliers de Cosaques se sont réfugiés en Pologne.

Encore au commencement du règne de Catherine II, il était défendu à toute personne non inscrite dans la matricule présentée au Czar Alexis Mickailowitsch [Alexis Mikhaïlovitch] par Chmelnizki [Khmelnysky], d'acheter des terres dans la Petite-Russie. Mais cette princesse, pour mieux s'assurer de la Petite-Russie, a levé cette défense, et permis aux seigneurs de la Grande-Russie d'acheter des terres dans la Petite-Russie, comme aux seigneurs de celle-ci d'en acheter dans la Grande.

¹²⁴ Le servage existe en Moscovie depuis 1649. Il fut étendu à l'Ukraine, sous Catherine II, en 1785.

Lorsque les habitants de la Petite-Russie se battent, c'est toujours avec le poing ou avec des bâtons, et jamais avec aucune arme tranchante. C'est cette coutume qui donna lieu au pari suivant : MM. de Teploff et de Gelagin, tous deux conseillers privés de l'impératrice, se trouvant auprès d'elle lorsqu'on lui rapporta qu'on avait arrêté un moine du couvent d'Alexanders Neuski [Alexandre Nevski], pour avoir coupé la tête à une fille qu'il avait rendue enceinte, M. de Teploff dit à M. Gelagin : je parie que ce moine est de la Grande-Russie, et non de la Petite ! Le pari fait, ayant été gagné par M. de Teploff, M. Gelagin lui demanda comment il avait pu deviner que ce moine était de la Grande-Russie. C'est, répondit-il, que les habitants de la Petite-Russie ne sont pas lâches, et préfèrent la bravoure à l'artifice ; alors que ceux de la Grande-Russie sont plus méchants que braves.

Lorsque les Cosaques sont en marche, ils se retranchent avec leurs chariots, et sont si forts derrière ce retranchement ambulatoire, qu'ils appellent *tabor*¹²⁵, et qui est absolument nécessaire dans des plaines désertes, où les Tartares courent toujours, que mille Cosaques ainsi couverts tiennent tête à six mille de ces Infidèles, qui ne descendent guère de cheval, et sont arrêtés par un fossé ou par la moindre barricade. Il serait malaisé en tout autre pays qu'en celui-ci de faire marcher ainsi une armée au milieu de ses chariots, n'y ayant guère au monde de pays plus uni que celui-là.

¹²⁵ Ukr. Табор = *tabor*, « camp ou rempart mobile, formé de chariots ». L'usage de ce genre de défense remonte à l'Antiquité ; il est attesté chez les Scythes, puis chez beaucoup de nomades qui leur succédèrent dans les steppes, chez les Germains à l'époque des Grandes Invasions, etc. Cette tactique, perfectionnée par l'emploi d'armes à feu, avait été également utilisée par les Tchèques, lors des guerres hussites. Davies, Brian, « Guliai-gorod, Wagenburg, and Tabor Tactics in 16th-17th Century Muscovy and Eastern Europe », dans Davies, Brian (dir.), *Warfare in Eastern Europe 1500-1800*, Brill, Leiden/Boston, 2012, pp.93-108.

CHAPITRE X

De la population de la Petite-Russie.

La Petite-Russie est partagée, pour ce qui regarde l'ecclésiastique, en trois éparchies¹²⁶.

I. Kiow [Kyïv]

1249 Eglises.

1821 premiers et simples prêtres.

170 diacres.

4568 sous-diacres, chantres, clercs, etc.

6559 ecclésiastiques.

Naissances : 22719 hommes, 20948 femmes. Total : 43667.

Morts : 16274 hommes, 14496 femmes. Total : 30770.

Mariages : 13852.

2. Czernigof [Tchernihiv]

571 Eglises

Naissances : 9527 hommes, 8888 femmes. Total : 18415.

Morts : 7130 hommes, 6536 femmes. Total : 13666.

Mariages : 5545.

3. Perejaslavl [Pereïaslav]

265 Eglises

Naissances : 6384 hommes, 5725 femmes. Total : 12109.

Morts : 3342 hommes, 14496 femmes. Total : 30770

Mariages : 13852.

En 1764, on a fait un dénombrement dans toute la Petite-Russie, on a trouvé :

Terres des Cosaques nobles : 19750.

Terres des simples Cosaques : 22469

Au total : 42219.

¹²⁶ Equivalent oriental d'un diocèse.

Maisons des Cosaques nobles sans terres : 52835.
Maisons des simples Cosaques sans terres : 68934.
Au total : 121769.

Parmi les terres et les maisons des Cosaques nobles, on dénombre 163889 hommes.
Parmi les terres et les maisons des simples Cosaques, on dénombre 199998 hommes.
Au total : 363887.

Terres des bourgeois de la couronne, de la noblesse et des ouvriers : 26078.
Terres des Roskolniks^{127 128} et de paysans de la Grande-Russie : 212.
Au total : 118459.

¹²⁷ (Note de l'auteur) *Roskolnik est un homme, en Russie, qui a adopté des principes de religion que les autres Russes abhorrent. Pour donner une idée juste de cette secte, il faut savoir que, du temps du Czar Teodor Alexicurtsch, il parut un livre intitulé Kamena-wera, ou la Pierre de la Foi, gros in-folio, de cinq doigts d'épaisseur. L'auteur, qui se disait de famille noble et natif d'un petit bourg nommé Jaworsh en Volhinie, reçut de là le nom de Jaworshj. Ce novateur prétendait purger la religion de ses abus, et la ramener à son ancienne pureté en établissant certains principes, comme, par exemples, de faire la croix non pas avec 3 doigts mais avec 2, de faire les prières en langue esclavonne, etc. On vit bientôt qu'il voulait tout modeler sur l'Ancien Testament, et qu'il avait puisé sa réforme dans la religion des Juifs et des Uniates. Cette innovation fit du bruit, jusqu'au point de donner à ces sectaires le nom de Roskolniks, et aux autres le nom d'Orthodoxes. Rien ne choquait ces derniers plus que de faire le signe de croix avec deux doigts. Pierre I, voyant ce désordre dans son Eglise, tâcha de les ramener, tant par bonté que par des punitions de toute espèce ; mais à la fin, s'étant aperçu qu'aucun de ces moyens ne lui réussissait, et que le nombre de Roskolniks s'accroissait tous les jours, il imagina de terminer ces disputes d'un coup, en statuant que les Roskolniks devaient être considérés comme une secte à part, séparée de l'Eglise grecque. En leur conservant toutes les prérogatives de ses autres sujets, il ordonna que pour pouvoir les distinguer à l'avenir, les Roskolniks porteraient un morceau de drap rouge cousu sur le derrière de leur habit. La plupart, dégoûtés de cette distinction, se réunirent à l'Eglise grecque, de sorte que le nombre en a beaucoup diminué.*

¹²⁸ Roskolniks vient du mot ukrainien *Roskol/розкол* qui signifie schisme.

Maisons des bourgeois de la couronne, de la noblesse et des ouvriers sans terres : 175931.

Maisons des Roskolniks et de paysans de la Grande-Russie sans terres : 2128.

Au total : 299828.

Parmi les terres et les maisons des bourgeois de la couronne, de la noblesse et des ouvriers, on compte 585909 hommes.

Parmi les terres et les maisons des Roskolniks et des paysans de la Grande-Russie, on compte 5432 hommes.

Au total : 955228.

Selon l'oklad, ou taille levée en 1773, il y avait dans la Petite-Russie :

Chaumières de Cosaques : 84065.

Chaumières de Pospolites : 162840.

Chacune de ces chaumières paye annuellement un rouble, donc au total 246905 roubles.

On levait, en 1770 sur les terres de la Couronne, 12107 roubles.

Les deniers rentrés entre les mains de différents magistrats, 3978 roubles 25 kopeks.

Les postes rendent 918 roubles.

Ces deux derniers objets sont employés à l'entretien de la poste.

Les revenus de la Couronne appartiennent à la caisse nationale de la Petite-Russie.

Le total de la population de la Petite-Russie est à peu près de deux millions.

Si la Russie parvient à nettoyer le Borysthène [Dniπρο] et à le rendre navigable en faisant sauter les cataractes qui gênent son cours, comme on peut l'espérer des efforts de six mille hommes qui y sont actuellement employés, ce nouveau débouché favorisera beaucoup son commerce en Mer Noire, ce qui procurera aussi des avantages à la Pologne, dont les provinces de Wolhinie [Volhynie], Podolie et autres verseront par là leurs grains dans le reste de l'Europe. Si, dis-je, comme il y a toute apparence, la Russie réussit ce dessein, il est incontestable que la population de l'Ukraine doublera et triplera même dans peu de

temps¹²⁹. Rien, en effet, n'augmente plus rapidement la population d'un pays qu'un commerce stable et sûr.

CHAPITRE XI

Poissons qui se trouvent dans la Petite-Russie.

L'esturgeon, le soudac [sander]¹³⁰, le hareng, le saumon rouge et blanc, le beluga¹³¹, la carpe, la tanche, le brochet, l'ocetrina¹³², l'anguille, la perche, le gardon, l'ablette, le sterled [sterlyad']^{133 134}, beaucoup d'autres

¹²⁹ (Note de l'auteur) *les dernières nouvelles à ce sujet se contredisent. Les uns prétendent que la Russie est aujourd'hui occupée de l'important projet de rendre le Borysthène navigable dans tout son cours, et qu'elle emploie, à l'exécution de ce magnifique projet, six mille hommes de ses troupes qui se trouvent en Ukraine. Il est question de faire sauter les fameuses cataractes qui arrêtent la navigation de ce fleuve, et l'on assure qu'il y en a déjà deux d'aplanies. Les autres disent que le projet de rendre le Borysthène navigable, en faisant sauter les cataractes de ce fleuve, pose des difficultés insurmontables, que l'on n'a reconnues qu'après avoir commencé les travaux nécessaires, et qu'en conséquence on va l'abandonner et revenir à celui du canal.*

¹³⁰ (Note de l'auteur) *Le soudac est un poisson qui ressemble assez au merlan, mais il y en a qui sont sept ou huit fois plus gros. Il est aussi ferme que la morue.*

¹³¹ (Note de l'auteur) *Le beluga est un poisson d'environ huit à dix pieds de longueur, et préférable à l'esturgeon. C'est des œufs de ce poisson que se fait le caviar, qui est quelque chose de délicieux lorsqu'il est nouveau. Quand il est salé et pressé pour pouvoir se conserver, on en envoie une grande quantité dans les pays étrangers. Il s'en vend par toute l'Europe, et surtout sur les côtes de la Méditerranée.*

¹³² (Note de l'auteur) *Le cetrina est un poisson à peu près de la même grosseur que l'esturgeon, mais beaucoup plus blanc. De quelque manière qu'on l'apprête, il est excellent.*

¹³³ (Note de l'auteur) *Le sterled est un petit poisson qui a le museau pointu, de même que l'esturgeon, mais un peu plus jaune, et dont la graisse est beaucoup plus délicate que celle de l'esturgeon. Tous ces poissons se coupent et se*

petits poissons et des écrevisses. On trouve quantité de noix d'eau dans la Petite-Russie.

Ceux qui voudront connaître plus particulièrement les poissons que nous avons nommés peuvent consulter les voyages de MM. Gmelin, Pallas et Lepechin.

CHAPITRE XII

Animaux qui se trouvent sur les bords du Dnieper [Dnipro] et dans les îles de ce fleuve.

On y trouve des cerfs, des loups, des renards, des lièvres, des ours, des loutres, des chèvres sauvages, des chats sauvages, des sangliers, des chevaux sauvages. Les ours et les cerfs sont aussi en très grande quantité dans la forêt noire et dans les déserts d'Oczakoff [Otchakiv].

CHAPITRE XIII

Oiseaux qui se trouvent dans les environs du Dnieper [Dnipro].

Des oies, des cygnes, des canards, des perdrix, des outardes, des bécasses, des grues, des pélicans, des cigognes, des perdreaux, des sansonnets, des pigeons, des aigles, des faucons, des hiboux, et beaucoup d'autres espèces de petits oiseaux.

mangent à peu près comme du veau, et n'ont pas d'autres os que l'épine du dos, qui se mange avec le sterled, étant tout à fait cartilagineuse.

¹³⁴ Il s'agit de l'esturgeon du Danube, l'une des plus petites espèces d'esturgeon.

CHAPITRE XIV

Arbres fruitiers et autres qui se trouvent auprès du Dnieper [Dnipro]

On y voit des vignes, des pommiers, des poiriers, des pruniers, des cornouillers et de l'épine-vinette. Outre cela on trouve dans les îles du Dnieper [Dnipro] du thé sauvage, de la sauge, et plusieurs autres herbes dont on fait usage dans la pharmacie. On y rencontre aussi le buis et l'érable. On trouve encore auprès du Dnieper [Dnipro] le peuplier, l'orme, le pin, le saule, et beaucoup d'autres bois dont on ne peut se servir ni pour les vaisseaux, ni pour les maisons.

CHAPITRE XV

De la manière dont les Cosaques Saporogues [Zaporogues] remportaient des avantages sur les Turcs.

Les Cosaques Saporogues [Zaporogues] s'étaient rendus si redoutables aux Turcs qu'Amurat¹³⁵, leur Sultan, avait coutume de dire que si tout autre tramait quelque dessein contre lui, ou lui faisait la guerre, il n'en dormait pas moins tranquille des deux côtés ; mais que, si les Cosaques Saporogues [Zaporogues] l'attaquaient, cela le réveillerait et troublerait ses desseins. Aussi l'Empereur Osman et lui ont-ils toujours stipulé dans les traités faits avec la Pologne, comme un article de la dernière

¹³⁵ Il s'agirait, selon toute vraisemblance, du sultan ottoman Mourad IV, qui régna de 1623 à 1640 et fut contemporain des raids maritimes des Cosaques. Son nom était souvent francisé, à l'époque, en Amurat, comme dans la pièce de Jean Racine, *Bajazet*, composée en 1672.

importance, qu'on défendrait aux Cosaques la navigation du Borysthène [Dniπρο] et du Pont-Euxin [la Mer Noire].

Quelques détails sur la manière dont ils se conduisent dans leurs expéditions contre les Turcs ne peuvent qu'intéresser.

Il y a diverses îles par-delà les porogues [porohis] ou cataractes du Borysthène [Dniπρο] : on en trouve entre autres au-dessous de la rivière de Zertomlik [Tchortomyk]¹³⁶ environnée de plus de dix mille îles, dont les unes sont à sec, et les autres couvertes d'eau et de roseaux, ce qui fait qu'on ne peut pas distinguer les canaux qui les séparent. Ce sont ces îles qui servent de retraite aux Cosaques. Ils les appellent skornbiza-woiskowa¹³⁷, le trésor de l'armée, et c'est là qu'ils gardaient le butin qu'ils faisaient dans leurs courses sur la Mer Noire. L'accès en est si difficile et si dangereux, que plusieurs galères turques se sont perdues en les poursuivant.

Ces îles sont aussi le rendez-vous où ils s'assemblent pour aller en course. Lorsqu'ils y sont rassemblés, et qu'ils ont élu un général pour les conduire dans leur expédition, ils travaillent à leurs bateaux¹³⁸ qui font soixante pieds de long sur dix ou douze de large. Ils sont sans quille, mais seulement bâtis sur un canot de tilleul ou de saule, surmonté et bordé de planches jointes ensemble par des chevilles. Ils y mettent deux avirons pour mieux tourner lorsqu'ils sont obligés de fuir, et garnissent les deux côtés de cordons de roseaux de la grosseur d'un baril, pour garantir ces bateaux contre les vagues.

Ils sont ordinairement dix, douze ou quinze rames à chaque bord du bateau, et surpassent en vitesse les galères turques. Pour toute provision

¹³⁶ Il s'agit de la rivière et de l'île du même nom de Tchortomyk, qui servirent d'emplacement à la Sitch (camp cosaque), de 1652 à 1709.

¹³⁷ *скарбница войскова*, ukr. moderne *скарбница військова* = skarnbnytsia viis'kova, « trésor de l'armée ». Ce terme désigne parfois la Sitch.

¹³⁸ Ces bateaux s'appellent, en ukrainien, *чайка* = *tchaika*, c'est-à-dire littéralement mouette.

ils prennent du biscuit qu'ils gardent dans une tonne avec un baril de millet bouilli, et un autre de pâte détremée dans l'eau qu'ils mangent avec le millet. Ils ne portent ni eau-de-vie, ni autres liqueurs fortes, car quoique sujets à l'ivrognerie, ils ne laissent pas d'être très sobres dans leurs expéditions.

Ils s'assemblent ordinairement au nombre de cinq ou six mille hommes, et se mettent cinquante ou soixante dans chaque bateau avec cinq ou six fauconneaux¹³⁹, armés chacun de deux arquebuses, et munis d'une quantité suffisante de balles et de poudre. Leur général ou amiral arbore une banderole à son mât pour le distinguer des autres. Ils marchent ensemble si serrés, que leurs rames s'entretouchent. Ainsi préparés, ils attendent à la fin du liman pour sortir du Borysthène [Dniro].

Pour connaître la hardiesse de leurs expéditions et le péril qu'ils bravaient, il faut savoir que les Turcs possédaient les villes célèbres de Kisi-kermen [Kisikermen ou Kasikermen] au bord du Dnieper [Dniro], et vis-à-vis Tavangorod [Tavan'] pour empêcher les ennemis de passer pendant la nuit. Une pareille chaîne était tendue sur la Konska [Kins'ka] jusqu'aux frontières de la Crimée. Au milieu de ces rivières on avait laissé des portes pour le passage. Le canon des villes nommées ci-dessus était pointé sur ces portes, de sorte que si quelqu'un voulait tenter le passage, il était exposé à tout le feu de l'artillerie. Les Cosaques Saporogues [Zaporogues] y passaient néanmoins en usant d'un stratagème que voici : avant d'arriver près des villes dont on vient de parler, ils abattaient un gros arbre qu'ils laissaient garni de tout son branchage ; ils le conduisaient devant eux durant la nuit, et en approchant des villes ils entraient dans la rivière Kosmacha [Kosmatch], qui coule près de Kisi-kermen [Kisikermen] du côté d'Oczakoff [Otchakiv]. Alors, ils faisaient flotter l'arbre sur les chaînes. A peine les avaient ils touchées qu'elles s'ébranlaient, et les Turcs, alarmés, tiraient leur canon. Dès que cette première décharge était faite, et avant qu'ils eussent le temps de

¹³⁹ De petits canons.

recharger, les Cosaques passaient tous à la fois. Alors les Turcs avaient beau tirer leur mousqueterie, il n'était plus en leur pouvoir de les arrêter.

L'arrivée des Cosaques jetait partout l'épouvante, et elle se répandait bientôt jusqu'à Constantinople. De là on expédiait des courriers vers les côtes de la Natolie [l'Anatolie], de la Roumélie et de la Bulgarie, pour que chacun se tint sur ses gardes. Mais ces courriers étaient ordinairement prévenus par les Cosaques, qui usaient de tant de diligence, et choisissaient si bien leur temps, qu'ils arrivaient en quarante heures dans la Natolie [l'Anatolie], où ils ont pillé et saccagé plusieurs fois des villes entières comme Trébizonde et Synope [Sinope]. Quelquefois même ils ont eu la hardiesse de s'avancer jusqu'à deux lieues de Constantinople, et de faire des prisonniers à la vue de cette ville.

Comme les Cosaques pouvaient découvrir bien mieux et de bien plus loin les vaisseaux turcs qu'ils ne pouvaient être découverts, leurs bateaux n'ayant que deux pieds et demi sur l'eau, ils s'en approchaient à la distance d'une lieue, ensuite prenant bien leurs mesures, ils recommençaient à ramer à force, et se trouvaient en un instant autour du vaisseau. Il était impossible à un vaisseau, attaqué de tous côtés par une infinité de bateaux, de se défendre. Les Cosaques s'en emparaient, en enlevaient l'argent, le canon et toutes les marchandises de facile transport, et coulaient le vaisseau à fond.

Fort souvent aussi les Cosaques passaient par les portes dont nous avons parlé, aussi bien qu'entre Oczakoff [Otchakiv] et Kinbourg [Kinbourn], sans que les Turcs s'en doutent, choisissant pour tenter pareille entreprise un vent favorable.

Un jour, arrivés près d'un marais, ils traînèrent leurs bateaux par-dessus la terre jusqu'au premier vaisseau, par où ils descendirent jusqu'à la mer, ils submergèrent à dessein leurs bateaux, descendirent à terre, se saisirent des chevaux et du bétail des Turcs et des Tartares, et s'en servirent pour transporter jusqu'à leur Sitch le butin qu'ils avaient fait.

Quelquefois ils se partageaient en deux bandes, dont l'une allait par eau et l'autre par terre, et se donnaient un rendez-vous où ils se rejoignaient pour piller et saccager le pays.

Ces ruses trop souvent répétées ne trompèrent plus les Turcs. Ceux-ci prévinrent à leur tour les Cosaques, et se saisirent de plusieurs d'entre eux qu'ils firent prisonniers et esclaves. Les Cosaques, voyant l'insuffisance de leurs anciens stratagèmes, imaginèrent de nouveaux moyens de piller impunément. Ils prirent de petits bateaux pour arriver plus facilement près des villes dont il a déjà été fait mention plusieurs fois, et pour courir moins de risque, ils les traînèrent dans les bas-fonds et les lieux dangereux. Quand ils se trouvèrent à l'endroit où ils avaient autrefois submergé leurs grands bateaux, ils les retirèrent de dessous l'eau à l'aide des machines dont ils avaient eu la précaution de se munir, et ensuite, s'en servirent pour pirater avec moins de danger.

Les Turcs eurent beau faire tout leur possible pour parer les coups que leur portaient les Cosaques, ils y réussirent très rarement, et payèrent largement à leurs ennemis les frais d'un voyage hasardeux et pénible.

Les Cosaques avaient acquis, par leurs continuels voyages sur la Mer Noire, une connaissance si exacte de cette mer, qu'ils y allaient plus sûrement la nuit que les Turcs en plein jour. Ils pénétraient même jusqu'à l'embouchure du Danube, où était anciennement la fameuse ville de Warna [Varna], qui appartenait aux Turcs. Ce sont eux qui, après s'en être emparés, ont passé la garnison au fil de l'épée, et ont détruit la ville de fond en comble. Ils ont enfin osé pousser jusqu'à Zaragrad [Tsargorod comprendre Constantinople], porter tout à l'entour les ravages et la terreur, piller villes, bourgs et villages, et cela est même arrivé plusieurs fois dans le onzième et le douzième siècles. Était-ce donc sur les Grecs qu'ils faisaient ces pillages ? Car dans les onzième et douzième siècles on ne connaissait pas les Turcs. On peut voir dans Constantin Porphyrogenette [Constantin Porphyrogénète] le portrait qu'il en fait. En un mot, depuis l'établissement des Cosaques dans le pays qu'ils

occupent, les Turcs n'ont pas eu d'ennemis plus redoutables, et la Pologne, ainsi que la Russie, de barrière plus ferme et plus insurmontable pour s'opposer aux incursions des Turcs et des Tartares. Aussi les Cosaques étaient ils excités et encouragés par leur propre avantage et les prises qu'ils faisaient sur leurs ennemis. En effet, on ne trouvait chez eux d'autres canons et d'autres armes à feu que celles qu'ils avaient enlevées aux Turcs. Ils s'étaient rendus redoutables à ces derniers, non seulement par les victoires qu'ils avaient remportées sur eux en bataille rangée, mais encore par leur supériorité dans les sièges, ayant obligé plus d'une fois les Turcs à se retirer avec honte de devant des places qu'ils attaquaient, et surtout par leur manière sourde et lente de les affaiblir, et de les ruiner par des pillages et des courses inattendus.

On peut dire que si la Pologne, et ensuite la Russie leur avaient permis de jouir paisiblement de leurs privilèges, ces deux puissances auraient été pour toujours en sûreté du côté des Turcs, mais la jalousie et le soupçon ont tout brouillé. On a réduit les malheureux Cosaques à ne pouvoir plus se soutenir qu'en attaquant et à chercher l'alliance de leurs anciens ennemis pour envahir la Pologne.

Cette Couronne les regarda toujours comme ses sujets, au lieu que les Cosaques soutenaient qu'ils en étaient seulement alliés. Il est vrai qu'ils n'ont jamais voulu recevoir aucun chef que de leur nation, et jamais de la main du roi de Pologne, et la seule marque d'assujettissement qu'ils rendirent à la Couronne de Pologne fut que le nouvel hettman [Hetman] prêtait serment de fidélité au Roi. Ce royaume les a perdus. La Russie a profité de leur mécontentement pour les attirer à elle, et ensuite les a mécontentés à son tour. Elle a fini par détruire jusqu'au nom des Cosaques Saporogues [Zaporogues] contre son propre intérêt, en dispersant dans la Russie leurs malheureux restes.

CHAPITRE XVI

Histoire des différends entre les Cosaques, le Roi et la République de Pologne.

[1580] Etienne Battori [Etienne Bathory]¹⁴⁰ ayant été élu roi de Pologne, il devint aussi, après l'extinction des princes de Kiow [Kyiv]¹⁴¹, de Tschernigof [Tchernihiv]¹⁴² et de Siversk [Novhorod-Siverskyi]¹⁴³, maître de l'Ukraine jusqu'à Gluchow [Hloukhiv]. Comme il s'aperçût bientôt de l'utilité qu'il pourrait tirer des Cosaques, en leur faisant garder les frontières de la Russie et de la Podolie, sans cesse exposées aux invasions des Tartares, il résolut de former un corps régulier de cette milice, et fit lever dans toute la Petite-Russie dix mille Cosaques, les mit sur le pied de troupes régulières, leur ordonna de se tenir toujours prêts à marcher contre l'ennemi, et leur enjoignit de rester sous les armes pour être instruits dans tous les exercices militaires ; ensuite il leur donna la ville de Trechtemirof [Tchortomyk] et ses dépendances, qu'il avait fait bâtir lui-même sur le bord du Borysthène [Dniro] vis-à-vis de Pérejaflav [Pereiaslav].

Il créa de plus la charge d'hettman [Hetman], voulant que les Cosaques eux-mêmes choisissent celui qui serait revêtu de cette dignité.

L'hettman [Hetman] fixa sa demeure près de Tschigirin [Tchyhyryn] sur les bords du Dnieper [Dniro]. Le roi lui accorda le droit de choisir les officiers subalternes dont il pourrait avoir besoin pour commander sous lui.

¹⁴⁰ Etienne Bathory, prince de Transylvanie (1571-1576), puis Roi de Pologne et grand-duc de Lituanie (1576-1586).

¹⁴¹ Extinction en 1470.

¹⁴² Extinction en 1401.

¹⁴³ Extinction en 1458.

Ensuite il accorda à toute la troupe des immunités plus grandes encore que celles dont elle jouissait déjà. Après rétablissement de ces dix mille fantassins, le roi leva encore deux mille hommes de cavalerie, et destina à leur subsistance le quart de tous les revenus des domaines de ses principautés. C'est de là que leur vient le nom de quartani, et par corruption quartiani. Celui de Saporogues [Zaporogues] (sa-porogi)¹⁴⁴ signifie des gens qui vont au-delà des cataractes du Dnieper [Dniro].

L'utilité du rétablissement de ces troupes pour la garde des frontières se fit bientôt sentir. Tout le pays au-delà des villes de Braklof [Braclav], de Bar et de Kiow [Kyiv], qui auparavant n'était qu'un désert, se peupla très rapidement : on y bâtit des villes et des forteresses, et grand nombre de colons vinrent des provinces voisines pour s'y fixer.

Les Cosaques vivaient avec leurs hettmans [Hetmans] dans la plus grande intelligence ; et surtout, en temps de guerre, ils étaient toujours prêts à faire ce qu'on leur ordonnait. Les Cosaques de l'Ukraine commencèrent à s'étendre chaque jour de plus en plus sur les bords du Dnieper [Dniro]; et les Cosaques Saporogues [Zaporogues], qui demeuraient un peu plus bas, en firent autant. Le nombre de ceux-ci s'étant considérablement accru, ils passèrent les cataractes du Dnieper [Dniro], il y a plus de 160 ans, et partagèrent leur corps en plusieurs kurènes [Kurin]¹⁴⁵, qui subsistèrent jusqu'au moment de l'extinction de ce corps. Dans chacune de ces kurènes [Kurin], un chef ou un ancien réglait, en père de famille, les intérêts de toute la communauté. Dans les traités,

¹⁴⁴ « Au-delà (za) des Rapides (Porohis) ».

¹⁴⁵ (Note de l'auteur). *Kurène, mot usité parmi les Cosaques Saporogues pour signifier une société ou le lieu de rétablissement d'une société. Le corps entier des Cosaques Saporogues, comme nous le verrons, était partagé en trente-huit kurènes, dont chacune avait son économie et son administration particulières. Tous ceux qui demeuraient dans la même kurène n'avaient qu'une bourse et qu'une table, et ils allaient ensemble à la guerre. Les Cosaques-Saporogues donnaient aussi le nom de kurène au corps-de-garde et aux cabarets communs qui étaient parmi eux.*

ordonnances et autres documents publics, ils se qualifiaient de *Vaillant corps de troupes de Cosaques Saporogues [Zaporogues] qui occupe le bas du Dnieper [Dnipro]*.

Les Cosaques se gouvernèrent sagement, et rendirent à la Pologne des services incomparablement plus grands que ceux qu'ils auraient pu lui rendre en vivant errants et dispersés. L'union qui régnait parmi eux les mit en état de résister aux Tartares, et de secourir puissamment la république de Pologne. Ces succès, ces services rendus, leurs exploits, les richesses qu'ils avaient amassées à la guerre, excitèrent l'envie des principaux de cette république, qui firent tout ce qu'ils purent pour leur ôter les privilèges accordés à leur bravoure.

Depuis longtemps les Cosaques s'apercevaient des voies sourdes dont on se servait pour semer la division entre eux : mais ce colosse à plusieurs têtes était animé par une seule âme, et il resta inébranlable. Ce refroidissement, ce mécontentement entre la Pologne et des gens qui ne connaissaient d'autre métier que la guerre, et d'autre principe que de défendre leur liberté au risque de leur vie, mena à une rupture. Connaissant leur force, pressentant ce qu'on tramait contre eux, sachant de quelle utilité ils étaient à la Pologne, se rappelant les services signalés qu'ils lui avaient rendus, les Cosaques commencèrent à songer sérieusement à se soustraire à un joug insupportable et à un empire qui les menaçait de la perte de leurs privilèges et de leur liberté ; avantage si précieux à leurs yeux, qu'ils avaient bravé tous les dangers pour se le conserver.

C'est en 1587, qu'éclata leur premier soulèvement, sous la conduite de leur hettman [Hetman] Jean Podkowa [Ivan Pidkova], qui cependant paya de sa vie son amour pour la liberté car, ayant été pris, il fut décapité. Ce premier malheur ne découragea pas les Cosaques¹⁴⁶.

¹⁴⁶ Version polonaise du nom ukrainien Ivan Pidkova, qui occupa la Moldavie en 1577 (et pas 1587, Chevalier s'est trompé) mais fut capturé et exécuté à Lviv, en

Peu de temps après, Sigismond III, roi de Pologne, leur ayant fait défendre de continuer leurs pirateries sur la mer Noire, à cause des plaintes réitérées que lui en avait fait porter le Grand-Seigneur¹⁴⁷, ils obéirent ; mais pour se dédommager et ne pas rester dans le repos, ils se jetèrent sur la Russie et la Lituanie, ayant l'Hettman [Hetman] Nalewaiko [Nalyvaiko]¹⁴⁸ à leur tête. Au premier bruit de ces mouvements, le roi leur fit donner des ordres précis de mettre bas les armes et de retourner chez eux. Dégoûtés du joug polonais, et accoutumés à une vie active, ils se réunirent plus que jamais sous leur hettman [Hetman], afin d'être en état de faire tête à l'armée polonaise, qui s'avancait sous les ordres du général Zolkiewski [Żółkiewski]¹⁴⁹. Ils attendirent cette armée avec leur intrépidité ordinaire auprès de la ville de Biela-Czerkof [Bila Tserkva], et lui livrèrent bataille. Déjà l'avantage était de leur côté, et les Polonais commençaient à plier, lorsque Zolkiewski [Żółkiewski], homme qui joignait à la connaissance de l'art militaire celle du pays, les poussa dans des lieux désavantageux, et les força de lui livrer leur hettman [Hetman], Nalewaiko [Nalyvaiko], qui subit le sort de son prédécesseur. Ce second malheur n'abattit pas plus les Cosaques que le premier.

En 1637, les Cosaques se révoltèrent de nouveau. La cause principale du soulèvement fut que la Pologne, dans le dessein de soumettre insensiblement les Cosaques, avait fait présent à plusieurs seigneurs polonais d'un grand nombre de terres, qui de tout temps avaient appartenu aux Cosaques, situées sur la frontière de l'Ukraine. Ces seigneurs polonais foulant aux pieds les privilèges des Cosaques, haussèrent les revenus de ces terres, et assujettirent leurs nouveaux

1578. Il ne s'agit pas d'une rébellion à proprement parler, mais d'une gêne dans les intérêts polonais, en Moldavie.

¹⁴⁷ Le Sultan ottoman.

¹⁴⁸ Severyn Nalyvaiko (Ukr : *Северин Наливайко*) (? - 1597) est un chef cosaque qui a mené l'une des révoltes populaires les plus massives en Ukraine et en Biélorussie en 1595.

¹⁴⁹ Stanisław Żółkiewski (1547 – 1620), hetman ou général en chef des armées polonaises sous Sigismond III.

vassaux aux mêmes corvées auxquelles sont obligés envers leurs seigneurs les vassaux des autres provinces de la Pologne. Outre cela, ils persuadèrent le roi Wladislaw [Ladislas]¹⁵⁰ et la république de Pologne, qu'il était nécessaire de châtier l'insolence des Cosaques ; de sorte qu'il fut résolu de bâtir un fort au bord du Dnieper [Dniro], à la première cataracte du côté d'Oczakoff [Otchakiv], qu'on voulu nommer Koischak ou Kudak [Kodak], et qui aurait été situé très convenablement pour contenir les Cosaques.

Le général de la Couronne, Koniepolski, envoya pour cet effet le colonel Marion, Français de nation, avec deux cents hommes pour l'achever au plus tôt. Les Cosaques se doutant bien de la raison qui faisait tant hâter la construction de ce fort, s'assemblèrent, massacrèrent d'abord leur hettman [Hetman] qui tenait pour les Polonais, et choisirent à sa place Pavluka [Pavlyuk]¹⁵¹, homme de peu d'expérience, et s'avancèrent pour attaquer les Polonais. Ils rencontrèrent aux environs de Korsun le général Pototzki [Potocki], lui livrèrent bataille, et furent défaits. Les fuyards se jetèrent dans la ville de Boroviz [Borovitsa]¹⁵² ; ils y furent poursuivis par Pototzki [Potocki], et forcés de lui livrer leur hettman [Hetman] Pavluka [Pavlyuk], avec quatre de leurs principaux officiers, qui eurent la tête tranchée à Warsovie [Varsovie], malgré la parole qu'on leur avait donnée de leur laisser la vie, en disant que la république n'était point obligée à tenir la promesse qu'elle leur avait faite, ni à conserver aux Cosaques leurs privilèges. Effectivement la perte de leur hettman [Hetman] et de leurs officiers fut suivie de celle de leurs privilèges, et la république leur ôta Trechmirof [Tchortomyk], ville qui leur avait été donnée pour toujours par le sage Batori [Bathory], auquel la république doit plusieurs

¹⁵⁰ Ladislas IV, né le 9 juin 1595 et décédé le 20 mai 1648, est souverain de la République des Deux Nations polono-lituanienne, roi de Pologne et Grand-duc de Lituanie, du 8 novembre 1632 jusqu'à sa mort en 1648. Il est le fils de Sigismond III de Pologne.

¹⁵¹ Pavlo Mikhnovych (Ukr: Павлюк Павло Михнович aussi connu comme *Pavel Pavlyuk*).

¹⁵² Ukr. Боровиця = *Borovitsa*

excellents règlements. Quand on eut enlevé cette ville aux Cosaques, on supprima leur milice. Tant de revers n'abattirent point leur courage; et quoique la Pologne leur eût donné un hettman [Hetman] de son parti, ils n'en furent que plus ardents à la vengeance. Ils firent des incursions sur la frontière de ce royaume, ruinant le pays et enlevant aux habitants leurs chevaux et leurs troupeaux. Ces Polonais écrivirent au hettman [Hetman] pour l'engager à contenir les Cosaques et à les empêcher de faire des courses et de piller. Barabasch, c'est ainsi que s'appelait l'hettman [Hetman], leur répondit : Venez ici vous-mêmes et vengez-vous, je vous promets tous les secours qui dépendront de moi. Les Polonais, encouragés par cette invitation, entrèrent en correspondance avec Barabasch, et tramèrent avec lui l'horrible projet de massacrer tous les Cosaques-Saporogues [Zaporogues].

Cet hettman [Hetman] avait alors pour premier secrétaire Bogdan Chmelnizki [Khmelnytsky]¹⁵³, autrefois centurion et envoyé des Cosaques auprès du roi et de la république de Pologne. Celui-ci, instruit de ce qui se passait, pria l'hettman [Hetman] à dîner, et l'ayant enivré, il se saisit de toute sa correspondance. Muni de ces importantes pièces, il s'adressa aux Cosaques-Saporogues [Zaporogues], et leur fit voir que les Polonais se disposaient, en accord avec leur hettman [Hetman], à les exterminer. A cette nouvelle, tous les Cosaques se soulevèrent, rassemblèrent toutes

¹⁵³ (Note de l'auteur) *Chmelnizki était un homme intrépide et sage, mais très vindicatif. Il parlait le turc, le tartare, le russe et le latin. Son père était Lithuanien d'origine. Il furent pris tous deux par les Turcs ; sa mère paya sa rançon et le délivra. Son père lui avait laissé une petite terre aux environs de Zigirin. Mais, à son retour, une partie de cette terre lui fut disputée par Czaplinski, lieutenant du roi à Zigirin ; le procès fut instruit devant le roi, qui par égard pour Czaplinski lui adjugea la terre en donnant à Chmelnizki cinquante florins pour tout dédommagement. Cette injustice fit crier Chmelnizki contre le roi et Czaplinski. Ce dernier, pour se venger, le fit battre sur le marché. Chmelnizki, outré de cet affront, se réfugia dans les îles du Dnieper, d'où les Cosaques le tirèrent pour en faire leur secrétaire. Il devint ensuite leur envoyé auprès de la Diète, enfin leur hettman.*

leurs forces, et se joignirent aux Tartares des déserts, qui avaient pour chef Toghai Beg, gouverneur de Perekop¹⁵⁴.

En l'an 1648, ils rencontrèrent l'armée polonaise à laquelle étaient réunis ceux des Cosaques qui avaient mieux aimé suivre le parti de Barabasch que celui de leur patrie. L'armée polonaise, sous les ordres de Nicolas Pototzki [Potocki], castellan de Cracovie et maréchal de l'armée de la Couronne¹⁵⁵, était postée sur le bord du Scheskoi, petite rivière qui vient de la Pologne, et tombe dans la Petite-Ingulez [Malyi-Inhulets]. Ce fut là qu'on en vint aux mains. Les Cosaques Saporogues [Zaporogues], aidés des Tartares, battirent si bien les Polonais, que ceux-ci perdirent tout leur bagage, et que la dixième partie de leur armée put à peine échapper à la mort. Les généraux Pototzki [Potocki] et Schemberg [Jacek Szemberk]¹⁵⁶ furent blessés, et le premier le fut si grièvement qu'il mourut en chemin. Le troisième général polonais Sapiuha [Stefan Czarnecki]¹⁵⁷ fut fait prisonnier. Les Cosaques Saporogues [Zaporogues]

¹⁵⁴ Appelée en tatar Or Qapi, cette ville est surtout connue pour être la forteresse barrant l'isthme de Crimée, et donc l'accès à la péninsule.

¹⁵⁵ C'est-à-dire l'Hetman de la Couronne.

¹⁵⁶ Jacek Szemberk (1605-1657) est un militaire polonais qui fut imposé comme aîné (chef) des Cosaques enregistrés, à la suite de l'échec de la révolte de 1638.

¹⁵⁷ Futur Hetman de la Couronne. En 1664, il fera raser l'Eglise de Subotiv et profaner les restes de Bogdan Khmel'nitski et de son fils aîné Tymoch. Taras Chevtchenko (1814-1861) écrivit une description émouvante de cet événement, dans son poème «заступила чорна хмара» (Le nuage noir a recouvert).

« Et les Liakhs avec leur Czarneski,

Avec le méchant Stepan,

Ils incendièrent l'église de Dieu.

Et les os de Bogdan

Et de Timofyi à Subotiv

Ont brûlé

Et ils repartirent en Pologne,

Pensant avoir bien fait. »

Le poème traite de la fin de l'Hetmanat de Petro Dorochenko (1675-1676), qui, dans ce poème, symbolise l'Ukraine déchirée entre les Empires moscovite, polonais et ottoman. Il y est surtout question de l'impérialisme tsariste, mais

amassèrent tant de richesses en or et en argent sur le champ de bataille, qu'ils négligèrent les habits et les effets des morts¹⁵⁸.

Après une défaite si complète, les troupes de l'hettman [Hetman] Barabasch ayant quitté le parti des Polonais se joignirent au Cosaques Saporogues [Zaporogues], et Bogdan Chmelniczki [Khmelnysky] fut unanimement élu hettman [Hetman].

Le nouvel hettman [Hetman] écrivit des lettres fort obligeantes au roi¹⁵⁹ et à la république de Pologne, dans lesquelles il leur proposa différentes voies d'accommodement. Adam Kisieli [Kissil]¹⁶⁰, Palatin¹⁶¹ de Braklaf [Bratslav], lui répondit. Mais Chmelniczki [Khmelnysky] vit bien, par sa réponse, que la Pologne n'avait pas envie de terminer ces différends à l'amiable. Aussi envoya-t-il Krivonofs [Kryvonis]¹⁶² avec une troupe de Cosaques pour ravager la Russie¹⁶³ et la Podolie, et la guerre fut continuée tantôt avec avantage, tantôt avec perte. Les Polonais, fatigués d'une guerre qui ruinait leurs provinces, cherchèrent tous les moyens pour y porter remède, et virent bien à la fin qu'il n'y avait pas de meilleur

l'incendie de Subotiv est surtout là pour rappeler, qu'avant, la Pologne fut aussi une puissance impérialiste.

¹⁵⁸ Cette bataille est la Bataille des Eaux Jaunes (Ukr. *Битва під Жовтими водами / Bytva pid Jovtymy vodamy*), qui dura du 29 avril au 1er mai 1648.

¹⁵⁹ Ladislas IV meurt à cette époque, son frère Jean-Casimir lui succède.

¹⁶⁰ Adam Kissil (1600-1653) fut le dernier sénateur orthodoxe de la diète polonaise. Durant les années 1648-1649, il tenta de négocier la paix entre les Polonais et les Cosaques, en vain. Une intéressante analyse se trouve dans Sysyn, Frank E., *Between Poland and the Ukraine: the dilemma of Adam Kysil (1600-1653)*, Cambridge (Mass.), Harvard Ukrainian Research Institute, 1985.

¹⁶¹ Ici, Chevalier a francisé le mot voïévode.

¹⁶² Maksim Kryvonis (?-1648) est un chef cosaque, qui représentait la faction la plus radicale de l'insurrection, désireuse de « bouter » les Catholiques et les Juifs hors d'Ukraine. Ses actions, à Korsun, lui valurent le grade de colonel de Tcherkassy. Selon une source allemande, reprise par Dmytro Doroshenko, il serait d'origine écossaise. Les causes de sa mort ne sont pas sûres. Cf. Doroshenko, Dmytro, *Op.Cit.*, pp.238-9.

¹⁶³ Comprendre ici l'Ukraine.

moyen pour rétablir leurs affaires, que de détacher les Tartares de l'alliance des Cosaques. Dans cette vue ils écrivirent au chan [Khan] pour lui rappeler les marques de bienveillance que lui avaient données en toute occasion les rois et la république de Pologne. Ils l'assurèrent qu'on se ferait une loi de continuer avec lui sur le même pied, s'il voulait faire la paix avec le roi et la république et abandonner le parti des Cosaques¹⁶⁴. Le chan [Khan] répondit fort honnêtement qu'il se prêterait volontiers à la proposition qu'on lui faisait de renouveler l'ancienne alliance avec le roi et la république de Pologne, et de désarmer si la Pologne voulait promettre solennellement de rendre aux Cosaques les privilèges qui leur avaient été ôtés par force, et de ne jamais les enfreindre, ajoutant que, si sa majesté et la république étaient décidées à rendre cette justice aux Cosaques, il promettait de faire ses efforts pour les disposer à rentrer dans leur devoir ; que dans ce cas il ne tiendrait qu'au roi et à la république d'envoyer le chancelier de la Couronne dans un endroit nommé par eux, pour travailler de concert avec son vizir¹⁶⁵, qu'il enverrait

¹⁶⁴ (Note de l'auteur). *On trouvera les causes de cette mutuelle relation, ainsi que la lettre du roi de Pologne au khan, dans les pièces justificatives, lettres A et B.*

¹⁶⁵ (Note de l'auteur). *Vizir, Visir ou Vzir, signifie porte-fardeau, Afef-vizir, grand porte-fardeau. Les Tartares mahométans donnent ce nom d'afef-visir au secrétaire d'état. Il est le premier ministre de l'empire Ottoman. Il fait seul toutes les affaires d'état, et c'est la personne la plus puissante de l'empire après le sultan. La seule cérémonie qui se pratique lors de sa nomination au visirat est celle-ci : le grand-seigneur lui donne son cachet sur lequel son nom est gravé. De crainte de perdre ce cachet le visir le porte toujours sur sa poitrine. Amurat I, troisième grand-seigneur turc, a créé cette charge au quatorzième siècle. Son institution n'a eu d'autre cause que la politique ; le grand-visir répond au sultan sur sa tête de toute émeute et de toute révolte. Le grand-visir tient chez lui, plusieurs jours de la semaine, le conseil d'état privé dont il est le chef. Il y réforme à sa fantaisie les jugements prononcés par les juges inférieurs. Ce qui manque à son autorité, pour qu'elle soit entièrement absolue, c'est de pouvoir condamner à mort les pachas sans ordre exprès du sultan, ou de punir les soldats turcs sans être obligé d'en avertir leurs chefs. Quand quelqu'un croit le jugement prononcé contre lui par le grand-visir trop injuste, il peut se présenter au sultan pour lui porter ses plaintes ; mais pour pouvoir entrer il faut qu'il*

aussi, au rétablissement de l'union et du bon ordre. Cette réponse du chan [Khan] était accompagnée d'une lettre de Chmelniczki [Khmelnysky], par laquelle il assurait sa majesté et la république de Pologne de sa fidélité et de ses services pour l'avenir dans les expressions les plus touchantes, pourvu qu'on rendît aux Cosaques les privilèges qu'ils avaient payés de leur sang. Le roi ayant lu ces lettres se décida à une conférence, et choisit Zborov [Zboriv] pour être le lieu de l'assemblée¹⁶⁶. Le vizir Siefertkai-Sulimai-Aga¹⁶⁷ y vint pour le chan [Khan], et Ossolinski¹⁶⁸, grand chancelier de la république de Pologne, pour le roi et la république.

D'abord le visir [vizir] demanda le payement de la solde que la république était accoutumée de donner au chan [Khan] pour les services qu'il était tenu de rendre ; solde que le feu roi Wladislav [Ladislas] avait refusé de payer. En second lieu, il demanda que la république satisfasse les Cosaques en leur rendant les privilèges qu'elle leur avait ôtés par la plus grande des injustices. Et la troisième demande fut qu'on permit à son maître de piller librement le pays en s'en retournant, en dédommagement des pertes qu'il avait subies dans cette guerre.

Le chancelier alla porter ces articles au roi, et donna rendez-vous au visir [vizir] pour le lendemain. Ce jour-là, 17 août 1649, le chancelier de Pologne revint au lieu de la conférence, accompagné du palatin de Kiow

mette sur sa tête de la paille allumée. Quand il a pris cette précaution, le sultan le fait approcher et l'écoute.

¹⁶⁶ Zboriv était d'ailleurs le lieu d'un siège et d'une bataille : l'armée des Cosaques et des Tatars assiégeait une armée polonaise retranchée, tandis qu'une autre armée polonaise de secours, menée par le roi Jean-Casimir, arrivait.

¹⁶⁷ En fait, il s'agit de deux personnes différentes : Siefer Gazi Aga et Suleyman Aga. Sefer Gazi Aga (?-1664). Il fut Grand Vizir, sous Islam III et son successeur Mehmed IV, soit de 1644 à 1664, ce qui fait de lui le Grand Vizir le plus longtemps en poste de tout le Khanat. Il finit assassiné pour avoir soutenu un opposant à Mehmed IV. Suleyman Aga est un envoyé ottoman.

¹⁶⁸ Adam Youri Ossolinski (?-1651).

[Kyiv] et du vice-chancelier de Lituanie ; le visir [vizir], avec Chmelniczki [Khmelnysky], s'y trouvèrent de leur côté, et demandèrent d'abord une amnistie pour les Cosaques et les paysans de l'Ukraine, la restitution et la confirmation des privilèges dont ceux-ci jouissaient anciennement, et enfin le libre exercice de la religion grecque.

Après bien des contestations, la paix fut conclue¹⁶⁹ entre le chan [Khan], Chmelniczki [Khmelnysky], le roi et la république de Pologne. Celle-ci se trouvant fort heureuse de désarmer ses ennemis en leur accordant toutes leurs demandes, dans l'espérance de pouvoir enlever un jour aux Cosaques les privilèges qu'elle venait de leur rendre, si une fois elle parvenait à détacher le chan [Khan] du parti des Cosaques¹⁷⁰.

En conséquence de ce traité, l'hettman [Hetman] Chmelniczki [Khmelnysky] se rendit auprès du roi de Pologne et là, à genoux, il lui fit un long discours, les larmes dans les yeux, pour l'attendrir sur les maux qui avaient fait souffrir un corps qui lui était attaché par l'affection la plus tendre, et dont tous les membres verseraient avec plaisir leur sang pour son service, comme cela était déjà arrivé. Chmelniczki [Khmelnysky] finit son discours en disant qu'il était pénétré de douleur d'avoir à se présenter devant le roi pour le sujet qui l'amenait ; qu'il aurait désiré n'y venir que pour recevoir l'approbation de services rendus à la république ; mais que, puisque le destin en décidait autrement, il implorait sa justice et sa clémence, et le suppliait de ne plus écouter ceux qui cherchaient à l'indisposer contre de fidèles sujets. Le roi fit répondre au discours par le vice-chancelier de Lituanie : « Je préfère le repentir de mes sujets à leur punition, j'oublierai le passé de bon cœur, je vous prie de l'effacer par votre zèle et votre fidélité pour la patrie ».

La paix faite ainsi, Chmelniczki [Khmelnysky] et le chan [Khan] renvoyèrent leurs troupes ; et le roi se voyant délivré si heureusement

¹⁶⁹ Le traité de Zboriv fut signé le 17 août 1649.

¹⁷⁰ (Note de l'auteur). *Voyez ce traité parmi les pièces justificatives à la fin de l'ouvrage, lettres C et D.*

d'une guerre qui eût pu devenir si funeste, prit la route de Gliniani pour se rendre de là à Leopold [Lviv] et à Warsovie [Varsovie].

Pour ne pas perdre de vue un peuple qu'il avait tant de sujets à redouter, il jugea à propos, quelque temps après, d'établir à Kiow [Kyiv] un sénateur pour veiller de plus près à tous les mouvements des Cosaques Saporogues [Zaporogues]. Adam Kisieli [Kissil], nommé depuis peu au palatinat de cette ville, lui parut propre pour cette commission, et il en fut chargé. Ses instructions portaient entre autres choses de tenir la main à ce que les Cosaques enrôlés n'excédassent pas le nombre de quarante mille, fixé par le dernier traité de paix. Il fut aussi chargé de leur donner les règlements nécessaires.

Dans la diète qui finit le 12 janvier 1650, il fut résolu que la Couronne entretiendrait continuellement une armée de douze mille hommes pour la garde des frontières ; qu'afin de subvenir à cette dépense, on établirait un nouvel impôt dans toute la Pologne et la Lituanie, et qu'on accorderait à sa majesté un nouveau droit sur toutes les marchandises, en reconnaissance de ses exploits dans la dernière campagne.

Toutes ces précautions firent juger à Chmelniczki [Khmelnysky], qui d'ailleurs avait profité de l'embarras des Polonais pour leur arracher des conditions très favorables, que la paix ne durerait pas longtemps, et que les Polonais ne la ménageraient que pour pouvoir rétablir leurs affaires. Cependant il resta tranquille pendant un an ; mais voyant que les Polonais continuaient leurs préparatifs, il commença aussi à prendre ses mesures.

Il vit bien qu'il était de son intérêt de vivre en bonne intelligence avec les puissances voisines, et en conséquence il rechercha l'amitié de la Porte et de la Russie. Il voulut aussi faire servir à ses desseins l'hospodar

ou prince de Moldavie¹⁷¹ ; et pour y réussir il y employa la ruse et la force.

Il commença par donner mauvaise opinion de cet hospodar aux ministres de la Porte, en leur faisant croire qu'il était en secret leur ennemi et lié avec la Pologne, qui effectivement jusqu'alors avait su ses desseins et ceux des Tartares. Ces ministres assurèrent Chmelniczki [Khmelnysky] de la protection du grand seigneur, qui promettait de l'investir de la Petite-Russie comme d'un fief de l'empire Ottoman, et l'encourageait à exécuter ses projets contre le prince de Moldavie.

Il se conduisit en cette rencontre avec beaucoup d'adresse et de dissimulation. Il engagea les Tartares à commencer la guerre, et ne permit qu'à quatre mille Cosaques de se joindre à eux. Pour tenir le projet plus secret, et dérouter les observateurs, le chan [Khan] envoya des députés à Chmelniczki [Khmelnysky] pour le remercier des secours qu'il lui avait envoyés dans sa guerre contre les Circassiens, et le prier de lui en accorder de nouveaux, parce qu'il voulait entrer en Moscovie pour se venger de quelques injures qu'il disait avoir reçues du grand-duc. Cependant tous les princes voisins se persuadaient que les Tartares allaient faire la guerre aux Russes, et l'hospodar de Moldavie, comme les autres, restait dans cette indolente sécurité que la paix rend si douce ; mais il fut bientôt puni de sa trop grande confiance ; il se vit investi par une nombreuse armée de Tartares accompagnés de quatre mille Cosaques. Tout ce qu'il put faire dans un malheur aussi imprévu, fut de gagner fort à la hâte les bois voisins de Tassi [Iași] sa ville capitale. Là, avec sa famille et ce qu'il put ramasser de monde, il fit un grand abattis d'arbres en forme de retranchement, et il se retira de ce mauvais pas en

¹⁷¹ Vasile Lupu (1595-1661), Hospodar de Moldavie, de 1634 à 1653. Khmelnytsky éprouvait de la rancœur envers l'Hospodar, qui ne l'avait pas soutenu lors de la guerre de 1649, ce qui peut expliquer pourquoi il chercha à détourner les Tatars vers la Moldavie.

donnant vingt mille ducats aux Tartares, et en promettant sa fille¹⁷² à Timothée¹⁷³, fils de Chmelnizki [Khmelnysky].

Cette levée de boucliers de la part des Cosaques ne manqua pas d'inquiéter la Pologne ; mais d'autres causes l'agitaient encore. Les paysans de l'Ukraine, soutenus par les Cosaques Saporogues [Zaporogues], refusaient de recevoir les gentilshommes Polonais qui se présentaient pour rentrer dans les terres qu'ils avaient autrefois possédées. Ils les maltrahaient même et en massacraient autant qu'ils en trouvaient. Cette conduite, jointe à l'entreprise sur la Moldavie, détermina le roi et la république de Pologne à envoyer à Kamíniek [Kamianets Podilski], le général Pototzki [Potocki], revenu depuis peu de sa prison chez les Tartares, avec un nombreux corps de troupes.

Chmelnizki [Khmelnysky] alarmé par ce mouvement, envoya Craucenski [Kravchenko], un de ses officiers, au général Pototzki [Potocki], pour lui dire de sa part qu'il ne pouvait assez s'étonner de l'approche des troupes polonaises dans un temps où la république jouissait d'une paix profonde, et avait à sa disposition une puissante armée de Cosaques pour la défense de ses frontières. Pototzki [Potocki] reprocha au député les infractions faites à la paix par les Cosaques, les mauvais traitements que la noblesse avait reçus d'eux, la guerre entreprise par Chmelnizki [Khmelnysky] contre l'hospodar de Moldavie sans en prévenir la république de Pologne ; et il ajouta qu'il ne pouvait point se retirer sans en avoir reçu l'ordre du roi.

Cette réponse déplut fort au député de Chmelnizki [Khmelnysky], qui témoigna au général Polonais que l'hettman [Hetman] n'en serait pas non plus fort content. Il mêla même dans son discours quelques propos de guerre. Mais comme le projet de se fortifier de la protection de la

¹⁷² Rosanda Lupul (1630-1686), sa sœur était la femme du Prince Radziwill, qui dirigeait la Lituanie, et, selon Khmelnysky, cette alliance matrimoniale pourrait détacher Radziwill de la Pologne ou, au mieux, assurer sa neutralité.

¹⁷³ Timofiy ou Timysh Khmelnysky (1632-1653), le fils aîné de Bogdan.

Porte ou de la Russie n'était pas encore mûr, Chmelnizki [Khmelnysky] évita soigneusement toute occasion de rupture.

Cependant les gentilshommes polonais maltraités dans l'Ukraine, à la tête desquels était le duc Wishovezki [Wiśniowiecki]¹⁷⁴, portaient au roi des plaintes continuelles, et ce prince se vit enfin forcé d'écrire à Chmelnizki [Khmelnysky], pour lui reprocher l'expédition de Moldavie et les outrages que recevaient journellement en Ukraine les gentilshommes polonais ; il lui ordonna de faire rentrer dans ses quartiers l'armée des Saporogues [Zaporogues], et de punir les paysans qui avaient pris les armes contre leurs seigneurs. Chmelnizki [Khmelnysky] reçut cette lettre avec de grandes marques de respect, et promit de satisfaire à tout, mais il s'y prit fort lentement. Il voyait bien qu'il n'y réussirait jamais, les Cosaques étant trop alarmés de voir le roi leur ôter leurs meilleures terres pour les donner à des Polonais, et il ne s'occupa plus que de sa sûreté et de celle de son pays. Il travailla plus fortement que jamais à contracter une étroite alliance avec les Turcs et le grand-duc de Russie. La dernière lui parut même et plus profitable et plus sûre que celle du grand seigneur, à cause de la conformité de religion entre les Russes et les Cosaques.

Les Polonais, avertis par les princes voisins de ce commerce continuuel de Chmelnizki [Khmelnysky] avec les Turcs et la Russie, obligèrent le roi à convoquer la diète générale du royaume. Elle s'assembla vers la fin de 1650. Le roi y exposa la conduite de Chmelnizki [Khmelnysky] et des Cosaques, le mépris qu'ils lui témoignaient à lui et à la république, les

¹⁷⁴ Jeremi Michał Wiśniowiecki (Ukr : Ярема Вишневецький / Jarema Vyshnevetsky) (1612-1651) est le prince de Wisniowiec, Lubny, et Chorol. Il est, en 1648, voïévode de Ruthénie et l'un des plus grands magnats de Pologne, dirigeant un territoire d'une population de 230 000 personnes. Né Orthodoxe, il se convertit au Catholicisme, en 1632, et se polonise pour conserver ses privilèges. Ironie du sort, un de ses ancêtres est Dmytro Vyshnevetsky, dit Baida (1516-1563), fondateur de la forteresse de Khortytsia, la première Sitch Zaporogue.

violences qu'ils exerçaient contre les gentilshommes polonais, enfin les efforts de leur hettman [Hetman] pour augmenter ses forces de l'alliance des Turcs et des Tartares. Il y représenta que l'hettman [Hetman] des Cosaques pouvait assembler en un moment une armée de plus de quatre-vingt mille hommes ; chaque Cosaque enrôlé prétendant avoir un valet à cheval, un à pied, et un autre pour le labourage. Quelques-uns des membres de cette assemblée, frappés des maux qu'on avait eu à souffrir pendant la dernière guerre, inclinaient pour la paix, disant que les forces du royaume étaient trop affaiblies ; mais le plus grand nombre cependant opinait pour la guerre. Pendant qu'ils se disputaient ainsi, les Cosaques envoyèrent à la diète des députés pour demander que l'union des Grecs avec les Catholiques Romains reste abolie, ainsi qu'il avait été réglé par l'un des articles de la paix de Zborov [Zboriv] ; que Chmelniczki [Khmelnysky] reste en possession du pays voisin du Dnieper [Dnipro] ; qu'aucun seigneur ou gentil homme polonais n'eût désormais aucun pouvoir sur les paysans de ce pays ; que les gentilshommes qui voudraient y demeurer fussent obligés de travailler comme les paysans ; que neuf évêques jurent en plein sénat de faire observer ces articles ; que pour leur sûreté on mît en otage entre les mains de Chmelniczki [Khmelnysky] quatre palatins à son choix, et qu'à ces conditions Chmelniczki [Khmelnysky] s'engagerait de payer annuellement un million de florins. Que si, au contraire, le roi et la république de Pologne rejetaient cette proposition, Chmelniczki [Khmelnysky] demandait qu'on donne aux Cosaques un pays où ils pussent vivre sans avoir aucune communication avec les Polonais ; que sa majesté et douze des principaux sénateurs jurent d'observer toujours la paix de Zborov [Zboriv] ; que, pour plus grande sûreté, trois de ces sénateurs resteraient en otage entre les mains de l'hettman [Hetman] ; et enfin que toute union entre les Catholiques et les Grecs fût rompue.

De pareilles propositions n'étaient pas faites pour entretenir la paix, aucune ne fut reçue ; elles ne servirent, au contraire, qu'à ramener ceux qui d'abord penchaient pour la paix à l'avis du parti qui voulait la guerre.

Elle fut donc unanimement résolue. Pour la faire plus avantageusement, on résolut de faire une levée de cinquante mille hommes, et qu'on manderait les troupes que l'électeur de Brandebourg s'était obligé par traité de fournir en cas de besoin, comme preuve de la féodalité de la Prusse envers la Pologne. Ces troupes arrivèrent peu de temps après sous le commandement du général Walrode. On proposa aussi dans la diète de commencer la guerre avant le printemps ; que par ce moyen on ôterait le temps aux Cosaques de faire des préparatifs ; qu'on aurait plus de facilité à les joindre avant le dégel des marais et des rivières dont les Cosaques se couvrent communément dans leurs marches et leurs campements, et qu'on pourrait remporter quelques avantages sur eux, ou les réduire entièrement avant qu'ils pussent être secourus par les Turcs et les Tartares, les premiers n'étant pas accoutumés à supporter la rigueur du froid, et les autres ne pouvant trouver pendant l'hiver du fourrage pour leurs chevaux. Cet avis ne put être suivi, parce que les troupes, dont la levée avait été ordonnée par la diète, ne s'assemblèrent que très lentement. Le roi envoya cependant le maréchal-de-camp Calinovski [Kalinowski]¹⁷⁵, pour garantir la frontière des insultes des Cosaques en cas qu'ils préférassent la guerre à la paix qu'on était décidé de leur offrir pour gagner du temps aux termes du traité de Zborov [Zboriv]. Chmelnizki [Khmelnysky] aima mieux prévenir qu'être prévenu, et il commença les hostilités sur la frontière. Nieczai [Nechay]¹⁷⁶, l'un de ses généraux, qui avait sous ses ordres trois mille hommes, mit tout le pays à feu et à sang, et massacra en présence d'un envoyé turc les députés du palatin de Bradas [Bratslav] ; mais Nieczai [Nechay], ayant été poussé par les troupes de ce palatin et par celles de Calinovski

¹⁷⁵ Libéré, après avoir été rançonné par les Tatars.

¹⁷⁶ Danylo Nechay (Ukr.: *Даніло Нечай*, Pol.: Danylo Nieczaj ou Neczaj) (1612-1651), est un chef cosaque connu pour son opposition au traité de Zboriv. En 1650, il accompagna les troupes cosaques en Moldavie et s'y distingua pour recevoir un commandement. Il est souvent dépeint dans les chansons populaires ukrainiennes comme l'idéal du chevalier cosaque.

[Kalinowski] jusque dans la ville de Crasma [Krasne]¹⁷⁷, il y périt avec tout son monde. Chmelniczki [Khmelnysky] envoya ensuite Bogun [Bohoun], autre général, pour résister à Calinovski [Kalinowski]. Il s'empara de la ville de Winnicza [Vinnytsia] sur le Bog [Bouh]; mais les Polonais ayant passé cette rivière avec beaucoup de peine, attaquèrent le château et l'emportèrent d'assaut. Ils étaient sur le point de poursuivre les Cosaques, quand le renfort destiné pour Bogun [Bohoun], composé des régiments de Czherin [Tchyhyryne]¹⁷⁸, de Prziluka [Pryluky]¹⁷⁹, de Lubiez [Lubny]¹⁸⁰ et de Braclaw [Bratslav], chacun de deux mille hommes, arriva fort à propos. Calinovski [Kalinowski] quitta la ville, y laissant quelques troupes, les valets et le bagage de son armée, et rangea ses soldats en bataille dans la campagne voisine. Pendant ce temps la crainte et l'effroi s'emparèrent des troupes restées à Winnicza [Vinnytsia], elles pillèrent le bagage et abandonnèrent la ville. Les Cosaques alors pressèrent l'armée polonaise et la forcèrent à se retirer en désordre sous les canons de Bar avec une perte de quatre mille hommes et de l'artillerie. Cet échec obligea le roi de Pologne, qui était allé en pèlerinage à Zurovitz [Jurowitz], lieu de dévotion en Lituanie, de se rendre en hâte sur la frontière, où le grand-général Pototzki [Potocki] rassemblait ses troupes près de Sokal. Ce prince apprit à Lublin l'irruption des Cosaques en Podolie et leur alliance avec la Porte. Le dernier avis lui fut donné par l'ambassadeur de l'empereur à cette cour.

Calinovski [Kalinowski] s'était retiré de Bar à Kaminiek [Kamianets] ; il reçut ordre de joindre sur le champ la grande armée. Ayant laissé dans cette place si importante pour la Pologne une garnison suffisante pour sa défense, il se mit en devoir d'exécuter les ordres qu'il avait reçus. Il fut

¹⁷⁷ Ukr. : Красне. Actuel Oblast de Vinnytsia (Ukraine). La bataille se déroula du 20 au 23 février 1651.

¹⁷⁸ Tchyhyryne (Ukr. : *Чигирин*). Actuel Oblast de Tcherkassy (Ukraine). La ville fut la première capitale de l'Hetmanat.

¹⁷⁹ Pryluky (Ukr.: *Прилукки*). Actuel Oblast de Tchernihiv (Ukraine).

¹⁸⁰ Lubny (Ukr.: *Лубни*). Actuel Oblast de Poltava (Ukraine).

suivi et harcelé dans sa marche par dix-huit mille Cosaques et deux mille Tartares. Le reste des troupes des Cosaques, qui était de soixante mille hommes, résolut l'attaque de Kaminiek [Kamianets] quoique sans les ordres de Chmelniczki [Khmelnysky]. Cette armée prit en chemin faisant le château de Panofczé [Panivtsi]¹⁸¹, où l'on fit un butin considérable. Ensuite elle donna plusieurs assauts à la ville de Kaminiek [Kamianets], mais fut toujours repoussée. Chmelniczki [Khmelnysky], ayant été instruit des tentatives et des mauvais succès de ses troupes, leur envoya ordre de se retirer. Ceux qui suivaient Calinovski [Kalinowski], pour le fatiguer et l'inquiéter dans sa marche, lui tuèrent beaucoup de monde, surtout dans une affaire qui se passa près de Zborov [Zboriv] le 14 mai 1651. Le régiment de Sobieski souffrit beaucoup dans cette occasion dans laquelle les Cosaques perdirent de leur côté, avec plusieurs des leurs, un colonel et un mursa ou prince tartare¹⁸². Calinovski [Kalinowski] fut forcé par les mauvais chemins et par ses pertes continuelles, d'abandonner ses chariots : mais pour s'en dédommager en quelque façon, et pour grossir son armée aux yeux de l'ennemi il fit monter les valets de l'armée sur les chevaux de ces chariots. Enfin après avoir essuyé nombre d'attaques, d'incommodités, de fatigues de toute espèce, il joignit l'armée de la

¹⁸¹ Ukr. : *Панівці* ; Pol. : *Paniowce*

¹⁸² (Note de l'auteur). *Mursa* : chaque tribu ou chaque branche séparée d'une tribu parmi les Tartares, a son chef particulier pris dans la tribu même, qui porte le nom de mursa ; et c'est proprement comme une espèce de majorât qui doit tomber régulièrement d'aîné en aîné dans la postérité du premier fondateur d'une telle branche ou tribu, à moins que quelque cause étrangère et violente ne trouble cet ordre de succession. Un tel mursa doit avoir annuellement la dîme de tous les bestiaux de ceux de sa tribu, et la dîme du butin que sa tribu peut faire lorsqu'elle va à la guerre ; toutes les familles qui composent une tribu campent d'ordinaire ensemble, et ne s'éloignent point du gros de la horde sans en faire part à leur mursa, afin qu'il puisse savoir où les prendre lorsqu'il veut les rappeler. Ces mursas ne sont considérables à leur chan qu'à proportion que leurs hordes ou tribus sont nombreuses, et les chans ne sont redoutables à leurs voisins, qu'autant qu'ils ont beaucoup de tribus, et des tribus composées d'un grand nombre de familles sous leur obéissance ; c'est en quoi consiste toute la puissance, richesse et grandeur d'un chan des Tartares.

Couronne vers la fin de mai. Les troupes levées aux dépens de la république et par les seigneurs, arrivaient de tous côtés au rendez-vous. On comptait dix mille hommes de cette armée, et toutes ensemble, avec la noblesse pouvaient monter à quatre-vingt mille hommes, sans compter les valets qui étaient en grand nombre. Cette armée considérable ne pouvant pas rester longtemps dans le même endroit sans manquer de vivres, le roi résolut de l'occuper au plus tôt. On tint un grand conseil de guerre qui dura une nuit entière. On y discuta beaucoup sur la manière d'attaquer les Cosaques, et il fut enfin décidé qu'on prendrait le chemin le plus court pour aller à eux. Le 15 juin, le roi s'avança vers Bereftesko [Berestechko]¹⁸³ avec les troupes de la Couronne et celles que l'électeur de Brandebourg avait envoyées. Il commandait lui-même les meilleures ; les autres étaient sous les ordres du général Pototzki [Potocki], du général Calinovski [Kalinowski], palatin de Tschernigof, de Jean-Siméon Szcaivorski [Jan Simon Chavinski]¹⁸⁴, palatin de Brest [Brest]¹⁸⁵, du prince Wiefnevitzi [Vychnivets], palatin de Russie, de Stanislas Pototzki [Potocki], palatin de Podolie, de Lubomierski [Lubomirski], grand-maréchal du royaume, de Stanislas Landskoronski [Lanckoroński], palatin de Bradas [Bratslav], du prince Sapieha, vice-chancelier de Lituanie, de Koniepolski [Konięcpolski], grand-enseigne de la Couronne. Les troupes de l'électeur de Brandebourg marchaient sous les ordres du colonel Walrode.

En chemin on apprit d'un soldat qui avait quitté l'armée des Cosaques, que Chmelnizki [Khmelnysky] était parti de son camp, placé entre Zbaras [Zbarazh] et Wisnevizk [Vychnivets], pour aller au-devant du chan qu'il attendait avec impatience. Il lui avait demandé du secours, ne se fiant pas entièrement sur ses forces quoiqu'il eût levé une prodigieuse

¹⁸³ Berestechko (Ukr.: *Берестечко*; Pol.: *Beresteczko*). Oblast de Volhynie (Ukraine).

¹⁸⁴ Jan Simon Chavinski (1577-1673).

¹⁸⁵ Brest (biél.: *Брэст*).

multitude de paysans, outre les Cosaques enrégimentés ; mais il n'avait avec lui que six mille Tartares.

Le roi étant arrivé à Berestesko [Berestechko], fit dresser son camp près de cette ville le long de la rivière de Ster [Styr], et détacha trois mille cavaliers sous les ordres de Stemkovski [Stempkovski]¹⁸⁶ et Czarneski [Czarnecki], pour aller à la découverte de l'ennemi. Au même instant, on apprit par des prisonniers que le chan [Khan] avait rejoint Chmelniczki [Khmelnysky] avec une armée nombreuse, et qu'ils avaient envoyé des partis pour reconnaître l'état de l'armée polonaise et le poste où elle campait. Sur ces avis on résolut de quitter Berestesko [Berestechko], et d'avancer vers Dubno. L'armée commençait à défilier, quand le prince Wiesnevizki [Vychnivets] fit avertir le roi que Chmelniczki [Khmelnysky] et le chan [Khan] s'avançaient en diligence vers l'armée. On s'arrêta, et on fit replier les troupes sur le poste qu'elles venaient de quitter. A peine y étaient elles arrivées, qu'on vit toute l'armée des Cosaques et des Tartares s'approcher de Pereatin [Perenyatin]¹⁸⁷, village à cinq cents pas de Berestesko [Berestechko].

Les deux premiers jours que les armées furent en présence, c'est-à-dire les 27 et 28 juin, se passèrent en escarmouches, dans lesquelles les Tartares et les Polonais perdirent assez de monde. Les Polonais s'étant aperçus que leurs ennemis cherchaient à temporiser pour les obliger à consumer leurs vivres et à se détruire par la disette, se décidèrent à livrer bataille le lendemain. Le roi passa la nuit à faire ses dévotions et à donner les ordres nécessaires. Le jour arrivé, il fit ranger l'armée en bataille ; ce qu'il fit sans que l'ennemi s'en aperçut, à la faveur d'un brouillard très épais.

L'aile droite était commandée par le grand-général Pototzki [Potocki]. Il avait sous lui Landskoronski [Lanckoroński], palatin de Bradas

¹⁸⁶ Gabriel Stempkovski, Castellan de Bratslav.

¹⁸⁷ Ukr. : *Перенятин*.

[Bratslav], Opalinski¹⁸⁸, Palatin de Posnanie, Lubomierski [Lubomirski], grand Maréchal du Royaume, Sapieha Vice-Chancelier de Lituanie, Koniespolski [Koniempolski] grand Enseigne de la Couronne, Wladiflav de Leszno, Vladislav de Leszno¹⁸⁹ sous Chambellan de Posnanie, les deux Zobieski [Sobieski], fils du feu Castellan de Cracovie¹⁹⁰, et quelques autres. Le commandement de l'aile gauche fut donné au général Calinovski. Les autres officiers principaux étaient les Ducs d'Ostrog et de Zaslav, le Palatin de Brzestye [Brest], le Duc de Wisnowiecz [Vychnivets] Palatin de Russie, Stanislas Potoski [Potocki] Palatin de Podolie, Jean Zamoiski [Jan Zamoyski] le colonel Walrode et Jean d'Enhoff Lifflandois.

Le roi prit soin du corps de bataille, composé de l'infanterie allemande et polonaise, et à la tête de laquelle était l'artillerie sous la conduite de Sigismond Priemski [Zygmunt Przyjemski]¹⁹¹, général de l'artillerie, et qui avait longtemps servi comme général-major dans les armées suédoises en Allemagne. La seconde ligne, au milieu de laquelle était le roi, n'était composée que de cavalerie, conduite, entre autres officiers, par Tyskevicz [Tyszkiewicz], grand-échanson de Lituanie. Le corps-de-réserve était commandé par le colonel Meydel, grand-veneur, et d'Enhoff Staroste de Sokal ; il était composé de leur cavalerie et de celle de Grudzinski et de Rozrazewski ; de l'infanterie du prince Charles¹⁹², frère du roi, de celle de Koniespolski [Koniempolski] et de celle qui était commandée par le colonel du Plessis, Français. Tout le bagage était resté avec les munitions dans le camp.

Le soleil dissipant le brouillard qui avait jusqu'alors tenu cachée l'armée des Polonais, la laissa voir dans cet état aux yeux de l'armée ennemie,

¹⁸⁸ Krzysztof Opalinski (1609-1655).

¹⁸⁹ Ladislav Leszczynski.

¹⁹⁰ Marek (1628-1652) et Jan (1629-1696, futur Roi de Pologne), fils de Jakub Sobieski (1590-1646).

¹⁹¹ Zygmunt Przyjemski (?-1652), général d'artillerie, qui servit la France, puis la Suède, pendant la Guerre de Trente Ans.

¹⁹² Karol Ferdynand Vasa (1613-1655), prince-évêque de Breslau/Wroclaw.

forte de plus de trois cents mille combattants, qui occupaient autant de terrain que la vue pouvait en découvrir. Les Tartares qui s'étaient saisis de quelques hauteurs voisines, remplissaient tout l'espace qui était entre elles, en forme de croissant. Ils avaient à leur droite les Cosaques qui étaient opposés à l'aile gauche de l'armée polonaise et entremêlés de divers escadrons tartares ; à peu de distance était le gros de l'armée des Cosaques. Les deux armées étant ainsi rangées, la matinée se passa en légères escarmouches. Le roi se doutant que l'intention des ennemis était de l'amuser pendant le jour par de petits combats, pour s'attaquer la nuit suivante, fit défense aux soldats de sortir de leurs postes, et fit abattre tous les ponts qui étaient sur le Ster [Styr], afin qu'il ne pût être attaqué par derrière.

Alors il fit commencer la charge par le prince Wiesnevizki [Vychnivets] avec douze compagnies de vieilles troupes, qui furent soutenues par les palatins de Podolie, de Cracovie, de [Sandomir] et de Przymislie [Przemysł]. Les Cosaques les reçurent sans s'ébranler et avec une fermeté étonnante. La mêlée dura près d'une heure, et pendant ce temps, la fumée et la poussière dérobaient la vue de ces troupes aux yeux des autres. Comme elles commençaient à plier, elles furent secourues par des troupes fraîches que le roi leur envoya, et qui enfoncèrent les Cosaques. Dans ce moment, le roi s'avança avec le corps de bataille contre le gros des Tartares, et les attaqua ; mais le danger imminent qu'il courut, trois hommes ayant été tués à ses côtés, et un boulet étant venu à tomber à ses pieds, lui fit enfin quitter la hauteur. La nuit qui survint et la vitesse des chevaux tartares les mirent en sûreté. Ils abandonnèrent une bonne partie de leurs équipages, comme selles, sabres, chariots, même la tente et l'étendard de leur chan [Khan], et son petit tambour d'argent doré couvert d'une peau, dont il se sert pour rassembler les personnes de sa suite. Le roi, après avoir détaché différents corps de cavalerie à la poursuite des Tartares, vint investir le gros de l'armée des Cosaques, forte de plus de cent mille hommes, qui faisait un feu continu avec quarante pièces d'artillerie.

Chmelnizki [Khmelnysky] s'était retiré avec les Tartares à dessein de les ramener au combat, mais il ne put les persuader. Le chan [Khan] lui dit au contraire beaucoup de duretés, et lui reprocha de l'avoir trompé en lui déguisant l'état des forces polonaises. Il le menaça même de l'envoyer au roi de Pologne en échange des mursas ou princes qu'il tenait prisonniers, et il ne voulut point le laisser aller qu'il n'eût envoyé ordre à Czighirin [Tchyhyryn] de lui délivrer une somme considérable et une partie du butin qu'il avait fait auparavant en Pologne.

Le roi fit chanter la nuit suivante le *Te Deum* sur le champ de bataille. Il passa le reste du temps dans sa voiture, et fit dresser son canon sur la montagne abandonnée par les Tartares, pour ruiner le corps d'armée des Cosaques, qui s'étant adossés à un grand marais, n'avaient rien à craindre de ce côté. Pendant l'absence de Chmelnizki [Khmelnysky], ils avaient remis le commandement à l'un de leurs officiers, nommé Dziadziali [Dzhelaliy ou Dzhulaibek]¹⁹³.

Ils employèrent tous les moyens possibles pour se tirer de ce mauvais pas, en faisant de très humbles adresses au roi pour implorer sa clémence et pour témoigner l'extrême désir qu'ils avaient de faire la paix; mais leurs lettres furent rejetées, et ce prince ne pensa plus qu'à les réduire par la force. Quelques officiers polonais étaient d'avis qu'on inondât leur camp, en arrêtant par une digue le cours de l'eau ; mais on prit le parti de les battre en ruine. On fit venir en conséquence tout le gros canon de Brody¹⁹⁴, forteresse bâtie par le feu grand-général Koniepolski [Konięcpolcki]. On dressa des ponts au-dessus et au-dessous de leur camp pour la communication des troupes polonaises. On éleva divers forts et redoutes dans les lieux les plus éminents pour y dresser des batteries.

¹⁹³ Filon Dzhelaliy or Dzhulaibek (?-1659) (Ukr. : *Филон Джалалій*) est le Colonel de Kropivnyansky (Ichniansky). D'ascendance tatare, il fut l'ambassadeur de Khmelnysky lors des négociations avec l'Empire Ottoman, en 1650.

¹⁹⁴ Ukr. : *Броди*. Oblast de Lviv, Ukraine.

Le 4 juillet, les Cosaques surprirent l'un de ces forts, où il y avait deux pièces de canon et quatre-vingts Polonais en garde, armés de leurs faux, dont l'infanterie polonaise se servait ordinairement au lieu de piques ; mais le général Stubald [Houwald] y accourut et les chassa. Le même jour s'étant emparé d'une colline, au moyen de laquelle ils pouvaient fourrager plus aisément, ils en furent délogés par le grand-enseigne de la Couronne, et y perdirent cinq cents chevaux.

Le 5, les Cosaques sortirent de leur camp en grand nombre, et avec une contenance qui faisait croire aux Polonais qu'ils voulaient leur livrer un nouveau combat ; mais ils furent repoussés dans leurs retranchements, après un choc assez rude, dans lequel les deux partis firent une perte considérable, et qui fut suivi d'un grand feu de l'artillerie des deux armées. Les Cosaques convinrent d'attaquer l'armée polonaise pendant la nuit suivante avec toutes leurs forces ; mais ils furent arrêtés d'abord par la grande pluie qui tomba, et ensuite par la vigilance du roi et de ses généraux qui avaient doublé les gardes. Après avoir ainsi manqué leur coup, et n'ayant plus de ressource, soit pour la subsistance des troupes, soit pour leur retraite, sinon de passer par les marais voisins, que le colonel Balaban, soutenu par le feu continu des batteries, se préparait à leur disputer, ils se décidèrent enfin à envoyer des députés pour demander la paix. Ces députés étaient Kresa, colonel du régiment de Czeherin [Tchyhyryne]¹⁹⁵, Hladki¹⁹⁶ et Pereaslavski [Pereaslavets]¹⁹⁷. Ils s'adressèrent d'abord au grand-général qui leur fit des reproches sanglants, leur disant qu'ils s'étaient rendus indignes de la grâce du roi par leur soulèvement et leur alliance avec les Turcs et les Tartares. Cependant le roi et les sénateurs, ennuyés d'une guerre pénible et dispendieuse, leur donnèrent audience sous un pavillon dressé sur la montagne d'où les Tartares avaient été chassés. Ils se prosternèrent devant le prince, lui présentèrent une lettre au nom de tous les

¹⁹⁵ Mikhaïlo Krysa (Ukr. : *Михайло Крися*) (?-1665)

¹⁹⁶ Maxime Hladki (Ukr. : *Максим Гладкий*) (1610-1652), Colonel de Mirhorod.

¹⁹⁷ Ivan Pereaslavets (Ukr. : *Іван Переяславець*), secrétaire de l'armée.

Cosaques, qui demandaient, disaient-ils, humblement la paix par leur bouche.

Le roi, après avoir tenu conseil, fit répondre par l'évêque de Culm [Chelmno] son grand-chancelier, que, quoique les crimes des Cosaques fussent tels qu'ils ne dussent jamais s'attendre à aucun pardon, sa majesté cependant voulait bien leur faire grâce, pourvu qu'ils donnent des preuves sûres d'un véritable repentir et d'une parfaite soumission ; que le lendemain sur les onze heures, on lui donnerait les conditions par écrit ; que jusqu'à ce temps-là il y aurait suspension d'armes comme ils le demandaient.

Kresa, le principal député, demeura en otage ; les autres s'en allèrent et revinrent le 7 à l'heure indiquée. On leur remit les articles suivants, moyennant lesquels le roi et la république consentaient à mettre à bas les armes.

1. Que les Cosaques donneraient douze de leurs principaux officiers en otage, jusqu'à ce qu'ils puissent livrer, au Roi, leur Général Kmielniski [Khmelnysky] et Wihouski [Vyhovsky]¹⁹⁸, son secrétaire.
2. Qu'ils restitueraient l'artillerie et les drapeaux qu'ils avaient pris durant cette guerre.
3. Qu'ils rendraient pareillement l'Étendard du Général de leur Milice pour être, ensuite, donné à qui il plairait à Sa majesté.
4. Que s'ils n'étaient pas contents du nombre de 12 000 d'entre eux, qu'elle leur avait promis d'entretenir pour la garde des frontières, cet article serait remis à la prochaine Diète.

¹⁹⁸ Ivan Vyhovsky (Ukr. : *Іван Виговський*) (?-1664). A la mort de Bogdan Khmelnytsky, il deviendra Hetman en renversant Youri Khmelnytsky.

5. Qu'à l'égard des privilèges qu'ils pourraient prétendre, ils n'auraient que ceux qui leur furent accordés en 1628, par le feu Général Koniespolski [Koniempolski]¹⁹⁹.

Les députés ayant fait part de ces conditions aux Cosaques, ils répondirent le lendemain, qu'ils feraient leur possible pour mettre entre les mains du roi, Chmelniczki [Khmelnitsky] et son secrétaire, mais qu'ils ne donneraient point d'otages ; qu'ils acceptaient les deux articles suivants, mais qu'ils ne pouvaient acquiescer à d'autres conditions qu'à celles du traité de Zborov [Zboriv].

Le roi irrité de cette réponse, résolut d'exterminer les Cosaques, déterminés à mourir plutôt que de se relâcher sur aucun de ces points. Les hostilités recommencèrent ; les Cosaques poussèrent la hardiesse au point d'approcher si près du camp polonais, qu'ils entendirent l'ordre qu'on donnait aux soldats. En un mot, ils résistaient à tous les efforts des Polonais, avec un courage qui aurait mérité des éloges, s'il n'avait été accompagné de plusieurs actes de cruauté. Les conditions auxquelles on voulait leur donner la paix, les avaient trop aigris. Cette fureur était encore excitée par leurs popes ou prêtres, qui ne cessaient de leur donner l'espérance du prompt retour de leur général et des Tartares ; mais le peuple, se voyant toujours trompé dans son attente, commença à demander sérieusement la paix. Les chefs s'y opposaient de tout leur pouvoir. Dziadzieli [Dzhelaliy] qui avait été substitué à Chmelniczki

¹⁹⁹ Il s'agit, certainement, des accords de Kuruliv (1625) et Pereiaslav (1630), signés par le grand Hetman de la Couronne Koniempolski avec les Cosaques, suite à deux expéditions punitives contre eux. Pour résumer, les accords sont :

- Une amnistie générale.
- La limitation du nombre de Cosaques Enregistrés (6000 en 1625 et 8000 en 1630)
- Un salaire annuel de 60 millions de zlotys.
- Les Cosaques Enregistrés gardent le droit d'élire leur Hetman, qui doit être confirmé par le Roi ou l'Hetman de la Couronne.
- Les rebelles, qui ne sont pas joints au registre, doivent retourner sur les terres de leur Seigneur, sans craintes de représailles.

[Khmelnysky], et qui prêtait l'oreille à un accommodement, fut destitué et Bogun [Bohoun] fut mis à sa place. Bogun [Bohoun], pour se signaler, alla au-devant du palatin de Bradas [Bratslav], qui avait passé la rivière avec quelques troupes pour couper aux Cosaques les vivres et la retraite. Il amena avec lui bon nombre d'anciens soldats et deux pièces de canon, pour renforcer les gardes des forts qui avaient été construits pour couvrir le passage. Mais à peine était-il sorti du camp, que les autres Cosaques, s'imaginant qu'il avait dessein de les abandonner entièrement, se retirèrent dans le plus grand désordre. Bogun [Bohoun] s'étant aperçu de cette confusion, accourut avec ses vieux soldats ; mais il ne put réussir à arrêter les fuyards, et fut lui-même entraîné par leur exemple.

Le palatin de Bradas [Bratslav] crut d'abord qu'on venait fondre sur lui, il prit les meilleures dispositions pour que sa petite troupe, qui n'était que de deux mille hommes, ne fut pas enveloppée ; mais ayant reconnu la vérité il se mit à poursuivre l'ennemi, quoique très lentement, car les mauvais chemins retardaient sa marche. Le reste de l'armée polonaise, instruite de ce qui se passait, courut droit au camp des Cosaques, et aima mieux s'amuser au pillage que de donner la chasse aux fuyards. Deux mille Cosaques, retirés sur une petite colline, élevèrent un retranchement pour se défendre en désespérés. Ils vendirent leur vie bien cher, et se voyant à la fin contraints de céder, les uns se jetèrent dans la rivière, les autres dans les marais. Dans un autre poste, trois cents Cosaques ne se défendirent pas moins bien contre les Polonais qui les pressaient de tous côtés.

Pour montrer combien ils méprisaient la vie qu'on leur offrait, et qu'ils renonçaient, ils tirèrent de leurs poches et de leurs ceintures tout ce qu'ils avaient d'argent et le jetèrent dans l'eau ; enfin environnés de tous côtés ils se firent tuer les uns après les autres. Il en resta un qui se défendit pendant trois heures contre toutes les troupes polonaises. Ayant trouvé un bateau enfoncé dans le marais, il y entra, brave toute la fureur de l'ennemi, et repousse de sa faux tous ceux qui veulent

l'attaquer, au grand étonnement de l'armée et du roi de Pologne, qui lui fit crier qu'il lui donnait la vie s'il voulait se rendre ; mais il répondit qu'il ne se souciait plus de vivre, et qu'il aimait mieux mourir en vrai soldat. Enfin, las, fatigué, à demi-mort, il finit par un coup de pique que lui porta un fantassin allemand.

Les Polonais trouvèrent, dans le camp des Cosaques, quantité de femmes et d'enfants, et un butin considérable. Il y avait quarante pièces de canon, plusieurs drapeaux, entre autres l'étendard que le roi avait envoyé à Chmelnizki [Khmelnysky] lors de son élection, pour marque de sa confirmation dans le généralat. On en trouva un autre que le feu roi Wladiflav [Ladislas] avait envoyé aux Cosaques, lorsqu'il voulut les employer dans une guerre qu'il méditait contre les Moscovites, et encore un que les Cosaques avaient gagné sur les Polonais. On y trouva l'épée que le patriarche des Grecs avait envoyée à Chmelnizki [Khmelnysky], en reconnaissance de la défense qu'il avait prise de la religion grecque, les ornements, la chapelle et autres meubles précieux d'un prélat grec, qui se disait archevêque de Corinthe, résidant auprès de Chmelnizki [Khmelnysky] de la part du patriarche, et tué d'un coup de flèche par un jeune Polonais. On trouva aussi la cassette de Chmelnizki [Khmelnysky] où était le sceau de l'armée des Cosaques-Saporogues [Zaporogues], et diverses lettres du grand-seigneur, du grand-duc de Moscovie et du prince de Transylvanie, et environ trente mille rixdalles [Reichstalers], des vestes doublées de fourrures de prix, des armes et des vivres en abondance.

Le roi ayant laissé quelques troupes à Berestesko [Berestetchko], marcha vers Krzemieniecz [Kamianets] ; il ne trouva que cadavres sur sa route, et il se convainquit de plus en plus que cette guerre aboutirait à désoler l'une des principales provinces de son royaume, et qui depuis longtemps lui servait de rempart, et à ruiner une infinité de gentilshommes, et même les plus grands seigneurs qui y possédaient de grandes terres, et qui jamais ne pourraient en tirer aucun revenu si on

détruisait les paysans qui en faisaient la principale richesse. C'est ce puissant motif qui empêcha la ruine entière des Cosaques. Pour achever cependant de les réduire, le roi prit la résolution de se rendre à Kiow [Kyïv], d'où il se proposait d'envoyer les troupes et les ordres nécessaires pour exécuter ce dessein. Mais les nobles voulurent retourner chez eux pour mettre ordre à leurs affaires. Ils soutenaient que les Cosaques étaient dissipés et hors d'état de jamais se relever de leur défaite ; que s'il y en avait qui voulussent reprendre les armes, les troupes soudoyées suffiraient pour rendre tous leurs efforts inutiles ; en un mot, qu'il n'était pas raisonnable de mener la noblesse dans un pays désolé par les ravages continuels des Cosaques et des Tartares pour l'y faire périr de faim. Ces murmures forcèrent le roi à céder. Il tint un conseil à Orla où assistèrent tous les chefs et officiers de l'armée ; et après avoir donné ses ordres au grand-général Pototzki [Potocki], il reprit lui-même le chemin de Varsovie. Dans ce moment il reçut la nouvelle de la défaite des Cosaques en Lituanie, commandés par Niebaba [Nebaba]²⁰⁰, l'un de leurs généraux, et qui venaient d'être battus par le prince Radzivil [Radziwiłł]²⁰¹, général de la Lituanie, près de Lojovogrod [Loïew] à l'embouchure de la rivière de Solz [Sozh].

Le général Pototzki [Potocki] avait dessein de se retirer aussi dans la Volhynie. La difficulté de trouver des vivres et des fourrages, l'obligea de séparer son armée en plusieurs corps auxquels il donna rendez-vous à Lubartova [Lubartów]²⁰², pour aller de là faire une tentative sur Pavolocz [Pavoloch]²⁰³ et Biela-Czerkof [Bila Tserkva].

Cependant Chmelnizki [Khmelnysky] qui, moyennant une somme d'argent donnée au chan [Khan] pour l'apaiser, était revenu dans

²⁰⁰ Martyn Nebaba (?-6 juillet 1651), Colonel de Tchernihiv. Après la paix de Zboriv, il fut nommé par Khmelnysky commandant des armées cosaques de Biélorussie.

²⁰¹ Près du village de Loïew (Biél. : *Лоеў/Loïew*; pol. : *Łojów*).

²⁰² Voïvodie de Lublin, Pologne.

²⁰³ (Ukr. : *Паволоч*). Oblast de Jitomir, Ukraine.

l'Ukraine pour y rassurer les esprits, se servit de ses moyens ordinaires. Dans les lieux où il ne pouvait pas se rendre en personne, il employa sa plume et ses envoyés, pour représenter aux Cosaques que la fortune était journalière et inconstante ; que si elle s'était déclarée récemment en faveur des Polonais, elle avait laissé aux Cosaques assez de forces et de ressources pour réparer leurs pertes ; que l'élite de la vieille milice saporoguienne [zaporogue] se rassemblait, et que dans peu de jours les Tartares viendraient s'y rejoindre pour prendre la revanche de leur dernière défaite. En effet, l'armée des Cosaques, sous les ordres de Chmelnizki [Khmelnysky], montait à cinquante mille hommes, sans y comprendre quatre mille Tartares.

Le prince Janus de Radzivil [Janusz Radziwiłł], auquel s'était joint Glebovitz, palatin de Smolensk, en ayant été informé, s'avança vers Kiow [Kyïv], chassa des environs de cette ville les colonels Cosaques Antoine [Anton Jadovitch]²⁰⁴ et Orkuffa [Horkusha], entra dans la ville et en désarma les habitants. Chmelnizki [Khmelnysky], ayant appris la perte de Kiow [Kyïv], fit tous ses efforts pour rassurer les esprits des Cosaques, en leur disant, que si la fortune s'opiniâtrait à favoriser les Polonais, ils trouveraient une retraite dans les terres des Turcs, où ils vivraient avec plus de liberté et de douceur qu'en Russie, et qu'il avait déjà été écrit sur cet objet au pacha de Silistrie²⁰⁵. Ces discours firent l'effet que désirait Chmelnizki [Khmelnysky] ; les Cosaques ranimés recommencèrent leurs courses et leurs ravages.

Le général Pototzki [Potocki], pour dissiper ces partis, envoya d'abord un détachement de deux mille hommes ; mais voyant qu'un pareil corps ne suffirait pas, il le rappela pour faire lui-même tête à l'ennemi en cas de besoin. Il envoya ensuite sept escadrons vers Biela-Czerkof [Bila Tserkva] pour repousser les Cosaques ; mais au lieu d'exécuter l'ordre qui

²⁰⁴ Anton Jadovitch (Ukr. : *Антін Жданович*) (?-1660), Colonel de Kiev.

²⁰⁵ La Silistrie est le nom donnée à la région littorale Nord-Ouest de la Mer Noire, contrôlée par les Ottomans.

leur avait été donné, ils s'amusèrent en chemin à piller Pavolock [Pavoloch]. Les Cosaques réunis à cinq cents Tartares, en étant instruits, vinrent les surprendre et firent main-basse sur eux.

Heureusement le prince Wiesnevizki [Vychnivets] accourut, et repoussa les Cosaques jusqu'à Biela-Czerkof [Bila Tserkva]. D'un autre côté, les Polonais apprirent par quelques prisonniers Tartares, que Chmelnizki [Khmelnysky] n'avait que deux mille hommes avec lui, mais que dans peu de temps il devait être joint par un corps de quatre mille. En conséquence le général Pototzki [Potocki] fit tout son possible pour empêcher cette jonction. Ayant perdu la veille de son départ Michel de Koributh, prince de Wiesnevizski [Vychnivets], qui mourut de la peste, il s'avança vers Trylicz [Tryliciv]²⁰⁶, place assez forte, il la somma de se rendre ; et sur son refus il ordonna à Priemski [Przyjemski], général de l'artillerie et commissaire de l'armée, et au lieutenant-colonel Berg, d'attaquer la place avec sept cents fantassins allemands. Après avoir perdu beaucoup de monde, et entre autres les capitaines Strausse et Wahl, ils se rendirent maîtres de la ville et du château par le secours de l'infanterie polonaise. Ce succès cependant ne fut pas fort avantageux, puisque Janus, prince de Radzivil [Janusz Radziwiłł], posté avec son armée près de Kiow [Kyïv], n'osait sortir de sa place, étant observé par les Cosaques qui l'environnaient et l'empêchaient de se joindre au général Pototzki [Potocki]. Chmelnizki [Khmelnysky], informé de l'état des affaires, que Pototzki [Potocki] était las de se battre, et qu'il souhaitait la paix, crut que ce moment pourrait lui être favorable. Il envoya des députés à ce général pour lui parler d'accommodement, et prévenir l'effusion de tant de sang, l'assurant qu'il demeurerait avec ses Cosaques fidèle à son service, et qu'il exécuterait religieusement le traité de Zborov [Zboriv]. Pototzki [Potocki] reçut d'abord ces propositions avec fierté, croyant que Chmelnizki [Khmelnysky] qui ne cherchait qu'à s'assurer la protection du grand-seigneur et du chan [Khan], ne parlait de paix que

²⁰⁶ Tryliciv (Ukr. : *Трилиця*) Oblast de Kiev, Ukraine.

pour gagner du temps. Cependant le palatin de Kiow [Kyiv], las de la guerre, essaya de disposer les généraux à un accommodement par quantité de motifs, surtout en leur représentant les maladies qui affligeaient les soldats. Ces remontrances rendirent Pototzki [Potocki] et Radzivil [Radziwiłł] plus faciles ; de sorte qu'ils promirent de recevoir les députés Cosaques. Chmelnizki [Khmelnysky] ayant désiré ensuite qu'on lui envoyât quelqu'un pour traiter des conditions avec Vihovski [Vyhovsky] son secrétaire, on lui dépêcha Makovski, capitaine de cavalerie. Ce député, par une hauteur déplacée, ne voulut pas d'abord donner le titre de général ou de hettman [Hetman] à Chmelnizki [Khmelnysky], et ce ne fut qu'après qu'il y eut consenti, qu'on commença les conférences. Makovski demanda que Chmelnizki [Khmelnysky] congédie les Tartares, et qu'il vienne au camp polonais rendre ses devoirs aux généraux. Chmelnizki [Khmelnysky], après avoir résisté longtemps à la première de ces propositions, s'y rendit à la fin ; il sollicita seulement qu'on transportât ailleurs une conférence qu'il ne jugeait plus à propos de continuer dans le camp, de crainte que les Tartares se doutant de ce qui s'y passait n'attaquent les commissaires ; Vigovski [Vyhovsky] fit de grandes instances pour qu'elle se tînt dans la ville de Biela-Czerkof [Bila Tserkva], ce que les généraux polonais approuvèrent d'après le rapport de Makovski. Ils députèrent les palatins de Kiow [Kyiv] et de Smolensk, Gonzevski [Gosiewski], grand-maître d'hôtel de Lituanie, et Cassakovski, second juge de Braklaf [Bratslav]. Ces commissaires s'étant abouchés avec ceux de Chmelnizki [Khmelnysky], convinrent de toutes les conditions de la paix. Il ne restait plus qu'à recevoir les soumissions de Chmelnizki [Khmelnysky], de ses colonels, ce qu'ils firent après avoir choisi les otages qu'ils jugèrent nécessaires pour leur sûreté.

Le 28 septembre 1651 Chmelnizki [Khmelnysky] se rendit avec les principaux des Cosaques dans le camp polonais : il demanda pardon au grand-général Pototzki [Potocki], et salua avec respect le prince Radzivil [Radziwiłł] et les autres seigneurs. On lut en sa présence les articles du

traité ; il fut signé par les généraux polonais et par lui, et l'observation en fut jurée. Le tout finit par un magnifique festin, dont on le régala avec ceux de sa suite²⁰⁷.

Le grand général Pototzki [Potocki] survécut peu à cet évènement ; il mourut d'apoplexie dans la ville de Laticzof [Letytchiv]²⁰⁸, bien tôt après avoir rendu la paix à sa patrie.

Cette paix elle-même ne fut pas longue, car les Polonais ne surent point du tout ménager les Cosaques et endormir Chmelnizki [Khmelnytsky] par des présents et des marques de bienveillance. Les gentilshommes polonais recommencèrent à traiter les paysans de la Petite-Russie avec la plus grande dureté. Chmelnizki [Khmelnytsky], en homme prudent et sage, pour diminuer les occasions de plaintes autant qu'il serait possible, permit aux paysans d'aller s'établir du côté de Pultawa [Poltava] et de la Grande-Russie. Ils le firent effectivement et bâtirent en peu de temps les villes de Sami [Sumy], de Lebedin, de Harkof [Kharkiv], d'Achitirka [Okhtyrka], etc²⁰⁹.

²⁰⁷ (Note de l'auteur). *Le traité se trouve dans les pièces justificatives sous la lettre E.*

²⁰⁸ Letytchiv (Ukr. : *Летичів*). Oblast de Khmelnytskyï, Ukraine.

²⁰⁹ Les Slobodes d'Ukraine, la Slobojanchtchina ou l'Ukraine Sloboda ou (ukrainien : *Слобожанщина* ou *Слобідська Україна*, est une région historique sur l'actuelle frontière entre la Russie et l'Ukraine. Elle s'est développée et a prospéré aux XVIIème et XVIIIème siècles. Le territoire des Slobodes d'Ukraine correspond à l'entièreté de l'oblast de Kharkiv, et partiellement aux oblasts ukrainiens de Soumy et de Louhansk. Après la signature du traité d'Androusovo en 1667, qui reconnaît le contrôle de la Russie sur l'Ukraine de la rive gauche, le gouvernement russe encouragea l'installation de colons ukrainiens dans la région, totalement dépeuplée. Ces colons, des Cosaques et des paysans, s'installent dans des slobodes (de l'ukrainien *sloboda* « liberté ») exemptées d'impôts. L'ensemble forme une région semi-autonome soumise à l'autorité des régiments cosaques qui gardent la frontière contre les raids des Tatars. Vers la fin du XVIIIème siècle, on comptait 523 slobodes.

L'année suivante, en 1652, Chmelnizki [Khmelnysky] voulut faire mettre à exécution la promesse que lui avait faite l'hospodar de Moldavie, de donner sa fille à son fils Timoschka ou Timothée. Il envoya dès le printemps des députés au prince pour le faire souvenir de sa parole ; mais celui-ci qui ne voulait pas la tenir, pressa si vivement le roi de Pologne d'empêcher ce mariage, qu'il en obtint un corps de dix mille hommes sous le commandement de Calinovski [Kalinowski], hettman [Hetman] ou général de la Couronne.

Chmelnizki [Khmelnysky] écrivit aussitôt à Calinovski [Kalinowski] pour se plaindre d'une démarche, d'autant plus étrange, qu'il ne voyait pas ce que la république, ni lui en particulier, y avaient à craindre d'un mariage qui était avantageux pour son fils, et que la république n'avait qu'à se plaindre à lui si ce mariage ou son fils en particulier lui causaient quelque préjudice ; mais tout cela fut inutile. Chmelnizki [Khmelnysky] irrité de ce procédé, envoya en présent au frère de Calinovski [Kalinowski], qui avait pris ses quartiers à Neschem, un cheval auquel on avait coupé la crinière et la queue pour en faire une bride qu'on mit sur le cheval, ensuite il s'avança avec son armée à Batora où les Polonais s'étaient postés. Peu de jours après, il y eut une bataille, dans laquelle les Cosaques remportèrent un avantage complet et massacrèrent tous les Polonais. La tête de l'hettman [Hetman] ou général Calinovski [Kalinowski] fut apportée à Chmelnizki [Khmelnysky], et le fils de Calinovski [Kalinowski] se noya en tombant d'un pont près de Bubnowska [Bubnivka]²¹⁰. Cette victoire fut suivie du massacre que firent les paysans des seigneurs polonais et des starostes dans toutes les terres de l'Ukraine.

L'hettman [Hetman] Chmelnizki [Khmelnysky] alla droit à Kaminiék [Kamianets], tandis que les Tartares firent partout des irruptions dans la Pologne, qui se trouva dans de grandes inquiétudes. Pendant que Chmelnizki [Khmelnysky] observait les Polonais, il envoya son fils Timothée en Moldavie pour épouser la fille de l'hospodar. Celui-ci,

²¹⁰ Bubnivka (Ukr : Бубнівка). Oblast de Vinnytsia, Ukraine.

effrayé par les succès de la dernière bataille, accueillit très bien son hôte, et lui donna aussitôt sa fille Irène, dont les noces furent célébrées magnifiquement.

Chmelnizki [Khmelnysky] écrivit en même temps au roi de Pologne une lettre dans laquelle il feignit d'ignorer les véritables intrigues qui avaient disposé le Roi à recommencer la guerre ; il mit tout sur le compte de l'hospodar. Le roi à son tour lui reprocha d'avoir voulu se mettre sous la protection du sultan ; et comme les envoyés du roi nommèrent les auteurs de ces bruits, Chmelnizki [Khmelnysky] leur fit faire leur procès ; et Hadkoi, colonel de Mirgorod [Myrhorod], eut la tête tranchée ; mais Hulanizki²¹¹ se sauva dans un couvent, et évita par là les effets du ressentiment de l'hettman [Hetman]. Cependant le roi, soupçonnant toujours Chmelnizki [Khmelnysky] d'infidélité, envoya Hernenako [Tchernenko] avec une armée contre lui, mais les Cosaques le rencontrèrent, le battirent et le firent lui-même prisonnier.

Enfin le roi de Pologne se mit à la tête de son armée, et passa à Schvanez [Jvanets]²¹² pour combattre Chmelnizki [Khmelnysky], qu'il trouva accompagné du chan [Khan] de Crimée. La bataille se donna, le roi fut battu et enveloppé, et plus de douze mille Polonais périrent de faim. Le roi lui-même ne conserva sa liberté qu'en donnant une grosse somme au chan [Khan].

Celui-ci, fier de ce succès, ravagea la Lituanie, d'où il emmena plus de cinq mille prisonniers, filles, femmes, gentilshommes et paysans. A son retour, il passa par les terres d'un noble polonais, appelé Kasovskoi qui célébrait ses noces ; ses troupes s'emparèrent de Kasovskoi, des convives et des musiciens, et les amenèrent tous en esclavage. Cette petite fortune enorgueillit tellement le chan [Khan], qu'il ne ménageait plus les terres de son allié Chmelnizki [Khmelnysky], et qu'il allait même

²¹¹ Hryhoriy Hulyanytsky (Ukr: Григорій Гуляницький) (?-1679) Colonel de Nyzhin.

²¹² Jvanets (Ukr : Жванець) oblast de Khmelnytsky, Ukraine.

massacrer, piller et asservir quantité des siens. Tous ces désagrémements, joints à la guerre avec la Pologne, les injustices continuelles que les Cosaques en recevaient, le peu de confiance qu'il pouvait mettre dans son allié qui lui manquait à chaque instant, le déterminèrent enfin à pourvoir à sa sûreté et au bonheur de son peuple. C'est pourquoi dans un conseil qu'il tint avec les principaux de sa nation, il résolut de se soustraire entièrement de la domination polonaise pour se mettre sous la protection de la Russie ; c'est ce dont nous allons rendre compte.

CHAPITRE XVII

Conditions auxquelles les Cosaques se soumirent à la Russie.

La Pologne attaquée à la fois par les Russes, par les Suédois et par le prince Ragotzi [Rákóczi] de Transylvanie, était déchirée par les uns et les autres. Chacun de ces partis tâchait de se faire des amis en Pologne, et les Cosaques furent recherchés tour à tour. Chmelniczki [Khmelnysky] hésita longtemps sur le parti qu'il devait embrasser. Enfin il se décida pour les Russes. Il y fut engagé pour plusieurs raisons. Les principales étaient qu'il ne pouvait espérer de secours de la part des puissances éloignées, et que la conformité de religion entre les Russes et les Cosaques, produirait plus de cordialité et une amitié plus solide entre les deux peuples. Il n'était arrêté que par la crainte d'être désapprouvé du chan [Khan] de Crimée et de son secrétaire Vigovski [Vyhovsky]. Cependant, l'expérience ne lui avait que trop appris combien peu on pouvait compter sur la protection d'un prince dont l'alliance est toujours vendue au plus offrant, et qui au moindre sujet de mécontentement pille, saccage et brûle partout chez l'ami comme chez l'ennemi. Il espérait de plus pouvoir le disposer avec le temps à entrer dans ses vues. En conséquence il tint conseil avec ses principaux officiers. On y convint

d'envoyer Hulanizkoi [Hulyanytskyi], le colonel Czuzura [Tsutsura]²¹³ et Dvoretzki [Dvoretskyi]²¹⁴, avec plusieurs autres Cosaques, en qualité d'ambassadeurs au grand-duc de Russie Alexei Michailowitsch [Alexis Mikhaïlovitch]²¹⁵, pour se remettre entre ses mains avec cette partie de l'Ukraine qui appartenait entièrement aux Cosaques Saporogues [Zaporogues]. Le grand-duc les reçut avec beaucoup de distinction, les combla de présents et d'honnêtetés, et renvoya avec eux le boyard ou conseiller privé Butturlin [Buturlin]²¹⁶, en qualité de son ambassadeur, pour traiter de la manière la plus avantageuse de faire la guerre aux Polonais. Butturlin [Buturlin] reçut, au nom de son maître, les hommages des Cosaques Saporogues [Zaporogues], qui lui livrèrent les villes de Kiow [Kyïv], Stayski [Stavyshe]²¹⁷, Rzyovo [Rjychtchiv]²¹⁸, Trzypol [Trypillia]²¹⁹, Trechtemirof [Tchortomlyk] et Kannef [Kaniv]. Hulanizkoi [Hulyanytskyi] fut chargé de porter à Moscow la liste des noms des starschines ou anciens et des principaux Cosaques-Saporogues [Zaporogues], faite par ordre de Chmelniczki [Khmelnysky], et de la présenter au Czar [Tsar], qui y mit de sa propre main :

*Uravnajemem buit protiv Dvoram Rossiskieŭ*²²⁰.

C'est-à-dire, il doit y avoir égalité parfaite entre ceux qui sont nommés ici et les nobles de la Russie. En échange on remit entre les mains de

²¹³ Tymish Tsutsura (?-après 1669), Colonel de Pereïaslav en 1658.

²¹⁴ Vasyl Dvoretskyi (1609-après 1672), Colonel de Kyïv et ennemi de Vyhovsky.

²¹⁵ Alexis Ier Mikhaïlovitch dit « le Tsar très paisible » (19 mars 1629-8 février 1676). Fils de Michel Romanov (1596-1645) et d'Eudoxie Lukianovna Strechnieff (1608-1645), il fut tsar de Russie de 1645 à 1676.

²¹⁶ Vasiliy Buturlin (?-1656) est le diplomate moscovite chargé de négocier le traité de Pereïaslav. Il est représenté en statue aux côtés de Bogdan Khmelnytsky sous l'Arche de l'amitié de peuples à Kiev.

²¹⁷ Ukr : *Ставище*. Oblast de Kyïv (Ukraine).

²¹⁸ Ukr : *Ржищів*. Oblast de Kyïv (Ukraine).

²¹⁹ Ukr : *Трипілля*. Oblast de Kyïv (Ukraine).

²²⁰ Rus : *уравниваемым быть против дворян российских*.

Hulanizkoi [Hulyanytskyi] la ratification des articles suivants qu'ils avaient demandés au Czar [Tsar].

1. Qu'ils seraient exempts pour toujours de toute imposition.
2. Qu'il leur serait permis de suivre le droit de Magdebourg reçu parmi eux.
3. Qu'ils auraient à jamais la liberté parfaite dans le commerce, nommément celle de faire de la bière, de l'eau-de-vie, de l'hydromel, dans les temps et en telle quantité qu'il leur plairait, tant pour leur propre consommation que pour en exporter.
4. Qu'ils se gouverneraient à jamais par eux-mêmes, et selon la forme établie dans leurs assemblées nationales.
5. En reconnaissance de ces exemptions et privilèges, les Cosaques Saporogues [Zaporogues] promettaient de fournir au Czar [Tsar] soixante mille hommes de guerre à sa première réquisition.
6. Le Czar [Tsar] promettait une paye annuelle de quatre à six roubles pour ceux qui le serviraient à pied et à cheval.

C'est ainsi que les Cosaques Saporogues [Zaporogues] se sont soumis à la Russie. On verra ailleurs ce qu'ils ont fait de remarquable pendant le temps qu'ils ont été au service de cette puissance. Il suffit de savoir qu'à la mort de l'hettman [Hetman] Chmelnizki [Khmelnysky] vers la fin de 1657, son fils George Chmelnizki [Youri Khmelnysky] fut élu hettman [Hetman] par les intrigues de Vigovski [Vyhovsky]. Celui-ci se soumit encore aux Polonais en 1660, parce que le Czar [Tsar] de Russie ayant demandé la couronne de Pologne pour son fils, il craignit que le Czar [Tsar], pour se rendre les Polonais favorables, n'abandonne les Cosaques, et ne rende leur situation pire que jamais. Les privilèges des Cosaques étaient dans le plus grand danger ; mais le Czar [Tsar] n'obtint point ce qu'il demandait, et les Cosaques rentrèrent sous la protection de la Russie.

Ils donnèrent du secours au Czar [Tsar] dans la guerre qu'il continua contre les Polonais après la trêve de Niemez faite avec les Suédois. La peste qui dura trois années consécutives en Pologne, en Ukraine et en

Russie, força les deux partis de faire la paix pour réparer les pertes de leurs états. Cette paix entre le roi et la république de Pologne et le grand-duc de Russie, fut conclue à Andrusov [Androussovo] en 1667. La Pologne céda à la Russie Smolenzu [Smolensk], Severie, Zernigov [Tchernihiv], avec la partie de l'Ukraine qui est au-delà du Dnieper [Dniπρο]²²¹, sous condition que dans deux ans Kiow [Kyiv] serait échangé pour un équivalent. Cette paix ou trêve pour treize ans fut renouvelée le 17 août 1678²²².

CHAPITRE XVIII

Comment les Cosaques passèrent sous la domination de Charles XII, et ensuite du Chan [Khan] de Crimée. Services qu'ils ont rendus au dernier.

Lorsque Charles XII commença sa fameuse guerre contre la Saxe, la Pologne et la Russie, il entretint dès l'année 1708 une correspondance secrète avec Mazeppa, alors hettman [Hetman] des Cosaques, pour l'engager à le secourir et à se soumettre à la Suède. Cette négociation rencontra d'autant moins d'obstacles, qu'une grande partie des Cosaques était mécontente de ce que la Russie les avait chargés, au mépris de leurs privilèges, d'une forte capitation pour mieux soutenir la guerre contre les Suédois. L'établissement de cet impôt fut l'ouvrage de Gregoire Zernicheff [Grygory Tchernychov], général de l'armée russe. Jusqu'ici les grands-ducs de Russie ignoraient le nombre exact de leurs sujets, ce qui mettait de grands obstacles à la levée d'une milice réglée

²²¹ C'est-à-dire l'Ukraine de la rive gauche du Dniπρο, qui sera le futur Hetmanat décrit dans les chapitres précédents. La Pologne garde les terres ukrainiennes de la rive droite.

²²² (Note de l'auteur) On trouvera toutes ces pièces intéressantes à la fin de l'ouvrage sous les lettres E F G.

que la Russie commençait à établir. Zernicheff [Tchernychof] conseilla à Pierre Ier d'établir un *poduschnoi-okald*²²³ ou une capitation sur toutes les personnes de son empire, en les obligeant à payer par tête soixante-dix kopeks par an. Cette imposition eut le double avantage que Pierre Ier s'assurât d'un revenu fixe, et qu'il connût exactement le nombre de ses sujets, et à combien d'hommes il pouvait porter ses troupes. En faveur de cette imposition on accorda aux gentilshommes la liberté, de vendre et d'hypothéquer leurs terres à leurs paysans, pourvu qu'ils répondissent du paiement de leur capitation. Ce nouveau règlement introduit aussi dans l'Ukraine, se trouva contraire aux privilèges accordés aux Cosaques par le Czar Alexis Michailowitsch [Alexis Mikhaïlovitch] et excita de grands murmures. Ce fut le puissant motif qui fit réussir les négociations de Charles XII. Mazeppa lui promit en effet de se révolter avec ses Cosaques au moment qu'il arriverait en Ukraine et de le suivre. Cette révolte était de la plus grande conséquence, mais Charles ne sut guère en profiter. Il traîna les choses en longueur, et il finit par éclater lorsqu'il n'était plus temps.

Pendant que Mazeppa préparait tous ces mouvements, il sut si bien gagner la confiance de Pierre Ier, que ce prince le croyant incapable de trahison, n'ajouta pas foi à tout ce qu'on put lui dire de ses desseins. Il avait une si haute idée de sa fidélité qu'il regarda comme des traitres ceux qui lui parlaient contre lui. Aussi lorsque deux starschines ou anciens des Cosaques Saporogues [Zaporogues], Iskra²²⁴ et Gutschubei [Kotchoubéi]²²⁵, dont la famille existe encore aujourd'hui parmi les plus considérables de la Petite-Russie, vinrent l'avertir que Mazeppa tramait une révolte, le Czar [Tsar] les renvoya à l'hettman [Hetman] avec des

²²³ Rus : *подушной оклад*. C'est-à-dire un impôt par tête.

²²⁴ Ivan Ivanovych Iskra (Ukr: *Іван Іванович Іскра*) (?-1708). Colonel de Poltava (1696-1703)

²²⁵ Vassili Leontievitch Kotchoubéi. (Ukr : *Васи́лій Леонтьевич Кочубе́й*). (1640-1708). Régent du bureau militaire en 1681, secrétaire général (1687-1699), juge général (1694-1708), en 1700, il fut élevé au rang de stolnik et il prit part à la Campagne d'Azov (1695-1696).

lettres pour lui faire part de la déloyauté de ces deux officiers. Mazeppa lut ces lettres, et fit trancher la tête de ces infortunés.

Enfin en 1709, Charles XII, roi de Suède, entra avec son armée dans l'Ukraine. Dès qu'il fut arrivé sur les frontières, le coschevoi [Kochovyj] et nombre de Cosaques Saporogues [Zaporogues] quittèrent, de concert avec leur hettman [Hetman], le parti du Czar [Tsar], et reçurent du roi de Suède un bâton de commandement, garni d'une grande pomme, avec tout l'appareil usité parmi ces troupes. Ils se joignirent avec quelques régiments à l'armée suédoise près de Conatop [Konotop], non loin de Zernigof [Tchernihiv], et s'engagèrent de livrer à Charles XII Baturin [Batourine] avec toute l'Ukraine, et de faire alliance avec les Tartares et les Cosaques du Don.

La défection de Mazeppa déranger fort les affaires du Czar [Tsar]. On tint un conseil de guerre ; et pour prévenir au plus vite les funestes suites de cet évènement, le prince Menzikoff [Menchikov]²²⁶, qui n'était pas encore remis des fatigues de la bataille de Lezno²²⁷, eut ordre de s'emparer de Baturin [Batourine], ville importante²²⁸. Mazeppa instruit de ce dessein, fit l'impossible pour engager le roi de Suède à prévenir Menzikoff [Menchikov] et à s'assurer de Baturin [Batourine], ville bien pourvue de munitions de guerre et de bouche, et de tout ce qui était nécessaire pour agir avec vigueur. Mais le roi, s'amusant à prendre de petites villes de peu d'importance, laissa le temps à Menzikoff [Menchikov] d'exécuter son projet. Il entra l'épée à la main dans Baturin [Batourine], et fit main-basse sur tout ce qu'il y trouva. Plusieurs furent pendus, entre autres un gentilhomme prussien de Koenigseck, grand-maître de l'artillerie de l'hettman [Hetman] ; d'autres, cloués sur des planches, furent abandonnés à la merci des vagues et périrent dans le

²²⁶ Alexandre Danilovitch Menchikov (Rus: *Александр Данилович Меншиков* ; 1672-1729) est un homme politique et chef militaire qui s'est surtout fait connaître comme étant un familier de Pierre Ier.

²²⁷ Ville au nord de l'actuel Pologne.

²²⁸ Et capitale de l'Hetmanat.

Dnieper [Dnipro]. Mazeppa fut pendu en effigie ; toute l'artillerie composée de plus de cent pièces de canon tomba entre les mains des Russes. Gutschubei [Kotchoubeï] et Jskra [Iskra] furent déclarés innocents, on leur fit une pompe funèbre magnifique, et on réhabilita leur mémoire. Menzikoff [Menchikov] pria aussi le Czar de rappeler de Sibérie, Paley [Paliy], colonel de Guastof [Fastiv] et de Biela-Czerkof [Bila Tserkva]²²⁹, que les intrigues de Mazeppa avaient fait condamner à cet exil et il disposa tout à Gluchof [Fastiv] pour la sélection d'un nouvel hettman [Hetman] ; ce fut Jean Elievitch Scoropatzki [Ivan Skoropadskyi]²³⁰, colonel de Starodub [Starodoub]. Le prince Menzikoff [Menchikov] lui donna, au nom du Czar [Tsar], le bâton de commandement avec les autres marques de sa dignité.

Ce coup de maître eut toute l'approbation du Czar [Tsar]. Il en fut si content qu'il voulut donner à Menzikoff [Menchikov] lui-même la ville de Baturin [Batourine], pour lui et ses descendants avec le caractère d'hettman [Hetman] ; mais ce n'était pas un simple bâton de commandement sur les Cosaques que ce prince cherchait, il avait d'autres vues. Il remercia son maître de tant de bonté, et s'excusa sous prétexte que cela ne servirait qu'à rallumer le feu de la guerre parmi les Cosaques. Pierre, enchanté d'un désintéressement si noble en apparence, dit à son général :

« Eh bien, puisque vous refusez le titre d'hettman [Hetman], je désavoue ceux de mes successeurs qui le conféreront à qui que ce soit, après la mort de Scoropatzki [Skoropadskyi] ; ce titre sera éteint, et il n'y aura que des coschevoi [Kochovyï]. »

²²⁹ Semen Paliy (Ukr: *Семен Палій*) (1645-1710).

²³⁰ Ivan Skoropadskyi (Ukr : *Іван Скоропадський*) (1646-1722). Un descendant de la famille de son frère, Pavlo Skoropadskyi (1873-1945), sera également Hetman pendant une courte période (1917-1918).

Mais Pierre changera d'avis après l'entrevue avec Polubatok [Poloubotok]²³¹, colonel de Zernigof [Tchernihiv] et vice-hettman [vice-hetman], et ce Polubatok [Poloubotok] en fut la victime, comme nous verrons dans l'abrégé de l'histoire des Cosaques.

Le coup que Menzikoff [Menchikov] avait porté à Charles XII et à Mazeppa, en les prévenant par la prise de Baturin [Batourine], fut une source fatale de malheurs pour ce prince. Charles fut obligé de marcher au fort de l'hiver par le Krivoi-less [Kryvyi Lys]²³² ou la forêt noire, d'une vaste étendue. Il manquait souvent de vivres ; et suivant les bruits de ce temps-là, le froid excessif d'une seule malheureuse nuit lui fit perdre près de trois mille hommes. Au milieu de tant de calamités, en dépit de la misère et des maladies qui étaient l'effet d'un hiver rude, presque insoutenable dans les pays tempérés, et doublement terrible dans les pays du Nord, Charles XII était occupé dans sa chancellerie à publier des manifestes.

Le Czar [Tsar] avait donné le commandement de toute son armée au prince Menzikoff [Menchikov] et au feld-maréchal Scheremetoff [Cheremetiev]²³³ ; il alla lui-même à Woronesch [Voronej] pour voir sa flottille. Dès qu'il y eut apparence que la paix se ferait et ce qu'il souhaitait avec ardeur, il fit venir Menzikoff [Menchikov] chez lui.

Le roi de Suède avait fait demander à ce dernier par l'auditeur général de son armée des drogues médicinales et des eaux spiritueuses ; du consentement du Czar [Tsar], il les lui envoya sans recevoir aucun argent. Mais toutes ces belles apparences de paix disparurent. Pierre ne s'en

²³¹ Pavlo Poloubotok (Ukr : *Павло Полуботок*) (1660-1724), colonel de Tchernihiv depuis 1706. En 1722, à la mort de l'Hetman Skoropadskyi, il fut élu Hetman, mais fut emprisonné en se rendant prêter serment devant Pierre Ier.

²³² Ukr : *Кривий ліс*. Forêt située dans le raïon de Kaniv, près du village de Trakhtemyriv.

²³³ Boris Cheremetiev (1652-1719), familier de Pierre 1^{er}, Feldmarschall depuis 1701.

amusait pas moins à voir lancer ses vaisseaux. Le prince Menzikoff [Menchikov] eut le courage de lui dire qu'il s'étonnait fort de voir qu'un souverain s'amuse à des bagatelles, tandis qu'Annibal était aux portes, et que sa présence était absolument nécessaire à la tête de son armée. Mais le Czar [Tsar] répondit qu'il n'y avait pas de danger, et avec sa nouvelle flottille il passa tranquillement le Don, d'Usting [Usman] à Azof [Azov]. Menzikoff [Menchikov] partit encore seul. Avant son retour à l'armée, un corps assez considérable de Suédois s'était emparé d'un petit bourg, appelé Weprik [Vepryk]²³⁴, à dix verstes de Stadiatsche [Hadiatch]. Les Cosaques de ce bourg, au nombre de quelques centaines, étaient restés fidèles au Czar [Tsar]. Sachant que les Suédois approchaient sous les ordres du feld-maréchal Renschild [Rehnskiöld]²³⁵, ils firent à la hâte une espèce de retranchement d'une invention tout à fait nouvelle. Au milieu d'un grand nombre de planches, ils attachèrent des morceaux de bois en forme de balançoires, dont ils entourèrent la bourgade; ils mirent en dedans leurs chaudrons avec quantité de millet, d'eau et de bois; les femmes et les enfants faisaient bouillir cette eau et ce millet, tandis que les hommes se mirent en avant avec des pieux, des faux et d'autres armes de cette espèce, les Suédois, qui croyaient avoir bon marché de cette poignée de monde, furent reçus à coups de faux et de pieux, et eurent beaucoup à souffrir du millet brûlant et de l'eau bouillante qu'ils leur jetaient.

Les Cosaques se défendirent de cette manière nouvelle, à la vue, pour ainsi dire, de l'armée russe, qui n'en était éloignée que de trois lieues, aussi longtemps que durèrent leur eau et leur millet. Enfin les Suédois prirent le bourg et taillèrent tout en pièces après avoir perdu quantité d'officiers et plus de six cents soldats. C'est-là que le feld-maréchal général Renschild [Rehnskiöld] fut blessé pour la première fois.

²³⁴ Ukr : *Веприк*. Oblast de Poltava (Ukraine).

²³⁵ Carl Gustav Rehnskiöld (1651-1722).

Pendant que les Suédois s'amusaient devant Weprik [Vepryk], le prince Menzikoff [Menchikov] envoya un corps de Russes pour attaquer Oposchna [Opichnya]²³⁶. Ils prirent cette place et firent la garnison suédoise prisonnière.

De là les généraux Heinske et Jacobleff [Yakolev] marchèrent à Stara-Czenscharii [Stari Sanzhary]²³⁷, emportèrent cette ville d'assaut et firent prisonniers beaucoup de Suédois et de Cosaques rebelles.

Ensuite le prince Menzikoff [Menchikov] fit publier l'amnistie accordée par le Czar [Tsar] à tous les Cosaques qui voudraient rentrer sous l'obéissance du Czar [Tsar] ; mais voyant que ce pardon général ne produisait pas l'effet qu'on en avait espéré, il envoya le général-major Jacobleff [Yakolev] vers les Cosaques rebelles rassemblés à Stescha, derrière Perewoloschna [Perevolochna] dans une petite île du Dnieper [Dniipro]. Cet officier les battit entièrement et les traita avec une cruauté inouïe, il fit pendre les uns et fit périr les autres dans des tourments affreux.

Au mois de mai, le Czar [Tsar] se rendit à son armée. Après s'être informé de ce qui s'était passé pendant son absence, il tint un conseil. Le prince Menzikoff [Menchikov] dit qu'il fallait tenir ferme, puisqu'on était assuré de la mauvaise situation de l'armée suédoise, faire les derniers efforts pour mettre à couvert la ville de Pultawa [Poltava], dans laquelle les ennemis voulaient essayer d'amasser des provisions de bouche et de guerre, et tout préparer pour une bataille décisive. Ce conseil du prince Menzikoff [Menchikov] fut trouvé le meilleur, et Pierre Ier lui ordonna d'exécuter ce plan.

En conséquence il donna ordre à son beau-frère, le brigadier comte Alexi Alexandrowitsch-Gollowin [Alexis Aleksandrovitch Golovin], de se jeter avec mille hommes dans la ville de Pultawa [Poltava] pour faciliter

²³⁶ Ukr : *Опішня*. Oblast de Poltava (Ukraine).

²³⁷ Ukr : *Старі Санжари*. Oblast de Poltava (Ukraine).

l'entrée des munitions ; ce que le comte Gollowin [Golovin] exécuta pendant la nuit, au moyen du feu continu de l'artillerie russe.

Pultawa [Poltava], ville située entre les rivières de Psol et de Vorskla, était assez bien fortifiée pour le pays ; elle était très importante aux Suédois afin d'avoir un pied dans l'Ukraine et pour favoriser leur retraite en cas de malheur. Ils en commencèrent l'attaque au mois d'avril, mais ils ne purent en venir à bout, faute d'artillerie. C'est alors que Charles XII s'aperçut de la faute qu'il avait faite en laissant prendre, par les Russes, la ville de Baturin [Batourine] où il aurait trouvé tout ce dont il avait besoin. Le prince Menzikoff [Menchikov] envoya le général-major Allard [Allart]²³⁸ pour y faire entrer un renfort de troupes suffisant pour conserver la ville. Les Russes passèrent, dans ce dessein, la rivière de Vorskla au moment même où le roi de Suède était allé la reconnaître et la sonder à dessein de les attaquer, le 24 juin ; mais une blessure au pied gauche l'obligea de différer, jusqu'au 27 juin 1709, cette fameuse bataille dont les suites ont été si funestes à la Suède. Au moment où le combat allait s'engager, le prince Menzikoff [Menchikov] encouragea les soldats de chaque régiment à se battre en vrais fils de la patrie. Il leur représenta que s'ils ne profitaient pas de cet instant, leurs enfants, leurs biens, leurs terres deviendraient infailliblement la proie de l'ennemi ; ensuite, il alla se mettre à la tête de l'aile gauche avec les généraux Allard [Allart] et Renzel [Renne]²³⁹ ; le feld-maréchal Scheremetoff [Cheremetiev] eut l'aile droite, le czar [Tsar] Pierre se réserva le corps de bataille, et le grand-maître de l'artillerie, Bruffe [Bruce]²⁴⁰, commanda l'artillerie. L'ennemi tomba sur l'armée russe avec une rage dont on n'a peut-être point d'exemple ; mais soutenue par son souverain, qui risqua plusieurs fois sa vie dans cette bataille, elle repoussa les Suédois, et après un combat

²³⁸ Ludwig Nikolaï Allart (1659-1727), familier de Pierre 1^{er} d'origine saxonne.

²³⁹ Karl Ewald von Renne (1663-1716). Autre général saxon et familier de Pierre 1^{er}.

²⁴⁰ Jacob Bruce (1669-1735), issu de la famille écossaise des Bruce, familier de Pierre 1^{er}.

long et sanglant, elle remporta une victoire complète. On a tant de relations de cette fameuse bataille, qu'on peut se dispenser d'en donner ici le détail. Nous ajouterons seulement quelques remarques des généraux Suédois les plus expérimentés qui furent faits prisonniers par les Russes. Voici, de l'aveu de ces illustres prisonniers, les principales fautes que les Suédois commirent dans cette journée mémorable.

1. Les Suédois se jetèrent avec tant de précipitation sur les Russes, que l'infanterie suédoise commença l'attaque, avant même que la cavalerie sur les deux ailes se fût rangée en ordre de bataille, de sorte qu'elle fut facilement enveloppée et vaincue, quoiqu'elle eût fait plier et même enfoncé le centre de l'ennemi. Cette grande faute fit naître beaucoup de contestations entre les généraux prisonniers, et ils se la reprochèrent vivement les uns aux autres.
2. Les Suédois n'avaient pas assez reconnu la position de l'ennemi, c'est pourquoi ils tombèrent sur ses redoutes qui étaient faciles à éviter.
3. Lorsque le premier choc brisa les rangs et rompit l'ordre de bataille, on ne regarda pas si toutes les troupes se suivaient. Il en arriva que le général-major Rosen, acharné à la poursuite de la cavalerie russe avec plusieurs bataillons, fût séparé du reste de l'armée suédoise, par le général Renzel [Renne], qui l'obligea de se rendre.
4. A la dernière attaque on ne prit pas le temps de ranger les troupes. Ceux qui ont voulu pallier ces fautes en ont rejeté la faute sur le terrain ; mais on sait que le terrain était assez vaste, et qu'il ne faut en accuser que l'ardeur trop emportée des Suédois et la négligence de leurs généraux.

Après cette victoire, le Czar [Tsar] donna au prince Menzikoff [Menchikov], qui pendant l'action eut deux chevaux tués sous lui, le grade de général feld-maréchal. Le prince demanda au Czar [Tsar] son chapeau percé par les coups de balle comme un monument de la bravoure dont il avait fait preuve en cette occasion²⁴¹. Le Czar [Tsar] fut

²⁴¹ (Note de l'auteur) *Ce chapeau se trouve encore dans une chambre du bâtiment de l'académie des sciences de Saint-Petersbourg, où l'on voit, sur des gradins et sous un baldaquin, la statue du czar [Tsar] Pierre Ier, de hauteur*

élevé par les généraux aux grades de contre-amiral et de lieutenant-général.

Les Russes eurent d'abord beaucoup de joie, croyant avoir le roi lui-même parmi leurs prisonniers. En effet, ils avaient pris un Allemand, nommé Menius, capitaine de dragons du roi, qui lui ressemblait assez. Ils lui firent beaucoup d'honnêtetés et le traitèrent avec grande distinction ; mais ayant reconnu leur méprise, ils l'envoyèrent, avec les autres Suédois, en Sibérie.

Les principaux prisonniers Suédois furent le premier ministre et sénateur comte de Piper²⁴², avec le secrétaire du roi Cederhielm, le secrétaire Duben et deux copistes²⁴³. Mais on ne prit aucun mémoire ou lettre de la chancellerie suédoise, parce que le bagage était avec la chancellerie à la distance d'une lieue à peu près du champ de bataille et près du Dnieper [Dnipro]. Tout ce que le roi ne trouva pas à propos de prendre avec lui fut brûlé. Hermelin, conseiller de la chancellerie et secrétaire d'état, ne se trouva point parmi les prisonniers, quoiqu'il eût

naturelle, jetée en cire et couverte du grand habit de cérémonie, brodé par son épouse Catherine. A droite et à gauche sont de petits cabinets où l'on garde tout ce que Pierre Ier porta : uniformes, épées, espontons, jusqu'aux bas troués et raccommodés à différentes reprises par lui-même, jusqu'aux souliers et aux pantoufles qu'il se fit, tout ce qu'il porta sur son corps lors de la bataille de Pultawa [Poltava], avec plusieurs autres curiosités. On y voit aussi les portraits de son fils et de son épouse, et toute sa famille depuis le czar [Tsar] Jean Basilowitich [Ivan IV].

²⁴² Karl Piper (1647-1716). Il mourra à la prison de Schlüsselburg en Russie, comme de nombreux soldats suédois.

²⁴³ (Note de l'auteur) *Ceux-ci auraient échappé aux Russes et à la prison honteuse de Schlussembourg [Schlüsselburg], où l'orgueil du prince Menchikoff [Menchikov] les a fait, pour ainsi dire, mourir de faim, si le major Suédois qui devait les conduire à la chancellerie, au lieu de les y mener, et par conséquent au Dnieper [Dnipro], ne les eût conduits près de Pultawa [Poltava], où il fut enveloppé par les Russes. Le secrétaire du roi Cederhielm manqua y être tué par un dragon Russe ivre qui accourut, criant et jurant qu'il fallait les tuer ; mais Cederhielm para la force du coup en se tournant, de sorte qu'il ne fut qu'assez légèrement atteint et blessé.*

été mis sur l'état par les Russes. Quand ils firent chercher son corps parmi les morts, on ne put plus le trouver, la chaleur du soleil ayant enflé les cadavres, au point qu'ils n'étaient plus reconnaissables²⁴⁴.

Parmi les généraux, il y eut le général feld-maréchal Renschild [Rehnskiöld], les généraux-majors de Schlippenbach, de Rosende, de Stackelberg, de Hamilton, les colonels Von Storn, Appelgreen, Enstedt et le prince Maximilien-Emmanuel de Wurtemberg. Ce dernier fut fait prisonnier dans un petit village où il voulait passer avec son régiment. Ce prince brave et généralement estimé, servait depuis six ans comme volontaire dans l'armée suédoise. Il avait reçu plusieurs blessures et tomba dans une violente maladie. Le prince Menzikoff [Menchikov] l'envoya à Kiow [Kyïv] avec le général Renne qui était aussi blessé, pour qu'il eût quelqu'un avec lequel il pût parler, et avec un médecin Anglais, nommé Fraser ; mais malgré tous les remèdes, il mourut à Dubno en 1710. Son corps fut envoyé par ordre du Czar à sa famille à Stuttgart.

Les principaux lieutenants-colonels étaient de Safs, Freidrich, Adolph Palm, Henri Rebinder, Julius Mode, Vrangal, Spens. Tous ces prisonniers furent bien reçus du prince Menzikoff [Menchikov] et du Czar [Tsar], à l'exception du comte de Piper ; c'est que le prince Menzikoff [Menchikov] s'imaginait que c'était Piper qui avait détourné le roi de Suède de faire la paix avec les Russes, qu'il était auteur de l'exécution de Patkull [Patkul]²⁴⁵, etc. Mais Menzikoff [Menchikov] avait tort. Il est vrai

²⁴⁴ (Note de l'auteur) *C'est donc à tort que quelqu'un m'a repris dans les gazettes sur ce fait incontestable. J'en avais parlé dans mes Loisirs du Nord, au sujet d'un écrit de ce même Hermelin sur l'origine des Livoniens, qui y est inséré, mais il soutient qu'Hermelin est mort prisonnier en Russie. Tout ce que je dis se trouve dans les annales que j'ai sous les yeux, et est amplement confirmé par des remarques écrites de la propre main du même M. de Duben, fait prisonnier à Pultawa [Poltava]. Ceux qui sont curieux de voir l'un et l'autre les pourront voir chez moi.*

²⁴⁵ Johann Reinhold von Patkul (1660-1707), est un noble livonien germanophone qui a joué un rôle clé dans le déclenchement du conflit entre la Suède et ses voisins, durant la Grande Guerre du Nord, en tentant, à

qu'un exprès vint à l'armée suédoise, chargé d'une lettre pour le comte Piper ; mais l'aide-de-camp-général du roi, Lagereron, ayant fait des rapports peu sensés sur cet exprès et sa lettre, il reçut ordre du roi de le renvoyer sans recevoir la lettre qu'il portait. Quant au supplice de Patkull [Patkul], son procès fut instruit par le chancelier du royaume de Suède, le baron Jean Bergenhielm, et la sentence fut prononcée en 1694, par une commission de sénateurs. Le comte de Piper n'entra directement pour rien dans sa condamnation ; mais, en secret, il fit tout son possible pour le perdre²⁴⁶. Les Cosaques-Saporogues [Zaporogues] donnèrent à rire,

l'avènement de Charles XII, de joindre la Livonie à la Russie ou à la Pologne ; mais il échoua et fut condamné à mort. Il ne sera exécuté qu'en 1707, après avoir été livré aux Suédois par le roi de Pologne Auguste II.

²⁴⁶ (Note de l'auteur) *Je suis obligé de parler ici d'un trait singulier, qui est arrivé au comte de Piper, et qui est très peu connu. L'an 1697, le 15 avril, mourut Charles XI, roi de Suède, laissant pour successeur son fils Charles XII, qui était alors âgé de onze ans. En vertu des lois fondamentales du royaume, et en vertu du testament du père défunt, il devait être nommé majeur à l'âge de dix - sept ans, et sa grand-mère, la princesse de Holstein Hedwig Eléonore devait être sa tutrice. Mais, comme ce jeune roi montrait beaucoup de capacité, de jugement et d'application, les sénateurs, et principalement le comte de Piper, trouvèrent bon de le nommer dès à présent majeur. Beaucoup de monde y consentit, à l'exception de Boethius, évêque de Dalecarlie ; celui-ci ne se contenta pas de soutenir sa négative verbalement, il composa une grande déduction, dans laquelle il démontra l'injustice de cette proposition par les lois divines et civiles. Tout le monde s'efforça de gagner Boethius, mais il resta ferme et inébranlable. Les sénateurs, forts embarrassés, convinrent de le faire enfermer sans bruit. Cependant, pour ne pas scandaliser ses paroissiens, peuple vaillant qu'on craignait, à son arrivée à Stockolm, on nomma un comité pour lui faire son procès. Le procureur-fiscal, gagné par le comte de Piper, l'accusa comme criminel de lèse-majesté, et conclut à le priver de son honneur, de ses biens et de sa vie. Mais, après avoir lu cette sentence à Boethius en plein sénat, il harangua, avec une franchise mâle et telle que le comte de Piper même avait peur d'exécuter la sentence. Pour ne pas se donner un démenti, on fit courir le bruit qu'il professait des dogmes contraires à l'orthodoxie de la religion, qu'il maltraitait dans tous ses écrits le roi et son autorité ; enfin, en sa présence on fit brûler jusqu'à une logique qu'il avait écrite, étant encore professeur à Upsala, par la main du bourreau, et on le transporta à Schlussembourg [Schlüsselburg] pour y être enfermé pour le reste de ses jours. On prétend qu'en entrant dans la*

après la bataille, aux deux partis. Ne pouvant pas se sauver tous avec le roi et Mazeppa, ils tâchèrent de se déguiser, en cachant leurs têtes rasées et en ôtant leurs pelisses. On les trouva sur le champ de bataille, occupés à dépouiller les cadavres suédois, et à se couvrir de leurs habits et de leurs perruques.

Comme les Russes n'envoyèrent que fort tard vers le soir quelques soldats à la poursuite de l'ennemi, le roi de Suède alla gagner à pas lents les frontières avec une constance véritablement héroïque, et qui a été admirée de tous ceux qui l'accompagnaient. Chemin faisant, Lageron, général-major et aide-de-camp général du roi, qui, au rapport de tous les généraux prisonniers, fut par ses flatteries la principale cause des malheurs du roi, dit à ce prince : « Sire, on ne peut soutenir que nous ayons perdu la bataille, puisque nous nous retirons sans que les ennemis

chambre destinée pour lui à Schlussembourg [Schlüsselburg], il a écrit en gros caractères à la muraille, que ce sera le comte de Piper qui le remplacera dans peu. Quelque temps après son emprisonnement, sa femme vint solliciter le roi pour son élargissement, elle l'obtint ; mais Boethius récrivit de sa prison, que ce n'est ni roi, ni femme, ni rien au monde qui le fera quitter sa prison, avant que d'être ouï et jugé en forme par les lois.

Lorsque le czar [Tsar] Pierre Ier s'empara de la forteresse de Schlussembourg [Schlüsselburg], l'an 1702, ce Boethius fut conduit devant lui et ses généraux ; et, après avoir fait le récit de ses malheurs, il n'oublia pas d'ajouter que le comte de Piper le remplacera. Pierre lui fit expédier un passeport et le renvoya en Suède. Arrivé à Stockholm, il se présenta au sénat, et demanda qu'on lui assigne une autre prison ; mais ayant vieilli pendant ce temps, Ulrique-Eléonore, reine douairière de Suède, eut toute la peine du monde pour le persuader à la fin de prendre une petite terre, comme un présent de sa main, sur laquelle il passa le reste de ses jours. Mais au moment où Charles XII devait obtenir une paix favorable avec Pierre Ier, par l'entremise de l'Empereur, et qu'il fut tué par l'amiral Cronstedt à coup de fusil, par l'instigation du prince de Hesse, Boethius et plusieurs autres écrivirent de nouveau très fort contre Charles XII. Il y eut, entre autres, un ministre Jedda, qui compara dans son discours la Suède et les temps de Charles XII aux Juifs, et y parla avec la plus grande franchise. La prophétie de Boethius fut enfin accomplie. Piper fut transporté par ordre du Czar à Schlussembourg [Schlüsselburg], et y finit ses jours dans la même chambre dans laquelle avait été enfermé Boethius, accablé de chagrin et d'amertume.

osent nous poursuivre ». Le roi lui répondit : « Mon cher Lageron, taisez-vous, il n'y a plus à disputer là-dessus ». Ce prince envoya alors le général Meyerfeldt²⁴⁷ aux Russes, pour faire la paix aux mêmes conditions que le Czar [Tsar] avait proposées ; mais on répondit que les choses avaient changé, et que le Czar ne ferait point de paix, à moins qu'on ne lui cédât, en outre, Wibourg²⁴⁸ et Reval²⁴⁹. Ce général, ayant fait entendre que le roi avait encore quinze mille hommes avec lui, le prince Menzikoff [Menchikov] se mit sur le champ à la tête d'une troupe de sept cents hommes pour se joindre à ceux qu'on avait déjà envoyés à la poursuite, et prit le chemin le plus court. Arrivé à Perewoloczna [Perevolochna] au Dnieper [Dnipro], il rencontra le comte Losvenhaupt, à la tête de quinze mille Suédois qui, sans faire la moindre résistance, mit bas les armes et se rendit prisonnier. Parmi ces troupes, il y avait beaucoup de Cosaques-Saporogues [Zaporogues]. La capitulation faite²⁵⁰, Menzikoff [Menchikov] fit passer le Dnieper [Dnipro] à ses troupes pour poursuivre l'ennemi jusqu'aux environs d'Oczakoff [Otchakiv]. Cet officier revint quelques jours après avec plusieurs Suédois qu'il avait faits prisonniers.

Lorsque le prince Menzikoff [Menchikov], de retour auprès du Czar [Tsar], voulut relever la gloire de faction qu'il venait de faire, Schafirof [Chafirov]²⁵¹ lui dit publiquement : « Ce n'est pas à votre bravoure, mais au général Meyerfeldt que vous êtes redevable de cet exploit ; sans lui, vous vous seriez contenté d'envoyer une petite troupe de soldats pour

²⁴⁷ (Note de l'auteur). *Il est digne de remarque que le général Meyerfeldt arriva dans le camp des Russes sans passeport, sans trompette et sans lettres. Le Czar [Tsar] et le prince Menzikoff [Menchikov], jaloux de se montrer nobles et généreux aux yeux de Charles, donnèrent audience à son envoyé, et le firent escorter jusqu'aux frontières.*

²⁴⁸ En Carélie.

²⁴⁹ Nom allemand de la ville de Tallinn.

²⁵⁰ (Note de l'auteur). *On trouvera cette capitulation parmi les pièces justificatives, lettre H.*

²⁵¹ Piotr Pavlovitch Chafirov (1670-1739), vice-chancelier de l'Empire.

poursuivre l'ennemi et ces quinze mille hommes nous auraient donné encore bien de la peine. »

Parmi les officiers de ce corps, il y avait aussi les résidents d'Angleterre et de Prusse, Jefferies et Zittmann, qui avaient suivi l'armée suédoise, l'un en qualité de lieutenant-colonel, et l'autre en qualité de capitaine, parce que Charles XII ne voulait pas avoir à sa suite de ministres étrangers en titre. Ceux-ci, ayant informé le prince Menzikoff [Menchikov] de leur caractère et de leur mission, furent aussitôt mis en liberté ; on leur rendit leurs équipages et on donna même, à leur prière, la liberté à deux officiers suédois.

Tel est le détail de ce qui se passa après la bataille de Pultawa [Poltava], et des évènements qui furent la suite du soulèvement des Cosaques-Saporogues [Zaporogues].

Après cette fameuse bataille, le reste des Cosaques-Saporogues [Zaporogues], qui s'était attaché au roi de Suède, se retira au nombre de deux à trois mille hommes à Bender, où il se soumit au chan [Khan] des Tartares, qui lui fit présent de deux bâtons de commandement et des ornements qui les accompagnent. Ces Cosaques s'établirent, de l'aveu du chan [Khan], près de la rivière de Kamenka [Kam'yanka]²⁵² ; mais incommodés par les Russes, ils se retirèrent pour s'établir près d'un petit bourg, nommé Aleschki [Oleshki] sur le Dnieper [Dniπρο], du côté de la Crimée²⁵³.

Quoique sujets du chan [Khan], ils continuèrent à se gouverner à leur façon, à avoir leurs chefs, et à dépendre immédiatement des ordres de Mazeppa, qui était resté avec quelques Cosaques auprès du roi de Suède à Bender. Mais Mazeppa étant mort peu de temps après, le sultan, sur les prières du roi de Suède qui était encore en Turquie, nomma à sa place Orlik [Orlyk], son secrétaire en chef, en lui présentant tous les

²⁵² Cette Sitch dura de 1709 à 1711.

²⁵³ Sitch établie de 1711 à 1734.

ornements dont on décore un hettman [Hetman]. Ce nouvel hettman [Hetman] resta aussi à Bender ; il se fit ensuite musulman, et se maria avec une femme turque, de laquelle il eut plusieurs enfants²⁵⁴.

Dans le temps que les Cosaques étaient sous la domination des Tartares, on leur donna d'abord de l'argent et les vivres nécessaires pour leur entretien ; mais ces frais devenant trop considérables, on convint que le chan [Khan] ne fournirait plus rien aux Cosaques, mais aussi qu'ils ne lui paieraient aucun tribut²⁵⁵, et on leur abandonna la recette des droits de péage et de passage du Dnieper [Dniro] et du Bog [Bouh]. Ces passages étaient ceux de Kudak [Kodak], de Mikitin²⁵⁶, de Kamenka [Kam'yanka], où avait été leur Sitch, et de Kisikermen. Ils étaient

²⁵⁴ Pylyp Orlyk (Ukr :*Пилип Степанович Орлик*, 1672-1742), fut hetman des Cosaques d'Ukraine en exil. Les informations fournies ici sont un ramassis d'idioties propagées par les Russes pour que les Cosaques ne se rallient pas à lui. Son fils Grégoire Orlyk servit dans l'armée française. Voir Dmytrychyn, Iryna, *Grégoire Orlyk, Un Cosaque ukrainien au service de Louis XV*, L'Harmattan, Paris, 2006.

²⁵⁵ (Note de l'auteur). *On sait que tous ceux qui vivent parmi les Turcs et les Tartares sont obligés de payer un tribut annuel pour racheter leur vie. Ce tribut est fondé sur le traité que fit Mahomet, en l'an II de l'Hégire, avec les peuples de l'Arabie qui ne voulaient pas recevoir sa religion. Considérant que c'était une entreprise infinie de vouloir soumettre les hommes à sa loi par la voie des armes, et qu'en même temps ce serait une fureur également funeste à l'esprit humain et à sa réputation, il fit un accord avec ces infidèles, par lequel il leur promit la vie, la liberté et toute sorte de protection, avec la jouissance des avantages de la société civile et des droits de la justice, à condition qu'ils payent un tribut annuel par tête. Les Mahométans eux-mêmes reconnaissent ce traité fait et signé par Mahomet, par son gendre, par sa fille et par Hassen et Hossein leurs enfants, tant pour eux que pour leurs descendants à perpétuité. Ceux qui lèvent ce tribut sont obligés par la loi de donner un coup du plat de la main sur la tête de l'homme qui vient de le payer. C'est, disent-ils, au lieu du coup mortel qu'il devait recevoir pour peine de son infidélité, et c'est aussi pour l'engager par cette cérémonie déshonorante à quitter une religion qui lui attire tant d'avanies et de honte. Les Cosaques-Saporogues [Zaporogues], en se soumettant au chan [Khan] de la Crimée, auraient dû payer ce même tribut, mais on les en exempta pour les attacher plus sûrement au chan [Khan].*

²⁵⁶ Ancien nom de la ville de Nikopol.

fréquentés par les marchands et le peuple de la Petite-Russie qui allaient en Crimée vendre et acheter toutes sortes de choses, et principalement du sel, et par les Tartares mêmes qui y allaient faire leurs provisions. Celui de la rivière de Bog [Bouh] jusqu'à Merdva-Woda, était le plus fréquenté. C'était le chemin des marchands de la Pologne, de la Petite-Russie et des pays voisins qui allaient à Oczakoff [Otchakiv]. Les Cosaques eurent encore la permission de lever des droits sur tout ce qui entrait à Oczakoff [Otchakiv]²⁵⁷, sur toutes les voitures et sur chaque animal. Ces revenus étaient destinés à l'entretien du soldat, des officiers et du chef. Ils eurent aussi le droit de prendre du sel dans leurs lacs, en payant la moitié moins que ceux de la Petite-Russie et autres. Cependant, tous ces privilèges ne contentèrent pas les Cosaques. Ils firent plusieurs exactions, et exigèrent des droits énormes et arbitraires pour le passage, même des autres Cosaques de la Petite-Russie, qu'ils nommaient simplement les Saporogues [Zaporogues]. En conséquence de ces exactions, les Tartares de la Crimée soumirent leurs Cosaques aux mêmes impôts que payaient les autres sujets, et il fut même défendu à ces nouveaux Cosaques de faire le commerce en Crimée et à Oczakoff [Otchakiv]. On leur permit seulement, par grâce spéciale, d'y acheter des marchandises pour les emporter dans leur Sitch et les vendre aux habitants de la Crimée, aux Grecs et aux Juifs, qui venaient à leur tour dans la Sitch, avec toutes sortes de denrées. Avec le temps, leur nombre augmenta : ils eurent leurs principales habitations dans les deux Sitch de Kamenka [Kam'yanka] et d'Oleschki [Oleshki] et dans le désert. Leurs maisons d'été et leurs cabanes d'hiver s'étendaient des environs

²⁵⁷ (Note de l'auteur). *Voyez la carte imprimée à Constantinople, an de l'Hégire 1137, ce qui revient à l'an 1724 de Jésus-Christ. Le Dnieper [Dniro] est appelé Ozizuzy ou la rivière d'Ozi. De là vient le nom esclavon de la forteresse d'Ochakoff [Otchakiv], qui est appelée sur la même carte Kaahleh-Ozi ou la forteresse Ozi. Strjkovski, écrivain polonais, dit que ce nom vient des Polovziens ou Uzes, qui demeuraient en l'an 1103 dans ce canton, et avaient les villes de Slutem, à quatre jours, nées des cataractes du Dnieper [Dniro], Rukom au Don, Suboroy et Azov,*

d'Oczakoff [Otchakiv] et de Perewoloschma [Perevolochna] jusqu'à la rivière de Bog [Bouh]. Ceux qui habitaient les déserts, s'occupaient de la pêche et de la chasse ; ils n'avaient point de maison d'été ni de cabanes d'hiver du côté de la Crimée, parce qu'il leur était défendu d'y pêcher, et la chasse ne leur y fut permise que rarement.

Les Cosaques s'étaient obligés, en conséquence de cet accord, d'accompagner le chan [Khan] jusqu'à Sulak²⁵⁸, toutes les fois qu'il ferait la guerre aux Circassiens, et ils devaient fournir au moins deux mille hommes, commandés par leurs propres chefs ou coschevois [Kochovyï]. Ils étaient de plus obligés, en temps de paix, d'envoyer de leur Sitch dans la Crimée au moins treize cents hommes, pour rebâtir ou réparer les lignes de Perekop²⁵⁹, tout cela sans aucun paiement ni rétribution.

²⁵⁸ Ville du Daghestan.

²⁵⁹ (Note de l'auteur) *Les plus anciens Scythes ont déjà fait creuser la langue de terre qui est à l'entrée de la Crimée, au rapport d'Hérodote, et les Grecs nommèrent cette ligne faite depuis longtemps par les Scythes Tacspou ou Tacspa, ce qui signifie la même chose que le mot esclavon perekop qu'on lui donne aujourd'hui, c'est-à-dire un fossé fait par les mains des hommes, un canal. L'empereur Constantin, dans son livre de administrando imperio, fait mention de ce fossé, page 113, quoiqu'il fût fort ruiné de son temps. Voici ses propres paroles : « Les anciens peuples ont creusé ici un canal, pour donner passage à la mer et pour séparer la péninsule de la terre-ferme. Mais par la fuite du temps, la terre s'est éboulée dans le fossé, et on ne voit plus qu'une forêt épaisse où il n'y a que deux chemins, l'un vers l'est, l'autre vers l'ouest. Tel était l'état de ce fossé l'an 948 après Jésus-Christ, lorsqu'un certain Aflander y construisit le long du fossé, que les anciens rapportent avoir été de trois cents soixante stades, un mur, et éleva à chaque stade dix tours pour le défendre ». Voyez Strabon page 315. Les Turcs donnent différents noms à ce mur, qui cependant reviennent tous au même. Tantôt ils l'appellent Or-boghazi, c'est-à-dire l'ouverture ; ici or, signifie la même chose que perekop. Tantôt ils l'appellent Chad-boghazi, l'ouverture épineuse. Sur la carte, gravée à Constantinople en 1714, cette ligne est nommée Or-kapusi, c'est-à-dire l'ouverture séparante, et Perekop est appelée sur cette même carte Or-kalach-si, c'est-à-dire la forteresse qui a reçu son nom d'or.*

Tandis que les Cosaques, soumis au chan [Khan], étaient allés au nombre de quelques mille faire la guerre aux Circassiens, les Cosaques qui étaient sous la protection de la Russie, et dont la principale demeure était à la rivière de Samara, s'assemblèrent en grand nombre, pour attaquer et détruire leurs Sitch auprès du bourg Aleschki [Oleshki]. Ils réussirent si bien dans leur entreprise, qu'ils ruinèrent tout de fond en comble, pillant et tuant tout ce qu'ils rencontraient, et emportant toutes les richesses. Le caschevoi [Kochovyï], de retour avec ses Cosaques, ayant trouvé la Sitch détruite, transporta sa demeure d'Aleschki [Oleshki] dans l'endroit qu'ils avaient autrefois occupé près de Kamenka [Kam'yanka], et dont nous avons déjà parlé ; mais il résolut en même temps de se venger de ce cruel affront. Toutes les forces des Cosaques de Kamenka [Kam'yanka] se réunissant, ils tombèrent sur les établissements de leurs ennemis avec une fureur sans égale, détruisirent leurs cabanes, tuèrent une grande partie des habitants, pendirent les autres ou les firent mourir dans les tourments.

Les Cosaques Russes ne furent pas les seuls qui souffrirent de ces incursions. Les Cosaques transfuges allaient souvent, suivant leur ancienne coutume, attaquer les Tartares eux-mêmes, leur enlever leurs chevaux, bœufs, brebis, etc. Et lorsqu'ils ne trouvaient pas assez de butin pour contenter leur avidité, ils les battaient jusqu'à la mort. Le chan [Khan] de Crimée, pour arrêter un pareil brigandage, fit faire les recherches les plus exactes. Les Cosaques qui en étaient les auteurs furent obligés de payer à ceux qu'ils avaient volés, une grosse somme d'argent toujours supérieure à la valeur du vol, et de rendre autant d'hommes vivants qu'ils avaient tué de Tartares. Un Cosaque convaincu de vol, et qui n'était pas en état de payer la somme fixée, ou qui ne trouvait pas de ressources pour cela dans la générosité de ses compatriotes, était livré aux Tartares pour être leur esclave toute sa vie. Mais les Tartares faisaient souvent le métier de ceux qu'ils venaient de punir. Alors les Cosaques leur infligeaient la même peine, ou les échangeaient contre des esclaves de leur nation.

Ce qui aigrit le plus les Cosaques et les Tartares, ce fut l'obligation qui leur était imposée de payer le prix de tout esclave chrétien qui s'enfuyait de la Crimée, lors même qu'ils n'avaient aucune connaissance de son évasion. Les principaux d'entre eux ayant fait des remontrances contre l'injustice de ce règlement, il leur fut répondu qu'il n'avait rien d'injuste, puisqu'ils étaient chargés de la garde des frontières de la Crimée.

Lorsque ces Cosaques s'aperçurent qu'ils ne pouvaient impunément faire du tort aux Tartares, ils se jetèrent sur la Pologne, et y firent des dégâts affreux. Les Polonais en ayant porté au chan [Khan] les plaintes les plus amères, ce prince leur défendit de continuer leurs brigandages ; mais ses défenses eurent peu d'effet ; enfin le chan [Khan] ayant reçu le détail des pertes que les Polonais avaient souffertes de la part des Cosaques, les obligea à les payer. Il arriva même que les Polonais s'étant plaints d'un dommage évalué à vingt-quatre mille roubles, le chan [Khan] fit prendre les informations nécessaires pour constater la vérité de cette accusation, et les Cosaques furent obligés de rendre cette somme, argent comptant. On les força encore, pour mettre fin aux plaintes continuelles de la Pologne, de céder Kudak [Kodak] aux Polonais, et il fut stipulé que les Cosaques ne pourraient plus y demeurer, ni y envoyer des colonies ; que s'il s'y trouvait quelque établissement de Cosaques, il serait entièrement détruit ; mais cette ville fut rendue à ses anciens possesseurs lorsqu'ils rentrèrent sous la domination de la Russie.

Pendant tout le temps que ces Cosaques-Saporogues [Zaporogues] furent soumis au chan [Khan] de la Crimée, ils professèrent la religion grecque, religion qu'ils ont conservée jusqu'au moment de leur extinction. Dans leurs prières, ils demandaient toujours à Dieu la conservation de la santé des Czars [Tsars] qui sont de la foi chrétienne. Leur clergé était composé d'un archimandrite, envoyé par le patriarche grec, de prêtres et de diacres venus de la Grèce, de la Pologne et de divers endroits de la Petite-Russie.

Cependant la vie que les Cosaques menaient sous la domination du chan [Khan] de la Crimée, leur paraissait très malheureuse. Privés de cette liberté qu'ils avaient défendue avec tant d'ardeur, ils se trouvèrent plus mal que sous leurs anciens maîtres. D'ailleurs on leur avait enlevé leur artillerie dès le commencement de leur soumission, et on leur avait très expressément défendu de ne construire aucune espèce de fortifications, soit dans leur Sitch, soit aux environs. Il leur fut encore défendu de faire des courses dans la Russie, pour les empêcher de communiquer avec les sujets de cette puissance ; mais cette défense était à peu près inutile. En effet, la Russie, depuis la défection des Cosaques, ne les perdait presque pas de vue, elle avait posté le long des frontières de petits corps d'observation, avec les ordres les plus rigoureux de faire pendre sur le champ, comme traître, tout Cosaque qu'ils feraient prisonnier.

A tous ces sujets de mécontentement, s'en joignirent d'autres. Le chan [Khan] envoyait souvent des mursas et autres princes Tartares dans la Sitch, soit pour l'examiner, soit pour faire la revue des troupes ou pour quelque autre sujet. Les députés avaient pour le moins deux cents personnes à leur suite. Les frais de leur entretien étaient à charge aux Cosaques, qui cependant devaient les accueillir avec respect, et leur faire de magnifiques présents à leur départ. Irrités de tant d'extorsions, qui leur paraissaient d'autant plus dures qu'ils les comparaient souvent avec la liberté qu'on leur avait accordée en Russie, ils se décidèrent enfin à rentrer sous la domination des Czars [Tsars].

Lorsqu'ils se disposaient à l'exécution de ce dessein, quelques pêcheurs sur les bords du Dnieper [Dnipro], du côté de la Crimée, découvrirent un canon enfoncé dans la terre près d'un petit bourg nommé Karai-heben. Les pêcheurs en ayant fait leur rapport au coschevoi [Kochovyï], celui-ci se rendit sur le champ avec quelques Cosaques ; ayant déterré ce canon, ils en trouvèrent cinquante autres. Ils les tirèrent de la terre, et les cachèrent avec soin dans une de leurs cabanes d'hiver, de peur que les

Tartares ne les trouvent, et les gardèrent ainsi jusqu'au moment où ils rentrèrent sous la domination de la Russie, et alors, ils les distribuèrent dans leurs kurènes [Kurin].

Les Cosaques-Saporogues [Zaporogues], résolus enfin de se soustraire au joug insupportable des Tartares, envoyèrent à la cour de Russie des lettres aussi soumises qu'attendrissantes, dans lesquelles ils reconnaissaient leur crime, et en demandaient pardon, avec prière qu'on les reçût au nombre des fidèles sujets habitants de la Petite-Russie. Les Russes, croyant d'abord que ce n'était qu'une ruse, ne prêtèrent pas l'oreille à leurs demandes. Cependant comme ils virent avec quelle ardeur on les leur répétait, ils commencèrent à les croire sincères. L'impératrice Anne Iwanowna [Anna Ivanovna]²⁶⁰, bien aise de délivrer un peuple chrétien du joug des infidèles, les reçut en grâce, leur renouvela les anciens privilèges, et les Cosaques passèrent de nouveau sous la domination de leurs anciens maîtres.

CHAPITRE XIX

Depuis la soumission des Saporogues [Zaporogues] sous l'obéissance de la Russie, jusqu'à leur extinction.

En 1733, après la mort d'Auguste II, roi de Pologne, l'élection d'un successeur fit naître différentes factions qui appelèrent les puissances voisines au secours de la Pologne. Auguste III, soutenu par une armée russe, fut placé sur le trône, et les Polonais mécontents, demandèrent du secours au chan [Khan] avec prière de leur envoyer les Cosaques.

Cet évènement, dont les nouvelles furent publiées à Pétersbourg, dans le temps même que la députation des Cosaques y fit son séjour, rendit la cour un peu moins difficile à leurs prières. On leur fit dire que s'ils

²⁶⁰ Impératrice de Russie de 1730 à 1740.

voulaient incessamment rentrer dans l'obéissance, on oublierait leur infidélité, et qu'on leur permettrait même de suivre leur ancienne constitution. Les Cosaques tinrent conseil, et résolurent de faire, par écrit, l'aveu de leur crime et le serment d'être à jamais sujets de la Russie. Les députés étant revenus à Pétersbourg avec cet écrit, l'impératrice Anne pardonna aux Cosaques, leur rendit ses bonnes grâces et leurs anciennes immunités. Elle renvoya, avec les députés, un officier russe pour recevoir leur serment ; cet officier portait avec lui plusieurs milliers de roubles pour faire bâtir une nouvelle Sitch. Il fut reçu avec beaucoup de distinction ; le coschevoi [Kochovyï] et tous ses assistants vinrent à sa rencontre, plus de mille Cosaques étaient rangés en haie sur son chemin dans une longueur de deux verstes. A son approche on fit une décharge de l'artillerie et de plusieurs salves de mousqueterie. L'officier russe arrivé dans la principale habitation, se rendit à l'église ; le clergé vint au devant de lui avec les cérémonies ordinaires, et après être entré dans l'église au bruit du canon, on fit des prières pour la santé de l'impératrice. Les prières finies, il y eut grande assemblée dans laquelle on lut les lettres de l'impératrice, par lesquelles elle accordait aux Cosaques leur pardon et un entier oubli de tout ce qui s'était passé, leur rendant leurs anciennes constitutions, et les recevant au nombre de ses fidèles sujets.

Peu de temps après, arriva un ambassadeur du sultan turc avec un nombreux cortège. Il apportait de grosses sommes d'argent et de magnifiques présents, pour engager les Cosaques à ne pas quitter les Turcs ni les Tartares. Cet ambassadeur fut reçu par les Cosaques avec peu d'appareil. Lorsqu'il passa devant la Sitch, il fit tirer, pour signal de son arrivée un coup de canon, auquel les Cosaques répondirent par un pareil coup. Il présenta ensuite la lettre du sultan et plusieurs autres de l'hettman [Hetman] Orlick [Orlyk]. Aussitôt il y eut grande assemblée : l'officier russe, dont nous avons déjà parlé, y prit sa place, mais sans aucune cérémonie particulière. On commença par la lecture des lettres apportées par l'envoyé du sultan ; elles faisaient toutes mention du désir

qu'avaient les Turcs de faire rester les Cosaques dans leur parti ; elles renfermaient même plusieurs motifs pour les y engager, et spécialement la promesse d'une somme considérable pour leur paye annuelle. Après la lecture de ces lettres, les Cosaques commencèrent à charger d'imprécations leur hettman [Hetman], parce qu'il restait à Bender et qu'il avait embrassé la religion musulmane. Ils se rappelèrent toute la dureté avec laquelle ils avaient été traités par les Tartares ; puis ils s'écrièrent tous à la fois : « Nous sommes Chrétiens, c'est pourquoi nous sommes rentrés sous la domination de l'empire russe, auquel nous resterons inviolablement et éternellement attachés ». En même temps le coschevoï [Kochovyï], ses principaux assistants et les Cosaques les plus distingués, se tournèrent du côté de l'officier russe, et lui renouvelèrent leur assurance de soumission. Telle fut la fin de l'assemblée.

L'ambassadeur du sultan, voyant le peu de succès de sa mission et le changement des Cosaques, quitta tout de suite leur Sitch avec tous les Turcs et son équipage, qui consistait principalement en argent comptant et en autres choses précieuses. Les Cosaques lui donnèrent une réponse, par écrit, dans laquelle ils chargeaient d'injures leur hettman [Hetman] Orlick [Orlyk], le chan [Khan] des Tartares et tous les chefs des Turcs, pour la rigueur dont ils avaient usé à leur égard tant qu'ils étaient restés sous leur domination. Ils lui fixèrent encore un temps très court pour se retirer de la Sitch ; et comme ils savaient qu'il lui était impossible d'arriver sur les frontières dans le temps prescrit, quelques uns d'entre eux s'y rendirent, et à son passage lui enlevèrent le bagage dont il était chargé.

L'officier russe, ayant reçu le serment de fidélité de tous les Cosaques-Saporogues [Zaporogues], il quitta la Sitch, et on lui rendit à son départ les mêmes honneurs qu'à son arrivée.

L'ambassadeur turc, arrivé auprès du sultan, lui dit que les Cosaques-Saporogues [Zaporogues] s'étaient soumis à la Russie ; lui raconta de quelle manière tout s'était passé ; se plaignit de ce qu'on avait pillé son

bagage et négligé de lui rendre aucun honneur dans la Sitch. Aussitôt le sultan envoya ordre dans la Crimée et dans les pays voisins de se saisir de tous les Cosaques qu'on pourrait y trouver, et de les employer aux travaux les plus durs. Les Cosaques instruits par la cour de Russie du traitement qu'on faisait essayer à leurs compagnons, prirent leur revanche sur les Turcs et les Tartares, qui étaient dans la Sitch, et finirent par les massacrer tous à la fois.

Les Cosaques, voulant donner à la Russie une preuve de la sincérité de leur retour, entrèrent avec joie dans la guerre qu'elle faisait alors à la Pologne. Ils s'assemblèrent et formèrent une grande armée. Ils attaquèrent la Pologne et se signalèrent par les plus grands ravages. Aussi l'impératrice Anne les récompensa-t-elle magnifiquement.

Les Turcs, irrités d'avoir été abandonnés par les Cosaques-Saporogues [Zaporogues], leur envoyèrent une seconde ambassade, et ce député leur dit de la part du sultan : « Vous vous êtes soumis à la Russie, et c'est une démarche dont vous vous repentirez tôt ou tard. Les Russes ne vous ont jamais tenu parole, et vous ne devez pas vous attendre à un meilleur sort pour le temps à venir. Mais puisque vous voulez absolument vous soumettre à cette puissance, il est juste que vous abandonniez des terres qui m'appartiennent, et que je ne vous ai cédées que pour vivre sous mes lois. Puisque vous voulez vous soumettre à un autre, allez donc vivre dans ses états ». L'ambassadeur leur prouva en même temps par plusieurs cartes qu'il avait apportées avec lui, que le terrain sur lequel ils habitaient appartenait au grand-seigneur, et était une portion de son héritage. Mais il eut beau prouver, il n'y gagna rien. Les Cosaques répondirent qu'ils avaient des cartes qui prouvaient le contraire, et que ce terrain était à eux, puisque leurs ancêtres en avaient chassé les Turcs, les armes à la main. Ils ajoutèrent que jamais ils ne l'abandonneraient et qu'ils seraient toujours prêts à le défendre ; que le sultan ferait bien de ne plus leur envoyer d'ambassadeur puisque ces ministres ne venaient que pour les menacer ; qu'ils avaient toujours été braves, et qu'ils ne

cesseraient pas de l'être à l'arrivée des Turcs ; que si on leur envoyait une nouvelle ambassade, ils la regarderaient comme venant de la part de leurs ennemis et traiteraient les députés comme tels. Après cette réponse, l'ambassadeur se retira. Mais les Tartares, outrés du peu de cas qu'on avait fait de leurs avances, firent plus de dégâts que jamais sur la frontière de la Russie. Enfin, l'impératrice Anne s'étant plainte plusieurs fois de ces excursions, et n'ayant reçu aucune satisfaction, elle se vit obligée de déclarer la guerre aux Turcs. Cette guerre commença vers 1735, et les Cosaques s'y signalèrent par un grand nombre de belles actions.

En 1736, plusieurs milliers de Cosaques-Saporogues [Zaporogues], à pied et à cheval, se joignirent à l'armée russe, furent de toutes les expéditions dans la Crimée, sous le commandement des généraux russes, et contribuèrent beaucoup à la prise de Perekop, de Kinbourg [Kinburn], de Koslof [Coslov] et de Bagtschisarai [Bakhtchissaraï], résidence ordinaire du chan [Khan]. Partout ils se distinguèrent par leur valeur. Les généraux russes ne pouvaient trouver de termes assez forts pour faire valoir leur intrépidité et leur courage. Ces éloges décidèrent l'impératrice Anne, non seulement à leur faire des présents, mais encore à leur envoyer des lettres patentes pour les remercier de l'ardeur qu'ils montraient pour son service, pour les encourager à continuer de la servir avec zèle, et les assurer que, dans toutes les occasions, ils auraient des preuves de son affection et de sa bonne volonté. Ces lettres furent accompagnées d'un grand étendard aux armes de la Russie, de quatre autres plus petits, d'une queue de cheval garnie de drap d'or, d'un bâton de commandement en argent, d'un pirnatsch²⁶¹ d'argent doré, de plusieurs milliers de roubles pour être distribuées, et enfin d'un bâton de commandement pour leur coschevoï [Kochovyï].

²⁶¹ Ukr : *пірнач*. C'est une masse à ailettes. Comme la Boulava, c'est un symbole de commandement.

En 1737, les Cosaques-Saporogues [Zaporogues] allèrent avec les Russes attaquer Oczakof [Otchakiv]. On peut dire que c'est là surtout qu'ils ont donné des preuves de leur courage. Oczakof [Otchakiv] fut prise, et les Cosaques y firent un butin immense.

En 1738, sous le commandement des Russes, ils combattirent les Turcs près du Danube, et dans cette occasion ils ne furent pas moins utiles qu'à l'ordinaire.

L'année suivante les Cosaques-Saporogues [Zaporogues] divisèrent leurs troupes en trois corps, qui servirent sous le commandement de trois différents généraux russes. Le premier servit sous les ordres du feld-maréchal Munich [Münnich]²⁶², avec lequel il entra dans la Moldavie. Le second, sous le feld-maréchal comte de Lasczy, alla en Crimée ; et le troisième, sous le lieutenant-général de Stoffeln, s'embarqua sur les vaisseaux de guerre russes, pour harceler l'ennemi depuis Kisirkermen jusqu'à Oczakof [Otchakiv], et de là, jusqu'à la Mer Noire. Ces derniers furent ceux qui prirent le plus de vaisseaux aux Turcs.

Les trois corps de Cosaques se distinguèrent à l'envi, et rendirent aux Russes les services les plus signalés.

Pendant cinq ans, depuis 1735 jusqu'en 1740, ils firent autant de tort à l'ennemi, que de bien aux Russes. Plusieurs fois ils enlevèrent aux Turcs leurs vivres et leurs munitions, leurs chevaux et leur bétail, et les amenèrent au camp des Russes. La connaissance des langues turque et tartare les rendit doublement utiles. Elle les mit en état d'espionner l'ennemi, de découvrir l'état de ses troupes, et de donner aux généraux les avis les plus sûrs. L'impératrice, flattée de leur fidélité, les récompensa magnifiquement. Elle leur accorda de l'argent, des provisions et des

²⁶² Burckhardt Christoph von Münnich (1683-1767), d'origine allemande, il réformera l'armée russe, sera ensuite Premier Ministre, et sera finalement exilé en Sibérie.

distinctions honorables, et leur fit payer une somme pour aller à la découverte.

Les Cosaques-Saporogues [Zaporogues] vécurent ainsi dans la meilleure intelligence avec la Russie, depuis le règne d'Anne jusqu'à celui de l'impératrice actuelle, qui, en 1764, abolit la dignité d'hettman [Hetman] des Cosaques de l'Ukraine, conférée par l'impératrice Elisabeth à Cyrille [Kyrylo], comte de Rasumofski [Rozoumovsky]. Celui-ci fut obligé de renoncer à cette charge et de se contenter des revenus dont on le laissa jouir jusqu'à sa mort. A cette charge supprimée, l'impératrice substitua une commission composée de huit membres.

Lorsqu'en 1768, Mustapha, sultan turc, fit la guerre à la Russie pour soutenir la Pologne, les Cosaques-Saporogues [Zaporogues] se sont encore bien montrés, surtout lorsqu'ils avaient affaire aux Turcs, leurs anciens et implacables ennemis : intrépides, féconds en ruses, ils trompaient l'ennemi, le harcelaient, lui détruisaient ou enlevaient ses magasins ; mais tout cela, au lieu de leur gagner la confiance et l'affection de la cour de Russie, servit à accélérer leur ruine plutôt qu'on l'avait projetée. Dès qu'ils eurent affaibli les Turcs, et qu'ils les eurent obligés de faire la paix de Kainardge (Kütchück-Kajnardja), si glorieuse pour les Russes²⁶³, ceux-ci ne songèrent plus qu'à l'anéantissement de ceux qui avaient le plus contribué à leurs succès. Nous allons détailler cet événement dans le chapitre suivant.

²⁶³ Signé le 21 juillet 1774, le traité de Kütchück-Kajnardja donne les ports d'Azov et Kinburn à la Russie, la Crimée devient un protectorat russe et les navires russes peuvent naviguer en Mer Noire.

CHAPITRE XX

De l'anéantissement des Cosaques Saporogues [Zaporogues].

L'abolition de la charge d'hettman [Hetman] des Cosaques, l'érection faite en 1765 de la nouvelle Servie en gouvernement, l'ordre donné en 1767 au gouverneur de la Petite-Russie d'envoyer des députés de tous les corps, villes et villages de son gouvernement pour la formation d'un nouveau code de lois, la diminution de la liberté des paysans de l'Ukraine, l'impôt d'un rouble à lever sur chaque feu dans la Petite-Russie, la permission accordée aux gentilshommes de la Grande Russie d'acheter des terres dans la Petite, et à ceux de la Petite d'en acheter dans la Grande, les efforts si souvent renouvelés inutilement pour obliger les Cosaques-Saporogues [Zaporogues] à vivre mariés et en société régulière, le dessein formé par le collège de guerre à Saint-Pétersbourg, lorsque la milice manqua, pendant la dernière guerre, d'enrégimenter les Saporogues [Zaporogues], voilà les principales causes qui firent naître entre les Cosaques et la cour de Russie les brouilleries qui ont été suivies de la destruction de la Sitch des Cosaques-Saporogues [Zaporogues], et d'un très grand mécontentement parmi le reste des Cosaques de la Petite-Russie.

Les auteurs de la fameuse révolution, qui précipita Pierre III du trône de Russie, craignant de voir manquer leur projet, voulurent s'assurer des régiments des Gardes qui étaient à Saint-Pétersbourg. Ceux de Préobraschfenski [Préobrajensky] et de Semenofski [Semionovsky]²⁶⁴

²⁶⁴ Ces deux régiments de la garde impériale sont les plus anciens et furent créés par Pierre 1^{er} en 1683. Ils étaient réservés aux fils de nobles russes ayant prouvé leur fidélité totale au régime tsariste.

avaient déjà prêté foi et hommage. Celui d'Ismailoft [Izmaïlovski]²⁶⁵, dont le chef était le comte de Rasumofski [Rozoumovsky], hettman [Hetman] des Cosaques, restait indécis sur le parti qu'il devait prendre. Ce retardement fournit aux ennemis du comte une belle occasion de lui nuire. Tandis que l'impératrice, actuellement régnante, écartait avec soin tous ceux qui pouvaient s'opposer à la révolution qu'elle préparait, on lui donna de l'ombrage du comte Rasumofski [Rozoumovsky], et on lui conseilla de lui ôter sa charge d'hettman [Hetman], qui le rendait trop puissant et trop à craindre. Ce conseil fut cause, qu'un jour, l'impératrice dit au comte Cyrille Gregorovitsch Rasumofski [Kyrylo Grigorievitch Rozoumovsky] : « Votre charge d'hettman [Hetman] doit être assez lucrative, combien vous rapporte-t-elle par an ? » « De soixante à cent mille roubles » répondit le comte. « Eh bien seriez-vous fâché, reprit l'impératrice, que je voulusse être hettman [Hetman] moi-même, et que sans diminuer le revenu, je vous déchargeasse des soins qu'elle entraîne ? » Rasumofski [Rozoumovsky] embarrassé, fut obligé de consentir, et répondit : « Cela dépend de votre majesté ». Dès ce moment la charge fut supprimée. C'est ainsi que les uns le racontent ; d'autres disent que la crainte du pouvoir du comte Rasumofski [Rozoumovsky] ne fut qu'un motif accessoire, et que la vraie raison fut l'embarras que leur aurait donné un homme de tête dans l'exécution du projet formé d'anéantir les Cosaques-Saporogues et d'abolir les privilèges des autres Cosaques de l'Ukraine.

L'abolition de cette dignité, ou pour mieux dire la démission volontaire de l'hettman [Hetman] Rasumofski [Rozoumovsky], qui enlevait en même temps aux Cosaques leur principal chef et le plus beau de leurs privilèges, celui de se choisir un chef parmi leurs égaux, les inquiéta fort, et ne fit que les rendre plus attentifs à examiner toutes les démarches de la cour de Russie, dont ils voyaient facilement qu'ils n'avaient rien que de

²⁶⁵ Le troisième régiment de la garde impériale, créé en 1730. Rozoumovsky dirigera ce régiment de 1745 à 1796. Au moment du coup d'Etat de Catherine II, seuls ces régiments existaient.

fâcheux à attendre. Ils regardaient avec encore plus de peine qu'auparavant les établissements faits dans la nouvelle Servie. Les Russes y avaient cantonné des régiments de hussards qui cultivaient la terre, et étaient en même temps chargés de s'opposer aux courses des Tartares ; mais ce n'était pas sous ce point de vue que les Cosaques les voyaient. Ces hussards n'étaient à leurs yeux que des troupes régulières placées dans leur voisinage, pour les envelopper et les anéantir quand il plairait à la Russie. Comme le pays de ces nouveaux venus avait de tout temps appartenu aux Cosaques-Saporogues [Zaporogues], ils ne cessaient de se plaindre de ce qu'on leur enlevait leurs terres ; et cependant la cour soutenait toujours les hussards contre les Cosaques. Cette conduite mit entre ces derniers et la Russie le plus grand froid, qui fut encore augmenté par la dureté avec laquelle on les traita, par rapport à l'ordre d'envoyer des députés pour la formation d'un code de lois. Comme on voulait les y forcer, ils s'adressèrent au feld-maréchal Rumanzof [Roumiantsev]²⁶⁶ pour lui faire des remontrances, qui portaient que de temps immémorial ils se gouvernaient suivant leurs coutumes et les lois de Magdebourg ; que ces lois leur convenaient parfaitement ainsi qu'à leur pays ; que les souverains de la Russie leur avaient accordé solennellement la permission de les suivre ; qu'en conséquence, ils demandaient à être exemptés de l'obligation de contribuer à la formation d'un nouveau code. Mais le gouverneur, suivant les ordres qu'il en avait reçus, fit enchaîner les députés, et les fit transporter à Saint-Pétersbourg où ils moururent presque tous en prison, de faim et de froid.

Ce ne fut pas là les seuls coups qu'on porta aux Cosaques. La cour de Russie étonna l'Europe en demandant à la société d'agriculture et de commerce de Saint-Pétersbourg, s'il était plus avantageux que les paysans restassent serfs ou fussent affranchis. Cependant, en attendant la réponse, elle fit tous ses efforts pour détruire la liberté dont avaient

²⁶⁶ Piotr Alexandrovitch Roumiantsev (1725-1796), il sera gouverneur de l'Ukraine, alors Petite-Russie, tout au long du règne de Catherine II.

joui jusqu'alors les paysans de la Petite-Russie. Ils avaient toujours eu le droit d'abandonner un seigneur chez lequel ils se trouvaient mal, pour aller s'engager chez un autre ; mais la cour le défendit par une ordonnance qui enjoignait aux paysans de la Petite-Russie de rester à l'avenir sur le terrain sur lequel ils se trouvaient. S'ils avaient quelques plaintes à faire de leurs seigneurs, ils devaient, suivant la même ordonnance, les porter devant les juges et en attendre justice. Ils ne tardèrent pas à reconnaître, par leur expérience, que le plus fort écrase toujours le plus faible. Si un paysan intentait un procès contre son seigneur, ou ce procès ne finissait jamais, ou s'il finissait, c'était toujours par des coups de bâton qu'on lui distribuait, quelque bon droit qu'il eût. Loin de diminuer ce joug de fer, ils le sentaient s'appesantir de jour en jour. L'ordonnance, dont nous venons de parler, fut bientôt après suivie d'une autre, qui taxait chaque feu à un rouble par an. L'effet de cette ordonnance, qui découvrit entièrement les desseins de la cour, fut de faire émigrer plus de six mille paysans de la Petite-Russie en Pologne. Enfin, on les obligea de payer la capitation comme les paysans de la Grande-Russie.

Ce ne fut pas tout. Afin que l'Ukraine fut mise sur le même pied que la Grande-Russie, on tâcha d'y introduire peu à peu toutes les coutumes de la métropole. Il fut ordonné que les nobles de la Grande-Russie pourraient acheter des terres dans la Petite, et réciproquement, que ceux de la Petite pourraient en acheter dans la Grande. C'était violer ouvertement les privilèges des Cosaques de l'Ukraine, qui, seuls, pouvaient posséder des terres dans la Petite-Russie. Il n'y avait d'exception que pour les Juifs qui s'étaient convertis à la religion grecque et pour les fils de prêtres, car il n'y en avait pas pour les prêtres mêmes.

Ce qui aigrit plus encore les habitants de la Petite-Russie, c'est, qu'après avoir été obligés de renoncer à tant de privilèges précieux, qui leur avaient coûté tant de sang pour les conserver, et que depuis le czar

Alexis Michailowitsch [Alexis Mikhaïlovitch], tous les Czars [Tsars] et empereurs de la Russie leur avaient confirmés solennellement, ils se virent encore obligés de renoncer au dernier de leurs privilèges. En 1773, la cour de Russie établit à Gluchof [Hloukhiv], résidence du dernier hettman [Hetman], un collège de justice, qui porte le nom de collège de la Petite-Russie, dont le président actuel est le feld-maréchal comte de Rumanzof [Roumiantsev], gouverneur-général de cette province.

Les membres de ce collège doivent être Russes et Cosaques à nombre égal. Ils jugent en dernier ressort les causes juridiques ordinaires ; mais, dans les affaires majeures, on peut appeler des jugements de ce tribunal au troisième département du sénat. Par là ils furent obligés de renoncer à leur dernier privilège, celui d'être jugés par leurs compatriotes, suivant les lois de Magdebourg, inconnues pour la plus grande partie aux nouveaux juges qu'on leur avait envoyés.

On renouvela aussi les anciennes tentatives auprès des Cosaques-Saporogues [Zaporogues] pour les engager à se marier²⁶⁷ ; mais elles n'eurent pas plus de succès qu'auparavant. Ils éloignaient d'eux l'embarras que cause une famille, en disant que cela ne pourrait qu'amollir leur courage, et les rendre pusillanimes et incapables de combattre. Quand on voulut les enrégimenter, ils répondirent que leur discipline militaire était préférable à toute autre, qu'ils avaient assez souvent combattu, et avec assez de succès, sans être enrégimentés, pour ne point consentir à l'être actuellement, que cela était contre leurs privilèges, contre ces mêmes privilèges qu'avaient confirmés authentiquement les souverains russes, dont la parole semblait devoir être sacrée.

²⁶⁷ Encore une fausse information de la propagande russe : les Cosaques étaient pour la plupart mariés, mais ne pouvaient emmener leurs femmes à la Sitch. Cette excuse fut invoquée pour détruire la Sitch cosaque, en accusant les Zaporogues de pratiquer la sodomie.

La cour de Russie, craignant que le mécontentement occasionné par toutes ses démarches, n'entraînât tôt ou tard une révolution, résolut d'anéantir un peuple qui lui donnait de telles craintes. C'est dans cette vue que Catherine II rendit une ordonnance qui mérite d'être rapportée en entier. Elle est conçue en ces termes :

« Nous, Catherine II, par la grâce de Dieu, impératrice et autocratrice de toutes les Russies, etc. etc.

« Nous avons voulu notifier par les présentes à tous nos fidèles sujets dans l'étendue de notre empire, que la Sitch des Cosaques, connus sous le nom de Saporogues [Zaporogues], a été enfin entièrement anéantie, à cause de l'inquiétude que nous causait la désobéissance de cette nation à nos ordres suprêmes.

« Nous n'avons pas voulu nous porter à cette résolution que la nécessité nous a fait prendre, et qui est si contraire à notre clémence naturelle, avant d'avoir épuisé tous les moyens de douceur et d'indulgence, afin de constater d'autant plus évidemment la grandeur de leurs fautes, et combien ils méritaient notre juste animadversion et toute la sévérité de la justice dont le maintien nous a été confié.

« Nous ne ferons point mention ici des plaintes qui ont été portées devant notre trône, par les puissances voisines, au sujet des invasions et du pillage que les Saporogues [Zaporogues] exerçaient continuellement sur leurs frontières ; nous ne rapportons que les commencements et l'origine de ces peuples, ainsi que les preuves de l'audacieux mépris qu'ils ont montré pour notre pouvoir monarchique, et des violences qu'ils ont commises contre leurs propres concitoyens, nos sujets.

« Les écrivains, qui ont parlé des anciens évènements de notre patrie, peuvent aisément apprendre à tous ceux qui désireront s'en instruire, que les Cosaques-Saporogues [Zaporogues] n'ont été qu'une partie des Cosaques de la Petite-Russie, qui s'étaient séparés de leur nation par des mœurs et des coutumes particulières. Ces derniers restèrent dans leurs anciennes demeures, et sont encore aujourd'hui et seront toujours des citoyens utiles. Les Saporogues [Zaporogues], au contraire, se retirèrent de leur pays, et s'établirent au-delà des cataractes dans les contrées où ci-devant, comme la situation même de ces endroits le demandait, il ne s'était trouvé que quelques bandes militaires pour empêcher les incursions des Tartares. Ce fut ici que s'étant accrus peu à peu, ils

formèrent enfin un établissement politique qui leur était propre, aussi singulier que contraire aux vues du Créateur, qui tendent à favoriser et à bénir la propagation de l'espèce humaine. Au commencement, il avait été défendu aux Cosaques, envoyés de l'Ukraine dans le voisinage des cataractes du Dnieper pour la garde nécessaire et utile de ces provinces, et qui se relevaient de temps en temps, d'y emmener avec eux leurs femmes et leurs enfants, afin qu'ils ne fussent point exposés sans nécessité au danger de la captivité, et d'autant moins distraits de leurs devoirs par les embarras domestiques. Ce règlement donna lieu à quelques uns d'entre eux de s'accoutumer si fort à une vie oisive, célibataire et indécente, qu'à la longue ils s'en firent une loi, oubliant en même temps leur pays natal pour rester toujours dans la Sitch, et y vivre selon leur caprice et leur bon plaisir.

« Le nombre de ces Cosaques néanmoins n'était pas considérable jusqu'au temps que la Petite-Russie fut réunie à l'empire russe, comme il paraît par les négociations des boyars russes avec l'envoyé de l'hettman [Hetman] Chmelniczki [Khmelnysky] ; car, sur la demande du ministre tsariste, « pourquoi les Saporogues [Zaporogues] n'avaient pas encore prêté le serment de fidélité ? », l'envoyé de l'hettman [Hetman] répondit : « Les Saporogues [Zaporogues] sont un peuple pauvre et de très peu d'importance ». Cependant comme ces Cosaques, en suivant leur institution et vivant sans femmes, devaient bientôt voir éteindre leur race, ils commencèrent d'incorporer, dans leur condamnable société, des gens de toute espèce sans distinction d'origine, de langue ni de religion ; et de cette manière ils se maintinrent jusqu'à leur extinction actuelle.

« Un corps politique de ce genre, dont les membres étaient si différents, qui se séparait du reste du monde et de toute liaison sociale, qui vivait du pillage qu'il exerçait contre les peuples voisins avec lesquels nous sommes liés par les nœuds sacrés de l'amitié et de la paix, qui était dans l'usage de consacrer dans le temple de l'Être-Suprême, auquel le brigandage est en horreur, une partie de ce qu'il avait acquis en trempant ses mains dans le sang et l'injustice ; qui enfin lorsque les moyens de piller lui étaient ôtés, vivait dans l'oisiveté la plus absolue, la débauche la plus honteuse et les vices les plus pernicieux ; un tel corps n'était point utile à la patrie et ne saurait l'être jamais.

« Quant à ses délits divers, que nous ne pouvons punir assez sévèrement, ils consistent principalement dans ceux-ci :

« I. Quand même que nous voudrions oublier leurs anciens écarts et leur conduite parjure à l'égard de l'obéissance qu'ils nous devaient, conduite aussi préjudiciable que digne de châtement, nous ne pourrions cependant passer sous silence l'audace avec laquelle, durant les dix dernières années, et encore tout récemment, ils ont fait des usurpations sur leurs voisins, et se sont appropriés, non seulement, les districts que nous avons conquis pendant la dernière guerre sur la Porte Ottomane, mais aussi ceux du gouvernement de la Nouvelle-Russie, que nous avons fait occuper par des colonies ; et cela sous prétexte que les uns et les autres leur avaient appartenu de toute ancienneté. Le contraire est universellement connu. Le premier de ces pays n'a jamais appartenu à personne qu'à la république de Pologne, et n'a par conséquent pu lui être ravi. Quant à l'autre, il fait à la vérité partie de la Petite-Russie, mais il n'a jamais appartenu en propre aux Cosaques-Saporogues [Zaporogues], et même il n'a pu leur appartenir, puisque leur institution primitive est dénuée de toutes lois, et par conséquent aussi leur possession de tout droit de propriété. Dans les contrées où ils se sont d'abord fixés, on ne faisait que les souffrir à la place des troupes réglées qu'on avait ci-devant coutume d'y envoyer ; et par conséquent les terres, qui ont toujours appartenu au gouvernement de la Nouvelle-Russie, et qui étant restées incultes, étaient aussi propres à la demeure des hommes qu'à la protection des frontières, ont pu être assignées à des gens également capables des travaux de l'agriculture et du service militaire.

« II. Ils ont eu la hardiesse, non seulement de s'opposer à l'arpentage, que nous avons ordonné, de ces districts du gouvernement de la Nouvelle-Russie qu'ils s'étaient appropriés, et d'attenter à la vie des officiers envoyés à cet effet, mais aussi d'y bâtir, de leur autorité privée, des habitations particulières, et même de soumettre environ huit mille personnes des deux sexes, appartenant aux régiments de hussards et de piquiers qui y avaient été établis, soit en les emmenant par force, ou en les contraignant par la dévastation et l'inquiétude causée à leurs demeures, de passer sous la domination des Saporogues [Zaporogues].

« III. Ils ont causé aux seuls habitants de la Nouvelle-Russie, par des brigandages et des incursions durant les vingt dernières années, c'est-à-dire, depuis 1755 jusqu'à présent, une perte de plusieurs milliers de roubles.

« IV. Ils n'ont pas craint d'occuper par leurs habitations le pays récemment acquis par le traité de paix entre le Dnieper [Dnipro] et le Bog [Bouh], de s'approprier et de soumettre les habitants qui y avaient été récemment transférés, appartenant au régiment des hussards de Moldavie ; ils ont même enfin poussé leur délire jusqu'à s'assembler à main armée, pour revendiquer ces districts du gouvernement de la Nouvelle-Russie, à la possession desquels ils prétendaient être autorisés, quoique, par nos lettres-patentes du 22 mai de l'année 1774, en vertu desquelles ils devaient envoyer des députés à notre cour pour représenter leurs droits, nous leur eussions ordonné de s'abstenir de toute violence, et de laisser en repos tous les endroits déjà actuellement habités et tous ceux qui les occupaient.

« V. Au mépris de la défense faite à différentes reprises par nos commandants, ils ont non seulement reçu parmi eux des Cosaques déserteurs de notre service, mais ils ont aussi induit par différents artifices, des hommes mariés de la Petite-Russie qui avaient des ménages fixes, à se retirer chez eux, uniquement dans la vue de les soumettre et d'introduire ainsi dans leur domination une agriculture propre ; ce qui leur a aussi réussi, au point qu'on trouve aujourd'hui dans les contrées qui ont appartenu ci-devant au domaine des Saporogues [Zaporogues] cinquante mille hommes qui s'occupent des travaux de la campagne.

« VI. Enfin les Saporogues [Zaporogues] ont porté leur audace si loin, qu'ils ont même commencé de s'approprier des districts, qui de tout temps ont appartenu aux Cosaques du Don, auxquels nous sommes particulièrement affectionnés, et que nous honorons de notre grâce spéciale, à cause de leur fidélité, de leur bravoure et de leur façon de vivre honnête. Ils ont en même temps défendu aux Cosaques du Don de profiter des terres qui depuis longtemps avaient fait partie de leur domaine. Tout homme raisonnable peut aisément concevoir les desseins artificieux que les Saporogues [Zaporogues] avaient en tout ceci, de même que le préjudice qui en devait résulter pour tout l'empire, sans qu'il soit nécessaire d'ajouter, qu'au commencement de la dernière guerre avec la Porte Ottomane, plusieurs d'entre les Cosaques-Saporogues [Zaporogues] perdirent tellement de vue toute la piété et la fidélité qu'ils nous devaient à nous et à la patrie, qu'ils résolurent de se ranger du côté de l'ennemi ; ils n'avertirent pas nos troupes de

l'approche du chan [Khan] de la Crimée, et ne s'opposèrent pas du tout à sa marche vers les frontières, quoiqu'ils fussent assez forts pour le faire avec succès.

« Après avoir pris en sérieuse considération toutes ces circonstances, nous nous sommes trouvés obligés envers Dieu, envers notre empire et envers tout le genre humain, d'anéantir la Sitch des Saporogues [Zaporogues] et les Cosaques qui en portent le nom. En conséquence, le sieur Tekeli²⁶⁸, notre lieutenant-général avec les troupes que nous lui avions confiées, a enfermé et pris ladite Sitch dans le meilleur ordre possible, avec une parfaite tranquillité, et sans aucune résistance de la part des Cosaques, vu qu'ils n'aperçurent les troupes qui s'approchaient d'eux, qu'au moment qu'elles les avaient déjà environnés de toutes parts ; comme aussi nous avons spécialement ordonné au dit commandant d'exécuter sa commission de la manière la plus paisible, et, s'il se pouvait, sans effusion de sang.

« Ayant donc voulu instruire nos fidèles et bien aimés sujets de toutes ces circonstances, nous leur notifions en même temps, qu'actuellement la Sitch des Cosaques-Saporogues [Zaporogues] n'existe plus, suivant son ancienne institution ; que par conséquent, les Cosaques de ce nom sont aussi éteints à jamais, et qu'en revanche nous destinons ces contrées et les avantages dont la nature les a pourvues, à des habitants honnêtes et utiles à la patrie, qui seront censés appartenir au gouvernement de la Nouvelle-Russie, et pour le nouvel établissement desquels les commandants de ce pays auront un soin tout particulier.

« Au reste, suivant les mouvements de l'humanité, qui tâche constamment de détourner la punition, même de ceux qui l'ont méritée, nous permettons et ordonnons très gracieusement de renvoyer à leurs villes natales tous ceux qui ne voudront pas mener, dans les endroits où ils se trouvent actuellement, une vie fixe et réglée, enjoignons de donner des terres, pour y établir une demeure permanente, à tous ceux qui souhaiteront d'y exercer l'agriculture.

« Voulons, de plus, que notre grâce impériale soit assurée à tous les chefs et officiers des Cosaques qui auront rempli leur devoir au service, et auront un bon témoignage de la part des commandants de nos

²⁶⁸ Piotr Abrahamovitch Teleki (Rus : *Петр Авраамович Текели*, 1720-1792), général russe d'origine serbe. Il sera décoré de l'Ordre de Saint Alexandre Nevsky, pour ses actions contre les Zaporogues en 1775.

armées ; ordonnons même qu'il leur soit donné des titres d'honneur à proportion de leurs services et de leur caractère.

« Donné à Moscou, le 14 août 1775, et de notre règne le quatorzième.

« Signé, Catherine ».

CHAPITRE XXI

Des anciennes demeures des Cosaques-Saporogues [Zaporogues], qui formaient ce qu'ils appelaient leur Sitch.

I. La première de leurs demeures avait été Sednef [Sedniv]²⁶⁹, éloignée de 30 verstes de la rivière Kanef [Kaniv].

II. Kanef [Kaniv], située en-deçà de Perejaslavl [Pereïaslav] de l'autre côté du Dnieper [Dnipro].

III. Perewoloschna [Perevolochna]²⁷⁰.

IV. Chortiza [Khortytsia]²⁷¹, île située au-dessous des cataractes libres, à une distance de six cents quinze verstes. Sa longueur est de douze verstes, et sa largeur de deux et demi. D'un côté est le Dnieper [Dnipro], et de l'autre la rivière de Chortiza [Khortytsia], qui vient de l'embouchure du Dnieper [Dnipro].

²⁶⁹ Ukr : **Седнів**. Oblast de Tchernihiv (Ukraine).

²⁷⁰ Ces trois premiers établissements cosaques ne sont généralement pas considérés comme des Sitch.

²⁷¹ Considérée comme la première Sitch, elle fut fondée par le prince Dmytro Vychnevetsky, surnommé Baïda, elle exista de 1555 à 1557.

V. Tokomanovka [Tomakivka]²⁷², située entre Chortiza [Khortytsia] et l'ancienne Sitch.

VI. Mikitina [ou Nikopol]²⁷³, ce bourg est situé sur le bord de la rivière à droite vis-à-vis d'une muraille de pierre. Il y a près de ce bourg un retranchement fort ancien, fait par les Russes, lorsqu'ils allèrent faire la guerre au chan [Khan] de la Crimée.

VII. L'ancienne Sitch, située sur le Dnieper [Dniro], près de la petite rivière de Tchergomlik [Tchortomlyk]. Cette Sitch fut fondée dans le temps où les Cosaques-Saporogues [Zaporogues] étaient encore sous la protection de la Pologne²⁷⁴.

VIII. Kamenka [Kam'yanka], située à trente verstes au-dessus de Kisikermen, à la droite du Dnieper [Dniro]. La petite rivière de Kamenka [Kam'yanka] sort de la petite rivière d'Ingulez [Ingulets], à dix verstes du Dnieper [Dniro]²⁷⁵.

IX. Oleschki [Oleshki], située au-dessus d'Alexandre Schanz [Oleshki, aujourd'hui, Tsiouroupyk], vers la Crimée, dans les sables qui sont près du Dnieper [Dniro]²⁷⁶.

X. La Nouvelle Sitch, sur la rivière de Podpolna [Pidpilna], et éloignée de sept verstes de l'ancienne Sitch²⁷⁷

²⁷² Cette Sitch exista de 1564 à 1593, basée sur l'île du Dniro du même nom.

²⁷³ Cette Sitch exista de 1639 à 1652 près de la ville de Mikitina, l'actuelle Nikopol. Entre les Sitch de Tomokivka et de Mikitina, exista la Sitch de Bazavluk, de 1593 à 1638, sur l'île du même nom.

²⁷⁴ Fondée en 1652, elle fut détruite par les Russes en 1709 pour punir les Zaporogues d'avoir choisi le camp de Mazeppa. Cet emplacement était connu des Cosaques, dès la fin du XVIème siècle. Elle est appelée vieille Sitch car c'est celle qui dura le plus longtemps.

²⁷⁵ Cette Sitch fut créée par les Zaporogues en exil sur les terres du Khan de Crimée en 1709, mais détruite par les Russes dès 1711. Puis les Cosaques se réinstallèrent à cet endroit de 1728 à 1734.

²⁷⁶ Cette Sitch exista de 1711 à 1728.

CHAPITRE XXII

De la manière dont la société des Cosaques Saporogues [Zaporogues] recevait de nouveaux Cosaques, et de leur nom.

Les Cosaques-Saporogues [Zaporogues] ne recevaient pas de femmes dans leur Sitch. De peur qu'elles ne les portent à se distraire de leurs occupations, ou n'affaiblissent en eux le goût de la guerre, il avait été portée une loi qui interdisait aux femmes toute entrée sur leurs terres. Ils craignaient en outre que la vue d'une femme ne les engage à partager avec elle les soins du ménage et ne les avilissent.

Leurs lois avaient quelque rapport avec celles des chevaliers de Malte, et plus encore avec celles des francs-archers, établis, en France par Charles VII. Les francs-archers étaient des hommes choisis dans toutes les paroisses du royaume, qui au premier ordre du roi, devaient se trouver au rendez-vous qui leur était assigné pour servir à la guerre, et qui, moyennant ce service, étaient exempts de toutes charges et impositions.

Pour compléter leur nombre, qui avait diminué considérablement, les Cosaques recevaient tous les déserteurs, de sorte qu'on trouvait parmi eux des gens de toutes les nations et de toutes les sectes chrétiennes. Ils engageaient même indifféremment tous les voyageurs à se faire inscrire comme Cosaques. Ils enrôlaient des hommes dans la Russie²⁷⁸, la Volhynie, la Podolie et ailleurs. Ils enlevaient secrètement les enfants mâles des environs, les caressaient et les transportaient dans leur Sitch, où ils les élevaient dans leurs coutumes et leur manière de vivre.

²⁷⁷ Cette Sitch exista de 1734 à 1775, du retour des Zaporogues sous la protection russe à leur anéantissement.

²⁷⁸ Comprendre l'Ukraine.

Comme anciennement les Cosaques, dont nous donnons l'histoire, n'avaient pour demeure qu'une seule ville, où leur hettman [Hetman] faisait sa résidence, vers les porogues ou cataractes du Borysthène [Dniπρο], ils reçurent de là le nom de Saporogues [Zaporogues], qui fut ajouté à celui de Cosaques, pour les distinguer des Cosaques qui habitent dans la Petite-Russie, et de ceux qui sont voisins du Don ou Tanais.

Porogue est un mot russe, qui signifie une cataracte ou une pierre de roche. Le Dnieper [Dniπρο], à la distance de cinquante lieues au-dessus de son embouchure, est traversé de rochers qui, se mêlant et s'entrejoignant, font comme une digue au milieu de son lit : c'est ce qui en rend la navigation impossible, et ôte à l'Ukraine le moyen de s'enrichir par le transport qu'elle pourrait faire à Constantinople de ses blés et de toutes sortes de denrées dont elle abonde autant que quelque pays que ce soit. Quelques uns de ces rochers sont à fleur d'eau, d'autres s'élèvent au-dessus des eaux de six, huit et dix pieds. Cette inégalité forme diverses cascades que les Cosaques passent dans leurs petits bateaux, mais avec beaucoup de danger. Il y a treize de ces cascades, dont quelques unes ont douze et quinze pieds, quand les eaux sont basses. Il faut les avoir passées pour être reconnu vrai Cosaque-Saporogue [Zaporogue], et avoir par conséquent fait un voyage sur la mer Noire : c'est un trait de ressemblance avec les chevaliers de Malte qui, pour pouvoir prétendre aux dignités de l'ordre, sont obligés de faire leur caravane.

Les autres Cosaques-Saporogues [Zaporogues] vivent dans des Kochs. Cependant le nombre de ces Kochs et de chefs de Koch [Kochovyi] ne peut pas être fixé au juste, parce que, comme nous l'avons déjà remarqué, ils reçoivent parmi eux des gens de toute espèce, qui restent autant qu'ils veulent, sans qu'on tienne de journal où il soit marqué exactement combien il y a de monde qui s'en va où vient, et que de plus il y en a un bon nombre, qui demeure dans des cabanes d'hiver, bien éloigné de la Sitch. Là ils s'occupent de la pêche et de la chasse, et

souvent ils ne retournent dans la Sitch qu'au bout de deux ans. Plusieurs autres entreprennent des voyages en Pologne et aux frontières de la Turquie, pour aller marauder et piller sans en demander la permission à leurs chefs. De ceux-ci, les uns sont tués, d'autres faits prisonniers, ou périssent de quelque autre manière.

Lorsque les anciens, et pour ainsi dire les véritables Cosaques, ont des richesses, des habits et de l'argent comptant, et qu'ils ont envie d'aller dans la Petite-Russie ou en Pologne pour des objets de commerce, ils demandent un passeport signé du coschevoï [Kochovyï], et scellé du sceau des Cosaques. Il leur arrive même fort souvent d'emporter tout ce qu'ils ont pour aller se marier dans la Petite-Russie ou en Pologne, et y passer le reste de leurs jours.

CHAPITRE XXIII

Des principaux chefs des Cosaques-Saporogues [Zaporogues].

Les principaux chefs des Cosaques-Saporogues [Zaporogues] résidaient presque toujours dans la Sitch. Voici leurs noms : l'attaman coschevoï [Kochovyï Otaman], l'auditeur-général, le secrétaire-général, le jesaul [Osavoul] ou aide-de-camp-général.

Leurs assistants particuliers furent : Un secrétaire particulier qui dépendait du secrétaire-général, un ingénieur chargé de l'inspection de l'artillerie, un aide-de-camp, un timbalier. Lorsque quelqu'un de ces chefs est à la tête de quelque expédition particulière, on élit une personne qui remplit sa place dans la Sitch jusqu'à son retour.

Un grand nombre de Cosaques-Saporogues [Zaporogues] s'étant établis auprès de la rivière de Samara, chaque Sitch consentit qu'on

choisisse les personnes suivantes pour les gouverner : Un serdjuk ou colonel, un secrétaire, un aide-de-camp.

Pour ce qui regarde les habitations des Cosaques-Saporogues [Zaporogues], il y avait, dans la Sitch même, un château, et dans ce château une église où le service divin se faisait selon le rite grec. De ce château dépendaient trente -huit kurènes [Kurins], dans lesquelles les Cosaques étaient partagés en différentes tribus. Dans chaque kurène [Kurin] il y avait un attaman [Otaman] duquel dépendaient tous les Cosaques qui y étaient établis. On sera bien aise sans doute de voir ici les noms de ces kurènes [Kurins] :

1. Le Kurin nommé Levuschkovskoi [Levytchkivs'kyi].
2. Le Kurin nommé Diatkovskoi [Dyatkivs'kyi].
3. Le Kurin nommé Glaskunovskoi [Hlaskunivs'kyi].
4. Le Kurin nommé Bruchovezkoi [Brukhovets'skyi].
5. Le Kurin nommé Vedmedevskoi [Vedmedivs'kyi]
6. Le Kurin nommé Blatnirovskoi [Blatnirovs'kyi].
7. Le Kurin nommé Paschkovskoi [Pachkovs'kyi].
8. Le Kurin nommé Kuschtschevskoi [Kushchevs'kyi].
9. Le Kurin nommé Kislakivskoi [Kyslyakivs'kyi].
10. Le Kurin nommé Ivanovskoi [Ivanivs'kyi].
11. Le Kurin nommé Konelevskoi [Konelevs'kyi].
12. Le Kurin nommé Serjejevskoi [Serhyivs'kyi].
13. Le Kurin nommé Donskoi [Dons'kyi].
14. Le Kurin nommé Krilovskoi [Krylovs'kyi].

15. Le Kurin nommé Konevskoi [Konevs'kyi].
16. Le Kurin nommé Baturinskoi [Batourins'kyi].
17. Le Kurin nommé Popovitshevskoi [Popovytchevs'skyi].
18. Le Kurin nommé Vasurinskoi [Vasyuryns'kyi].
19. Le Kurin nommé Nesamicheskoi [Nezamtches'kyi].
20. Le Kurin nommé Irklujevskoi [Irkliivs'kyi].
21. Le Kurin nommé Tscherbinoovskoi [Chtcherbynivs'kyi].
22. Le Kurin nommé Tataroovskoi [Tatarivs'kyi].
23. Le Kurin nommé Skurenskoi [Skurens'kyi].
24. Le Kurin nommé Kurinnivskoi [Kurenivs'kyi].
25. Le Kurin nommé Rogovskoi [Rohovs'kyi].
26. Le Kurin nommé Korsunovskoi [Korsunovs'kyi].
27. Le Kurin nommé Kanibalotskoi [Kanibalots'kyi].
28. Le Kurin nommée Gumanskoi [Humans'kyi].
29. Le Kurin nommé Devianzovskoi [Dev'yanzovs'kyi].
30. Le Kurin nommé Sterlievskoi [Sterliivs'kyi].
31. Le Kurin nommé Steplevskoi [Steplivs'kyi].
32. Le Kurin nommé Scheralevskoi [Cheraliivs'kyi].
33. Le Kurin nommé Perejaflavskoi [Pereiaslavs'kyi].
34. Le Kurin nommé Pultavskoi [Poltavs'kyi].
35. Le Kurin nommé Mischastovskoi [Mychastivs'kyi].

36. Le Kurin nommé Minskoi [Mins'kyi].

37. Le Kurin nommé Timoichevskoi [Tymochivs'kyi].

38. Le Kurin nommé Velitschovskoi [Velytchkovs'kyi].

CHAPITRE XXIV

Des assemblées des Cosaques-Saporogues [Zaporogues] en conseil.

Le conseil des Cosaques s'assemblait, tous les ans, le premier jour du mois de janvier. C'est dans ce conseil qu'on partageait les rivières et les campagnes, depuis les cataractes jusqu'à la rivière de Bog [Bouh].

Ce conseil se tenait ordinairement l'après-midi sur les ordres du coschevoi [Kochovyï] : le timbalier donnait le signal, du milieu du château près de l'église ; en même temps, le coschevoi [Kochovyï] prenait l'étendard et le portait à côté de l'église, dans un endroit marqué. Au bruit de la timbale, tous les Cosaques s'assemblaient. Le timbalier ayant répété jusqu'à trois fois le signal, le coschevoi [Kochovyï] arrivait avec son bâton de commandement, la seule marque de sa dignité, l'auditeur-général avec le sceau des Cosaques, le secrétaire avec son écritoire, et l'aide-de-camp avec un petit bâton. A leur arrivée on battait la timbale en leur honneur. Ils venaient sans chapeau se placer au milieu de l'assemblée qu'ils saluaient de quatre côtés. Ensuite le coschevoi [Kochovyï], s'adressant aux Cosaques, leur disait : « Jeunes gens, voici le jour auquel nous célébrons le renouvellement de l'année ; suivant nos anciennes coutumes, nous devons aujourd'hui partager les rivières et les campagnes ». Après cela on partageait le terrain appartenant aux Cosaques, en autant de parties qu'il y avait de kurènes [Kurins]. On mêlait les lots, et chaque kurène [Kurin] en tirait un. Chaque

kurène [Kurin] jouissait ensuite pendant l'année entière du lot qui lui était échu, et jamais un Cosaque d'un kurène [Kurin] ne pouvait aller chasser ou pêcher sur le terrain d'une autre, sans en avoir reçu une permission spéciale. Ce partage fait, tous les attamans [Otamans] et tous les Cosaques qui étaient âgés ou raisonnables, se retiraient chez eux, mais la canaille et le petit peuple restait en place. Le coschevoi [Kochovyï], reprenant la parole, leur disait : « Jeunes gens, comme nous célébrons aujourd'hui le renouvellement de l'année, vous souhaitez peut-être, suivant vos anciennes coutumes, de remercier vos anciens chefs, et d'en choisir de nouveaux ». Si les Cosaques avaient envie de conserver leurs chefs, ils s'écriaient : « Vous êtes de bons et braves seigneurs, continuez à nous gouverner. Alors le coschevoi [Kochovyï] et les autres chefs faisaient une révérence à la troupe, et se retiraient, chacun dans son kurène [Kurin].

Mais si les Cosaques voulaient changer leur coschevoi [Kochovyï], on s'y prenait ainsi. On annonçait au coschevoi [Kochovyï] de quitter sa dignité. Aussitôt il apportait son bâton de commandement, le mettait avec son chapeau auprès de l'étendard, saluait l'assemblée, et se retirait dans son kurène [Kurin]. Son exemple était suivi par l'auditeur-général, par le secrétaire et par l'aide-de-camp. Si l'un de ces derniers était agréable, on lui disait de rester dans sa charge, et il y restait.

Bientôt la populace, qui seule se mêlait de ces élections, commençait à se diviser sur le kurène [Kurin] de laquelle on devait tirer le coschevoi [Kochovyï] et sur le sujet qu'on devait élire. Quand, après bien des débats, on était convenu de ces deux points, on envoyait chez celui qui avait été élu, dix des meilleurs buveurs et des plus impertinents. Ceux-ci le priaient d'accepter la dignité qu'on lui offrait. S'il ne voulait pas se rendre de bonne volonté à l'assemblée, deux des envoyés le prenaient sous les bras, deux ou trois autres le poussaient par derrière, le chargeant de coups et d'injures. Ils lui criaient à haute voix : « Va donc, fils de catin, nous avons besoin de toi, tu dois devenir notre seigneur et

notre père »²⁷⁹. Forcé ainsi de se rendre dans l'assemblée, on lui offrait le bâton de commandement, qu'il devait refuser deux fois et ne l'accepter qu'à la troisième. Le timbalier alors frappait de la timbale, et quelques-uns des Cosaques les plus âgés prenaient de la terre, qu'ils détrempeaient avec de la neige ou avec de l'eau, et ils en barbouillaient le visage du nouveau chef.

La seconde assemblée se tenait le jour de Pâques, pour renouveler les chefs; mais si on voulait les conserver, l'assemblée était remise.

Quand on les changeait dans ce temps, voici comme cela arrivait ordinairement. Ceux qui, par mécontentement, ou par caprice, se dégoûtaient de leurs chefs actuels, cherchaient à faire passer leurs dispositions dans une dizaine de kurènes [Kurins]. Alors ils se mettaient à boire, et quand ils avaient bien bu, ils enlevaient les timbales, qui restaient toujours sur la place du marché auprès de la colonne à laquelle on attachait les voleurs, pour battre le réveil le matin et la retraite le soir ; ils les portaient auprès de l'église, dans le lieu ordinaire de l'assemblée, et frappaient dessus avec le premier morceau de bois qui leur tombait sous la main. Le timbalier accourait, demandant pourquoi on frappait les timbales, mais les auteurs du bruit l'obligeaient lui-même à battre la marche, sous peine d'être assommé à coup de bâton. Au bruit régulier

²⁷⁹ (Note de l'auteur) *Une cérémonie à peu près semblable, du moins aussi rude, avait lieu lors du couronnement des ducs de Carinthie. Un paysan montait sur une pierre, ayant à la main droite une vache avec un veau noir et à gauche une cavale maigre et décharnée, le duc en habit de villageois arrivait suivi des marques de la souveraineté et d'un brillant cortège. Le paysan regardait alors le duc, et demandait, quel est donc cet homme qui s'avance si fièrement et avec tant de faste ? On lui répondait, c'est le duc ou le roi. Il demandait ensuite est-il juge équitable ? A-t-il en vue le bonheur de ce pays ? Est-il de condition libre, et mérite t-il ces honneurs ? On s'écriait, il les mérite et il les méritera. De quel droit, reprenait le paysan, vient-il me chasser de cette place ? Après d'autres questions, auxquelles on répondait de même, et quelques autres cérémonies, le paysan donnait un soufflet au prince, et lui commandait de gouverner sagement. Voyez Boemi, Moeres gentlum.*

de la timbale, tout le monde était en alarmes. Le coschevoi [Kochovyĭ], l'auditeur-général, le secrétaire-général, l'aide-de-camp, se plaçaient au milieu de l'assemblée, la saluaient, et restaient debout chapeau bas. Le coschevoi [Kochovyĭ], prenant la parole, disait : « Jeunes gens, pourquoi avez-vous fait assembler la troupe ? » Les ivrognes lui répondaient : « Notre père, tu dois déposer ta dignité, tu n'es pas capable de nous gouverner ». Ensuite ils lui reprochaient les sujets de plainte qu'il leur avait donnés. Si leur dessein était de déposer l'un des trois autres chefs, ils le nommaient et ajoutaient : « Ce mauvais garçon a déjà assez mangé du pain de la compagnie ». Des cris tumultueux s'élevaient. Bientôt tous les Cosaques étaient sur la place ; et il arrivait souvent que les Cosaques se partageaient en deux partis, qui s'appelaient, l'un le kurène [Kurin] supérieur, l'autre le kurène [Kurin] inférieur, et dont l'un voulait déposer les anciens chefs, tandis que l'autre voulait les conserver. La querelle s'échauffait le plus souvent ; alors, les principaux Cosaques se retiraient ; les autres en venaient aux coups : on se battait, on se tuait et le vainqueur, pour assouvir sa rage, allait démolir le kurène [Kurin] des vaincus, et finissait par nommer de nouveaux chefs ou par confirmer les anciens. S'il n'y avait point de coups, mais seulement de violents débats, le coschevoi [Kochovyĭ] et les autres chefs, renonçaient à leurs dignités et se retiraient dans leurs kurènes [Kurins]. Chaque parti présentait les sujets qu'il voulait leur substituer. On tâchait d'empêcher les sujets présentés par le parti opposé d'entrer dans le milieu du cercle que formait l'assemblée, et on poussait par-derrière les sujets de sa faction ; de sorte que souvent on déchirait leurs habits, ou on leur arrachait un petit reste de cheveux²⁸⁰. Enfin le parti le plus fort obligeait le plus faible à consentir à son élection. Alors le tumulte s'apaisait ; les cris recommençaient, on entendait de tous côtés dire à l'ancien coschevoi [Kochovyĭ] : « Méchant garçon, dépose ta charge, tu as assez mangé de

²⁸⁰ (Note de bas de page) *Les Cosaques ont les cheveux et la barbe coupés. Ils n'ont qu'une petite poignée de cheveux, au milieu de la tête, qui leur tombe sur le front.*

pain dans notre Koch, tu ne nous es plus nécessaire », en lui reprochant les fautes qu'il avait commises. Celui-ci, chapeau bas²⁸¹, apportait son bâton de commandement auprès de l'étendard, saluait l'assemblée, et remerciait les Cosaques de leur bonté. Ensuite il s'en allait promptement dans son kurène [Kurin], sans dire mot de peur d'être maltraité, ou même tué par les mécontents. L'auditeur-général apportant le sceau au même endroit, le secrétaire-général l'écritoire, l'aide-de-camp le petit bâton, répétaient les mêmes cérémonies, et déposaient auprès de l'étendard, avec leurs chapeaux, les marques de leur dignité. Si quelques-uns de ces officiers étaient agréables aux Cosaques, on en usait, comme nous l'avons dit plus haut.

Les Cosaques s'assemblaient encore lorsqu'il s'agissait d'entreprendre quelque expédition. Ces assemblées commençaient ainsi que les autres par des cris affreux, qui ne cessaient que quand tout le monde était d'accord.

Il y avait aussi assemblée lorsque les sommes que leur payait la Russie étaient arrivées. Si leurs chefs n'en avaient pas fait la répartition avec la plus exacte équité, ou s'ils en avaient gardé pour eux une portion trop considérable, ils n'osaient ouvrir la bouche dans cette assemblée, ou du moins ils n'y parlaient qu'avec les plus grands ménagements, de crainte d'être déposés, ou même de quelque chose de pire. En général, il faut remarquer, par rapport aux assemblées des Cosaques-Saporogues [Zaporogues], qu'il n'y en avait pas qui ne commençât par des cris effroyables, auxquels succédaient les disputes, qui finissaient assez souvent par des coups.

Les assemblées dans lesquelles on devait délibérer sur une expédition ou sur les revenus et les dépenses, ou sur d'autres affaires importantes, s'annonçaient toujours auprès du kurène [Kurin] du coschevoi

²⁸¹ (Note de l'auteur) *Le chapeau des Cosaques-Saporogues [Zaporogues] était très grand et à quatre cornes, les bords du chapeau étaient garnis de fourrure, et le reste était ou de velours, ou de quelque autre étoffe précieuse.*

[Kochovyĭ], en présence de tous les attamans [Otamans]. Pour les distinguer des autres, on les appelait « schodka » ; ce qui veut dire, on s'assemble, ou petite assemblée. C'était là que tous les attamans [Otamans] montraient leur zèle pour le bien public, tandis que les autres Cosaques criaient à leur ordinaire, et se plaignaient que l'argent et les nécessités de la vie leur manquaient. Dès qu'on ne trouvait pas moyen d'apaiser ces cris, l'assemblée était infructueuse.

L'apparition de la Sainte Vierge, dont on célèbre la mémoire chez les Grecs le premier Octobre, était une grande fête pour les Cosaques, parce que leur église était dédiée à la sainte Vierge. S'ils avaient envie de déposer quelqu'un de leurs chefs, ils s'assemblaient ce jour-là, sinon il n'y avait point d'assemblée.

Un coschevoi [Kochovyĭ], ou quelqu'un des trois autres officiers, qui avait été déposé, s'en allait ordinairement demeurer dans un kurène [Kurin] avec les vieux Cosaques. L'ancien coschevoi [Kochovyĭ] conservait cependant les mêmes respects qu'on lui rendait tandis qu'il était en charge. Dans toutes les occasions on se rappelait qu'on l'avait eu pour chef, on avait pour lui toutes sortes de déférences, et on tirait à son enterrement un coup de canon, accompagné de plusieurs décharges de mousqueterie, au lieu que pour un simple Cosaque, on se contentait d'une triple décharge de mousqueterie.

CHAPITRE XXV

De la dignité d'Attaman [Otaman] et du pouvoir de celui qui en est revêtu dans les kurènes [Kurins].

Les attamans [Otamans] des kurènes [Kurins] avaient un pouvoir absolu, chacun dans son kurène [Kurin]. Ce pouvoir était tel qu'ils avaient le droit

de frapper les Cosaques de leur kurène [Kurin] pour la moindre faute qu'ils avaient commise. Aussi les Cosaques obéissaient-ils à leurs attamans [Otamans] comme des fils à leur père, sans jamais se révolter contre leurs ordres, encore moins osaient-ils ou les frapper, ou les injurier. C'était lui qu'ils chargeaient du soin de conserver leur argent, leurs vêtements, et le butin qu'ils avaient fait. Enfin la déférence des Cosaques de chaque kurène [Kurin] pour leur attaman [Otaman] était encore plus grande que celle qu'ils témoignaient au coschevoï [Kochovyï] ou à l'auditeur général, lorsqu'on envoyait un détachement pour quelque expédition. Aussi chaque attaman [Otaman] rendait-il en soins à ses Cosaques ce qu'ils lui donnaient en respect. Il prenait garde que rien ne leur manque, ni provisions, ni bois, ni rien de ce qui pouvait leur être nécessaire. S'il ne s'acquittait pas de tous les devoirs de son emploi, soit par incapacité, soit par négligence, on le déposait sur le champ, et on choisissait parmi les Cosaques du même kurène [Kurin] quelqu'un qui fût en état de remplir les devoirs d'attaman [Otaman].

Il faut observer que chaque kurène [Kurin] se choisissait un attaman [Otaman] parmi ceux dont elle était composée, et jamais dans un autre kurène [Kurin], et que ni les Cosaques d'un autre kurène [Kurin], ni le corps entier des Cosaques n'avaient aucune influence sur le choix des attamans [Otamans], chaque kurène [Kurin] étant absolument libre et maître de son choix.

CHAPITRE XXVI

Des revenus des Attamans [Otamans].

Les attamans [Otamans] ne recevaient rien, ni de leur kurène [Kurin], ni du corps des Cosaques-Saporogues [Zaporogues], mais ils ne manquaient pas de moyens pour faire quelque profit. Ils retiraient les

loyers des boutiques situées sur le marché de leur kurène [Kurin]. Ils gagnaient sur les grandes cuves et les tonneaux employés à brasser la bière, ou à distiller l'eau-de-vie de leur kurène [Kurin]. Ils avaient encore leur part du profit des maisons, vaisseaux, barques, etc. que les Cosaques construisaient pour les vendre ou louer²⁸². L'attaman [Otaman] avait le maniement de l'argent qui provenait de ces différentes branches d'industrie ; il devait s'en servir pour empêcher qu'il ne manque jamais rien dans son kurène [Kurin] ; et si ses Cosaques étaient contents de son administration, ils lui faisaient part au retour de leurs expéditions du butin qu'ils avaient fait.

CHAPITRE XXVII

De la Chancellerie des Cosaques-Saporogues [Zaporogues].

IL n'y avait pas de chancellerie proprement dite chez les Cosaques-Saporogues [Zaporogues]. Le secrétaire-général avec un sous-secrétaire, exerçait les fonctions relatives à cette partie de l'administration. Toutes

²⁸² (Note de l'auteur) *De tout temps ceux qui veulent avoir une maison, soit dans la Russie, soit dans la Grande-Russie, vont au marché, pour en acheter qui sont déjà faites. Ces maisons se démontent en deux parties, inférieure et supérieure. Cette coutume n'existe presque plus à Saint-Pétersbourg et à Moscou où l'on commence à bâtir plus solidement ; mais elle s'est conservée dans les autres villes, bourgs et villages. Les Cosaques-Saporogues [Zaporogues] construisaient aussi des bateaux qu'ils louaient ou vendaient à leurs voisins. Ces barques dans la construction desquelles il entrait au moins pour cent cinquante roubles de bois, ne se vendaient que sept ou huit roubles ; preuve étonnante de l'imprudence de ces peuples, qui peut-être dans un siècle n'auront plus de bois. Cette coutume paraît d'ailleurs remonter bien haut, puisque les annales de Russie disent que les Cambres ou Cimbres, qui habitaient anciennement dans ces contrées, faisaient ce commerce avec les peuples voisins de la Mer Noire.*

les affaires s'expédiaient chez lui, et il n'en conservait jamais une ligne par écrit. On ne connaissait ni journal ni mémoires. Les ordres de la cour arrivés, on les lisait à haute voix dans les assemblées, et sur le champ on faisait la réponse qu'on jugeait convenable.

CHAPITRE XXVIII

Du Coschevoi [Kochovyï], de ses assistants et des leurs revenus.

Le coschevoi [Kochovyï], comme chef général de tous les Cosaques-Saporogues [Zaporogues], jouissait d'une haute considération. Ses subalternes avaient pour lui la plus grande déférence et beaucoup de soumission, surtout pendant les expéditions. S'il savait se bien conduire, il était sûr de l'affection de tous les Cosaques.

Ses assistants avaient le premier rang après lui. Ils avaient même des places particulières dans les églises. Au reste, ces chefs continuaient à vivre dans le même kurène [Kurin], où ils avaient demeuré étant simples Cosaques, et mangeaient avec tous les Cosaques du même kurène [Kurin].

Voici les principales sources de leurs revenus. Les caravanes qui venaient de la Petite-Russie, de la Pologne ou de la Crimée, avec du vin blanc, de l'eau-de-vie, de la farine et autres marchandises, payaient un rouble par tonneau au chef-général qui en donnait une partie au timbalier et au premier ingénieur. Les Cosaques qui achetaient le vin étaient obligés de donner au coschevoi [Kochovyï] un vedro ou dix chopines, à l'auditeur-général une chopine, une au secrétaire-général, une à l'aide-de-camp, une au timbalier, une à l'ingénieur-général, une aux employés à la chancellerie, et une aux attamans [Otamans] des kurènes [Kurins]. Les acheteurs ayant payé ce nombre de chopines, on

fixait le prix du vin, et personne ne pouvait le hausser, ni le diminuer, ensuite on le mettait en vente.

Ceux qui apportaient des farines ou autre chose de la Crimée, faisaient au coschevoi [Kochovyĭ] un présent proportionné à la valeur de leurs marchandises. Si, par exemple, ils apportaient cent tabatières, ils en donnaient au coschevoi [Kochovyĭ] une, à ses assistants une, etc.

Quand personne ne se présentait dans l'espace de trois jours pour redemander un cheval trouvé sans gardien dans les déserts, ce cheval appartenait aux chefs de la Sitch.

Quand une partie de Cosaques avait fait quelque course heureuse, ils faisaient ordinairement à leur retour un présent au coschevoi [Kochovyĭ].

Les aubergistes, brasseurs, bouchers et boulangers établis dans la Sitch, faisaient tous les ans au coschevoi [Kochovyĭ] un présent en hydromel, bière, pain, viande, à proportion de leur vente.

Le coschevoi [Kochovyĭ] et ses assistants avaient encore des revenus plus considérables que le casuel dont nous venons de parler. Chaque année, à Pâques et à Noël, les marchands, les artisans, les aubergistes s'assemblaient, chaque métier faisant corps à part. Ils achetaient chacun deux ou trois peaux de renards et de cerfs dont ils faisaient présent au coschevoi [Kochovyĭ] : ce présent s'appelait chez eux *ralez*, mot tartare. En revanche le coschevoi [Kochovyĭ] était obligé de leur offrir de l'eau-de-vie, des fruits et du miel, dont ils prenaient à discrétion. Le lendemain ils allaient en faire autant chez l'auditeur-général ; le troisième jour chez le secrétaire-général, et le quatrième chez l'aide-de-camp. Le coschevoi [Kochovyĭ] était obligé de régaler, non seulement ceux qui lui apportaient des présents, mais encore tous les Cosaques de la Sitch, et de traiter dans son kurène [Kurin] les attamans [Otamans] et les autres chefs. La débauche durait toute la semaine, et on entendait des coups de canon toutes les fois qu'on buvait.

Le principal revenu du coschevoï [Kochovyï] consistait en six cents roubles d'appointements qu'il recevait de la cour de Russie. L'auditeur-général, le secrétaire-général et l'aide-de-camp en recevaient chacun trois cents. Les autres officiers, comme les colonels, le maître-de-camp, le timbalier, l'ingénieur-général avaient aussi des appointements proportionnés à leur rang et à leur charge. L'impératrice avait de plus accordé aux premiers chefs les droits de passage sur le Dnieper [Dniπρο], qui étaient d'un rapport considérable, et dont ils disposaient absolument.

CHAPITRE XXIX

Des mœurs des Cosaques-Saporogues [Zaporogues].

Les Cosaques de chaque kurène [Kurin] vivaient ensemble avec leur attaman [Otaman]. Pour apprêter la nourriture, il y avait dans chaque kurène [Kurin] un cuisinier qui avait pour aides quelques petits garçons qui lui apportaient de l'eau, et nettoyaient les chaudières après le dîner. Ce cuisinier recevait deux roubles par an du kurène [Kurin], et cinq sols de chaque Cosaque qui mangeait dans le kurène [Kurin].

Les repas étaient des plus simples : ils étaient composés de deux mets, dont le premier s'appelait *salamacha*, espèce de bouillie faite avec de la farine, de l'eau et du sel. L'autre se nommait *teteria* et consistait en un mélange de farine, de gruau et de millet. Il était un peu plus liquide que le *salamacha*, parce qu'on y mettait beaucoup de petite bière ou de bouillon de poisson. Les provisions s'achetaient aux frais du kurène [Kurin] ; et l'on servait ces mets dans de grands vases, appelés *vaganki*, mais jamais on n'usait de pain. Les Cosaques qui ne se contentaient pas

des mets ordinaires, et qui désiraient de la viande ou du poisson, s'achetaient à leurs dépens par artel²⁸³ ou société.

Les Cosaques qui ne demeuraient dans aucun kurène [Kurin], et qui gagnaient leur vie par quelque métier ou par le commerce, avaient chacun leur maison dans les faubourgs, où ils vivaient à leurs dépens du produit de leur industrie. Ordinairement leur nourriture valait mieux que celle des attamans [Otamans], et ils mangeaient du pain.

Il y avait aussi des Cosaques qui faisaient leur résidence ordinaire hors du kurène [Kurin] pour pêcher ou chasser, et d'autres qui la faisaient dans leurs cabanes d'hiver²⁸⁴, pour être plus à portée de leur bétail et de leurs chevaux. Ceux-ci vivaient aussi à leurs propres dépens, et ils prenaient les plus grandes précautions pour empêcher que le feu ne détruisît leurs cabanes. Elles étaient situées sur le bord du Dnieper [Dniro] du côté d'Oczakoff [Otchakiv], et près des autres rivières qui passent par les déserts, et qui vont se jeter dans ce fleuve. Il y en avait aussi quelques-unes dans les îles qui sont dans le Dnieper [Dniro], depuis l'embouchure de la Samara jusqu'à l'embouchure du Dnieper [Dniro], et même dans le Liman.

Les Cosaques-Saporogues [Zaporogues], connaissant la sécurité des Tartares et des Polonais, en profitaient pour faire de fréquentes incursions dans leurs pays. Ils allaient par troupes leur enlever leurs chevaux et leurs troupeaux ; les tuer eux-mêmes ou les faire prisonniers. L'expédition finie, ils revenaient à la Sitch et partageaient le butin entre

²⁸³ (Note de l'auteur) *Ce mot artel désigne une compagnie de vingt à trente hommes, réunis pour la chasse ou la pêche. Tant qu'ils étaient ensemble, tout était commun entre eux, et ils se choisissaient un chef nommé perewodschik ou translateur. Les marchands des grandes villes employaient aussi de préférence ces compagnies pour transporter leurs marchandises, parce que tous ces associés répondaient les uns des autres.*

²⁸⁴ (Note de l'auteur) *L'usage que les Cosaques-Saporogues [Zaporogues] faisaient le plus communément, de leurs cabanes d'hiver, était d'y élever leurs chevaux et le reste de leur bétail.*

eux. Alors ils faisaient de grandes réjouissances, et passaient plusieurs jours à boire, à danser, à raconter dans les rues les traits de leur bravoure, toujours suivis de gens qui portaient dans de grands vases de cuivre de l'eau-de-vie, du *corelka* ou du froment mêlé avec du miel, de la bière et de l'hydromel, et de musiciens qui chantaient différents airs. Ils embrassaient les paysans, et les invitaient à boire avec eux. Si quelqu'un refusait, ils l'accablaient d'injures, soit qu'ils le connussent ou non. C'est ainsi qu'en peu de jours ils dépensaient toute la valeur du butin, souvent au-delà, et que de riches ils redevaient tout d'un coup pauvres et endettés. Les marchands et les ouvriers qui faisaient toujours de grands profits en vendant leurs marchandises à haut prix, les dépensaient de même à boire et à manger avec les autres Cosaques.

Les Cosaques qui demeuraient dans les cabanes d'hiver mangeaient et buvaient également tout ce qu'ils avaient gagné, soit en butinant, soit par leur industrie, comme la vente du poisson qu'ils avaient pêché, ou des peaux de renard ou de loup qu'ils avaient tués à la chasse.

Toute la liberté des Cosaques-Saporogues [Zaporogues] consistait dans leur oisiveté ; passant la journée à boire ou à ne rien faire, ils vieillissaient dans la débauche, et mouraient comme ils avaient vécu. Ils ne se montraient hommes qu'à la guerre, là ils étaient braves, obéissants et infatigables.

En temps de paix, quand les coschevois [Kochovyïs] avaient besoin de les envoyer quelque part, ils y allaient chacun à leur tour. Les Cosaques-Saporogues [Zaporogues] ne faisaient pas, en temps de paix, la garde autour de la Sitch ; aussi les Tartares leur enlevaient souvent leurs chevaux et leurs troupeaux, mais ils ne s'en mettaient guère en peine, sachant bien qu'il leur serait aisé de s'en dédommager. Dès que les Tartares survenaient, on tirait un coup de canon dans la place au milieu de la Sitch. A ce signal, tous les Cosaques se rassemblaient et se mettaient à la poursuite des Tartares. Souvent ils reprenaient tout ce qui

leur avait été enlevé. Ces actions se renouvelaient à chaque instant dans les guerres entre la Porte et la Russie.

Chaque Cosaque-Saporogue [Zaporogue], vieux et jeune, avait son fusil, sa hallebarde, et un sabre qu'il tenait toujours en bon état ; quelques-uns avaient aussi des pistolets. Ces armes se fabriquaient dans la Sitch même; ils achetaient la poudre et les balles dans la Pologne ou dans la Petite-Russie. Ils en fabriquaient aussi chez eux, mais de mauvaise qualité.

CHAPITRE XXX

De l'état de la religion chez les Cosaques-Saporogues [Zaporogues] et de la Petite-Russie.

Les Cosaques de l'Ukraine et les Cosaques-Saporogues [Zaporogues] faisaient profession de la religion grecque, reçue dans la Russie du temps de la princesse Olga [Olha], et introduite généralement sous le règne de Wladimer [Volodymyr], grand-prince de Russie.

Les principaux points sur lesquels les Grecs diffèrent des Latins, sont la procession du Saint-Esprit, du Père et du Fils. Les Grecs croient qu'il ne procède que du Père, et pensent que si le Saint-Esprit procédait du Père et du Fils, il aurait une double volonté et un double entendement.

Les Grecs nient le purgatoire, parce qu'il est dit dans l'écriture : « *Venite benedicti Patris mei possidere Regnum coelorum etc*²⁸⁵. et *Ite maledicti*

²⁸⁵ Matthieu 25.34. Alors le Roi dira à ceux qui seront à sa droite : venez, vous qui êtes bénis de mon Père ; prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde.

*in ignem aeternum*²⁸⁶». Donc il n'y a point, disent-ils, d'autre jugement que celui qui sera prononcé à la fin du monde, puisqu'on ne juge pas ceux qui sont déjà jugés. Les hommes, après leur mort, vont attendre le jour du jugement, les bons avec les bons esprits dans des lieux délicieux, et les méchants avec les démons dans des demeures affreuses.

Ils rejettent le célibat des prêtres, et n'en reçoivent aucun qui ne soit marié ; croyant que les prêtres catholiques-romains encourent l'anathème prononcé dans le quatrième canon fait par le concile de Gangres²⁸⁷, qui porte que celui qui méprise un prêtre marié légitimement, et qui assure qu'il n'est pas permis de communier de ses mains, doit être anathème : « *Qui spernit Sacerdotem secundum legem uxorem habentem, dicens quod non liceat de manibus eius Sacramentum sumere, anathema sit* ». Et dans un autre endroit, que tout prêtre et tout diacre qui renvoie sa femme, doit être privé du sacerdoce : « *Omnis Sacerdos et Diaconus propriam uxorem dimittens, sacerdotio privetur* » ; mais leurs prêtres ne peuvent contracter de secondes noces.

Ils n'admettent que les conciles qui ont été tenus avant le septième œcuménique²⁸⁸, sous le pape Adrien²⁸⁹, où il fut décidé, à ce qu'ils disent, que les décrets des conciles précédents demeurerait fermes et stables pour toujours, et que ceux qui convoqueraient à l'avenir, ou qui assisteraient à de nouveaux conciles, seraient anathèmes. Telle est

²⁸⁶ Matthieu 25.41. Alors il dira aussi à ceux qui seront à sa gauche, allez-vous-en loin de moi, maudits, dans le feu éternel qui est préparé pour le diable et ses anges.

²⁸⁷ Concile tenu au IV^{ème} siècle, soit en 340, soit en 355, selon les sources.

²⁸⁸ Le deuxième concile de Nicée de 787, qui avait pour objectif de mettre un terme au conflit politico-religieux provoqué par l'iconoclasme. Le quatrième concile de Constantinople de 869-870 fut annulé pour les orthodoxes, par un synode en 879-880. Tous les autres conciles, qui se tinrent après 1054, ne sont pas reconnus par l'Église orthodoxe, qui est parfois appelée « Église des sept conciles »

²⁸⁹ Adrien I^{er}, pape de 772 à 795.

l'exposition fidèle des principaux points sur lesquels les Grecs diffèrent des Latins.

Les Docteurs qu'ils suivent sont Saint Basile le Grand, Saint Grégoire de Nazianze et Saint Jean Chrysostome²⁹⁰. Ils lisent aussi les Morales de Saint Grégoire le Grand, et ont, en vénération et opinion de sainteté, tous les Papes qui ont précédé ce septième concile.

Ceux des Grecs qui demeurent dans la Grèce et dans la Natolie [l'Anatolie], célèbrent leurs offices en langue grecque, mais ceux de la Grande et de la Petite-Russie le célèbrent dans la langue du pays²⁹¹. Ils consacrent du pain levé, et trouvent étrange que les prêtres romains se servent de pain sans levain et que la Religion Catholique à l'imitation des Juifs, n'en ayant retenu ni le Sabat ni la Circoncision. Suivant eux, il est clair par le texte de l'Évangile, que Jésus-Christ, en instituant la cène, se servit de pain levé. Les Juifs ne mangeaient du pain azime qu'en célébrant leur Pâques, ce qu'ils faisaient toujours debout. Mais lorsque Jésus-Christ institua la cène, il était couché avec ses apôtres, *recumbentibus duodecim*, etc. De là ils concluent que Jésus-Christ ne célébrait pas alors la fête de Pâques, et que par conséquent le pain doit être levé. Ils invoquent, comme les catholiques, les saints, la Vierge et les apôtres, surtout saint Nicolas, évêque de Myre, auquel ils rendent un culte qui tient de l'adoration²⁹².

Leurs opinions sur le baptême, la confession, le mariage, l'ordre, et l'extrême-onction diffèrent peu de celles des catholiques, mais le peuple communie sous les deux espèces ; et on fait communier les enfants dès

²⁹⁰ Les trois pères cappadociens.

²⁹¹ En Slavon.

²⁹² Saint Nicolas est la fête d'un des saints les plus importants, pour les Slaves. Dans les églises, ses icônes sont placées en évidence sur l'iconostase, généralement à côté de Jésus et Marie. Autrefois, les cosaques, comme les Grecs, emmenaient avec eux des icônes de Saint Nicolas lors de la traversée de la perfide mer Noire.

l'âge de trois ans. Ils conservent aussi pour les malades des hosties consacrées pendant la semaine sainte.

Leurs jeûnes sont plus fréquents et plus austères que ceux des catholiques ; non seulement ils s'abstiennent de viande, mais aussi de beurre, de lait, de fromage, d'œufs et de poisson. Les dévots jeûnent au pain et à l'eau, exceptés les samedis et les dimanches ; mais il y en a très peu. Les Russes s'enivrent pendant le carême comme en tout autre temps ; et quelques excès qu'ils fassent dans la boisson, ils ne croient pas rompre leur jeûne²⁹³.

Ils ont quatre carêmes ; le premier répond à celui des catholiques, et dure sept semaines.

Le second commence à l'octave de la Pentecôte, et finit la veille de saint Pierre et de saint Paul.

Le troisième dure depuis le premier août jusqu'à l'assomption de la Vierge.

Le dernier est le carême de l'avent ; il commence quinze jours avant celui des catholiques. Outre cela, ils font maigre tous les mercredis et vendredis.

Le clergé des Cosaques se recrutait dans un couvent, nommé Meschigorskoi [Mejigoriia], entre les montagnes et le Borysthène [Dnipro], à vingt verstes de Kiow [Kyiv]. Chaque année on leur envoyait deux prêtres et deux diacres qui n'avaient aucun pouvoir chez eux, mais dépendaient entièrement des chefs de la Sitch. Les simples Cosaques les

²⁹³ (Note de l'auteur) *Sous le règne de Pierre Ier, un prêtre proposa des thèses dans lesquelles il soutint cette maxime. Pour lui donner plus de force, il l'appuya du passage de l'écriture, qui dit : Tout ce qui sort de la bouche souille l'homme, mais tout ce qui y entre ne le souille pas. De là il concluait que, puisque l'eau-de-vie entre dans la bouche, elle ne peut point le souiller, mais que la fumée du tabac souille, parce qu'elle sort de la bouche ; et que l'on ne pouvait fumer sans devenir un grand pécheur.*

saluaient, et ensuite leur disaient des injures. Les prêtres, trop vieux pour chanter, ou qui n'avaient pas la voix bonne, étaient renvoyés, et on gardait ceux de l'année précédente jusqu'à ce qu'il en arrivât d'autres qui sussent chanter au gré des Cosaques. Tous les jours on disait la messe, dans laquelle on priait pour les souverains de la Russie, pour toute la famille impériale, pour le synode, pour le sénat, ensuite pour le coschevoi [Kochovyj], l'auditeur-général, le secrétaire-général et l'aide-de-camp, enfin, pour tous les peuples chrétiens et pour les troupes du rite grec.

Les prêtres se contentaient de ce qu'ils recevaient de l'église, dont les revenus étaient très considérables, parce qu'il était assez ordinaire aux Cosaques de léguer leurs biens à l'église de la Sitch et au couvent de Meschigorskoï [Mejigoriia] ; mais les prêtres des Cosaques n'en jouissaient qu'en partie, ils étaient obligés d'envoyer le reste au couvent. Les Cosaques fournissaient en abondance les bougies nécessaires au service de l'église. Les chantres se choisissaient ordinairement parmi les Cosaques de la Petite-Russie, et vivaient dans une école où leur réputation attirait les enfants des habitants de la Petite-Russie, de Kiow [Kyïv] et de la Pologne. Les Cosaques fournissaient abondamment tout le nécessaire à ces chantres, qui étaient au moins au nombre de trente.

Quand un Cosaque mourait, les chantres étaient obligés de sonner les cloches toute la journée, et pour les payer de leurs peines, on leur donnait une partie de ce qui avait appartenu au défunt.

Ces mêmes chantres vendaient à l'église tout le parfum qu'on y brûlait, et y faisaient un profit considérable.

Dans l'école il y avait un pope et un prêtre, qui apprenaient à chanter à la jeunesse.

Tous ces chantres jouissaient des mêmes libertés que les autres Cosaques. Ils choisissaient deux d'entre eux pour être les attamans [Otamans] de leur société ; l'un était le chef des plus âgés, l'autre des

plus jeunes, mais ils les déposaient souvent comme les Cosaques déposaient les leurs, par caprice, ou pour quelque sujet de mécontentement. Alors ils les remplaçaient par d'autres, tirés de la même école.

La Grande-Russie avait toujours tiré ses archevêques de la Petite-Russie ; les places mêmes de professeurs de l'université de Moscou furent remplies par des sujets instruits, tirés des écoles de Kiow [Kyïv] ; l'impératrice régnante a changé cette ancienne coutume, en y élevant des sujets des autres parties de son empire.

CHAPITRE XXXI

Des Lois des Cosaques-Saporogues [Zaporogues] et de la Petite-Russie, et des crimes qu'ils avaient le plus en horreur.

Les Cosaques de la Petite-Russie connaissent pour lois générales et principales les lois de Magdebourg.

Les Cosaques-Saporogues [Zaporogues] avaient plutôt des coutumes que des lois ; ils faisaient ce qu'ils avaient vu faire à leurs pères.

Un Cosaque qui en avait tué un autre, était couché sur le cercueil de celui qu'il avait tué et enterré vivant, conformément au principe, que tous les Cosaques sont frères et obligés de vivre ensemble sans se nuire. Si le meurtrier était un brave homme, aimé de tous ses camarades, il pouvait échapper à la mort, lorsque tous les Cosaques y consentaient, et on le punissait de quelque autre manière.

Un Cosaque qui en avait volé un autre, soit dans la Sitch, soit hors de la Sitch, était exposé dans la place du grand marché, lié à la colonne érigée pour cet effet, où il restait jusqu'à ce qu'il eût rendu la chose volée, ou

qu'il en eût payé la valeur, et encore trois jours après. Si le vol était de grande conséquence, ou que le voleur en eût déjà commis d'autres, il était pendu à la colonne, après y avoir resté lié le temps ordinaire. Tandis qu'il y était attaché, les Cosaques approchaient en foule, et il était permis à chacun de le charger de coups et d'injures. Ils commençaient par s'enivrer avec lui, et prenant chacun une des baguettes qui étaient auprès du criminel, ils l'en frappaient en disant : « Permetts-nous maintenant de te punir du déshonneur que tu nous fais » ; et plus d'un de ces malheureux est mort sous les coups.

Ils épargnaient, au contraire, celui qui n'était puni que pour un premier vol, ou qui s'était fait aimer ; on allait même jusqu'à lui donner de l'argent. Le receleur ou l'acheteur d'un vol était traité comme le voleur même.

Le crime contre nature, fréquent chez les Cosaques-Saporogues [Zaporogues], était cependant regardé et puni comme le plus grand de tous les crimes. Celui qui en était convaincu, était attaché comme les voleurs à la colonne, et il y périssait sous les coups qu'il recevait de chaque passant ; tous ses biens étaient confisqués au profit de la troupe.

Un débiteur qui refusait ou qui était dans l'impossibilité de payer, était attaché au canon sur la grande place, jusqu'à ce que sa dette fût acquittée, ou qu'il trouve une caution.

Ceux qui vendaient au-delà du prix fixé, étaient très sévèrement punis. Le coschevoi [Kochovyï] ou les attamans [Otamans] permettaient aux Cosaques de piller les biens du coupable.

Fin du Tome premier

Tome Second

ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE DES HETMANS

DES COSAQUES

Et de ce qui s'est passé de plus remarquable dans l'Ukraine

[1340]

Le grand prince de Lituanie, profitant de l'état de faiblesse où les divisions survenues entre les fils de Wladimer [Volodymyr], après sa mort, et l'invasion de Batti [Batu], avaient réduit la Russie, s'avança vers Kiow [Kyïv] ; et il défit près de l'Eepène [Irpine]¹ les princes russes qui avaient voulu s'opposer à ses desseins. Le fruit de cette victoire fut la conquête de la principauté de Kiow [Kyïv], où le prince de Lituanie établit, pour gouverner en son nom, c'est-à-dire, en qualité de namestnik², Mindon [Mindovh]³, prince d'Olachansk [Halsany]⁴. La principauté de Kiow [Kyïv] resta dans cet état jusqu'en 1340 [en fait

¹ Ukr : Ірпінь. Rivière d'Ukraine et affluent de la rive droite du Dniro. La bataille se déroula en 1321 et conduisit à la fin de la dynastie rourikide à Kyïv.

² C'est-à-dire vice-roi.

³ Mindovh Olchanski (Ukr : Міндовг Гольшанський), fut proclamé Prince de Kyïv.

⁴ Bel: *Гальшаны*, Pol: *Holszany*, ville située au Bélarus.

1470], où mourut le prince Siméon Olekovitsch [Semen Olel'kovitch]⁵, qui avait établi les églises et les Sitchs détruites par Batti [Batu]. A cette époque, Casimir Ier, roi de Pologne⁶, érigea la principauté de Kiow [Kyïv] en gouvernement, et partagea toute la Petite-Russie en portions de terres, qu'il distribua aux Russes reconnus pour honnêtes gens, qui devaient avoir le même rang que les gentilshommes polonais, et s'engager par serment à défendre les terres qu'ils tenaient de lui, contre les efforts des ennemis qui auraient pu vouloir les enlever à la Pologne. Il leur donna pour chefs des wojevodes [voïévodes], des castellans, des anciens, des juges, etc.

Les rois, successeurs de Casimir, et entre autres Jagello Wladislav [Ladislas], fils de Jagello, et Alexandre, fils de Casimir, qui régnèrent jusqu'au XVème siècle⁷, confirmèrent à leur couronnement les institutions de Casimir Ier [Casimir III].

Sigismond Ier⁸, roi de Pologne, dont les descendants suivirent l'exemple en ce point, affermit et augmenta les privilèges des Cosaques. De toutes les grâces qu'il leur accorda, la plus essentielle sans doute fût le droit de se choisir un hettman [Hetman].

[1506]

En 1506, Predslav Landzibronski [Przeclaw Lanckoronski]⁹, de la famille des sénateurs polonais de ce nom, fut hettman [Hetman] des Cosaques-

⁵ Semen Olel'kovitch (Ukr : Семен Олелькович, 1418-1470) est le dernier prince de Kyïv.

⁶ Il faut comprendre Casimir III de Pologne, qui régna de 1333 à 1370.

⁷ Il s'agit de la dynastie Jagellon (Pol : *Jagiellonowie*, Lit. Jogailaičiai), qui régna sur la Pologne de 1386 à 1572. Scherer cite ici les rois Jagellon de Ladislas II (1386-1434) à Alexandre (1501-1506).

⁸ Sigismond Ier Jagellon, roi de Pologne de 1506 à 1548.

⁹ Przeclaw Lanckoronski (Ukr : Предслав Лянцкоронський, Pol : *Przeclaw Lanckoroński* ; v.1467-1531). Le chroniqueur polonais Marcin Bielski note qu'en 1516, les Tatars avaient envahi la Galicie et la Podolie, le staroste Przeclaw Lanckoroński réunit quelques centaines de guerriers, attaqua la ville turque de

Saporogues [Zaporogues] et de ceux de l'Ukraine. Il honora ce nom aussi bien que le sien en enlevant aux Turcs, pendant les guerres qu'ils firent contre la Pologne, ce qu'ils avaient jusqu'alors conquis de terres dans la Petite-Russie.

[1540]

En récompense de ce service, Sigismond abandonna en 1540 aux Cosaques les terres voisines des cataractes du Dnieper [Dnipro], soit en-deçà soit au-delà, pour en jouir à perpétuité, à condition de s'opposer aux invasions des Turcs et des Tartares.

Demetri [Dmytro], prince Wischnevezki [Vyshnevetsky], fut unanimement élu par les Cosaques, pour succéder à Predjlav Landzibronski [Przeclaw Lanckoronski]¹⁰, et, à sa mort, il fut remplacé lui-même par Eujiathius [Ostap], prince Rufchinskoi [Ruzhyns'kyi]¹¹.

Ce fut lui qui fit tous ses efforts pour endurcir les Cosaques, les accoutumer à la fatigue et à la peine, et les aguerrir. Ceux qui ne voulurent pas se prêter à cette discipline, se retirèrent en-deçà des cataractes dans des déserts qu'ils défrichèrent, où ils se nourrirent de bêtes sauvages et de poissons, et convinrent de prendre le nom de Cosaques. Ils se distinguèrent, dans la suite, par le mal qu'ils firent aux Turcs dans leurs expéditions sur le Danube.

Belgorod/Akkerman à l'embouchure du Dniestr, s'emparant du bétail à la manière cosaque. Le chroniqueur indique que ce fut le début de la cosaquerie. Il organisera ensuite d'autres attaques.

¹⁰ Certains historiens, comme Dmytro Doroshenko, considèrent qu'après Lanckoronski, le nouveau chef des Cosaques fut Ostap Dashkevych, staroste de Tcherkassy (1514-1535). On peut penser qu'il s'agit d'une confusion.

¹¹ Ostap Ruzhyns'kyi (Ukr: *Остафій Ружинський, ?-1534*) est lui aussi considéré parfois comme un Hetman cosaque, mais sa base se trouvait à Nijyn. Il meurt en 1534, bien avant les actions de Baïda Vyshnevetsky.

Tandis que les Cosaques avaient pour chef le prince Rufchinskoi [Ruzhyns'kyi], Melinderci¹², chan [Khan] des Tartares, entra dans les états du grand-prince de Moscou, portant partout le fer et le feu. A cette nouvelle, Sigismond rassembla un grand nombre de Polonais, habitants des environs du Jaik [Jaik, actuel fleuve Oural]¹³, et de Cosaques de l'Ukraine, à la tête desquels il marcha contre Bielgorod [Bilgorod sur le Dniestr/Akkerman]¹⁴ qu'il prit, défit l'armée des Turcs et des Tartares qui se hâtaient de venir secourir cette ville, et s'en retourna couvert de gloire et chargé de butin.

C'est à cette époque que les Polonais, habitants des rives du Jaik (Jaik), convinrent de prendre le nom de Cosaques, et que ceux des Cosaques qui s'établirent aux cataractes du Dnieper [Dnipro], résolurent d'y vivre désormais en communauté dans une habitation qui s'appellerait Sitch ou

¹² Il s'agit vraisemblablement de Mehmed Ier Giray, Khan de Crimée de 1515 à 1523.

¹³ (Note de l'auteur) *La rivière de Jaik [Jaik] a sa source dans cette partie du mont Caucase, que les Tartares appellent Arall-tag, à 53 degrés de latitude, et 85 degrés de longitude ; son cours est du nord-nord-est au sud-sud-ouest, et elle se décharge, après un cours d'environ 80 lieues d'Allemagne, dans la Mer Caspienne, à 45 lieues à l'est de l'embouchure de la rivière de Volga. La rivière de Jaik [Jaik] fait la frontière de ce côté, entre l'empire de Russie et les états du chan [Khan] des Kalmuks ; ses bords sont abondants en pâturages, mais ils sont fort dépourvus de bois, surtout vers la mer Caspienne. Cette rivière est d'une abondance incroyable en toutes sortes d'excellents poissons, qui viennent au commencement du printemps en si grande quantité de la mer Caspienne, dont les eaux sont extrêmement salées, chercher l'eau douce de cette rivière, qu'ils barrent quasiment le courant de l'eau, et qu'on peut en prendre de la main tant qu'on veut. C'est de ce poisson appelé cetrina, pêché dans la rivière de Jaik [Jaik], et dans celle de Volga, qu'on transporte les œufs salés par toute l'Europe sous le nom de caviar. Depuis la fameuse révolte de Pugatsceff [Pougatchev], qui a tant ravagé ces contrées, l'impératrice aujourd'hui régnante [Catherine II] a voulu anéantir jusqu'au nom et à la mémoire de ces Cosaques du Jaik [Jaik], en ordonnant qu'on ne donnerait plus à l'avenir le nom de Jais à cette rivière, mais qu'elle porterait celui d'Uralskaja-Rena, ou la rivière d'Ural [Oural], et le nom de leur ville Jaiczkoï-gorod celui d'Uralskoï-gorod.*

¹⁴ En 1516.

cosch [Koch]. Bien loin d'y rester tranquilles et dans le repos, ils montèrent dans les barques qu'ils avaient construites avec la plus grande ardeur et une extrême promptitude, pour aller inquiéter les Turcs jusque dans leurs villes et leurs forts. Tant de bravoure couvrait les Cosaques de gloire, et c'était pour la partager, que les plus illustres Polonais ambitionnaient l'honneur d'être leur hettman [Hetman].

[1534]

A la mort du prince Rufchinskoi [Ruzhyns'kyi], arrivée en 1534, Wenschik Chmelnizki [Venjik Khmelnytsky]¹⁵ élu par les suffrages unanimes des Cosaques, devint leur hettman [Hetman], et remporta avec eux une victoire entière sur les Tartares de la Grande-Horde, près de Saslaf [Zaslava]¹⁶ en Volhynie.

[1569]

Jean Basilovicz II [Ivan Vassilevitch IV dit Le terrible] ravageant la Livonie et l'Estonie, fit mine d'en vouloir aussi aux duchés de Courlande et de Semigalle, et par là obligea le duc de Courlande à demander l'incorporation de son duché à la république de Pologne ; ce qui s'exécuta à Lublin en 1569.

[1574]

Chmelnizki [Khmelnytsky] étant mort en 1574, sous le règne d'Henri, roi de Pologne, qui est connu sous le nom d'Henri III, roi de France, les Cosaques se réunirent pour élever Swergovskoi [Svyrhovskyi]¹⁷ à la dignité d'hettman [Hetman]. Appelé au secours de Jean [Ioan], hospodar de Valachie¹⁸, contre les Turcs, il se mit en campagne avec ses Cosaques.

¹⁵ Ukr : *Венжик Хмельницький*, Pol : *Wężyk Chmielnicki* (?-1569). Il est le grand-père de Bogdan Khmelnytsky.

¹⁶ Ukr : *Заслав*. Oblast de Khmelnytsky (Ukraine).

¹⁷ Ukr : *Іван Свірговський* (?-1575)

¹⁸ Ioan II Voda (1521-1574), prince de Moldavie de 1572 à 1574.

Après des prodiges de valeur et après avoir battu les Turcs dans quatorze rencontres, il eut le malheur d'être massacré avec sa troupe.

[1576]

Le choix des Cosaques tomba ensuite sur Bogdanko [Bohdan Rujynskyi]¹⁹ qui, ayant ramassé les débris de l'armée de Swergovskoi [Svyrhovskiy], les mena en Crimée dont il les mit en possession. Sa bravoure lui attira d'honorables témoignages d'estime de Batori [Bathory], qui régnait alors en Pologne. Ce prince lui donna une boudjara ou bâton de commandement à large pomme, un étendard, un buntschuk [bountchouk] ou queue de cheval, et un cachet sur lequel était gravé un cavalier portant un sabre nu élevé au-dessus de sa tête, laquelle était à demi-couverte d'un grand bonnet, avec une corne sur le côté en place d'aigrette. Il lui donna aussi des assistants pour le soulager dans ses fonctions.

Etienne Batori [Bathory] créa parmi les Cosaques des juges, des secrétaires, des aides-de-camp, des colonels, des centurions et des otamans. Ensuite il leur fit présent de l'ancienne ville de Tschigirin [Tchyhyryn] et de celle de Trechtemirof [Traktemiriv], avec un couvent pour y établir leurs quartiers d'hiver, et il donna à chacun d'eux un ducat et une pelisse par an d'appointements. Ce fut encore sous son règne que les Cosaques firent une expédition en Asie, à plus de mille lieues de leur pays, s'emparèrent de Trapefunt et Trébizonde²⁰, détruisirent Sinope, et vinrent presque aux portes de Constantinople, dont ils ravagèrent les environs et où ils firent un riche butin.

¹⁹ Ukr : *Богдан Ружинський* (?-1576), parfois désigné dans les sources sous le nom de Bogdanko.

²⁰ Il s'agit de la même ville.

[1577]

Ces exploits firent naître la défiance dans l'âme de Batori [Bathory], qui dès lors prit la résolution d'exposer les Cosaques à des périls certains pour tâcher de les perdre. Ces dispositions du roi étant connues des Cosaques, ils envoyèrent quelques-uns des plus anciens d'entre eux pour faire une confédération avec les Cosaques du Don. Cette démarche augmenta la crainte du roi de Pologne et les envoyés ayant rapporté une réponse favorable, les Cosaques sûrs des secours de leurs confrères, revinrent à leurs habitations près du Dnieper [Dniro], et continuèrent de harceler les Tartares. Cependant Bogdanko vint à mourir, et Podkova [Pidkova]²¹, l'un des plus fameux Cosaques, lui fut donné pour successeur, mais il ne resta pas longtemps en place. Les Cosaques, en 1577, conférèrent de son aveu la dignité d'hettman [Hetman] à Schach [Chakh]²², qui promit à Podkova [Pidkova] de l'élever avec l'aide des Cosaques au rang d'hospodar de la Valachie²³, à la place de l'hospodar Pierre²⁴, que les Valaques venaient de déposer.

Podkova [Pidkova] remporta sur eux deux victoires, mais refusa de les gouverner, craignant de se mettre entre leurs mains. Il y tomba cependant et fut livré au roi de Pologne, qui lui fit trancher la tête à Lvof [Lviv] où il était alors. Les Cosaques prirent son corps et l'inhumèrent dans le couvent de Kannef [Kaniv].

[1578]

Pendant que Schach [Chakh] fut chef des Cosaques, ils ne s'occupèrent qu'à venger, sur les Valaques, la mort de Podkova [Pidkova] par des

²¹ Ivan Pidkova (Ukr : *Іван Підкова* ; 1533-1578).

²² Yakiv Chakh (Ukr : *Яків Шах*).

²³ Encore une fois, Scherer confond Valachie et Moldavie.

²⁴ Pierre VI Şchiopul (1537-1594), Hospodar de Moldavie de 1574 à 1577, de 1578 à 1579 et de 1582 à 1591.

incursions continuelles dans leur pays, qui occasionnèrent des plaintes du sultan des Turcs au roi de Pologne²⁵.

[1592]

Schach [Chakh] mourut en 1592²⁶, et Skalofupp [Skalozub]²⁷ fut choisi par tous les Cosaques pour hettman [Hetman]. Il eut le malheur d'être pris sur mer, par les Turcs, qui le firent mourir²⁸.

[1593]

Pendant qu'il gouvernait les Cosaques en 1593²⁹, plusieurs archierei³⁰ de l'église grecque, le métropolitain de Kiow [Kyiv], Michel Rahofit [Mykailo Rohoza]³¹ et plusieurs autres évêques s'assemblèrent à Berest [Brest] en Lituanie, où, ils se réunirent à l'église romaine³² ; et ils reconnurent la puissance du pape, et le noble Kosenskii [Kosynskiy]³³ fut unanimement élu par les Cosaques, après la mort de Skalofupp [Skalozub]. Celui-ci était jaloux de rétablir la religion grecque³⁴ ; mais son zèle fut inutile à la cause qu'il défendait, car les Polonais, auxquels il faisait la guerre pour soutenir le parti qu'il avait embrassé, le firent mourir à Piatka [Piatek] la même année de son élection.

²⁵ (Note de l'auteur) *On trouvera ces plaintes dans les pièces justificatives, lettre J.*

²⁶ En fait en 1583. Il fut alors remplacé jusqu'en 1584 par Samiïlo Zborovskiy (Ukr : *Самійло Зборовський*)

²⁷ Demyan Skalozub (Ukr. : *Дем'ян Скалозуб, ?-1599*)

²⁸ En 1599.

²⁹ En 1596.

³⁰ Ukr : *Архієрей*, littéralement grand-prêtre, mot d'origine grecque pour désigner tous les supérieurs religieux.

³¹ Ukr : *Михайло Рогоза* (?-1599).

³² Cette soumission d'une partie du clergé orthodoxe de Pologne-Lituanie entraîna la création de l'église uniate ou gréco-catholique.

³³ Ukr : *Криштоф Косинський* (1545-1593)

³⁴ L'Union des Eglises ayant eu lieu après sa mort, Kosynskiy ne pu faire rien de tel.

[1594]

L'an 1594 vit donc un nouvel hettman [Hetman]. Ce fut Naliwaiko [Nalyvaïko]³⁵, qui étant dans les mêmes sentiments que son prédécesseur, se conduisit aussi de même. Il continua la guerre contre les Polonais : il leur livra de fréquents combats dont il sortait toujours vainqueur. Il leur brûla les villes de Sluzk [Sloutsk]³⁶ et de Mohilof [Mohylov]³⁷, et leur causa les plus grands maux, mais la fortune passa bientôt du côté de ses ennemis.

[1597]

Les Polonais le prirent en 1597 avec le colonel Loboda³⁸ et un nommé Mazeppa, non loin de Dubno [Doubno]³⁹ et près du petit bourg de Soloniza [Solonytsya]. Ils furent tous trois conduits à Varsovie, où on les brûla dans un bœuf de cuivre.

[1614]

Les Cosaques élurent Pierre Konafchevitjch Sagaidatschni [Petro Konachevitch Sahaïdatchnyi]⁴⁰. Il s'empara, sur les Turcs, de la ville de Cafa [Kaffa]⁴¹, délivra les esclaves chrétiens qui s'y trouvaient en grand

³⁵ Severyn Nalyvaïko (Ukr : *Северин Наливайко*, ? -1597)

³⁶ (Note de l'auteur) *Cette ville de Sluzk, située en Lituanie, appartient en propriété aux princes de Radzivil.*

³⁷ Ces deux villes se trouvent dans l'actuel Bélarus.

³⁸ Hryhoriy Loboda (Ukr : *Григорій Лобода*, ?-1596).

³⁹ Oblast de Rivne, Ukraine.

⁴⁰ Ukr : *Петро Конашевич-Сагайдачний* (1570-1622), Hetman de 1614 à 1621. Il transforma la cosaquerie en une formation militaire régulière et affecta le caractère étatiste à l'ensemble du mouvement cosaque. Le navire amiral de la marine ukrainienne porte son nom.

⁴¹ (Note de l'auteur) *La ville de Caffa est située dans la Crimée sur un golfe de la mer Noire, à 41 degrés 10 minutes de latitude. Cette ville tomba de bonne heure entre les mains des Tartares ; mais ils ne la gardèrent pas longtemps, car vers l'an 1266, les Génois vinrent la leur ôter, et y établirent le siège de leur commerce dans l'Orient, ce qui rendit cette ville pendant quelque temps une*

nombre, et revint dans la Sitch, après avoir pillé toutes les maisons de la ville, et enlevé toutes les richesses qui s'y trouvaient.

Pendant que Sigismond régnait en Pologne⁴², Zolkiewski [Żółkiewski]⁴³, hettman [Hetman] de la couronne, conduisit les Cosaques de l'Ukraine contre les Turcs, auxquels il livra bataille sur la Zozora [Tutora]⁴⁴. Michel Chmelnizki [Mykhailo Khmelnytsky]⁴⁵ s'y trouva en qualité de centurion ou sotnik. Ce Chmelnizki [Khmelnytsky] avait déjà été, en qualité de secrétaire, ou plutôt de receveur, chez un staroste, c'est-à-dire, ancien de Tschigirin [Tchyhyryn], qui s'appelait Jean Danilovitsch [Jan Daniłowicz]⁴⁶.

des plus florissantes de l'Asie ; mais depuis que les Turcs s'en sont emparés en l'an 1474, après que la ville de Constantinople fut tombée entre leurs mains, la ville de Cafá a beaucoup perdu de son lustre ; cependant elle ne laisse pas d'être encore à présent la meilleure ville de la Crimée ; mais elle n'a quasiment point de commerce, à l'exception de celui des esclaves, que les Tartares de la Crimée, les Tartares Koubans, les Mingrelins, les Géorgiens et autres peuples Nomades des environs y viennent amener en foule, et qui sont transportés de-là par tous les états de l'empire ottoman, et même jusqu'en Afrique. Cette ville peut avoir à présent cinq à six mille feux, et tout ce que l'on voit de beau en bâtiments a été construit du temps des Génois. Elle est habitée par des Juifs, des Mingréliens, des Chrétiens, Arméniens et grecs, et Catholiques Romains, et par des Turcs ; cependant les Chrétiens y sont les plus nombreux, et jouissent d'une entière liberté dans l'exercice de leur religion. Les Catholiques romains qu'on y trouve, sont pour la plupart de la postérité des familles génoises, qui étaient établies en cette ville du temps que les Turcs en firent la conquête.

On trouve l'inscription suivante au-dessus de la porte de la ville de Cafá :

Tempore magnifici Justini

Baptistae consulis MDDDDLXXIII.

Il paraît que cette porte a été bâtie du temps d'un consul génois de ce nom.

⁴² Sigismond III Vasa (1566-1632), roi de Pologne de 1587 à 1632.

⁴³ Stanisław Żółkiewski (1547-1620).

⁴⁴ La bataille de Țuțora (aussi appelée bataille de Cecora) opposa les forces de l'Union polono-lituanienne et de la Principauté de Moldavie à une armée ottomane (et à ses auxiliaires Nogais), entre le 17 septembre et le 7 octobre 1620 à proximité du Prut en Moldavie (aujourd'hui en Roumanie).

⁴⁵ Ukr : Михайло Хмельницький (?-1620), père de Bohdan

⁴⁶ Jan Daniłowicz (1570-1628), Voïévode de Ruthénie, Castellan de Lviv et Staroste de Tchyhyryn.

Il avait un fils nommé Sinovei, qu'on appela aussi Bohdan, qu'il fit élever avec soin, et à qui il fit apprendre plusieurs langues.

C'est vers ce même temps que les Polonais réussirent par leurs intrigues à faire élire hettman [Hetman] des Cosaques-Saporogues [Zaporogues] Cuschka [Tsouchko] qui, peu après, fut pris par les Turcs. Les Polonais lui firent donner pour successeur Borodovka [Borodavka]⁴⁷.

Osman⁴⁸, empereur des Turcs, instruit de la mésintelligence qui régnait entre les Polonais et les Cosaques, et de la jalousie qui engageait les premiers à enlever aux autres les occasions de se signaler, en profita pour attaquer les Polonais qu'il vainquit. Michel Chmelnizki [Mykhailo Khmelnytsky] resta sur le champ de bataille, et son fils fut pris ; mais deux ans après un tartare nommé Jaris, l'acheta et le mena en Tartarie.

En 1621, le même Sagaïdatschii [Sahaïdatchnyi] que les Cosaques avaient élu hettman [Hetman] en 1597, et que les intrigues des Polonais avaient réduit à céder le pouvoir à leurs créatures, trouva moyen de tuer l'hettman [Hetman] Borodovka [Borodavka] qui s'entendait avec les Polonais, auxquels il devait sa dignité ; et ayant été élu de nouveau par le consentement unanime des Cosaques⁴⁹, il rassembla sans perdre de temps, six mille Cosaques de troupes régulières, nombre convenu avec les Polonais, les Cosaques qui accompagnaient ceux-ci, étant censés être simples paysans⁵⁰, et il accompagna avec eux les Polonais qui marchaient contre Chotim [Khotyn] pour combattre les Turcs qui furent vaincus.

⁴⁷ Yakiv Borodavka-Neroda (Ukr : Яків Бородавка-Нерода, ?-1624), fut élu Hetman des Cosaques Zaporogues et de tous les Cosaques non enregistrés en 1619. Ce n'était pas une créature des Polonais : il fut justement élu car Sahaïdatchnyi était considéré trop modéré face aux Polonais.

⁴⁸ Osman II (1603-1622) dit le Jeune, fut sultan de 1618 à 1622.

⁴⁹ C'est plutôt Sahaïdatchnyi qui était soutenu par les Polonais. Quant à Borodavka, il mourra en 1624.

⁵⁰ Le nombre total des Cosaques, incluant ces « paysans », est de 36 220 selon Mykhailo Krushevsky (*History of Ukraine-Rus'*, volume 7, p.368)

[1622]

Ce Sagaidatschii [Sahaïdatchnyi] était en même temps préfet du couvent, nommé Kievo-Bradskoi [Kyïvske Bratstvo]⁵¹, c'est-à-dire, la fraternité qui est à Kiow [Kyïv], et il l'était en même temps de l'académie⁵² fondée dans la même ville⁵³. Il mourut en 1622, et fut enterré dans son couvent.

Cette même année, Sinovei Chmelnizki [Bohdan Khmelnytsky] revint de chez les Tartares où il avait été esclave. Il dut sa liberté au roi de Pologne qui le fit officier de sa garde.

Cette année est encore remarquable par les plaintes amères que Constantin Ivanovitsch, prince Ostroschkii [Constantin Ivanovitch Ostrogski]⁵⁴, porta dans le sénat même contre les odieux traitements auxquels étaient exposés les habitants de la Petite-Russie. Il fut fortement appuyé par ceux que le roi de Suède avait choisis pour faire les mêmes remontrances au sénat. Il le fut aussi par Wladislav [Ladislas], fils du roi de Pologne. Des plaintes si bien fondées, portées par des gens si respectables, furent inutiles. Les seigneurs polonais sans n'y avoir aucun égard doublèrent les impôts que payaient les différentes marchandises parmi les Cosaques. Ceux-ci se déterminèrent enfin, en

⁵¹ Ukr : *Київське Богоявленське братство.*

⁵² (Note de l'auteur) *Il faut entendre ici par académie ce que nous nommons ordinairement université. Celle de Kiow fut, jusqu'au tems de Pierre I, la seule qui existât, soit dans la Grande, soit dans la Petite-Russie. Son origine remonte à un temps très reculé, et ses classes ont été toujours fort fréquentées : Le nombre des étudiants montait continuellement à quatre mille, et même plus, qui s'y rendaient de tous les côtés. On y enseignait la philosophie et la théologie.*

⁵³ Il s'agit de l'académie Mohyla de Kyïv.

⁵⁴ (Note de l'auteur) Le même dont on voit la statue en marbre au couvent Petcherski [Petchersk] à Kiow [Kyïv].

1624, à élire pour hettman [Hetman] un nommé Jaras⁵⁵, sous la conduite duquel ils commencèrent la guerre contre les Polonais, dont ils massacrèrent un grand nombre. La république qui était en guerre avec la Suède, ne voulut pas s'exposer en même temps aux attaques de deux ennemis ; elle se relâcha avec les Cosaques, retira les ordonnances données à leur sujet, et par cette satisfaction, réussit à faire la paix avec eux.

Sinovei Michailowitsch Chmelniczki [Synovii Mykhailovitch Khmelnytsky aka Bohdan Khmelnytsky], que nous avons déjà vu jouer un si grand rôle dans l'histoire des Cosaques, était alors auprès du roi de Pologne, dont il avait gagné la faveur en lui amenant vivants les deux Cantemirs alliés du Czar [Tsar] russe. Cependant, il n'avait pu réussir à faire soulager ses compatriotes dans la diète qui se tint à Varsovie, et à laquelle il assista en qualité de député des Cosaques.

La guerre continua entre la Pologne et la Russie. Celle-ci perdit une bataille près de Smolensk⁵⁶, dans laquelle périrent entre autres ses généraux Schein [Chein]⁵⁷ et Lislof [Lislov]. Cette victoire ouvrit la Russie aux Polonais qui assiégèrent Belof [Beliov]. Enfin ils conclurent la paix avec les Russes⁵⁸.

[1633]

Pendant le cours de cette guerre, en 1633, l'hettman [Hetman] Jaras mourut⁵⁹, et les Cosaques lui choisirent unanimement pour successeur

⁵⁵ Il doit s'agir de Taras Fedorovych Tryasylo (Ukr : *Тарас Федорович Трясило*, ?-1639), qui prit part aux rebellions cosaques de 1629 à 1636. Il est honoré dans le poème de Taras Chevtchenko « Tarasova Nitch ».

⁵⁶ Le siège de Smolensk dura du 28 octobre 1632 au 4 octobre 1633 et donna son nom à la guerre russo-polonaise de 1632-1634.

⁵⁷ Mikhail Chein (Rus : *Михаил Шеин* ; ?-1634) ; il fut exécuté pour incompétence, suite à cette bataille et sa famille fut exilée.

⁵⁸ Traité de Polanów signé le 14 juin 1634.

⁵⁹ Non, il fut seulement remplacé.

Simon Perevičeska [Semen Perevyazka]⁶⁰ ; mais, comme ils s'aperçurent qu'il penchait pour les Polonais, et que ceux-ci reprenaient leur ancien plan d'oppression, ils le déposèrent et élirent Pavluk⁶¹. Celui-ci les conduisit à Kamenka contre Koniepoliski [Koniepoliski], hettman [Hetman] de la Couronne. On en vint aux mains, les Cosaques furent battus et repoussés jusqu'à Boroviza [Borovitsa]⁶².

[1637]

Koniepoliski [Koniepoliski] leur accorda la paix, le 6 décembre 1637, à condition qu'ils lui livrent leur hettman [Hetman], en leur promettant qu'il ne lui serait fait aucun mal ; mais les Polonais ne tinrent pas mieux cette promesse, que tant d'autres qu'ils avaient faites aux Cosaques. Pavluk fut conduit à Varsovie, et y eut la tête tranchée. Les Cosaques lui donnèrent pour successeur Ostraniza [Ostryanyn]⁶³, et à celui-ci pour adjoint un Cosaque nommé Gunia [Hunya]⁶⁴, dont la sagesse leur était connue.

Le traitement fait à Pavluk et la conduite des Polonais étaient pour les Cosaques une preuve assez claire que le dessein de leurs ennemis était de les détruire entièrement. Animés par la vue des dangers qu'ils avaient à craindre, ils attaquèrent les Polonais et les défirent dans les déserts voisins de la rivière de Stariza⁶⁵. Ceux qui échappèrent à la mort dans cette journée meurtrière demandèrent la paix, et l'obtinrent des Cosaques, en jurant solennellement qu'ils ne seraient plus inquiétés dans la jouissance de leurs privilèges.

⁶⁰ Ukr : *Семен Перев'язка*.

⁶¹ Pavlo Mikhnovych (Ukr: *Павлюк Павло Михнович* ; Pol: *Paweł Michnowicz* aussi connu comme *Pavel Pavlyuk*).

⁶² Ukr. Боровиця = *Borovitsa*.

⁶³ Ukr : *Яків Острянин* (?-1641).

⁶⁴ Ukr : *Дмитро Гуня*.

⁶⁵ Ancien nom de la rivière Soula, affluent du Dniepr, dans l'actuel oblast de Poltava. La bataille eut lieu dans la ville de Zhovnyn, du 13 juin au 7 août 1638. Les Cosaques enregistrés combattirent dans le camp polonais.

La paix ne dura pas longtemps ; elle fut bientôt violée par les Polonais, qui eurent la lâcheté d'enlever Ostraniza [Ostryanyn] et Gunia [Hunya], et la barbarie de leur ôter la vie, après leur avoir fait souffrir les plus horribles tourments. Casim [Kasym], Sotnik, c'est-à-dire, chef de cent Cosaques de la ville de Kiow [Kyïv] périt, de la même manière, avec son fils. Beaucoup d'autres Cosaques furent les victimes de la cruauté des Polonais ; les uns périrent sur la roue, les autres par un genre de supplice qui ne tomberait pas dans l'esprit du plus cruel sauvage, et qui est tout à fait digne de la cruauté raffinée des nations policées. On les suspendait à de longs clous avec lesquels on leur déchirait les flancs, et d'autres étaient écartelés, rien n'était plus capable de toucher ni de fléchir la cruauté des Polonais. Ils firent même rôtir des enfants sur des grilles ; ils en empalèrent d'autres, puis les exposèrent à l'ardeur des brasiers ardents ; on réduisit à l'esclavage ceux qui ne furent pas massacrés ; on ne respecta pas même les églises, elles furent profanées et les vases sacrés vendus aux Juifs.

[1638]

Pakora Koschuch [Pivtora Kojuka]⁶⁶ fut élu en 1638 hettman [Hetman] des malheureux restes des Cosaques. Il les ramassa dans le dessein d'aller venger avec eux la mort de leurs compatriotes ; mais arrivés à la rivière de Merla, ils revinrent sur leurs pas, parce que le bruit se répandit que le prince Wischnovezki [Jeremi Michał Wiśniowiecki]⁶⁷ s'avancait contre eux ; mais cette crainte était mal fondée, car la république avait

⁶⁶ Ukr : *Карло Півтора-Кожуха* (?-1642)

⁶⁷ Jeremi Michał Wiśniowiecki (Ukr : Ярема Вишневецький / Jarema Vyshnevetsky) (1612-1651) est le prince de Wisniowiec, Lubny, et Chorol. Il est, en 1648, voïévode de Ruthénie et l'un des plus grands magnats de Pologne, dirigeant un territoire d'une population de 230 000 personnes. Né Orthodoxe, il se convertit au Catholicisme, en 1632, et se polonise pour conserver ses privilèges. Ironie du sort, un de ses ancêtres est Dmytro Vyshnevetsky, dit Baida (1516-1563), fondateur de la forteresse de Khortytsia, la première Sitch Zaporogue.

alors peu de troupes, et le soldat ne pouvait pas même résister à la rigueur du froid.

Koniepolzki [Konięcpolski], hettman [Hetman] de la Couronne, craignant que les Cosaques de l'Ukraine ne fissent alliance avec les Saporogues [Zaporogues], et voulant prévenir les suites fâcheuses qui auraient pu en résulter pour lui, fit bâtir la ville de Kudak [Kodak] près des cataractes du Dnieper [Dniro], et en donna l'entreprise à des Français. Pendant qu'il s'occupait de ces travaux, Sinovei Chmelniczki [Bohdan Khmelnytsky] vint visiter avec plusieurs Cosaques ce qu'on faisait. Koniepolzki [Konięcpolski] leur demanda s'ils n'approuvaient pas qu'on construisît cette forteresse ? Chmelniczki [Khmelnytsky] répondit, en latin : Je n'ai encore vu aucun ouvrage de main d'homme qui ne pût être détruit par les hommes.

[1642]

Buluk, en 1642, succéda à Pakora Koschuch [Pivtora Kojuka]. Sa mort étant arrivée deux ans après, les Polonais ne permirent pas que les Cosaques élisent un nouvel hettman [Hetman]. Ils leur envoyèrent des Commissaires tirés des familles polonaises les plus acharnées contre les Cosaques, parce que toutes les terres de leurs maisons avaient été enlevées à ces derniers.

Sinovei Chmelniczki [Khmelnytsky] jouissait alors d'une terre appelée Subotof [Subotiv], que son père Michel [Mykhailo] avait reçue de Danilovitsch [Daniłowicz], staroste de Tschigirin [Tchyhyryn], pour ses services, et dont le roi lui avait confirmé la possession en reconnaissance de son zèle, et surtout de ses succès contre les Turcs ; le fils avait établi plusieurs paysans sur cette terre ; mais comme le podstaroste, c'est-à-dire, l'aide de l'ancien Czaplinski [Chaplinski] soupçonnait sa fidélité, il la lui enleva, sous le prétexte qu'il ne convenait point qu'un simple Cosaque possédât des terres, et il se l'appropriâ. Chmelniczki [Khmelnytsky] furieux, dit à l'usurpateur : La mère des Cosaques est

encore en vie, vous ne nous avez pas encore tout ôté ; aussi longtemps que nous aurons le sabre à la main, nous ne serons pas sans espérance. Czaplinski [Chaplinski], sur ces propos le fit mettre en prison, et donna plusieurs coups de bâton à son fils qui voulait défendre son père ; il y resta enfermé pendant deux ans, au bout desquels il fut élargi aux prières et aux instances de la femme de Czaplinski [Chaplinski]⁶⁸.

[1647]

L'an 1647, Vladislav, roi de Pologne, répondit à Barabasch [Barabach]⁶⁹, aide-de-camp de la troupe des Cosaques, sur ses très humbles remontrances au sujet des cruautés inouïes que commettaient les Polonais sous sa propre signature et sous son sceau : Si vous êtes de braves Cosaques, vous avez encore le sabre et de la force, défendez-vous.

Bogdan Chmelniczki [Bohdan Khmelnytsky] sorti de sa prison, surprit cette signature et la lettre du roi écrite à Barabasch [Barabach], et se sauva avec ces lettres dans la Sitch des Cosaques-Saporogues [Zaporogues], le 7 décembre. Après avoir ameuté ses camarades, ils se jetèrent sur tous les Polonais qui se trouvaient alors dans la Sitch et les massacrèrent.

Cette même année mourut Pierre Mohila [Petro Mohyla]⁷⁰, métropolitain de Kiow [Kyiv]. Au printemps de cette même année, Paul Pototski [Potocki], hettman [Hetman] de la Couronne et castellan, envoya son fils Etienne [Stepan] avec six mille Polonais dans la Petite-Russie. Ce jeune prince, après avoir reçu le serment de Barabasch [Barabach], lui conféra la place d'hettman [Hetman] de la Petite-Russie ; il leva tout de suite les six mille Cosaques enregistrés, et les envoya vers les cataractes

⁶⁸ Qui était d'ailleurs avant la femme de Khmelnytsky.

⁶⁹ Ivan Barabach (Ukr : *Іван Барабаш*, ?-1648)

⁷⁰ Ukr : Петро Могила (1596-1646), fondateur de l'Université mentionnée plus haut.

du Dnieper [Dnipro] pour faire la guerre au parti de Chmelniczki [Khmelnysky], qui s'était soulevé contre la Pologne. Chmelniczki [Khmelnysky] de son côté envoya des députés aux Cosaques du Don⁷¹, et les pria de lui envoyer des Cosaques enregistrés.

Il engagea en même temps le chan [Khan] da la Crimée, mécontent de ce que les Polonais lui avaient de nouveau refusé de payer le tribut auquel ils s'étaient soumis⁷², à venir à son secours.

L'an 1648, le 2 mai il se donna une bataille auprès de Schelda-voda [Jovta-Voda], entre le fils de Pototzki [Potocki] et Barabasch [Barabach] d'un côté, et Chmelniczki [Khmelnysky], chef des Cosaques, de l'autre. Les Polonais y furent défaits ; Pototzki [Potocki] et Barabasch [Barabach],

⁷¹ (Note de l'auteur) *Les Cosaques du Don demeurent dans les gouvernements de Woronesch [Voronej] et d'Azof [Azov], et occupent beaucoup de villes et de bourgs aux environs de la rivière du Don. Leur origine est à peu près la même que celle des Cosaques de la Petite-Russie. L'étendue de leur terrain était très considérable ; mais depuis l'an 1707, qu'ils se soulevèrent, il a été réduit à peu près à la moitié, car l'an 1708, lorsqu'ils rentrèrent sous l'obéissance, l'on fit de nouvelles démarcations dans leurs pays, suivant lesquelles on leur ôta vers l'orient toute la rivière de Kuma avec le terrain et les Cosaques du Iaik et de Greben, qui avaient été, jusqu'alors sous leur dépendance ; et vers l'occident on leur enleva la province entière de Bachmut. Leur ville capitale s'appelle Czerkaskoi [Tcherkask], elle est située près du Don, à 60 verstes d'Azof [Azov]. Cette ville renferme à peu près cinq mille maisons bâties sur de grands poteaux, pour les garantir des débordements du Don dont les eaux montent vers le printemps à une telle hauteur, qu'elles débordent de 10 verstes ou environ. Cette ville fait la résidence ordinaire de leur attaman Woiska ou de leur général, du woiskavo pisar ou du secrétaire, du jessaoul, ou de l'aide-de-camp, des trente starschines ou anciens, sans le consentement desquels l'attaman Woiska n'ose absolument rien faire.*

⁷² (Note de l'auteur) *On trouvera les véritables circonstances de ce tribut dans les Pièces justificatives sous la lettre A.*

ainsi qu'un très grand nombre de Cosaques qui étaient sous le commandement de celui-ci, furent tués, les autres faits prisonniers⁷³.

Les Polonais, instruits de cette défaite, envoyèrent l'hettman [Hetman] de la Couronne Pototzki [Potocki] avec Calinovski [Kalinowski] et une grande armée de Polonais contre les Cosaques. Ils prirent leur chemin par les déserts vers Korsun, et s'avancèrent contre l'armée des Cosaques, forte de huit mille hommes et de six mille Tartares, sous les ordres de Chmelnizki [Khmelnytsky], leur chef. Aussitôt que les Tartares virent les Polonais, ils commencèrent à crier : Alla ! Alla ! A Nafiki, Nafiki tur, tur ! Allons combattre les infidèles, les voici arrivés. Chmelnizki [Khmelnytsky], avec ses Cosaques, attaqua l'armée des Polonais, et la défit entièrement après un combat des plus furieux ; il fit Pototzki [Potocki] prisonnier avec plusieurs autres nobles Polonais, dont il fit présent aux Tartares qui les emmenèrent dans leurs hordes⁷⁴.

Après cette victoire l'armée de Chmelnizki [Khmelnytsky] s'augmenta considérablement ; il la divisa en régiments, il donna, à chacun, un ancien pour le commander, et de leur consentement, il adressa au roi et à la république de Pologne un placet conçu dans ces termes : « Les Cosaques n'ayant pu exciter la compassion des Polonais au sujet des torts considérables et sans nombre qu'ils en ont reçus, quoiqu'ils en aient souvent porté leurs plaintes, soit par des députés, soit par leurs très humbles remontrances, se sont trouvés dans la nécessité absolue de chercher du secours pour se mettre à couvert de leurs injustices. L'ayant trouvé chez les Tartares, ils ont abandonné leurs femmes, leurs enfants et leurs biens, et se sont réunis aux Cosaques-Saporogues [Zaporogues] leurs protecteurs. Ils ont battu deux fois l'armée de la république qui les poursuivait ; cependant, malgré ces avantages, ils sont prêts à rentrer sous la domination du roi et de la république de Pologne, pourvu qu'il

⁷³ Cette bataille est la Bataille des Eaux Jaunes (Ukr. *Битва під Жовтими водами / Bytva pid Jovtymy vodamy*), qui dura du 29 avril au 1er mai 1648.

⁷⁴ Bataille de Korsun (ukr. Корсунська битва / Korsuns'ka Bytva), 26 mai 1648.

plaise à sa majesté de faire cesser entièrement les cruautés inouïes commises envers eux ; de punir publiquement ceux qui les ont exercées, de garantir leur liberté à l'avenir ainsi que leurs privilèges. C'est tout ce qu'ils demandent dans l'état déplorable où les ont réduits ceux qui auraient dû les soutenir. S'il plaît à sa majesté de leur accorder cette grâce, ils sont prêts à demander pardon de l'affront qu'ils ont fait à son armée. Donnée dans le château de Bielaczerkof [Bila Tserkva], ce 2 juillet 1642 ».

Dans la même année, Vnestejef [Vnestyiv], Radanof [Radanov] et Ostap, colonels de Chmelnizki [Khmelnytsky], qu'on regardait comme des anges tutélaires envoyés de Dieu, ne pouvant plus supporter les injustices que les Juifs et les nobles Polonais commettaient dans la Petite-Russie, massacrèrent tous les Juifs qu'ils trouvèrent et se firent payer une rançon par les nobles. Le prince Wischnovezki [Wiśniowiecki] fut obligé de se retirer de Dubno, et de retourner avec toute sa famille en Pologne ; les autres Polonais en firent de même.

Dans cette même année, Maxime Krivonoss [Kryvonis], secrétaire de Bogdan Chmelnizki [Khmelnytsky], prit la ville de Bar, y tua tous les Polonais, à l'exception du seul Pototzki [Potocki] qu'il fit prisonnier : plus de quinze mille Juifs périrent dans ce massacre.

Au mois de septembre de la même année, Bogdan Chmelnizki [Khmelnytsky], accompagné des Tartares, força le camp des Polonais et s'empara de toutes les richesses qui se trouvèrent dans le bourg Peliafka [Pylyavka]⁷⁵ ; et comme on y devait célébrer les noces d'un Polonais de distinction, tous les chariots chargés de vaisselle d'or et d'argent qu'on y avait conduits, tombèrent entre les mains des Cosaques et des Tartares.

Le 31 octobre de la même année, Wladislav [Ladislas], roi de Pologne, étant mort de chagrin dans son palais de Lituanie, son frère Casimir [Jean-Casimir] fut couronné roi à Varsovie.

⁷⁵ Ukr : *Пилівка*, oblast de Khmelnytsky, Ukraine.

Dans cette même année, Bogdan Chmelniczki [Khmelnysky] se saisit de cinquante canons que les Polonais avaient placés dans la forteresse de Barasa [Zbaraj] ; il s'empara des villes de Lvov [Lviv] et de Samostie [Zamość], exigea des sommes considérables des nobles pour les exempter d'être prisonniers de guerre, et retourna avec ces richesses en Ukraine. Dès qu'il fut à Kiow [Kyiv] il se rendit à l'église pour y remercier Dieu de tant d'heureux succès.

Ce fut dans cette occasion que les Cosaques, de tous les rangs et de toutes les conditions, accoururent pour lui faire leurs remerciements, et lui donner le titre de libérateur de la Petite -Russie. Chmelniczki [Khmelnysky] pour se montrer reconnaissant, alla à Perejaslav [Pereïaslav], et demanda en mariage sa commère, veuve du potstaroste Czaplinski [Chaplinski], la même qui, par ses prières auprès de son mari, l'avait délivré de la prison, et il l'épousa.

Sur ces entrefaites les Polonais envoyèrent à Chmelniczki [Khmelnysky], en qualité d'ambassadeurs, Kisieli [Kissil]⁷⁶, voïévode de Kiow [Kyiv], et le prince Tschetvertinski [Tchetvertinskyi]⁷⁷ avec leurs aides-de-camp pour lui apporter plusieurs présents ; à savoir, une pelisse de petit-gris, un bâton de commandement, une queue de cheval, la confirmation de la dignité d'hettman [Hetman] des Cosaques-Saporogues [Zaporogues], et lui firent beaucoup de compliments sur son nouveau mariage. Chmelniczki [Khmelnysky] les reçut ainsi que les présents ; et après s'être entretenu quelque temps avec les députés, ceux-ci s'en retournèrent.

⁷⁶ Adam Kissil (1600-1653) fut le dernier sénateur orthodoxe de la diète polonaise. Durant les années 1648-1649, il tenta de négocier la paix entre les Polonais et les Cosaques, en vain. Une intéressante analyse se trouve dans Sysyn, Frank E., *Between Poland and the Ukraine : the dilemma of Adam Kysil (1600-1653)*, Cambridge (Mass.), Harvard Ukrainian Research Institute, 1985.

⁷⁷ Ukr : *Четвертинський*. Il s'agit d'une grande famille de magnats de Ruthénie.

Quelques jours après, Kisieli [Kissil], voïévode de Kiow [Kyiv], lui envoya un prêtre avec des lettres par lesquelles il l'exhortait de rentrer sous la protection de la Pologne.

Dans la même année, les hospodars de Moldavie et de Valachie, ainsi que plusieurs princes des hordes tartares, lui envoyèrent des ambassadeurs pour lui faire des compliments sur ses victoires, et le prièrent de venir à leur secours contre leurs ennemis.

L'empereur turc lui envoya, en même temps, une ambassade en lui faisant présent d'un caftan, c'est-à-dire d'une pelisse, d'un sabre et d'un bâton de commandement, et donna ordre au pacha de Silistrie, et au chan [Khan] de Crimée de lui envoyer des troupes auxiliaires, car il n'y avait point encore de traité entre le roi de Pologne et le sultan turc.

Ce fut aussi dans cette même année que Chmelnizki [Khmelnytsky] envoya, pour la première fois, des ambassadeurs au grand-prince de Russie le czar [Tsar] Alexis Michailowitsch [Alexis Mikhaïlovitch], le priant de venir à son secours, et de se tenir prêt, avec ses troupes du côté de la Lituanie, pour recouvrer les terres qu'il avait perdues dans la guerre de Smolensk.

[1649]

L'an 1649, le chan [Khan] de Crimée vint en personne avec des troupes au secours de Chmelnizki [Khmelnytsky]. Les Cosaques réunis firent, conjointement avec lui, le siège de Barasa [Zabraj], et pressèrent si fort les Polonais, qu'ils furent obligés de manger la chair des chevaux, des chiens, des chats, des souris, etc. Le roi de Pologne se hâta lui-même de les secourir avec un corps de vingt mille hommes ; mais les Cosaques étant allés au-devant de lui, le forcèrent de s'en retourner, et l'inquiétèrent tellement pendant toute sa marche, que peu s'en fallut qu'ils ne s'emparassent de tout son bagage ; ils tuèrent pendant cette retraite le premier général Osolinski [Ossoliński], plusieurs autres seigneurs de distinction, et près de cinq mille hommes ; de sorte que

tout le chemin était couvert de morts, et Barasa [Zbaraj] fut prise. Le roi, se voyant trop faible contre ces deux armées combinées, écrivit une lettre au chan [Khan]⁷⁸, par laquelle il l'engageait à abandonner les Cosaques. Sur cette proposition, le chan dit au porteur, que le roi eût à lui payer les cent mille ducats qu'on lui devait ; qu'il accordât, à tous les Cosaques-Saporogues [Zaporogues], le pardon et la liberté, et qu'il verrait ensuite ce qu'il aurait à faire. Chmelniczki [Khmelnysky] demanda surtout qu'il y eût à l'avenir quarante mille Cosaques enregistrés et que toutes les places et emplois fussent remplis par des Cosaques ; que les Polonais ne fissent à l'avenir aucune entreprise sur leurs églises, leurs usages et leurs prêtres, et que le métropolitain de Kiow [Kyïv] eût sa place dans le sénat après le primat.

Pendant que le roi entamait ces négociations, Gladki, à la tête d'un corps de Cosaques, que Chmelniczki [Khmelnysky] lui avait confié, y fit beaucoup de dégât dans la Lituanie ; mais le prince Radzivil [Radziwiłł]⁷⁹ alla au-devant de lui, et Gladki [Hladki] fut tué, ainsi que son successeur Podobailo⁸⁰.

Le Roi, ayant agréé les demandes faites par le chan [Khan] des Tartares et par les Cosaques, la paix et la tranquillité furent rétablies⁸¹. Chmelniczki [Khmelnysky] fut présenté au roi par le grand-chancelier Lubomirski⁸², lui demanda pardon du passé, et retourna chez lui.

⁷⁸ (Note de l'auteur). Cette lettre se trouve parmi les Pièces justificatives sous la lettre B.

⁷⁹ Janusz Radziwiłł (1612-1655), Hetman de Lituanie et Staroste de Samogitie.

⁸⁰ Stepan Pobodailo (1600-1654), sotnik du régiment de Tchernihiv, futur colonel de ce même régiment (1651).

⁸¹ (Note de l'auteur) *Le traité fait à Zborov [Zboriv] se trouve dans les pièces justificatives sous les lettres C et D.*

⁸² Jerzy Lubomirski (1616-1667), Satroste de Cracovie, depuis 1647. Il sera, ensuite, Grand Maréchal de la Couronne, en 1650, puis Hetman de la Couronne, en 1657.

Cependant les Polonais n'avaient rien moins à cœur que d'observer les articles du traité fait avec les Cosaques. La première infraction de la part des Polonais fut qu'ils refusèrent entièrement d'accorder une place dans le sénat au métropolitain de Kiow [Kyïv], Kosof [Kosiv]⁸³ envoyé de Chmelnizki [Khmelnytsky] à la diète ; ce que le roi avait pourtant promis.

Dans cette même année, Chmelnizki [Khmelnytsky] reçut la nouvelle que le roi de Pologne était disposé à faire, conjointement avec les Tartares, la guerre au czar [Tsar] de Russie Alexis Michailowitsch [Alexis Mikhaïlovitch], qui avait envoyé le prince Alexis Trubezkoi [Trubetskoy]⁸⁴ et Puschkin [Pouchkine], en qualité d'ambassadeurs au roi de Pologne, pour lui demander cent mille roubles, qui lui étaient dus, en dédommagement des frais occasionnés par la prise de Smolensk ; mais les Polonais les renvoyèrent, disant qu'ils étaient en état de conserver, l'épée à la main, tout ce qu'ils possédaient.

Dans la même année, le Sultan des Turcs ordonna à l'hospodar de Moldavie, Basile Lipula [Vasile Lupu]⁸⁵, de lier amitié avec Chmelnizki [Khmelnytsky], et d'accorder à cet effet, à son fils Timothée⁸⁶, sa fille Irène, en mariage. Sur le refus qu'en fit l'hospodar, Chmelnizki [Khmelnytsky] envoya, contre lui, Nosatsch, général de l'artillerie, et Doroschenko [Dorochenko], avec seize mille Cosaques qui, chemin faisant, trouvèrent au-delà du Dniestr vingt mille Tartares. Ces deux armées réunies s'emparèrent de Soroka, et démolirent Satschava [Suceava], en Moldavie. L'hospodar fut obligé d'abandonner Jassi [Lași] et de se sauver à Chotim [Khotyn]. Les Cosaques et les Tartares l'ayant poursuivi, entourèrent la forêt où il s'était retiré, le prirent et le forcèrent

⁸³ Ukr : *Сильвестр Косів* (?-1657)

⁸⁴ Rus : *Алексей Трубецкой* (env. 1600-1680)

⁸⁵ Vasile Lupu (1595-1661), Hospodar de Moldavie, de 1634 à 1653. Khmelnitski éprouvait de la rancœur envers l'Hospodar, qui ne l'avait pas soutenu lors de la guerre de 1649, ce qui peut expliquer pourquoi il chercha à détourner les Tatars vers la Moldavie.

⁸⁶ Timofiy ou Timysh Khmelnitski (1632-1653), le fils aîné de Bogdan.

de consentir au mariage de sa fille avec le fils de Chmelniski [Khmelnysky], et de payer en outre une somme considérable aux Tartares pour racheter sa liberté.

Enfin le roi Casimir envoya aux instances réitérées de Chmelnizki [Khmelnysky] et des Cosaques, la ratification du traité de Zborov [Zboriv], par lequel il les reconnut pour un peuple libre, avec la permission d'entretenir toujours quarante mille hommes sur pied. Chmelnizki [Khmelnysky] fit enregistrer, le 8 mars, cette ratification sous la signature de Netschaja [Netchai]⁸⁷, colonel de Bradas [Bratslav], de Demian Mnogogreschnoi [Demian Mnohohrishny]⁸⁸, aide-de-camp général, et d'Ossipe Wigovski [Yosip Vihovski].

[1650]

L'an 1650, Kisieli [Kissil], voïévode de Kiow [Kyïv], arriva en Ukraine avec un grand nombre de nobles polonais, pour faire, de nouveau, la démarcation de leurs terres ; mais les Cosaques s'y opposèrent, comme à une entreprise contraire au traité de Zborov [Zboriv].

Lorsqu'il fut question d'enregistrer les quarante mille Cosaques, en vertu du traité fait avec le roi de Pologne, ces peuples se soulevèrent contre leur hettman [Hetman]. Celui-ci, pour arrêter ces troubles, accorda à chaque Cosaque la liberté d'être ou Cosaque ou paysan.

Ce fut aussi cette année que Chmelnizki [Khmelnysky] commença d'entretenir des correspondances secrètes avec le czar [Tsar] de Russie, qui fut bien aise de voir les Cosaques disposés à se mettre sous sa protection.

Dans le même temps Chmelnizki [Khmelnysky] divisa tous les Cosaques en quinze régiments, ayant chacun leur colonel. Il fit dresser

⁸⁷ Ukr : *Данило Нечай* (1612-1651)

⁸⁸ Ukr : *Дем'ян Многогрішний* (1631-1703). Il sera Hetman de la rive gauche, en 1669-1672.

un état des hommes enregistrés dans chaque régiment, et en envoya copie au roi de Pologne. Voici les quinze régiments et les noms de leur colonel.⁸⁹

Nom du régiment	Nom du colonel	Cosaques
Tchyhyryn	Petro Yakubovskyi	3189
Tcherkassy	Ivan Voroltchenko	2989
Kaniv	Semen Jabitskyi	3120
Korsun	Lukyan Mozyrya	3472
Uman	Yosip Hlukh	3830
Bratslav	Danylo Netchaï	2802
Kalnyk	Ivan Fedorenko	2046
Kyïv	Anton Adamovitch	2080
Pereïaslav	Fedko Loboda	2150
Kropyvna	Filon Djedjeli	2033
Pryluky	Tymochka Nosatch	1958
Myhorod	Maksym Hladkyi	3158
Poltava	Martin Puchkarenko	2782
Nijin	Prokip Chumeyko	983
Tchernihiv	Martin Nebaba	936
Somme totale :		37549

Outre ces Cosaques enregistrés, il y eut un nombre infini de volontaires.

Dans le cours de cette même année, Osman Aga, ambassadeur du grand-sultan, se rendit auprès de Chmelniczki [Khmelnytsky], et lui présenta, de la part de son maître, un sabre, un caftan et le bâton de commandement ; il lui proposa, en même temps, de renoncer, avec toute la nation cosaque, à la protection de la Pologne, pour se mettre sous celle des Turcs. Chmelniczki [Khmelnytsky], bien instruit de l'étroite

⁸⁹ Commentaire du tableau : Scherer se trompe dans le nombre de régiments, en oubliant un 16^{ème} régiment, celui de Bila Tserkva. Le régiment de Pryluky (Ukr : *Прилуцький полк*) est désigné sous le nom de régiment d'Ostianskoi (Ukr : *Остринський полк*)

union qui subsistait entre le chan [Khan] de Crimée et le roi de Pologne, craignant de se trouver entre deux feux, et de devenir, avec toute la Petite-Russie, esclave des Polonais, ne donna point à l'ambassadeur turc de réponse positive, et ne chercha, par toutes les raisons qu'il put lui alléguer, qu'à gagner du temps pour prendre plus sûrement son parti suivant les circonstances.

Peu de temps après Neredin Aga, envoyé de la part du chan [Khan] de Crimée, vint trouver Chmelnizki [Khmelnytsky] pour l'engager à déclarer la guerre au czar [Tsar] de Russie, conjointement avec lui et avec les Polonais. Mais Pototzki [Potocki], hettman [Hetman] de la Couronne, qui campait aux environs de Kaminiek-Podolski [Kamianets-Podilski], ayant fait faire à Chmelnizki [Khmelnytsky] les menaces les plus outrageantes, en lui reprochant la conduite qu'il avait tenue envers l'hospodar de Moldavie, indisposa si fort l'hettman [Hetman] des Cosaques, qu'il mit tout en usage pour attirer le chan [Khan] de Crimée dans son parti.

[1651]⁹⁰

L'an 1651, le roi de Pologne, Casimir, fit savoir à toute la république qu'elle eût à se préparer incessamment à la guerre. Les Polonais tombèrent, à l'improviste, sur Brallavskoi [Bratslav] et sur le corps de Cosaques qu'il commandait dans le bourg Krasnoje [Krasne]⁹¹, et le massacrèrent avec tous les siens.

Mais, Bogun [Bohoun]⁹², ayant traversé avec une autre troupe de Cosaques la rivière de Bog [Bouh], attaqua les Polonais auprès du

⁹⁰ Erratum : Dans l'édition originale, il est écrit 1657.

⁹¹ Ukr. : Красне. Actuel Oblast de Vinnytsia (Ukraine). La bataille se déroula du 20 au 23 février 1651.

⁹² Ivan Bohun (Ukr.: Іван Богун) (?-1664) fut un colonel cosaque, qui joua un rôle très important dans la guerre, jusqu'à sa mort en 1664, où il fut fusillé par les Polonais. Son personnage servit à la création de Yurko Bohun, l'anti-héros de l'ouvrage de Henryk Sienkiewicz, *Par le Fer et par le Feu*.

couvent Wenezkoi [Vinnytsia], les défit, et s'empara de toutes leurs richesses.

Dans la même année, les Polonais s'étant rassemblés de nouveau auprès du couvent Wenezkoi [Vinnytsia], et y ayant dressé leur camp, le colonel Gluch [Glouk]⁹³ se hâta d'aller avec les Cosaques au secours de ses confrères. Son arrivée jeta tellement l'épouvante parmi les Polonais, qu'ils quittèrent leur camp et le lui abandonnèrent. Dans leur fuite ils perdirent le colonel de Kannef [Kaniv] dans le bourg Kuptschinzi [Kupchyntsi]⁹⁴.

Dans ces circonstances, le roi de Pologne envoya demander du secours au duc de Courlande, ce prince n'étant point obligé d'en fournir aux Polonais hors du pays. Pour l'y engager, le roi et la république lui promirent de reconnaître, par un acte authentique, que ce n'était point une obligation, mais un pur effet de sa bonne volonté et de son affection envers la Pologne et sans tirer à conséquence pour l'avenir. Le roi demanda aussi, au margrave de Brandebourg, le corps de troupes qu'il était tenu de fournir comme feudataire de la république. Ce secours lui ayant été accordé, les troupes de Brandebourg passèrent en Pologne, sous le commandement du général Donshoff. Toutes ces troupes auxiliaires, réunies aux Polonais, formaient une armée de près de trois cents mille hommes. Le roi Casimir, s'étant mis à la tête d'une si belle armée, marcha vers Berestez [Berestechko]⁹⁵, sur la rivière de Stira [Styr], dans la résolution d'attaquer les Cosaques. Il leur livra bataille, le 31 juin. Au premier choc, les Cosaques se portèrent avec furie sur les Polonais et en firent un assez grand carnage. Les Polonais se soutinrent cependant, et, comptant sur le grand nombre de leurs troupes, ils tentèrent d'envelopper l'armée des Cosaques et des Tartares. Leur projet réussit :

⁹³ Ukr : *Осип Глух* (?-1665)

⁹⁴ Ukr : *Купчинці*. Oblast de Vinnytsia, Ukraine.

⁹⁵ Berestechko (Ukr.: *Берестечко* ; Pol.: *Beresteczko*). Oblast de Vinnytsia (Ukraine).

l'imprudence du chan [Khan], qui ne sut pas profiter des hauteurs dont il était maître, favorisa l'entreprise et le succès des Polonais ; la déroute des Cosaques et des Tartares fut complète, et le carnage, qu'on en fit, fut si grand, que le chan [Khan] et Chmelnizki [Khmelnysky], ayant pris la fuite, eurent peine à se sauver, avec le peu de troupes qui leur restait, tout leur camp resta au pouvoir des vainqueurs.

Chmelnizki [Khmelnysky] auquel, après cette défaite, il ne restait tout au plus qu'une centaine d'hommes échappés au carnage, craignant de tomber entre les mains des Polonais, mit tout en usage pour engager le chan [Khan] à venir à son secours. Il y eut à ce sujet de longues négociations.

Chmelnizki [Khmelnysky], ayant reconnu que le chan [Khan] cherchait à se réconcilier avec la Pologne, et d'en tirer le plus d'argent qu'il lui serait possible, lui offrit généreusement tout ce qu'il avait, fit faire de nouvelles levées dans son pays, et parvint à former une nouvelle armée de Cosaques, au nombre de cinquante mille hommes, et obtint enfin un secours de quarante mille Tartares, tandis que le roi était retourné à Varsovie avec les troupes auxiliaires.

Cette année, mourut le fameux prince Jérémie Wischnovezki [Jeremi Wiśniowiecki], hettman [Hetman] de la Couronne, et le plus grand ennemi des Cosaques.

Chmelnizki [Khmelnysky], ayant rassemblé ses troupes, s'avança sur la rivière de Maslov [Maslivka], où il reçut encore un renfort considérable de Cosaques.

Vers le même temps, le prince Radzivil [Radziwiłł], après avoir remporté une victoire près de Lojef [Loyev]⁹⁶ sur le colonel Nebaba, Antoine [Anton Jadovitch]⁹⁷ et Gorkuscha [Horkusha], s'avança vers Kiow [Kyïv] et

⁹⁶ Bél : Лоеў. Actuel Bélarus.

⁹⁷ Anton Jadovitch (Ukr. : *Антін Жданович*) (?-1660), Colonel de Kiev.

brûla la ville de Podoli, c'est-à-dire, cette partie de Kiow [Kyiv] qu'on nomme la ville-basse. Chmelnizki [Khmelnytsky], de son côté, se porta avec son armée près d'Olschana [Olchanka], d'où il passa jusqu'à Bielaja-Czerkof [Bila Tserkva].

Les hettmans [Hetmans] de la Couronne, s'étant aussi trouvés dans le même endroit, les deux armées ne cessèrent de se harceler, sans aucun avantage considérable de part ni d'autre. A la fin, les généraux polonais, fatigués d'une guerre qui durait depuis longtemps, firent faire des propositions de paix au chef des Cosaques, et leur envoyèrent, à ce sujet, Kisieli [Kissil], voïévode de Kiow [Kyiv], et Grabof [Grabov], voïevode de Smolensk, en qualité de commissaires ; les Cosaques, de leur côté, députèrent, avec la même qualité, Gonsevski et Gasakovski, qui tous ensemble allèrent au camp des Polonais, pour y traiter des conditions auxquelles on pourrait parvenir à terminer la guerre, de part et d'autre. La Pologne demanda d'abord que le nombre des Cosaques enregistrés fut réduit de 20 000.

Cette proposition indigna les Cosaques, au point qu'ils voulaient massacrer Chmelnizki [Khmelnytsky], qui fut donc forcé de continuer les actes d'hostilité, du côté de Bielaja-Czerkof [Bila Tserkva]. La famine et les autres incommodités que souffraient les Polonais, occasionnèrent une grande diminution dans leur armée, un très grand nombre ayant regagné la Pologne, pour se soustraire à ces calamités. Chmelnizki [Khmelnytsky] saisit cette circonstance, et dans l'espérance d'obtenir pour les Cosaques des conditions plus avantageuses, il renouvela les conférences avec les hettmans [Hetmans] de la Pologne. Dès leur ouverture, on convint que le traité de Zborov [Zboriv] servirait de base à celui qu'on se proposait de faire. Le traité, ayant été dressé et approuvé des deux parties, il fut question de le ratifier. Sobieski et Pototzki [Potocki] se rendirent pour cet effet au camp de Chmelnizki

[Khmelnytsky], et celui-ci se rendit de même au camp des Polonois [Polonais] ; ainsi la tranquillité fut rétablie⁹⁸.

Aussitôt que la paix fut conclue, les Polonais prirent leurs quartiers d'hiver dans l'Ukraine ; mais, ayant causé plusieurs dommages considérables aux Cosaques, soit ouvertement, soit en secret, ceux-ci se plainquirent hautement de Chmelnizki [Khmelnytsky] et de sa paix.

Chmelnizki [Khmelnytsky], pour faire cesser ces plaintes et ces murmures, et pour dédommager en quelque sorte les Cosaques, leur permit d'aller s'établir aux environs de Poltava et dans la Grande-Russie. C'est à cette époque qu'ils commencèrent à former des colonies et à se bâtir plusieurs villes, telles que Sumi [Sumy], Lebedin [Lebedyn], Harkof [Kharkiv], Aichtieka [Okhtyrka], etc. avec plusieurs autres bourgs et habitations.

[1652]

Au printemps de cette année, Chmelnizki [Khmelnytsky] envoya de nouveau vers Basile [Vasile], hospodar de Moldavie, lui demander sa fille Irène, qu'il avait promise en mariage pour son fils Timothée, le menaçant de l'y contraindre par la force.

Les Moldaves sollicitèrent vivement leur hospodar à y consentir, pour ne pas voir une seconde fois leur pays exposé au pillage des Cosaques, et firent, en même temps, les plus grands éloges du jeune Cosaque. L'hospodar, qui ne pouvait se résoudre néanmoins à donner sa fille à celui-ci, dépêcha en Pologne une personne de confiance, pour prier le roi de s'opposer à ce mariage, et de défendre à Chmelnizki [Khmelnytsky] de continuer ses poursuites à ce sujet. En conséquence, le roi donna ordre à Calinovski [Kalinowski], colonel de la Couronne, de partir avec six mille hommes de cavalerie, et trois mille d'infanterie, pour s'opposer à ce que Chmelnizki [Khmelnytsky] entrât en Moldavie. Celui-ci

⁹⁸ Le traité se trouve parmi les Pièces justificatives sous la lettre E.

écrivit au colonel pour savoir quelles étaient les raisons qu'on pouvait avoir d'empêcher son fils d'aller chercher sa future épouse ; qu'il croyait le roi, son maître, trop équitable pour lui avoir donné des ordres pareils et pour se mêler d'affaires qui ne l'intéressaient nullement ; qu'il le pria de ne point s'opposer à sa marche, sans quoi, il ne pouvait pas répondre des événements. Calinovszki [Kalinowski], qui se proposait de faire épouser lui-même son fils à la princesse Irène, demeura ferme. Alors, le Cosaque envoya au fils de Calinovski [Kalinowski], en quartier à Neschen [Nijin], un cheval, auquel il avait fait couper la crinière et la queue, et dont la bride était faite du crin de cette crinière ; et il s'avança avec son armée, du côté de Batora [Batourine], où les Polonais s'étaient postés. On en vint aux mains, les Polonais périrent, presque tous, dans ce combat. On apporta à Chmelnizki [Khmelnytsky] la tête du général Calinovski [Kalinowski] ; et quelque temps après, le fils de ce général se noya près de Bubnovka [Bubnivka]⁹⁹, en tombant d'un pont.

Après cette victoire, les Cosaques massacrèrent tous les starostes et seigneurs polonais qui tombaient entre leurs mains. Chmelnizki [Khmelnytsky], suivi des Tartares, s'avança jusqu'à Kaminiek [Kamianets], pour couvrir la frontière de ce côté, et pour donner le temps à son fils d'aller en Moldavie, tandis que les Tartares se répandaient dans la Pologne, et y commettaient toutes sortes d'excès.

Le fils de Chmelnizki [Khmelnytsky], s'étant rendu avec douze mille Cosaques dans la Moldavie, l'hospodar lui donna aussitôt la princesse, sa fille, en mariage ; les noces se firent dans Jafli [Iași], ville capitale, en présence des boyars et aux acclamations de tout le peuple.

Après ce mariage, Chmelnizki [Khmelnytsky] envoya un exprès au roi de Pologne, pour se plaindre vivement de l'hettman [Hetman] Calinovski [Kalinowski] qui, avec son corps de troupes, s'était opposé au voyage de son fils en Moldavie. Dieu, disait-il au roi, ne défend à ses créatures ni

⁹⁹ Ukr : *Бубнівка*. Oblast de Vinnytsia, Ukraine.

l'eau, ni la nourriture convenable, mais Calinovski [Kalinowski] a voulu se réserver les meilleures sources, et ne laisser à mon fils que les mauvaises ; cette conduite a irrité celui-ci et tout ceux qui étaient à sa suite. Il finissait sa lettre en demandant, très humblement, pardon au roi de tout ce qui s'était passé, déclarant qu'il n'en était pas l'auteur. Le roi, sans avoir égard à ses excuses, renvoya le député, sans lui donner de réponse.

Ces marques de mépris irritèrent Chmelnizki [Khmelnytsky] ; il envoya une seconde députation au roi, pour le même sujet. Ce monarque le fit assurer qu'il ne pourrait obtenir sa grâce, qu'en renvoyant les Tartares, et en donnant, aux Polonais, son fils en otage. Ces propositions indignèrent si fort Chmelnizki [Khmelnytsky], que mettant la main sur son sabre il leur dit : ceci me défendra, si vous entreprenez de troubler mon repos ; je fais et je vois aujourd'hui que toutes vos manœuvres ne tendent qu'à me perdre ; sachez que je préférerai toujours l'amitié des Tartares à la vôtre, et que, jamais, vous n'aurez mon fils en otage chez vous ; à peine est-il marié, que vous cherchez à le perdre par vos ruses et vos détours ; non, vous n'en viendrez point à bout ; dites au roi qu'il observe fidèlement le traité de Zborov [Zboriv], qu'il a confirmé par son serment, et que nous avons signé de notre sang.

Après le départ de ces députés, Chmelnizki [Khmelnytsky] crut que le moyen le plus propre pour sauver son pays, était de se mettre, lui et les siens, sous la protection des Turcs ; et comme Gladki [Hladkyi], colonel de Mirgorod [Myrhorod], et Hulianizkoi [Hulianits] lui reprochaient cette démarche, disant qu'il ne convenait point à des chrétiens de se mettre sous la protection des infidèles, il fit sur le champ couper la tête au colonel Gladki [Hladkyi], et Hulianizkoi [Hulianits] n'évita le même sort, qu'en se sauvant dans un couvent.

[1653]

L'an 1653, le roi de Pologne, informé de ce qui se passait en Ukraine, envoya Tschernezki [Czarniecki]¹⁰⁰, avec une armée, pour y porter la guerre. Ce général commença par ravager, brûler et tuer tout ce qui se trouva sur son passage, Bogun [Bohoun] eut ordre de Chmelniczki [Khmelnysky] d'aller à sa rencontre. Celui-ci attaqua les Polonais, les défit, les mit en fuite et s'empara de leur camp.

Ce fut, cette année, que mourut Kisieli [Kissil], voïévode de Kiow [Kyiv], de l'illustre famille des Svaetolds, connus sous le titre de princes ou hettmans [Hetmans] de la Russie, dès l'an 1128.

Dans ce même temps, le voïévode Metianskoi [Metianskyi] et Ragozi [Rákóczi]¹⁰¹, prince de Hongrie, ayant déposé l'hopodar de Moldavie, Timothée Chmelniczki [Khmelnysky] vint promptement avec ses troupes, à son secours, et rétablit son beau-père dans son ancienne dignité. Mais Metianskoi [Metianskyi] et Ragozi [Rákóczi], l'ayant déposé une seconde fois, Chmelniczki [Khmelnysky], son gendre, n'eut d'autre ressource que de se renfermer, avec sa belle-mère, dans la ville de Sotschava [Suceava], où il fut tué d'un coup de canon, et son corps, accompagné de sa belle-mère, fut renvoyé à son père.

Le roi de Pologne, s'étant déterminé à porter la guerre dans l'Ukraine, il rassembla une armée de quinze mille hommes, tant de cavalerie que d'infanterie, et s'étant mis à la tête de cette armée, il s'avança du côté de Sehwanetz [Zhvanets]¹⁰². Chmelniczki [Khmelnysky] alla au-devant de lui, avec ses propres troupes et celles du chan [Khan] des Tartares. Il enveloppa les quinze mille Polonais qui, privés de tout secours, et désolés par la faim et par la rigueur du froid, furent réduits à quatre mille hommes. Dans cette extrémité, le roi de Pologne fit faire des

¹⁰⁰ Stefan Czarniecki (1599-1665)

¹⁰¹ Georges II Rákóczi (1621-1660), prince de Transylvanie.

¹⁰² Ukr : *Жванець*. Oblast de Khmelnytsky, Ukraine.

propositions de paix au chan [Khan] des Tartares et lui envoya de magnifiques présents, s'engageant, de nouveau par serment, d'observer en tous points le traité de Zborov [Zboriv], et donnant, en otages pour assurance de ses promesses, les sénateurs Landzipronski [Landkoroncki] et Oselinzki [Ossolincki].

Le roi, après avoir payé un tribut aussi considérable au chan [Khan] des Tartares, se crut délivré de l'extrême danger où il se trouvait, avec le reste de son armée ; mais le chan [Khan], sans égard pour les présents et les promesses du roi, détacha une troupe considérable de ses Tartares, les envoya dans la Lituanie, où ils firent un butin considérable, et où ils enlevèrent plus de cinq mille personnes, avec d'autant plus de facilité, qu'on célébrait, dans ces circonstances, le mariage du cofovskoi [de Kosovskyi], un des nobles les plus considérables du pays. Les Tartares se saisirent de tous ceux qui assistaient à cette cérémonie, pères, mères, parents, alliés, amis, et même des musiciens, et les emmenèrent captifs dans leurs pays.

Chmelnizki [Khmelnysky] apprit alors que, par ses envoyés et par ses présents, le roi de Pologne avait réussi à détacher le chan [Khan] de l'alliance des Cosaques ; qu'ils avaient formé le projet de se réunir contre la Russie ; que le roi avait promis de ne point poser les armes, qu'il n'eût rétabli le chan [Khan] dans la possession du royaume d'Astracan [Astrakhan], que les Russes avaient usurpé sur les Tartares ; et qu'en conséquence, le chan [Khan] avait ordonné à ses troupes, qu'en traversant l'Ukraine pour retourner dans leur pays, elles enlèvent tous les Cosaques qu'elles pourraient rencontrer, et qu'elles ruinent tout le pays par où elles passeraient.

Pour conjurer un aussi violent orage, prêt à fondre sur lui, l'hettman [Hetman] Chmelnizki [Khmelnysky] rassembla promptement tous ses Cosaques, leur fit envisager l'extrême péril qui les menaçait de toutes parts, et leur dit que, pour sauver leur patrie, leurs femmes, leurs enfants,

et même leur propre vie, ils n'avaient d'autre moyen que de se mettre sous la protection du czar [Tsar] de la Grande-Russie.

Les Cosaques acceptèrent unanimement cette proposition, et l'on convint d'envoyer, incessamment, Grégoire Hulianizkoi [Hulianits], avec plusieurs autres, en qualité de commissaires de la nation, au czar [Tsar] de Russie, pour lui proposer de prendre, sous sa protection, les Cosaques et généralement toute l'Ukraine, aux conditions d'une liberté, pleine et entière, et de la conservation de leurs privilèges.

[1654]

Le czar [Tsar], ayant accepté ces offres, il les assura de sa protection, leur fit de grands présents, et les fit accompagner, à leur retour, par Basile Basilevitsch Buturlin [Vasiliy Vasilyevich Buturlin], bojarin, c'est-à-dire conseiller-privé, et par plusieurs autres boyars et nobles de la Grande-Russie, pour traiter définitivement, avec Chmelniczki [Khmelnysky] et la nation cosaque, sur tous les points qui lui avaient été proposés. Ces envoyés, étant convenus, avec Chmelniczki [Khmelnysky] et les Cosaques, de tous les articles préliminaires du traité, leur promirent, au nom de leur souverain, de les prendre sous la protection de la Grande-Russie, et de les faire jouir de tous leurs droits, privilèges et libertés, sans exception. Ces préliminaires furent signés le jour des rois¹⁰³ 1654, à Pereïaslav, où Chmelniczki [Khmelnysky] et ses assistants s'étaient rendus à cet effet.

Les envoyés du czar [Tsar] n'exigèrent de Chmelniczki [Khmelnysky] et des Cosaques, que leur parole et leur serment de demeurer pour toujours sous la protection de la Russie ; de renoncer, à jamais, à celle de la Pologne, et de se détacher entièrement de toute alliance avec le chan [Khan] de Crimée ; qu'à ces conditions, le czar [Tsar] leur tiendrait parole sur tout ce qu'on venait de leur promettre en son nom. L'hettman [Hetman], ses assistants et les Cosaques, ayant accepté ces conditions

¹⁰³ C'est-à-dire l'épiphanie, le 18 janvier.

avec une entière satisfaction, ils donnèrent leur parole, et prêtèrent sur le champ le serment qu'on exigeait d'eux ; et, en conséquence, Chmelniczki [Khmelnytsky] envoya ses émissaires, dans toutes les villes et tous les bourgs de l'Ukraine, pour faire prêter le même serment à toute la nation.

Les envoyés de la Grande-Russie, munis du traité qu'on venait de conclure, reprirent aussitôt la route de leur pays, après avoir distribué aux Cosaques, de la part du czar [Tsar], plusieurs martres, zibelines et autres présents considérables. Chmelniczki [Khmelnytsky] et les Cosaques, de leur côté, les comblèrent de caresses.

Dès le mois de février, Chmelniczki [Khmelnytsky] envoya au czar [Tsar] une liste des noms de tous les Cosaques, avec un mémoire touchant les privilèges, immunités et libertés de sa nation, afin d'en obtenir la confirmation et la ratification, tant pour lui que pour ses successeurs. Ce mémoire fut dressé par Samuel [Samiïlo] Bogdanov, juge général, Paul-Pierre¹⁰⁴, colonel de Pereïaslav, et autres personnes qu'on leur avait associées. Le czar [Tsar] les reçut très gracieusement, accepta et confirma tout ce qu'ils demandaient, déclarant qu'ils jouiraient des mêmes droits que les sujets de la Grande-Russie, et leur fit expédier, en conséquence, ses lettres-patentes dans la forme suivante :

1. Les Cosaques jouiront de leurs anciennes libertés, privilèges, immunités et cours de justice, c'est-à-dire qu'ils seront jugés, à l'avenir comme auparavant, par les anciens d'entre eux et par leurs assistants, sans que les boyars, les voïévodes, et aucun seigneur de la Grande-Russie puissent s'en mêler.

2. Si un Cosaque meurt et laisse des biens, ses sœurs, sa femme, ses enfants, ou ses plus proches parents, doivent être les héritiers, sans leur déduire la moindre chose, ni mettre obstacle aux conventions et droits qu'ils ont reçus de leurs princes et des rois de Pologne.

¹⁰⁴ Il s'agit sûrement de Pavlo Teterya (Ukr : *Павло Тетеря* ; 1620-1670), colonel de Pereïaslav et futur Hetman.

3. Le patriarche de Moscou n'exercera aucun acte de juridiction, ni sur le métropolitain de Kiow [Kyïv], ni sur son clergé.

4. Dans les villes de la Petite-Russie, il y aura des fermiers et des receveurs, qui ramasseront l'argent et le blé qui doivent former les revenus du czar [Tsar].

5. De ces revenus, il fera payé, à soixante mille Cosaques enregistrés, trois roubles à chacun par an, l'hettman recevra mille ducats, et jouira de Tschigirin [Tchyhyryn] et de ses appartenances ; ils donneront aux assistants, aux anciens, aux colonels et aux sotniks, ou préposés sur cent Cosaques, à chacun, à proportion de son grade.

6. L'hettman [Hetman] ne recevra plus d'ambassadeurs des autres puissances limitrophes, ni de Korsun¹⁰⁵ ; et si, par hasard, il lui en arrive, l'hettman [Hetman] les enverra au czar [Tsar].

7. L'hettman [Hetman], de son côté, n'enverra point d'ambassadeurs à d'autres puissances, sans en avoir demandé l'agrément du czar [Tsar].

8. L'hettman [Hetman] n'aura plus aucune liaison avec le chan [Khan] de Crimée ; il conservera seulement une amitié générale avec lui, pour empêcher que les Tartares ne viennent faire du dégât dans la Petite-Russie.

9. A la mort d'un hettman [Hetman], les Cosaques auront la liberté d'en choisir un autre, à sa place ; et après l'avoir choisi, ils en feront le rapport au czar [Tsar], qui le décorera d'un bâton de commandement, d'un drapeau et des lettres de créance.

10. L'hettman [Hetman] jouira des revenus du régiment de Tschigirin [Tchyhyryn], et le possédera, avec toutes ses dépendances.

¹⁰⁵ (Note de l'auteur) *Nom que les Russes donnèrent anciennement à la ville de Cherson, en Crimée.*

11. Les Cosaques jouiront d'une entière liberté, de tous leurs privilèges, immunités et prérogatives, sans que le czar [Tsar], ou ses successeurs, ne puissent jamais leur en ôter la moindre chose. Ils se gouverneront, eux-mêmes, selon leurs coutumes et leurs lois ; ils mettront ordre à tout dans leur pays, sans qu'aucune personne de la Grande-Russie ne puisse s'en mêler.

Lorsque le roi de Pologne et le chan [Khan] de la Crimée eurent reçu la nouvelle de la soumission de Chmelniczki [Khmelnytsky] à la Grande-Russie, ils résolurent de leur déclarer la guerre à tous deux. Chmelniczki [Khmelnytsky], instruit de leur résolution, en donna aussitôt avis au czar [Tsar], qui fit rassembler ses troupes, en deux corps d'armée ; l'un, sous les ordres de Chovanski [Khovanskyi], se porta dans la Lituanie ; l'autre, sous le commandement de Buturlin, alla joindre Chmelniczki [Khmelnytsky]. Celui-ci envoya les régiments de Neschin [Nijin], de Zernigof [Tchernihiv], avec huit autres, et quantité de Cosaques volontaires, auprès de Smolensk, pour joindre les troupes du czar, sous les ordres de Jean Solotarenko [Ivan Zolotarenko]¹⁰⁶, en qualité de vice-hettman [Vice-Hetman], et il lui donna un bâton de commandement et une queue de cheval.

Dans cette même année, les troupes du czar [Tsar] réussirent à s'emparer de la ville de Smolensk.

Le czar Alexis Michailowitsch [Alexis Mikhaïlovitch], pendant ces heureux succès, quitta Moscou, où la peste se manifesta, pour se retirer à Wrasma.

Chmelniczki [Khmelnytsky], campant avec ses Cosaques auprès de Jastof [Fastiv], reçut les appointements, tant pour lui que pour son armée ; ils consistaient en Kopeks d'or, d'argent, de cuivre et ducats, et, sur tous les sacs, on avait apposé le sceau avec l'effigie du czar [Tsar].

¹⁰⁶ Ukr : *Іван Золотаренко* (?-1655)

Dans la même campagne, le vice-hettman [Vice-Hetman] Solotarenko [Zolotarenko] s'empara des villes de Gomle [Homel] et de Novoi-Buikof [Novyi-Bikov]. Le czar [Tsar], en ayant reçu la nouvelle, lui envoya de riches présents.

Le prince Radzivil [Radziwiłł], hettman [Hetman] de Lituanie, entra, avec les troupes de la Pologne en Lituanie, pour arrêter les progrès de l'armée victorieuse du czar [Tsar] et des Cosaques. Le czar [Tsar], l'ayant appris, envoya ordre à son armée, conjointement avec celle de Solotarenko [Zolotarenko], d'aller au-devant de lui. Les deux armées se rencontrèrent auprès de la rivière de Berezina. Radzivil [Radziwiłł], qui ne se crut pas en état de tenir ferme avec son armée, fut chassé et poursuivi jusqu'au fond de la Lituanie, où l'armée du czar [Tsar] et des Cosaques s'empara de plus de deux cents villes et bourgs, mit Wilepsk [Vitebsk] à contribution et brûla Wilna [Vilnius]. Après ces exploits, le czar [Tsar] retourna dans sa capitale ; et, s'étant placé sur son trône, il prit, en présence de sa cour, les titres de Czar [Tsar] et d'Autocrate de la Grande et Petite-Russie et de la Russie-Blanche.

Les Cosaques qui, sous les ordres de Solotarenko [Zolotarenko], avaient ravagé la Lituanie d'un bout à l'autre, revinrent auprès de la ville de Starii-Buikof [Staryi-Bikov], où ils perdirent Solotarenko [Zolotarenko], qui fut tué d'un coup de fusil. On envoya son corps, à Korsun, pour être inhumé dans l'église qu'il y avait fait bâtir ; mais, le feu ayant pris à l'église pendant la cérémonie, le corps de Solotarenko [Zolotarenko], la plus grande partie du clergé et beaucoup de monde périrent dans les flammes.

Cette même année, le roi de Pologne envoya cent mille florins d'or à Slam-derei [Islam Giray], chan [Khan] de Crimée, pour l'engager à faire irruption dans l'Ukraine ; mais les envoyés du roi, n'ayant plus trouvé ce

chan [Khan] en vie, s'adressèrent à Melenderei [Mehmet Giray]¹⁰⁷, son successeur, qui, ayant touché cet argent, entra avec les Tartares dans l'Ukraine, où, ayant rencontré dans leurs courses Tomilenka, fait depuis peu vice-hettman [Vice-Hetman] à la place de Solotarenko [Zolotarenko], ils le massacrèrent.

[1655]

Cette année 1655, les Tartares, joints aux Polonais, vinrent au plus fort de l'hiver attaquer les colonels de Chmelnizki [Khmelnysky], Braflavskoi [Bratslavskyi], Sélenskoi [Zelenskyi], Venezkoi [Venetskyi], Bogun [Bohoun] et Podmestranskoi [Pidmestranskyi], qui se trouvaient, pour lors, à Uman ; mais ceux-ci, s'étant fait jour à travers des ennemis, trouvèrent, par cette action courageuse, le moyen de leur échapper. Les Polonais, joints aux Tartares, allèrent ensuite attaquer, avec toutes leurs forces, Chmelnizki [Khmelnysky] qui avait rassemblé ses Cosaques dans les plaines, qui, dans la suite, prirent le nom de Drischipole [Okhmativ]¹⁰⁸ ; et, l'ayant entouré de tous côtés, pour lui ôter toute communication et tout moyen de retraite, ils l'attaquèrent si vivement, qu'ils parvinrent jusqu'aux retranchements que les Cosaques avaient faits, avec leurs traîneaux, et qui, pour résister à leurs attaques, mirent bas leurs sabres, et s'armant des timons de leurs traîneaux, assommaient les Polonais et les Tartares, et se firent, par ce moyen, un rempart de corps morts, en les entassant les uns sur les autres. Cependant, Chmelnizki [Khmelnysky], qui voyait qu'il ne pourrait leur résister longtemps, faute de provisions, les troupes et lui étant réduits à se servir de neige pour se désaltérer, que d'ailleurs il était pressé de tous côtés, et que les ennemis cherchaient surtout à le prendre vivant, proposa à ses troupes de se faire jour au travers des assaillants, et d'échapper ainsi à

¹⁰⁷ Mehmet IV Giray (1610-1674), Khan de Crimée de 1641 à 1644 et de 1654 à 1666.

¹⁰⁸ Bataille de Okhmativ ou bataille de Dryjypil (Ukr : *Охматівська битва/Дрижипільська битва*) du 19 au 22 janvier 1655.

leur fureur. Les Cosaques, ayant pris ce généreux parti, se formèrent en bataillon carré et ceux qui se trouvèrent les plus exposés aux ennemis, se défendaient et les assommaient avec les timons de leurs traîneaux, pendant que les autres se servaient de leurs sabres, le mieux qu'il leur était possible. Ils parvinrent ainsi à se faire un passage au milieu de leurs ennemis, et se retirèrent en bon ordre à Biela-Czerkof [Bila Tserkva], où ils furent joints par un corps de nouvelles troupes.

Après une si grande défaite, les Polonais permirent aux Tartares de se retirer chez eux, de mettre, autant qu'ils le pourraient, tout à feu et à sang, dans la Petite-Russie, et d'emmener prisonniers tous les Cosaques qui tomberaient entre leurs mains.

Chmelnizki [Khmelnysky], sur ces entrefaites, convint avec le boyar, Basile Bafilevitsch Buturlin [Vasilij Vasilyevich Buturlin], de réunir leurs troupes et d'aller au-devant des Polonais, afin de prévenir le dégât qu'ils se proposaient de faire dans la Petite-Russie. Ils se portèrent en effet, successivement, avec leurs troupes, à Kaminiek Podolski [Kamianets Podilski], à Lvof [Lviv], à Samostie [Zamość], et, de là, jusqu'à Lublin ; et, s'étant emparés de cette dernière ville, ils la livrèrent au pillage et en emportèrent des richesses immenses. Ayant, en même-temps, appris que les Polonais, sous la conduite de deux hettmans [Hetmans], se disposaient à passer la Wifla [Vistule], ils passèrent eux-mêmes ce fleuve, et les deux armées s'étant rencontrées, il y eut, entre elles, une action très vive, où les Polonais furent encore battus et mis en fuite. Après ce combat, les Cosaques et les Russes reprirent le chemin de la Petite-Russie.

Chmelnizki [Khmelnysky], de retour en Ukraine, trouva le chan [Khan] des Tartares campé près d'Oserna¹⁰⁹. Celui-ci l'attaqua ; mais, désespérant de le vaincre, il l'invita à une conférence, dont le dessein était de le détacher des Russes, en lui faisant les offres les plus

¹⁰⁹ Ukr : *Озерна*. Oblast de Ternopil, Ukraine.

avantageuses. Chmelnizki [Khmelnytsky] y consentit, pourvu que le chan [Khan] lui envoyât douze otages choisis entre les principaux officiers de son armée. A leur arrivée, Chmelnizki [Khmelnytsky] se rendit auprès du chan [Khan], en se faisant accompagner d'un certain nombre de principaux Cosaques. Le chan [Khan], lui ayant reproché dans cette conférence de s'être mis sous la protection de la Russie, démarche dont il se repentirait lorsqu'il ne serait plus temps, le chef des Cosaques lui reprocha, à son tour, son infidélité à tous les engagements qu'il avait pris avec les Cosaques ; qu'il n'y avait aucune sûreté à compter sur son alliance ; que la mettant toujours à prix, il préférerait celui qui donnait le plus d'argent. Lui faisant ensuite le détail des dommages considérables qu'il avait causés aux Cosaques, dans le temps même de leur alliance mutuelle, il lui reprocha le traité secret qu'il avait fait avec le roi de Pologne, et dont le but était de détruire totalement la Petite-Russie, pourvu qu'on le rétablît dans le royaume d'Astracan [Astrakhan] ; enfin, il lui fit voir, clairement, l'indignité de la conduite de son prédécesseur, qui avait abandonné les Cosaques auprès de Berestezko [Berestetchko]. Le chan [Khan], outré de tous ces reproches, menaça de mettre tout en œuvre pour le perdre lui et sa nation. Chmelnizki [Khmelnytsky], sans s'émouvoir de ses promesses, ni de ses menaces, le quitta fièrement, retourna dans son camp et lui renvoya les otages.

De là Chmelnizki [Khmelnytsky], accompagné du boyar Buturlin, se rendit à Tschigirin [Tchyhyryn], pour mettre ordre aux affaires les plus pressantes de la Petite-Russie.

[1656]

Après ces dispositions, ils furent d'avis de convoquer, pour l'année 1656, tous les officiers supérieurs des troupes et les assistants de la Petite-Russie. Cette assemblée convint d'écrire au czar [Tsar], pour le remercier de ce qu'il avait bien voulu les prendre sous sa puissante protection, les mettre à couvert des entreprises de leurs ennemis et les faire jouir de leurs privilèges, libertés et immunités ; on le suppliait,

ensuite, de vouloir bien leur continuer la même protection, et de statuer que leurs privilèges ne pourraient être supprimés par ses successeurs.

Chmelnizki [Khmelnysky], après tant d'heureux succès, et après avoir mis le meilleur ordre aux affaires de sa nation, se sentant affaibli par les fatigues de la guerre et par les infirmités de l'âge, crut qu'il était temps de se décharger du commandement des armées, pour passer le reste de ses jours dans la tranquillité. A peine commençait-il à goûter les douceurs de la retraite, que le roi de Suède lui demanda des troupes auxiliaires. Chmelnizki [Khmelnysky] lui envoya un corps de Cosaques, sous la conduite d'Antoine Adamovitsch [Anton Adamovitch], colonel de Kiow [Kyïv]. Le roi, avec ce renfort, s'empara des villes de Cracovie et de Varsovie, où il trouva les trésors du roi de Pologne et les richesses de la plus grande partie des nobles polonais. Chmelnizki [Khmelnysky] envoya alors, au nom des Cosaques et du consentement du czar [Tsar], des députés, au roi et à la république de Pologne, pour les engager à envoyer, de leur côté, des commissaires sur les frontières de leurs états, afin de régler et de fixer leurs frontières, pour l'avantage de leur commerce respectif. Le roi et la république, ayant accepté cette proposition, commirent, à cet effet, les sénateurs Liaskovski et Kisiel [Kissil]. On convint, de part et d'autre, que les limites de l' Ukraine s'étendraient, du côté du sud, depuis Liman jusqu'à Oczakof [Otchakiv], et du côté du nord, depuis l'embouchure du Dnieper [Dniipro] jusqu'à la source du Dniestre [Dniestr], depuis la source du Dniester [Dniestr] jusqu'à celle du Gorena [Horyn], depuis celle-ci jusqu'à la source de Pripiatok [Pripiat], et de là jusqu'à Buikof [Bikov], et en passant le Dnieper [Dniipro] auprès de Nassosch, jusqu'au district de Smolensk.

Quelque temps après, et dans la même année, l'empereur d'Allemagne adressa à Chmelnizki [Khmelnysky] des lettres fort pressantes, en faveur du roi et de la république de Pologne. Le primat de Pologne lui écrivit aussi, de son côté, pour lui faire entrevoir que tôt ou tard il trouverait un puissant ennemi, dans la personne du roi de Suède, s'il favorisait plus

longtemps les entreprises de ce monarque, et s'il lui laissait prendre une trop grande supériorité sur la Pologne ; que le roi de Suède, après la conquête de ce royaume, ne s'y bornerait pas, et qu'il ne manquerait pas de tourner ses armes victorieuses contre la Petite-Russie, afin de la réduire sous son obéissance ; que par ces considérations, sa majesté impériale et le primat le priaient de prendre le parti de la neutralité ; et que, s'il ne jugeait pas à propos de se déclarer contre le roi de Suède, il cessât du moins de lui fournir des secours. Les lettres de l'empereur et celles du primat eurent leur effet ; Chmelnizki [Khmelnysky] cessa d'envoyer du secours aux Suédois et, en même temps, il envoya son fils, George Chmelnizki [Youri Khmelnysky]¹¹⁰, camper près le fleuve de Taschlik [Tashlyk]¹¹¹, pour couvrir la frontière de l'Ukraine. Alors, les Polonais, ayant rassemblé le plus de troupes qu'il leur fut possible, firent le plus grand effort pour chasser les Suédois des états de la république, et ceux-ci demandèrent inutilement du secours au chef des Cosaques.

[1657]

L'an 1657, les Suédois, sur l'avis que le roi du Danemark avait fait une descente en Suède, se virent dans la nécessité d'évacuer la Pologne, et d'abandonner toutes les conquêtes qu'ils y avaient faites. Ces différends, entre la Suède et le Danemark, ne furent terminés que trois ans après, par le fameux traité d'Oliva¹¹².

Ce fut aussi, dans cette année, que l'empereur des Romains et celui des Turcs firent savoir à Chmelnizki [Khmelnysky] que le roi Casimir avait conseillé à la république de Pologne de lui donner pour successeur, après sa mort, le czar [Tsar] de Russie, afin d'éviter, par la réunion des deux états sous un même monarque, les différends et les guerres fâcheuses auxquelles la Pologne était continuellement exposée. Ils

¹¹⁰ Ukr : Юрій Хмельницький (1641-1685), Hetman en 1657, de 1659 à 1663 et de 1678 à 1681.

¹¹¹ Ukr.: *Ташлик*. Oblast de Tcherkassy, Ukraine.

¹¹² Signé le 3 mai 1660.

représentèrent, à Chmelnizki [Khmelnytsky], la faute considérable qu'il avait faite en commençant le premier ces guerres fâcheuses qui avaient déchiré et déchiraient encore le royaume de Pologne, et dont les suites funestes s'étendraient, tôt ou tard, aux puissances qui en sont voisines ; qu'enfin la Pologne, une fois réunie à la Russie, deviendrait un colosse formidable, dont il serait, lui-même, écrasé, par le despotisme que le czar [Tsar] exercerait sur lui et sur toute sa nation ; qu'il était encore temps de prévenir un si fâcheux événement, en se désistant de toute alliance avec la Russie, et que, de leur côté, ils n'épargneraient rien pour empêcher l'exécution d'un projet aussi dangereux ; que c'était, à lui, à faire les plus sérieuses réflexions à ce sujet ; qu'ils ne voyaient pas d'autre parti à prendre pour lui, que de s'unir aux Polonais et de faire conjointement la guerre à la Russie.

Ces tristes nouvelles firent la plus forte impression sur l'esprit de Chmelnizki [Khmelnytsky] ; il s'était imaginé que, par le traité conclu avec lui, il avait procuré à sa nation une tranquillité constante et une entière liberté ; il voyait son erreur et prévoyait, en même temps, les terribles conséquences qui pouvaient en résulter. D'un autre côté, réfléchissant au serment de fidélité que lui et les siens avaient prêté au czar [Tsar], et désespérant de pouvoir engager les Cosaques à une rupture entière, il en conçut tant de chagrin, qu'il en tomba très dangereusement malade.

L'empereur turc, jugeant par le silence de Chmelnizki [Khmelnytsky], dont il connaissait la dissimulation, qu'il n'y avait rien à espérer de sa part, conçut le cruel dessein de le faire empoisonner. Pour y réussir, il lui envoya un Polonais qui, sous prétexte de demander sa fille en mariage, trouva le moyen de le faire périr. Chmelnizki [Khmelnytsky], sentant les cruelles atteintes du poison, et voyant qu'il lui restait peu de temps à vivre, fit assembler, à Tschigirin [Tchyhyryn], tous les colonels, les assistants et les principaux d'entre les Cosaques. Aussitôt qu'ils se furent rendus auprès de lui, il leur représenta tous les dangers auxquels il s'était exposé et tous les travaux qu'il avait soufferts en son particulier, pour

garantir ou délivrer sa patrie des insultes et des entreprises des Polonais ; il leur adressa, entre autres, ces paroles assez touchantes : c'est maintenant, à moi, à vous remercier de votre obéissance et des secours que j'ai constamment reçus de votre part, et surtout dans nos diverses guerres ; je remets, entre vos mains, la dignité dont vous m'avez honoré et le pouvoir que vous m'avez confié. Les sentiments de la nature et l'affection que j'ai pour mon fils, ne me porteront point à vous le proposer, pour être mon successeur ; sa trop grande jeunesse, son peu d'expérience ne lui permettent pas d'aspirer à une si haute dignité ; vous avez, parmi vous, des chefs d'une expérience consommée, et qui, dans toutes les occasions, se sont distingués par leur bravoure, entre autres, le colonel de Perejaflavl [Pereïaslav] Pierre [Pavlo Teterya], Puschkar [Puchkar]¹¹³, colonel de Pultawa [Poltava], et Jean Vigovski [Ivan Vyhovsky], secrétaire général ; c'est sur l'un d'eux que vous devez jeter les yeux, pour le mettre à la tête de la brave nation des Cosaques, surtout dans les circonstances épineuses où elle se trouve aujourd'hui. Il vous faut, tout à la fois, un homme sage, courageux, vigilant, et qui, à la science de la guerre, joigne encore les plus grandes connaissances dans les affaires politiques. Donnez-moi la satisfaction de nommer mon successeur de mon vivant, afin de remettre entre ses mains les marques de la dignité d'hettman [Hetman], et de lui donner, avant que de mourir, toutes les instructions et les renseignements nécessaires pour remplir, avec dignité et à l'avantage de la nation, les diverses fonctions de sa charge.

Les Cosaques lui répondirent, qu'ils étaient trop vivement pénétrés de reconnaissance des grands services qu'il leur avait rendus, dans tous les temps, pour ne pas lui donner un successeur de son propre sang, et qui ne manquerait pas d'être l'héritier de ses talents et de toutes ses vertus ; qu'ils se feraient un crime de nommer, tout autre, que son fils ; que, si sa grande jeunesse et son peu d'expérience dans les affaires ne

¹¹³ Martin Puchkar (Ukr : *Мартин Пушкар* ; 1598-1658), parfois nommé Puchkarenko.

permettaient pas qu'il agît par lui-même, il n'avait qu'à lui choisir un homme, tel qu'il lui conviendrait, pour être son conseil et son ministre, jusqu'à ce que le temps, l'âge et l'expérience l'eussent mis en état de gouverner par lui-même.

Chmelnizki [Khmelnysky], touché de ce discours et des favorables dispositions des Cosaques à l'égard de son fils, le fit venir, et lui remit tous les ornements de la dignité d'hettman [Hetman], avec les papiers, titres et documents dont il était dépositaire, lui donna les conseils qu'il crut lui être nécessaires, et, après avoir entretenu quelque temps en particulier Vigovski [Vyhovsky], son premier secrétaire, il rendit le dernier soupir, le 15 août, après midi.

Aussitôt que le bruit de sa mort se fut répandu, une multitude infinie de Cosaques s'assembla, autour de son palais, pour déplorer en commun la perte qu'ils venaient de faire. On transporta son corps de Tschigirin [Tchyhyryn] à Subotof [Subotiv], où il fut inhumé avec tous les honneurs de la guerre, dans l'église qu'il avait fait construire lui-même. On peut dire de lui qu'il avait été le plus juste et le plus digne hettman [Hetman] que la Petite-Russie n'eût jamais eu, il était sage, prudent, prévoyant et accoutumé aux plus pénibles fatigues, souffrant également le froid et le chaud, la faim et la soif. L'amour qu'il avait pour sa patrie était tel, qu'il se privait même du repos le plus nécessaire, lorsque les affaires le demandaient, toujours le premier au combat et le dernier à se retirer ; c'était, enfin, un homme accompli, et tel que l'exigeaient les fâcheuses circonstances de sa nation.

Après qu'on eut rendu les derniers devoirs au père, le fils assembla les assistants, les colonels et les principaux des Cosaques, et leur exposa les raisons qu'il avait de se démettre volontairement de la dignité d'hettman [Hetman] : «Ma jeunesse et mon peu d'expérience dans les affaires, leur dit-il, m'obligent à remettre entre vos mains la charge que vous m'aviez imposée, en vous priant de faire choix d'un homme plus en état que moi de conduire la nation et d'en régler toutes les affaires ; pour moi, toute

mon application sera de me former, sous lui, par mon zèle et mon obéissance ».

Un discours pareil, dans la bouche d'un jeune homme, surprît l'assemblée, mais ne la fit pas changer de résolution ; on refusa sa démission, et on le força d'accepter et de garder le commandement qui lui avait été déferé unanimement du vivant de son père ; tout ce qu'on lui accorda, fut de lui donner, en qualité de conseiller, le secrétaire-général Vigovski [Vyhovsky], avec cette condition que celui des deux qui irait à la guerre, porterait les marques de la dignité d'hettman [Hetman]. Cependant, le fils de Chmelnizki [Khmelnysky] et le secrétaire-général, qu'on lui avait donné pour adjoint, n'étaient pas, à beaucoup près, dans les mêmes dispositions et avaient même des vues très différentes. Le jeune hettman [Hetman], soit qu'il fut instruit par les lettres qu'il avait trouvées parmi les papiers de son père, soit, qu'avant de mourir, il lui eût fait envisager les troubles qui étaient prêts à diviser la nation, assembla un corps considérable de Cosaques-Saporogues [Zaporogues], prit un million d'argent que son père avait laissé en caisse, reçut les envoyés de la Pologne ; et, s'étant concerté avec eux, il commença à tramer quelque chose contre le czar [Tsar].

Pendant ce temps, Frédéric-Guillaume¹¹⁴, électeur de Brandebourg, profitant des guerres malheureuses qui affaiblissaient et déchiraient la république de Pologne, obtint, par le traité de Velaf, la souveraineté de la Prusse, et, par celui de Bromberg, les districts de Lauenbourg et de Bytof [Bytov], en fiefs, et la ville d'Elbing, pour hypothèque d'une somme considérable qu'il avait avancée à la Pologne.

¹¹⁴ Frédéric-Guillaume de Brandebourg, duc de Brandebourg-Prusse, dit le *Grand Électeur* (1620-1688), fut électeur de Brandebourg et duc de Prusse de 1640 à 1688.

[1658]

L'année suivante, 1658, le colonel Puschkar [Puchkar], commandant à Pultawa [Poltava], instruit des intelligences du jeune Chmelnizki [Khmelnysky] avec la république de Pologne, en informa aussitôt le czar [Tsar] de Russie qui, sur cet avis, envoya le boyar Bogdan Matvejevitch Chitrov [Bogdan Matyjevitch Khitrov]¹¹⁵ dans la Petite-Russie, pour s'assurer de la vérité du fait. Celui-ci s'adressa au secrétaire Vigovski [Vyhovsky], pour avoir les éclaircissements relatifs à sa commission ; mais, ce secrétaire, sut si adroitement déguiser l'état des choses à l'envoyé du czar [Tsar], et tellement se disculper des intrigues qu'on imputait au jeune Chmelnizki [Khmelnysky], que l'envoyé lui conféra la dignité d'hettman [Hetman]. Puschkar [Puchkar], ayant su ce qui s'était passé entre le secrétaire et l'envoyé du czar [Tsar], rassembla vingt mille Cosaques, avec lesquels il alla de Taroslav à Lubna [Lubni]. Chitrov [Khitrov] sur les instances de Vigovski [Vyhovsky] le poursuivit ; et, l'ayant joint, il lui ordonna, de la part du czar [Tsar], de retourner à Pultawa [Poltava], ce qu'il fit.

Vigovski [Vyhovsky], pour cacher ses desseins au czar [Tsar] de Russie, lui fit savoir que les Polonais, après lui avoir donné parole de le choisir pour successeur de leur roi actuel, faisaient naître, à ce sujet, plusieurs difficultés ; que toutes leurs promesses ne tendaient qu'à gagner du temps et à se mettre en état de lever une nouvelle armée, afin de reprendre et d'exécuter leurs anciens projets, et qu'ils avaient même, dans cette vue, réussi à attirer chez eux Ragozi [Rákóczi], prince de Transylvanie. Sur cet avis, le czar [Tsar] envoya aussitôt des ambassadeurs au roi et à la république, pour les presser de remplir leurs promesses et de procéder, incessamment, à son élection ; et qu'en cas de refus de leur part, il se verrait dans la fâcheuse nécessité de les y contraindre, les armes à la main. Les Polonais reçurent les ambassadeurs du czar [Tsar], avec les plus grands honneurs, et après plusieurs

¹¹⁵ Rus : *Богдан Матвѣйович Хитров* (1615-1680)

conférences au sujet de l'élection, on lui représenta que cette élection serait toujours traversée, tant qu'il n'y aurait pas de paix conclue entre les Polonais et les Suédois ; et qu'aussitôt que les choses seraient arrangées entre les deux puissances, par un traité stable et solide, ils ne manqueraient pas de s'occuper sérieusement de ce qu'ils avaient promis, et de ce que le czar [Tsar] leur avait fait proposer, par ses ambassadeurs.

Pendant ce temps les Polonais envoyèrent aussi des ambassadeurs, à Vigovski [Vyhovsky], pour le confirmer dans la dignité d'hettman [Hetman], le priant, en même temps, de continuer, toujours et avec toute la prudence dont il était capable, d'amuser le czar [Tsar], en lui faisant entendre, et lui promettant même, que toutes les conventions arrêtées, entre lui et Chmelnizki [Khmelnysky] à Hadiatsch [Hadiatch] par Vereschtschaka et Sulima, seraient un jour fidèlement exécutées¹¹⁶.

Vigovski [Vyhovsky], de son côté, qui regardait Puschkar [Puchkar], colonel de Pultawa [Poltava], comme un obstacle continu à ses projets, résolut de se saisir de sa personne. Il dépêcha dans cette vue les deux régiments de Neschin [Nijin] et deux de Starodub ; mais le colonel qui était toujours sur ses gardes se défendit si bien, qu'il défit entièrement ces quatre régiments, se saisit de ceux qui les commandaient et les envoya prisonniers au czar [Tsar] de Russie.

Cette année, les Polonais tinrent une diète à Varsovie, relativement aux affaires de l'Ukraine. Voici les articles qu'on y confirma, et dont on donna, aussitôt, communication aux Cosaques.

1. Qu'ils seraient, pour toujours, exempts de toute union avec l'église de Pologne.

¹¹⁶ Signé, le 16 septembre 1658, entre Khmelnysky-junior et Vyhovsky, d'une part, et les Polonais, de l'autre, le traité de Hadiatch prévoyait le retour de l'Ukraine dans le giron de la république, avec un statut égal à celui de la Pologne et de la Lituanie.

2. Que le métropolitain de Kiow [Kyiv], avec son clergé, aurait séance dans le sénat et place après l'archevêque de Gnesne [Gniezno]¹¹⁷.
3. Que les troupes qu'ils mettraient sur pied consisteraient, dans la suite, en soixante mille Cosaques enregistrés.
4. Qu'ils choisiraient, toujours, leur hettman [Hetman], parmi ceux de leur nation, exclusivement à tout autre.
5. Que le voïévode de Kiow [Kyiv] serait aussi pris, à leur choix, parmi leurs concitoyens, et qu'il serait, en même temps, revêtu de la dignité de sénateur.
6. Que la Pologne n'entreprendrait jamais rien au préjudice de leurs églises, ni de leurs monastères, et qu'ils seraient libres de se choisir des prêtres, comme ils jugeraient à propos.
7. Qu'ils auraient leurs académies pourvues des maîtres tels qu'ils voudraient les choisir et les y admettre.
8. Qu'ils pourraient établir leur chancellerie et leur imprimerie dans tel endroit que bon leur semblerait.
9. Qu'en temps de guerre, il leur serait libre de se joindre aux Polonais ou de garder la neutralité.
10. Qu'il y aurait une amnistie générale, en attendant la conclusion de la paix, par un traité définitif.
11. Que toute l'Ukraine ne reconnaîtrait, pour chef, que l'hettman [Hetman] qu'elle aurait choisi, et qu'elle n'obéirait qu'à lui seul.
12. Que, pour plus grande assurance des bonnes dispositions de la Pologne à leur égard, le roi et la république s'engageraient d'envoyer,

¹¹⁷ C'est-à-dire le primat de Pologne.

dans la Petite-Russie, cent nobles Polonais des premières familles, qui ne recevraient les ordres que du seul hettman [Hetman] des Cosaques.

13. Que l'hettman [Hetman] aurait droit de faire battre monnaie, dans toute l'étendue de son pays.

14. Que, dans toutes les affaires importantes, les Polonais appelleraient les Cosaques, pour en conférer et délibérer avec eux.

15. Enfin, que la Pologne ferait son possible pour leur faire faire un canal ou rivière qui communiquerait jusqu'à la mer Noire.

Tels sont les différents articles sur lesquels Vigovski [Vyhovsky], dont les vues étaient assez bornées, était d'accord avec la Pologne ; mais, les plus sensés et les plus clairvoyants de la nation y voyaient plus de subtilités et de ruse, du côté des Polonais, que de bonne foi et de sincérité ; ils étaient persuadés que, par la ratification du traité, on tendait à leur ôter même les espérances sur lesquelles ils pouvaient se fonder. Vigovski [Vyhovsky], après la confirmation et la ratification de ces conventions, se déclara ouvertement contre le czar [Tsar] ; il marcha, d'abord avec un corps de troupes polonaises et tartares, contre le colonel Puschkar [Puchkar], qui était resté attaché au czar [Tsar]. Vigovski [Vyhovsky] l'attaqua, d'abord avec les Cosaques seuls ; mais il fut tellement battu, que, dans l'extrême désordre qui s'était mis parmi sa troupe, il perdit jusqu'à son bâton de commandement ; mais, les troupes polonaises et tartares ayant attaqué ce colonel, il fut battu, à son tour, tué dans l'action, et Pultawa [Poltava] tomba au pouvoir des vainqueurs, qui la pillèrent.

Après cet avantage, Vigovski [Vyhovsky] marcha contre la ville de Sinkof [Zinkiv]¹¹⁸, l'assiégea, s'en rendit maître, y fit prisonnier le vice-hettman [Vice-Hetman], Silka son rival, et s'empara, tout de suite, des villes et bourgs de Liutenka [Lyutenka], Sorotichinza [Sorotchintsy], Baranovka

¹¹⁸ Ukr : **Зіньків**. Oblast de Poltava, Ukraine.

[Barabanivka], Obuchof [Oboukhiv], Bogatschka [Bahatchka], Ustiviza [Ustyvytsya], Jaresk [Yaresky], Weprik [Vepryk], et de plusieurs autres, qu'il abandonna au pillage et au ravage de ses Tartares.

Le czar [Tsar], à la nouvelle de ces hostilités de Vigovski [Vyhovsky], fit marcher contre lui Grégoire Gregorovitsch Romodanovski [Grigory Grigoryevich Romodanovsky]¹¹⁹, avec une armée de vingt mille hommes, renforcée de plusieurs régiments de Cosaques, qui habitaient la frontière, et qui, avec leur hettman [Hetman], Jean Bespaloi [Ivan Bezpalyi]¹²⁰, et Barabasch [Barabach] étaient demeurés fidèles au czar [Tsar]. Cet hettman [Hetman] avait, sous ses ordres, les Cosaques-Saporogues [Zaporogues], dont Woronik [Voronyk], aide-de-camp, lui avait confié le commandement. Ces troupes se mirent à la poursuite de Vigovski [Vyhovsky] et, chemin faisant, elles mirent le feu aux villes de Lubna [Lubny], Piratin [Pyryatyn], Tschornuchin [Tchornuchyn], Goroschin [Gorochyn], et les détruisirent, ainsi que plusieurs autres. Ils mirent le siège devant Warva [Varva]¹²¹, ville où s'était renfermé le colonel de Neschin [Nijin], partisan de Vigovski [Vyhovsky] ; mais, le froid étant devenu excessif, ils furent contraints d'abandonner le siège. Romodanovski [Romodanovsky] prit son quartier d'hiver à Lochviza [Lokhvytsia], et l'hettman [Hetman] le sien, à Romni [Romen].

[1659]

L'année suivante, 1659, le czar [Tsar] envoya Iskra¹²², en qualité d'hettman [Hetman], à l'armée du prince Romodanovski [Romodanovsky]. Mais il fut tué, près de Lochviza [Lokhvytsia], avant qu'il eût pu joindre le prince. Aussitôt que l'hiver fut passé, les Russes, sous les ordres du prince Trubezkoï [Trubetskoy], assiégèrent Konotop, où Hulianizkoï [Hulianits] s'était renfermé. Vigovski [Vyhovsky] l'ayant

¹¹⁹ Rus : Григорій Григорович Ромодановський (?-1682)

¹²⁰ Ukr : Іван Безпалий (?-1718)

¹²¹ Ukr : Варва. Oblast de Tchernihiv, Ukraine.

¹²² Ukr : Іван Якович Іскра (?-1659)

appris, accourut promptement à son secours, avec les troupes polonaises et tartares, tomba subitement sur les Russes, auprès de Putimle [Poutyvl]¹²³, en tua un grand nombre et dissipa le reste.

Sur ces entrefaites, George Chmelnizki [Youri Khmelnytsky], ayant repris le dessein de se mêler, de nouveau, des affaires de sa patrie, envoya Jean Bruchovezki [Ivan Briukhovetsky]¹²⁴ à la Sitch des Cosaques-Saporogues [Zaporogues], leur représentant que Vigovski [Hetman], contre l'intention des Cosaques, s'emparait de l'autorité d'hettman [Hetman], qu'ils lui avaient accordée à lui seul, n'ayant donné, à Vigovski [Vyhovsky], que le titre de conseiller, dont il abusait à leur insu.

Les Cosaques des environs du Dnieper [Dnipro], du Bog [Bouh] et des autres endroits de l'Ukraine, voyant que Vigovski [Vyhovsky] avait traité de la paix avec les Polonais, en se détachant du czar [Tsar] ; qu'il ravageait lui-même la Petite-Russie, et avait, de plus, permis à la horde des Tartares de la ravager ; et, ne pouvant plus longtemps souffrir qu'on fit esclaves tant de Cosaques leurs compatriotes, ils s'assemblèrent, derechef, à Braslavl [Bratslav], pour l'élection d'un hettman [Hetman] ; leur choix tomba de nouveau sur George Chmelnizki [Youri Khmelnytsky].

Dans ces circonstances, les Cosaques, ayant rencontré Vereschaka et Sulima, qui portaient les conventions aux députés des Polonais, assemblés à Hadiatsch [Hadiatch], ils les massacrèrent. Vigovski [Vyhovsky], campé de l'autre côté du Dnieper [Dnipro], voyant que les Cosaques, conjointement avec Chmelnizki [Khmelnytsky], leur hettman [Hetman], avaient de nouveau embrassé le parti du czar [Tsar], il renonça à sa dignité et s'enfuit en Pologne.

Le roi et la république, ne désespérant pas entièrement de ramener les Cosaques, envoyèrent à Chmelnizki [Khmelnytsky] le castellan de

¹²³ Ukr : *Путивль*. Oblast de Soumy, Ukraine.

¹²⁴ Ukr : *Іван Брюховецький* (1623-1668).

Volhynie, muni du diplôme qui le confirmerait dans sa dignité d'hettman [Hetman] ; mais Chmelnizki [Khmelnysky], considérant l'état de faiblesse où la Pologne était réduite, préféra la protection du czar [Tsar] à la leur, donna même des ordres positifs de chasser, de la Petite-Russie, tous les Polonais que Vigovski [Vyhovsky] y avait introduits, et de faire main-basse sur tous ceux qui refuseraient d'en sortir. Le colonel de Perejaslavl [Pereiaslav], Zezera [Djedjeli], chargé de cette commission, s'en acquitta si bien, qu'il expulsa tous les Polonais de sa patrie, leur prit cinq étendards, qu'il envoya à Neschin [Nijin], en massacra un grand nombre, à Tzernigof [Tchernihiv] et dans plusieurs autres villes.

L'hettman [Hetman] Chmelnizki [Khmelnysky], de concert avec le coschevoi [Kochovyï] des Cosaques-Saporoques [Zaporogues], se rendit à Tschigirin [Tchyhyryn], y ayant trouvé la femme de Vigovski [Vyhovsky], il la renvoya à son mari, qui s'était retiré en Pologne ; et le coschevoi [Kochovyï], avec tous ses Cosaques, s'étant soumis au czar, celui-ci le confirma dans sa dignité, par le boyar et prince Trubezkoi [Trubetskoy], qu'il avait envoyé, pour cet effet, à Tschigirin [Tchyhyryn].

Chmelnizki [Khmelnysky] ne fut pas plutôt reconnu hettman [Hetman] de la Petite-Russie, qu'une infinité de gens, tant de ceux qui habitaient des deux côtés du Dnieper [Dnipro], que de différents autres endroits, accoururent et se rendirent, en foule, auprès de lui. Le pays ne s'étant pas trouvé assez spacieux pour les contenir, on leur abandonna les terres incultes de la Petite-Russie, et même quelques contrées de la Grande, afin de s'y établir. Le czar [Tsar] les fit distribuer dans les cinq régiments, Sumi [Soumy], Achtirka [Okhtyrka], Charkof [Kharkiv], Isium [Izyum] et Ribnoje [Riben], en leur accordant d'être jugés, selon leurs propres lois, et de jouir des mêmes avantages que les autres Cosaques¹²⁵.

¹²⁵ Il s'agit de l'Ukraine des Slobodes, qui correspondait aux actuels Oblasts ukrainiens de Soumy, Kharkiv et Luhansk.

[1660]

L'an 1660, le czar [Tsar] ayant reconnu que les Polonais n'avaient cherché qu'à l'amuser, par toutes leurs offres et leurs promesses, envoya vers Chmelnizki [Khmelnysky] le boyar, Basile Basilevitch Scheremetoff [Scheremetev], afin de concerter, avec lui, des mesures à prendre pour continuer la guerre contre la Pologne. On résolut d'entrer en Pologne, par Kudak [Kodak] ; on y mit plusieurs villes à contribution, et il y en eut plusieurs autres de dévastées. Cette subite invasion mit l'alarme parmi les Polonais ; et ce qui l'augmenta encore, fut la fâcheuse nouvelle que l'hettman [Hetman] de la Couronne avait été entièrement défait, à Dubnoje [Dubno], et son camp pillé par les Cosaques.

Le roi de Suède, étant mort depuis peu, et les sénateurs ayant conclu le fameux traité d'Oliva avec le roi et la république de Pologne, les Polonais mirent tout en usage pour gagner Chmelnizki [Khmelnysky] et réussirent, enfin, à le détacher de l'alliance et de la protection de la Russie¹²⁶.

Peu de temps après, le roi de Pologne avec les Tartares, et Chmelnizki [Khmelnysky] avec ses Cosaques, tombèrent, conjointement, auprès de Dubново [Dubno] et de Slobodischtscha [Slobodichtcha], sur l'armée des Russes et sur le corps de Cosaques que commandait Scheremetoff [Scheremetev], les enveloppèrent, et les serrèrent de si près, qu'ils se virent, au moment de manquer de tout, ou réduits ou à mourir de faim, ou à se rendre à discrétion. Scheremetoff [Scheremetev], voyant que le prince Baraetinskoi [Baryatinskyi], qui était à Kiow [Kyïv] avec un corps de troupes, se mettait peu en peine de le secourir, consentit à capituler avec les Polonais ; mais, les conditions qui lui furent imposées lui ayant paru trop dures, il refusa de les signer. Sur son refus, l'armée polonaise le resserra encore plus étroitement ; ce qui l'obligea, enfin, à les accepter.

¹²⁶ (Note de l'auteur) *La convention, faite entre lui et le roi de Pologne, se trouve parmi les Pièces justificatives, lettre K.*

Cette capitulation devint, elle-même, un sujet de différend entre les Tartares et les Polonais. Les premiers prétendirent que tout le butin leur appartenait, en conséquence, ils se mirent à piller les généraux et les officiers russes, et firent tout le dégât possible ; de sorte que, le roi de Pologne, pour les apaiser, leur livra Scheremetoff [Scheremetev], prisonnier de guerre, qui resta quelques années dans cet état : quant aux autres officiers russes, le roi de Pologne se les réserva, soit pour les échanger, soit pour en tirer des rançons¹²⁷.

[1661]

Les Polonais, encouragés par cette victoire, s'emparèrent d'une partie de l'Ukraine. Cependant le vice-hettman, Jakim Samko [Yakym Somko]¹²⁸, avec les régiments de Perejaïavl [Pereïaslav], de Neschin [Nijin], de Zernigof [Tchernihiv], se défendit si vaillamment que, l'année suivante, 1661, il vint à bout de chasser tous les Polonais de l'Ukraine, et la remit de nouveau au pouvoir du czar [Tsar].

Chmelnizki [Khmelnysky], cette même année, revint, accompagné du chan [Khan], dans l'Ukraine, avec ses Cosaques et les Polonais. Il campa sous Perejaslavl [Pereïaslav], pendant que le chan [Khan], à la tête de ses Tartares, alla ravager la ville de Starodub, et plusieurs autres de la Petite-Russie.

[1662]

Au commencement de cette année 1662, le prince Grégoire Gregorevitch Romodanovski [Grigory Grigoryevich Romodanovsky], s'étant joint à l'hettman [Hetman] Samko [Somko], marcha contre Chmelnizki [Khmelnysky], qui, avec les Tartares et les Polonais, s'était

¹²⁷ (Note de l'auteur) *La capitulation se trouve parmi les Pièces justificatives, lettre L.*

¹²⁸ Ukr : Яким Сомко (1619-1663).

campé auprès de Kirilef [Kyrylov], l'attaqua, le mit en fuite, et fit mettre le feu à la ville.

Les Cosaques s'assemblèrent, cette année, à Koselz [Koselets], pour l'élection d'un hettman [Hetman] ; plusieurs des principaux de la nation briguaient cette grande dignité, entre autres, le colonel de Neschin [Nijin] Wasutka¹²⁹ et Jean Bruchovezki [Ivan Briukhovetsky], anciennement attaché à Chmelnizki. Samko [Somko] y fût élu, à condition de prêter serment de fidélité au czar [Tsar], et de lui demeurer constamment et fidèlement attaché. George Chmelnizki [Youri Khmelnytsky], à la tête d'une armée de vingt-mille hommes, vint se présenter devant la ville de Perejafavl [Pereïaslav], où le nouvel hettman [Hetman] Samko [Somok] s'était renfermé, avec plusieurs braves Cosaques. Celui-ci se défendit, avec toute la bravoure possible, mais, à la fin, il aurait été forcé de se rendre, si le prince Romodanovski [Romodanovsky] n'était venu promptement à son secours.

Chmelnizki [Khmelnytsky], instruit que ce prince était en marche, n'attendit pas son arrivée, et se retira promptement du côté de Kannef [Kaniv]. Le prince et l'hettman [Hetman] se mirent à sa poursuite et, l'ayant joint, ils attaquèrent et le battirent entièrement, le 6 juillet. Une grande partie de son armée et plus de mille Cosaques du Don périrent dans le Dnieper [Dniπρο], vis-à-vis de Kannef [Kaniv] ; Chmelnizki [Khmelnytsky], lui-même, eut bien de la peine à gagner Tscherkask [Tcherkask], avec un petit nombre des siens.

L'hettman [Hetman] Samko [Somko], après cette victoire, ayant laissé à Kannef [Kaniv], le colonel Lisogub [Lyzohub]¹³⁰, passa le Dnieper [Dniπρο] avec ses Cosaques, pendant que le prince Romodanovski [Romodanovsky] envoyait Priklonski avec un corps de troupes, à Tscherkask [Tcherkask], dont il s'empara, en confia la garde au colonel

¹²⁹ Il s'agit certainement de Vassyl Zolotarenko (Ukr : *Василь Золотаренко* ; ?-1663)

¹³⁰ Yakiv Lyzokub (Ukr : *Яків Лизогуб*, ?-1698)

Gamaleel [Hamalia]¹³¹, et descendit tout de suite le Dnieper [Dniro] jusque vers Buschin [Bujin], et en donna aussitôt avis au prince. Ce dernier arriva sur la rive opposée du Dnieper [Dniro], et établit son camp vis-à-vis de Priklonski. Chmelnizki, en ayant été averti, vint fondre subitement avec ses Cosaques sur l'armée de Priklonski, qui aurait été entièrement défaite, s'il ne se fût pas rapproché du Dnieper [Dniro], pour se mettre à couvert par l'armée du prince Romodanovski [Romodanovsky] qui, étant campé de l'autre côté de la rivière, fit faire un feu, si vif et si continuel sur l'armée ennemie, qu'il sauva Priklonski, et obligea Chmelnizki [Khmelnytsky] de se retirer à Lubna [Lubni]. Chmelnizki [Khmelnytsky], entièrement découragé par toutes ces pertes, et se voyant hors d'état de rien entreprendre, prit la résolution d'abdiquer la dignité d'hettman [Hetman] et de se faire moine, ce qu'il exécuta, peu de temps après.

Dans cette année 1663, les Cosaques-Saporogues [Zaporogues], mécontents de leur hettman [Hetman] Samko [Somko], le déposèrent et élurent, unanimement et librement, Bruchovezki [Briukhovetsky], à sa place, et en informèrent aussitôt le czar. Wasutka [Zolotarenko], qui désirait ardemment de remplir cette dignité, employa le crédit de l'archevêque, méthode pour lui procurer la protection du czar [Tsar]. Le czar [Tsar] fit réponse que l'élection d'un hettman [Hetman] de la Petite-Russie, dépendant uniquement de la nation des Cosaques, il ne s'en mêlerait en aucune façon, et que, Bruchovezki [Briukhovetsky], ayant été élu, il ne restait à Wasutka [Zolotarenko] que de mériter l'estime des Cosaques pour succéder à Bruchovezki [Briukhovetsky], après sa mort.

Wasutka [Zolotarenko], peu satisfait de cette réponse, renouvela ses instances auprès du czar [Tsar]. Le nouvel hettman [Hetman], l'ayant su, accusa Samko [Somko] et Wasutka [Zolotarenko] d'avoir commis les plus grandes malversations. Le czar [Tsar] établit une commission pour en prendre connaissance, et ordonna aux deux accusés de comparaître,

¹³¹ Hryhoryi Hamalia (Ukr : *Григорій Гамалія*, 1630-1702)

devant ses commissaires, pour répondre aux accusations formées contre eux. Ces commissaires, nommés par le czar, étaient le prince Tschagin [Tchagin] et Cirille Osippovicsch Ghloppos [Kyrylo Osypovytsch Khlopov], qui, après avoir entendu les parties et observé toutes les formalités requises en telles circonstances, donnèrent leur jugement définitif, par lequel Samko [Somko] fut dépouillé de tous les ornements de la dignité d'hettman [Hetman], et les deux accusés remis entre les mains de Bruchovezki [Briukhovetsky], pour en faire ce qu'il jugerait à propos. Samko [Somko], outré d'un tel jugement, cria de toutes ses forces à l'injustice, et menaça les commissaires de porter, contre eux, ses plaintes au czar [Tsar] même, ce qui engagea les commissaires à le faire emprisonner. Bruchovezki [Briukhovetsky], peu content de cet emprisonnement, et connaissant d'ailleurs l'esprit remuant de Samko [Somko], son courage et sa fermeté, envoya sans délai quelques Cosaques qui lui coupèrent la tête. Ce traitement cruel souleva plusieurs colonels des Cosaques. Pour prévenir les suites de ce mécontentement, le nouvel hettman [Hetman] congédia tous les colonels de la Petite-Russie, et les remplaça par des Cosaques-Saporogues [Zaporogues], qui causèrent des dommages infinis aux Cosaques de la Petite-Russie¹³².

Le czar [Tsar] voulut renouveler, dans cette année, les anciennes conventions faites avec les Cosaques. Il nomma, pour cet effet, le secrétaire Baschmakoff [Bachmakov] qui, ayant appris à son arrivée que le roi de Pologne était en marche, à la tête d'une armée considérable, pour attaquer la Petite-Russie, retourna, promptement, sur ses pas, sans avoir rempli le but de sa mission.

L'hettman [Hetman] Bruchovezki [Briukhovetsky], de son côté, ayant surpris la ville de Perejaïavl [Pereïaslav], se saisit des richesses immenses

¹³² Cet événement est connu sous le nom de Tchorna Rada/Rada Noire (Ukr : Chorna rada) du 17 au 18 juin 1663. Somko et Zolotarenko furent exécutés le 28 septembre. Cet événement est considéré comme le début de la Ruine et la séparation effective de l'Ukraine entre ses deux rives du Dniro.

que Samko [Somko] y avait déposées ; et, sans perdre de temps, il se porta à Krementschuk [Krementchouk], pour s'en emparer ; cette ville forte par elle-même, fut si bien défendue par une partie des Cosaques opposés au parti de ce nouvel hettman [Hetman], qu'il fut obligé d'abandonner son entreprise et de se retirer à Hadiatsch [Hadiatch].

Peu de temps après, Teteria [Teterya], hettman [Hetman] de Zigirin [Tchyhyryn]¹³³, Hulanizkoi [Hulianits] et Bogun [Bohoun], établis vice-hettmans [Vice-Hetmans] par les Polonais, les colonels Podnestranskoi [Pidnistrianskyi] et Tschernezkoi [Tchernetskyi], tous sous la protection de la Pologne, entrèrent dans la Petite-Russie, dans le dessein de se porter, avec leurs troupes, à Gluchof [Hloukhiv]. Pendant leur marche, ils pillèrent et ravagèrent tous les lieux qui se trouvèrent sur leur passage, entre autres, les terres de Soltikoff [Saltykov], en emmenèrent prisonniers tous les habitants et les livrèrent aux Tartares. Leur but était de s'emparer des villes de Neschin [Nijin] et de Baturin [Batourine], mais ils ne purent s'en rendre maîtres.

[1664]

En 1664, Casimir, roi de Pologne, se mit lui-même à la tête d'une armée dans la vue de faire le siège de Gluchof [Hloukhiv], où Schivotovski [Jyvotovskiy]¹³⁴, auditeur-général des Cosaques, s'était enfermé. Le roi la serra de fort près, et y fit jeter une quantité prodigieuse de bombes et de grenades ; mais les Cosaques, par leur vigoureuse résistance et par leurs fréquentes sorties, lui tuèrent beaucoup de monde. Il y avait déjà près de cinq semaines que les Polonais étaient devant cette place, lorsqu'ils apprirent, par des déserteurs, que l'armée du czar [Tsar] était en marche sous trois divisions, pour secourir les assiégés. Le premier de ces corps de troupes, sous les ordres du prince Jacques Chudovitsch Tscherkaski [Yakiv Tchudovitch Tcherkaskiy], était déjà campé à Bronsk ; le second,

¹³³ C'est-à-dire Hetman de la Rive Droite, dont Tchyhyryn est capitale.

¹³⁴ Ukr : *Павло Животовський* (?-1699)

sous ceux du prince Kurakin [Kourakine], était à Putivle [Poutyvl] ; et le troisième, conduit par le prince Romodanovski [Romodanovsky], s'était avancé jusqu'à Baturin [Batourine]. L'hettman [Hetman] des Cosaques, Bruchovezki [Briukhovetsky], s'était joint à l'armée du czar [Tsar], et se proposait, chemin faisant, de tomber sur les bagages du roi de Pologne. Ce monarque, sur ces avis, ne jugea pas à propos de les attendre, leva le siège et se retira, mais avec une perte considérable. Les Cosaques se mirent à sa poursuite, se saisirent d'une grande partie des bagages de l'armée, et ne cessèrent de harceler son arrière-garde jusqu'à Pirogoga [Pyrohova], en deçà du Desna, où le roi se retira avec ses troupes. L'hettman [Hetman] de la Couronne eut surtout beaucoup à souffrir de la division que commandait le prince Romodanovski [Romodanovsky], sans cependant qu'il en résultât rien de décisif. L'hettman [Hetman] de la Couronne ravagea le pays, il est vrai, mais l'hettman [Hetman] Bruchovezki [Briukhovetsky] fit éprouver le même traitement aux villes, bourgs et habitants de la dépendance de la Pologne.

Pendant ce temps-là, Serkoi [Sirko]¹³⁵, coschevoi [Kochovyj] des Cosaques-Saporogues [Zaporogues], ayant assiégé Tschigirin [Tchyhyryn], vint à bout de s'en rendre maître, le premier jour de Pâques : de là, il marcha contre les Polonais, auxquels il causa plusieurs dommages considérables ; et après ces différentes expéditions, il se retira dans les déserts de l'Ukraine ; Tschernezki [Czarniecki], voïévode de la Grande-Russie, ravagea, de son côté, les villes de Buschin [Bujin] et de Suborof [Subotiv], y mit tout à feu et à sang, et se retira, après avoir eu le barbare plaisir de faire exhumer le corps du fameux hettman [Hetman] Chmelnizki [Khmelnysky] et celui de Timothée son fils.

Teteria [Teterya], nommé hettman [Hetman] par les Polonais, ayant appris que George Chmelnizki [Youri Khmelnysky], ci-devant hettman [Hetman] de la Petite-Russie et Joseph Tukul, métropolitain de Kiow [Kyiv], et Hulianizkoi [Hulianits], se proposaient, d'un commun accord,

¹³⁵ Ivan Sirko (Ukr : *Іван Сирко*, v. 1610-1680)

d'engager le roi de Pologne à le priver de sa dignité, sut les prévenir, en persuadant le roi, qu'ils entretenaient, au grand préjudice de la Pologne, des correspondances secrètes avec le czar [Tsar] de Russie. Le roi le crut, peut-être trop facilement, et les exila tous trois.

L'hettman [Hetman] Bruchovezki [Briukhovetsky], s'étant emparé de la ville de Tscherkask [Tcherkassy], l'abandonna au pillage. Teteria [Teterya], informé de cet évènement, et ne se croyant pas en sûreté à Zigirin [Tchyhyryn], ramassa promptement tout ce qu'il avait de plus précieux, et se retira avec ses Cosaques à Braslavl [Bratslav] ; mais, sur l'avis que Serko [Sirko] le suivait de près, qu'il était même entré dans Zigirin [Tchyhyryn] où il s'était saisi du reste des effets qu'il n'avait pu emporter, il abandonna Braslavl [Bratslav] et se sauva avec toutes ses richesses dans la Pologne, où il ne fut pas plus tôt arrivé, que les Polonais même le dépouillèrent, et qu'il fut réduit à s'enfuir à Loschtschina [Lochtchyna], dans la plus grande pauvreté. Bruchovezki [Briukhovetsky], ayant appris sa fuite, marcha droit à Zigirin [Tchyhyryn], pour s'en rendre maître ; mais Tschernizki [Czarniecki] le prévint, y jeta quelques troupes, et par sa ferme résistance, donna le temps à Teteria [Teterya] d'arriver aux environs de Zigirin [Tchyhyryn] avec un corps de Tartares de la grande-horde, qui mit en fuite Bruchovezki [Briukhovetsky] et Serko [Sirko].

Tschernezki [Czarniecki] marcha ensuite avec ses troupes à Kannef [Kaniv] et, de là, à Biela-Czerkof [Bila Tserkva]. Les habitants de cette dernière ville ayant refusé de se rendre, il en forma le blocus ; mais, dans cette circonstance, il reçut un coup de feu dont il mourut. Serko [Sirko], de son côté, voyant que les Tartares avaient quitté la horde, marcha tout de suite à Biel [Bila Tserkva], et s'en rendit maître ainsi que de plusieurs autres bourgs qui appartenaient au chan [Khan]. Son but était de forcer les Tartares à se retirer pour défendre leur pays ; ces succès ne furent pas de longue durée ; Machovskoi, étant survenu avec un corps de Polonais et la horde des Kalmaks [Kalmouks], l'attaqua, lui tua beaucoup de monde, et força Serko [Sirko] à se retirer en Ukraine.

[1665]

L'année suivante, 1665, un autre corps de Polonais, renforcé de mille Kalmaks [Kalmouks] sous les ordres de Tablonovski [Jablonovski], qui avait succédé à Tschernezki [Czarniecki], marcha contre Bruchovezki [Briukhovetsky], campé proche de Biela-Czerkof [Bila Tserkva]. Celui-ci tint ferme et se défendit avec tant de courage, qu'ayant tué un assez grand nombre des ennemis, et surtout beaucoup de nobles polonais, il obligea le général, avec ce qui lui restait de monde, à regagner la Pologne.

Les Cosaques, attachés à la Pologne, s'assemblèrent cette année, de l'autre côté du Dnieper [Dnipro], pour l'élection d'un hettman [Hetman]. Le choix tomba sur Opora ; mais, lorsqu'il fut question d'obtenir de la horde la confirmation de cette élection, la horde lui préféra Pierre Doroschenko [Petro Dorochenko]¹³⁶, aide-de-camp de Teteria [Teterya], et fit remettre Opora, avec ses anciens, au roi de Pologne, qui le fit condamner à mort.

L'hettman [Hetman] Bruchovezki [Briukhovetsky], accompagné de son ancien général, de plusieurs colonels, alla, cette année, à Moscou. Le czar [Tsar] le reçut, avec la plus grande distinction, il lui conféra le titre et la dignité de boyar, et lui fit épouser une femme de sa famille. Il donna aussi, pour femmes, aux colonels, des personnes de la première noblesse de la Grande-Russie, et leur fit à tous de très riches présents, si l'on en excepte le secrétaire-général Schinkevitch [Chiyikevitch]¹³⁷, qui en punition de son peu d'union avec son hettman [Hetman], fut exilé en Sibérie.

On vit paraître, dans ce temps-là, un aventurier, nommé Dezik, à la tête d'un corps considérable de Cosaques, dont il prit le titre d'hettman [Hetman] ; après avoir pendant quelque temps pillé et ravagé plusieurs

¹³⁶ Ukr : *Петро Дорошенко* (1627-1698).

¹³⁷ Zakary Chiyikevitch (Ukr : *Захарий Шийкевич*)

contrées de la Pologne, il fut enfin arrêté et enfermé dans la tour de Neschin [Nijin], où il finit ses jours.

Pierre Doroschenko [Petro Dorochenko] se donna tous les mouvements possibles pour faire rentrer, sous l'obéissance de la Pologne, tous les régiments cosaques qui étaient de l'autre côté du Dnieper [Dnipro] ; il paraît cependant que toutes ses peines n'aboutirent qu'à la soumission du régiment de Braïlavl [Bratslav], et encore fut il obligé d'y employer la force. Cette ville soutint un siège assez long, par la belle défense et la vigoureuse résistance de Drosde ; mais la garnison se trouvant réduite à peu de monde, et manquant d'ailleurs des choses les plus nécessaires, il fut contraint de se rendre à Doroschenko [Dorochenko], qui lui fit couper la tête à Zigizin [Tchyhyryn], et se mit en possession de Braslavl [Bratslav]. Cependant, la plus grande partie des Cosaques passa le Dnieper [Dnipro], et fut se rendre sous les ordres de Bruchovezki [Briukhovetsky] : on vit alors, sur les rives opposées du Dnieper [Dnipro], deux hettmans [Hetmans], l'un attaché au czar [Tsar], et l'autre à la Pologne.

[1666]

Doroschenko [Dorochenko] envoya, dès le commencement de cette année 1666, Podlisenko [Pidlisenko] et un ancien, vers le roi de Pologne, pour demander à ce monarque de vouloir bien confirmer, par ses lettres-patentes, les anciens privilèges et les immunités des Cosaques.

Sur la fin de cette année, le czar [Tsar] envoya à Bruchovezki [Briukhovetsky] plusieurs voïévodes, qu'il fit partir de Moscou, avec ordre de les distribuer dans les principales villes de la Petite-Russie, en qualité de gouverneurs. On remarque, entre ces villes, celles de Hadiatsch [Hadiatch], de Poltawa [Poltava], de Mirgorod [Myrhorod], de Lubna [Lubni], de Priluk [Prylouky], de Starodub, de Novgorodek, de Gluchof [Hloukhiv], de Baturin [Batourine], etc. On excepta les villes de Kiow [Kyïv], de Zernigof [Tchernihiv], de Perejaslavl [Pereïaslav] et de Neschin

[Nijin], qui nommèrent elles-mêmes des commissaires, et les établirent dans les autres petites villes, pour y percevoir les droits d'entrée ou de sortie sur toutes les marchandises. On fixa, en même temps, les différents endroits que seraient tenus de payer les bourgeois et les paysans. Ces derniers furent taxés pour leurs charrues et leurs chevaux.

Il vint, quelque temps après, des commissaires de la part du czar [Tsar], pour dresser un état exact de ce que chacun possédait dans la Petite-Russie, depuis le plus riche jusqu'au plus pauvre, soit en biens, fonds, mobiliers, marchandises et autres effets, avec ordre de répartir, avec la plus grande égalité, les impôts sur les paysans, afin qu'aucun n'eût lieu de se plaindre. Ces précautions n'empêchèrent pas la révolte des villes contre les voïévodes, que le czar [Tsar] avait ordonné à Bruchovezki [Briukhovetsky] d'y établir, pour y faire la perception des droits. Cette révolte commença par la ville de Perejaslavl [Pereïaslav], dont les habitants massacrèrent le colonel Dazko [Dachko], qui s'était établi dans la partie de la ville nommée Boguschevoi [Bohuchevyi], brûlèrent même ce lieu, et allèrent, ensuite, se joindre à Doroschenko [Dorochenko]. Celui-ci, avec leur secours, alla tout de suite à Solotonoscha [Zolotonocha]¹³⁸, que le prince Tscherbatoï [Chtcherbatov], à la tête d'une armée de Cosaques et de Russes, tenait bloquée depuis longtemps. Doroschenko [Dorochenko] l'attaqua avec tant d'avantage, qu'il le força de lever le blocus et de se retirer ; et profitant de sa victoire, il prit les villes de Neschin [Nijin] et de Priluk [Prylouky], et brûla tous les bourgs des environs. Après ces expéditions il marcha contre le colonel Machovskoi, le fit prisonnier lui et le détachement qu'il commandait et, pour le punir du dégât qu'il avait fait dans tous les endroits où il avait été en quartier d'hiver, il les livra, tous, aux Tartares. Ce mauvais traitement fait à Machovskoi, détermina Doroschenko [Dorochenko] à renoncer, de nouveau, avec ses Cosaques, à la protection du roi et de la république de Pologne.

¹³⁸ Ukr : *Золотоноша*. Oblast de Tcherkassy, Ukraine.

[1667]

En 1667, le czar [Tsar] informé que les Tartares faisaient de temps en temps des irruptions dans la Petite-Russie, crut faire plaisir à la nation des Cosaques-Saporogues [Zaporogues], en envoyant, dans leur pays, un corps de troupes russes sous la conduite du général Kosotschef [Kozotchev], tant pour couvrir leurs frontières, que pour les mettre en état de repousser leurs ennemis. Cette conduite du czar [Tsar] eut un effet tout contraire à ses intentions. Les Cosaques-Saporogues [Zaporogues] prirent ombrage de cette armée russe ; ils se plainquirent au czar [Tsar] de cette démarche, comme étant contraire à leurs libertés, ajoutant qu'ils étaient, d'ailleurs, en état de se défendre eux-mêmes. Sur ces plaintes, le czar [Tsar] donna ordre à Kosotschef [Kozotchev] de se retirer dans la Petite-Russie. Les Cosaques de ce pays, à la sollicitation des Saporogues [Zaporogues], ne tardèrent pas à témoigner leur mécontentement de la présence de ces troupes, et firent tant, qu'à la fin, Kosotschef [Kozotchev] fut obligé de sortir du pays.

Doroschenko [Dorochenko], à la tête des Cosaques de son parti qui l'avaient élu pour leur hettman [Hetman], attaqua, proche de la ville de Haiza [Haïssyn]¹³⁹, Jean Sobieski¹⁴⁰, hettman [Hetman] ou général de la Couronne. Pendant que ces deux généraux se faisaient ainsi la guerre, Serko [Sirko], hettman [Hetman] des Cosaques-Saporogues [Zaporogues], cherchait à profiter de leur discorde. Il entra dans la Crimée, et y répandit tellement l'épouvante, que le chan [Khan] et ses Tartares se retirèrent dans les montagnes. Il fit savoir alors, à Doroschenko [Dorochenko], l'invasion de Serko [Sirko] dans la Crimée, et les dommages qu'il causait au pays, le priant de s'accommoder avec Sobieski, afin de venir à son secours, et de forcer, conjointement, Serko [Sirko] à évacuer la Crimée. Mais celui-ci, après avoir pendant plus de

¹³⁹ Ukr : *Гайсин*. Oblast de Vinnytsia, Ukraine.

¹⁴⁰ Pol : *Jan Sobieski* (1629-1696), futur roi de Pologne.

huit jours pillé, saccagé et brûlé tous les lieux où il avait pénétré, se retira de lui-même.

Ce fut aussi, cette année, que le roi de Pologne rappela de leur exil George Chmelniczki [Youri Khmelnytsky], le métropolitain de Kiow [Kyiv], Joseph de Tukul et Hulianizkoi [Hulianits] ; mais, ayant été avertis qu'on avait intention de se saisir de nouveau de leurs personnes, pour les faire périr, ils s'enfuirent secrètement et se retirèrent dans la Petite-Russie.

Enfin, les ministres plénipotentiaires de la Pologne et ceux du czar [Tsar] terminèrent leurs négociations, et convinrent d'une trêve de treize ans entre les deux puissances¹⁴¹. Ce traité, ayant été publié à Moscou, fit sur l'esprit des Cosaques une impression peu favorable. Les ministres polonais avaient eu l'adresse de faire répandre, dans le public, que l'Ukraine serait remise sous l'obéissance de la Pologne.

Les Cosaques, inquiets et alarmés de cet article, envoyèrent à Moscou les deux chanceliers Mokrevitsch [Mokrevitch] et Ubanovitsch [Urbanovitch], qui sous prétexte de porter au czar [Tsar] des plaintes contre les préposés à la perception des droits dans l'Ukraine, étaient chargés d'examiner ce qui se passait à Moscou et, particulièrement, de s'assurer de la vérité ou de la fausseté du bruit qui courait, touchant leur rentrée sous l'obéissance des Polonais. Mais ces députés ne purent rapporter à leur hettman [Hetman], pour tout fruit de leur voyage et de leur commission, sinon qu'on rendait à Moscou les plus grands honneurs aux ambassadeurs de la Pologne, qui étaient arrivés depuis peu dans cette capitale, d'où ils concluaient qu'il ne restait plus de ressource à leur nation.

Sur ces entrefaites, le czar [Tsar] fit savoir, à l'hettman [Hetman], que mille soldats russes iraient prendre leur quartier d'hiver dans l'Ukraine. Cette nouvelle les confirma dans la crainte où ils étaient de se voir

¹⁴¹ Il s'agit du traité d'Androussovo (Ukr : *Андрусівське перемир'я*) qui sépara l'Ukraine, par le Dnipro, entre Russie et Pologne.

soumis aux Polonais, et leur fit soupçonner qu'on voulait les y contraindre par la force. Doroschenko [Dorochenko] en prit occasion de reprocher fortement, à Bruchovezki [Briukhovetsky], d'avoir souffert que ces mêmes Cosaques, qui, au prix de leur sang, avaient si courageusement défendu leur liberté, fussent assujettis à payer annuellement un impôt onéreux, pour les biens qu'ils possédaient ; que pour la perception de ces impôts, on eût établi des voïévodes de la Grande-Russie qui retireraient tout le fruit des travaux des habitants de l'Ukraine ; enfin, que toutes leurs immunités, franchises et libertés ne fussent plus qu'une chimère.

[1668]

L'an 1668, Bruchovezki [Briukhovetsky], voyant que les Saporogues [Zaporogues] avaient soulevé la plus grande partie des autres Cosaques, et que tout tendait à la révolte, consentit de s'unir à eux, pour chasser et même exterminer les voïévodes établis dans les villes par l'autorité du czar [Tsar], et de ne pas même épargner les Cosaques qui seraient d'un sentiment contraire au leur. Ce projet fut exécuté dans toutes les villes, excepté dans celles de Neschin [Nijin], de Tschernigof [Tchernihiv] et de Perejaslavl [Pereïaslav], dont les forteresses servaient d'asile aux voïévodes. Bruchovezki [Briukhovetsky], non content d'avoir délivré les villes de la Petite-Russie de l'oppression des voïévodes, et pour se garantir des mauvaises suites des bruits qui se répandaient de tous côtés contre lui, dépêcha Etienne Gretschennoi [Stepan Gretchnyi], au chan [Khan] de Crimée, pour le disposer à faire la guerre au czar [Tsar] ; et Grégoire Galmaleel [Hryhoryi Hamalia] et le chancelier Casporovitsch [Kasporovitch], en Turquie, pour annoncer au sultan qu'il était résolu, lui et toute l'Ukraine, de se mettre sous la protection de sa hauteesse. Cette résolution et ces démarches de Bruchovezki [Briukhovetsky] soulevèrent une grande partie des Cosaques.

Dans ces circonstances, le prince Romodanovski [Romodanovsky], voyant qu'il n'était pas possible d'arrêter tous ces désordres par les voies

de la douceur, prit le parti de faire le siège de Kotelva¹⁴². Les Cosaques, d'un autre côté, indignés de la conduite de Bruchovezki [Briukhovetsky], qui avait fait périr un si grand nombre de leurs compagnons, et qui de plus était sur le point de se soumettre à l'ennemi déclaré des Chrétiens, prirent la résolution d'envoyer secrètement à Doroschenko [Dorochenko], pour le solliciter de venir à leur secours, et d'accepter la dignité d'hettman [Hetman], qu'il avait témoigné désirer, quelque temps auparavant. Doroschenko [Dorochenko], ayant accepté les propositions qui lui furent faites, partit sans différer. Les Cosaques, ayant appris qu'il était arrivé à Oposchna [Opichnya]¹⁴³, accoururent, en foule, au-devant de lui, le reconnurent pour leur hettman [Hetman] et lui rendirent leurs hommages. Bruchovezki [Briukhovetsky], témoin de cette révolution inopinée, tenta de s'enfuir et de gagner la ville de Kotelva, pour se soumettre au prince Romodanovski [Romodanovsky] ; mais, Doroschenko [Dorochenko] lui coupa le chemin, et les Cosaques, qui le poursuivaient, l'ayant arrêté, pillèrent tous ses bagages et l'amènèrent à Doroschenko [Dorochenko]. Le peuple furieux se jeta aussitôt sur lui et le massacra. Sa femme, qu'on avait aussi arrêtée, fut renvoyée à Zigirin [Tchyhyryn].

Doroschenko [Dorochenko], reconnu hettman [Hetman] par les Cosaques qui habitaient les deux côtés du Dnieper [Dnipro], se mit aussitôt en campagne avec une armée composée de ses propres troupes et de Tartares. Son premier soin fut de secourir Kotelva ; le prince Romodanovski [Romodanovsky], qui la tenait assiégée depuis quelque temps, fut obligé de lever le siège et de se retirer à Putivle [Poutyvl].

Doroschenko [Dorochenko], apprenant alors par son épouse qu'il se passait certains désordres, de l'autre côté du Dnieper [Dnipro], crut que sa présence y était nécessaire. Il confia le commandement des troupes à Mnogo-Greschnoi [Mnohohrishny], lui ordonnant de chasser tous les

¹⁴² Ukr : *Котельва*. Oblast de Poltava, Ukraine.

¹⁴³ Ukr : *опішня*. Oblast de Poltava, Ukraine.

voïévodes établis dans la Petite-Russie ; ces ordres donnés, il alla à Zigirin [Tchyhyryn], et les Tartares se retirèrent dans la Crimée.

Le prince Romodanovski [Romodanovsky], ayant su les ordres, que Doroschenko [Dorochenko] avait donnés à son lieutenant Mnogogreschnoi [Mnohohrishny], de chasser les voïévodes de la Petite-Russie, partit de Putivle [Poutyvl], avec son armée, pour aller au secours de celui qui résidait à Neschin [Nijin]. Les habitants, soit qu'ils fussent d'intelligence avec Doroschenko [Dorochenko], soit qu'ils fussent eux-mêmes dans la résolution de se défaire de leur voïévode, fermèrent les portes de leur ville à Romodanovski [Romodanovsky]. Ce prince, sans perdre de temps, assiégea la ville en forme ; et, l'ayant prise après quelques jours de siège, il l'abandonna entièrement au pillage, et délivra le voïévode.

Doroschenko [Dorochenko], de son côté, après avoir rétabli l'ordre et la tranquillité parmi les Cosaques qui habitaient l'autre côté du Dnieper [Dnipro], fit demander des secours aux Cosaques-Saporogues [Zaporogues]. Ceux-ci, gagnés par le chan [Khan] de Crimée, auquel ils avaient résolu de se soumettre, n'avaient aucun égard à la demande de Doroschenko [Dorochenko] ; et, cessant dès lors de le reconnaître pour leur hettman [Hetman], ils confièrent cette dignité à Suchovei, ci-devant secrétaire-général des Cosaques-Saporogues [Zaporogues], et se mirent, en même temps, sous la protection du chan [Khan] des Tartares.

Doroschenko [Dorochenko] envoya son frère Grégoire [Hryhoryi]¹⁴⁴ et quelques anciens, pour féliciter Suchovei de son élévation à la dignité d'hettman [Hetman], et pour l'engager, en même temps, à porter avec lui la guerre au-delà du Dnieper [Dnipro]. Demian Mnogogreschnoi [Demian Mnohohrishny], qui y commandait, ne se sentant pas en état de leur résister seul, se raccommoda avec le prince Romodanovski [Romodanovsky]. Ce prince envoya aussitôt son fils à la tête d'un corps

¹⁴⁴ Hryhoryi Dorochenko (Ukr : Григорій Дорошенко ; ?-1684)

assez considérable pour s'opposer aux Tartares. Ce jeune prince fut battu et fait prisonnier à Haiwora [Hayvoron]¹⁴⁵. Son père même, qui s'était avancé pour le soutenir, aurait subi le même sort, s'il ne se fût promptement retiré à Putivle [Poutyvl].

[1669]

En 1669, Demian Mnogogreschnoi [Mnohohrishny], qui jusqu'ici n'avait été que vice-hettman [Vice-Hetman], fut élevé, par les Cosaques, à la dignité d'hettman [Hetman] en chef. Aussitôt après son élection, il en fit part au czar [Tsar] de la Grande-Russie. Le czar [Tsar] reçut les envoyés de Demian avec les plus grands témoignages de bonté, et fit expédier ses ordres à Romodanovski [Romodanovsky], son général, pour confirmer en son nom le nouvel hettman [Hetman] dans sa dignité.

Le premier usage que Demian Mnogogreschnoi [Mnohohrishny] fit de son autorité, fut de convoquer une diète générale à Gluchof [Hloukhiv]. On y convint, entre autres, qu'il serait fait une députation au czar [Tsar], pour renouveler les anciennes conventions faites entre lui et Bogdan Chmelnizki [Bohdan Khmelnytsky], et pour le prier de donner les ordres les plus précis, à ce que leur pays ne fût plus, dans la suite, exposé aux vexations et aux injustices des voïévodes. Le czar accorda aux députés tout ce qu'ils étaient chargés de lui demander, et ordonna, en conséquence, au prince Romodanovski [Romodanovsky] de déclarer à la nation, qu'il avait oublié et pardonné tout le passé, et spécialement toutes les émeutes, séditions et révoltes, suscitées en différents endroits par Vigovski [Vyhovsky], Chmelnizki [Khmelnytsky] et Bruchovezki [Briukhovetsky], qu'il prenait tous les Cosaques sous sa protection, et leur promettait, sur sa parole, d'observer toutes les conventions faites avec Chmelnizki [Khmelnytsky], et de les conserver et maintenir dans tous les privilèges, immunités et libertés qui leur avaient été accordés ; qu'il n'y aurait plus, à l'avenir, de voïévodes que dans les villes de Kiow

¹⁴⁵ Ukr : *Гайворон*. Oblast de Kirovohrad, Ukraine.

[Kyiv], de Tschernigof [Tchernihiv], de Perejaflavl [Pereïaslav] et de Nefchin [Nijin], avec défense à eux de se mêler, en aucune manière, des affaires de la Petite-Russie, moins encore de punir aucun Cosaque, que toute autorité serait dévolue et appartiendrait à l'hettman [Hetman], qui ne serait obligé d'en rendre compte qu'au czar [Tsar], seul. Les affaires de la Petite-Russie, ainsi réglées et terminées, les Cosaques commencèrent, dès lors, à goûter les douceurs de la tranquillité, sous la protection de la Grande-Russie.

Dès que Doroschenko [Dorochenko] vit que son lieutenant Demian Mnogo-Greschnoi [Mnohohrishny] s'était entièrement détaché de lui, et qu'une partie des Cosaques l'avait élu pour hettman [Hetman], il envoya Portianka, avec quelques assistants et Bielogrud [Bilohrud]¹⁴⁶ son juge-général, au sultan des Turcs, pour l'informer que l'hettman [Hetman] et toute l'Ukraine étaient résolus de se mettre sous sa puissante protection, et pour le supplier de vouloir bien confirmer leur hettman [Hetman] dans sa dignité, en lui envoyant un sandschau [Sandjak], c'est-à-dire un grand drapeau. Le sultan consentit volontiers à recevoir l'hettman [Hetman] et l'Ukraine, sous son obéissance ; et, non content d'envoyer le sandschak [Sandjak] qu'on lui avait demandé, il fit partir un corps de six mille hommes pour aller cimenter l'alliance des Cosaques avec la Sublime Porte. Les Saporogues [Zaporogues], instruits du parti que venait de prendre Doroschenko de se soumettre à l'empereur turc, dont il avait reçu un sandschak [Sandjak], que l'hettman [Hetman] avait déposé dans un bourg nommé Kononga, auprès de la rivière de Rhos, vinrent, avec un corps de Tartares, mettre le siège devant ce bourg ; mais on commanda aux Tartares de se retirer dans leur pays et le siège fut abandonné. Suchovei, hettman [Hetman] des Saporogues [Zaporogues], en conçut tant de dépit, que, renonçant à sa dignité, il en fit revêtir Michel Chanenko [Mykhailo Khanenko]¹⁴⁷, colonel d'Uman, et choisit cette ville pour le lieu de sa retraite. Doroschenko [Dorochenko], irrité contre les

¹⁴⁶ Ukr : Григорій Білогруд

¹⁴⁷ Ukr : Михайло Ханенко (v.1620-v.1680)

habitants d'Uman, de ce qu'ils avaient reçu Suchovei dans l'enceinte de leurs murs, chercha aussitôt à s'en venger et, conjointement, avec ses six mille Turcs, il alla se présenter devant la ville, pour en faire le siège en cas de résistance. Les habitants, ne se croyant pas en état de lui résister, eurent recours à sa clémence, et vinrent à bout de se réconcilier avec lui, en lui promettant de lui envoyer leurs députés à Zigirin [Tchyhyryn]. Les choses, s'étant ainsi arrangées, Doroschenko [Dorochenko] s'en retourna, sans insulter la ville.

De retour à Zigirin [Tchyhyryn], il fit quelques détachements de ses troupes et les envoya du côté de Lochviza [Lokhvytsia], avec ordre de piller et de ravager tous les cantons de l'Ukraine qui étaient rentrés sous la protection du czar [Tsar]. Pendant qu'il portait la désolation dans l'Ukraine, il s'était formé, contre lui, une ligue capable de l'écraser. Les principaux chefs étaient Chanenko [Khanenko], Suchovei et George Chmelnizki [Youri Khmelnytsky] qui, avec une armée de Tartares et de Cosaques-Saporogues [Zaporogues], marchèrent droit à Bielgorod [Belhorod], où Doroschenko [Dorochenko] se trouvait alors avec ses troupes, dans le dessein de l'envelopper.

Les confédérés, tant par leur disposition que par la supériorité de leurs forces, ne pouvaient manquer de réussir dans leur dessein, et la perte de Doroschenko [Dorochenko] paraissait inévitable. Il se crut perdu lui-même, lorsque, contre toute espérance, Serko [Sirko] accourut à son secours, avec un corps considérable de Cosaques ; les choses changèrent aussitôt de face ; les chefs confédérés cherchèrent leur salut dans la fuite. Chanenko [Khanenko] et Suchovei eurent le bonheur de se sauver ; les Tartares se saisirent de Chmelnizki [Khmelnytsky] et le conduisirent droit à Bielgorod. De là, Doroschenko [Dorochenko] le fit mener à Zaragrad [Tsargorod/Constantinople] et enfermer dans le Edikul ou les sept tours.

Vers la fin de l'automne, Doroschenko [Dorochenko] pensa à mettre les Tartares en quartier d'hiver. Cependant, avant de séparer ses troupes, il voulut faire une tentative contre Demian Mnogogreschnoi

[Mnohohrishny] et en venir à une action avec lui. Ce nouveau projet souleva les Tartares, qui le quittèrent et s'en retournèrent chez eux, en pillant tout le pays et enlevant et emmenant hommes et femmes en esclavage ; Doroschenko [Dorochenko] s'en plaignit très fortement à la cour ottomane, mais toutes ces plaintes furent inutiles.

[1670]

L'an 1670, Doroschenko [Dorochenko] envoya un certain Kijaschko à la tête d'un détachement de Cosaques, pour faire le dégât dans la partie de l'Ukraine qui reconnaissait l'autorité du czar [Tsar]. Roman Rakuscha, archiprêtre de Braslavl [Bratslav], arriva de Zarograd [Tsargorod/Constantinople], avec la commission de publier la sentence d'excommunication que le patriarche avait prononcée contre Demian Mnogogreschnoi [Mnohohrishny], pour avoir usurpé, au préjudice de Doroschenko [dorochenko], la dignité et les fonctions d'hettman [Hetman]. On prétend que Doroschenko [Dorochenko] était lui-même l'auteur de ce coup d'autorité de la part du patriarche, et qu'il avait su, par ses instances réitérées, engager le sultan à donner, en conséquence, ses ordres au patriarche.

Chanenko [Khanenko], de concert avec le coschevoi [Kochovyj] de la Sitch, fit faire secrètement certaines propositions au roi de Pologne, par Michel Wischneyezkoi [Michał Wiśniowiecki]¹⁴⁸. Ce prince leur fit réponse qu'il nommerait des commissaires qui se rendraient à Ostroga [Ostrih], et qu'ils n'avaient qu'à y envoyer leurs députés, dûment autorisés, pour conférer, avec eux, sur ce qu'ils lui proposaient. Doroschenko [Dorochenko], auquel on fit part de la proposition du roi, et Chanenko [Khanenko] même, ne jugèrent pas à propos de l'accepter, à moins que le roi et la république de Pologne ne leur donnent, pour sûreté, autant de sénateurs que les Cosaques, enverraient de députés aux conférences qui se tiendraient à Ostroga [Ostrih].

¹⁴⁸ Roi de Pologne de 1669 à 1673.

[1671]

L'an 1671, Doroschenko [Dorochenko] sollicite, de nouveau, le pacha de Silistrie de se joindre à lui, pour attaquer, conjointement, Demian Mnogogreschnoi [Mnohohrishny]. Le pacha se prêta aux instances de Doroschenko [Dorochenko] ; on en vint aux mains ; Mnogogreschnoi [Mnohohrishny] fut battu, perdit une partie considérable de ses troupes, et ses richesses tombèrent au pouvoir des vainqueurs, qui firent, en outre, un grand nombre de prisonniers ; Ils ravagèrent, ensuite, les frontières de la Pologne. Les hettmans [Hetmans] de la Couronne appelèrent à leur secours Serko [Sirko] et Chanenko [Khanenko] avec la Sitch. A la nouvelle qu'ils étaient en marche, Doroschenko [Dorochenko] et le pacha se retirèrent. Les chefs de la Sitch, furieux d'avoir fait inutilement tant de chemin sans trouver d'ennemis à combattre, tournèrent leurs armes contre ceux qui les avaient fait venir.

Dans ce temps, le roi de Pologne envoya à Chanenko [Khanenko], hettman des Cosaques-Saporogues [Zaporogues], le bâton de commandement et tous les ornements convenables à cette dignité, et lui donna, conformément à la convention faite à Hadiatsch [Hadiatch], le pouvoir de gouverner l'Ukraine, comme si elle était son propre domaine. Doroschenko [Dorochenko], de son côté, avec son armée, entra en plein hiver dans l'Ukraine. Les habitants d'Uman se réunirent contre lui, et le forcèrent à se retirer, après avoir perdu Scherebilo, son colonel, et ils se soumirent à Chanenko [Khanenko].

[1672]

Pendant le Carême de l'année 1672, les plus anciens généraux ayant, avec eux, le secrétaire Mokrievitsch [Mokrevitch] se rendirent de Baturin [Batourine] à Moscou, pour annoncer au czar [Tsar] la mort de leur hettman, Demian Mnogogreschnoi [Mnohohrishny] (c'est cet hettman [Hetman] qui avait soumis la plus grande partie de la Petite-Russie sous l'obéissance du czar [Tsar]). Ce prince les reçut favorablement, confirma

de nouveau leurs privilèges, et s'engagea à observer exactement la capitulation faite avec Chmelniczki [Khmelnysky], et de ne jamais envoyer, dans la suite, ses voïévodes dans l'Ukraine.

L'empereur des Turcs, aux instantes prières de Doroschenko [Dorochenko], se mit en campagne, et vint se présenter devant la ville de Kaminiék-Podolki [Kamiantes-Podilski]. Le chan [Khan] des Tartares et Doroschenko [Dorochenko] allèrent au-devant de sa hauteesse.

Les habitants de Kaminiék [Kamianets], après s'être défendus pendant quinze jours, mais n'ayant pas une garnison suffisante pour faire une plus longue résistance, furent contraints de se rendre au sultan, le 8 août, le monarque, avant de faire son entrée dans la ville, ordonna qu'on exhumât tous les corps qui étaient enterrés, et qu'on les transportât loin de la ville. Il fit dépouiller toutes les églises et jeter dans les rues toutes les statues et les images des saints qui s'y trouvèrent et, à la place de la croix, il fit arborer le croissant ; il épargna seulement, à la prière, des Cosaques, trois églises, pour eux et pour les Arméniens ; il ordonna, ensuite, à Doroschenko [Dorochenko] et au chan [Khan] de s'emparer de la ville de Lvof [Lviv] et des bourgs, situés dans cette contrée, et d'enlever tous les habitants qu'ils y trouveraient.

Les Polonais, alarmés de tant de ravages, rassemblèrent autant de troupes que le besoin pressant le permit, se joignirent à Chanenko [Khanenko], et allèrent s'opposer aux entreprises des ennemis. En effet, ils trouvèrent moyen de faire périr Doroschenko¹⁴⁹. Le Sultan, après avoir porté la désolation dans plusieurs contrées de la Pologne, reçut une somme considérable du roi et de la république, par forme de contribution, et s'en retourna dans ses états.

Le czar [Tsar] nomma, pour commissaires à la prochaine élection d'un hettman [Hetman], le prince Grégoire Gregorovksch Romodanovski [Grigory Grigoryevich Romodanovsky] et Jean Ivanovitsch Rscheffski

¹⁴⁹ On verra, par la suite, que non.

[Ivan Ivanovitch Rjevskij]¹⁵⁰. L'assemblée des Cosaques, pour cette élection, se tint à Kasatska [Kozatska], entre Putivle [Poutyvl] et Konotop et Jean Samueleyitsch Popovitsch [Ivan Samiïlovytch Popovitch]¹⁵¹ fut élu d'une voix unanime, au mois de juin. Ce nouvel hettman [Hetman], fils d'un prêtre, avait été ci-devant auditeur-général. Il prêta, ainsi que l'assemblée des Cosaques, entre les mains des commissaires, le serment de fidélité au czar [Tsar].

Dès que l'hettman [Hetman] fut confirmé dans sa dignité, les anciens généraux, Pierre Sabela [Petro Sabelya], Jean Samoïlavitsch [Ivan Samiïlovytch], Jean Domontovitsch [Ivan Domontovitch]¹⁵², le secrétaire Morievitsch [Mokrevitch], les colonels et le peuple déclarèrent au czar [Tsar], que les désordres commis par les Cosaques n'avaient eu pour fondement que les bruits qui s'étaient répandus des dispositions où il était de restituer la Petite-Russie à la république de Pologne ; que ces faux bruits, que les Polonais avaient intérêt de répandre, s'accréditaient de jour en jour ; et de plus, que les Cosaques, n'ayant eu aucune connaissance de la trêve qui subsistait entre lui et la Petite-Russie, ils le suppliaient d'en ordonner la publication ; et que, dès lors, malgré la continuation des faux bruits, les Cosaques s'abstiendraient de tout acte, d'hostilité et se renfermeraient dans les bornes les plus étroites de la soumission qu'ils lui devaient. Le czar [Tsar], pour les tranquilliser, les fit assurer qu'il ne rendrait jamais la Petite-Russie aux Polonais, non plus que la ville de Kiow [Kyïv] ; qu'il ne souffrirait pas qu'on touchât, en aucune manière, aux églises, et qu'on en enlevât les statues ou images des saints, et qu'il prendrait, en tout temps, la nation cosaque sous sa protection, et lui conserverait généralement toutes les immunités, privilèges et libertés dont elle était en possession. L'hettman [Hetman] fit notifier cette déclaration aux Cosaques, et sa publication fit cesser tous

¹⁵⁰ Rus : *Иван Иванович Ржевский* (1615-1680)

¹⁵¹ Ukr : *Іван Самійлович Попович* (?-1690)

¹⁵² Ukr : *Іван Домонтович* (1612-1683)

les mouvements des Cosaques qui habitaient les deux côtés du Dnieper [Dnipro], et les affermit dans la fidélité qu'ils devaient au czar [Tsar].

Pendant que le czar [Tsar] et le nouvel hettman [Hetman] s'occupaient ainsi à rétablir la tranquillité dans la Petite-Russie, deux particuliers, l'un colonel de Starodub¹⁵³, l'autre proto-pape ou archiprêtre de Neschin [Nijin], et tous deux en faveur auprès du czar [Tsar], se réunirent contre le nouvel hettman [Hetman] et portèrent, contre lui, les plaintes les plus graves. Le czar renvoya la connaissance de toute cette affaire aux Cosaques. Les accusateurs furent conduits contre l'hettman [Hetman] qui se justifia pleinement : le colonel et l'archiprêtre furent condamnés à mort ; mais l'hettman [Hetman] usa de clémence, à leur égard, et changea la peine capitale, en une prison perpétuelle en Sibérie ; leurs partisans Dmitreschko [Dmytrachko]¹⁵⁴, colonel de Perejaflav [Pereïaslav], et Lasar [Lazare Horlenko]¹⁵⁵, colonel de Priluk [Prylouky], subirent le même sort¹⁵⁶.

Serko [Sirko], [Kochovyï] des Saproques [Zaporogues], les Cosaques et les Calmacks [Kalmouks], originaires de Perse, ravagèrent la Crimée et la ville de Bielgorod [Bilhorod].

[1673]

L'an 1673, mourut Michel Koributh Wischnevezki [Michał Koributh Wiśniowiecki], et Jean Sobieski lui succéda au royaume de Pologne.

[1674]

L'an 1674, le prince Grégoire Romodanovski [Romodanovsky], l'hettman [Hetman] Samoilovitsch [Samiilovytsch] et Pierre Skurakoff [Skuratov], marchèrent à la tête d'une armée de Russes et de Cosaques

¹⁵³ Petro Roslavets (Ukr : *Петро Рославець*)

¹⁵⁴ Rodion Dymytrachko (Ukr : *Родіон Дмитрашко* ; ?-1705).

¹⁵⁵ Ukr : *Лазар Горленко* (?-1687)

¹⁵⁶ Cette affaire aura lieu bien plus tard.

contre Doroschenko [Dorochenko]. Ils assiégèrent la ville de Tcherkask [Tcherkassy], et s'en rendirent maîtres, par capitulation le 1^{er} janvier. Ils allèrent, ensuite, à Kannef [Kaniv] ; Jacques Lisogub [Yakiv Lizohub], qui y commandait, leur remit cette ville, dont ils prirent possession.

Doroschenko [Dorochenko] fit marcher sept régiments, pour défendre la ville de Korsun contre les ennemis, en cas d'attaque. Les colonels de ces régiments étaient Michel Savel [Mykhaïlo Savelya], Torgoviz Jefrem d'Uman [Yefrem Torhovits], Grégoire Bieloigrud [Hryhoryi Bilohrud] de Braslavl [Bratslav], Grégoire Doroschenko [Hryhoryi Dorochenko], Ostap Gogol¹⁵⁷ Kalnizki [de Kalnyk], André Posopozki, André Doroschenko [Andryï Dorochenko]¹⁵⁸ ; leur commandant en chef était Grégoire Gamaleel [Hryhoryi Hamalia]. Doroschenko [Dorochenko], après le départ de ces régiments, envoya demander des secours aux Tartares de Crimée et, en attendant ce secours, il s'enferma dans Zigirin [Tchyhyryn]. Un corps considérable de Tartares arriva, Doroschenko [Dorochenko] se mit à leur tête, et marcha droit à Raschkoff [Jachkiv]¹⁵⁹, l'assiégea et la pressa vivement. Les habitants lui opposèrent une vigoureuse résistance, et l'obligèrent d'abandonner son entreprise. Il tourna ses armes contre l'armée combinée des Russes et des Cosaques, et s'avança jusqu'à Lisianka [Lysyanka]¹⁶⁰. La garnison et les habitants de cette ville battirent les Tartares, firent Doroschenko [Dorochenko] prisonnier, et le conduisirent, ainsi que ses assistants, à Samoilavitsch [Samiïlovytch]. Après cet échec, les troupes et les villes au-delà du Dnieper [Dniipro] se soumirent au czar [Tsar] et reconnurent Samoilavitsch [Samiïlovytch] pour leur hettman [Hetman], à l'exception de la ville de Zigirin [Tchyhyryn] et de quelques bourgs peu remarquables.

¹⁵⁷ Ukr : *Остап Гоголь* (?-1679)

¹⁵⁸ Ukr : *Андрій Дорошенко* (1644-1709)

¹⁵⁹ Ukr : *Жашків*. Oblast de Tcherkassy, Ukraine.

¹⁶⁰ Ukr : *Лисянка*. Oblast de Tcherkassy, Ukraine.

Après la mort du roi de Pologne, l'hettman [Hetman] Chanenko [Khanenko] remit à Samoïlovitch [Samiïlovytch] le bâton de commandement et les autres marques de sa dignité qu'il avait reçues de ce monarque. On lui assigna un revenu suffisant pour vivre, d'une manière convenable à son rang, et la ville de Kiow [Kyïv], pour le lieu de sa retraite.

Le prince Romodanovski [Romodanovsky] et Samoïlovitch [Samiïlovytch], élu depuis peu hettman [Hetman], confièrent le commandement de leurs troupes à André et Jean Lisogub [Lyzohub], et partirent pour se rendre à Perejaslavl [Pereïaslav]. Ulesko et ses assistants, qui se trouvèrent alors dans cette ville, reconnurent Samoïlovitch [Samiïlovytch], en qualité de hettman [Hetman] des Cosaques qui habitaient les deux côtés du Dnieper [Dniπρο], et en présence de Romodanovski [Romodanovsky], le confirmèrent solennellement en cette dignité. Doroschenko [Dorochenko], de son côté, y envoya Mazeppa¹⁶¹, et promit d'y aller lui-même. Loin de tenir sa parole, il se mit à la tête d'un détachement considérable, tant de ses Cosaques que des Tartares et des Tcheremisses [Tcheremis]¹⁶², et alla ravager et brûler les villes, bourgs et villages, et en livra les femmes et les enfants aux Tartares de son armée.

L'hettman [Hetman] Samoïlovitch [Samiïlovytch] envoya, contre lui, un corps de vingt mille Cosaques, sous les ordres de Dmitraescho [Dmytrachko], colonel de Perejaslavl [Pereïaslav]. Il le joignit à Orlovez [Orlovits] ; on en vint aux mains, les deux partis s'acharnèrent l'un contre l'autre ; et le nombre des morts fut si grand des deux côtés, que, dans l'espace de plus de quarante verstes, on ne vit que des hommes morts ou mourants. Cette bataille ne décida rien. Romodanovski [Romodanovsky] et l'hettman [Hetman] Samoïlovitch [Samiïlovytch]

¹⁶¹ Ivan Mazeppa.

¹⁶² Ukr : *чeмepиcи*. Population finno-ougarienne, installée en Ukraine depuis 1527.

allèrent faire le siège de Zigirin [Tchyhyryn], défendue par Doroschenko. Le sultan des Turcs marcha à son secours ; Romodanovski [Romodanovsky] et l' hettman [Hetman] n'osèrent l'attendre, levèrent le siège et se retirèrent par le Dnieper [Dniipro]. La retraite de l'armée de la Grande-Russie jeta la consternation parmi les habitants, de l'autre côté du Dnieper [Dniipro] ; ils prirent le parti d'abandonner les villes et leurs maisons, pour éviter la fureur des Turcs. Le sultan s'empara, sans peine, de ce pays abandonné et Doroschenko [Dorochenko], avec le secours des Ottomans, prit d'assaut la ville d'Uman. Tous les habitants de cette malheureuse ville furent massacrés sous les yeux de Doroschenko [Dorochenko], les rues furent inondées de sang, et l'on n'épargna personne. Par un excès de rage et de barbarie, ils firent écorcher vifs tous les Chrétiens qui s'y trouvèrent, remplirent de paille toutes les peaux, et les envoyèrent par centaines à l'empereur des Musulmans. Les villes, qui se soumirent, furent forcées de leur donner pour tribut tous les enfants, qu'ils emmenèrent et firent circoncire. Doroschenko [Dorochenko], après toutes ces expéditions, se trouvant hors d'état de satisfaire à ses engagements avec les Turcs, et de leur payer les sommes considérables qu'il leur avait promises, pour en obtenir un secours de troupes, alla piller tous les cantons de la Petite-Russie qui reconnaissaient l'autorité du czar [Tsar] et il revint chargé des richesses des habitants, dont aucun n'avait été épargné ; et il se trouva, par ce moyen, en état de faire honneur à ses promesses.

[1675]

L'an 1675, ce qui resta d'habitants, de l'autre côté du Dnieper [Dniipro], abandonna le pays et alla se réfugier auprès de Samoïlovitsch [Samïilovytych] et en obtint la permission de demeurer avec lui.

Jean Sobieski, nouveau roi de Pologne, tenta de recouvrer quelques districts de la Petite-Russie : pour assurer son projet, il chercha à détacher l'infanterie cosaque du parti de Doroschenko [Dorochenko], et il réussit.

Romodanovski [Romodanovsky] et l'hettman [Hetman] Samoilovitsch [Samiïlovytch] envoyèrent reconnaître la ville de Zigirin [Tchyhyryn]. Ils allèrent, eux-mêmes à Korsun, dans le dessein de protéger le passage des habitants de cette ville, qui allèrent s'établir dans la Petite-Russie. Peu de temps après cette transmigration, les Polonais arrivèrent et détruisirent de fond en comble la ville et les églises.

Doroschenko [Dorochenko], abandonné de la meilleure partie des Cosaques qui s'était soumise aux Polonais, prit le parti, à la sollicitation et par l'entremise de son gendre, de se donner au czar [Tsar]. Il envoya, à Moscow [Moscou], les janissaires que le sultan lui avait laissés. Il espérait, en prenant ce parti, de parvenir à la dignité d'hettman [Hetman] qu'il ambitionnait depuis longtemps¹⁶³ ; mais, n'ayant pu réussir, il chercha à se venger du peu d'égard que le czar [Tsar] avait pour lui, et tâcha de soulever les Cosaques de la Petite-Russie contre leur hettman [Hetman], il échoua encore. Il envoya, de nouveau, demander du secours aux Turcs. Les Turcs, qui voyaient son parti extrêmement affaibli, et qui étaient d'ailleurs las de la guerre, lui refusèrent tout secours.

Le prince Romodanovski [Romodanovsky] et l'hettman [Hetman] Samoilovitsch [Samiïlovytch], bien instruits des menées de Doroschenko [Dorochenko], marchèrent contre lui, avec une puissante armée, à laquelle se joignirent les gentilshommes de Smolensk. Ils mirent le siège devant Zigirin [Tchyhyryn], où commandait Doroschenko [Dorochenko]. La ville fit une faible résistance. On promit la liberté à Doroschenko [Dorochenko], à condition qu'il abdique sa dignité d'hettman [Hetman], en faveur de Samoilovitsch [Samiïlovytch], et qu'il se retire à Sostniza [Sosnytsia]¹⁶⁴ pour y vivre paisiblement. Il accepta ces conditions et rendit la ville.

¹⁶³ Et qu'il avait depuis 1665, ce que Scherrer a déjà déclaré et semble avoir oublié.

¹⁶⁴ Ukr : *Сосниця*. Oblast de Tchernihiv, Ukraine.

[1676]

L'an 1676, mourut le czar [Tsar] Alexis Michailovitsch [Alexis Mikhaïlovitch]. Tedor Alexievitsch [Fédor Alekseïévitch]¹⁶⁵ lui succéda.

Le roi de Pologne, qui espérait toujours de s'attacher Doroschenko [Dorochenko], apprit son abdication. Il nomma, sur le champ, pour hettman [Hetman] des Cosaques, Eustathius Gogol [Ostap Gogol].

Le grand-sultan fit sortir de prison George Chmelnizki [Youri Khmelnytsky] et lui donna le titre de prince de la Petite-Russie et d'hettman [Hetman] des Cosaques-Saporogues [Zaporogues]. Il lui associa Ibrahim Pacha et le chan [Khan] de Crimée, en donnant à chacun un corps de troupes, et leur ordonnant d'aller en Ukraine, d'y rassembler une armée, d'assiéger d'abord Zigirin [Tchyhyryn], de s'en rendre maîtres et de se porter, ensuite, devant Kiow [Kyïv].

[1677]

L'an 1677, tous ces corps d'armée arrivèrent au mois de juin, devant Zigirin [Tchyhyryn]. On assiégea, avec vigueur, cette ville, de tous les côtés. La garnison, composée de Russes et de Cosaques, se défendit vaillamment, et donna le temps au prince [Romodanovsky] et à Samoilovitsch [Samiïlovytch], de faire passer secrètement le Dnieper [Dniπρο] à quinze cents hommes, qui tombèrent à l'improviste sur les Turcs et les Tartares, et en firent périr un très grand nombre. Le fils du chan [Khan] y fut tué. Les Turcs et les Tartares, voyant arriver continuellement de nouveaux renforts aux assiégés, et ayant appris que le prince Gallicin [Golitsyn]¹⁶⁶ campait à Piva, près du Dnieper [Dniπρο], avec un corps de Russes, levèrent le siège le 15 août, et se retirèrent. Les Russes firent rétablir et augmenter les fortifications de Zigirin

¹⁶⁵ Fédor III Alekseïévitch, Tsar de 1676 à 1682.

¹⁶⁶ Vassili Vassilievitch Golitsyne (Rus : *Василий Васильевич Голицын* ; 1643-1714)

[Tchyhyryn], dont ils confièrent le commandement au colonel Grégoire Karpovitsch, officier cosaque, et à Jean Ivanovitsch Rscheffski [Ivan Ivanovitch Rjevskiy], et mirent de fortes garnisons dans les villes de Tscherkask [Tcherkassy], de Medvedovka [Medvedivka]¹⁶⁷, de Moschana [Moşana], de Drabovza [Drabivtsi]¹⁶⁸, et autres.

L'empereur des Turcs ordonna qu'on fit mourir tous les paysans qu'on avait amenés des environs de Zigirin [Tchyhyryn] ; il donna ordre au chan [Khan] de Crimée d'occuper les environs de Tscherkask [Tcherkassy], et à Chmelnizki [Khmelnysky] de faire tous les préparatifs nécessaires pour assurer, de nouveau, la ville de Zigirin [Tchyhyryn] et celle de Kiow [Kyiv].

[1678]

L'an 1678, les Tartares portèrent le ravage et la désolation dans le pays qui s'étend depuis Roslaf [Roslav] jusqu'aux portes de Perejaslav [Pereïalsav].

L'hettman [Hetman] Samoïlovitsch [Samiïlovytch] mit un impôt sur l'eau-de-vie, et le produit fut destiné à payer les volontaires de son armée.

La trêve conclue pour treize ans, entre la Russie et la Pologne, étant près de sa fin, ces deux puissances la renouvelèrent pour treize autres années.

Le czar [Tsar] marcha au secours de Zigirin [Tchyhyryn], contre les Turcs, qui étaient devant cette place, sous la conduite de Chmelnizki [Khmelnysky]. Après plusieurs escarmouches, on en vint à une bataille ; les Turcs la gagnèrent et redoublèrent leurs efforts pour emporter la ville. Ils firent jouer plusieurs mines, et s'en rendirent maîtres à la fin. Les Russes et les Cosaques, qui en composaient la garnison, préférant une mort glorieuse à la honte de se rendre, prirent la généreuse résolution

¹⁶⁷ Ukr : *Медведівка*. Oblast de Tcherkassy, Ukraine.

¹⁶⁸ Ukr : *Драбівці*. Oblast de Tcherkassy, Ukraine.

de se faire jour à travers les ennemis. Ils exécutèrent leur dessein dans une sortie générale ; et, après avoir échappé aux ennemis qui les poursuivirent jusqu'au Dnieper [Dniipro], ils se retirèrent sous les différents forts que le prince Romodanovski [Romodanovsky] et l'hettman [Hetman] avaient eut la précaution de faire construire, s'y défendirent avec la plus grande fermeté, et forcèrent les Turcs à se retirer. George Chmelniczki [Youri Khmelnytsky], avec un renfort de Turcs et de Tartares, sous la conduite d'un certain Janenko, alla ravager les environs de Kannef [Kaniiv], et livra cette ville aux flammes, après y avoir exercé les cruautés les plus inouïes ; les autres villes, intimidées, se rendirent à lui sans résistance. Après tous ces actes de barbarie, Chmelniczki [Khmelnytsky] se fit proclamer et reconnaître prince de la Petite-Russie, hettman [Hetman] des Cosaques-Saporogues [Zaporogues].

[1679]

L'an 1679, Janenko [Yanenko] se fit proclamer hettman [Hetman] de l'Ukraine et, avec un corps de Turcs et de Tartares, s'avança vers Koselez [Koselets] et Nosovka [Nossivka]¹⁶⁹, où il livra au pillage, tous les villages des environs. Chmelniczki [Khmelnytsky] en fit autant dans la Petite-Russie et pénétra jusqu'à Lukoml, Jablustef [Yablunev] et Krulejef [Kryleyev] ; mais la rigueur excessive du froid et la hauteur extraordinaire de la neige, qui firent périr une partie de son armée, hommes et chevaux, l'obligèrent de se retirer.

L'hettman [Hetman] Samoilovitsch [Samiilovytych] donna ordre à son fils Siméon de passer le Dnieper [Dniipro]. Janenko s'enfuit à son approche, mais le fils de l'hettman, au lieu de le poursuivre, se contenta de dépeupler les villes de Corsun [Korsun], de Moschana [Moşana], de Drabovza [Drabivtsi], de Tscherkask [Tcherkassy] et de Schabotin

¹⁶⁹ Ukr : *Носівка*. Oblast de Tchernihiv, Ukraine.

[Chobotyn], et d'en faire conduire tous les habitants dans la Petite-Russie.

L'armée réunie des Russes et des Cosaques campa sous les murs de Kiow [Kyiv]. Les Turcs firent rétablir les villes de Kisikermen et de Tavan. Serko [Sirko] reçut ordre d'aller, avec un corps de troupes russes, démolir tous leurs ouvrages. Les Cosaques-Saporogues [Zaporogues], appréhendant que les Turcs, une fois maîtres des forteresses qu'ils faisaient réparer, ne viennent les accabler, prirent le parti de se sauver dans les forêts et les déserts.

[1680]

L'an 1680, le chan [Khan], avec sa horde de Tartares, alla détruire entièrement toutes les habitations que les Russes avaient établies dans l'espace de trente lieues le long et aux environs de la rivière de Merla [Merlya].

[1681]

L'an 1681, l'armée du czar [Tsar], sous les ordres des princes de Gallicin [Golitsyn] et de Romodanovski [Romodanovsky], s'assembla à Putivle [Poutyvl] pour observer les mouvements des Turcs. L'hettman [Hetman] Samoilovitsch [Samiilovytsch], avec ses assistants et un corps de Cosaques, alla les joindre. Il fut question, entre eux, de prendre les moyens pour parvenir à la paix. Les Turcs, pendant ce temps-là, s'occupèrent à rétablir les fortifications de Tschertkoff [Tchortkiv]¹⁷⁰, et à mettre cette ville dans le meilleur état possible de défense.

¹⁷⁰ Ukr : *Чортків*. Oblast de Ternopil, Ukraine.

[1683]

L'an 1683, Sobieski, roi de Pologne, avec une armée de Polonais et quantité de Cosaques volontaires, alla au secours de l'empereur Léopold¹⁷¹.

[1684]

L'an 1684, le même roi de Pologne, Jean Sobieski, étant à Nemirof [Nemirov], éleva Kunizki, à la dignité d'hettman des Cosaques-Saporogues [Zaporogues]. Il l'envoya, avec ses compatriotes, contre les Tartares rassemblés à Bielgorod [Bilhorod]. Cet hettman [Hetman], les ayant trouvés beaucoup supérieurs en nombre, se sauva lâchement, et abandonna les siens à la merci des ennemis qui en tuèrent la plus grande partie. Ceux qui échappèrent à la mort se saisirent de lui, et le massacrèrent en punition de sa lâcheté.

[1685]

L'an 1685, Mogila fut élu hettman [Hetman] des Cosaques-Saporogues [Zaporogues] à la place de Kunizki. Il alla aussitôt, avec ses compatriotes, faire le siège de Kaminiek [Kamianets], en chassa les Turcs et s'en rendit maître. Plusieurs détachements de Cosaques, des différents cantons de l'Ukraine, vinrent avec les Polonais se joindre à l'armée impériale, et chassèrent de la Hongrie et de la Valachie les Tartares qui pillaient et ravageaient le royaume et la principauté.

Le czar [Tsar] donna ordre à Samoïlovitsch de garder les frontières de la Lituanie, de Starodub et de Gomlia [Homel], depuis la rivière de Soschna [Soj] jusqu'à Jaroflavl [Iaroslav], et d'établir partout un cordon de ses troupes.

¹⁷¹ Léopold 1^{er} du Saint-Empire (1640-1705). Sobieski accourut à son secours pendant la bataille de Vienne, qui marque le début des défaites turques.

[1686]

L'an 1686, traité de paix et d'amitié perpétuelle conclu à Varsovie entre la Russie et la Pologne. Par ce traité, toute l'Ukraine¹⁷² avec Smolensk fut entièrement cédée à la Grande-Russie, sous promesse du czar [Tsar] et de ses successeurs de défendre aux Tartares de Crimée de faire aucune irruption dans la Pologne, et d'y commettre aucun acte d'hostilité.

[1687]

L'an 1687, le prince Basile Basilevitch Gallicin [Vassili Vassilievitch Golitsyn] se présenta, avec une armée de Russes, devant la ville de Perecop [Perekop]. L'hettman [Hetman] Samoïlovitch [Samiïlovytch] alla le joindre, à la tête de soixante mille Cosaques. Ils trouvèrent le pays tellement ruiné par les Tartares que, ne pouvant y faire subsister leurs chevaux, ils furent forcés de se retirer et de gagner la rivière de Konskaja [Kins'ka], après avoir perdu, par la famine, un grand nombre d'hommes et de chevaux. Les anciens et les colonels, étant arrivés à Kolomaka avec le reste de leur armée, tinrent conseil entre eux. L'hettman [Hetman] fut jugé coupable de la destruction de son armée, faute d'avoir pourvu à sa subsistance ; comme tel, il fut arrêté et conduit, sous bonne escorte, au prince Gallicin [Golitsyn], le 23 juin.

Dès les derniers jours du même mois, les Cosaques s'assemblèrent pour l'élection d'un hettman [Hetman], Jean Mazeppa [Ivan Mazeppa], ci-devant aide-de-camp de Samoïlovitch [Samiïlovytch], fut élu, unanimement, à sa place. Il envoya aussitôt un corps de Cosaques contre Grégoire [Hryhoryi], fils de Samoïlovitch [Samiïlovytch], qui, par ordre de son père, était allé à la poursuite des Tartares, de l'autre côté du Dnieper [Dniro] ; Samoïlovitch [Samiïlovytch] fut arrêté, et eut la tête tranchée dans la ville de Sevska. Mazeppa se contenta d'exiler en Sibérie Jacques [Yakiv], second fils de Samoïlovitch [Samiïlovytch]. Ces actes d'autorité mécontentèrent les seigneurs et ceux que l'hettman [Hetman]

¹⁷² Uniquement la rive gauche du Dniro.

Samoilovitsch [Samiïlovytch] avait chargés de la levée des impôts sur l'eau-de-vie.

[1688]

L'an 1688, les Russes et les Cosaques construisirent la ville de Samara. L'empereur Léopold remporta sur les Turcs une victoire complète ; Belgrade fut prise d'assaut, le 6 septembre ; Solenik et plusieurs autres villes furent les fruits de cette victoire. Michel Abassi, prince de Transylvanie, se mit sous la protection de l'empereur. Les Cosaques, de leur côté, ravagèrent les environs d'Oczakoff [Otchakiv], et emmenèrent quantité de Tartares prisonniers.

[1689]

L'an 1689, le prince Basile Basilevitsch Gallicin [Vassili Vassilievitch Golitsyn], l'hettman [Hetman] Mazeppa, les boyars Schein et Dolgoruki, Smiov, Scheremeteff et Schepeleff, entrèrent dans la Crimée, avec une armée considérable ; ils campèrent d'abord, au mois d'avril, à Samara ; et malgré les obstacles que leur opposèrent les Tartares, ils arrivèrent, le 20 mai, devant Perecop [Perekop] et dressèrent de tous côtés des chevaux de frise. Cette précaution arrêta les Tartares, qui cessèrent de les harceler, et demandèrent la paix. Pour racheter la ville de Perecop [Perekop], ils apportèrent au prince Gallicin [Golitsyn] de grands burdjuch, c'est-à-dire des espèces de sacs de peau de chèvres et d'autres animaux remplis de ducats, mais dont la moitié était des faux. Les Cosaques, frustrés, contre leur attente, du pillage de cette ville, murmurèrent hautement contre Mazeppa, mais le prince Gallicin [Golitsyn] lui ordonna de se retirer. Mazeppa partit aussitôt, accompagné de ses Colonels, pour se rendre à Moscou. Les czars Jean [Ivan] et Pierre Alexievitsch [Alexievitch]¹⁷³ le reçurent avec les plus grandes marques de bonté et de distinction. Il y séjourna depuis le 20 juillet jusqu'au 1^{er} octobre.

¹⁷³ Ivan V et Pierre Ier partagèrent le trône jusqu'en 1696.

Le prince Gallicin [Golitsyn] et la princesse Sophie¹⁷⁴, sœur des deux czars [Tsars], furent accusés d'avoir conspiré contre le czar [Tsar] Pierre, pour le priver de la couronne, et même pour lui ôter la vie. Le prince fut relégué dans la Sibérie, la princesse enfermée dans un couvent.

[1690]

L'an 1690, les Cosaques s'avancèrent du côté d'Oczakoff [Otchakiv], dévastèrent le pays, et revinrent chargés du butin qu'ils avaient fait sur les Tartares.

La Petite-Russie fut couverte de sauterelles, qui dévorèrent toutes les productions de la terre.

Différents corps de Cosaques allèrent, alternativement, couvrir et défendre les frontières contre les invasions des Tartares.

Le roi de Pologne, étant à Winniza [Vinnytsia], donna aux Cosaques qui habitaient l'autre côté du Dnieper [Dniπρο], Samuel pour hettman [Hetman], à la place de Mogila, mort depuis peu. Ce nouveau chef des Cosaques forma des compagnies à l'instar de celles des Cosaques de l'Ukraine, qui firent des incursions continuelles dans le pays des Tartares, délivrèrent beaucoup de Chrétiens réduits en captivité, et les renvoyèrent dans leur patrie, enlevèrent quantité de chevaux et autres effets aux Tartares, en firent périr un grand nombre, et en envoyèrent une multitude d'autres, prisonniers en Pologne. Parmi ces derniers se trouva un colonel, nommé Siméon [Semen], et connu sous le nom de Palei [Palyi]¹⁷⁵ ; cet officier s'était distingué en quantité d'occasions, à la tête d'un corps de volontaires cosaques, avait plusieurs fois battu les Turcs, et rendu de grands services à la Pologne et à la Russie. Les Polonais le sollicitèrent de revenir dans sa patrie. Il n'y fut pas plutôt

¹⁷⁴ Sophia Alexeievna Romanova (Rus : *Софья Алексеевна Романова* ; 1657-1704) fut régente des deux Tsars avec Golitsyn. Elle succombera à une révolution de palais.

¹⁷⁵ Ukr : *Семен Палій* (1640-1710)

rentré, que les Polonais, soit par jalousie, soit par crainte qu'il ne s'attachât entièrement au czar [Tsar], le firent aussitôt enfermer. Il trouva, cependant, le moyen de s'échapper de sa prison, retourna chez les Cosaques, repoussa ceux qu'on avait envoyés à sa poursuite, et continua à se signaler contre les Turcs. Les Polonais, soit honteux, soit pour se repentir de l'avoir ainsi traité, intéressèrent le czar [Tsar] de se joindre à eux, pour engager, de nouveau, Palei [Palyi] à revenir en Pologne. On lui fit les plus grandes promesses et les offres les plus avantageuses. Il les accepta, et devint en conséquence un des puissants seigneurs de la Pologne. IL fixa sa demeure en Polésie, et se fit aimer de ses vassaux, dont il n'exigea que de faibles impositions et la dîme des ruches d'abeilles.

[1691]

L'an 1691, Palei [Palyi] agit en hettman [Hetman], disposant des troupes à sa volonté. Les Polonais en prirent ombrage, envoyèrent Rustitsch, régimentaire de la Couronne, avec des troupes contre lui ; mais, Palei [Palyi], ne voulant pas aller en personne s'opposer aux Polonais, nomma Samuel pour commander l'armée, qu'il fit marcher contre eux. On se battit, l'armée polonaise fut taillée en pièces auprès de Berditschess [Berdytchiv]¹⁷⁶ ; Rustitsch se sauva à peine et Samuel, victorieux, s'empara de leur camp. Palei [Palyi], malgré ces avantages, réfléchissant que ces sortes de combats ne tendaient qu'à l'affaiblir, et que c'était là le but des Polonais, rassembla ses colonels et, de leur consentement, il se transporta de l'autre côté du Dnieper [Dniro], et alla se soumettre à Mazeppa. On vit alors ce même Palei [Palyi], victorieux des Polonais, se démettre, en présence de Mazeppa, d'une dignité qui l'égalait à un hettman [Hetman], et vivre en simple colonel de Buguflaf [Bohuslav]¹⁷⁷.

¹⁷⁶ Ukr : *Бердичев*. Oblast de Jytomyr, Ukraine.

¹⁷⁷ Ukr : *Богуслав*. Oblast de Kyïv, Ukraine.

Quelque temps après, Mazeppa, connaissant et craignant l'esprit trop entreprenant de cet officier, l'exila en Sibérie, où il resta jusqu'au moment de la fameuse bataille de Pultava [Poltava].

[1692]

L'an 1692, les hordes tartares de la Crimée choisirent le cœur de l'hiver pour venir dévaster le pays des environs de Domantschoff [Domatchev]. Sur la nouvelle que l'hettman [Hetman], avec ses Cosaques, était en marche pour les attaquer, ils prirent le parti de se retirer. Mazeppa envoya à leur poursuite Gamaleel [Hamalia], son aide-de-camp général. Celui-ci, n'ayant pu les atteindre, se vengea sur les faubourgs d'Oczakoff [Otchakiv] qu'il mit au pillage, et qu'il brûla, et revint avec sa troupe, chargé d'un butin considérable.

Masepin Petrik entra dans la Sitch et dans la Crimée, et disposa la horde à se rendre, l'automne suivant, aux environs de Pultawa [Poltava], où il s'empara de plusieurs bourgs et villages. Mazeppa, à la tête de ses Cosaques, s'avança promptement pour le combattre ou le chasser ; mais, à son approche, les Tartares regagnèrent la Crimée.

[1693]

L'an 1693, le fils du chan [Khan], accompagné de Petrik, alla ravager une seconde fois les environs de Pultava [Poltava], et se retira.

Lazare Baranovisch [Baranovtich]¹⁷⁸, archevêque de Tschernigof [Tchernihiv] mourut.

[1694]

L'an 1694, pendant le carnaval de cette année, la horde vint fondre à l'improviste sur les bourgs et villages des environs de Perejaslavl

¹⁷⁸ Ukr : *Лазар Баранович* (1620-1693). Il fut une figure de l'académie Mohyla de Kyiv et un ardent défenseur de la souveraineté de la métropole de Kyiv vis-à-vis du patriarcat de Moscou.

[Pereïaslav], et y exerça toute sorte de cruautés. Les colonels de Kiow [Kyïv] et de Perejaslavl [Pereïaslav] usèrent de représailles, et marchèrent avec leurs régiments du côté d'Oczakoff [Otchakiv], où ils mirent tout au pillage, et surprirent un corps de trois cents Turcs, qu'ils emmenèrent prisonniers à Baturin [Batourine].

Mazeppa fit marcher, contre les Butschiaks [Budjaks], un corps de vingt mille hommes sous les ordres de Lisogub [Lyzohoub], colonel de Tschernigof [Tchernihiv]. Cette armée détruisit tous les établissements des Tartares dans ce pays, et revint chargée d'un butin considérable.

Les Cosaques-Saporogues [Zaporogues] allèrent faire des incursions du côté de Perekop, enlevèrent huit pièces de canon, et revinrent chargés de riches dépouilles, sans avoir perdu un seul homme.

[1695]

L'an 1695, le czar [Tsar] et grand prince Pierre Alexievitsch [Alexievitch] alla, avec une puissante armée, en partie par terre, en partie sur le Don, vers la ville d'Azoph [Azov], mit le siège devant cette ville, et revint sans avoir pu s'en rendre maître.

Boris Petrovitsch Scheremetoff [Boris Petrovitch Cheremetiev], avec un puissant corps de troupes russes, et Mazeppa à la tête de tous les régiments des Cosaques, marchèrent contre les Turcs, prirent quatre villes considérables, firent prisonniers plusieurs pachas et un corps de janissaires, et les conduisirent, ainsi qu'une multitude d'habitants, hommes, femmes et enfants, dans la Grande-Russie. Ils revinrent chargés de richesses immenses, firent démolir et raser les villes de Kisikermen et de Muberbek, et ne laissèrent subsister qu'un petit fort dans l'île de Tavan, auquel ils ajoutèrent de nouvelles fortifications, pour défendre cette place, et en rendre les approches plus difficiles.

[1696]

L'an 1696, l'hiver fut remarquable par sa durée et par son excessive rigueur. Le chan [Khan], pour se venger de la destruction de Kisikermen et des autres villes ruinées par l'armée russe, entra dans la Petite-Russie accompagné de Petrik, et porta le ravage et la désolation dans les environs de Pultawa [Poltava] et de Mirgorod [Myrhorod] ; IL attaqua Borogowitsch [Borochovitch], colonel du régiment de Hadiatsch [Hadiatch], Daniel [Danylo] Apostol¹⁷⁹, colonel de Mirgorod [Myrhorod], et Herzik [Hertsik], colonel de Pultawa [Poltava] ; mais les Tartares furent battus et forcés d'abandonner leur camp et de se retirer. Ils redoublèrent leur marche à la nouvelle que Mazeppa, d'un côté, s'avancait en personne, et que Scheremetoff [Cheremetiev], de l'autre, était arrivé près de Bielgorod [Bilhorod], avec un corps considérable de Russes et de Kalmaks. Apostol et Herzik [Hertsik], à la tête de leurs régiments, les poursuivirent et les atteignirent. Les Tartares, repoussés jusque sur les bords du Dnieper [Dnipro] et de la Vorscla [Vorskla], se jetèrent dans ces deux rivières et y furent submergés. Comme ils s'étaient saisis, en fuyant, d'un nommé Wetschurka [Vertchurko], ils exercèrent à son égard les plus grandes cruautés, lui ouvrirent le corps, tout vivant, en arrachèrent le cœur, et le jetèrent au feu.

Après cette défaite des Tartares, Mazeppa, hettman [Hetman] des Cosaques, détacha les colonels de Hadiatsch [Hadiatch], de Perejaslavl [Pereïaslav] et de Kiow [Kyïv], pour conduire en sûreté, à Moscou, tous les Turcs qu'on avait arrêtés et les livrer au czar [Tsar]. Ce prince reçut ces colonels, d'une manière distinguée, et les combla de riches présents.

Le czar [Tsar] Jean Alexievitsch [Ivan Alexievitch] mourut. Le czar [Tsar] Pierre, son frère et son successeur, marcha une seconde fois contre Azoph [Azov], à la tête d'une puissante armée, et ordonna à Mazeppa de lui envoyer quinze mille Cosaques. Mazeppa fit aussitôt partir ce renfort

¹⁷⁹ Ukr : *Данило Апостол* (1654-1734), Hetman d'Ukraine de 1727 à 1734.

considérable, sous la conduite de Jacques Lisogub [Yakiv Lyzohub], colonel de Tschernigof [Tchernihiv], de Michel Borochowitsch [Mykhaïlo Boročovitch], colonel de Hadiatsch [Hadiatch], de Démétrius Gorlenka [Dmytro Horlenko]¹⁸⁰, colonel de Priluzk [Prylouky], et de Léoh Svetschna [Leontyi Svitchka]¹⁸¹, colonel de Lubensk [Lubny]. A leur arrivée, le czar [Tsar] les distribua sur le Don vers Azoph [Azov], depuis la mer jusqu'aux établissements des Tartares du Kuban [Kuban], pour leur couper toute communication avec les autres Tartares. Ce prince fit avancer son armée navale, à l'embouchure du Don, pour empêcher celle des Turcs de s'approcher d'Azoph [Azov]. Ces dispositions n'empêchèrent point les Tartares de tomber, avec toutes leurs forces sur les Cosaques, dans le dessein d'ouvrir un libre passage aux Turcs. Les Tartares, malgré toute leur bravoure, furent repoussés.

Quelques vaisseaux turcs, à la faveur de la nuit, s'approchèrent d'Azoph [Azov], et y firent entrer un secours considérable de troupes et de munitions. Les Cosaques les attaquèrent ; mais, ayant beaucoup à souffrir de l'artillerie des assiégés, ils prirent sur le champ et sans ordre de leur supérieur, la résolution hardie d'escalader la ville. Ils firent leurs approches, malgré le feu terrible et continu des Turcs, et s'établirent contre la ville, proche des remparts. En même temps, le czar [Tsar] fit dresser plus de cent batteries de canons, dont le feu redoubla et fit périr beaucoup de monde aux assiégés. Les Cosaques s'avancèrent aussitôt, et, jetant continuellement leurs grenades, montèrent sur les remparts, chassèrent les Turcs devant eux, et s'emparèrent de quatre canons. Les Turcs, ne pouvant plus résister à l'impétuosité ni au feu des Cosaques, posèrent les armes et se rendirent. Les Cosaques en signe de victoire ôtèrent leurs bonnets et les firent mouvoir selon leur usage.

Le 19 juin, les habitants d'Azoph [Azov] remirent la ville avec toutes les munitions de guerre et de bouche au boyar Alexis Semenovitsch

¹⁸⁰ Ukr : *Дмитро Горленко* (1660-1731)

¹⁸¹ Ukr : *Леонтій Свічка* (?-1699)

[Semenovitch], qui en prit possession au nom du czar [Tsar], son maître, et les Turcs se retirèrent, en deçà du Don, jusqu'à Kagamlik avec leurs femmes et leurs enfants. Le czar [Tsar] fit distribuer à ses propres troupes et aux Cosaques quinze mille ducats, et cinq à chacun des officiers. Lisogub [Lizohub], vice-hettman [Vice-Hetman], et ses colonels, reçurent en particulier des présents considérables. Pendant que le czar [Tsar] se rendait maître d'Azoph [Azov], Mazeppa, conjointement, avec Scheremetoff [Cheremetiev], s'avança jusqu'à Kolomaka, pour inquiéter le chan [Khan] des Tartares. Le czar [Tsar] lui donna ordre de se rendre à Ribnoje, pour délibérer ensemble sur l'état présent des affaires. Il y reçut l'accueil le plus distingué ; et après les conférences, le czar [Tsar] le combla d'honneurs et de bienfaits, et lui permit de s'en retourner.

[1697]

L'an 1697, Mazeppa et le prince Jacques Téodoravitsch Dolgoruki [Iakov Fiodorovitch Dolgoroukov]¹⁸², informés que le vizir était arrivé avec une seconde flotte pour secourir Azoph [Azov], firent marcher une partie de leur armée jusqu'à Asaam. Mazeppa et Dolgoruki [Dolgoroukov] s'avancèrent eux-mêmes, avec l'autre partie de leurs troupes à Tavan, pour réparer la ville de Kisikermen et toutes celles qui avaient besoin de réparation jusqu'à Oczakoff [Otchakiv]. Il leur prit quelque envie, chemin faisant, de s'opposer au vizir ; mais, n'ayant point de vaisseaux suffisants pour une pareille entreprise, ils se contentèrent de garnir les frontières de troupes russes et de Cosaques-Saporogues [Zaporogues], pour s'opposer aux entreprises des Turcs et s'en retournèrent. Les Turcs, pour se dédommager de leurs pertes, voulurent profiter de l'absence de Mazeppa et de Dolgoruki [Dolgoroukov], pour reprendre les villes dont les Russes s'étaient emparées ; mais ces places se trouvèrent en si bon état de défense, qu'ils n'osèrent en assiéger aucune. Ne pouvant réussir par la force, ils eurent recours à l'artifice. Ils tentèrent de débaucher les troupes par des présents considérables, leur en promirent de plus grands

¹⁸² Rus : *Яков Фёдорович Долгоруков* (1639-1720).

encore, s'ils voulaient leur remettre les places qu'on leur avait confiées, s'engageant en outre de les conduire, en toute sûreté, partout où elles voudraient se retirer. Ils leur donnaient encore à entendre, qu'abandonnées de leurs généraux, il leur serait plus avantageux de se rendre à des conditions honorables, que de s'exposer au sort, toujours incertain, des événements de la guerre et à la fureur d'une armée victorieuse. Ni ces discours, ni ces offres ne purent ébranler la fidélité et la constance des Russes et des Cosaques, et les Turcs furent forcés de s'en retourner sans n'avoir eu aucun succès.

[1698]

L'an 1698, Mazepa et Dolgoruki [Dolgoroukov], se rendirent à leur armée, firent rétablir les fortifications de Kisikermen et de Tavan ; et, les ayant mises dans le meilleur état possible de défense, ils revinrent chez eux.

Jean Maximovitsch [Ivan Maksymovitch], archevêque de Tschernigof [Tchernihiv], mourut¹⁸³.

Le czar [Tsar], de retour de ses voyages dans les pays étrangers, manda à Mazepa de se rendre à Woronesch [Voronej] pour conférer avec lui. L'hettman [Hetman] Mazepa alla recevoir les ordres du czar [Tsar] qui le combla d'honneur et de présents. Ce prince fit construire à Woronesch [Voronej] quantité de vaisseaux pour la navigation sur le Don. La Petite-Russie fut affligée, cette année, d'une extrême disette.

[1699]

En 1699, les Turcs conclurent avec la Russie une trêve de trente ans, et une de vingt avec l'empereur Léopold. Le traité fut signé à Carlovitz, le

¹⁸³ Ukr : *Іван Максимович Максимович* (1651-1715), archevêque de Tchernihiv ; en 1711, il devient métropolitain de Tobolsk en Sibérie. Il fut canonisé en 1916, sous le nom de Saint Jean de Tobolsk. Scherer confond, ici, avec sa date d'entrée en fonctions comme archevêque de Tchernihiv.

26 janvier. Toute la Hongrie en-deçà du Sau, la Transylvanie et l'Esclavonie, furent cédées à l'empereur. Temesvar et la Hongrie au-delà du Sau, restèrent aux Turcs. Les Russes obtinrent Azoph [Azov].

[1700]

La plus grande partie de l'an 1700, les Cosaques restèrent tranquilles, chez eux, pour se remettre de leurs fatigues ; ils firent simplement quelques préparatifs de guerre contre la Suède.

[1701]

L'an 1701, le czar [Tsar] Pierre I, suivi d'Iskra, colonel de Pultawa [Poltava], et d'Abidovskoi [Obidovskiy]¹⁸⁴, colonel de Neschin [Nijin], marcha contre les Suédois, du côté de Rugolef [Rugolev]. Les Russes furent battus. Le czar [Tsar] fit faire des propositions de paix aux Suédois : ils les rejetèrent, et s'avancèrent vers la Pologne.

Boročovitsch [Boročovitch], colonel de Hadiatsch [Hadiatch], à la tête de son régiment et des Cosaques-Saporogues [Zaporogues], alla à Pleskof [Pskov] joindre le prince Reprin et, de là, ils allèrent ensemble à Riga.

L'hettman [Hetman] Mazeppa conduisit son armée de Cosaques à Pleskof [Pskov], et fit réparer tous les ponts qui se trouvèrent sur sa route. Il reçut en chemin contre-ordre du czar [Tsar]. En conséquence, il détacha un corps de vingt mille Cosaques, sous la conduite de Daniel [Danylo] Apostol, colonel de Mirgorod [Myrhorod], pour se rendre à Pleskof [Pskov], tandis, qu'avec le reste de son armée, il prit le chemin de Mohilof [Mohiliv] ; Daniel [Danylo] Apostol et Michel Borisovitsch [Mikail Borisovitch]¹⁸⁵, fils de Scheremetoff [Cheremetiev], marchèrent de Pleskof [Pskov] à Dorpat [Derpt]¹⁸⁶, où ils rencontrèrent un corps de troupes

¹⁸⁴ Ukr : *Іван Обидовський* (1676-1701)

¹⁸⁵ Rus : *Михаил Борисович Шереметев* (1672-1714)

¹⁸⁶ Aujourd'hui Tartu, en Estonie.

suédoises ; on s'attaqua de part et d'autre à diverses reprises ; le colonel Paschkovski [Pachkovskiy] y fut tué.

[1702]

L'an 1702, Mazeppa envoya vers Bukof [Bukiv]¹⁸⁷ un corps de Cosaques sous les ordres de Michel Miklashevski [Mikhail Mikhailevski]¹⁸⁸. Il se joignit à Chalezki, régimentaire de la Pologne, et s'empara de la ville. Après cette expédition, Belzikevicz, grand partisan des Suédois, qui se trouva avec quelques détachements polonais à la prise de Bukof [Bukiv], se joignit à Miklashevski [Mikhailevski], et ils se rendirent tous deux à Baturin [Batourine], résidence de Mazeppa. Mais sur les remontrances de la noblesse de Lituanie, l'hettman [Hetman] ordonna à Miklashevski [Mikhailevski] de marcher, de nouveau, contre les Suédois.

[1703]

L'an 1703, les Baschkires [Bachkirs]¹⁸⁹ firent des incursions dans la Russie. On envoya par la Volga un corps de Cosaques, sous la conduite

¹⁸⁷ Ukr : *Буків*. Oblast de Volyn, Ukraine.

¹⁸⁸ Rus : *Михайло Андрійович Миклашевський (1640-1706), colonel de Starodub.*

¹⁸⁹ (Note de l'auteur) *Les Baschkires habitent dans la partie orientale du royaume de Casan [Kazan], entre la rivière de Kama, les montagnes des Aigles et la rivière de Volga. Cette province est appelée, autrement, la Bulgarie. La nation, que nous connaissons maintenant sous le nom des Baschkires [Bachkirs], est censée être une branche des Tartares. Il y a encore une autre branche de Tartares en ce pays-là, qu'on appelle ordinairement les Tartares d'Uffa [Oufa], qui habitent parmi les Baschkires [Bachkirs], et sont leurs parents et alliés, sortant d'une même tige, avec eux. Cependant, les Tartares d'Uffa [Oufa] occupent particulièrement la partie septentrionale de la Bulgarie, du côté de la rivière de Kama et de la ville d'Uffa [Oufa], dont ils tirent leur nom ; et les Baschkires [Bachkirs], la partie méridionale, qui s'étend jusque vers la ville de Samara. Ces deux branches de Tartares sont de la postérité de ceux de leur nation qui occupaient le royaume de Casan [Kazan], lorsque les Russes en firent la conquête, en l'an 1552 ; néanmoins, il est fort apparent qu'il y a bien du sang des anciens habitants de ce pays mêlé chez eux avec celui des Tartares. Les*

Baschkires [Bachkirs], aussi bien que les Tartares d'Uffa [Oufa], sont d'une taille haute et fort robustes ; ils ont le visage large, le teint un peu basané, les épaules carrées, les cheveux noirs et les sourcils fort épais, qui se joignent d'ordinaire ; ils laissent croître leurs barbes de la longueur d'un empan, et portent communément de longues robes, d'un gros drap blanc, avec une espèce de capuchon attaché, dont ils se couvrent la tête lorsqu'il fait froid, car dans l'été ils vont toujours la tête nue ; le reste de leur habillement est le même que celui des paysans de la Russie ; leurs femmes sont pareillement habillées, à la façon des femmes du commun en Russie, à l'exception qu'elles portent des mules qui leur couvrent à peine les doigts du pied, et qui sont liées sur la jambe au-dessus de la cheville. Ces peuples sont fort bons hommes de cheval et braves soldats : l'arc et la flèche sont leurs seules armes, aussi savent-ils s'en servir avec une adresse merveilleuse. Leur langue est un mélange de la langue tartare avec la russe, et peut-être avec celle des anciens habitants de ce pays ; néanmoins ils peuvent fort bien se faire entendre des Tartares de Fagai. A la circoncision et à quelques autres cérémonies des Mahométans qu'ils conservent encore, on peut s'apercevoir qu'ils ont, autrefois, fait profession du culte de Mahomet ; mais, au reste, ils n'ont plus à présent aucune connaissance de l'alcoran, et par conséquent ni mollah, ni mosquées, en sorte que leur religion tient, à l'heure qu'il est, beaucoup plus du paganisme que du culte mahométan ; cependant, depuis le règne du czar Alexis Michailowissch [Alexis Mikhaïlovitch], beaucoup d'entre eux ont embrassé le culte grec ; et pour peu que le clergé de Russie voulût se donner de la peine pour cet effet, il y a apparence qu'on pourrait convertir, en peu de temps, toute cette branche des Tartares à la religion chrétienne. Comme le pays, que les Tartares d'Uffa [Oufa] et les Baschkires [Bachkirs] habitent, est situé entre le 52ème degré 30 minutes et le 57ème degré de latitude, il ne saurait être, à la vérité, des plus chauds ; cependant, il ne laisse pas d'être fort fertile en toutes sortes de grains et de fruits. Ces gens habitent dans des bourgades et des villages bâtis à la manière de Russie, et se nourrissent de leur bétail, de la chasse et de l'agriculture. Ils ont la coutume de battre leurs grains sur l'endroit où ils les recueillent et de les porter tout nettoyés au logis. Ce pays est aussi fort abondant en miel et en cire et, dans la partie septentrionale, on trouve beaucoup de petits gris et autres pelleteries. Les Tartares d'Uffa [Oufa], aussi bien que les Baschkires [Bachkirs], sont, présentement, sous la domination de la Russie ; mais on est obligé de les gouverner avec beaucoup de précaution et de douceur, parce qu'ils sont fort remuants, et qu'ils ne veulent point être traités avec trop de rigueur, et qu'ils conservent toujours beaucoup de penchant pour les autres Tartares. Ces deux peuples peuvent bien armer cinquante mille hommes dans un cas de besoin ; ils payent leurs contributions aux receveurs russes en grain, cire, miel, bestiaux et

de Kitschkarovskoi [Kitchkarovskyi], auditeur de Lubensk [Lubny], au secours de Scheremetoff [Cheremetiev], qui se trouvait dans ses quartiers, mais avec des forces insuffisantes.

[1704]

L'an 1704, l'hettman [Hetman] Mazeppa campa, avec ses Cosaques, sur les rivières de Pripet [Pripiat] et de Luba [Lyoubà], et y resta jusque vers l'automne.

Charles XII, roi de Suède, détrôna Auguste II, roi de Pologne, et fit élire à sa place Stanislas Leszczyński.

[1705]

L'an 1705, Mazeppa quitta son camp, et marcha avec ses Cosaques du côté de Samostie [Zamość], et fit prendre à ses troupes leurs quartiers d'hiver en Pologne.

Les colonels de Zernigof [Tchernihiv] et de Hadiatsch [Hadiatch] furent détachés avec leurs régiments contre le voïévode de Spiesk, qui fut tué et sa troupe mise en fuite.

[1706]

L'an 1706, combat de Lochviza [Lokhvitsya]¹⁹⁰ entre les Cosaques et les Suédois ; Michel Miklashevski [Mikhail Mikhailevski], colonel de Starodub, y fut tué, André Gamaleel [Andryi Hamalia] et Taras Gabrilovitsch [Taras Havrylovitch] dangereusement blessés. Parmi les prisonniers de distinction, on compta Romanovskoi, Tschernolevskoi, Turkovskoi, Timoschenka, Burmak et Mirovitsch [Myrovitch], colonel de

pelleteries, selon l'évaluation de la taxe ordinaire, dont chaque famille se trouve chargée par la capitation.

¹⁹⁰ Ukr : Лохвиця. Oblast de Poltava, Ukraine.

Perejaslavl [Pereïaslav]¹⁹¹. Cette défaite fut attribuée aux intrigues de Mazeppa.

[1707]

L'an 1707, le czar [Tsar] Pierre, accompagné de Mazeppa et de ses assistants, posa les premiers fondements de la forteresse de Kiow [Kyïv].

[1708]

L'an 1708, Mazeppa abandonna les intérêts du czar [Tsar], et se lia secrètement avec le roi de Suède.

Jean Jliitsch Skoropadski [Ivan Skoropadsky] obtint, préférablement à Jean Tschernisch [Ivan Tchernich], la place de colonel de Starodub, vacante par la mort de Miklashevski [Mikhaïlevski].

Menzikoff [Menchikov], avec une armée de Cosaques-Saporogues [Zaporogues], défit Loevenhaupt, général suédois, qui, pour joindre l'armée de Charles XII, s'était engagé malheureusement dans des forêts impraticables et qu'il ne connaissait pas.

Gutschubei [Kotchoubei], juge-général, et son parent Iskra, colonel de Pultawa [Poltava], vinrent déclarer au czar [Tsar] la trahison de Mazeppa. Ce prince, rempli de confiance en Mazeppa, n'en voulut rien croire ; il envoya même, sous bonne escorte, les dénonciateurs à l'hettman [Hetman], qui leur fit trancher la tête à Biela-Czerkof [Bila Tserkva]. Cependant, vers la fin de l'année, s'étant ouvertement déclaré pour Charles XII, roi de Suède, le czar [Tsar] qui ne put plus douter de la défection de l'hettman [Hetman], ordonna à Menzikof [Menchikov] de se porter, avec un corps considérable de troupes, à Baturin [Batourine]. Cette ville forte était l'entrepôt de tous les approvisionnements que Mazeppa avait fait rassembler, pour le service du roi de Suède. Le général russe, sentant combien il importait de s'emparer promptement

¹⁹¹ Ukr : Іван Минович (?-1706).

de cette place et d'éviter les longueurs d'un siège en règle, forma le hardi dessein de l'emporter d'assaut : son audace fut couronnée du plus heureux succès, la ville fut prise et livrée au pillage ; ce qu'on ne put emporter devint la proie des flammes qui consommèrent, en même temps, une partie de la ville ; ses fortifications furent détruites de fond en comble ; ses habitants périrent dans les plus cruels supplices ; on empala les uns, on pendit ou on écartela les autres ; on imagina même de nouveaux tourments, dont l'idée seule fit horreur. La défiance ou l'entêtement de Charles XII contribua beaucoup à la perte de cette ville importante ; au lieu d'accourir à son secours, aux instances de Mazeppa, ce prince s'amusa à Romni, pendant l'hiver, et n'était encore qu'à Hadiatsch [Hadiatch], au commencement de l'année suivante.

[1709]

L'an 1709, le czar fit publier, dans toutes les églises de la Petite-Russie, un ordre aux Cosaques de se tenir continuellement sur leur garde. Il publiait que le but du roi de Suède et de Mazeppa était de s'emparer de leur pays, de les dépouiller de leurs biens et de leurs privilèges, et de les réduire en esclavage. En conséquence, les Cosaques se joignirent aux Russes et ravagèrent Romni. On eut soin de nourrir la haine des habitants de la Petite-Russie contre le roi de Suède ; et cette haine s'augmenta tellement, qu'ils massacrèrent sans aucune distinction tous les Suédois qui tombaient entre leurs mains.

Le czar [Tsar], ayant donné ordre aux Cosaques de procéder à l'élection d'un hettman [Hetman], Skoropadski [Skoropadsky], colonel de Starodub, et ci-devant aide-de-camp-général, fut élu en sa présence. Il donna lui-même au nouvel hettman [Hetman] le bâton de commandant et les autres ornements attachés à cette dignité.

Daniel [Danylo] Apostol, colonel de Mirgorod [Myrhorod], qui avait embrassé le parti du roi de Suède et de Mazeppa, mécontent du peu d'égards que Charles XII avait eu pour les conseils de ceux qui

connaissaient le mieux les pays qu'il avait traversés, et prévoyant la ruine de l'armée suédoise, quitta secrètement Mazeppa, et alla se jeter aux pieds du czar [Tsar]. Ce prince, touché de son repentir, lui accorda sa grâce et lui pardonna ses infidélités. Il en usa de même envers Sulima.

Le czar [Tsar], se défiant du sort des armes, qui jusqu'ici lui avait été si peu favorable, et craignant que ses affaires n'aillent encore plus mal, envoya à diverses reprises faire des propositions de paix à Charles XII, campé près de Pultawa [Poltava]. Il lui offrit, entre autres, de le laisser retourner librement et sûrement dans son pays, et de renoncer à toutes ses prétentions, pourvu qu'on lui accordât seulement un port de mer sur la Baltique. Des propositions si raisonnables ne parvinrent point à la connaissance de Charles ; ses ministres et ceux qui approchèrent le plus de sa personne, enflés de leurs victoires continuelles, ne voulurent entendre à aucun accommodement.

Menzikoff [Menchikov], voyant le czar [Tsar], son maître, peu disposé à en venir à une action décisive, lui représenta avec fermeté qu'il n'y avait d'autre parti à prendre pour lui que d'attaquer le roi de Suède, et qu'il fallait nécessairement vaincre ou mourir. Ces remontrances occasionnèrent la fameuse bataille de Pultawa [Poltava], le 27 juin. L'armée de Charles XII fut entièrement défaite, ses ministres et ses plus grands généraux tués, et le champ de bataille couvert de ces braves Suédois, toujours victorieux, pendant tant d'années ; ceux qui échappèrent à la mort furent faits prisonniers ; munitions et bagages, tout demeura au pouvoir du vainqueur. Charles, accompagné d'un très petit nombre des siens, et blessé lui-même, ne se sauva qu'avec de très grandes difficultés. Ils arrivèrent, enfin, lui et Mazeppa à Bender, sur les terres ottomanes, où il demeura comme on sait, une année entière.

Quelque temps avant l'affaire de Pultawa [Poltava], le czar [Tsar] fit rappeler Palei [Palyi] de son exil dans la Sibérie. Cet officier cosaque se trouva au combat, il y fit des prodiges ; et par ses discours et son exemple, exhortant les Cosaques, ses compatriotes, à faire leur devoir et

à tenir ferme partout, il contribua beaucoup au gain de cette mémorable bataille.

Après cette signalée victoire, Pierre Ier entra, en triomphe, dans la ville de Hadiatsch [Hadiatch]. Il y fit nommer Troschtschinskoi [Trochtchynskyi]¹⁹², pour colonel, à la place de Tschassnik [Tcharnich]¹⁹³. Il alla, ensuite, à Kiow [Kyïv], accompagné de ses ministres et de ses généraux, pour y rendre de solennelles actions de grâces à Dieu.

Mazeppa mourut à Bender ; Charles XII engagea les Cosaques de sa suite à choisir, pour leur hettman [Hetman], Philippe Orlik [Pylyp Orlyk]¹⁹⁴, secrétaire-général de Mazeppa. Ce nouveau chef des Cosaques écrivit aussitôt à ceux de sa nation qui habitaient l'autre côté du Dnieper [Dnipro] ; il sut adroitement se les attacher et, par leur moyen, se rendre maître de plusieurs villes situées de leur côté ; et, avec les Tartares qui l'accompagnaient dans ses expéditions, il inquiéta beaucoup les Cosaques de l'Ukraine.

[1710]

L'an 1710, la peste succéda aux ravages de la guerre ; ce terrible fléau se manifesta, d'abord à Kiow [Kyïv], et, de là, dans une infinité d'autres endroits. En même temps, des nuées de sauterelles vinrent désoler la Petite-Russie, et dévorèrent généralement toutes les productions de la terre.

Au mois de juin, le czar [Tsar] se rendit maître de la ville de Riga, et, au mois de septembre, de celle de Dorpat [derpt]. Pernau [Pärnu] et Reval [Tallinn] tombèrent aussi, peu après, sous sa puissance.

¹⁹² Ukr : *Степан Трощинський* (?-1709), neveu de Mazeppa, exécuté par les Russes pour trahison.

¹⁹³ Ukr : *Іван Чарниш* (?-1728). Scherer a inversé les noms des Colonels, c'est Tcharnich qui a succédé à Trochtchynskyi.

¹⁹⁴ Ukr : *Пилип Орлик* (1672-1742)

[1711]

L'an 1711, Charles XII sollicita vivement la Porte de déclarer la guerre à la Russie, En même temps, Devlet Gierei [Giray]¹⁹⁵, chan [Khan] des Tartares, reçut ordre de marcher à Nemirov avec sa horde et les Cosaques-Saporogues [Zaporogues]. Le czar [Tsar], à la tête d'une nombreuse armée, s'avança contre les Turcs vers le Prut. Ce prince ordonna, en partant, à l'hettman [Hetman] Skoropadski [Skoropadsky], d'aller à Samara et à Kamennoi-Saton [Kamyanyi Zaton]¹⁹⁶, pour couvrir les frontières de la Petite-Russie et ravager le pays ennemi. Le czar [Tsar], arrivé sur les bords du Prut, se trouva en présence de l'armée ottomane. On se contenta, pendant quelque temps, de se harceler de part et d'autre : à la fin, soit habileté chez les généraux turcs, soit défaut de prévoyance chez le czar [Tsar], ce prince se trouva tellement enfermé, d'un côté, par le fleuve, de l'autre, par toutes les forces des Turcs, qu'il ne lui resta d'autre parti à prendre, que de se rendre prisonnier, avec toute son armée, ou de s'ouvrir un passage au travers des ennemis ; et comme son armée manquait absolument de vivres, il fallait prendre son parti sans différer. L'impossibilité de forcer les ennemis, ou la honte de se rendre à discrétion, le plongèrent dans une si profonde mélancolie, qu'il s'enferma dans sa tente, avec défense expresse à qui que ce fût d'y entrer. Pendant que ce prince s'abandonnait ainsi à ses douloureuses réflexions, une femme, devenue si célèbre dans la suite, sous le nom de Catherine I^{ère}¹⁹⁷, et dans ce moment maîtresse du czar [Tsar], qu'elle avait

¹⁹⁵ Devlet II Giray, Khan de Crimée de 1699 à 1702 et de 1708 à 1713.

¹⁹⁶ Ukr : *Кам'яний Затон*. Forteresse sur la rive gauche du Dniro, au niveau de la rivière Kins'ka.

¹⁹⁷ (Note de l'auteur) *L'impératrice Catherine était d'une taille moyenne, un peu grosse, belle de visage. Elle était née avec des cheveux blonds et point noirs, comme l'ont avancé quelques-uns, mais elle employa l'art pour les noircir, et se conformer, en cela, au goût des Russes, qui aiment préférablement les cheveux de cette couleur. Elle n'avait point non plus pris naissance dans la Lituanie, comme le prétendent quelques-uns, mais elle était originaire de la ville de Narva. Son nom était Knorring, nom de la noble et ancienne maison des*

Knorring de la même ville, mais elle était sortie de parents roturiers, originaires de la Lituanie. On nomma son père simplement Samuel. Etant encore très jeune, elle perdit son père, intéressé dans le commerce que la ville de Narva entretenait avec la Lituanie et la Pologne. M. Gluck, ministre luthérien de Livonie, la prit chez lui et l'éleva dans sa maison avec ses deux propres enfants dans la religion luthérienne, tandis que les deux frères de Catherine professaient la religion catholique. Ce qui sert encore à prouver la naissance de Catherine à Narva, c'est l'étroite liaison qu'elle conserva toujours et la grande protection dont elle honora, dans tous les temps, la famille de Cramer de la même ville. Etant impératrice, elle prit auprès d'elle, en qualité de fille de chambre, une des filles de Cramer, et eut toujours pour elle l'affection la plus marquée. L'intérêt particulier qu'elle prit, pour l'avancement des deux enfants de M. Gluck, est aussi une preuve sensible que c'était ce digne ministre qui avait pris soin de son éducation. Elle maria la fille au vice-amiral Villebois, mariage qui souffrit d'abord quelque difficulté, la demoiselle étant luthérienne, et Villebois, professant la religion grecque ; elle ne voulut consentir à cette alliance, qu'à condition que les enfants qui proviendraient de leur mariage, seraient élevés dans la religion luthérienne. Cette clause étant contraire aux rites, coutumes et statuts de la Russie, il fallut avoir le consentement du czar, et ce fut Catherine qui l'obtint en leur faveur. De ce mariage, il existe encore un fils, grand-maître de l'artillerie et décoré du cordon de l'ordre de cet empire. Catherine épousa d'abord un bas-officier suédois qui, ayant été commandé pour Marienbourg immédiatement après son mariage, y trouva la mort. Le czar [Tsar] fit faire, dans la suite, les plus exactes recherches pour le découvrir et lui faire du bien, on ne put jamais en avoir aucune nouvelle. Catherine avait deux frères et trois sœurs ; l'un des frères fut élevé à la dignité de comte, sous le nom de Skawronski. Il en existe encore plusieurs enfants, à savoir : 1. le comte Skawronski, grand-maître de la cour, marié à une princesse Sapieha, duquel mariage il y a encore des enfants ; 2. une fille mariée au feu chancelier comte de Woronzoff ; 3. une autre qui épousa feu M. de Korff, maître de police à Saint-Pétersbourg. Le second frère de Catherine servit en Lituanie et fut beaucoup protégé des princes Sapieha. Le czar [Tsar] Pierre, l'ayant fait redemander plusieurs fois sans qu'on voulût le renvoyer, il le fit enlever secrètement, et lui donna une compagnie dans ses troupes, en lui donnant le nom de comte Kenrikoff. Comme on lui remarqua peu de génie et de talents, le czar [Tsar] ne put l'avancer comme il aurait bien voulu. Des trois sœurs de Catherine, les deux premières étaient Christine, fille de Samuel, mariée au comte Henrikoff ; la seconde, Anne, fille de Samuel, mariée au général lieutenant Jefingsfski. Pour la troisième, elle eut le sort le plus triste : privée d'un œil que sa sœur Catherine lui avait, disait-elle, crevé en jouant ensemble dans leur enfance, elle épousa un simple cordonnier de Reval, et vécut dans une

suivi dans cette campagne, entra dans la tente du prince, lui promit de le délivrer, lui et son armée, s'il daignait approuver ce qu'elle avait médité de faire pour y réussir. Le czar [Tsar], à force de représentations et de prières, signa la lettre que Schaffiroff [Chafirov]¹⁹⁸, son secrétaire, avait écrite en son nom, et par laquelle il demandait la paix. Schaffiroff [Chafirov], chargé de porter lui-même cette lettre au grand-vizir, et de tenter tous les moyens propres à gagner ce premier ministre de la Porte-Ottomane, réussit et revint en faire part à Catherine et aux généraux. Cette femme rassembla au plus vite ses bijoux, ses pierreries, y joignit tout ce qu'elle a d'argent, en emprunta autant qu'elle peut des officiers de l'armée, et renvoya Schaffiroff [Chafirov] porter le tout au grand-vizir. Ce ministre, ébloui de tant de richesses, consentit à la paix, moyennant quelques conditions qu'il exigeait du czar [Tsar], entre autres, d'abandonner Azoph [Azov], et lui donner la liberté de se retirer avec toute son armée et ses bagages, malgré les remontrances et les sollicitations des envoyés du roi de Suède.

[1712]

L'an 1712, l'armée de la Grande-Russie, sous les ordres des généraux Boris Petrovitch Scheremetoss [Boris Petrovitch Cheremetiev], établit, du consentement de l'hettman [Hetman] Skoropadski [Skoropadsky], ses quartiers d'hiver dans la Petite-Russie, où elle trouva, en abondance, toutes les provisions nécessaires.

Antoine Stichovski [Antonyi Stakhovskiy]¹⁹⁹, archevêque de Zernigof [Tchernihiv], mourut.

extrême misère. Catherine, devenue impératrice, ne voulut jamais rien faire en sa faveur, malgré les plus puissantes recommandations qu'elle employa pour en obtenir quelques secours. On ne sait pourquoi elle l'avait prise en aversion. Voilà, en peu de mots, la vraie origine de cette fameuse impératrice.

¹⁹⁸ Rus : Пётр Шафиров (1670-1739)

¹⁹⁹ Ukr : Антоній Стаховський. Scherer confond, encore ici, avec son entrée en fonction.

[1713]

L'an 1713, Charles XII, par ses continuelles et pressantes sollicitations, engagea les Turcs à faire quelques invasions sur les terres du czar [Tsar], mais tout se termina par un nouveau traité.

[1714]

L'an 1714, Démétrius [Dmytro] Horlenko, ancien colonel de Priluzk [Prylouky], Butovitsch [Butovitch]²⁰⁰, son beau-frère, le secrétaire d'Orlik, Jean Maximovitsch [Ivan Maksymovitch]²⁰¹, Michel Lominovski, et le Chancelier Antonovisch [Antonovitch], dégoûtés du séjour de Bender, vinrent à Kiow [Kyïv] ; et par l'entremise d'Andrejevitsch Tolstoi [Andreïevitch Tolstoï]²⁰² et de Pierre Paulovitsch Schaffiroff [Piotre Pavelovitch Chafirov], ambassadeurs du czar [Tsar], ils obtinrent leur grâce de ce prince. Ces Cosaques, assurés de leur pardon, allèrent aussitôt de Kiow [Kyïv] à Gluchof [Hloukhiv] voir leur hettman [Hetman] Skoropadski [Skoropadsky] et conférer avec lui. Après leur avoir fait quelques reproches sur la conduite qu'ils avaient tenue contre le czar [Tsar], il les renvoya à Moscou, où ils vécurent, en toute liberté, au moyen des appointements que ce prince leur fit payer annuellement de sa caisse.

Les ambassadeurs Schaffiroff [Chafirov], Tolstoï et Bestuscheff [Bestoujev]²⁰³ arrivèrent de Zaragrad [Constantinople] à Moscou, apportant au czar [Tsar] le traité qu'ils avaient conclu entre la Russie et la Porte. Scheremetoff [Cheremetiev], leur collègue, mourut en chemin.

²⁰⁰ Des sources mentionnent un Butovitch Osavoul-général de 1709 à 1717, sans préciser son nom.

²⁰¹ Ukr : *Іван Максимович* (env.1670-1732), secrétaire-général de Pylyp Orlyk.

²⁰² Piotr Andreïevitch Tolstoï (Rus : *Петр Андрійович Толстой*, 1645-1729)

²⁰³ Alexis Bestoujev-Rioumine (Rus : *Алексей Петрович Бестужев-Рюмин*, 1693-1768)

Gamaleel [Hamalia] et Kanduba²⁰⁴, retenus depuis quelque temps à Moscou, reçurent ordre de retourner dans la Petite-Russie. Le prêtre Lifovskoi, leur adhérent, fut transféré à Novgorod.

[1715]

L'an 1715, le 12 octobre, naquit Pierre Alexievitch [Pierre Alexievitch]²⁰⁵, petit-fils du czar [Tsar].

[1716]

L'an 1716, l'hettman [Hetman] Skoropadski [Skoropadsky], à la tête de ses Cosaques, marcha contre Orlik [Orlyk], qui était entré avec les Tartares dans la Petite-Russie, pour la ravager et enlever les habitants. Sulima, enseigne-général, se rendit, avec un corps de Cosaques, du côté de Zarizin [Tsarytsyn]²⁰⁶, afin de détruire les lignes qu'on avait formées sur les frontières, pour les mettre à couvert des invasions des Tartares de Cuban [Kouban].

Le czar [Tsar], dans le dessein de s'instruire par lui-même des mœurs et coutumes des nations, de leurs fabriques, manufactures, arts et métiers, quitte ses états pour parcourir différents royaumes.

[1717]

L'an 1717, il arrive pendant l'été à Paris, y séjourne plusieurs mois, termine ses voyages par la France, d'où il retourne dans son pays, vers la fin de cette même année.

[1718]

L'an 1718, le czar [Tsar], avec toute sa cour, arrive à Moscou.

²⁰⁴ Andryi Kanduba (Ukr : *Андрій Кандуба*, ?-1730) Colonel de Korsun en 1708, fait prisonnier à la bataille de Poltava.

²⁰⁵ Futur Pierre II de Russie.

²⁰⁶ Actuelle Volgograd.

Le czarevitsch [Tsarévitch] Àlexei Petrovitsch [Alexis Petrovitch], qui avait quitté la Russie sans la permission du czar [Tsar], son père, y est ramené. Le czar [Tsar] lui fait faire son procès, ainsi qu'à la famille de Lapuchin [Lopukhin], de Kikin, et à tous ceux qui avaient conseillé ou favorisé son évasion. Le czarevitsch [Tsarévitch] fut condamné à mort, et termina sa vie.

L'hettman [Hetman] Skoropadski [Skoropadsky], le colonel de Tschernigov [Tchernihiv] Polubatok [Poloubotok], André Markovitsch [Andryi Markevitch]²⁰⁷, Siméon Savitsch [Semen Savitch]²⁰⁸, le secrétaire-général et ses autres assistants arrivèrent à Moscow pour complimenter le czar [Tsar]. Ce prince les mena, avec lui à Saint-Pétersbourg, pour leur faire voir tous les établissements et les arrangements qu'il avait fait faire dans cette nouvelle ville. Et, après les avoir retenus pendant quelque temps, il les renvoya comblés de biens.

Le petit-fils du czar [Tsar], âgé d'environ trois ans, meurt.

Pierre Andrejevitsch Tolstoi [Pierre Andreïevitch Tolstoï], ministre du czar [Tsar], se marie, à Gluchof, avec Julienne [Ulyana], fille de l'hettman [Hetman] Skoropadski [Skoropadsky] ; Michel Schaffiroff [Mikhail Chafirov], secrétaire du czar, assista à ce mariage.

L'évêque de Perejaslavl [Pereïaslav] Cyrille Schumanski [Kyrylo Chumplyanskyi]²⁰⁹, accompagné des autres prêtres de la ville de Kiow [Kyïv], arriva à Moscow, pour signer les règlements ecclésiastiques dressés par le czar [Tsar]. Josaphat Krovovski [Ioasaf Krovovskyi]²¹⁰, métropolitain de Kiow [Kyïv], fut aussi mandé, mais il fut arrêté à Twer [Tver] et y mourut.

²⁰⁷ André Markovitch Markevitch (Ukr : *Андрій Маркович Маркевич*, 1647-1747)

²⁰⁸ Ukr : *Семен Савич* (?-1725), secrétaire général de l'armée.

²⁰⁹ Ukr : *Кирило Шумлянський* (?-1726)

²¹⁰ Ukr : *Йоасаф Кроковський* (1650-1718). Partisan de Mazeppa, il a été capturé à Poltava.

Le czar [Tsar] établit les collèges de Saint-Pétersbourg sur le plan de ceux qu'il avait vus dans les pays étrangers.

Un incendie considérable consume l'église et le couvent de Petschenski [Petcherskyi], avec la superbe bibliothèque qui en faisait l'ornement. Cette bibliothèque, vrai trésor pour la Russie, contenait tous les mémoires concernant l'histoire des temps les plus reculés de cet empire, une infinité de manuscrits rares et précieux, dont plusieurs étaient écrits en caractères inconnus, même aux plus savants. Le czar [Tsar], à la triste nouvelle de cette perte irréparable, ne put retenir ses larmes.

[1719]

L'an 1719, le prince Alexandre Menzikoff [Menchikov] arrive en Ukraine ; L'hettman [Hetman] Skoropadski [Skoropadsky], avec ses assistants, va au-devant de lui jusqu'à Scheptaki [Cheptaky]²¹¹, près de la Desna. Le prince lui donne un magnifique repas et à toute sa suite, à Hadiatsch [Hadiatch], où il séjourne quelque temps. L'hettman [Hetman] traite, à son tour, le prince à Gluchof [Hloukhiv]. Menzikoff [Menchikov] visite les terres que l'hettman [Hetman] lui avait cédées, depuis Mescheja [Mecheya] jusqu'à Potschepsk [Potchep]²¹². Non content de cette étendue de domaine, il exigea encore une partie des terres qui appartenaient aux Sotniks, c'est-à-dire aux préposés sur cent Cosaques de Maglinsk et de Baklansk, et une partie des terres de Starodub, et les fit entourer de fossés. Ces entreprises de Menzikoff [Menchikov] excitèrent les plus vives contestations entre lui et l'hettman [Hetman]. Celui-ci lui reprocha, en termes les plus forts, son injustice de traiter en esclaves des Cosaques libres de tous temps, surtout ceux de Potschepsk [Potchep].

²¹¹ Ukr : *шеняки*. Oblast de Tcherkassy, Ukraine.

²¹² Rus : *Почеп*. Oblast de Briansk, Russie.

[1720]

L'an 1720, Skoropadski [Skoropadsky], hettman [Hetman] des Cosaques, fit plusieurs voyages à Neschin [Nijin], chez son gendre Pierre Tolstoï, colonel de la même ville. Il alla, de même, dans plusieurs autres endroits prendre connaissance de ce qui s'y passait.

[1721]

L'an 1721, la paix fut conclue au mois d'août, à Nystaedt entre le czar [Tsar] et la Suède ; les articles dont on était convenu de part et d'autre y furent signés par les plénipotentiaires des deux puissances, sans que la Suède pût obtenir une amnistie pour les Cosaques qui avaient suivi Charles XII. Pierre Ier se réserva, à l'article II de ce traité, le droit d'agir envers eux, comme bon lui semblerait.

Le sénat et le corps ecclésiastique déférèrent à leur souverain les titres de grand-empereur et de père de la patrie. Le czar [Tsar] les accepta, et l'on fit de grandes et magnifiques réjouissances à Moscou, au sujet de la paix conclue avec la Suède.

Polubatok [Poloubotok], colonel de Zernigof [Tchernihiv], Markovitsch [Markevitch], colonel de Lubensk [Lubny], et Jean Sulima [Ivan Sulima], enseigne-général, reçoivent ordre du czar [Tsar] d'aller, à la tête de douze mille Cosaques, du côté du lac de Ladoga, pour faire travailler au canal qui devait s'étendre depuis ce lac jusqu'à Saint-Pétersbourg, afin de favoriser, par cette communication, le commerce de différents pays de l'empire avec la nouvelle ville de Saint-Pétersbourg. Sulima, enseigne-général, mourut en chemin, et son corps fut transporté à Sulimansk, près de Perejaslavl [Pereiaslav].

[1722]

L'an 1722, Skoropadski [Skoropadsky], accompagné de quelques anciens et de plusieurs colonels, arriva à Moscou, pour complimenter le

czar [Tsar], au sujet de la paix avantageuse conclue avec la Suède, et sur les titres magnifiques que ses sujets lui avaient si justement déférés.

Les grands seigneurs, tous les principaux habitants de la Russie, jusqu'aux paysans même, prêtèrent de nouveau serment au czar [Tsar], d'exécuter de point en point toutes les ordonnances qu'il avait faites et qu'il ferait publier dans son empire, de lui obéir, en tout, comme à un souverain absolu, et de reconnaître et recevoir celui qu'il jugerait à propos de nommer pour son successeur à sa couronne. L'hettman [Hetman] et ses assistants prêtèrent le même serment, tant en leur nom, qu'en celui de toute la nation des Cosaques.

Pierre le Grand fit expédier, à Skoropadski [Skoropadsky], un ordre signé de sa main, pour qu'on eût à établir à Gluchof [Hloukhiv], une cour de justice pour toute la Petite-Russie. Il nomma, pour brigadier ou chef, Etienne Weljaminov [Stepan Velyaminov]²¹³, auquel il désigna, pour adjoints ou conseillers, six officiers de la garnison, dont les fonctions ne devaient durer qu'un an. Cette ordonnance fut accompagnée d'un règlement, concernant les appellations aux cours souveraines, et les impositions en argent qui devaient être versées dans la caisse impériale.

L'hettman [Hetman] porta ses plaintes contre le prince Menzikoff [Menchikov], au sujet de différents terrains qu'il s'était approprié de son autorité privée. Le czar [Tsar], y ayant égard, ordonna que Menzikoff [Menchikov] se contente de ce que l'hettman [Hetman] lui avait cédé, et qu'il rendrait aux Cosaques tout ce qu'il avait pris au-delà.

Jean Scherniak [Ivan Tchernyak]²¹⁴, colonel de Pultawa [Poltava], fut envoyé une seconde fois à Ladoga, pour faire travailler à la construction du canal qui devait s'étendre de ce lac à Saint-Pétersbourg.

²¹³ Rus : *Степан Вельямінов* (1670-1737).

²¹⁴ Ukr : *Іван Черняк* (avant 1672-1722)

Le czar [Tsar] fit, par eau, le voyage de Moscou à Astracan [Astrakhan], d'où il s'embarqua sur la mer Caspienne pour aller à Terek. Il fit construire, sur les bords du fleuve de Sulak [Soulak], un fort sous le nom de Sainte-Croix. De là, il alla à Derbent²¹⁵ et aux Karakalpaks²¹⁶ et autres

²¹⁵ Ville du Daguestan, sur le bord de la mer Caspienne.

²¹⁶ (Note de l'auteur) *Turkestan, résidence du chan de ces peuples, est située à 42 degrés 30 minutes de latitude, et à 89 degrés de longitude sur la rive droite d'une petite rivière qui vient du nord-est se jeter dans la rivière de Sirr à une petite distance de cette ville. Quoiqu'elle soit toute bâtie de brique, elle n'a d'autre mérite que celui de sa situation qui est fort agréable, et celui d'être, encore aujourd'hui, la capitale du pays de Turkestan. Cette contrée est bornée, au nord, par la rivière de Jecuba et les montagnes des Aigles, qui ne sont plus ici que des coteaux ; à l'est, par les états du Contaischa, grand-chan [Grand-Khan] des Kalmaks [Kalmouks] ; au sud, par le pays de Çharass'm et la Grande-Boucherie ; et à l'ouest, par la mer Caspienne ; elle peut avoir environ soixante-dix lieues d'Allemagne dans sa plus grande longueur, et autant à peu près en largeur, mais ses limites ont été bien plus étendues, dans le temps passé, avant que Czingis-Chan [Genghis-Khan] se rendit le maître de toute la Grande-Tartarie. Dans l'état où ce pays est à présent, il est partagé entre deux chans [Khan] des Tartares, dont l'un qui réside à Taschkant [Tachkent] occupe la partie orientale, et l'autre qui fait sa résidence dans la ville de Turkestan, occupe la partie occidentale de ce pays ; ils sont tous deux mahométans avec tous leurs sujets ; et le dernier est communément appelé le chan [Khan] des Kara-Kalpaks [Karakalpaks], à cause que ces Tartares qui font une horde particulière, et qui campent d'ordinaire entre la rivière de Sirr et la mer Caspienne, le reconnaissent pour leur chan [Khan], et c'est aussi tout ce qu'il en a ; car pour de l'obéissance, il n'en doit pas beaucoup attendre d'eux, attendu, que comme ils sont assez forts en nombre pour pouvoir faire tête au chan [Khan], et que leurs mursas particuliers ont beaucoup de pouvoir sur eux, ceux-ci les ont accoutumés de longue-main à n'obéir aux ordres du chan [Khan], qu'autant qu'ils le trouvent à propos. Ces Kara-Kalpaks [Karakalpaks] sont des vrais voleurs, qui ne vivent absolument que de ce qu'ils enlèvent, tantôt sur les Kalmaks [Kalmouks], et sur les sujets de la Russie. Ils passent même, fort souvent, les montagnes des Aigles, en compagnie de ceux de la Kasatschia-Orda, et vont faire des courses, bien avant dans la Sibérie, du côté des rivières de Tobol, Ysèt et Yschim, ce qui incommode extrêmement les Russes qui habitent dans les bourgades et villages le long de ces rivières. Quand je dis que la ville de Turkestan est la résidence d'un chan [Khan], il faut entendre que c'est pour l'hiver seulement, à la manière des autres princes des Tartares mahométans, car, dans l'été, il va camper vers les*

pays, soumettant à son obéissance tous les petits princes de ces différentes contrées. Il manda, à l'hettman, de lui envoyer un corps de dix mille Cosaques, sous les ordres de Daniel Paulovitsch Apostol [Danylo Pavlovitch Apostol], colonel de Mirgorod [Myrhorod], d'Ignace Galatanoi [Hnat Galagan]²¹⁷, colonel de Priluzk [Prylouky], et d'Antoine [Anton] Tanski²¹⁸, colonel de Kiow [Kyiv].

L'hettman [Hetman] Jean Skoropadski [Ivan Skoropadsky], à son retour de Moscou, mourut à Gluchof [Hloukhiv], le 3 juillet, et fut enterré le 5, dans le monastère des religieuses de Gamaleel [Hamalia], que lui et sa femme avaient fait construire.

Le sénat de Saint-Pétersbourg, chargé du gouvernement en l'absence du czar [Tsar], commit Paul Polubatok [Pavlo Poloubotok], ancien général, pour l'expédition de toutes les affaires de la Petite-Russie, en place de l'hettman [Hetman], acte d'autorité contraire aux droits et privilèges des Cosaques, que le czar [Tsar] même avait confirmés.

Weljaminov [Velyaminov], brigadier, arriva au mois de juillet à Gluchof [Hloukhiv] ; et, en vertu de sa commission et des ordres du czar [Tsar], y établit un collège pour la perception des impôts en argent, dans toute la Petite-Russie. Les anciens d'entre les Cosaques s'élevèrent contre ces impôts. Polubatok [Poloubotok], colonel de Zernigof [Tchernihiv] et commandant au défaut d'hettman [Hetman], se donna tant de mouvements, de concert avec les anciens généraux, que le sénat en ordonna la suppression.

Le czar [Tsar], de retour, les fit aussitôt rétablir sur les représentations de Weljaminov [Velyaminov], chef du collège. On nomma, pour en faire la perception, des Cosaques même de la Petite-Russie, auxquels le

bords de la mer Caspienne et aux environs de l'embouchure de la rivière de Sirr, sur le lac d'Arall [Aral].

²¹⁷ Ukr : Гнат Галаган (?-1748)

²¹⁸ Ukr : Антон Танський (?-1737)

collège de Gluchof [Hloukhiv] fournit une instruction sur la manière de les lever et de les verser dans la caisse de l'empereur.

Barlaam Wanatovitsch [Vanatovitch]²¹⁹ fut nommé à l'archevêché de Kiow [Kyiv], vacant par le décès de Krokovski ; et Irodion Scurikovski, archimandrite du monastère Meschigorod [Mejigoria], est nommé à celui de Zernigof [Tchernihiv].

[1723]

L'an 1723, le czar [Tsar] manda à Paul Polubatok [Pavlo Poloubotok], colonel de Tschernigof [Tchernihiv], à Jean Tscharnisch [Ivan Tcharnych]²²⁰, juge-général, et au secrétaire-général Siméon Savitsch [Semen Savitch], de se rendre à Saint-Pétersbourg, pour conférer sur plusieurs objets importants. A la fin des conférences, ces députés supplièrent le czar [Tsar] de confirmer, par de nouvelles lettres-patentes, les privilèges des Cosaques, que ses prédécesseurs et lui-même leur avaient accordés, surtout la liberté dont ils avaient toujours joui de se choisir eux-mêmes un hettman [Hetman] ; mais le czar [Tsar] différa, quelque temps, de répondre à ces demandes.

Les habitants de Starodub se plaignirent des exactions de Schurnawio, leur colonel. Le czar [Tsar] vit avec plaisir ce mécontentement et tâcha de l'entretenir. Il en conçut l'espérance, que les Cosaques, secouant le joug de leur colonel, il parviendrait à leur en donner d'autres de la Grande-Russie. Ce qu'il avait prévu arriva. Les anciens et principaux magistrats de Starodub allèrent porter leurs plaintes à la cour de Saint-Pétersbourg. Le czar [Tsar] les reçut avec plaisir, et leur donna pour colonel un de ses propres sujets, auquel on remit une ample instruction sur la manière de

²¹⁹ Ukr : *Варлаам Ванатович* (?-1752).

²²⁰ Ukr : *Іван Чарниш* (?-1728).

se conduire dans les différentes circonstances qui pourront se présenter²²¹.

Un corps de douze mille Cosaques, sous les ordres d'Apostol [Apostol], colonel de Mirgorod [Myrhorod], se mit en marche vers l'automne, avec leur ancien et l'aide-de-camp, pour aller à Kolomaka, conjointement, avec le prince Gallicin [Golitsyn].

Polubatok [Poloubotok] et ses collègues ayant passé l'automne et une partie de l'hiver à Saint-Pétersbourg, voyant que le czar [Tsar] différait si longtemps à leur accorder la demande qu'ils lui avaient faite de vouloir bien confirmer de nouveau tous les privilèges accordés ci-devant à la nation cosaque, et que ce retardement ou refus était l'effet des intrigues de Menzikoff [Menchikov], qui pour se venger de l'affront qu'il avait reçu par la reddition des terres qu'il s'était appropriées dans la Petite-Russie, avait su mal disposer le czar [Tsar] contre les Cosaques, et cherchait à engager ce prince à les assujettir entièrement ; ces députés, dis-je, s'adressèrent derechef au czar [Tsar] ; et Polubatok [Poloubotok], portant la parole, eut la fermeté de lui dire :

« Je sais et je vois bien, Sire, que sans aucune raison, mais uniquement par les malignes suggestions du fier Menzikoff [Menchikov], vous voulez perdre ma patrie, et que sur de faux principes, vous vous croyez au-dessus des lois, en voulant anéantir des privilèges que vos prédécesseurs et vôtre majesté même ont solennellement confirmés ; que vous prétendez soumettre, à des impositions arbitraires, une nation dont vous même avez reconnu la liberté ; que vous ne faites aucune difficulté de l'employer aux travaux les plus pénibles et les plus humiliants, en forçant les Cosaques, comme s'ils étaient vos esclaves, de creuser le canal que vous faites faire dans vos états ; et ce qu'il y a de plus affligeant pour nous, c'est que vous voulez nous priver du plus précieux de nos droits,

²²¹ (Note de l'auteur) *L'ordre et l'instruction du czar [Tsar] se trouvent parmi les pièces justificatives, lettre M.*

celui de choisir nous-mêmes librement nos hettmans [Hetmans] et nos chefs ; et qu'au lieu de laisser aux juges de notre nation le pouvoir de rendre la justice à leurs compatriotes, vous nous donnez pour juges des sujets de la Grande-Russie qui, méconnaissant ou feignant de méconnaître nos droits et privilèges, ne cessent de les violer en toute occasion et de nous écraser. Est-ce donc en nous refusant toute justice, que votre majesté peut témoigner à Dieu sa reconnaissance de tous les succès qu'il lui a accordés ? Vous n'êtes frappé que de l'éclat de la grandeur de la puissance que vous tenez de sa libéralité, sans penser à sa justice. Qu'il me soit permis, Sire, de vous déclarer, pour la dernière fois, que vous ne tirerez aucun avantage de la perte d'une nation entière, et qu'il vous sera infiniment moins glorieux de commander, par la force et par les supplices, à de vils esclaves, que d'être le chef et le père de tout un peuple qui, pénétré de vos bontés, sera toujours prêt à sacrifier et à verser tout son sang pour vos intérêts et pour votre gloire. Je sais que les fers m'attendent, et qu'enfermé dans les horreurs d'un ténébreux cachot, on me laissera mourir de faim, selon l'usage des Russes ; mais peu m'importe, je parle pour ma patrie, et je préfère volontiers la mort la plus cruelle à l'affreux spectacle de voir la ruine totale de ma nation. Réfléchissez-y, grand prince, et soyez certain que vous rendrez compte un jour au Souverain de tous les rois des injustices que vous exercez envers un peuple que vous avez pris sous votre protection ».

Le czar [Tsar], après ce discours pathétique de Polubatok [Poloubotok], ne manqua pas de faire mettre les députés aux arrêts, dans la forteresse de Saint-Pétersbourg. Il ordonna, en même temps, à Romanzoff [Roumyantsev]²²², brigadier de ses armées, et qui était alors dans la Petite-Russie, de saisir toutes leurs possessions, et de les confisquer au profit de sa majesté, et à Basile Sphurakofski [Vasyl Jourakovsyi]²²³, aide-de-camp-général, de se rendre avec le porte-enseigne, Jacques Lisogub [Yakiv Lyzohub], à la prison des députés, et d'enlever tous leurs effets. Le

²²² Alexander Rumyantsev (Rus : *Александр Румянцев*, 1677–1749)

²²³ Ukr : *Василь Жураковський* (?-1730)

czar [Tsar], non content de ces actes de vengeance, nomma, contre les droits formels de la Petite-Russie, deux de ses officiers, l'un nommé Léonti Kokoschin [Kokochkin]²²⁴, colonel de Starodub, et l'autre nommé Michel Bogdanof [Mikhaïl Bogdanov], colonel de Zernigof [Tchernihiv], pour commander les régiments de la Petite-Russie.

Romanzoff [Roumyantsev] reçut de nouveaux ordres du czar [Tsar], d'établir à la place des prisonniers détenus à Saint-Pétersbourg, Jean Lebnez [Ivan Lebenets]²²⁵, colonel de Pultawa [Poltava], Jean Mahuesewitsch [Ivan Manuylovitch]²²⁶, proposé sur cent Cosaques à Gluchof [Hloukhiv], et Tédor Petrovritsch Gretschanii [Fedor Petrovitch Gretchanyi]. Il fit encore arrêter plusieurs anciens des régiments, ainsi que plusieurs centurions, et les fit mettre aux arrêts à Gluchoff [Hloukhiv], où ils restèrent plusieurs années.

Un corps de mille Cosaques, conduit par André Markovitsch [Andryi Markovitch], colonel de Lubenzk [Lubny], alla à Sulak travailler à un nouveau canal qu'avait entrepris le czar [Tsar].

[1724]

L'an 1724, le 24 mai, cérémonie du couronnement de l'impératrice Catherine Alexiewna [Alexievna], à Moscou.

Mort de Paul Polubatok, de Karpitsch, lieutenant-colonel de Perejaslav [Pereïaslav], et de Démétrie Volodnovski [Dmytro Volodnovskyi]²²⁷. Ces députés des Cosaques, détenus prisonniers dans la forteresse de Saint-Pétersbourg, y moururent de chagrin, de faim, de froid et d'autres misères.

²²⁴ Rus : *Леонтий Кokoшкин*

²²⁵ Ukr : *Іван Левенец* (?-après 1727)

²²⁶ Ukr : *Іван Мануйлович* (?-1740)

²²⁷ Ukr : *Дмитро Володковський*.

Un corps de dix mille Cosaques, sous le commandement de Michel Miloradovitsch [Gabryil Myloradovitch]²²⁸, colonel de Hadiatsch [Hadiatch], marcha à Sulak pour relever ceux qui, sous la conduite d'André Markovitsch [Andryi Markovitch], y étaient allés travailler au canal.

Apostol, colonel de Mirgorod [Myrhorod], revient de Kolomaka ; on le fait aussitôt venir à Moscou, où on l'arrête et d'où on le conduit chargé de fers à Saint-Pétersbourg, où il est enfermé dans la forteresse.

[1725]

L'an 1725, le 28 janvier, Pierre-le-Grand, empereur et autocrate de toutes les Russies, meurt. L'impératrice Catherine, son épouse, monte sur le trône. Cette impératrice, conformément aux dernières volontés de l'empereur, son époux, donne la liberté aux Cosaques prisonniers. En conséquence, Apostol, Jean Tscharnisch [Ivan Tcharnych], Siméon Savitsch [Semen Savitch], Basile Schurakovski [Vasyl Jourakovsyi], Jacques Lifogub [Yakiv Lyzohub] y sont élargis. On les rétablit dans leurs biens. Daniel [Danylo] Apostol reprend ses fonctions de colonel de Mirgorod [Myrhorod]. Les autres espèrent un pareil rétablissement dans leurs emplois.

Ordres donnés à la Petite-Russie de faire partir les troupes de la maison de l'hettman [Hetman], ou sa garde, pour Derbent, sous les ordres de Kartdiba colonel de Corsun [Korsun], et d'y joindre, deux mille Cosaques, sous la conduite du lieutenant-colonel de Priluzk [Prylouky] Michel Ogronovitsch [Mykahïlo Ogronovitch]²²⁹. Une partie de ces troupes y resta, pendant trois ans, et l'autre, pendant cinq ans.

²²⁸ Ukr : *Гавриил Милорадович*. Scherer s'est trompé dans le nom

²²⁹ Ukr : *Михайло Огронович* (1713-1763).

[1726]

L'an 1726, ordonnance de l'impératrice qui décharge les Cosaques, des voyages et des travaux du canal de Sulak, moyennant une somme d'argent qu'ils seront tenus de payer. Les colonels, assemblés pour déterminer cette somme, ne peuvent s'accorder sur la répartition. Les uns voulaient la fixer à deux roubles par tête, d'autres à trois et d'autres la portaient jusqu'à quatre. Un certain nombre regarda comme une chose honteuse de s'affranchir du travail à prix d'argent. Dans cette diversité de sentiments, on convint de s'en reporter au Sénat, qui fixa, à un rouble par an, la contribution de chaque Cosaque, et ordonna que la levée en soit faite par le collègue de Petite-Russie.

[1727]

L'an 1727, l'impératrice Catherine Alexiewna [Alexieвна] mourut le 7 mai, Pierre Alexievitch [Alexeievitch] lui succède sous le nom de Pierre II. Ce nouvel empereur, sur les remontrances de Weljaminoy [Velyaminov], président du collège de la Petite-Russie, commence son règne par l'abolition de tout ce qui avait été fait contre les droits, franchises et immunités des Cosaques ; il leur accorda la liberté de se choisir un hettman [Hetman], conformément à leurs anciennes constitutions.

Le vieux Tolstoi, colonel de Neschin [Nijin], fut arrêté et envoyé en exil ; en partant, il enjoignit à son fils d'aller s'établir dans la Grande-Russie. Jean Semenovitch Chruschtscheff [Ivan Semenovitch Krouchtchov]²³⁰ fut nommé à la place de colonel de Neschin [Nijin].

L'empereur Pierre II ordonne aux colonels, anciens et habitants de la Petite-Russie, de s'assembler à Gluchof [Hloukhiv] où devaient se trouver l'archirei de Kiow [Kyïv], et celui de Zernigof [Tchernihiv], et tout le clergé du pays, pour y élire un hettman [Hetman], en toute liberté. L'empereur envoie Téodore Basilievitch Naumof [Fedor Vasilievitch Naumov], pour

²³⁰ Ukr : *Іван Семенович Хрущов* (?-1749)

présider en son nom à cette nouvelle élection. Le premier jour d'octobre, Daniel Paulovitsch Apostol [Danylo Pavlovitch Apostol] et colonel de Mirgorod [Myrhorod], fut unanimement élu. Le ministre impérial lui mît en main le bâton de commandement, et le fit revêtir de tous les ornements attachés à la dignité d'hettman [Hetman].

Le collège, établi dans la Petite-Russie, fut aboli.

Paul Apostol [Pavlo Apostol]²³¹, fils de l'hettman [Hetman], fut choisi pour colonel de Mirgorod [Myrhorod], à la place de son père, et on donna au jeune frère de ce nouveau colonel qui se trouvait alors à la cour du czar [Tsar], l'expectative de la place de colonel du régiment de Lubensk [Lubny], prête à vaquer par la déposition d'André Markovitsch [Andryi Markovitch].

Basile Basilevitsch Gutschubei [Vasyl Vasylevitch Kotchubei]²³², assistant de l'hettman [Hetman], fut fait colonel de Pultawa [Poltava].

Le prince Menzikof [Menchikov], qui jusque-là avait joué le rôle le plus brillant à la cour, qui avait été élevé aux premières dignités de l'empire, et qui était à la veille de marier sa fille Marie à l'empereur Pierre II, fut tout à coup dépouillé de ses biens, honneurs et dignités, arrêté et envoyé en exil.

[1728]

L'an 1718, Pierre II, empereur et autocrate de toute la Russie, fut couronné. L'hettman [Hetman] de la Petite-Russie, Daniel Apostol [Danylo Apostol], assiste à cette grande cérémonie faite à Moscow. Il profite de cette circonstance pour demander à l'empereur de confirmer, par des lettres-patentes, son élection ainsi que les privilèges de la nation cosaque, ce qu'on lui accorde, avec une instruction en forme de règlement, relatif à la manière dont l'hettman [Hetman] remplirait, à

²³¹ Ukr : *Павло Апостол* (?-1736)

²³² Ukr : *Василь Васильович Кочубей* (1680-1743)

l'avenir, ses fonctions. L'hettman [Hetman], muni de ces lettres, partit le premier octobre pour se rendre à Gluchof [Hloukhiv], après avoir pris congé de l'empereur qui le combla de bienfaits.

[1729]

L'an 1729, André Markovitsch [Andryi Markovitch], ci-devant colonel de Lubensk [Lubny], fut nommé trésorier et, en cette qualité, envoyé avec un autre préposé, pour lever et percevoir les impôts de la Petite-Russie. Ces impôts, comparés à ceux que le collègue ci-devant établi faisait payer, étaient considérablement diminués.

L'empereur fit cette année une nombreuse promotion d'officiers dans les différents corps de son état. Il choisit Jacques Lisogub [Yakiv Lyzohub], parmi les candidats qui lui avaient été proposés, pour remplir la place d'ancien général, André Kandiba [Andryi Kandyba], colonel de Corfun [Korsun], Michel Sabelo [Mykhailo Sabyła]²³³, préposé sur cent Cosaques à Borsensk, Michel Turkovkii, colonel de Hadiacsch [Hadiatch] ; sont nommés, en qualité de juges -généraux, Jean Manuelevitsch [Ivan Manuylovitch] préposé sur cent Cosaques à Gluchof [Hloukhiv], Theodor Lisenko [Fedir Lysenko], Jakim Gorlenko [Yakim Horlenko], Jean Wladiflavitsch Borosdka [Ivan Vasilievitch Borozdka], obtiennent le grade d'aides-de-camp. Ce prince accorda, en outre, et selon le rang et la dignité de chacun, aux uns 400, aux autres 300, et aux inférieurs 200 maisons, et une certaine quantité de bois ; Karpovitsch [Karpovitch], trésorier-général, obtint 300 maisons ; Serbinin [Serbynin], colonel du régiment de Hadiatsch [Hadiatch], étant mort, Gabriel Miloradotitsch [Havrylo Milodarovitch], et Grégoire Grabiantka [Hryhoryi Hrabiantka], auditeurs du même régiment, furent nommés pour le remplacer. A Starodub, Durof [Durov] prit la place d'Ilia Paschkof [Pachkov], colonel de la Grande-Russie, qui avait été remercié. Durof [Durov], par son extrême fierté et par le tort qu'il avait causé à son régiment y donna occasion à

²³³ Ukr : *Михайло Забіла* (?-1740)

des plaintes très graves contre lui, et ne voulant pas se corriger, fut enfin envoyé à Gluchof [Hloukhiv].

L'an 1729, l'hettman [Hetman] de la Petite-Russie, reçut de nouvelles lettres confirmant son élection et les privilèges des Cosaques, mais beaucoup plus amples que les premiers. Entre plusieurs choses contenues dans le règlement, joint aux lettres de confirmation, il était ordonné de traduire en langue russe toutes les lois de la Petite-Russie. L'hettman [Hetman], en conséquence, choisit quinze personnes des plus habiles du clergé, pour faire cette traduction, et mit, à leur tête, l'archimandrite²³⁴.

[1730]

L'an 1730, Pierre II, empereur et autocrate de toutes les Russies, mourut de la petite vérole, le 18 février. Ce prince était fiancé à Catherine, fille du prince Alexis Gregorovitsch Dolgornki [Alexeï Grigorievitch Dolgoroukov]²³⁵. A la première nouvelle de la mort du czar [Tsar], l'hettman [Hetman], accompagné de son ancien, vint promptement à Moscou ; il fut témoin de la consternation que causa, à la nation entière, la mort de l'empereur, en qui s'éteignait la branche masculine des héritiers du trône. Par les sages dispositions des grands seigneurs, Anne Ivanova, duchesse de Courlande, fut reconnue et couronnée le 28 avril, impératrice et autocratrice de toutes les Russies. L'hettman [Hetman] assista à cette auguste cérémonie.

Barlaam Banatovitsch [Vanatovitch], archevêque de Kiow [Kyïv], accusé d'hérésie, et cité à Moscou par le très saint synode, fut privé de sa dignité, rayé du nombre des archevêques, et envoyé en exil.

²³⁴ (Note de l'auteur) *On trouvera ces lettres parmi les pièces justificatives, sous la lettre N.*

²³⁵ Rus : *Алексей Григорьевич Долгоруков* (?-1734)

Edit de l'impératrice, qui abolit pour toujours le droit de dixième établi sur le sel et le tabac, ainsi que sur les ponts et chaussées, et sur les autres passages d'une rivière à l'autre. Sa majesté nomme colonel de Lubensk [Lubny], Pierre Daniloyitsch Apostol [Petro Danylovitch Apostol], fils de l'hettman [Hetman].

Démétrius Gorlenko [Dmytro Horlenko] et son épouse, après seize ans d'exil à Moscou, sont renvoyés à Priluk [Prylouky], leur patrie.

[1731]

L'an 1731, l'impératrice manda à l'hettman [Hetman], Daniel Paulovitsch Apostol [Danylo Pavlovitch Apostol], de se rendre auprès d'elle à Moscou. Sa majesté le reçut, avec les plus grands témoignages de bonté, et le décora du cordon de l'ordre de Saint-Alexandre Nevski.

L'hettman [Hetman], de retour à Gluchof [Hloukhiv], fit marcher, du côté de Berestov, vingt mille Cosaques et dix mille paysans, pour détruire les lignes qu'on avait construites pour garantir le pays des incursions des Tartares. Ils élevèrent, à leur place, de distance en distance, plusieurs petits forts, auxquels, par honneur, ils donnèrent les noms de l'impératrice Anne, et de ses sœurs, les princesses Catherine et Praskovia.

Les Tartares de Crimée commencèrent, dès l'automne, à faire des courses dans les états de la Russie. A la nouvelle de ces irruptions, l'impératrice envoya promptement ordre aux Cosaques-Saporogues [Zaporogues], de se rendre avec leur artillerie et des munitions dans les différents endroits où l'on avait construit de nouveaux forts. A mesure qu'ils arrivaient, le général Weisbach²³⁶ les distribuait dans les endroits où ils étaient le plus nécessaires. Les régiments qui arrivèrent, les premiers, furent ceux de Pultawa [Poltava], de Lubensk [Lubny], de Mirgorod [Myrhorod] et de Hadiatsch [Hadiatch]. Sur l'avis que les Tartares ne formaient aucune entreprise contre les frontières de la

²³⁶ Yohann Berngard Weisbach (Rus : *Иоганн Бернгард Вейсбах*, 1665—1735)

Russie, et qu'ils dirigeaient leur marche vers les Tartares Kubans [du Kouban], les régiments cosaques, qui étaient encore en route, eurent ordre de retourner dans la Petite-Russie.

Raphaël Saborovski [Zaborovskiy]²³⁷ fut nommé à l'archevêché de Kiow [Kyiv], à la place de Wanatovitsch [Vanatovitch], déposé par le synode.

Ordonnance concernant les impôts que doivent payer tous les Cosaques et les paysans pour subvenir au paiement des assistants généraux et de tous les chefs des différents régiments de la Petite-Russie, à proportion de leurs grades. Mort de la czarine [Tsarine] Evdokia Tedorovna [Euxodie Feodorovna]²³⁸, première épouse de Pierre le Grand, le 27 août, et de la princesse Praskovia Ivanovna, le 9 octobre suivant.

[1732]

L'an 1732, on renvoya un corps de vingt mille Cosaques et de dix mille paysans sous les ordres de Galadanoi [Galagan], colonel de Priluzk [Pryloutky], pour travailler aux forts et redoutes élevés sur les frontières.

[1733]

L'an 1733, mort d'Auguste III, roi de Pologne. Les partisans de Stanislas Lescinzki [Leszczynski] font tous leurs efforts pour mettre sur le trône de Pologne ce prince véritablement ami des peuples. L'impératrice de Russie s'y oppose ; un corps considérable de Russes, commandé par le général Laszi [Lazi], et un corps de Cosaques, sous les ordres de Lisogub [Lyzohub], aide-de-camp-général, passent en Pologne pour soutenir cette opposition.

²³⁷ Ukr : *Рафаїл Заборовський* (1676-1747)

²³⁸ Euxodie Feodorovna Lopukhine (Rus : *Евдокия Фёдоровна Лопухина*, 1669-1731).

Apostol, colonel de Lubensk [Lubny], à la tête de dix mille Cosaques et d'un pareil nombre de paysans, va relever les troupes occupées aux travaux des lignes, forts et redoutes dont on a déjà parlé.

L'hettman [Hetman] Daniel Apostol [Danylo Apostol], chevalier de l'ordre de Saint-Alexandre Nevski, tombe en paralysie.

Un nouveau renfort de troupes russes, sous les ordres de Galadanoi [Galadan], colonel de Priluzk [Prylouky], et des Cosaques, commandés par le prince Schachovskoi [Chakhovskoi]²³⁹, entrent en Pologne par la Petite-Russie, pour dissiper le parti polonais, attaché à Stanislas. Combat entre les Russes et les Polonais confédérés, l'avantage est du côté des Russes ; Galadanoi [Galadan] y fait des prodiges de valeur ; on s'empresse à le féliciter.

Lisogub [Lyzohub], vice-hettman [Vice-Hetman], amène un corps de Cosaques au comte de Laszi [Lazi], général en chef des troupes de la Grande-Russie.

[1734]

L'an 1734, Daniel Apostol [Danylo Apostol], hettman [Hetman] des Cosaques et chevalier de Saint-Alexandre Nevski, mourut à Gluchoff [Hloukhiv], le 17 janvier. Son corps est transporté avec la plus grande pompe à Sorotschinez [Sorotchintsy]²⁴⁰, et enterré dans l'église qu'il avait fait lui-même construire en pierre de taille. L'inhumation se fit le 5 février par Saborovski [Zaborovskiy], archevêque de Kiow [Kyïv].

Pierre Apostol, colonel de Lubensk [Lubny], le plus jeune des fils du défunt hettman [Hetman], se rend à Saint-Pétersbourg peu après la mort de son père, pour remettre le Cordon de l'ordre de Saint-Alexandre

²³⁹ Alexei Ivanovitch Chakhovskoi (Rus : *Алексей Иванович Шаховской*, 1690-1736)

²⁴⁰ Ukr : Сорочинці. Aujourd'hui Veliki Sorotchintsy (Ukr : *Великі Сорочинці*), Oblast de Poltava, Ukraine.

Nevski, dont l'hettman [Hetman] avait été décoré. Il profite de cette circonstance pour supplier l'impératrice de vouloir bien se souvenir de sa mère, de lui et de ses autres frères et sœurs, enfants de l'hettman [Hetman]. L'impératrice accorde gracieusement, à la veuve, toutes les terres que l'hettman [Hetman], son époux, avait possédées dans l'Ukraine, pour en jouir à perpétuité elle et ses enfants, et leur en fait délivrer les lettres-patentes. Elle ordonne, de plus, au caissier ou receveur de la Petite-Russie, de payer, tous les ans, à la même veuve trois mille roubles de la caisse des recettes.

Alexei Ivanovitsch Schachovskoi [Alexei Ivanovitch Chakhovskoi] reçoit ordre de l'impératrice, dans les derniers jours de février, de quitter la Pologne et de se rendre dans la Petite-Russie, pour se mettre à la tête des affaires du pays, en attendant l'élection d'un nouvel hettman [Hetman].

Lettres-patentes de sa majesté l'impératrice de toutes les Russies, adressées à la nation cosaque, et confirmatives de toutes les conventions faites, ci-devant, avec l'hettman [Hetman] Bogdan Chmelnizki [Bohdan Khmelnytsky], ainsi que du droit de se choisir librement un chef ou hettman [Hetman]. Par les mêmes lettres, cette princesse ordonne l'établissement d'un conseil de régence, composé de six personnes, pour régler toutes les affaires de la Petite-Russie, en attendant qu'on pût élire pour hettman [Hetman] un homme capable, par ses grandes qualités, de remplir dignement une place aussi éminente.

Ce conseil, suivant les intentions de l'impératrice, devait être composé de trois personnes de la Grande-Russie, et de trois de la Petite, entre lesquelles le prince Schachovskoi [Chakhovskoi] et Lisogub [Lyzohub] devaient avoir la préséance²⁴¹.

Fin de l'Histoire des Hettmans des Cosaques

²⁴¹ (Note de l'auteur). *Les lettres patentes se trouvent parmi les pièces justificatives, lettre 0.*

Pièces Justificatives

(Fac-similé)

PIECES JUSTIFICATIVES

CONCERNANT

L'HISTOIRE

DE LA PETITE-RUSSIE,

ET CELLE

DES COSAQUES - SAPOROGUES.



A

TRIBUT que les Rois de Pologne ont promis de payer annuellement au Chan des Tartares.

VITOWD, grand-prince de Lithuanie, se servit déjà du secours des Tartares contre les chevaliers Porte-Croix en Prusse.

Casimir IV, roi de Pologne, donna aux Tartares un chan nommé Mendligerei, qui promit pareillement en vertu d'un traité, du secours contre les Prussiens. Les tributs qu'on promit alors aux soldats, furent convertis par Sigismond I en appointemens annuels, appelés Cupominki Tatarskiei, & consistèrent en deux mille vestes, faites de peaux d'agneau, & en une certaine quantité de draps d'Angleterre; mais ensuite Sigismond, après la mort du chan Setkierei qui lui avoit rendu d'assez bons services, ne voulut plus à l'avenir leur payer ce tribut à cause de leur mauvaise foi.

Etienne, roi de Pologne, tint le même langage, lorsque le chan des Tartares en-



A

*STIPENDIUM annuum, quod Reges
Poloniæ Chano Tartarorum pendere polle-
citi sunt.*

VITOLDUS (a), magnus dux Lituaniæ, Tar-
tarorum auxiliis jam contra Cruciferos in Prussia
usus fuit.

Casimirus IV rex, Scythis Tauricanis impera-
torem præfecit Mendligereium, qui certo ex
pacto operam suam contra Prussos pollicitus fuit :
Deinde stipendia illa quæ tum temporis promissa
fuerunt militaturis, à Sigismundo I in annum
honorarium Cupominki Tartarskiei, duobus mil-
libus vestium, ex pellibus agnorum ac mediocri
copiâ pannorum anglicorum constans, conversa
sunt. Sed merito post hæc dictus Sigismundus
post mortem Serkieriei, qui ipsi fidelia præsti-
terat obsequia, noluit iisdem ampliùs honora-
rium istud dare, respiciendo ipsorum erga se
fidem barbaram.

Ita & rex Stephanus dixit, cum pro istis pelli-

(a) Les Russes appellent ce grand prince Vitowd,
es Polonois Vitoldus.

230 *Pièces justificatives.*

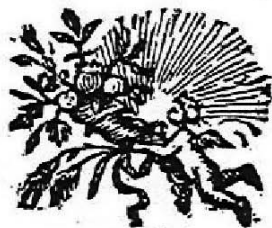
voya à Warsovie demander ces peaux , en disant : *Je ne veux plus être le tributaire de cette bête.* Mais à la demande ultérieure du chan , il fut décidé à la diète de l'an 1591 , qu'on paieroit de nouveau ce tribut , à condition qu'ils resteroient plus tranquilles sur leurs frontières. Enfin , sous le roi Jean Casimir , lorsque le chan étoit disposé à la paix , & qu'il fit demander par son visir , que la Pologne payât cet ancien tribut militaire , que le roi Wladislav avoit refusé , on convint entr'autres de la manière suivante : que le roi de Pologne paieroit à l'avenir par générosité ce tribut ordinaire qu'on avoit retenu jusqu'ici au chan des Tartares , quand il le feroit demander par les députés qu'il enverroit à ce sujet à Kaminiek. Le chan de son côté promit au roi d'être toujours prêt avec ses troupes , dès qu'il le lui ordonneroit , contre tel ennemi que ce fût.



Pièces justificatives. 231

bus Tartarorum Chanus Varſaviam miſiſſet : *Nolo hujus beſtiæ tributarius eſſe.* Sed ad inſtantiam Chani anno 1591, in comitiis donativum illud iterum promiſſum fuit, ſi Tartari in poſterum quietiùs agerent.

Tandem ſub Joanne Caſimiro rege cum Chanus ad pacem inclinaret, & per vezirum ſuum peteret, ut ſtipendium militare antiquiùs à Polonâ republicâ dari ſolitum, ſed à rege Vladislav denegatum, perſolveretur, in hoc caput, inter alia conventum eſt, ut rex Poloniæ ex liberalitate ordinarium ſtipendium Chano Tartarorum retentum hætenus, penderet in poſterum; ubi id per ablegatos Cameniciam miſſos peteret, daret; Chanus viciffim regi adeſſe quando-cumque hic juſſerit, cum copiis ſuis contra quemvis hoſtem teneretur.



B

*LETTRE du Roi de Pologne JEAN
CASIMIR au souverain Chan de la
grande horde.*

JEAN CASIMIR, par la grace de Dieu, roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, Russie, Prusse, Masurie, Samogitie, Livonie, Kiow, Volynie, Snolensk, Zernigof, comme aussi roi héréditaire des Suédois, Goths & Vendes: Salut à notre ami & frère le souverain chan de la grande horde des Tartares Circassiens, Nahacensiens, Petiorensiens, Perecopiens & de Crimée. Instruit que vous vous souvenez des bienfaits de notre frère le sérénissime & grand prince Vladislav IV, roi de Pologne, qui jouit actuellement du règne éternel, qui vous a traité toujours gracieusement & soutenu dans la puissance & la liberté dont vous avez joui jusqu'à présent, nous nous étonnons très-fort qu'au moment où vous auriez dû y penser, & vous souvenir que sans ces bienfaits vous n'existeriez plus, vous ayez pris les armes

Pièces justificatives. 233

contre nous & soutenu les rebelles , lorsque nous sommes venus pour rétablir le repos dans notre royaume. Le profit que vous en avez tiré & que vous en tirerez , ne peut jamais être considérable , car nous espérons que le Très - Haut ne vous secondera point dans une action si injuste. Néanmoins nous vous offrons notre amitié , en vous rappelant les bienfaits de notre frère ; & nous vous donnons notre parole de vous en donner en même-tems des preuves , & souhaitons très-sincèrement que le Très Haut vous fasse luire par-là comme le soleil. Donné dans le camp de Zborov , le 15 août l'an 1649 , le premier de notre règne en Pologne , & le second de notre règne en Suède.

JEAN CASIMIR , Roi de Pologne,
grand-duc de Lithuanie.



C

*TRAITÉ DE PAIX entre le Roi & la
République de Pologne & le Chan de
Crimée, conclu & signé le 17 août 1649,
à Zborov.*

ARTICLE PREMIER.

QU'IL y auroit à l'avenir paix & amitié fraternelle entre Jean Casimir, roi de Pologne, & les rois ses successeurs, & Islan Giercy, chan des Tartares, & ceux de la maison de Giercy.

ART. II.

Que le roi paieroit libéralement la pension ou solde ordinaire des Tartares, & que Islan Giercy l'enverroit demander à Kaminiek par des députés exprès.

ART. III.

Que moyennant ce, le chan seroit tenu d'assister le roi de toutes ses troupes contre quelqu'ennemi que ce fût, toutes les fois qu'il en seroit requis.

ART. IV.

Que le chan garantiroit les frontières de

Pièces justificatives. 235

Pologne des courses & brigandages de ses sujets.

A R T. V.

Que le reste de ses troupes restées devant Zborov en décamperoit incessamment , & laisseroient aller en toute liberté les troupes polonoises qui y étoient , en quelque lieu qu'il plût à sa majesté polonoise de les envoyer.

A R T. V I.

Que le chan retireroit sans délai des pays & des terres de l'obéissance de sadite majesté toutes ses troupes , & même les Turcs qu'il avoit avec lui.

A R T. V I I.

Que le roi en considération du chan accorderoit un pardon général à Chmelnizki & à son armée , & rétabliroit l'armée cosaque dans son ancienne forme , nombre & liberté.

A R T. V I I I.

Outre ce , sa majesté polonoise promet au chan trois cens mille florins , dont cent mille comptant.

(L. S.)

JEAN CASIMIR , roi de Pologne,
grand-duc de Lithuanie.

D

TRAITÉ DE PAIX entre le Roi & la République de Pologne & les Cosaques-Saporogues, conclu & signé à Zborov, le 17 août 1649.

ARTICLE PREMIER.

QUE le roi accorderoit une amnistie générale à tous les Cosaques & payfans rebelles, & que tout ce qui s'étoit passé resteroit comme non avenu.

ART. I I.

Que Chmelnizki, leur hettman, demanderoit pardon à sa majesté à genoux.

ART. I I I.

Qu'il seroit continué hettman desdits Cosaques, dont le nombre seroit porté à quarante mille, & qu'il ne dépendroit que du roi, après qu'il auroit préalablement fait un acte de soumission comme gentilhomme polonois à la république.

ART. I V.

Que sa majesté polonoise auroit un rôle des noms & des demeures desdits quarante mille Cosaques, lesquels, en cas que Chmel-

Pièces justificatives. 237

nizki vint à mourir , feroient commandés par un de leurs chefs de la religion grecque.

A R T. V.

Que l'armée assiégée à Zborov feroit mise en liberté.

A R T. V I.

Que la religion grecque pourroit être exercée par tout le royaume , même à Cracovie , & que son union avec l'église romaine cesseroit à jamais.

A R T. V I I.

Que le Palatinat de Kiow feroit toujours donné à un seigneur de la religion grecque.

A R T. V I I I.

Que le métropolitain des Grecs auroit séance dans le sénat parmi les évêques , & y occuperoit la neuvième place.

A R T. I X.

Que les Cosaques auroient permission de faire de l'eau-de-vie pour leur usage , & non pour en vendre.

A R T. X.

Qu'on leur fourniroit des draps pour les habiller , & dix florins à chacun pour s'armer.

A R T. X I.

Que les nobles étant rentrés dans leurs do-

238 *Pièces justificatives.*

maines; ne pourroient rechercher ni troubler leurs sujets pour la réparation des dommages qu'ils en pourroient avoir soufferts.

A R T. X I I.

Que lesdits nobles , soit catholiques ou grecs , qui auroient demeuré près la personne dudit hettman des Cosaques , & ceux qui par leur mérite & capacité , se feroient acquis la noblesse & les privilèges des nobles , ne feroient point inquiétés , mais déchargés de tout ce qui s'est passé dans ces dernières guerres.

L. S.

JEAN CASIMIR, roi de Pologne,
grand-duc de Lithuanie.

E

TRAITÉ DE PAIX entre le Roi & la République de Pologne & le hettman Bogdan Chmelniczki, conclu & signé à Bielat-Zerkov.

A R T I C L E P R E M I E R.

Q U'EN considération de la promesse faite par l'armée saporovienne & les officiers qui la commandent , de rester perpétuellement dans le service du roi & de la république ,

Pièces justificatives. 239

cette armée seroit à l'avenir composée de vingt mille hommes , qui seroient choisis & enrôlés par son général & ses autres officiers , qu'elle auroit ses quartiers dans les terres & domaines appartenans à sa majesté , dans les Palatinats de Kiow , Braclaf & Zernigof , & que les biens de la noblesse seroient exempts de tous logemens & quartiers.

A R T. I I.

Que si quelques sujets de cette noblesse étoient enrôlés dans l'armée saporovienne , ils seroient obligés de transférer leurs demeures ès terres du roi dans le Palatinat de Kiow , & qu'il leur seroit libre de vendre leurs biens , meubles & immeubles , en quelque endroit qu'ils fussent , sans qu'ils pussent être empêchés par leurs seigneurs & les starostes ou sous-starostes.

A R T. I I I.

Qu'on commenceroit à faire le rôle des vingt mille Cosaques retenus dans la quinzaine , à compter du jour de la date du présent traité ; que ce rôle contiendrait les noms , surnoms & demeures de chaque Cosaque , seroit signé par le général des Cosaques , envoyé au roi , & qu'un pareil rôle seroit déposé dans les archives de Kiow ; que

240 *Pièces justificatives.*

ceux qui seroient immatriculés jouiroient des anciens droits & privilèges des Cosaques; & ceux qui en seroient exclus, seroient tenus des redevances auxquelles ils étoient obligés auparavant envers les domaines du roi.

A R T. I V.

Que les armées polonoises ne pourroient avoir leurs quartiers dans le palatinat de Kiow, ès lieux assignés pour ceux des Cosaques, de même que ceux ci ne pourroient prendre les leurs dans les palatinats de Braclaf & de Zernigof après les fêtes de Noël, dans lequel tems se devoit finir le rôle.

A R T. V.

Que les gentilshommes desdits palatinats de Kiow, Braclaf & Zernigof, pourroient aller librement reprendre possession de leurs biens ou starosties, & en tirer les revenus comme auparavant, si ce n'est qu'ils ne pourroient exiger aucuns cens ou redevances de leurs sujets, jusques après la confection du rôle, après laquelle on sauroit exactement quels seroient ceux qui devoient jouir des privilèges des Cosaques ou en être privés.

A R T. V I.

Que le général des Cosaques auroit la ville

Pièces justificatives.

241

de Zigirin pour son entretien ; & que tant Bogdun Chmelnizki , aujourd'hui pourvu de cette charge , que ses successeurs , jouiroient des prérogatives y attribuées , conféreroient les autres offices de leurs armées , & demeureroient sous la protection des généralissimes de la Couronne , à laquelle ils s'obligeroient par serment de garder une fidélité inviolable.

A R T. V I I.

Que la religion grecque , dont l'armée saporovienne fait profession , seroit maintenue dans son ancienne liberté , avec tous les évêchés , monastères & églises où on la professe , & que les biens ecclésiastiques , qui pourroient avoir été usurpés pendant le cours de cette guerre , seroient restitués.

A R T. V I I I.

Que la noblesse catholique ou grecque , qui auroit suivi le parti des Cosaques , même les habitans de Kiow , jouiroient de l'amnistie , & seroient en conséquence rétablis dans tous leurs biens , droits , honneur & liberté , & que les condamnations qui pourroient être intervenues contr'eux , à l'occasion de cette guerre , demeureroient nulles.

A R T. I X.

Que les Juifs seroient maintenus dans les droits de bourgeoisie dans les domaines du roi & dans les terres des gentilshommes , & pourroient être fermiers de leurs biens & de leurs droits comme auparavant.

A R T. X.

Que les Tartares qui étoient dans le royaume , s'en retireroient au plutôt ; sans faire aucun dégât , & ne pourroient plus y avoir aucun quartier en quelque'endroit que ce fût. Que le général des Cosaques feroit tout son possible pour les engager au service de la république ; mais que s'il n'en pouvoit venir à bout avant la diète prochaine , lui & ses Cosaques seroient tenus de renoncer à leur amitié & de leur faire la guerre , comme aux ennemis du roi & de la république , & qu'en outre ils ne pourroient faire aucune ligue , ni entretenir aucune correspondance avec eux , ni même avec aucun prince voisin ; mais demeureroient dans une perpétuelle & constante fidélité & obéissance envers sa majesté & la république , dont eux & leurs successeurs donneroient des marques dans toutes les occasions où ils seroient mandés pour son service.

Pièces justificatives.

243

A R T. X I.

Que comme il n'y avoit jamais eu de Cosaques enrôlés pour la garde des frontières de Lithuanie , aussi n'y en auroit-il point encore , mais qu'ils demeureroient tous comme il étoit dit , dans le Palatinat de Kiow.

A R T. X I I.

Que comme ladite ville de Kiow étoit la métropolitaine , & avoit un tribunal de justice , l'on y enrôleroit peu de Cosaques.

A R T. X I I I.

Que pour plus grande sûreté de ce traité , tant les commissaires polonois , que le général de l'armée saporovienne & ses autres chefs , s'obligeroient par serment à son observation. Qu'après cela , l'armée polonoise se retireroit dans ses quartiers pour y attendre que les soldats qui devoient composer l'armée saporovienne eussent été choisis & enrôlés. Que les Tartares s'en retourneroient chez eux , & les Cosaques pareillement dans leurs maisons.

A R T. X I V.

Que Chmelnizki & l'armée saporovienne enverroient des députés à la diète prochaine , pour remercier très-humblement le roi & la république de la grace qu'ils leur avoient accordée.

F

TRAITÉ DE PAIX conclu entre le Roi de Pologne & le Czar de Russie à Andrussow , en 1667.

Nous les ambassadeurs & commissaires plénipotentiaires George-Charles Illeboviez ; seigneur de Dubrowna , & capitaine-général du duché de Samogithie & de Borrisow , &c. du sérénissime & grand-seigneur Jean Casimir , par la grace de Dieu , roi de Pologne & de Suède , grand-duc de Lithuanie , Russie & d'autres sujets à sa majesté ; ainsi que de tous les états qui forment la république , tant ecclésiastiques que séculiers , nous nous sommes assemblés par ordre de sa majesté , notre sérénissime & très-gracieux maître , ainsi que par commission de toute la république , avec Athanase-Laurent Ardin Nafzczokin , &c , &c. châtelain , chambellan & ambassadeur du , par la grace de Dieu , czar & grand-prince Alexei Michailowitsch , arto- crateur de toute la Grande, Petite & Blanche-Russie , héritier & successeur de plusieurs états & terres orientales , occidentales , septentrio-

F

*TRACTATUS conclusæ pacis cum Moscis
Andrussovicæ.*

SERENISSIMI & magni domini Joannis Casimiri, Dei gratiâ, regis Poloniæ & Sueciæ, magni ducis Lithuanix, Ruffiæ & aliorum suæ majestati subjeutorum, atque omnium statuum reipublicæ, utriusque gentis regni Poloniæ, ac magni ducatus Lithuanix, tam ecclesiasticorum, quàm secularium, nos magni & cum plena potestate legati ac commissarii Georgius - Carolus Illeboviez in Dobrovna, generalis ducatus Samogitiæ & Borissoviensis capitaneus, &c, &c. ex mandato serenissimæ majestatis domini nostri clementissimi & ex commissione totius reipublicæ, unâ cum Dei gratiâ, magni domini czari & magni ducis Alexii Michaylovicz, totius magnæ, parvæ & albæ Ruffiæ authocratoris, atque multorum dominiorum ac terrarum orientalium, occidentalium, septentrionalium, hæredis & successoris & domini ac dominatoris, ejusque czaræ majestatis, magnis ac cum plena potestate legatis cum illustrissimo & illustrissimis castellano & locum tenente, Athanasio Laurentide Ardino Nafczo-

nales ; nous nous sommes assemblés entre Smolensk & Mscislav , auprès de la rivière Ilarodna , dans un village nommé Andruffow ; & nous avons proposé de part & d'autre de terminer avec un soin particulier toutes les difficultés & différens qui se sont élevés les années passées , & qui ont éclaté en hostilités publiques , en guerres & en effusion de sang , entre le sérénissime grand-seigneur sa majesté le roi de Pologne , grand-duc de Lithuanie & toute la république , ainsi qu'entre sa majesté czarienne & le duché de Moscovie ; & quand même on ne pourroit pas dès-lors venir à bout de faire une paix perpétuelle , cependant connoissant l'intention ferme de nos maîtres & de ceux qui leur sont subordonnés & portés pour une paix constante , comme nous l'avons fait voir dès le commencement par une suspension d'armes , & par les pleins pouvoirs qui nous ont été donnés à ce sujet : pour cette raison , en attendant des tems plus heureux où l'on pourra rétablir cette amitié réciproque , dont leurs pays puissent jouir , nous sommes convenus dans la trente-unième assemblée , c'est-à-dire , le 30 janvier , selon notre calendrier , des articles suivans :

Pièces justificatives. 247

kin, &c, &c. congregati inter Smolenscum & Mscislaviam, prope fluvium Ilarodna, in pago Andruſſovia, cum magna & ſingulari cura ab utrinque propoſuimus, ut tam inter ſereniſſimum magnum dominum noſtrum, ejuſque regiam majeſtatem, interque regnum Poloniae ac magnum ducatum Lithuaniae ac univerſam republicam, quam inter dominum ejuſque czaream majeſtatem ac ducatum Moſchoviae, omnes ſimilitates & differentiae (quae praeſentis annis exorta, demum in publicam hoſtilitatem, bellum & ſanguinis effuſionem eruperant) componerentur, & amicitia ſtabiliretur; & quamvis tunc propter multas utrinque occurrentes mutuas difficultates aeterna pax inter hos magnos dominos noſtros concludi non potuerit, tamen intuentes eorundem magnorum dominorum noſtrorum inclinationem, atque iis ſubjeſtorum dominorum ab utrinque ſanctae pacis deſiderium, quemadmodum initio hujus noſtrae commiſſionis de armorum ſilentio conſtitutionem mutuam fide ſtabilivimus, ſolicitam & non interruptam aeternae vel temporanae pacis curam polliciti: ita etiam plena à magnis dominis pro ſancta pace firmanda in nos collata poteſtate uſi, reſpiciendo in feliciora tempora, in quibus ſuprà nominata amicitia in effectum deduci, atque inter magnos dominos, eorumque dominia

I.

La trêve dont nous sommes convenus pour treize ans, doit commencer à l'année de la nativité de Jesus-Christ 1667, ou du monde 7175, au mois de juin, sans interruption jusqu'à l'année 1680, ou du monde 7188, au mois de juin. Pendant tout le tems de cette trêve jusqu'à une entière abolition de toutes les dissentions (ce que Dieu veuille donner), les deux parties resteront tranquilles, & oublieront le tort qu'elles se feront fait depuis le commencement de la présente guerre, tant par les armes, que par d'autres manières, & s'abstiendront de toute vengeance. La trêve sera inviolable entre le roi de Pologne & sa majesté czarienne, leurs domaines, terres & châteaux, tant à l'égard de ce que les deux hautes parties possédoient anciennement, que de ce qu'elles ont acquis dans la présente guerre, & qui doit rester à chaque partie. L'amitié sera inviolable & stable entre les sujets respectifs de

Pièces justificatives.

249

firma pax evalescere posset, in hæc puncta in trigesimo primo congressu, hoc est 30 januarii juxta calendarium nostrum, convenimus, eaque ab utrinque constituimus:

I.

Ut induciæ ab anno currenti, à nativitate Filii Dei computando, hoc est ab anno 1667, à condito verò mundo 7175, à mense junio, per annos tredecim sine interruptione sibi succedentes usque ad annum à nativitate Filii Dei 1680, à condito vero mundo 7188, similiter ad mensem junium, firmæ sint. Atque per hos induciarum ab initio nostri tractatus & conventionis annos, usque (quod Deus præstet!) ad perpetuam eliminationem omnium discordiarum (quæ ad hoc tempus & diem, ad conclusionem præsentium induciarum, ab initio præteriti belli, per arma & quascunque alias simultates intervenerunt), utraque pars plenè pacificata, ab omni vindictarum ac injuriarum memoriâ abstinere: & præsentis firmæ induciarum constitutione inter serenissimum magnum dominum ejusque regiam ac magni domini czaræ majestates, interque magna eorum dominia, terras & arces, tam inter illas quæ antiquitus ad quamcunque partem pertinebant,

chaque partie , en vertu de cette trêve , sans aucun changement ; de même les deux hautes parties contractantes se promettent de contribuer au bien réciproque entr'elles , & comme frères , de seconder l'avancement l'une de l'autre , & d'agir en tout sincèrement & de bonne foi.

I I.

Les deux hautes parties contractantes se serviront pour leurs hautes personnes des titres & dignités , soit dans leurs lettres ou dans toutes les autres écritures , suivant la forme qu'on a établie pour base au commencement de ce traité , sans diminution ni changement , jusqu'à ce qu'une paix perpétuelle soit établie entr'elles. Les sénateurs , les palatins , les généraux & magistrats , dans les châteaux & domaines frontières , ainsi que les nobles , palatins & juges , munis d'un plein pouvoir en particulier des deux hautes parties contractantes , se serviront également de ces mêmes titres , & auront soin de ne donner aucune occasion à des animosités. Toutes

Pièces justificatives. 251

quàm inter bello acquisitas, quæ in præfenti induciarum tractatu cuicunque parti obtigerunt, interque subditos & homines utriusque partis renovata, stabilita & confirmata inviolabilis amicitia, juxta præfens compromissum & statutum integrè absque ulla imminutione, per hos omnes induciarum annos superiùs expressos firmiter & constantè conservari : & sicut sacra regia ita & czarea majestas inter se in omnibus modis mutuum bonum velle, & frater fratri meliora querere, atque in omnibus sincerè secum agere & procedere debent.

I I.

Serenissimæ verò ac sacrae regiae majestatis, sicut & magni ducis czareae majestatis personales dignitatis & jurisdictionis tituli, ad utrumque in eorum propriis litteris ac quibuscunque scripturis scribi debent, juxta formam ab initio hujus instrumenti & cautionis exaratae sine imminutione & immutatione tamdiu, donec auxiliante Deo, perpetua pax stabiliatur. Similiter senatores, palatini, duces exercituum & cujuscunque magistratus & conditionis homines, in limitaneis dominiis & arcibus habitantes, quorum & ubi scire intererit. Ex alia quoque parte nobiles & palatini & judices ex mandato suorum magno-

252 *Pièces justificatives.*

les expéditions de la chancellerie de sa majesté & des terrains sur les frontières , ainsi que celles du grand - duché de Lithuanie , ne se feront à l'avenir dans la langue russe , mais dans la langue polonoise , comme cela s'est pratiqué dès le commencement de cette guerre.

I I I.

Les châteaux & terres qui ont été pris sur la Pologne & le grand-duché de Lithuanie , resteront sous la domination de sa majesté czarienne ; savoir , Smolensk avec le duché de Severie , ses châteaux & ses dépendances , en sorte que ce qui est du côté de Witepsk restera à la Pologne. Du côté de la Livonie , depuis le terrain qui appartient à Lucin jusqu'à Smolensk , comme Dorohobusch , Biaila , Nevelie , Sebezia , Krasno , ainsi que Wieliez (quoique cela eût appartenu anciennement au duché de Witepsk) , avec toutes ses appartenances & dépendances ; de l'autre côté où se trouvent les châteaux séveriens , ainsi que les châteaux & terres aux environs de Zernigof , quelles qu'elles soient , appartiendront à sa majesté czarienne.

Pièces justificatives. 253

rùm principum, personales eorundem titulos in quibuscunque scripturis, juxtà præsentem constitutionem, uti ab initio expressum est, scribere debent; id caventes ne ulla inimicitiarum præbeatur occasio. Singulæ quoque expeditiones ex cancellaria sacrae regiae majestatis & aliorum in confiniis regni Poloniæ & magni ducatus Lithuaniz habitantium, non ruthenico uti fiebat ante bellum, sed polonico idiomate, uti hastenùs per moderni belli tempus observabatur, prodire debent.

I I I.

Quæ porrò arces, terræ hoc proximo bello à regno Poloniæ, & magno ducatu Lithuaniz sunt avulsæ, & remanent in possessione & sub jurisdictione czaræ majestatis, hoc est Smolenscum cum universo Severiensi ducatu, cum arcibus & particularibus locorum attinentiis, quæ sunt ex hac parte à Vitepscensibus, Polocensibus, ex parte verò Livoniæ à Lucinensi localibus attinentiis, Smolenscum usque, uti Dorohobuzium, Biala, Nevelium, Sebezia, Krasno etiam Vielizia (quamvis antiquitùs ad palatinum Vitepscensem pertinuerit), cum suis item particularibus locis ac attinentiis: ex alia verò parte, in qua sunt arces Severienses, circa Czernehoviam omnes arces & terræ, quibuscunque

Le roi de Pologne cédera en outre, en commençant au Borysthène sous la ville de Kiow, tout le terrain jusqu'aux frontières de Putivl, tous les châteaux, villes & terres à sa majesté czarienne; de sorte cependant qu'on ne passera point les frontières des palatinats de Witepsk, de Poloz, de Mscislaw, d'Ors, de Mozyr, de Rzeczye, de Braklaf, & les frontières de la Livonie avec ce qui y appartenait anciennement, toutes les terres des particuliers, & villages situés sur les deux rivières du Borysthène & de la Duna, tout ceci appartiendra à sa majesté polonoise, la seule ville Wieliz exceptée, laquelle a été détachée du palatinat de Witepsk, pour parvenir à la conclusion d'une paix perpétuelle, & qui restera tout le tems de la trêve à sa majesté czarienne. Pour ce qui regarde la partie supérieure du Borysthène, connue sous le nom de la demeure des Cosaques-Saporogues, avec toutes les appartenances & dépendances, elles seront soumises réciproquement aux deux hautes parties contractantes, à l'effet de contenir (ce que Dieu ne veuille) les irruptions des Busurmans ou Turcs. Dans tous les endroits cependant qu'on cède par cette trêve

Pièces justificatives: 255

nomiibus nuncupatae, omnes relinquere debent in forte czaræ majestatis. Ad sortem verò sacræ regiae majestatis à Borysthene sub Kijovia & per omnem regionem ad limites Putivlenses, nulla arx, nec civitas, nec latifundium pertinebit. Non prætergrediendo tamen limites palatinatum Vitepscensis, Polonensis & Mscislavienfis; similiter districtum Orfensis, Mozyrensis, Rzeczycensis, Braclaviensis, uti & limites Livoniæ, cum ea, qua ab antiquo continebantur, circumferentia cum omnibus particulariis attinentiis, pagis, fundis, ex utraque ripa Borysthenis ac Dunæ & aliorum sitis; ad palatinatus & districtus in possessione sacræ regiae majestatis remanentes pertinentibus, excepta Wielizia, quæ pacis sanctæ causâ à palatinatu Vitepscensi avulsa, in forte czaræ majestatis præsentis tractatu ad annos induciarum collocata est. In superiori verò parte Borysthenis, quæ comprehenditur titulo Zaporohorum seu liminum Borysthenis, & ejus loci Kosaci, in quibuscunque eo loco præfidiis, munitionibus, sepimentis & sedibus degant, pertinere debent ad obedientiam & protectionem utriusque magni principis nostri ad commune illorum obsequium contra imminentem (quam Deus avertat!) Bufurmanicam potentiam. Omnibus tamen cujuscunque conditionis indigenis in

256 *Pièces justificatives.*

à sa majesté czarienne , les habitans de toute condition jouiront de la liberté de leur religion , sans être aucunement molestés dans leur culte , soit catholique ou grec.

I V.

Il est statué de même ; qu'on ne punira aucun des Cosaques de l'Ukraine , qui demeurent du côté du Borysthène depuis Perejaslavl , puisque quelques-uns étoient d'avis de se soumettre de nouveau à sa majesté & la république de Pologne. Sa majesté czarienne , au contraire , absoudra du serment de fidélité tous les Cosaques qui demeurent de l'autre côté du Borvsthène depuis Kiow , ne les prendra point sous sa protection , ne les recevra point dans les villes & châteaux de sa juridiction , & ne donnera point d'ordre pour les y admettre pendant tout le tems de cette trêve. Sa majesté polonoise ne
forte

Pièces justificatives. 257

forte czaræ majestatis & in locis , quibus per hos tractatus ad certum tempus cessimus mansuris , liberum ubique debet esse religionis catholicæ exercitium sine ullâ , de perfectâ in domibus propriis devotione , molestiâ. Similiter omnibus cujuscunque conditionis hominibus in forte sacræ regæ majestatis in locis per præfentes tractatus concessis , mansuris , liberum debet esse religionis græcæ exercitium , sine ullâ expediendorum pietatis officiorum præpeditio.

I V.

Cavemus & hoc , ne ulla de Cosacis Ulkraiensibus ex hac parte Borysthenis à Pereaslaviâ habitantibus , vindicta sumatur , eâ de causâ , quia aliqui in partem sacræ regæ majestatis & reipublicæ transire soliti erant. Cosacos verò omnes ex alterâ ripâ Borysthenis à Kioviâ habitantes , czaræa majestas à juramento fidelitatis absolvit : neque eos in suam protectionem recipiet , neque ad civitates & arces suæ jurisdictionis admittet aut admitti permittet per totum tempus induciarum. Similiter sacra regia majestas , Cosacos ex alterâ ripâ Borysthenis à Pereaslaviâ degentes in protectionem suam non recipiet , neque ad civitates & arces suæ jurif-

258 *Pièces justificatives:*

prendra non plus sous sa protection les Cosaques de ce côté du Borysthène depuis Perejaslavl, ne les admettra point dans les villes & châteaux de sa juridiction, & ne donnera point d'ordre pour les y recevoir.

V.

La ville de Kiow avec le couvent nommé Pieczary & dépendances, les couvens situés dans le voisinage, de même que les prairies & terres possédées par les religieux, avec leurs productions dans cette partie du Borysthène où se trouve la ville de Kiow, à une lieue seulement, doivent rester jusqu'au tems que sa majesté czarienne fixera pour ramener les troupes qu'elle a laissées pour la sûreté du château, ensuite elle la restituera avec tout ce qui a été prescrit au roi de Pologne.

V I.

Sa majesté czarienne remettra au roi de Pologne les villes & châteaux de Poloz, Witepsk, Dunebourg, Lucine, Rzeczye, Margenhause, avec toute la Livonie méridionale & ses appartenances, à l'exception

Pièces justificatives: 259

ditionis per hoc induciatum tempus admitter, aut admittere jubebit.

V.

Civitas Kiovia cum monasterio dicto Pięczary, cum suâ circumferentiâ, ac circumjacentibus & vicinioribus monasteriis & cum pascuis, quæ incolæ monasteriorum in campis habent, & cum ingressu pro omni domesticâ necessitate, in eam Borysthenis in qua situata est Kiovia, non ultra milliare, ut integrè cum satisfactione in latifundiis & silvis, pro arcis & monasteriorum habitatoribus, tam à circumjacentibus, quàm à pauperioribus conservetur per tempus inferius, de deducendo præsidio czaræ majestatis ex eâdem arce Kioviensi, & de restitutione ejusdem cum iisdem locis expressis in sortem sacræ regæ majestatis condictum & descriptum.

V I.

Ex occupatis verò bello arcibus & terris restituendæ sunt in sortem sacræ regæ majestatis arces & civitates Polocia, Vitepscum, Duneburgum, Lucinum, Rzeczyea, Margenhausum, cum totâ Livoniâ meridionali; cum omnibus omnium ar-

260 *Pièces justificatives.*

de Wieliz, qui appartenoit anciennement à Witepsk; de sorte cependant qu'on conduira jusqu'aux frontières des villes & châteaux de sa majesté czarienne, tout ce qu'on y trouvera appartenir à sa majesté czarienne, comme les ornemens, images, livres, &c. à l'usage des églises grecques, les canons, munitions, armes de toute espèce, les gens de la cour, les habitans de la Russie, l'argent & les vivres. Cependant les anciens canons de ces châteaux, munitions, armes de toute espèce, que les nobles avoient dans leurs terres, après avoir abandonné les villes & les châteaux aux Russes, devront y rester. Les châteaux qu'on a nommés ci-dessus Poloz, Witepsk, Dunebourg avec la Livonie & les lieux y appartenans, comme Vſwiata, Surazia, Jezierzycia, doivent être rendus à sa majesté & à la république, le 10 mai de l'année 1667, par des commissaires nommés par les hautes puissances contractantes. Ceux qui seront chargés d'amener les effets dont nous avons parlé aux villes & aux châteaux frontières de sa majesté czarienne, n'auront aucun dommage à risquer, ni pour eux, ni pour leurs chevaux. La noblesse prendra possession de ses terres, & on l'y laissera tran-

Pièces justificatives. 261

eium prænominatarum attinentiis, antiquitùs ad easdem spectantibus, excepta Wielizia ab antiquo Vitepscum pertinente. Ex his autem arcibus, in quas recenter post earum occupationem græcarum ecclesiarum apparatus, imagines, libri & alia; item tormenta, ammunitiones, varii generis arma; item homines aulici, incolæ ex Russiâ adventitii; item pecuniarum thesaurus, victualia ex Moschoviâ, inuenta fuerunt, ad arces czaræ majestatis, in viciniâ sitas, per vecturas publicas, ad confinia harum attinentiarum deportari debent. Antiqua vero harum arcium tormenta, instrumenta munitionum, seu ammunitiones, arma quæ nunc sunt in iisdem similiter & earum indigenæ ac nobiles in suis sedibus, tempore cessionis & traditionis harum arcium, relinqui debent. Hæ supra nominatæ ac restituendæ arces, Polocia, Vitepscum, Duneburgum cum Livoniâ, & aliæ superiùs expressæ, cum aliis locis & attinentiis, Vswiata, Surazia, Jezierzyscia, debent tradi in sortem sacræ regis majestatis & reipublicæ in anno à nativitate Christi currenti 1667, mensis maii 10 die juxta novum calendarium, per commissarios tam à sacrâ regiâ quàm à czaræâ majestate deputatos. Hujusmodi verò hominibus, qui publicas vecturas facturi sunt, aut eorum jumentis, nulla vis

262 *Pièces justificatives:*

quille , sans être gênée en aucune manière par les sujets de sa majesté czarienne jusqu'à l'entière évacuation. Les sujets du czar au contraire resteront en même-tems tranquilles , jusqu'à ce qu'ils retourneront des châteaux où ils se sont trouvés jusqu'ici.

V I L

Le château de Kiow avec le couvent Pieczary & autres couvens qui sont dans le voisinage , de même que les armes qui s'y trouvoient anciennement & les provisions qui y étoient , lorsqu'il est entré sous l'obéissance du czar , doit être rendu à sa majesté le roi & la république de Pologne avant la première commission , pour faire une paix perpétuelle pendant le tems de cette trêve ; savoir , deux années après sa signature , l'an 1669 , le 15 du mois d'avril. Avant de la rendre , les deux parties contractantes s'enverront des envoyés munis de lettres , pour qu'une partie sache le tems de la reddition , & l'autre celui de la réception ; & quand même ceci ne se feroit pas , le château sera

Pièces justificatives.

263

& injuria à subditis czaræ majestatis fiet. Nobilibus in his restituendis attinentiis, sua bona occupare liberum erit, in quibus pacificam habere habitationem debent, sine præpeditioe à subditis czaræ majestatis in fortalitiis, usque ad earum evacuationem relictis. Similiter subditi czaræ majestatis relictis in fortalitiis, quoad omnia à subditis sacræ regie majestatis, donec ex iisdem deducantur fortalitiis, in pacificâ & securâ possessione permanebunt.

V I I.

Ipsa Kiovia arx cum iisdem monasteriis Pieczary dictis & cum aliis penes Kioviâ relictis adjacentis, similiter cum omni veteri armaturâ, cum quâ olim Kiovia in partem czaræ majestatis accepta, cum provisione tum temporis ibidem inventâ, in sortem sacræ regie majestatis & reipublicæ restitui & evacuâri mundanique debet, ante primam de perpetuâ pace commissio-nem, in his induciarum annis, hoc est post duos annos à præsentis tractatu computando in anno Deo dante 1669, in mense aprili die 15 juxta novum calendarium occurrente; tandem ante hanc emundationem & evacuationem Kiovia, ejusdem restitutionem in sortem sacræ regie majestatis & reipublicæ, debet fieri à magnis dominis nostris mutua per internuncios, per

264 *Pièces justificatives.*

néanmoins restitué au tems fixé. Ce château sera muni pendant les deux années qu'il restera au pouvoir de sa majesté czarienne, d'une forte garnison , tant contre les Infidèles , que contre les Cosaques , pourvue de tout ce qui lui sera nécessaire , sans en demander la restitution à sa majesté le roi de Pologne lorsqu'on le lui restituera. Pour ce qui regarde les armes de toute espèce , que les deux parties contractantes ont prises , tant dans les châteaux que dans les villes, on en parlera , lorsqu'on travaillera au traité de paix perpétuel,

V I I I.

Tous les écrits publics , comme aussi les livres dressés sur les terres, les livres de tribunaux & de Magdebourg , les procès , les livres de privilèges & les livres des églises,

confidentiales litteras denunciatio , ut unī partī de traditione , alteri verò de receptione constet. Et quamvis hæc denunciatio non fieret , tamen arx Kiowia in sortem sacræ regię majestatis & reipublicæ in termino nunc designato restitui , ejusque cessio fieri debet. Quæ quidem arx Kiowia per hos duos annos , per quos in possessione czaræ majestatis permanebit , debet habere robustum ex exercitu czaræ majestatis præsidium tam contra paganos , quàm contra discolos Kofacos : quo tempore necessaria , tam in comæatu quàm in ammunitione , czarea majestas ministrari præcipiet. Et pro hoc restituendo & cedendo Kiovia nullam compensationem à sacrâ regiâ majestate & à reipublicâ requiret. Quod verò attinet ad armorum genera , ex diversis arcibus & civitatibus tam sacræ regię majestatis & reipublicæ , quàm privatorum indigenarum regni Poloniæ & magni ducatus Lithuanie per hoc bellum & in variis conflictibus ab utrinque occupatorum , hanc materiam ad tractatum de perpetuâ pace differimus.

VIII.

Omnia scripta publica , sicut & libri castrenses , terrestres , tribunaliij , & Magdeburgenses , eorumque acta ; præterea munimenta , privilegia metricæ bibliothecæ , & libri ecclesiarum

266 *Pièces justificatives.*

tant du rit catholique que du grec, qu'on a enlevés pendant cette guerre, tant à Wilna que dans d'autres villes & endroits de la Pologne & du grand-duché de Lithuanie, doivent se retrouver autant qu'il sera possible, soit particuliers ou privés, principalement ce que les districts & palatinats ont envoyé à sa majesté, lorsqu'ils se virent obligés de se soumettre (& qui sont abolis par ces présentes), doivent être remis & rendus, & même sans en garder un seul, dans l'espace de six mois, en prévenant sa majesté polonoise d'envoyer un commissaire pour reprendre tout cela. Sa majesté czarienne remettra pareillement tous les écrits & livres qui regardent les palatinats de Smolensk, de Zernigof, de Starodub & du palatinat de Kiow, sans attendre la fin de la trêve, mais dans l'espace de douze semaines après la ratification de la présente.

I X.

Quant aux ornemens & aux effets qui

Pièces justificatives. 267

tam romanæ quàm græcæ ; Vilnæ & in aliis civitatibus & in variis locis regni Poloniæ & magni ducatus Lithuaniz per hoc bellum accepti ; quidquid eorum inveniri poterit tam privatorum quàm publicorum præsertim à districtibus & palatinatibus tempore belli ad suam czaræam majestatem cum promissione subjectionis & fidelitatis expeditorum (qui per præsentis tractatus cassantur & annihilantur in perpetuum) nullos penes se retinendo restituere ac omnes collectos summum intra sex menses , vel quàm primùm colligi possunt , in confinia sua czaræa majestas retinere mandabit : præmonitâ sacrâ regiâ majestate per proprias litteras , ut pro his omnibus recipiendis suum expediat commissarium. Monumenta verò & libri omnes palatinatum Smolenscensis , Czernihoviensis , & districtus Starodubensis , non expectando tempus induciarum , intra 12 septimanas post jurata pacta , quicumque inveniri poterunt , collecti , deputatis à sacrâ regiâ majestate commissariis , in confiniis , sicut & palatinatus Kioviensis munimenta & libri , præmissis à sacrâ regiâ majestate monitoriis litteris , restitui & tradi debent.

I X.

Quod autem spectat suppellectilem & res

appartiennent aux églises , soit catholiques ou grecques , dédiées à l'honneur de Dieu , comme vases de toute espèce , reliques & bois de la sainte croix , qu'on a reçus à Lublin , différentes images & ornemens d'églises ; tout cela , & autant qu'on en pourra trouver , sera restitué par sa majesté czarienne dans l'espace d'un an , en en avertissant premièrement sa majesté polonoise. Pour ce qui regarde les cloches qu'on a enlevées dans la Pologne , & que sa majesté czarienne a fait conduire dans son pays , on réglera cela dans la première commission par des ambassadeurs envoyés avec plein pouvoir sur cet article.

X.

Et comme il y a eu entre les envoyés des deux puissances respectives beaucoup de difficultés pour l'échange des prisonniers de guerre , on a facilité cette affaire de la manière suivante. Pour ce qui regarde les paysans & leurs familles , qu'on a amenés du royaume de Pologne & de la Lithuanie prisonniers en Russie , ils y resteront jusqu'à la fin de la trêve présente , supposé qu'on ne puisse conclure plutôt une paix perpétuelle. Mais pour ce qui regarde les autres

Pièces justificatives. 269

ecclesiarum , tam romanæ quàm græcæ , Deo ad honorem consecratas & dicatas , uti sunt varii generis vasa , reliquiæ , præcipuè partes ligni sacre crucis Lublini acceptæ , diversæ imagines , ac ornamenta ecclesiastica : hæc omnia quidquid eorum in dominiis czaræ majestatis colligi poterit , summum intra unum annum , præmissâ mutuâ magnorum dominorum nostrorum denuntiatione , restituentur. De campanis externis sacre regiæ majestatis & reipublicæ in Moschoviam & terras czaræ majestatis evectis , in primâ commissione per magnos utrinque & cum plenâ potestate legatos agetur.

X.

Et quia inter nos sacre regiæ majestatis & reipublicæ ac czaræ majestatis magnos legatos non exigua intercedebat difficultas de eliberatione captivorum ; & hanc tali modo facilitavimus & constituimus. Imprimis omnes agricolas ac homines utriûsque sexûs , agrestibus laboribus addictos , ex terris sacre regiæ majestatis tam regno Poloniæ quàm magno ducatu Lichuanie in captivitatem abductos , manere debere sub dominio & in partibus czaræ majestatis per omnes annos induciarum aut viciniore , si matu-

270 *Pièces justificatives.*

prisonniers, comme bourgeois de tout genre, qui peuvent être compris sous le nom de gens de la cour, les Juifs qui ont embrassé la religion grecque, par rapport auxquels nous n'avons pu consentir à ce que les envoyés du czar demandoient, nous sommes convenus, pour ne pas arrêter la confirmation du présent traité, que cet article sera terminé dans la capitale de Moscow, en présence de sa majesté czarienne par les ambassadeurs & les ministres respectifs.

X I.

Le reste des prisonniers qu'on a emmenés en Russie dès le commencement de la guerre,

Pièces justificatives. 271

rius, auxiliante Deo, perpetua pax in quâcunque ex inferius nominatis commissione, conclusa non fuerit. Quod verò alios captivos attinet, scilicet omnis generis cives, qui recenferi inter homines aulicos non possunt, ex diversis civitatibus ac oppidis sacræ regîæ majestatis; similiter Judæos qui religionem græcam susceperunt, per hoc bellum ab ejusdem initio in Moschoviam adductos: ita inter nos convenit. Quandoquidem czaræ majestatis magni legati non poterant modò de eliberandis ejusmodi hominibus quidquam nobiscum concludere, nobis etiam sacræ regîæ majestatis legatis & commissariis difficile fuit concedere; ut hæc difficultas juxta requisitionem czaræ majestatis magnorum legatorum nunc complanaretur; igitur magni & cum plenâ potestate legati sacræ regîæ majestatis pro confirmatione præsentium tractatum ad annos induciarum per nos conclusorum, ad czaræ majestatem juxta conventionem nostram expediendi, id negotium in metropoli Moschoviæ, in præsentia & coram czaræ majestate perfectè component, & uti oportet, paciscuntur.

X I.

Omnes verò alii captivi, ab initio præsentis belli abducti, tam ecclesiastici quàm seculares,

272 *Pièces justificatives.*

soit ecclésiastiques ou séculiers, soit nobles ou militaires, jeunes ou vieux, la suite des militaires de toute condition, sexe & religion, les Cosaques de l'Ukraine, les Tartares tous sujets de sa majesté polonoise, les nobles particuliers & tous les gens de sa cour enlevés ou de leurs terres, ou de leurs maisons, ou faits prisonniers dans les batailles, ou dans les châteaux & villes, quand même ils seroient encore enfermés dans les prisons, ou sous l'obéissance du czar, ou dans les terres de sa noblesse, quand même ils se seroient mariés avec des femmes russes; ou qu'ils professassent la religion grecque, de même que les Juifs, toutes ces personnes seront renvoyées de bonne foi par le czar en Pologne, avec leurs femmes, enfans & meubles, sans en contraindre aucun à rester, ou en récèler une partie. Ceux-là seuls qui voudront rester de bon gré, pourront le faire, ainsi que toute femme polonoise ou lithuanienne, ou juive mariée à un russe, resteront avec leurs maris en Russie. Sa majesté polonoise, au contraire, renverra en Russie tous les prisonniers, de quelle condition & âge qu'ils soient, lesquels on a enfermés dans les tours en Pologne ou en Lithuanie, soit qu'ils

equestres

Pièces justificatives:

273

equestris ac militaris conditionis, seniores ac juniores, lixæ militares, omnis conditionis, sexûs & religionis homines, similiter Kosaci Ukrainenses, Tattari factæ regis majestatis subditi, nobiles privati, & omnes alii aulici, etiam in adolescentiâ constituti, tam in regno Poloniæ, quàm in magno ducatu Lithuanicæ in bonis vel domibus seu in consuetu, in arcibus, civitatibus & ubicunque captivati (quamvis nunc carceribus hæreant inclusi, aut in obsequio czaræ majestatis ac D. D. nobilium hæreant: quamvis in terris czaræ majestatis cum ruthenicis personis matrimonia contraxerint, vel religionem græcam receperint; aut in aulis ducum ac principum sub jurisdictione czaræ majestatis degentium, aut apud cives in civitatibus operas suas locaverint: similiter judæi, qui fidem suam religioni ruthenicæ non addixerunt) omnes cum uxoribus ac liberis, cum rebus eorum mobilibus, nemine celato, neque ad manendum coacti, bonâ fide in terras factæ regis majestatis liberari & dimitti à czarâ majestate jubebuntur. Qui verò ulterò in sorte czaræ majestatis manere vellent, liberum eis erit. Quæ autem polonicæ & lithuanicæ nationis fœmina & judæa copulata est matrimonio viro rutheno, omnes penes suos maritos manere debent in terris czaræ majestatis.

274 *Pièces justificatives:*

aient été faits prisonniers dans les batailles ou autrement ; elle renverra aussi ceux qui sont venus en Pologne dans le tems de la guerre contre les Turcs , soit qu'ils soient actuellement chez les sénateurs , ou sur leurs terres , ou employés dans les villes chez les bourgeois ; elle les renverra tous sans en retenir un seul , ni les contraindre à rester , mais de bonne foi. Cependant ceux qui voudront rester de bon gré pourront le faire. Cet échange commencera deux semaines après la confirmation des présentes ; on ne s'arrêtera pas pour attendre ceux qui sont dans l'intérieur de chaque empire , on commencera par renvoyer ceux qui sont dans le voisinage , & on finira par ceux qui sont dans l'intérieur , le tout dans l'espace d'un mois ou deux ; & quant à ceux qui seront trop éloignés , on aura l'espace de six mois , à compter de la signature des présentes. Pour ce qui regarde la Russie , elle aura quinze jours pour renvoyer les prisonniers qui se trouvent dans les châteaux de Smolensk , de Witepsk , de Poloz , de Dunabourg , & autres parties de l'Ukraine , qui sont dans le voisinage ; un mois pour ceux qui sont dans la capitale de Moscou ; deux mois pour

Pièces justificatives. 275

Similiter omnes captivos, ex partibus czaræ majestatis omnis conditionis & sexûs homines, qui in regnum Poloniæ & magnum ducatum Lithuanix ex vario conflictu sunt abducti, & in arcibus regni Poloniæ & magni ducatus Lithuanix hærent; item eos, qui tempore belli turcici transibant in Poloniam & nunc in regno Poloniæ in obsequio sacræ regix majestatis, vel in domibus aut bonis senatorum, nobilium & in civitatibus apud cives laboribus exercentur: hos omnes sacra regia majestas in terras czaræ majestatis in Moschoviani neminem celando aut ad remanendum adigendo, bonâ fide liberos abire & dimitti præcipiet. Qui verò sub jurisdictione sacræ regix majestatis ultrò manere cuperent, liberum eis debet esse. Hæc liberatio & manumissio utrinque præstari debet vicinioribus captivis, non expectando remotiores ex civitatibus regni Poloniæ & magni ducatus Lithuanix, scilicet ex vicinioribus civitatibus expedientur ad conterminas arces czaræ majestatis intra duas septimanas: ex remotioribus intra mensem vel duos; longiùs & remotiùs adhuc abductos intra medium annum à conclusione præsentium tractatum. Similiter ex ducatu Moschovix, ex arcibus Smolensco, Vitepsco, Polocia, Duneburgo & aliis proximioribus etiam

276 *Pièces justificatives.*

les châteaux les plus éloignés de la capitale, & quatre mois pour ceux qui sont plus loin ; six mois pour ceux qui sont à Astracan ; une année, ou plutôt, si faire se peut, pour ceux qui sont en Sibérie & dans les châteaux les plus éloignés de ce pays. Tous les palatins ou gouverneurs par les terres desquelles ils seront obligés de passer, les laisseront passer librement, après les en avoir avertis. Sa majesté polonoise en agira de même avec les prisonniers faits sur les Russes, & s'engage à laisser passer aussi librement ceux des prisonniers russes qui professent la religion catholique, & qui auront contracté des mariages, de même que leurs femmes, enfans, meubles & effets.

X I I.

Pendant le tems de la trêve présente, & par l'inclination des deux hautes parties contractantes, leur amour fraternel, & le desir des deux nations de jouir d'une paix perpétuelle, les deux hautes parties sont conve-

Pièces justificatives. 277

Ukrainensibus intra duas septimanas : ex metropoli Moschoviæ intra mensem ; ex ultra Moschoviticis propioribus arcibus intra duos menses : & remotioribus arcibus intra quatuor menses : ex Astracania intra medium annum à conclusione horum tractatum computando. Ex Siberiâ verò , & remotissimis Siberiæ arcibus colligi ad dimittendum debent intra annum vel quàm primum fieri poterit. Per fines autem præmissâ ad conterminos palatinos & præfectos denuntiatione , omnibus sine detentione liber præstari transitus debet. Eodem modo si captivi Moschovitiæ nationis in regno Poloniæ vel magno ducatu Lithuaniz fidem catholicam recepissent , & matrimonia contraxissent , nihilominus vellent in Moschoviam redire ; tunc illis liber sicut ad patriam terram reditus absque ullâ difficultate cum uxoribus & liberis & cum omnibus mobilibus concedatur.

XII.

Et in his induciarum annis , juxta inclinationem magnorum dominorum nostrorum eorumque fraternam charitatem , ac utriusque nationis perpetuæ pacis desiderium , convenimus & conclusimus , ut utrinque ad mutuos congressus mittantur

278 *Pièces justificatives.*

nues d'envoyer réciproquement des ambassadeurs & commissaires munis de pleins pouvoirs avec des instructions suffisantes. La première assemblée sera fixée à l'année 1669 au mois de juin, selon le nouveau, & selon l'ancien almanach, à l'année 7177. Si, contre toute attente, on ne pouvoit, à cause de quelques difficultés survenues, conclure une paix perpétuelle, la seconde assemblée se tiendra après le terme de cinq ans; savoir, l'an de Jesus-Christ 1674 au mois de juin, & de la création du monde l'an 7182. Au cas qu'on ne réussît non plus dans cette seconde conférence, alors les deux parties contractantes prieront les autres puissances chrétiennes, en qui elles auront confiance, d'envoyer des médiateurs pour le mois de juin de l'année 1678 de Jesus-Christ, & 7186 de la création du monde. Si (ce que Dieu ne veuille) les médiateurs ne réussissent non plus à cimenter une paix perpétuelle, alors les deux hautes parties s'assembleront, par leurs ambassadeurs, l'année 1680 de Jesus-Christ, & l'année 7188 de la création du monde, au mois de juin; & dans cette dernière assemblée, il dépendra des hautes parties de faire une paix perpétuelle,

Pièces justificatives: 279

magni & cum plenâ potestate legati & commissarii cum instructionibus plenam potestatem continentibus, numerando à mense junio præsentis anni in futuro, Deo dante à nativitate Christi 1669, juxta verò vetus calendarium, anno 7117. Quòd si in hoc primo conventu & commissione perpetuâ pax propter occurrentes difficultates concludi non posset, tunc altera commissio & conventus institui debet intrâ quinquennium: scilicet anno à nativitate Christi 1674, in mense junio, & juxta vetus calendarium, anno 7182. Si verò neque in hâc secundâ commissione perpetua pax concludi posset, tunc non desperando de perpetuâ pace, ambo magni domini per suos legatos, principes Christianos invitare pro mediatoribus debent, qui tunc utrique magno domino videbuntur necessarii: idque vel ex mutuo consensu, vel si alieni ex illis ex suâ parte ab iisdem Christianis principibus viderentur magni legati ad discernendam & sopiendam perpetuò controversiam, pro tertiâ commissione, scilicet in anno 1678 juxta novum calendarium in mense junio, juxta verò vetus in anno 7186 impetrandi. Quòd si (quod Deus avertat) & tertia commissio cum mediatoribus in conclusione perpetuæ pacis suum non consequeretur effectum, & ex occurrenti-

ou de proroger la trêve. Cependant les hostilités & les dégâts n'auront plus lieu , & l'on se donnera toute la peine possible pour les éviter , en envoyant des commissaires pour terminer les différens qui pourroient s'élever sur les frontières.

XIII.

Comme pendant ce tems de guerre les habitans des châteaux & villes frontières ont passé les frontières & leurs limites, en enlevant les marques limitrophes & en abattant les forêts, on est convenu , pour prévenir ce mal, que les deux parties contractantes enverront sur les frontières de Smo-

Pièces justificatives. 281

tibus difficultatibus videretur dominis mediatoribus differendus tractatus, tunc utrique magni & cum plenâ potestate legati, mediatores cum omni honore expedient: ipsi verò cum bonâ spe different commissionem ad annum 1680 juxta novum calendarium, & juxta vetus ad annum 7188 mensem junium, & in his ultimis duobus annis magnis principibus & dominis nostris liberum erit studium & conatus circa renovandam per legatos, aut etiam prorogandam ad posteriores annos temporaneam pacem. Bellum verò & effusio sanguinis & devastatio terrarum utriusque monarchæ, adhibitâ omni tacitâ industriâ, permitti non debet: imo pax omni christiano conatu & diligentâ teneri, bellum verò adhibitis internunciis ad nullas limitaneorum querelas, quas componi oportet, nullatenus excitari.

X I I I.

Conventum etiam est, quia per prolongatum præsentis belli tempus, limitaneorum arcium incolæ, antiquos transgressi limites, in adjacentiis earumdem silvas exciderunt, earumque terminos deleverunt: ut huic incommodo provideatur, utrinque in præsentis anno confirmatarum ab utroque monarcha induciarum, bini & bini

282 *Pièces justificatives.*

lensk & de Witepsk , &c. deux commissaires des limites , pourvus d'une instruction suffisante , & experts dans ces sortes d'affaires , vers le mois de septembre de la présente année , après en avoir donné préalablement un avis réciproque , pour régler & remettre les limites & frontières au même état qu'elles étoient avant la guerre , substituant des marques nouvelles de limites aux endroits où les anciennes ont été détruites , & ils déclareront aux habitans des frontières les peines qu'ils subiront , en cas qu'ils s'avisent de violer de nouveau les frontières & limites.

X I V.

Ceux des habitans qui ne voudront pas obéir à l'arrêté de l'article XIII , seront envoyés aux palatins chargés de l'inspection des limites , ou à ceux qui feront leurs fonctions ; & après avoir fait l'inquisition en forme , ils seront punis sans délai. La même chose sera observée de l'autre côté entre Kiow , Zernigof & Perejaslavl à l'autre bord du Borysthène. On y enverra des commissaires , en en avertissant les habitans , & ils désigneront les frontières pour le tems que

Pièces justificatives. 283

limitum indices & commissarii, nimirum Smolensco & Vitepsco aliisque arcibus & terris, cum litteris plenæ potestatis mittentur: atque in mense septembri, post mutuam de loco conventûs denuntiationem congregati, viros provectæ ætatis, limitumque peritos, ex quibus civitatum, pagorum, terrarum, silvarum antiquos terminos destructos intelligant, advocabunt. Quosque illi assignaverint lætos terminos, iidem commissarii jubebunt emendari & novos erigi, imperabuntque severè loci illius incolis, ne ullâ ex parte limites & termini amplius violentur.

XIV.

Quâcunque autem ex parte disoli & inobedientes inventi fuerint, ii ad proximos limitum palatinos vel vices eorum gerentes deferentur, quibus post factam inquisitionem absque ullâ dilatione pœna infligi debet. Id ipsum alterâ ex parte nimirum Kioviam inter & Zernichoviam & Pereaslaviam, in alterâ ripâ Danubii facient: delegabunt commissarios: factisque hâc de re incolis certioribus, limites & terminos constituent, quoadusque vi pactorum magnus dux his terris imperabit; cum hâc tamen cautelâ, ne

284 *Pièces justificatives.*

le czar , suivant les conventions , les occupera , en prenant cependant bien garde de ne point y comprendre le terrain qui est au-delà d'une lieue de Kiow.

X V.

On est convenu aussi , qu'après la confirmation de ces présentes , dans l'espérance d'une paix perpétuelle (lesquelles ne doivent aucunement être rompues jusqu'à cette paix) on en donnera avis par des envoyés aux souverains étrangers , avec lesquels on est en relation ou traité , pour en être instruits , & pour que les négocians puissent dans la suite continuer le commerce de ces royaumes.

X V I.

Il sera permis pareillement aux négocians de la Grande-Russie , du royaume de Pologne & du grand-duché de Lithuanie , de faire leur commerce dans telles villes & châteaux frontières où on étoit accoutumé de le faire avant la guerre , à l'exception des marchandises prohibées dans les deux royaumes respectifs , en payant les frais de douane usités dans les deux empires. On n'exercera

Pièces justificatives. 285

supra unum milliare Kioviâ de terrâ quidquam
usurpent.

X V.

Id quoque constitutum est, ut secutâ pacto-
rum confirmatione, in spem & majus robor
pacis (quod etiam in ordine ad perpetuam pa-
cem inviolabiliter observari debet) per publi-
cos vel privatos delegatos, principibus externis,
cum quibus æterna, vel ad tempus sancita sunt
fœdera, hujus pacis confirmatio denuntietur,
ad publicam notitiam, ut in posterum inter mer-
catores cum extraneis regionibus mercatura in-
crementum accipiat.

X V I.

Licebit quoque mercatoribus, tam magnæ
Ruffiæ quàm regni Poloniæ & magni ducatûs
Lithvaniæ, in limitaneis arcibus, civitatibus,
locis, in quibus & ante præsens bellum licebat,
merces suas exponere cum literis passûs: iis
mercibus exceptis, quæ in utrâque regione pro-
hibitæ sunt, persoluto tamen, juxta utriusque
gentis statuta, vectigali. Molestiæ verò, exactio-
nes & damna nulli mercatorum inferri debent,

286 *Pièces justificatives.*

point de part & d'autre d'exactions sur les négocians ; on ne les incommodera , ni exposera à aucun danger. La même liberté sera accordée aux négocians de Smolensk qui passent par le Duna à Riga , en payant toutefois les frais usités de la douane au roi & à la république de Pologne , jusqu'au tems auquel on travaillera à faire une paix perpétuelle par des médiateurs , c'est-à-dire au mois de juin de l'année 1678.

XVII.

Les dettes que les négocians ont faites entr'eux , soit sur des obligations ou sur des contrats , dans les empires des deux hautes parties contractantes , doivent être présentées en forme & en règle ; & après avoir été prouvées légales , chaque sujet des deux empires trouvera réciproquement droit & justice , suivant les loix & sans aucun délai.

XVIII.

On est convenu pareillement , que les

Pièces justificatives.

287

neque his impedimentis alienari. Eadem libertas mercatoribus Smolensco per Dunam fluvium cum non prohibitis mercibus Rigam navigantibus concedi debet. Vectigal tamen consuetum in loco consueto ab hujusmodi mercibus ad thesaurum sacræ regis majestatis & reipublicæ pendetur, tantum ad tempus ultimæ, quæ cum mediato-ribus celebrabitur, commissionis, scilicet ad annum 1678 mensem junium.

XVII.

Debita, quæ adhuc ante bellum certis obligationibus & cautionibus, etiam per contractus mercatorios, promiscuè inter homines cujus-
cunque conditionis tam regni Poloniae & magni ducatus Lithuaniae, quam Moschoviticæ nationis, etiam inter eos qui sub belli tempus in partes magni ducis transiverunt, contracta sunt, utrinque exhiberi & justis argumentis probari debent : atque cuilibet injuriam passo secundum cautiones, chirographa, contractus mercatorios ex utrâque parte sine ullâ dilatione juxta leges & rei exigentiam, justitia administrabitur & fiet satisfactio.

XVIII.

Et id decrevimus, ut tam sacræ regia ma-

deux hautes parties contractantes avertiront le chan de la Crimée , par lettres , de cette présente trêve , pour qu'il conserve l'amitié avec les deux souverains & s'abstienne de guerre , sur-tout dans le tems que les deux hautes parties se trouvent réconciliées. En cas que le chan ne goûte point cet avis , & ne se désiste pas de la guerre , il sera regardé comme l'ennemi commun des deux souverains ; c'est pourquoi les deux parties contractantes entretiendront leurs troupes dans l'Ukraine à Kiow , dans le pays des Cosaques-Saporogues , & dans les autres places fortes de l'Ukraine sur les deux bords du Borysthène , & se défendront à forces réunies contre lui. Des troupes semblables seront entretenues dans le pays des Cosaques-Saporogues & sur le Don contre les Turcs. En cas que le chan de la Crimée , instruit de ce traité , ait envie d'y prendre part , alors les deux hautes parties contractantes conféreront ensemble sur les moyens de le faire , & rétabliront soigneusement l'amitié réciproque avec le chan , pour que l'empereur turc voyant l'amitié & la concorde rétablie , donne au chan de la Crimée des ordres de s'abstenir de toute hostilité. Mais si ,

Pièces justificatives. 289

festas , quàm dux Moschoviæ , Chanum Crimensem de hac confirmatâ pace per litteras certificent : ut vicinîtatis motivo Chanus Crimensis cum suis populis , tam sacrae regiae majestati quàm magno duci mutuam conservet amicitiam & confidentialem correspondentiâ & à bello penitè abstinèat , quandoquidem tam sacra regia majestas quàm magnus dux jam secum in fraternam conveniunt unionem. Quòd si Chanus Crimensis id & communem in vicinîtate amicitiam spreverit , neque à bello efficaciter desisterit , utrique genti communis erit hostis. Quare in Ukrainiâ Kioviæ , in Zaporoviâ , aliisque in Ukrainiæ munitiõibus , ex utràque ripâ Borysthenis , exercitus tam regni Poloniæ & magni ducatus Lithuanicæ , quàm magni ducis cum incolis Ukrainiæ contra Tartarorum & Chani potentiam in excubiis parari esse debebunt , eumque tanquam communem hostem unitis viribus repellent. Eadem quoque communès & mutua excubiâ in Zaporoviâ & in Dono contra Turcas vigilabunt. Quòd si Chanus Crimensis de nostra instructus amicitia , eidem tertius uniri voluerit , tunc de mediis pacificationis in occurrentibus differentiis , tam sacra regia majestas quàm magnus dux inter se mutuò conferent , & communem amicitiam seriâ diligentia promotebunt : ut imperator Turcarum confir-

290 *Pièces justificatives.*

contre toute attente , il s'élevoit une guerre entre une des deux hautes parties contractantes & le chan de la Crimée , & que l'empereur des Turcs vint au secours des Tartares , alors les troupes des deux hautes parties contractantes agiront de concert pour repousser les attaques des Bufurmans.

X I X.

Pour que cette présente trêve soit mieux connue , les deux parties contractantes enverront leurs ambassadeurs à l'empereur des Turcs , pour la lui notifier , comme à un voisin limitrophe. On est convenu pareillement , que les ambassadeurs , les ministres & les internonces particuliers , seront reçus des deux parties avec l'honneur qui leur est dû , en vertu de leur dignité , & qu'ils pourront passer & repasser sans aucun empêchement. L'ambassadeur amenera avec soi cent hommes & cent cinquante chevaux. Les ministres , trente hommes & cinquante chevaux. Les internonces , dix hommes & quatorze chevaux.

Pièces justificatives. 291

matâ communi amicitîâ Chano Crimensi imponat
mandatum , quatenûs ab omni belli occasione
abstineat. Quòd si datâ à Tartaris occasione, res
inter Chanum Tartarosque , atque inter sacram
regiam & czaream majestatem ad bellum specta-
ret ; atque Porta Ottomanica in defensionem Tar-
tarorum contra sacram regiam & czaream ma-
jestatem vim pararet , vel contra illorum alter-
utrum , tunc communibus viribus ac exercitibus
utrinque tam sacra regia , quàm czarea majestas
in omni occasione vim Busurmanicam repellent.

X I X.

Ad meliorem autem horum pactorum noti-
tiam tam à sacrâ regiâ quàm à czareâ majestaté
expedientur ad imperatorem Turcarum legati ,
qui ei tanquam limitaneo vicino conclusam pa-
cem denuntient. Id quoque utrinque cautum &
constitutum est , ut magni & minores legati ,
atque privati internuncii , utrinque acceptentur
& recipiantur cum debito honore juxta cujusque
dignitatem : quibus tamen ingressus , quàm re-
ditus , liber sine ullâ impeditioe & detentione
permitti debet. Porrò majorum legatorum ad-
ventus constabit centum virorum & 150 equo-
rum comitatu : minorum legatorum adventus
habet in comitatu viros 30, equos 50. Inter-

292 *Pièces justificatives.*

A leur arrivée , on aura soin des carrosses & de ce qu'il leur faut pour leur entretien. Lorsque des envoyés partiront de la Pologne pour la cour du czar , on l'en avertira ; & suivant la coutume , on enverra quelques personnes au-devant d'eux , pour les recevoir & leur porter ce qui leur est nécessaire. L'envoyé remettra à ceux qui viendront au-devant de lui le registre des hommes & des chevaux ; & ce qui passera ce nombre en hommes & en chevaux , sera pour le compte de l'envoyé. Les conducteurs , autant qu'il y en aura , les recevront avec honneur , & ne leur feront aucun dommage , tant en venant qu'en retournant.

X X.

Cependant il sera permis aux négocians qui suivent l'envoyé de mener leurs marchandises , tant en Pologne , que dans le grand-duché de Lithuanie , en Moscovie & dans les capitales , bien entendu que ce soient des marchandises non prohibées. Les

Pièces justificatives. 293

nuncios comitabuntur 10 homines , equi 14. Pro hoc universo comitatu , currus & victui necessaria subministrabuntur. Cum verò legatos & internuncium ad sacram regiam & czaream majestatem ire contingeret , & post præmissam denuntiationem juxta morem legationum , expedientur obviam , qui eos cum comiteatu & omni satisfactione excipiant : legatus Parastatæ , seu deductori vulgo Przystanovi tradet , tam viro- rum quàm equorum regestrum , & quidquid supra præscriptum , tam in hominibus quàm in equis numerum abundabit , horum omnium sicut nomina , ita & computus colligetur , à finibus suis impensis proficiscentur & transibunt. Parastatis autem seu deductoribus vulgò Przystavov quotquot illi fuerint , juxta morem legatorum sua præstabitur observatio : neque fas erit in minimo eos , tam in adventu , quàm in reditu , ad ipsos usque limites lædere.

X X.

Licitum verò erit mercatoribus legatos comitantibus merces suas invehere tam in regnum Poloniæ & magnum ducatum Lithuanicæ quàm in Moschoviam , in civitates earum Varsoviam & Moscuam. Merces verò eas invehent , quæ statutis regionum non prohibentur : easque pa-

294 *Pièces justificatives.*

négocians qui resteront aussi long-tems que les affaires de l'envoyé dureront , pourront sans en être empêchés le suivre à son départ ; du reste , aucun de la suite de l'envoyé n'em-menera un homme quelconque en cachette de la Russie ; si quelqu'un contrevenoit à cela , on prendroit satisfaction de lui , non-seulement sur cet article , mais aussi sur toute autre faute qu'il pourroit avoir commise.

X X I.

Arrêté en même-tems que les palatins qui sont dans les châteaux sur les frontières , auront soin que les voisins ne soient point molestés. Ils ne souffriront point de voleurs de grands chemins , ni de perturbateurs du repos public ; en saisissant les premiers , on les punira suivant les loix des deux nations & la grandeur du crime , pour que la paix publique ne soit point troublée par eux. En cas que les seconds fassent du tort dans les meubles , &c. on leur fera restituer tout , autant qu'on pourra , on punira leurs compagnons , & on les exhortera sérieusement à ne plus agir ainsi.

X X I I.

Les différends qui pourroient s'élever sur

Pièces justificatives. 295

lâm, non clandestinè distrahent & permutabunt. Qui mercatores tamdiu morabuntur, quamdiu legati illorum suo munere fungentur, quo expedire, illi quoque nullâ interpolatâ morâ unâ cum legatis excedent. Nullus autem ex iis qui sunt in legatorum comitatu, cujuscunque nationis hominem sollicitare & clandestinè secum evehere audebit. In quo si aliquis deliquisse fuerit deprehensus, ex eo efficax satisfactio, tam pro hac quam pro quâcunque aliâ culpâ, præstari debet. *

X X I.

Decretum etiam est, & cautum utrinque, ut in limitaneis arcibus palatini & administratores rem & commoda utriusque viciniam sollicitè procurent, in latrones pacisque publicæ turbatores seriò animadvertant, eosque inquirent, & secundùm utriusque nationis statuta ac criminis exigentiam puniant, ne eorum culpâ pax publica lædatur. Si verò aliqua damna fuerint illata, in rebus præsertim mobilibus, & divisione distrahentur, ad restitutionem secundùm posse tenebuntur: sociique criminis arguentur, & ut in posterum similia non attentent, admonentur.

X X I I.

Quòd si parte ex utràque suscitarentur aliquæ

les frontières de part & d'autre , seront portés pardevant les juges respectifs , qui les jugeront sur le champ & les termineront amiablement , pour que la paix n'en soit point altérée.

X X I I I.

Si des sujets pétulans de sa majesté czarienne font du tort & du ravage dans les terres & aux sujets de sa majesté polonoise , il sera du devoir du czar de les faire chercher par un détachement de soldats , de leur infliger les mêmes peines sans distinction , & de leur faire réparer le tort. Si les sujets de sa majesté polonoise s'assembloient de la même manière pour faire du tort aux sujets de sa majesté czarienne , sa majesté promet de les faire punir également du tort , leur faire réparer le dommage , & rendre sur le champ toute satisfaction ; mais il ne sera point permis d'armer des troupes pour prendre vengeance des torts , afin de ne pas troubler la paix faite par ces présentes.

X X I V.

S'il arrive des cas qui ne puissent être

Pièces justificatives. 297

Differentiæ & dissidia, pars læsa in palatinis, in finibus aut eorum substitutis denuntiabit, ubi & in quâ terrâ id continget. Cumque conventum fuerit, ii ad quos pertinet, sine ullâ dilatione de excessu judicabunt, & fraternè decernent; atque ita horum occasione, conclusa pacta nullo modo violabuntur.

X X I I I.

Si verò magni ducis subditi, petulanti collectâ manu, sacræ regiæ majestatis terris & subditis damna intulerint, czaræ majestati incumbet, armatâ eos quærere manu ac captivare, & parem crimini pœnam, sine ullo respectu, infligere, atque pro damnis illatis restitutionem juxta vires imperare. Similiter si sacræ regiæ majestatis subditi seditiosè congregati, czaræ majestatis terras ac subditos in aliquo violaverint; culpæ illorum par pœna respondere debebit, damnis juxta debitum satisfieri, ac omnis exhiberi quàm primum satisfactio. In ultionem verò damnorum, armare exercitus, bellum auspiciari, aut quâcumque ex causâ præsentem turbare & evertere pacem non licebit.

X X I V.

Quòd si casus aliqui contigerint, qui à confi-

298

Pièces justificatives.

jugés par les palatins sur les frontières , alors les deux parties les porteront à la connoissance des envoyés des deux hautes puissances contractantes ; ces envoyés cependant en arrivant sur les frontières , feront justice sans se quereller , pour ne pas contrevenir aux traités.

X X V.

Pendant cette trêve , les habitans des domaines , terres , châteaux , &c. jouiront de la paix entr'eux ; aucuns grands , ni bourgeois ne se feront querelle , ni publiquement , ni en cachette , & aucun ne fera tort à l'autre , ni en personne , ni par autrui.

X X V I.

Sa majesté le roi de Pologne ne souffrira ni pour elle ni pour ses successeurs dans son royaume , ou dans le grand-duché de Lithuanie , des gens qui feroient ennemis , ou qui voudroient tramer quelque chose contre sa majesté czarienne ; de même il ne leur fournira ni argent ni troupes , & ne donnera

Pièces justificatives.

299

nium palatinis componi non poterunt, eos tam sacra regia quam czarea majestas legatorum congressui reservabit. Quos autem utrâque ex parte supremi ambo principes ad hanc legationem deputabunt, hi in limitibus collatis consiliis, remotis omnibus controversiis ac prolongationibus justitiam decernent: neque ideò actis contravenire licebit.

X X V.

Per idem tempus induciarum, tam sacræ regię, quam czarę majestatis, dominia, terrę, arces, subditi, eo nexu pacis inter se mutuo connectentur, ut nullus magnatum neque cives contra civem, tam publicè quam privatim & occultè inimicitiam præ se ferre audeat: nemoque tam per se quam per alios quicquam mali alteri inferet aut procurabit.

X X V I.

Singulariter verò, serenissimus Poloniarum rex, ejusque in regno & magno ducatu Lithuanie successores publicos & occultos czarę majestatis & ejus dominiorum hostes non recipient: neque illis tam pecuniis, quam copiis ullum præbebunt auxilium: nec ullam tam ad inimicitias, quam ad bellum, tum per se ipsi, tum per

300 *Pièces justificatives.*

aucune occasion de mécontentement ou de rompre la paix. Sa majesté czarienne promet la même chose pour elle & ses successeurs, & aura soin qu'il ne se trouve jamais d'ennemis publics, ni cachés dans ses états contre la Pologne ou le grand-duché de Lithuanie. Elle ne leur donnera jamais ni soutien, ni conseil, ni argent, ni armes pendant tout le tems de la trêve, & ne souffrira point qu'on fasse aucun dommage à ses états. Au contraire, elle fera tout ce qu'un frère feroit à l'autre, tout bien possible, & ce qui convient à l'union fraternelle, pour éviter tout mécontentement & sujet de guerre.

X X V I I.

On est convenu aussi que chacune des deux parties contractantes enverra des ambassadeurs à l'autre, avec des lettres de confirmation à l'égard de la présente trêve. Ces ambassadeurs, après la confirmation des présentes, viendront ensemble au bout de six mois, après avoir fixé premièrement par des internonces auprès des deux monarques l'endroit où l'assemblée se tiendra. Dès que ces ambassadeurs envoyés avec la confirmation seront arrivés dans les châteaux frontières,

Pièces justificatives. 301

subordinatas personas, occasionem offerent; neque illam præcipient. Similiter czarea majestās, ejusque in magno ducatu successores, magni duces Moschoviæ, invigilabunt, ut nec per sese, neque per alias instructas personas, publicos vel privatos regni Poloniæ & magni ducatus Lithuanix hostes sub suo foveant patrocinio, aut eis consilium, ferrum, thesaurum per hos omnes initorum pactorum annos ministrent, aut ministrare præcipiant, vel aliquod malum inferre. Imò utrinque tanquam frater fratri, omnia bona & quidquid fraternam unionem decet præstabit, ne novæ gliscant, inimicitix & causa bello præbeatur.

X X V I I.

Id etiam stabilitum est, ut tam à sacrâ regiâ quàm à czareâ majestate magni & cum plenâ potestate legati, ad utrumque monarcham pro induciarum conclusione cum confirmationis literis expediantur. Qui quidem legati à præsentis tempore confirmationis nostræ intra sex menses convenire debent, factâ prius utriusque monarchæ per internuncium denuntiatione de loco conventûs. At imprimis hi magni utrinque legati missi cum confirmatione, ubi ad limitaneas arces pervenerint, de adventu suo certos se invicem reddent:

302 *Pièces justificatives.*

ils se donneront réciproquement avis de leur arrivée ; ensuite après s'être rassemblés , ils produiront , comme des frères , les lettres confirmatoires de leurs souverains , qui doivent être conformes mot-à-mot aux articles du présent traité , munies des sceaux de leurs souverains. Après en avoir fait lecture , chacun en donnera à l'autre quatre copies , comme une preuve qu'elles conviennent en tout avec le présent traité ; chacun s'en retournera , & les deux souverains les confirmeront en personne par serment sur le saint évangile ; les chanceliers de chaque souverain signeront le serment de leurs propres mains.

X X V I I I.

Arrêté , en même-tems , qu'après le retour de chacun chez son souverain , avec les articles de la présente trêve , les ambassadeurs qui seront députés aux Monarques respectifs avec les lettres confirmatoires , seront pourvus pareillement de pleins pouvoirs pour trouver les moyens de conserver l'Ukraine ,

Pièces justificatives. 303

deindè ubi convenerint , tanquam frater fratri exhibebunt suorum monarcharum confirmationis literas , quæ concordare debebunt præfenti tractatui , verbumque verbo correspondere , munitæ suorum principum sigillis. Illis verò perceptis tradent sibi utrinque mutuo quaternas copias , ex quibus constet prædictas confirmationis literas per omnia præfenti tractatui esse conformes : cum illisque magni utrinque legati ad designatos monarchas proficiscentur. Quas tam sacra regia quàm czarea majestas personaliter coram sancto evangelio juramento confirmabit. Rotam verò juramenti literis confirmationis adscriptam , tam in regno Poloniae quàm in magno ducatu Lithuaniae utriusque gentis cancellarii subscribent , nominibus propriis , uti & in metropoli Moschoviae magnus legationis cancellarius ad perpetuam memoriam & stabilitatem.

X X V I I I.

In hoc etiam inter nos conventum est , ut post nostrum ad utrumque monarcham nostrum cum præfenti pacis conclusione , reditum , iidem magni legati , qui cum confirmationis literis utrinque ad supremos monarchas nostros deputabuntur , habeant plenam potestatem ad tractandum de conservandâ utrâque Ukrainâ & Zaporaviâ , &

304 *Pièces justificatives.*

& le pays des Cosaques - Saporogues , des subsides réciproques contre le chan des Tartares ses sujets & contre l'empereur des Turcs , en cas que tous les deux eussent envie de soumettre par force ces deux pays , & régler de même beaucoup d'autres choses qui serviront à la sûreté réciproque , au bonheur des deux peuples , pour augmenter de jour en jour l'amitié fraternelle entre les deux souverains.

X X I X.

Pour ce qui regarde la proposition que les ambassadeurs du roi de Pologne ont faite à ceux de sa majesté czarienne , de vouloir bien fixer une somme convenable aux nobles qui avoient leurs terres dans les palatinats , districts & partie de l'Ukraine qu'on a abandonnés à sa majesté czarienne , & qui se sont expatriés , ladite proposition a été faite pour exciter l'amitié fraternelle de sa majesté czarienne envers sa majesté le roi de Pologne , & en même-tems pour lui gagner l'amitié de ceux qui se sont expatriés. Sur cela les ambassadeurs du czar sont convenus , que cela doit être réglé par les ambassadeurs qui viendront en Pologne avec les confirmations de la présente trêve.

Pièces justificatives. 305

constituendarum rationum media mutui subsidii, tam contra Chanum Tartarum, ejusque populos, quàm contra imperatorem Turcarum, si fortè Ukrainenses Kosacos communibus exercitiis suis ad suam obedientiam & subjectionem cogere deberent sicuti & de aliis agendis, quæ ad omnimodam securitatem, fortunam utriusque gentis & ad augmentum fraternæ inter sacram regiam & czaræ majestatem charitatis pertinerent.

X X I X.

Punctum verò quod sacræ regiamajestatis magni legati magnis czaræ majestatis legatis de numerandâ aliquâ convenienti summâ contentandæ nobilitati, ex his palatinatibus, districtibus & ex parte Ukrainæ, quam in sortem czaræ majestatis concessimus, exulanti proposuimus: nimirum, ut dignaretur czaræ majestas ex fraternâ erga sacram regiam majestatem charitate, ad alliciendo in constantem amicitiam utriusque nationis populos ejus quantitatem determinare; in hunc modum à magnis legatis czaræ majestatis nomine resolutum est: de hac satisfactioe exulibus nobilibus tam regni Poloniæ, quàm magni ducatus Lithuanie præstandâ in primâ legatione quæ cum literis confirmationis ad sacram regiam majestatem instituetur, futuram

X X X.

Si, avec l'aide de Dieu, il plaît à une des parties contractantes, pour mieux conserver cette trêve, donner part à l'autre de quelque chose par ses ambassadeurs, & l'assurer de son amitié, alors celle-ci doit suivre les mêmes traces, pour que le tout ensemble serve à affermir de plus en plus la paix entre les deux puissances.

X X X I.

Enfin, si par hasard cette présente trêve ratifiée venoit à se perdre dans une des chancelleries, ou à s'y égarer avant l'extradition, néanmoins la trêve qui se trouvera dans une des terres, obligera également les deux parties contractantes & leurs peuples à s'y conformer.

Et pour lui donner plus de sûreté, tous ce que nous, ambassadeurs des deux hautes puissances avons fait, confirmé, statué & arrêté, fera nonobstant tout cela, observé

Pièces justificatives. 307

conferentiam & mutuum consilium, atque ità hoc negotium czarea majestas in adventum differet legatorum.

X X X.

Quòd si, juvantibus superis, alterutri horum duorum monarcharum placuerit, causâ firmiter conservandi aut stabiliendi hujus induciarum tractatûs, alterum monarcham per suos legatos reddere certiozem & de suâ amicabili propensione significare: id invicem postea alter monarcha eidem præstare debet: atque hunc induciarum tractatum ambo monarchæ suis literis confirmare erunt obligati, ut ita omnia ad magis firmandam pacem ordinentur.

X X X I.

Ad extremum si aliquo insperato infortunio hunc induciarum tractatum, ratum & scripto confirmatum in aliquâ horum populorum cancellariâ contingat interire, aut ante traditionem ad cancellariam amitti: tunc eadem firmitas hujus tractatûs in uno dominio conservati, ad utrumque monarcham eorumque populos pertinebit: & æqualiter utrumque ad conservandam præsentem pacem obligabit.

Ut autem majori & solidæ securitati consulatur, hæc omnia, quæcunque à nobis sacræ regię & czarez majestatis magnis & cum plenâ

par le sérénissime grand seigneur Jean Casimir, par la grace de Dieu, roi de Pologne & de Suède, grand-duc de Lithuanie, de Russie, de Prussie, de Moscovie & par tous les sujets de sa majesté, & de toute la république, tant du royaume de Pologne, que du grand-duché de Lithuanie, ainsi que par le grand seigneur czar & grand prince Alexis Michailowitsch, autocrateur de toute la Grande, Petite & Blanche-Russie, seigneur de plusieurs domaines & terres orientales & occidentales, héritier de Séverie, &c. Nous les ambassadeurs du roi de Pologne, & commissaires munis de pleins pouvoirs, l'avons signé de nos propres mains, scellé de nos sceaux, confirmé par notre ferment, & terminé avec les ambassadeurs du czar, pourvus également de pleins pouvoirs à cet effet. Cette présente confirmation a été signée dans l'assemblée tenue au bourg d'Andrusof, l'an de Jesus-Christ 1667, le 30 du mois de janvier, & l'an de la création 7175.


 L. S.

Pièces justificatives. 309

potestate legati & commissariis facta, conventa, constituta & definita sunt, à serenissimo & magno domino nostro Joanne Casimiro, Dei gratiâ, rege Poloniæ & Sueciæ, magno duce Lithuaniae, Russiæ, Prussiæ, Masoviæ & ab omnibus sacræ regis majestati subjectis, terris & à totâ republicâ, tam regno Poloniæ, quàm magno ducatu Lithuaniae, pariter à magno domino czareo & magno duce Alexio Micheilowicz, totius magnæ, parvæ & albæ Russiæ autocratore & multorum dominiorum ac terrarum orientaliû, occidentaliû & Severiensium hærede, successore, domino & dominatore, in omnibus punctis observabuntur, & nunc conclusa, rata & fixa erunt. Quem tractatum & cautionem nos sacræ regis majestatis magni & cum plenâ potestate legati & commissarii manu nostrâ subscripsimus & sigillis munivimus. Demùm communi nostro juramento utrinque stabilivimus, atque his induciarum munimentis ac cautionibus, cum czaræ majestatis magnis ac cum plenâ potestate legati egimus. Scripta est hæc confirmatio in loco conventûs Derevnæ Andrusoviæ, anno nativitatis Christi Domini 1667, mense januario, die trigesimâ à condito mundo 7175.

L. S.

F

APPROBATION de la pacification conclue à Andrusof entre le royaume de Pologne & l'empire de Moscovie , faite à Radzin , ce 17 mars 1670.

Après les titres.

FAISONS favoir, qu'en vertu de la pacification d'Andrusof, les deux hautes parties contractantes, pour y satisfaire selon leur devoir, l'ont confirmée par serment, & fait connoître leur desir de conclure une paix perpétuelle : en conséquence de cela les deux hautes parties ont envoyé leurs ambassadeurs & commissaires munis de pleins pouvoirs.

Cependant quoiqu'après bien des assemblées tenues par ordre des hautes parties à Andrusof, dans lesquelles on a employé toute la peine possible pour établir une amitié perpétuelle entr'elles & leurs sujets, & rendre la paix solide & perpétuelle, néanmoins toutes ces peines n'ont pas eu un heureux succès dans la présente assemblée, par

F

PUNCTA approbatæ pacificationis Andrusoviensis inter regnum Poloniæ & imperium Moschoviticum acta Radzini die 17 martii anno 1670.

Post titulos.

SIGNIFICAMUS, quòd cum vigore pacificationis pro debito suo uterque magnus noster princeps satisfacturi pactis Andrusoviensibus, fide reciproca corroboratis, ac declaraturi immutabilem suam firmandæ perpetuæ pacis propensionem ad locum hujus congressûs nos suos magnos cum plenariâ facultate legatos & commissarios cum literis suis plenipotentiarum misissent.

Nihilominus quamvis ex mandato utriusque nostri magni principis multis congressibus Andrusoviæ institutis nostra studia impendissemus, quomodò inter utramque magnum principem, eorundem dominia & nationes, perpetuus amor & amicitia renovaret atque sancta pax temporibus perpetuis duratura probè fundata constitueretur; attamen mutuæ nostræ perpetuæ pacis stabi-

312 *Pièces justificatives.*

quantité de difficultés qui se sont élevées. Mais pour faire voir à tout l'univers, que les deux hautes parties ne demandoient rien tant que de donner la paix à la chrétienté, elles sont convenues par ces présentes de corroborer la trêve faite entr'elles, & de remplir toutes les obligations y comprises.

Et comme dans la trêve faite en 1667 à Andrusof, il a été stipulé par les ambassadeurs & commissaires, ce qu'ensuite les deux hautes parties confirmeront par serment, les ambassadeurs, après que tout ceci a été fait, se sont assemblés à Moscov pour la confirmer dans tous ses points, clauses & paragraphes, sans en ôter la moindre chose, ni lui donner une autre signification, mais l'observer pendant tout le tems prescrit, en dressant un instrument en forme sur cela.

Et nonobstant que la peine que les deux hautes parties se sont donnée, tant à Andrusof qu'à Moscov, soit assez connue, & que les ambassadeurs & les princes l'aient

Pièces justificatives. 313

liendæ curæ consummationem nostram in præ-
senti commissione propter incidentes magnas diffi-
cultates, obtinere nequierint. Ut verò toti orbì
ostenderemus, quòd magna in cordibus utrius-
que nostri magni principis de pacificandâ christia-
nitate & renovendâ fraternâ charitate pronitas
radicata sit, quidquid ad roborationem firmo-
rum & juratorum pactorum & ad induendam
executionem illorum pertinuit, in præsentia conf-
tituimus.

Et primò pacta Andrusovien sia anno 1667 inita,
primitusque ab utrinque magnorum plenipoten-
tiorum legatorum ac commissariorum & postmo-
dum ipsiusmet utriusque magni nostri principis re-
ciprocis juramentis firmata, tum quoque ordina-
tiones legatorum post jurata pacta Andrusovien sia
in urbe Moscuâ transactæ, & jurejurando lega-
torum ab utrinque roboratæ in omnibus punctis,
clausulis & paragraphis prout in se sonant, sine
ullâ mutilatione, aut sinistrâ interpretatione, fir-
miter & inconcussè per omne tempus annorum
induciis præfinitorum, vigore confecti desuper
instrumenti conservari debent.

Et quandoquidem conjunctio virium mutua-
rum, utrisque nostri magni principis princi-
paliter in tractatu Andrusovien si & post etiam
transactione legatorum in urbe Moscuâ sufficienter

314 *Pièces justificatives.*

confirmée par serment & par écrit, cependant pour ne pas y déroger dans la moindre de ses clauses, les deux hautes parties se sont engagées de nouveau à l'observer aussi dès ce tems-là, en vertu de la transaction faite par leurs ambassadeurs; & pour que cette transaction ne souffre point de difficultés, les deux hautes parties en présence des ambassadeurs qui ont été reçus le plus amicalement, & qui ont été envoyés avec les confirmations & sermens, produiront dans l'espace de six mois, à compter du tems présent, la ratification & confirmation de leurs princes, & on s'enverra réciproquement des internonces, dans le tems que les ambassadeurs devront arriver selon la coutume.

Les ambassadeurs des hautes puissances en arrivant dans une ville des frontières, s'assembleront & se communiqueront les lettres confirmatoires des princes respectifs, pour qu'ils voient si elles sont entièrement conformes aux antérieures ainsi qu'aux présentes transactions, & en même tems scellées du sceau de leurs princes, Après en

Pièces justificatives. 315

descripta est, atque mutuo jurejurando legatorum & literis principum rati-habita est : proindè ne quicquam ab hoc sancto & christiano opere recedendum & nihil immutandum , uterque noster magnus princeps vigore transactionis legatorum eandem se observaturos ab hoc tempore spondent. Quæ conjunctio consensu placita & in transactione legatorum descripta ne aliquam dubitationem habeat ; proindè illam uterque noster magnus princeps assistentibus magnis legatis , qui ab utrinque vigore pacificationis Andrusovienfis , cum fraternis congratulationibus de felici regimine gentium suarum , cumque confirmationibus sanctæ hujus pacis & pactorum juratorum , intra sex menses , à tempore præsentis computandos , missi fuerint , juramentis suis regiis rati-habebunt & roborabunt. De iis verò magnis legatis mittendis ab utrinque servatâ consuetudine per internuncios mutuos requisitio fiet.

Isti verò nostri utriusque principis magni legati , cum ad locum convenientem limitaneum pervenerint , præviâ salutis nunciatione convenient , invicem monstrabuntque mutuo principum confirmatorias literas , ut sint in omnibus de verbo ad verbum vigore anteriorum & præsentium transactionum conformes , sigillis principum munitæ. Lectis his literis conformibusque adinventis , frater

316 *Pièces justificatives.*

avoir fait lecture, & les ayant trouvées conformes, on s'en communiquera des copies; & tout cela étant fait, les ambassadeurs continueront leur chemin vers les princes respectifs.

Tout ce qui a été confirmé dans le traité d'Andrusof par serment, ce qui n'a pas encore été rempli jusqu'à ce jour, ce qui n'a pas été accompli par cette présente commission, & sur quoi les ambassadeurs des deux hautes puissances ont déclaré des difficultés dans les assemblées, écrits & ambassades; ces difficultés doivent être remises à l'ambassade prochaine ou à un autre tems; & tout ce qui n'a pas été rempli en vertu de la trêve d'Andrusof & dans cette commission, doit, avec l'aide de Dieu, être traité, arrangé & mis à exécution. En même-tems on y conviendra des moyens les plus efficaces d'enlever l'Ukraine aux Mahométans, de les empêcher de lui accorder leur protection, de mettre les deux empires à l'abri de leurs incursions, enfin de forcer les Cosaques à rentrer sous l'obéissance, & d'assujettir ces rebelles, & la jonction des troupes des deux empires à cet effet, qui a été confirmée par serment, trouvera son exécution; on

Pièces justificatives. 317

fratri copias illarum communicabit : atque tum demùm ad principes magnos ambo legati iter suum dirigent.

Quibuscunque verò punctis Andrusoviensis & commissorialis transactionis jurejurando firmatis hucusquè intra præstitutum diem satisfactum non est ; & effectu suo destituuntur , & quorum etiam in præsentì commissione pacificatio & executio non stetit : proindè proclives existentes ad media nobis sacræ regis majestatis & reipublicæ magnis legatis & commissariis erga ipsius Moschoviæ majestatis magnum plenipotentiarum legatum , in congressibus , in scriptis & ablegationibus declarata , hoc est , ut difficultates istas , aut ad legationem proximam , aut ad aliud aliquod tempus differemus. Ideòque omnia ista non adimpleta Andrusoviensis & commissorialis transactionis puncta circa legationem istam , Deo dante , futuram superiùsque memoratam transigi , pacificari & ad effectum & ad executionem deduci debebunt. Illic quoque modus quàm efficacissimus de eripiendâ ex manibus Mahometanorum omni Ukrainâ , impediendâ protectione , vindicandoque utriusque nostrum dominio ab illorum incursionibus , tum quoque reducendis

318 *Pièces justificatives.*

parlera alors des moyens d'obliger les Turcs à vivre avec nous en bonne union comme proches voisins.

SERMENT DES PRINCES.

Nous, le grand-seigneur & grand-duc Michel, par la grace de Dieu, roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, de Russie, &c. faisons serment devant Dieu, sa Trinité, que nous observerons saintement tout ce qui a été ordonné, mis par écrit, & confirmé par serment dans l'assemblée, tenue en 1667 dans la ville de Moscow par les ambassadeurs réciproques, en vertu de la trêve faite en 1670 à Andrusof, non-seulement pour nous, mais pour nos successeurs & toute la république, dans tous ses points & clauses envers notre frère, par la grace de Dieu, le grand-prince czar & grand-duc Alexis Michailowitsch, seigneur de toute la Grande & Blanche Russie, & de beaucoup de principautés orientales & occidentales,

Pièces justificatives. 319

ad debitum obsequium Kosacis & cogendis ad subjectionem rebellibus adinvenietur. Eoque vigore conjunctionis juratæ ad effectum deducetur. Hic itidem remedia de aliciendis Mahometanis ad vicinalem amicitiam remedia adinveniri debent.

JURAMENTUM PRINCIPUM.

Nos, serenissimus & magnus rex Michael, Dei gratiâ, rex Poloniæ, magnus dux Lithuaniz, Russiæ & aliorum, juramus Deo in Trinitate uni in hoc, quod omnia, quæcumque fraternæ conjunctionis cum fratre nostro, Dei gratiâ, magno principe czareo & magno duce Alexio Michailovicz totius Magnæ, Parvæ & Albæ Russiæ unico domino, latissimorumque principatum & terrarum orientalium, occidentalium, Severiæque successore, hærede, principe & domino, cum czareâ majestâte, in commissorialibus ad urbem Moscua transactionibus anno 1657 initis per magnos legatos ab utrinque delegatos & missos ordinata, conscripta & juramentis firmata sunt, ea omnia vigore Andrusovienfis & anno præsentis 1670 conclusæ & juratæ pacificationis per nos magnum regem & successores nostros & tempu-

320 *Pièces justificatives.*

héritier de Séverie , prince & seigneur ; je demande sur cela l'aide de Dieu & de sa sainte passion.

G

PROLONGATION de la Trêve de treize ans , faite le 17 août 1678.

LES ambassadeurs de la part du roi & de la république de Pologne , furent Michel, seigneur de Klevan ; le duc Zartoryski ; le palatin de Volhynie de Zartof , &c. capitaine ; Casimir - Jean Sapieha , comte de Bychoro Dobrovno , palatin de Poloz , de Borysine & de Wolpie , capitaine ; Hieronyme Komar , juge des frontières d'Orza , secrétaire de l'ambassade. Ceux de la part du grand - duc de Moscovie , furent le duc Nikita Iwanowitsch Odcievski , sénateur & gouverneur de Novogorod ; Jacques Nikitisch Odcievskj , sénateur & gouverneur d'Astracan ; Basile Smenowitsch Wolynki , gouverneur de Zebostar.

Ces ambassadeurs , en vertu de l'article XII de la trêve faite à Andrusof , y sont convenus de la prolongation d'icelle , qui , après

blicam in omnibus punctis adimplebuntur & taliter observabuntur. In quo quàm fideliter juramus, ita nos Deus adjuvet & sancta ejus passio.

G

INDUCIARUM ad tredecim annos prolongatarum die 17 augusti anno 1678 contenta.

SERENISSIMI regis ac reipublicæ Polonæ nomine legati fuerunt: Michael in Klevan, dux Zartoryski, palatinus Volhymensis Zartovecensis, &c. capitaneus; Casimirus Joannes Sapieha, comes in Bychoro Dobrovno, palatinus Polocensis, Borysiniensis, Wolpiensis, &c. capitaneus; Hieronymus Komar, judex terrestris Orszanensis, secretarius legationis. Magni ducis Moscoviæ nomine fuerunt: dux Nikita Ivanovicz Odcievski, senator & gubernator Novogrodensis; Jacobus Nikitcz Odcievski, senator & gubernator Astrachanensis; Basilius Semenovicz Wolynski, gubernator Kebolstarensis.

Legati hi vigore articuli duodecimi tractatum Andrusoviensium de prolongatione armistitii egerunt. Trinæ conferentiæ Andrusovienses & per

trois conférences tenues à Andrusof, & doubles couriers envoyés pour cela à Moscov, a été reconnue, faite & agréée, en ajoutant à la trêve qui expiroit au mois de juin 1680, & du monde 7183, encore les treize années suivantes; savoir, jusqu'au mois de juin 1693, & du monde 7201. Pendant ce tems-là les souverains réciproques se donneront toute la peine possible pour rétablir une paix perpétuelle.

Le grand-duc de Russie, dans l'espérance de faire une paix perpétuelle pendant ce tems, restitue les capitaineries suivantes au roi & à la république; savoir, la Névelienne Szabiefenne & Vieliscenne, avec tout le terrein qui y appartient, à l'exception de Krasnogorod & d'Uiazdnii, & s'oblige en outre de payer à la Pologne pour la continuation de la trêve une somme d'un million de florins polonois en bonnes espèces.

Les villes de Nevel & de Vielisz seront, après l'espace de six semaines, c'est-à-dire, le 30 septembre 1678, & du monde 7288, le 20 septembre, remises par les commissaires du grand-duc aux commissaires députés pour cela de la part de la Pologne, avec tous les canons & armes qui s'y trou-

Pièces justificatives. 323

binas legationes Moschoviæ conclusa observari debent. Ad tempus prioris armistitii (quod mense junio anno 1680 & ab orbe condito 7188 expirat) adhuc tredecim anni proximè sequentes computandi sunt , scilicet usque ad mensem junium anno 1693 , & ab orbe condito 7201. Intra hocce tempus uterque princeps de pace perpetuâ obtinendâ studebit.

Magnus dux Moschoviæ spe fretus pacis perpetuæ subsequaturæ regi ac reipublicæ Poloniæ ex locis possessis sequentes capitaneatus cedit , nimirum Nevelensem , Szebiesensem & Vieliscensem cum terris ad eosdem pertinentibus , excepto Krasno - Gorod & Uiazdnii. Ad hæc dictus magnus Moscoviæ dux pro hoc armistitio certam pecuniæ summam efficientem millionem florenorum Poloniæ , bonæ monetæ , reipublicæ exsoluturum sese obligat.

Nevel & Vielisz post decursum sex septimanarum à nativitate Christi die trigessimâ septembris anno 1678 , & ab orbe condito 7188 die 20 septembris , ab officiliabus magni ducis regis ad hoc deputatis commissariis cum omnibus ante exortum bellum tormentis & quovis apparatu bellico restitui debent. De summâ verò 200,000

324 *Pièces justificatives.*

voient avant la guerre. Le grand-duc ajoutera , après la conclusion de ces traités , cent mille roubles de la somme totale de deux cens mille roubles , qu'il remettra aux ambassadeurs polonois. La capitainerie de Sibiefz , avec les autres cent mille roubles , feront rendues aussi-tôt que le roi de Pologne aura confirmé cette présente trêve par serment.

La noblesse & toute la bourgeoisie de ces capitaineries resteront , en les rendant , dans la paisible possession de leurs biens sans être molestées par les Russes. On ne forcera aucunement les sujets ni à se rendre dans les états du czar , ni à d'autres charges , ni à payer aucune contribution. Les médiateurs seront priés de s'assembler au moins deux ans après l'expiration de cette présente prolongation.

Les catholiques romains qui se trouvent dans les états du czar & les grecs qui se trouvent en Pologne , ne souffriront aucune contrainte. En cas qu'on rencontre encore des prisonniers de guerre de part & d'autre , ils doivent être renvoyés en vertu du traité d'Andrusof.

Et comme le terme du commerce libre , accordé aux négocians des deux parties , expire aujourd'hui , on est convenu qu'ils

Pièces justificatives. 325

rubelorum magnus dux statim post conclusos modernos tractatus legatis Polonicis 100,000 exsolvet. Capitaneatum Siebieszensem & reliquam summam 100,000 rubelorum tunc reddet magnus dux, quandò hic tractatus à rege Poloniae erit juramento confirmatus.

Incolæ & nobiles circa evacuationem istorum capitaneatum in possessionibus suis citra ullam molestiam ab hominibus magni ducis relinquentur. Similiter subditi isti non debent cogi, ut se ad fines czari transportent, vel ullum onus patiantur, aut contributiones exsolvant. Commissio per mediatores ad minimum intra duos annos ad finem currentis armistitii peragi debet.

Catholici sub magno duce & græci sub rege Poloniae nullam patiuntur coactionem. Si nonnulli adhuc captivi reperiantur, ab utràque parte juxta tractatus Andrusovienses dimitti debent.

Et quoniam hoc anno terminus liberi commercii utriusque partis mercatoribus expirat, ideò conventum est, ut omnibus mercatoribus

jouiront des mêmes prérogatives pendant tout le tems de cette prolongation ; les Juifs en feront seuls exceptés ; mais ils se muniront de passeports , payeront les droits usités , & feront leur commerce , tant dans les villes & terres du roi de Pologne , que dans celles du grand-duc de Russie.

Et comme les juges ne se sont point encore assemblés en vertu du treizième article de la trêve d'Andrusof sur les frontières , qu'ils ne se sont point encore acquittés de leur commission , & n'ont point rendu la justice dans les villes frontières ; c'est pourquoi les deux souverains enverront en l'année 1679 & celle du monde 7187 , des plénipotentiaires bien instruits pour régler les frontières , prendre connoissance en même tems des dettes & des meurtres , & rendre justice en tout.

Les ambassadeurs de Pologne ayant oublié de faire apposer à la ratification de la première trêve , faite à Andrusof , le sceau du grand-duché de Lithuanie , les ambassadeurs l'y apposeront à la première occasion , lorsqu'ils viendront à Moscow avec la présente ratification. Pour ce qui regarde leur plein

(exceptis Judæis) juxta priores & modernos tractatus per omnes armistitii annos licitum esset omnis generis commercia non prohibita (dummodò literæ liberi passûs adsint) tam à parte regis ad urbes ejusdem Cracoviam , Varfaviam & Vilnam, quàm magni ducis ad urbem Moscoviam tractare. Vestigal tamen secundùm consuetudinem utriusque regni exsolvere tenebuntur.

Et quoniam judices limitum juxta punctum decimum tertium pactorum Andrusoviensium nondùm commissionem suam expediverunt, nec in civitatibus finitimis jus administrarunt, ideòque anno Christi 1679 & orbis conditi 7187, ab utroque monarchâ judices debitis instructi plenipotentiiis convenient, limites discernent, simulque ratione debitorum & homicidiorum inquirent, omnesque difficultates dijudicabunt.

Et quoniam ad exhibitam à legatis Polonicis ratificationem priorum tractatum Andrusoviensium ac Moscoviæ conclusorum sigillum Lithuanicum appensum non fuit, ideirò legati Polonici curam apprimendæ ipsius pollicentur, quandò legati Moscovitici cum ratificatione modernè tractatûs advenient. Quod autem in plenipo-

pouvoir , qui n'étoit pas scellé du sceau de chaque sénateur , cela ne doit causer aucun préjudice dans le cas présent , mais à l'avenir le sceau de chacun s'y trouvera. Tout ce qui s'est passé à Andrusof & à Moscov fut cette affaire , & la prolongation de la trêve actuelle , doit être confirmé de la part des deux parties contractantes par serment ; les ambassadeurs de deux parties l'ayant déjà signé & confirmé de cette manière.

*SERMENT prêté par les deux
Souverains.*

PAR la grace de Dieu , &c. &c. &c. Nous professons & promettons à Dieu tout-puissant , à son saint évangile & à ses commandemens , que nous avons fait , par le secours & l'intercession de la sainte Vierge immaculée , avec notre frère le sérénissime prince & seigneur Jean III , &c. &c. & les états séculiers & spirituels de sa majesté , de la république de Pologne & du grand - duché de Lithuanie , ce qui a été fait dans la

Pièces justificatives.

329

tentiâ legatorum Polonicorum à senatu impetratâ tantummodò subscriptiones senatorum, non autem ipsorum sigilla, extiterunt, non debet pro hac vice præjudicare. In posterum verò antiqua consuetudo cum appensione sigillorum observari debet. Priores tres tractatus Andrusovienſes, uti etiam conclusa Moscoviæ, uti non minùs modernus tractatus ratione armistitii à magno duce, uti etiam à rege Poloniæ roborari juramento debent. Tam Polonici quàm Moscovitici legati huncce tractatum manibus suis subscripserunt & juramenti confirmarunt.

*ROTA juramenti à magno Duce Moscoviæ
& deindè etiam à Rege Poloniæ præſtiti.*

DEI gratiâ, &c. &c. &c. Proſitemur & pollicemur Deo omnipotenti, ad hoc ſanctum evangelium ejuſque præceptum, quòd auxilio & interceſſione ſpei noſtræ chriſtianæ ſanctiſſimæ matris Dei immaculatæ Virginis Mariæ, cum fratre noſtro ſereniſſimo principe ac domino Johanne tertio, &c. ejuſdemque majestatis & reipublicæ tam ſpirituallibus quàm ſecularibus ſtatibus regni Poloniæ magnique ducatûs Lithuanix, in conventu utriuſque monarchæ legatorum conclusa terna Andru-

330

Pièces justificatives:

triple assemblée, tenue à Andrusof par nos ambassadeurs; ce qui a été statué dans les deux autres, tenues à Moscov, & ce qui s'est fait en cette présente année avec les sénateurs de notre royaume, que nous, grand prince, accomplirons tout cela fidèlement & sans lui donner aucune fausse interprétation, nous professons & promettons ceci devant le saint évangile.



Pièces justificatives:

331

sovienſia pacta , & bini Moſchoviæ initi tractatus
 & hoc anno cum czareæ majestatis noſtræ ſena-
 toribus per majestatis ſuæ regiæ legatos Moſco-
 viæ pactæ induciæ à nobis magno duce adimple-
 buntur , & ſine ullâ ſiniſtrâ interpretatione ſerva-
 buntur ; uti nos magnus dominus & czarus co-
 ram ſancto evangelio profiteſcemur ac pollicemur.



H

CAPITULATION faite entre le Feld-Maréchal Prince Menzikoff & le Général Comte de Locvenhaupt & les troupes suédoises sous son commandement.

AU nom de sa majesté czarienne autocratrice de toutes les Russies , & de sa majesté le roi de Suède , leurs généraux commandans , sont convenus de la capitulation suivante :

I.

Toutes les troupes qui se trouvent sous le commandement du général comte de Locvenhaupt , se rendent à sa majesté czarienne comme prisonniers de guerre.

I I.

En conséquence de ce , tous les soldats , cavaliers , dragons & mousquetaires , rendront leurs fusils & leurs sabres , & resteront prisonniers de guerre jusqu'à ce qu'ils soient rançonnés ou échangés , & garderont cepen-

Pièces justificatives. 333

dant leurs uniformes & tout ce qu'ils auront sur eux , excepté les armes & munitions. Les soldats , & non les officiers , remettront leurs chevaux aux commissaires de sa majesté czarienne.

I I I.

Les généraux & tous les officiers conserveront leur bagage , & seront rendus sans rançon au roi de Suède , après la paix conclue entre sa majesté czarienne & le roi de Suède. Sa majesté czarienne s'engage à les entretenir honnêtement jusqu'à ce tems , & à leur permettre d'aller voir leurs familles , pourvu qu'ils donnent leur parole d'honneur de se rendre au lieu qui leur sera fixé , le terme de leur permission expiré.

I V.

L'artillerie suédoise , avec toutes les munitions , drapeaux , étendards , &c. ainsi que la caisse militaire du roi de Suède & celle de chaque régiment , seront remises entre les mains des commissaires de sa majesté czarienne sans réserve & dans leur état actuel.

V.

Les Cosaques-Saporogues avec tous les autres rebelles qui se trouveront parmi les troupes de sa majesté suédoise, seront remis à part sans aucune restriction ni limitation entre les mains de sa majesté czarienne.

Pour donner plus de force à cette présente capitulation, elle sera signée par le feld-maréchal de sa majesté czarienne & empreinte de son cachet, & pareillement signée par tous les généraux commandans des troupes de sa majesté le roi de Suède qui auront part à cette capitulation, & il sera délivré à chaque partie un exemplaire de cette capitulation.

Fait à Perewoloschna, ce 30 juin, vieux style, 1709.

(L. S.)

ALEXANDRE MENZIKOFF.

(L. S.)

Général Comte DE LOCVENHAUPT.

Pièces justificatives:

335

ARTICLE SÉPARÉ.

Tous les généraux & officiers conserveront les domestiques employés auprès de leurs bagages , & les commissaires des guerres , auditeurs , secrétaires , pasteurs des régimens , chirurgiens , &c. conserveront de même leurs bagages & leurs domestiques.



I

LETTRE du sultan Murath, Empereur des Turcs, au Roi de Pologne Etienne ou Stephane Bathory, dans lesquelles il se plaint du dégât fait par les Cosaques dans la Moldavie.

Nous empereur & très-puissant prince, sultan Murath chan, au sérénissime Etienne, par la grace de Dieu, roi de Pologne, un des princes magnanimes qui suivent Jesus-Christ, modérateur des affaires du peuple & famille de Nazareth, le nuage qui répand l'agréable pluie, la source douce de splendeur & d'honnêteté, seigneur & héritier de la béatitude perpétuelle & de la gloire du grand royaume de Pologne, près duquel se rassemblent tous ceux qui implorent quelque chose, nous souhaitons la prospérité de toutes ses affaires, & les plus heureux succès à cause de notre amitié réciproque, perpétuelle & digne de la plus sainte alliance. Nous vous instruisons amicalement, & voulons que votre sérénité sache par nos présentes lettres czariennes, que des voleurs de grand che-

I

*LITTERÆ sultani Murathi, Turcarum
Imperatoris, ad Stephanum Battori re-
gem Poloniae, quibus queritur de dirup-
tione Kosakorum in Moldaviam.*

Nos cæsar & princeps potentissimus, sultan Murath Chan, serenissimo Stephano, Dei gratiâ, regi Poloniae, principi magnanimorum Jesum comitantium, moderatori negotiorum & rerum plebis & familiæ Nazarenorum, nubi gratissimæ pluviarum, fonti splendoris & honestatis dulcissimo, domino & hæredi perpetuæ beatitudinis & gloriæ prædicti inclyti regni Poloniae, ad quem omnes supplices conflunt, incrementum omnium actionum vestrarum, exitusque felicissimos optantes, mutuâque & perpetuâ familiaritate nostrâ sanctissimoque fœdere digna vota laudesque sempiternas offerentes, significamus amicissimè, & acceptis litteris nostris cæsareis serenitati vestræ manifestum sit, quòd ex arcibus Kief, Zirkassîâ, Kanewâ & Braslof appellatis latrones & prædones communem pacem turbantes, Kosak nuncupati, in unam convenientes (præfatæ enim arces sunt

338 *Pièces justificatives.*

min qui troublent le repos public , lesquels on nomme Cosaques , sont arrivés en grande troupe des châteaux de Kiow , de Zerkasse , de Kanef & de Braslof (car ces châteaux forment leurs nids) dans nos contrées czariennes , ont fait une irruption en Moldavie , & après avoir ruiné ce pays , se sont retirés ; mais leur commandant avec quelques uns de ses camarades , a été fait prisonnier par Nicolas , général de vos troupes. Or , sous prétexte de les envoyer à votre sérénité , il les a retenus prisonniers dans sa maison , ce qui nous a été mandé très - certainement. C'est pourquoi lorsque nous nous sommes résolus de faire parvenir ces présentes à votre sérénité , pour qu'il vous plût envoyer ce voleur ou vivant , ou sa tête à notre haute Porte , voilà que le beg de Silistrie , nommé David , & le palatin de Moldavie Pierre , donnent part à notre haute Porte , que les ci-dessus nommés brigands se sont avisés de venir avec deux mille Cosaques à cheval , avec leurs canons , faire le plus grand carnage en Moldavie , prendre la ville d'Iassy , capitale de ce pays , & s'y établir , mais que les troupes de notre hauteffe l'ont environné actuellement de tous les côtés.

Pièces justificatives. 339

illorum nidi) in ditionem nostram cæsaream Moldaviam nempè irruerint & totum illud regnum devastantes, rursùs eò sese receperint, quorum profectus cum aliquibus suis sociis per Nicolaum ducem generalem exercitus regni Ser. V. captus fuerit & ad Ser. V. eosdem captos ducere prætexuerit, interim verò ad suam domum duxerit, eosque captos in domo suâ relinquens ad Ser. V. proficisci simularit, quod certò nobis significatum est. Ideò nos ad Ser. V. litteras nostras cæsareas mittere cum decrevissemus, ut ille præfatus latro vivus aut ejusdem caput ad Portam nostram excelsum mitteretur; ecce Begus Siliftriensis, David nuncupatus, palatinusque Moldaviensis Petrus ad Portam nostram excelsum litteras suas mittentes significarunt, denuò prædicti latrones fratris nomine latronem iterùm quemdam duomillia & plus Polonorum Kosakorum bombardariorum & equitum congregasse, & magnâ effusione sanguinis in Moldaviam irruisse & oppidum Ias, sedem palatinorum Moldaviensium occupasse illicque confedisse, & quòd cæsareæ nostræ celsitudinis milites prædictum latronem ex omnibus partibus circumdedissent.

340 *Pièces justificatives.*

Dès le tems de nos aïeux , des ames desquels Dieu ait pitié , jusqu'à ce jour , les magnifiques & nobles seigneurs , toute la célèbre république de Pologne , ont toujours conservé saintement la paix & l'alliance avec nous , & nous ont rendu l'honneur dû. Actuellement un certain brigand rassemblant des Cosaques semblables à lui , fait une irruption dans nos domaines czariens , les désole , retourne dans votre empire , & tombe entre les mains du ci-dessus nommé Nicolas. Comme ce brigand a violé la sainte paix , & n'a point été puni , d'autres suivent ses traces , & s'avisent de faire un pareil , & même un plus grand dégât.

Nous savons que sa sérénité n'ignore point , qu'elle est montée sur le trône par notre secours ; & tandis que sa sérénité auroit dû récompenser nos soins , voilà que des brigands dévastent deux ou trois fois notre domaine czarien. C'est pourquoi nous prions sa sérénité , qu'après avoir reçu nos lettres , elle se donne toute la peine possible pour envoyer le premier brigand vivant , ou sa tête à notre haute Porte ; & qu'elle punisse , si elle le peut , les capitaines desdits châteaux , par le conseil desquels ce brigandage

Pièces justificatives. 34

A temporibus antiquis majorum nostrorum quorum animabus Deus misereatur, ad hoc usque tempus magnifici & nobiles, totaque respublica inclyti regni Poloniae pacem ac foedus sanctissimum semper ante oculos habebant, nobisque debitum honorem praebant. Nunc autem latro quidam, similes sibi Kosakos latrones congregans, in ditionem nostram caesaream irruit, eamque devastavit, iterumque in regnum vestrum se contulit, in manusque praedicti Nicolai incidit. Et quia iste latro foedus sanctissimum turbans, punitus non est, alii etiam latrones, exemplo illius, simile aut majus priori latrocinio ausi sunt patrare.

Scimus Ser. V. non fugere, auxilio nostro ad regiam majestatem esse evectam, pro quo beneficio nostro cum Ser. V. benefacere debuisset, in tempore Serv. V. duabus aut tribus vicibus nostram ditionem caesaream ex finibus Ser. V. devastarunt, deprædaruntque, quare Ser. V. est ut acceptis litteris nostris caesareis, summopere advigilet, ut praefatum priorem latronem vivum, aut caput ejus ad Portam nostram excessam mittat. Et Ser. V. assurgens praefatarum arcium capitaneos quorum consilio ista latrocinia, communem pacem turbantia, patrantur, si pu-

342 *Pièces justificatives.*

& violation de la paix publique s'est faite ; en considération de la bienveillance que nous avons eue pour sa sérénité. En cas que sa sérénité n'ait pas le pouvoir de les punir, qu'elle nous en avertisse au plutôt, & nous enverrons au secours de sa sérénité une armée innombrable, pour punir dûement ces capitaines qui ont osé troubler la paix & la tranquillité publique.

Enfin, si ce dernier brigand, entouré en Moldavie par nos troupes, trouve un moyen de s'évader, il retournera sans doute en Pologne ; & en cas que cela arrive, sa sérénité voudra bien l'envoyer vivant, ou sa tête, à notre haute Porte. Car si le premier brigand qui a dévasté la Moldavie n'étoit pas pris, & qu'on ne l'envoyât ni vivant, ni sa tête, à la haute Porte, alors nous verrions clairement que sa sérénité ne respecte aucunement la paix la plus sainte, & qu'elle-même est la cause des troubles publics ; ce qui causeroit un grand mal & dommage à la république. Nous souhaitons que sa sérénité se porte toujours bien.

Donné dans notre capitale, à Constantinople, l'année de notre saint Prophète Mahomet 984, de Jesus-Christ 1578, ce 10 mars.

Pièces justificatives. 343

niendi habuerit potestatem , propter nostram erga Ser. V. benevolentiam , ante omnia sua negotia , puniat. Si autem Ser. V. non habuerit auctoritatem puniendi , nobis quàm primùm significet & nos innumerabilem exercitum in auxilium Ser. V. mittamus , ut præfatarum arcium capitanei , tanquam communem pacem & tranquillitatem turbare volentes , dignè puniantur.

Ad extremum , ille etiam latro posterior qui à nostris militibus circumdatus est in Moldaviâ , si aliquo pacto liberatus aufugeret , procul dubio in Poloniam pedes suos feret ; quod si fiet , illum etiam vivum aut caput ejus ad Portam nostram excelsam mitti Ser. V. operam det. Nam si prior ille latro qui ante hunc in Moldaviam venerat , non caperetur , & vivus aut caput ejus ad Portam nostram excelsam non mitteretur , tum manifestum erit , quòd ex parte Ser. V. paci & fœderi sanctissimo nullus tribuitur honos , & quòd ex parte Ser. V. pax & tranquillitas communis turbatur , ex quo reipublicæ magnum malum & damnum futurum est. Ser. V. benè & feliciter valere cupimus.

Datum in civitate nostrâ Constantinopolitana , anno Prophetæ nostri sancti Mahumet 984 (Christi 1578) die 10 mensis martii.

K

CONVENTION faite entre le Roi de Pologne Casimir & Chmelniski le fils , Hettman des Cosaques.

LE roi Casimir , en considération de ce que Chmelniski , hettman des Cosaques , a quitté effectivement le parti russe pour servir le parti des Polonois , est convenu avec lui & ses Cosaques des points suivans , qu'il leur garantit à jamais avec la république de Pologne , comme il suit :

I.

Sa majesté & la république de Pologne confirment solennellement tous les points accordés aux Cosaques à la diète de Warsovie de l'an 1659 , & promettent de les tenir saintement.

I I.

Les Cosaques renoncent solennellement & pour toujours à la ligue & à l'amitié faite avec les Russes.

I I I.

Le roi & la république absolvent géné-

Pièces justificatives. 345

ralement Vigovski , le déclarent innocent de toute imputation , & lui promettent un dédommagement suffisant en réparation du tort qu'il a essuyé.

I V.

L'armée polonoise doit avoir la liberté de prendre quartier & subsistance dans l'Ukraine.

V.

Toutes les deux parties , les Polonois & les Cosaques , se promettent faiblement de chasser avec leurs forces communes les Russes de l'Ukraine.

V I.

Chmelniski & les Cosaques promettent de faire tout leur possible pour engager les colonels des Cosaques , Czuzura & Dvoretzki , à abandonner le parti des Russes pour embrasser celui des Polonois.

En foi de quoi , & pour preuve que chaque partie observera ce qu'elle a promis , elles ont signé le présent traité fait dans le camp des Polonois près de Ralodiza , ce 18 octobre 1660.

CASIMIR.

CHMELNISKI.

L. S.

L. S.

L

CAPITULATION faite entre les troupes Russes sous le commandement du Général Scheremetoff, les Polonois & les Tartares.

AU nom du Czar de la Grande-Russie, nous, de la partie russe, le prince Ossip Ivanovitch Czerbaly, le prince Grégoire Affanassei Kosloffski, Ivan Paul Akinfo, le colonel Théodor Xykoff, & Jean Monastereff, d'un côté, & de la partie polonoise, nous les plénipotentiaires Démétrie Visnevizki, Bienerovski, vojevode de Zernigoff, Pototzki, staroste de Halitsch, Podkomorski de Kiow, & Szumovski de Sandomir, sommés convenus de la capitulation suivante :

I.

Que les Russes, entourés de tous côtés & fatigués de la maladie contagieuse, livrent leurs drapeaux, armes, canons & munitions, sans aucune exception, entre les mains des commissaires du roi de Pologne.

I I.

Renvoient leurs garnisons de routes les

Pièces justificatives. 347

viles occupées dans l'Ukraine, & renoncent à toute prétention ultérieure, de quelle qualité qu'elle soit, sur ce pays.

I I I.

Les Russes s'engagent sans réserve de payer aux Tartares une somme de soixante mille écus, monnaie courante, le plutôt que faire se pourra.

I V.

Toutes les troupes russes seront envoyées par les Polonois jusqu'à Putimly, & de-là jusqu'aux frontières, & quitteront l'Ukraine pour toujours.

V.

Les généraux russes, savoir le bojar Scheremetoff, avec tous les autres généraux russes & les officiers principaux, resteront comme otages jusqu'à ce qu'on ait évacué Kiow, Neschin, Zerzigoff & Perejaslavl, & jusqu'à ce qu'on ait payé aux Tartares la somme mentionnée au troisième article.

V I.

Tous les officiers étrangers, actuellement au service du czar, qui voudront prendre celui des Polonois, pourront le faire, & au-

348 *Pièces justificatives.*

ront pleine liberté de prendre leurs femmes, enfans & tous leurs biens avec eux, fans aucune déduction.

En foi de quoi nous ci-dessus généraux russes & plénipotentiaires polonois, avons signé & cacheté ces présentes, pour que foi y soit ajoutée. Fait à Piatki, ce 1 novem. 1660.

M

PIERRE I, par la grace de Dieu, empereur & autocrateur de toutes les Russies, &c. &c. &c. à nos anciens & tout le peuple de Starodub : salut.

Il n'y a pas long-tems que vous, nos anciens officiers & bourguemâtres de la ville de Starodub, nous avez fait entendre que votre colonel Schunavio a ruiné plusieurs d'entre vous en leur ôtant leurs terres & leurs maisons; & comme vous appréhendez que vous ne foyez à l'avenir entièrement détruits par le procédé illégal de vos propres colonels, vous nous avez prié dès-lors de vous accorder notre consentement pour vous permettre de choisir un colonel de la Grande-Russie; & quoique nous ayons déjà dès-

Pièces justificatives. 349

lors approuvé votre demande , notre absence ne nous permettoit pourtant pas de mettre votre demande l'année passée en exécution. Comme vous venez donc de réitérer actuellement votre demande par un placet signé des attamans , sotniks , anciens des kurèmes & de tous les Cosaques , par lequel vous nous faites savoir que votre colonel ne cesse point ses anciennes oppressions ; qu'au contraire , il traîne comme auparavant vos procès en longueur , sans que vous puissiez obtenir justice ; qu'il demande une infinité de témoignages dans les procès , mettant en prison ceux qui ne veulent pas s'y conserver , pour laquelle raison tous les Cosaques se mettent en colère ; c'est pourquoi vous demandez de nouveau des ordonnances de notre cour , qui garantissent vos droits & vous mettent à couvert de toutes ses oppressions. A ces causes & autres , voulant favorablement traiter nos sujets ; nous avons résolu de vous donner un colonel de la Grande-Russie , ainsi que nous en avons déjà envoyé un à Neschin dans la personne de Pierre Tolstoi ; & nous avons choisi pour le vôtre le major Jean Kokoschnikoff , en lui enjoignant très-fort d'employer tout son zèle pour

350 *Pièces justificatives.*

qu'on ne vous fasse pas le moindre tort : à cause de cela on a envoyé avec lui le brigadier & le major de la garde Rumanzoff, & on les a munis d'une instruction propre à garantir tout ce que vous demandez, qui sera publiée à la suite de ces lettres-patentes. En cas qu'il s'avisât de faire quelque chose contre son instruction, il vous est permis de porter vos plaintes contre lui, en y joignant cependant toujours les témoignages propres à nous convaincre de ses fautes. Nous espérons que par ces nouvelles marques de notre bienveillance envers vous, vous vous efforcerez à nous servir plus fidèlement, & le susdit Kokoschnikoff doit obéir en tout à nos ordonnances. Donné à Saint-Pétersbourg, ce 22 octobre 1723.

L'original est signé PIERRE.

L'instruction donnée à Kokoschnikoff, colonel de Starodub, porte ce qui suit :

Les habitans de la Petite-Russie du régiment de Starodub ayant essuyé des oppressions & des dommages de leurs colonels & anciens, ils nous ont prié de leur donner un colonel de la Grande-Russie, que nous avons nommé dans la personne de Kokof-

Pièces justificatives. 351

chnikoff, auquel, pour favoir ce qui est de son devoir, nous ordonnons généralement de délivrer entièrement le peuple de la Petite-Russie des oppressions qu'il a effuyées jusqu'ici de ses colonels & de ses anciens; favoir,

I.

Les ci-devant colonels & anciens ont commis envers ceux qui leur étoient subordonnés des oppressions insupportables, en leur ôtant leurs terres, forêts, moulins, &c. Ils ont mis des impôts sur l'eau-de-vie, sur tous les comestibles, & les ont forcés de travailler continuellement pour eux, tantôt à bâtir leurs maisons, tantôt à faire d'autres travaux. Ils les ont forcés d'aller marauder pour eux, & s'en sont servis comme de véritables esclaves. Nous ordonnons donc à notre colonel de se garder de pareils pillages & oppressions comme du feu, & nous lui enjoignons très-sérieusement de se contenter des revenus des terres du régiment destinées pour l'entretien du colonel, & de ne jamais s'aviser de commettre des exactions. En cas que l'entretien qui lui est destiné ne suffise pas, il doit le chercher de manière à ne jamais incommoder les habi-

352 *Pièces justificatives.*

tans , & faire d'abord son rapport au sénar , pour demander son agrément sur ce qu'il propose , mais jamais de sa vie il ne s'avisera d'agir sans ordre & de son propre chef.

I I.

Les ci-devant colonels & anciens ne rendoient rien moins que justice à ceux qui dépendoient d'eux ; ils traînoient les procès à l'infini , & perdoient par-là les supplians en les surchargeant de quantité d'impositions ; ce qui empêchoit les pauvres de porter leurs plaintes contre les riches & de trouver justice. Nous ordonnons donc très-sérieusement à notre colonel d'être juste dans toutes ses actions ; de n'être ni double ni hypocrite , & de juger les affaires sans préjugé & sans prévention , afin que tout le monde soit content de celui que nous leur envoyons comme colonel.

I I I.

Notre colonel se gardera bien d'agir avec l'orgueil & la sévérité de ses prédécesseurs ; il sera toujours doux & affable envers les officiers. S'il agit contre cette instruction , & qu'il vive à la manière des colonels ses prédécesseurs , il sera puni de mort , sans

Pièces justificatives. 353

grace ni pardon de la moindre faute, comme tel qui n'obéit point à nos ordonnances, & qui fait un tort irréparable à notre état.

L'original est signé ANISIN MASLOV,
premier secrétaire du sénat.

N

P I E R R E II, par la grace de Dieu, empereur & autocrateur de toutes les Russies, &c. &c. &c.

Salut & prospérité à nos sujets les Cosaques-Saporogues de tous les deux côtés du Dnieper, les Cosaques de l'Ukraine, ainsi qu'à leur hettman Daniel Apostol.

Vous avez écrit l'année passée 1728, le 22 décembre, à vos envoyés du régiment de Priluzk, le sotnik ou le préposé sur cent Cosaques, Grégoire Storoschenko, l'assistant de l'artillerie Etienne Maklascheffskoi; Grégoire Gamaleel, & l'attaman de Gluchof Théodor Jemelianof, & leur avez ordonné de nous remercier très-humblement de la grace que nous avons eu pour vous & tout le peuple de la Petite-Russie, en donnant des lettres-patentés par lesquelles nous vous

354 *Pièces justificatives.*

avons confirmé dans votre charge , comme hettman & comme chef de l'armée des Cosaques , en vous présentant un bâton de commandement avec tous les autres ornemens qui décorent le hettman. Vous nous mandez que vous avez fait publier ces lettres-patentes à Gluchof , & que vous avez célébré la messe après leur publication , ordonnant que même chose se feroit dans tous les régimens , après la publication de ces mêmes lettres-patentes dont il leur a été envoyé copie ; ce qui se manifeste par les remerciemens que vous nous avez faits , signés de chaque régiment , par lesquels vous vous engagez de nouveau à nous servir fidèlement & avec l'ardeur la plus inébranlable dans toutes les occasions. A ces causes nous louons votre zèle & vous témoignons notre agrément ; & pour vous en convaincre , nous avons récompensé votre envoyé Storofchenko & tous ses assistans par des présens , & promettons spécialement à vous & à tous vos Cosaques notre grace impériale si votre attachement envers nous & votre service sont toujours inébranlables. Pour ce qui regarde les points que vous nous avez fait représenter , voici les résolutions que nous en avons

Pièces justificatives. 355

données. Nous vous ordonnons donc de les publier dans tous les régimens, leur en faisant passer des copies bien exactes, afin que tout le peuple de la Petite-Russie soit instruit de notre suprême volonté. Donné à Moscow, le 18 mars de l'année 1729, & de la seconde de notre règne.

*Reçu à Gluchof,
ce 13 avril 1729.*

L'original est signé,
chancelier comte
GOLLOVIN.

*RÉSOLUTIONS de Sa Majesté données
dans le conseil privé impérial sur les
points proposés par le Hettman Daniel
Apostol.*

I.

SA MAJESTÉ promet en général & gracieusement, de maintenir le hettman & tous les sujets de la Petite-Russie dans toutes leurs immunités, droits & libertés, ainsi que leurs cours de justice, &c. de façon que tout, chez eux, doit subsister de la même manière que cela a été exprimé mot-à-mot dans les points confirmés au hettman Bogdun Chmelnizki, lorsqu'il s'est soumis avec ses Cosaques à la

356 *Pièces justificatives:*

Russie. Selon ces mêmes points, les Cosaques eux-mêmes demandèrent qu'il y eût toujours des juges de leur nation dans leurs cours de justice, ainsi que des gouverneurs de leur nation dans les villes. Dans leurs magistrats, les sotniks ou les préposés sur cent Cosaques, les anciens de leurs régimens, ainsi que leurs colonels, doivent tous être choisis parmi leur nation. Dans ce choix la troupe des Cosaques prendra garde d'élire dans toutes ces places des gens honnêtes & justes, afin que la nation ne soit absolument point vexée par des jugemens injustes & iniques. Si cependant un de la troupe se trouvoit lésé par un jugement porté par eux, il lui sera permis d'adresser ses plaintes à la cour de justice supérieure à laquelle président les colonels; & en cas qu'il ne fût pas content du jugement prononcé par les colonels, il aura la liberté de porter ses plaintes à la cour souveraine de justice établie à Gluchof. Mais comme il est arrivé, avant notre règne, que beaucoup de Cosaques & d'habitans de la Petite-Russie, mécontens du jugement de cette cour supérieure, surchargeoient notre cour par des placets dans lesquels ils s'efforçoient de faire voir l'injustice du juge-

Pièces justificatives.

357

ment prononcé, se plaignant en outre d'une trop grande quantité de frais sur les procès intentés, par lesquels les Cosaques & les bourgeois de la Petite-Russie étoient fort chicanés, & les perdoient malgré le droit le plus juste, sa majesté ayant compassion du peuple de la Petite-Russie, & ne demandant comme juge général de toute la Russie, que d'établir la plus grande justice dans ses états entre les juges, ordonne qu'il y aura à l'avenir dans la cour générale de justice de la Petite-Russie trois juges envoyés de la Grande, & trois envoyés de la Petite-Russie, qui prendront connoissance de tous les procès, & donneront leur sentence suivant les loix établies dans la Petite-Russie, sans imposer des frais aux procès & sans en demander le moindre présent, attendu que ces frais causent la ruine du peuple. Avant que de prononcer la sentence portée, ils devront communiquer premièrement les actes, ainsi que la sentence, au hettman, qui est le véritable président de la cour de justice. Ces juges, conjointement avec lui, après avoir bien épluché l'affaire & vérifié si les juges subalternes ne se sont pas laissé gagner, auront soin de les punir sévèrement, par des

amendes qu'on distribuera parmi ceux qui ont perdu injustement leurs procès. Ce qu'on doit observer en général, c'est que personne ne doit avoir la permission de porter ses plaintes directement à la cour générale de Gluchof, qu'au préalable il ne se soit adressé premièrement aux cours inférieures; & après avoir passé toutes les autres instances jusqu'à la cour générale de justice établie à Gluchof, s'il se croit encore lésé par le jugement porté dans cette cour, il lui sera libre de porter alors ses plaintes au collège de nos affaires étrangères établi à Saint-Pétersbourg.

I I.

L'élection d'un hettman doit être aussi libre qu'elle l'a été de tout tems, sauf cependant qu'elle se fasse toujours avec l'agrément & le consentement du czar; car, sans sa permission, on ne doit ni faire le choix, ni le déposer. Celui qui sera élu hettman, doit être obligé de venir se présenter à sa majesté pour demander sa confirmation, & c'est alors que sa majesté lui donnera les lettres-patentes & les décorations d'un hettman.

I I I.

En outre, sa majesté confirme gracieusement les anciennes constitutions des Cosaques & des bourgeois de la Petite-Russie. De façon que le hettman ne doit point élire seul sans le conseil des anciens & des bourgeois de la Petite-Russie, ni un ancien général de la troupe, ni un colonel, ni aucune autre charge. Pour ce qui regarde les anciens des régimens, les *fornisks* ou les préposés sur cent, il ne doit ni en faire le choix seul, ni les déposer, sans en avoir le consentement des anciens généraux & des colonels; ceux-ci doivent donner leur voix libre, & aucunement contrainte, suivant les anciens usages de la Petite-Russie. Tous les emplois doivent être donnés à des personnes qui ont servi long-tems, qui sont reconnues être sujets fidèles de sa majesté, qui ne seront aucunement suspects, afin qu'elles ne fassent rien de contraire à l'avantage des Cosaques, & qu'elles n'aient en vue que le vrai bonheur. Pour remplacer la place des anciens généraux & des colonels, on doit proposer deux ou trois candidats à sa majesté, & celui qu'elle

aura confirmé dans cette place sur les remontrances du hettman & du peuple de la Petite - Russie , ne doit point être déposé simplement suivant la convention faite avec George Chmelniski ; mais on doit en avertir sa majesté , en détailler les raisons , & attendre sa réponse , pour éviter qu'aucun de la Petite - Russie puisse se plaindre qu'on lui ait fait ni tort ni injustice. Pareillement on ne doit point punir de mort , pour quelque crime que ce puisse être , ni les anciens généraux , ni les colonels , ni aucun de ceux qui dépendent d'eux , sans en avoir averti préalablement sa majesté. Selon les douze points de la convention faite avec George Chmelniski , on doit convoquer , pour remplir les places vacantes dans les régimens , tous les Cosaques ensemble ; savoir , pour la place des anciens des régimens , du colonel , des sotniks ou préposés sur cent Cosaques & des principales places parmi les Cosaques , & alors ils doivent élire aux places vacantes ceux qu'ils en jugeront dignes ; principalement on ne doit point donner de pareilles places à des personnes suspectes , mais le hettman avec les Cosaques doit les donner à des personnes de mérite , qui ont toujours servi

Pièces justificatives. 361

fidèlement , & qui aient de la capacité pour remplir la place vacante. En nommant à ces places , le hettman doit faire précéder l'élection d'un ordre universel , dans lequel il détaillera tous les objets ci-dessus ; & à la tête de cet ordre se trouvera le nom & le titre de sa majesté ; & après l'élection le hettman doit les animer à bien servir & leur remettre des instructions par écrit. Ceux en outre qui aspirent à de pareilles places , doivent être & avoir été de la véritable religion , les nouveaux convertis ne doivent point occuper les premières places , comme cela a été d'usage jusqu'à présent. Si les Cosaques portent des plaintes contre leurs colonels , contre les anciens des régimens , ou contre les sotniks ou préposés sur cent , & qu'on trouve qu'ils aient réellement fait du tort ou commis quelque injustice contr'eux , on les châtiara selon les circonstances ; & suivant la grandeur du tort fait , on les privera de leurs charges , après en avoir donné préalablement avis à sa majesté & avoir attendu sa décision.

I V.

Les revenus de la ville de Korop ayant

été abandonnés de tout tems à l'entretien de ceux qui sont employés dans l'artillerie, ainsi qu'à l'entretien des canons & de l'armement des troupes, sa majesté ordonne qu'ils seront destinés de nouveau au même usage, enjoignant d'entretenir le tout dans le meilleur état, de payer ceux qui y sont employés selon l'ancienne coutume, & de donner l'inspection à l'oboiñoi général, comme cela étoit du tems des anciens hettmans, qui enverra un état dans lequel se trouvent actuellement les affaires au collège des affaires étrangères, & continuera d'en envoyer un pareil toutes les années.

V.

Comme les régimens de la Grande-Russie sont actuellement en quartier dans la Petite-Russie, aux fins de défendre les frontières des irruptions des Tartares, ce qui est analogue aux points convenus avec les anciens hettmans, ils doivent y rester. Cependant la répartition des quartiers doit se faire par un ordre mutuel du général en chef des troupes de la Grande-Russie & de l'ancien hettman, sans que cela déroge cependant en rien ni à l'autorité des commandans de

Pièces justificatives. 363

la Grande-Russie , ni à ceux de la Petite-Russie.

V I.

Pour ce qui regarde les régimens de volontaires à pied & à cheval , que la Petite-Russie a entretenus jusqu'ici , sa majesté , pour éviter le poids & les incommodités de la perception du paiement pour ces régimens ; ordonne par bonté pour le peuple de la Petite-Russie , que le hettman n'entretiendra à l'avenir que trois régimens , chacun de cinq cens hommes.

V I I.

L'an 1727 , après l'élection du nouveau hettman , il fut ordonné que le collège de la Petite-Russie ne s'occuperait plus à lever les revenus de la Petite-Russie. Sa majesté confirme la même chose , & ordonne de nouveau que la même perception des droits accordée au hettman Chmelniczki , levée par ses successeurs après lui , servira de règle au caissier général , qui s'occupera à l'avenir de la perception des revenus des peuples de la Petite - Russie, Mais comme on ne trouve aucune mention nulle part de la somme levée , parce que la perception se faisoit

364 *Pièces justificatives.*

jadis selon la fantaisie & le bon plaisir des hettmans , qui n'en donnoient aucun compte , & qui ne laissoient non plus rien dans la caisse à la fin de l'année , ce qui caufoit toujours beaucoup de cris & de mécontentemens entre les peuples de la Petite-Russie , par rapport à l'inégalité de la distribution de ces mêmes revenus. Sa majesté , pour empêcher à l'avenir tous ces désordres , ordonne qu'il y aura , sous le caissier général , deux receveurs , dont l'un sera de la Grande , & l'autre de la Petite-Russie ; tous les deux seront choisis par les régimens de la Petite-Russie , & leur devoir & fonction sera de percevoir à l'avenir les revenus de la Petite-Russie de ceux qui sont employés aux maisons de ville , & ils verseront tout ce qu'ils recevront dans la caisse du caissier général , & selon les points accordés expressément au hettman Chmelniski. Cet argent sera employé pour les dépenses militaires de la Petite-Russie , en tenant un livre dans lequel on détaillera exactement la recette & la dépense annuelle , comme cela se pratique dans toutes les bonnes économies. Et comme sa majesté ne peut point voir clair au sujet des revenus de la Petite-Russie , parce qu'aucun compte ne fait entre-

Pièces justificatives. 365

voir ni la recette ni la dépense , sa majesté ordonne jusqu'après une recherche générale au sujet de ces revenus , qu'on doit lever seulement ces perceptions sur les maîtrises & les productions qui entrent dans le commerce ; savoir , sur l'eau-de-vie , sur la graisse , sur les abeilles & sur le tabac , non comprises les perceptions qui se font sur les foires , & sur ceux qui achètent & qui vendent du froment , & sur celles qui se font sur les ponts & les trajets sur les rivières , de même que le tribut annuel des bourgs & des maisons des villes & de tout le bétail. Toutes ces perceptions se feront indistinctement sur tous les maîtres nobles & couvens de la Petite-Russie , & sur tous ceux qui feront un pareil commerce. Enjoignant expressément de ne point établir , sans un ordre exprès de sa majesté , d'autres impôts , ni de trop molester les gens. Tout cet argent sera versé dans la caisse du caissier général ; & s'il se trouve un reste par an , après avoir fait les dépenses nécessaires , on en donnera avis à sa majesté , & on n'employera point ce reste arbitrairement sans avoir demandé un ordre de sa majesté ; & comme sa majesté ignore pareillement le tems pendant

366 *Pièces justificatives.*

lequel on leve ces impositions , elle veut qu'on lui fasse un détail des mois dans lesquels on fait ces perceptions , en y ajoutant la différence de ces perceptions suivant les différens lieux de la Petite-Russie , ainsi que la raison pour laquelle cette différence est introduite ; & comme sa majesté n'auroit rien tant à cœur que d'établir à l'avenir l'égalité dans toutes ces perceptions , on ajoutera à tout cela un avis comment & de quelle manière on pourra l'introduire , & on enverra tout cela au collège des affaires étrangères à Saint-Pétersbourg.

V I I I.

Sa majesté veut & ordonne absolument qu'on ne puisse ôter les biens ou terres aux Cosaques , soit qu'ils les aient reçus actuellement pour des services rendus dans la guerre ou qu'ils les aient achetés. On ne leur ôtera pas non plus les dignités qui leur sont dûes de droit ; on se gardera en même-tems de ne point les ôter à leurs veuves pendant tout le tems qu'elles resteront veuves , ainsi qu'aux enfans mâles qu'ils laisseront ; & si le hettman trouve quelqu'un digne d'être récompensé , à cause de ses longs & bons services ,

Pièces justificatives.

367

sa majesté ordonne que le hettman lui en rende compte, & y joigne ses observations sur la manière dont on pourroit récompenser ses services, & sa majesté se réserve de lui faire connoître son intention ; car sa majesté ne desire rien tant que de combler de ses bontés & de ses bienfaits tous ceux qui l'ont fidèlement servi.

I X.

Dans les conventions faites avec le hettman Bogdan Chmelniski, il est stipulé que le hettman doit posséder comme une annexe de sa dignité le régiment de Tschigirin pour en tirer les revenus. Par des ordonnances émanées des prédécesseurs de sa majesté, on assigna au hettman, au lieu du régiment de Tschigirin, le régiment de Hadiatsch ; mais comme sa majesté trouve ceci contraire aux conventions faites avec Bogdan Chmelniski, elle ordonne de rendre au hettman le régiment de Tschigirin avec toutes ses dépendances, pour le posséder de la même façon que ses prédécesseurs l'ont possédé avec toutes les dignités qui y étoient attachées anciennement. En outre, sa majesté ordonne d'examiner soigneusement la qualité & la quantité

de terres qui en ont dépendu anciennement , pour les lui rendre pareillement , parce qu'il n'est que trop connu que le hettman Skoropadski a su s'approprier beaucoup de ces terres qu'il a conférées par des lettres-patentes à sa femme , ses enfans & aux couvens.

X.

Tous les biens & terres qui appartenoient anciennement à l'ancien général , aux colonels , aux anciens des régimens , aux forniks & aux hettmans , doivent , au cas qu'on en ait changé la nature , ou qu'on les ait employés à d'autres usages , retourner & être appliqués à leur premier & principal objet , ainsi que les terres & les biens qui appartenoient aux hôtels de ville. Ceux qui en jouissent actuellement sans en avoir un titre , ou qui ont su les obtenir par des lettres-patentes , doivent les perdre après en avoir fait des recherches exactes , dont on enverra une note sûre au collège des affaires étrangères à Saint-Petersbourg. On étendra ces recherches sur tous les établissemens qui jouissoient de pareilles terres , principalement aussi sur la chancellerie qui doit entretenir de ces fonds les troupes.

Pièces justificatives. 369

Toutes les terres qu'on trouvera avoir été ôtées à ces établissemens , rentreront & feront destinées à l'usage prescrit par ces établissemens.

X I.

Pour ce qui regarde la translation de la résidence du hettman de Gluchof dans un autre endroit , le hettman à son retour de Moscow , proposera un endroit propre à cela à sa majesté , qui fera expédier ensuite une ordonnance à cet égard.

X I I.

Selon les conventions faites avec le hettman Chmelniski , personne de la Petite-Russie ne doit recevoir des payfans transfuges de la Grande-Russie , sous peine de mort ; mais comme il y en a pourtant qui s'enfuient souvent , sa majesté ordonne qu'on suive les ordonnances données dans les années 1718 & 1723 , au sujet des payfans qui s'enfuient de la Grande-Russie , dans lesquelles il est stipulé combien les seigneurs doivent payer pour les ravoir. Sa majesté , vu que ces fuyards causent beaucoup de dommages à leurs seigneurs , qui sont obligés de payer toutes les impositions pour eux ,

370 *Pièces justificatives.*

quand même ils ne font point préfens ; espère que ceux de la Petite-Ruffie , quand ils en auront de pareils , agiront de bonne foi envers eux , & ne les furchargeront pas , mais leur rendront justice , après avoir fait les recherches néceffaires.

X I I I.

On doit payer les mêmes impôts fur toutes les chofes qu'on vend & qu'on achète , comme on les a payés jufqu'à préfent. Cet argent doit être verfé dans la caiffe de fa majefté ; & comme ces impôts ne fe lèvent pas feulement fur les habitans de la Petite-Ruffie , mais auffi fur les habitans de la Grande-Ruffie & fur les étrangers , ils ne peuvent non plus caufer aucun dommage aux habitans de la Petite-Ruffie. Le caiffier levera donc ces impôts ; & s'il devoit en demander trop , on pourra porter fes plaintes contre lui en justice réglée ; & s'il venoit à s'oublier jufqu'à demander des préfens , on en donnera avis fur le champ au hettman.

X I V.

Pour ce qui regarde la permiffion donnée aux marchands de la Petite-Ruffie d'aller en tems de paix aux villes frontières de la

Pièces justificatives. 371

Russie, pour y porter des marchandises qui n'y sont point défendues, sa majesté, pour faciliter davantage ce commerce, nommera une commission qui donnera les ordonnances nécessaires en son nom.

Quant aux juifs, sa majesté leur permet de venir fréquenter les foires de la Petite-Russie avec leurs marchandises; mais elle ordonne expressément qu'ils ne doivent point avoir la liberté de vendre leurs marchandises en détail, mais toujours en gros. On aura soin en même-tems de bien prendre garde qu'ils n'emportent point, en retournant, ni des monnoies d'or ou d'argent sur lesquelles il y a le coin de sa majesté, ni des copekes russes, ni aucune autre monnoie russe. Si quelqu'un s'avise de leur en donner ou d'en recevoir d'eux, il s'exposera à la punition dictée par l'ordonnance de l'année 1727, d'être envoyé en exil en Sibérie.

X V.

L'ordonnance donnée l'année 1727, dicte qu'aucun de la Grande-Russie ne doit point acheter des terres, moulins ou autres biens-immeubles dans la Petite-Russie, & que ceux qui en auront acheté, les doivent vendre.

372 *Pièces justificatives.*

Sa majesté cependant souhaitant que ses sujets de la Grande & de la Petite-Russie aient indistinctement la liberté d'acheter des terres, & qu'on n'en excepte que les étrangers, elle ordonne qu'à l'avenir, chacun de la Grande & de la Petite-Russie aura indistinctement la liberté d'acheter des terres où il voudra, avec la réserve cependant que ceux de la Grande-Russie qui achèteront des terres dans la Petite-Russie, seront assujettis aux mêmes services que ceux de la Petite-Russie; ils payeront les mêmes impôts, obéiront à la justice du pays, & se soumettront à tout ce qui est ordonné par les loix de la Petite-Russie.

X V I.

A l'égard des roskolschiks qui se sont retirés de la Grande-Russie, pour s'établir à Starodub & Zchernigof, & qu'on a inscrits & enregistrés par ordre du sénat dans les livres pour payer un impôt annuel à la chancellerie du gouvernement de Kiow, comme il y a des raisons très-fortes pour ne pas les laisser rentrer dans la Grande-Russie, ils resteront sous les ordres du hettman, qui cependant aura la circonspection d'envoyer des officiers sûrs

Pièces justificatives. 373

pour examiner si leur nombre s'est accru ou non , depuis leur premier dénombrement. Dans le premier cas , on augmentera leurs impôts à proportion , & on en enverra le produit annuel au collège des affaires étrangères à Saint-Pétersbourg. En cas que ces gens dussent faire quelque tort aux habitans de la Petite-Russie, c'est le hettman & ses assistans qui prendront connoissance de la chose & qui les jugeront. S'ils cherchoient à faire des profélytes , ils seront punis de mort ; du reste on fera tout ce qui est possible pour les écarter de cette hérésie , ce qui s'est pratiqué avec beaucoup d'avantage dans la Grande-Russie.

X V I I.

Pour ce qui regarde la ville de Kotel avec ses appartenances , si par des recherches qu'on instituera , on trouve qu'elle a appartenu au régiment de Hadiatsch , on la rendra à ce régiment. Ceux qui auront construit des villages , ou défriché des terres , soit des bourgeois de Hadiatsch ou de Pultawa , seront traités de la même façon , comme on les traite en pareil cas dans la Grande-Russie.

X V I I I.

Il est défendu absolument aux prêtres &

374 *Pièces justificatives.*

aux couvens de la Petite-Russie , d'acheter des terres des Cosaques , & les Cosaques ne doivent point ni leur en vendre , ni les mettre en gage chez eux sous quelque prétexte que ce puisse être. En cas que les couvens ou les prêtres en achetassent pourtant , contre ces ordonnances , ou en reçussent comme des legs , on doit les leur enlever sans façon , sans leur faire aucune indemnisation , & les distribuer parmi les Cosaques , ou les rendre aux véritables héritiers ; car cette même méthode , au sujet des terres appartenantes aux couvens , s'observe dans la Grande-Russie. En cas que quelqu'un voulût faire un don à une église ou à un couvent , cela doit se faire en argent , mais jamais au préjudice d'un troisième ou d'un héritier ; car dans le cas où un héritier porteroit ses plaintes , on le jugera de la même manière qu'on le fait dans la Grande-Russie.

X I X.

Dans les points confirmés au hettman Bogdan Chmelniski , on est convenu qu'aucun hettman ne doit entretenir correspondance avec une puissance étrangère ; & en cas qu'un hettman reçût des lettres d'une

Pièces justificatives. 375

puissance étrangère , ou même un envoyé chargé de lettres pour lui au sujet de choses qui regardent son pays , il doit conférer sur ces lettres avec ceux que sa majesté lui a adjoints , les faire traduire ensuite , & les envoyer à sa majesté. Pendant ce tems-là il doit arrêter ces envoyés à Gluchof , jusqu'à ce qu'il ait reçu une réponse de Saint-Péterbourg. Mais si le hettman recevoit des lettres de la frontière de Crimée & des villes de Pologne , concernant des affaires de limite , ou que les Cosaques aient enlevé des chevaux , ou du bétail , ou d'autres choses pareilles , alors sa majesté lui ordonne de les lire , d'examiner l'affaire , & de faire réponse sous les yeux du conseil , de rendre prompte justice , & de donner part de tout ce qui s'est passé au collège des affaires étrangères.

X X.

Sa majesté ayant été informée que le peuple de la Petite-Russie est jugé suivant des loix particulières , qu'on nomme communément les loix de Magdebourg & de Saxe , qui causent souvent des *quiproquo* entre les juges , elle ordonne pour le salut des peuples de la Petite-Russie , de traduire ces loix dans la

376 *Pièces justificatives.*

langue de la Grande-Russie , se chargeant d'en remettre le soin à des personnes capables, qui après en avoir fait un seul code, les leur enverront pour avoir leur approbation.

Au reste , sa majesté espère que le hettman veillera soigneusement sur tout ce qui pourra concerner le service de sa majesté & son intérêt , & qu'il agira pour cela toujours de concert avec le conseil , avec les anciens généraux & les colonels , qui tous ensemble se régleront toujours selon leurs anciennes coutumes. Donné dans la ville de Moscow , l'année 1729.

Chancelier comte GOLLOVIN.

O

ANNE, par la grace de Dieu, impératrice & autocratrice de toutes les Russies, &c. &c. &c.

Salut, à tous nos fidèles sujets du gouvernement de la Petite-Russie, aux anciens des régimens, à l'armée & à tout le peuple de la Petite-Russie.

Faisons savoir que par la volonté de Dieu, notre fidele sujet le hettman Daniel Apostol,

Pièces justificatives. 377

de l'armée des Cosaques-Saporogues & des deux côtés du Dnieper , vient de mourir , ce 17 du mois de janvier. Comme nous avons été très-contens de sa fidélité & de son service , nous le regrettons vivement. Mais puisque nous sommes obligés d'employer tout le zèle & une réflexion mûre , pour que cette place honorifique soit remplie par un autre bon & fidèle sujet , duquel nous ayons lieu de nous promettre toute la fidélité possible , pour que nos fidèles sujets ne reçoivent aucun dommage ni malheur , comme cela est arrivé par la trahison de plusieurs de vos hettmans , principalement par celle du dernier maudit traître Mazeppa , & que d'ailleurs nous , grande souveraine , par un amour maternel envers nos sujets & tout le peuple de la Petite-Russie , nous sommes engagée à éviter tout ce qui pourroit embrouiller les affaires de ce pays , pour qu'il n'en résulte rien qui puisse tendre contre nos intérêts & occasionner quelque dommage à nos sujets ; trouvons bon d'ordonner de suspendre l'élection d'un hettman , jusqu'à ce qu'on ait trouvé un sujet fidèle & digne pour cette place honorifique. Pendant cet intervalle nous ordonnons que le gouvernement de la Petite-

378 *Pièces justificatives.*

Russie soit composé de six personnes. Entre ces six personnes , sera compris notre lieutenant-général , lieutenant-colonel de notre garde à cheval , & notre aide-de-camp-général le prince Alexis Schachaffskoi , avec deux autres personnes de la Grande-Russie & du gouvernement général de la Petite-Russie , le caissier-général Jacques Lisogub , avec deux autres que vous choisirez selon votre bon plaisir , qui doivent aller de pair & être regardés comme égaux dans les séances ; de manière cependant que ceux de la Grande-Russie prendront leur place à droite , & ceux de la Petite-Russie à gauche ; ceux-ci ensemble traiteront toutes les affaires de la Petite-Russie , qui étoient autrefois du ressort du hettman , d'un accord & d'un conseil unanime. Ils signeront les affaires & les ordonnances à la forme des ordonnances de sa majesté , après les avoir jugées selon les droits de la Petite-Russie , & selon l'instruction donnée au feu hettman Daniel Apostol , l'an 1729. Ils prendront garde qu'il n'en résulte rien qui soit contraire à nos intérêts , & que la nation n'ait pas des oppressions à craindre. Le conseil général de guerre qui est en fonction , restera avec le commissaire

Pièces justificatives. 379

sur le même pied , ainsi que tout ce qui regarde les impôts. Cette présente ordonnance sera publiée par-tout , pour que tout le peuple sache notre volonté , & les soins paternels que nous conservons toujours pour lui. Nous espérons réciproquement que vous resterez inébranlables dans votre fidélité , conformément au serment que vous nous avez prêté. Car nous , grande souveraine , nous ne cherchons rien aussi sérieusement que de conserver toutes vos loix & privilèges dans tous les points & clauses , sans jamais y changer la moindre chose , de la même manière qu'elles ont été confirmées au hettman Bogdan Chmelnizki , dans le tems qu'il s'est soumis sous la protection du sceptre de feu & digne d'éternelle mémoire notre grand-père le grand souverain czar & grand-duc de la Russie Alexis Michailovitsch. Donné à Saint - Pétersbourg , l'an 1734 , le 31 janvier , & le cinquième de notre règne.



INSTRUCTION en vertu de laquelle ceux qui sont placés à la tête du gouvernement de la Petite - Russie à la place du hettman , doivent agir.

I.

JUSQU'AU moment qu'un nouveau hettman de la Petite-Russie sera élu , qui nous sera agréable , & à l'élection duquel nous consentirons , le gouvernement de la Petite-Russie doit consister en six personnes , entre lesquelles notre lieutenant-général , le lieutenant-colonel de la garde à cheval , & notre aide-de-camp-général le prince Alexis Schachaffkoi aura la première place , avec deux autres personnes de la Grande-Russie , & le caissier général Jacques Lifogub du gouvernement de la Petite-Russie , avec deux autres personnes de la Petite Russie , que les Cosaques choisiront selon leur bon plaisir , occuperont les places suivantes. Dans les séances ils seront tous égaux. Ceux de la Grande-Russie occuperont les places à droite , & ceux de la Petite-Russie les places à gauche. Ils gouverneront & jugeront toutes les affaires

Pièces justificatives. 381

selon nos ordonnances & les loix établies dans la Petite-Russie , selon la teneur qui se trouve dans l'instruction donnée au feu hettman Daniel Apostol , l'an 1729. Ils agiront tous de concert , ils jugeront les affaires d'un commun conseil , & ils signeront toutes les expéditions ensemble.

I I.

Les affaires contentieuses & criminelles se jugeront selon l'ancienne manière , par le jugement des cent en première instance , par les colonels en seconde ; puis , si les parties ne sont pas contentes du jugement porté , ils poursuivront leurs plaintes par appel devant le conseil général de guerre d'après les loix & coutumes établies dans la Petite-Russie. En cas que quelqu'un ne soit non plus content du jugement porté par le conseil général , il lui est permis de prendre l'appel à la régence du hettman ; cette régence parcourra les actes , & jugera le procès suivant les loix du pays sans aucun délai. En cas que quelqu'un soit encore mécontent de la sentence prononcée par la régence du hettman , il aura la liberté de se présenter devant notre sénat à Saint-Petersbourg , pour y présenter sa requête , dans laquelle il aura

382 *Pièces justificatives.*

l'attention de démontrer clairement le dommage qu'on lui a fait , il ajoutera toutes les preuves nécessaires pour le mettre au jour , afin qu'on voie que ce n'est pas par caprice qu'il poursuit son affaire.

I I I.

Les revenus de la commissairerie , réglés dans les points du hettman Bogdan Chmelniczki , seront levés par deux commissaires de guerre nommés pour cela , dont l'un fera de la Grande-Russie , & l'autre de la Petite-Russie , & par des adjoints qui seront nommés par eux pour lever les impôts en vertu du septième point de l'instruction donnée l'an 1729 , que nous confirmons généralement par ces présentes , en y ajoutant que les revenus seront employés à des dépenses essentielles pour l'armée. Les comptes de la recette & de la dépense seront présentés à la chancellerie de la régence du hettman , qui après les avoir examinés , les enverra à la chancellerie de notre sénat établie pour les affaires de la Petite-Russie.

I V.

Les revenus levés autrefois pour le bâton de commandement du hettman , pour ses chevaux , charriots , carrosses , &c. qui lui

Pièces justificatives. 383

étoient dus personnellement comme hettman, doivent être levés dans cet intervalle jusqu'au choix d'un hettman par des commissaires particuliers, mais ils ne doivent être employés pour aucun objet sans notre ordonnance spéciale.

V.

Le remplacement des places vacantes dans le gouvernement de la Petite-Russie, des colonels, & de ceux qui sont au-dessous d'eux, doit se faire absolument suivant le troisième point de l'instruction donnée l'année 1729.

V I.

A l'égard de l'entretien des régimens des volontaires à pied & à cheval, on agira conformément au sixième point de l'ordonnance donnée l'année 1729.

V I I.

Comme les loix de la Petite-Russie, nommées les loix de Magdebourg & de Saxe, ne sont point encore ni traduites dans la langue esclavonne, ni rassemblées dans un code, sa majesté, pour l'avantage & la plus prompte justice, ordonne de nouveau de les traduire aussi-tôt qu'il sera possible, conformément à l'ordonnance donnée l'année 1729.

V I I I.

En général , le gouverneur qu'on vient de mettre à la place du hettman , doit observer absolument les ordonnances données au feu hettman Daniel Apostol ; il doit faire avec le plus grand empressement & la plus grande fidélité, tout ce qui tend à notre service & à nos intérêts. En cas que ceux du gouvernement trouvaient , selon les circonstances du tems & du pays , quelque changement à faire pour le profit , l'intérêt , la plus grande sûreté , & le meilleur ordre de notre peuple , ils doivent envoyer , avec leur sentiment , le changement qu'on trouve préférable à faire à sa majesté même. Donné à Saint-Pétersbourg , 1734 , ce 13 janvier , le 5 de notre règne.

L'original a le grand sceau de l'empire pendant à des cordes de soie.

L'original est signé de la propre main de sa majesté,
A N N A.

F I N.

Bibliographie

Texte de référence :

Scherer, Jean-Benoît, *Annales de la Petite-Russie ou histoire des Cosaques Saporogues et des Cosaques de l'Ukraine, depuis leur origine jusqu'à nos jours; suivie d'un Abrégé de l'Histoire des Hettmans des Cosaques, et des pièces justificatives: Traduites d'après les manuscrits conservés à Kiow, enrichies de Notes par Jean-Benoît Scherer*, Chez Cuchet, Paris, 1788 (réédition fac-similé).

Traduction ukrainienne :

Scherer, Jean-Benoît, *Літопис Малоросії, або Історія Козаків-запорожців та Козаків України, або Малоросії (Annales de Petite-Russie, ou Histoire des Cosaques Zaporogues et des Cosaques d'Ukraine, ou de Petite-Russie)*, Kyïv, 1994, traduction de Viktor Koptilov.

Quelques travaux sur Jean-Benoît Scherer :

Joukovsky, Arcady, « Les publications-sources françaises au sujet des Cosaques Ukrainiens, de Beauplan à Mérimée », dans *Les Cosaques de l'Ukraine. : Rôle historique, représentations littéraires et artistiques. 5ème colloque international franco-ukrainien, 6-8 juin 1991*, 1995, pp. 25-34. Spécialement les pages 28 et 29.

Ohloblyn, Oleksandr, « *Annales de la Petite-Russie Шерепа і Історія Русов* », *Науковий Збірник Українського Вільного Університету* (« *Les Annales de la Petite-Russie de Scherer et l'Histoire des Ruthènes* », dans *Recueil scientifique de l'Université libre ukrainienne, en ukrainien*), t.V, Munich, 1948, p.87-94.

Arrière-plan historique :

Doroshenko, Dmytro, *History of the Ukraine*, The Institute Press, Edmonton, 1939.

Lebedynsky, Iaroslav, *Histoire des Cosaques*, Terre Noire, Paris, 1995.

Lebedynsky, Iaroslav, *Les Cosaques : une société guerrière entre libertés et pouvoirs: Ukraine, 1490-1790*, Errance, Paris, 2004.

Table des matières

Introduction.....	7
Dédicace.....	17
Discours préliminaire.....	19
Tome Premier.....	23
Tome Second.....	203
Pièces justificatives.....	337
Bibliographie.....	495

L'EUROPE AUX ÉDITIONS L'HARMATTAN

Dernières parutions

CHRONIQUES DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES MAI 2014

Pour une alternative républicaine

Obert Patrice

L'Europe est mal connue, mal aimée, et pourtant notre chance aujourd'hui. Dans ce livre, Patrice Obert explique pourquoi il décide de se présenter pour la première fois comme candidat sur une liste citoyenne. À travers de courts récits, il décrit le déroulement d'une campagne et le ressenti des citoyens rencontrés face aux militants politiques. Une réflexion indispensable pour comprendre les résultats des prochaines élections de 2015 en Europe et pour proposer une alternative politique républicaine, européenne et humaniste face à la montée des extrémismes.

(22.00 euros, 224 p.)

ISBN : 978-2-343-05490-2, ISBN EBOOK : 978-2-336-37127-6

QUATRE STRATÈGES DANS LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Essai

Jarrosson Bruno

La Seconde Guerre mondiale s'est déployée comme une partie d'échecs où chaque stratège a joué sa partie et défini son style et ses croyances. Pour saisir la stratégie d'Hitler, Churchill, Staline et Roosevelt, cet ouvrage analyse les raisonnements et décisions des douze moments décisifs - de 1936 à 1945. Ces études révèlent la nature de la stratégie - réaliste ou idéaliste, directe ou indirecte - et les qualités mises en œuvre, offrant une fresque souvent baroque et rarement heureuse.

(19.50 euros, 190 p.)

ISBN : 978-2-343-05271-7, ISBN EBOOK : 978-2-336-37219-8

DIVERSITÉ ET PARTICIPATION

Approches franco-allemandes de l'action sociale pour la jeunesse des quartiers marginalisés

Sous la direction d'Ahmed Boubeker & Markus Ottersbach

L'ouverture interculturelle est devenue une exigence qui concerne aussi l'action sociale internationale à destination des jeunes. Cet ouvrage aborde la méthodologie, les débats scientifiques sur les quartiers marginalisés, les ressources et les «capacités d'agir» de ces jeunes, la politique d'intégration et les possibilités et limites de l'action sociale en France et en Allemagne. À la fois théorique et fourmillant de situations concrètes, cet ouvrage intéressera les travailleurs sociaux et les décideurs politiques.

(Tétraèdre, Coll. Dialogues/ Dialogue, 22.00 euros, 204 p., Broché)

ISBN : 978-2-36085-061-7, ISBN EBOOK : 978-2-336-37256-3

LE GOUVERNEUR CIVIL AU PORTUGAL

Nabais Ramos Manuel – Préface d'Arnaud Martin

Le gouverneur civil portugais intrigue juristes, politistes et historiens. Il sépare les fonctions juridictionnelles et administratives et dote le pouvoir royal d'une structure politique locale. Le code administratif de 1940 en fait un acteur essentiel ; la transition démocratique le maintient de façon très ambiguë et à titre provisoire ; la loi organique N°1/2011 le supprime. En l'absence d'un représentant local du pouvoir central, l'auteur propose que le *prefeito* régional représente l'État dans les futures régions administratives.

(Coll. Droit comparé, 47.50 euros, 500 p.)

ISBN : 978-2-343-05244-1, ISBN EBOOK : 978-2-336-37214-3

MÉMOIRES DU GÉNÉRAL PAUL KOURLOFF

L'agonie de la Russie impériale

Kourloff Paul - Préface de Vladimir Fédorovski

Traduction de M.N. Komaroff-Kourloff et P. Rosniansky

Témoignage historique de premier plan, les mémoires du général P. Kourloff passent en revue les événements et personnalités qui ont marqué la période russe prérévolutionnaire qu'il a qualifiée d'«agonie de la Russie impériale». Il parle de ceux qu'il a côtoyés : le tsar Nicolas II, les responsables de la lutte antiterroriste, Raspoutine, etc. Sa carrière fut brutalement interrompue par l'assassinat de P. Stolypine, président du Conseil des ministres et grand réformateur. Ce témoignage illustre la question du terrorisme en Russie à l'époque.

(31.00 euros, 310 p.)

ISBN : 978-2-343-04665-5, ISBN EBOOK : 978-2-336-37128-3

LA PHOTOGRAPHIE DE GROUPE ET LA POLITIQUE DE LA DISPARITION DANS LA RUSSIE DE STALINE

Skopin Denis

L'Union soviétique, l'an 1937. Les purges stalinienne atteignent leur paroxysme. Mais ce ne sont pas les personnes elles-mêmes qui disparaissent : leurs représentations picturales et photographiques sont également vouées à la disparition. Quelles sont les raisons qui ont poussé les gens à mutiler les portraits de leurs proches, à les rayer, les découper, ou encore noircir avec de l'encre ? L'auteur s'intéresse à ce dernier phénomène. Il propose une analyse dont les ressorts sont tout autant politiques, historiques et psychologiques.

(Coll. Esthétiques, 23.50 euros, 236 p., Broché)

ISBN : 978-2-343-05596-1, ISBN EBOOK : 978-2-336-37289-1

ÉCOLE ET DÉMOCRATIE EN ITALIE : DE L'UNITÉ À LA FIN DU XX^e SIÈCLE

Susi Francesco - Traduction et postface de Roger Establet

La conquête du droit à l'instruction n'a été facile dans aucun pays. En Italie, elle a suivi une voie pleine des flux et reflux de l'histoire, les élites défendant leurs privilèges et l'Église ses monopoles. Francesco Susi, fort de son érudition de chercheur et de militant de l'éducation permanente, nous retrace, avec précision, l'histoire de la voie italienne du droit à l'instruction. Le lecteur français fera volontiers la comparaison avec la voie française, si bien jalonnée par les travaux d'Antoine Prost ou de Roger Chartier. (Roger Establet)

(Coll. Éducation comparée, 23.50 euros, 236 p.)

ISBN : 978-2-343-05214-4, ISBN EBOOK : 978-2-336-37021-7

L'UKRAÏNE : ENTRE DÉCHIREMENTS ET RECOMPOSITIONS

Dugoin-Clément Christine, Boulègue Mathieu

Après une révolution qui n'a pas tenu ses promesses en 2014 et le redécoupage de ses frontières, l'Ukraine est à un tournant de son histoire. Depuis plus d'un an, la crise en Ukraine et ses implications stratégiques régionales ont monopolisé l'opinion publique. Cet ouvrage, qui retrace la crise de Maidan depuis novembre 2013, ses implications en Crimée et, plus récemment, dans la région du Donbass, tente de rétablir une grille de lecture prenant en compte aussi bien le point de vue ukrainien que russe, européen qu'américain.

(25.00 euros, 220 p., Broché, Illustré en couleur)

ISBN : 978-2-343-05749-1, ISBN EBOOK : 978-2-336-37284-6

TRADITIONS EN DEVENIR

Coutumes et croyances d'Europe et d'Asie face au monde moderne

Vadé Yves - Textes réunis par Yves Vadé

Si loin qu'elles remontent dans le passé, les traditions ne cessent de subir des changements qui les ouvrent sur le présent. Ces transformations liées à l'histoire générale, aux échanges, au passage de l'oral à l'écrit, ne sont pas moins dignes d'étude que la continuité d'une mémoire parfois millénaire. Voici une diversité d'exemples issus d'Europe mais aussi d'Asie.

(Coll. Eurasie, 21.50 euros, 212 p.)

ISBN : 978-2-343-04918-2, ISBN EBOOK : 978-2-336-36614-2

APPROCHE (L') PLURIDISCIPLINAIRE DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Sous la direction de Birte Wassenberg

Le Centre Raymond Poidevin appartient désormais à Dynamie (Dynamiques européennes). Il poursuit des travaux centrés sur l'histoire de la construction européenne et celle des relations franco-allemandes. Le présent numéro des *Cahiers de Fare*, coordonné par Birte Wassenberg, réfléchit de manière comparative sur le regard que posent les différentes disciplines des sciences humaines sur les espaces de voisinage, en interrogeant à la fois les notions de frontière, d'altérité et d'identité.

(Coédition Dynamiques européennes/Centre Raymond Poidevin, 18.00 euros, 184 p.)

ISBN : 978-2-343-05269-4, ISBN EBOOK : 978-2-336-36520-6

CHIRURGIE DENTAIRE ET NAZISME

Riaud Xavier

Préface de Thierry Feral

À partir d'archives rares, de témoignages, Xavier Riaud analyse l'idéologie nazie dans la société allemande à partir d'une étude sur les dentistes allemands. Son étude couvre tous les sujets ayant trait à la pratique dentaire en Allemagne à cette époque (militarisation des dentistes, genèse de la récupération de l'or dentaire, relations des dentistes nazis avec la confraternité internationale, expérimentations dans les camps, identifications des dignitaires nazis).

(Coll. Allemagne d'hier et d'aujourd'hui, 30.00 euros, 292 p., Illustré en noir et blanc)

ISBN : 978-2-343-05573-2, ISBN EBOOK : 978-2-336-36929-7

POURQUOI ET COMMENT LA YUGOSLAVIE A DISPARU ?

Chroniques d'une dislocation annoncée (1979-1991)

Gjidara Marc

Cet ouvrage rassemble une série de chroniques écrites année après année durant la période 1979-1991, décrivant la dégradation progressive de la situation intérieure de la Yougoslavie et annonçant pratiquement sa disparition. Ces études éclairent la nature véritable d'un État resté totalitaire depuis son origine et dont le sort était prévisible. La Yougoslavie s'est disloquée pour avoir refusé de suivre le nouveau cours politique amorcé en Europe de l'Est.

(Coll. Croatica, 29.00 euros, 318 p.)

ISBN : 978-2-343-05761-3, ISBN EBOOK : 978-2-336-37186-3

PRISE (LA) DU TROCADÉRO OU LA GUERRE D'ESPAGNE DE CHATEAUBRIAND

Tabeur Jean - Préface de Jean Tulard

Dans les derniers jours de 1822, Louis XVIII fut sollicité au congrès de Vérone pour intervenir en Espagne. Le peuple, soumis à l'influence d'une partie du Clergé et de l'Inquisition, ne trouva pas les élans qu'il avait eus pour s'opposer aux armées de Napoléon. C'est ce qui fera dire aux anciens des campagnes napoléoniennes et aux détracteurs du régime qu'à l'exception de quelques foyers de résistance et la prise d'assaut du Trocadéro, l'expédition engagée en Espagne fut une «promenade militaire».

(SPM, Coll. Kronos, 25.00 euros, 270 p.)

ISBN : 978-2-917232-29-3, ISBN EBOOK : 978-2-336-36556-5

MÉMOIRES DE GUERRE

La vie malgré tout (1914-1918)

Thomas Fernand

Le 6 août 1914, le 6e Hussards, régiment de cavalerie dans lequel Fernand Thomas effectue son service militaire lors de la déclaration de guerre, quitte Marseille. C'est le début d'un long chemin de souffrances, combats, nuits sans sommeil, épuisement. L'auteur affronte l'ennemi sur les différents fronts, Lorraine, Champagne, Belgique, et surtout Verdun. Mais il raconte aussi le voyage libérateur, celui qui se fait à travers l'amitié, la bienveillance, la camaraderie, la musique.

(Coll. Mémoires du XXe siècle, série Première Guerre mondiale, 28.00 euros, 278 p.)

ISBN : 978-2-343-04924-3, ISBN EBOOK : 978-2-336-36712-5

CULTURE ET PRATIQUES INSTITUTIONNELLES EN GRANDE-BRETAGNE DE 1485 À NOS JOURS

Sidibé Mody - Préface de Mamadou Kandji

L'auteur ne se borne pas à retracer l'évolution, les mutations et les dynamiques qui sous-tendent les institutions britanniques (l'Église anglicane, la Chambre des lords, la Chambre des communes et la royauté) dans une tranche historique précise. Il s'arrête aussi sur des faits quotidiens sans lesquels il serait difficile de saisir toute la quintessence d'une histoire culturelle (la mode vestimentaire, l'espace festif et leur signification symbolique).

(Coll. Littératures & Civilisations, 34.00 euros, 336 p.)

ISBN : 978-2-343-05139-0, ISBN EBOOK : 978-2-336-36530-5

CRIME (LE) CONTRE LA CONDITION DE L'HOMME

Sur le nazisme, ses commencements et ses suites

Gosselin Françoise, Viard Philippe

Les moyens du nazisme sont toujours disponibles pour justifier des crimes contre des hommes en raison du « danger » qu'ils représentent pour la pureté ethnique. « Si la destruction des Juifs a pris fin en 1945, le phénomène est demeuré » (Hilberg). Les nazis sont défaits mais pas leurs idées et méthodes. Ainsi, le processus de la déshumanisation peut toujours repartir. On retrouve ici les préoccupations du Conseil National de la Résistance, de René Cassin et du Constituant Allemand de 1949.

(29.00 euros, 342 p.)

ISBN : 978-2-343-04973-1, ISBN EBOOK : 978-2-336-36599-2

THE REGIONAL DIMENSION OF ECONOMIC CRISIS IN GREECE

La dimension régionale de la crise en Grèce

Région et Développement 39

Collectif. Sous la direction de Yannis Psycharis, Michel Dimou et George Petrakos

La crise grecque depuis 2008 est profonde. Un regard est particulièrement porté dans ce numéro sur son impact socioéconomique dans les régions : les grandes villes, les territoires ruraux, les zones touristiques, les salaires, le chômage et les marchés locaux du travail, les conditions de vie des ménages et la pauvreté, le logement et le marché immobilier. (Contributions en anglais.)

(25.00 euros, 244 p.)

ISBN : 978-2-343-05132-1, ISBN EBOOK : 978-2-336-36596-1

UKRAINE : PRÉMICES DE GUERRE FROIDE EN EUROPE ?

Wasylina Ellen

La crise ukrainienne préfigure les prochaines guerres, froides ou chaudes, en Europe. L'Ukraine n'est pas qu'un théâtre géopolitique séculaire des tensions Est-Ouest, mais bien une pièce nouvelle que ses acteurs (Europe, Russie, États-Unis, Chine, Asie centrale) seront amenés à rejouer, avec quelques variations, dans les années à venir. Ce sont les nouvelles règles du jeu international qui sont décryptées à travers l'analyse de la situation ukrainienne, appelée à devenir la matrice des conflits de demain.

(Coll. Raisonance, 15.50 euros, 154 p.)

ISBN : 978-2-343-04877-2, ISBN EBOOK : 978-2-336-36567-1

DE LA CULTURE EN EUROPE

De quoi est-il question quand nous agitions ce mot « culture » ?

Vivancos Patrice

La « culture européenne » n'existe pas en tant que telle, mais LES cultures d'Europe ont beaucoup en commun : faiblesses structurelles, aides publiques vitales, fragmentation, difficultés à vendre ou simplement à faire circuler les œuvres... Pourtant des chefs-d'œuvre se font. Mais qui les soutiens publics aident-ils véritablement ? Et pourquoi ? Et pour quels publics ? Ce livre veut répondre à ces questions et analyser l'économie de la culture en Europe, ses travers, ses retards comme ses espoirs.

(Coll. Pour Comprendre, 15.50 euros, 162 p.)

ISBN : 978-2-343-04960-1, ISBN EBOOK : 978-2-336-36394-3

L'HARMATTAN ITALIA

Via Degli Artisti 15; 10124 Torino

L'HARMATTAN HONGRIE

Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

L'HARMATTAN KINSHASA

185, avenue Nyangwe
Commune de Lingwala
Kinshasa, R.D. Congo
(00243) 998697603 ou (00243) 999229662

L'HARMATTAN CONGO

67, av. E. P. Lumumba
Bât. – Congo Pharmacie (Bib. Nat.)
BP2874 Brazzaville
harmattan.congo@yahoo.fr

L'HARMATTAN GUINÉE

Almamy Rue KA 028, en face
du restaurant Le Cèdre
OKB agency BP 3470 Conakry
(00224) 657 20 85 08 / 664 28 91 96
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN MALI

Rue 73, Porte 536, Niamakoro,
Cité Unicef, Bamako
Tél. 00 (223) 20205724 / +(223) 76378082
poudiougopaul@yahoo.fr
pp.harmattan@gmail.com

L'HARMATTAN CAMEROUN

BP 11486
Face à la SNI, immeuble Don Bosco
Yaoundé
(00237) 99 76 61 66
harmattancam@yahoo.fr

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE

Résidence Karl / cité des arts
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03
(00225) 05 77 87 31
etien_nda@yahoo.fr

L'HARMATTAN BURKINA

Penou Achille Some
Ouagadougou
(+226) 70 26 88 27

L'HARMATTAN SÉNÉGAL

10 VDN en face Mermoz, après le pont de Fann
BP 45034 Dakar Fann
33 825 98 58 / 33 860 9858
senharmattan@gmail.com / senlibraire@gmail.com
www.harmattansenegal.com

L'HARMATTAN BÉNIN

ISOR-BENIN
01 BP 359 COTONOU-RP
Quartier Gbèdjomédé,
Rue Agbélenco, Lot 1247 I
Tél : 00 229 21 32 53 79
christian_dablaka123@yahoo.fr

ANNALES DE LA PETITE-RUSSIE

OU HISTOIRE DES COSAQUES SAPOROGUES ET DES COSAQUES DE L'UKRAINE

Au cours du XVIII^e siècle, les recherches sur les Cosaques et sur l'Ukraine furent importantes en France. La publication la plus remarquable et qui a fait date est, sans conteste, *Annales de la Petite-Russie ou Histoire des Cosaques saporogues et des Cosaques de l'Ukraine*, vaste monographie, dont la première édition de 1788 regroupait 742 pages en 2 volumes et dont l'auteur, Jean-Benoît Scherer, était attaché à l'ambassade de France à Saint-Petersbourg.

Considérant que « L'Histoire d'un peuple dont le premier établissement ne paraît être fondé que sur le patrimoine et sur la bravoure ne doit pas être sans intérêt », beaucoup de passages du livre de Scherer nous prouvent sa sincère sympathie envers l'Ukraine, montrant les pages héroïques de la lutte des Cosaques pour leur liberté. Lorsqu'il décrit les actions majestueuses de Bohdan Khmelnytsky, Pavlo Poloubotok et d'autres patriotes ukrainiens, Scherer approuve inconditionnellement leurs actions. Cette fascination des historiens français de l'époque des Lumières se résume par cette phrase que Scherer cite dans son introduction : « Ce peuple, plein de souvenirs de ses ancêtres, a rejeté le joug, et c'est ce qu'on n'a pu lui pardonner ». Ces travaux sont particulièrement précieux pour l'historien dans l'étude des relations entre la France et l'Ukraine dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Le texte intégral ainsi que le fac-similé des pièces justificatives présentées par Jean-Benoît Scherer en annexe sont accompagnés dans cette édition d'une introduction et de notes de Maxime Deschanet, doctorant en Histoire de l'Ukraine à l'Institut national des langues et civilisations orientales de Paris.

En couverture : Le drapeau de la centurie de Domontiv du Régiment de Pereïaslav [I. Lebedynsky, *Les Cosaques*, 2004].

ISBN : 978-2-343-06672-1
45 €

